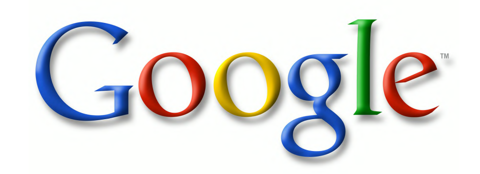
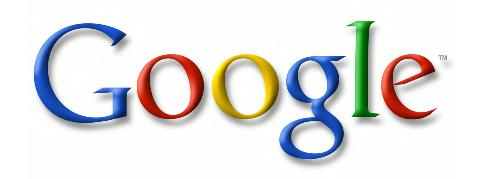
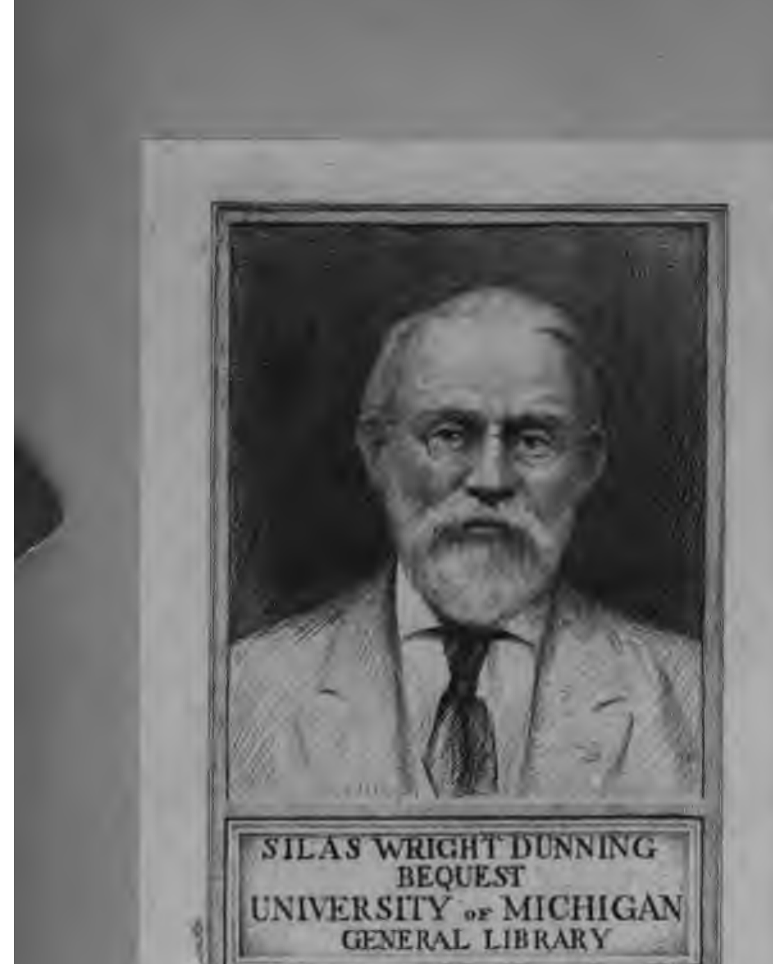





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1867



NANCY

Ve RAYBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Rue du faubourg Stanislas, 3

1868

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

*L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.*

Nancy, imprimerie de v^e Raybois, rue du faubourg Stanislas, 3.

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1867



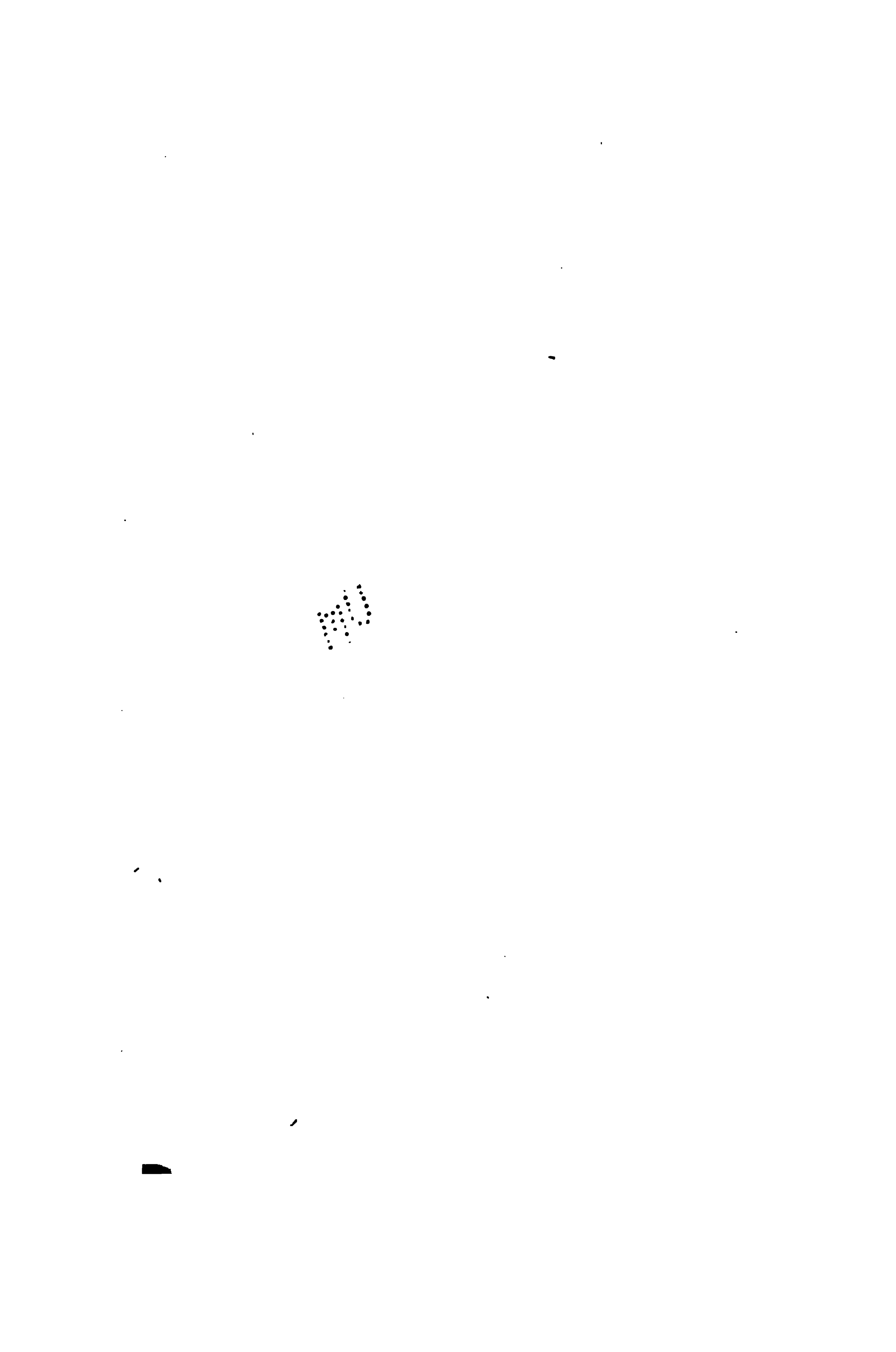
NANCY

Vᵉ RAYBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Rue du faubourg Stanislas, 3

—

1868



# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

---

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 1868

---

## COMPTE RENDU DES ANNÉES 1867-1868

suivi des

TRAVAUX ADMIS A L'IMPRESSION DANS LES MÉMOIRES

PAR M. FORTHOMME
Secrétaire annuel

---

MESSIEURS,

J'ai à vous rendre compte, devant le public éclairé de notre savante cité, des changements de personnes survenus dans notre Compagnie durant l'année pendant laquelle vous m'avez confié le secrétariat. Vous parler de ceux que nous avons perdus, vous rappeler en quelques mots les droits de ceux qui sont venus soit combler les vides, soit renforcer vos rangs, voilà à quoi se bornera ma tâche. Si nous avons eu le bonheur de traverser l'année sans avoir à regretter la mort d'aucun membre titulaire, il n'en

est pas de même pour nos associés correspondants ; et si les coups qui nous ont frappés sont peu nombreux, ils n'en sont pas moins pénibles.

Au mois de juin 1867 nous apprenions la mort de M. Georges Meaume. Cette perte nous est d'autant plus sensible que cet excellent jeune homme était pour quelques-uns d'entre nous un disciple aimé, et que des liens de sympathique confraternité nous fesaient partager la douleur d'un père déjà si cruellement éprouvé. Vous aviez tous apprécié les talents naissants du jeune avocat historien : ses deux thèses de Droit l'une pour la licence et l'autre pour le doctorat, décélaient un esprit judicieux. Ses débuts au barreau avaient été justement appréciés et il avait conservé les goûts littéraires par lesquels il s'était toujours distingué dans le cours de ses études.

Le 10 et le 11 octobre nous recevions la nouvelle de la mort de deux associés correspondants étrangers, M. de Kerkhoven-Varens, docteur en médecine à Anvers, qui vous était unis depuis le 3 janvier 1828 et M. de le Bidard de Thumaide, magistrat honoraire de première classe à Liége, que vous aviez reçu le 5 décembre 1850.

Quelques mois plus tard il nous fallait rayer de notre liste un de nos plus illustres associés correspondants, M. Flourens, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française et dont l'association honorait notre Compagnie depuis le 5 décembre 1849. M. Flourens est une des gloires de notre pays. Il naquit en 1794 à Maureilhan, près de Béziers. A dix-neuf ans il soutenait avec distinction sa thèse de docteur en médecine à Montpellier.

Ses premiers travaux scientifiques eurent un succès mérité : une série de leçons qu'il fit à l'Athénée sur la théorie psychologique des sensations, et des recherches sur l'organisation de l'homme et des animaux attirèrent sur lui l'attention du monde savant et lui firent ouvrir en 1828 les portes de l'Académie des sciences. Flourens avait alors 34 ans, et en 1833 il fut élu secrétaire perpétuel à la place de Dulong. En 1840 l'Académie française lui donnait le fauteuil de l'historien et poëte Michaud. Depuis 1830 il remplissait avec autant d'autorité que de talent la chaire d'anatomie, puis celle de psychologie comparée et sa vaste intelligence suffisait à toutes ces occupations et aux nombreux travaux qu'il a publiés. Je me bornerai à rappeler ses fameuses recherches sur la détermination des propriétés du système nerveux. Cuvier fit à ce sujet un rapport très-approfondi, dans lequel il constate la haute importance des expériences par lesquelles Flourens démontre que le siége des sensations, des perceptions et des volitions est dans les lobes cérébraux, que la coordination régulière des mouvements dépend du cervelet et que le jeu de l'iris et l'action de la rétine tiennent aux tubercules quadrijumeaux. Ce fut un flot de lumière jeté dans cette étude encore obscure et la plupart des travaux de Flourens portèrent sur ce grave sujet. Aucun psychologiste avant lui n'avait apporté une précision aussi mathématique dans les expériences sur l'encéphale ; aussi remplaça-t-il par des idées nettes et précises les conclusions vagues et incertaines que l'on avait déduites avant lui de phénomènes complexes mal étudiés.

En 1847 il publia un mémoire non moins important sur la formation des os : c'est à propos de cette belle théorie que le célèbre savant a le premier démontré expérimentalement cette grande loi de la vie : la matière change et se renouvelle sans cesse, la forme et la force restent. A de nombreuses études scientifiques, il faut ajouter, sur la philosophie des sciences, des volumes qui ont accru chaque jour la réputation de Flourens ; vous vous rappelez sans doute le grand retentissement et le succès mérité de son livre sur la longévité humaine. Enfin, en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, M. Flourens a prononcé les éloges historiques des plus illustres naturalistes de son époque et montré qu'à une science profonde il joignait le talent d'un grand écrivain. Esprit élevé et fin, il sut mieux que personne embellir de tous les charmes d'un style élégant et simple les vérités souvent sèches et ardues de la science.

Je croyais, Messieurs, terminer par cette grande mort la liste des associés que nous regrettons, quand le 19 avril dernier s'est éteint à côté de nous le doyen de nos correspondants, M. Auguste Gérardin, membre de l'Académie impériale de médecine, médecin honoraire des hôpitaux de Paris. Né à Nancy, le 14 février 1790, il y fit ses premières études médicales et fut reçu docteur à Paris en 1814. Quelques années plus tard il devint agrégé à la Faculté de médecine, membre de l'Académie royale, section d'hygiène publique et enfin médecin de la Maternité où il dirigea le service pendant vingt-quatre ans et initia à sa noble profession des élèves dont beaucoup devinrent à leur tour des sa-

vants distingués. Sa thèse inaugurale fit effet dans le monde médical; mais ses plus beaux titres à la reconnaissance publique sont ses travaux sur les maladies épidémiques les plus terribles, qu'il alla étudier au foyer même de leurs ravages, tantôt seul, comme à la Nouvelle-Orléans où il faillit être victime de la fièvre jaune, tantôt en compagnie de MM. Gaymard et Cloquet, avec lesquels il parcourut de 1831 à 1832 la Russie, la Pologne et l'Autriche, alors infestées par le choléra.

Si la mort a cette année épargné les membres titulaires de votre Compagnie, les exigences administratives ont été moins bénignes et nous ont privé de la collaboration d'un savant aussi distingué que modeste, que vous avez accueilli avec empressement il y a seulement un an, mais dont l'absence, espérons-le du moins, ne sera que momentanée. M. Blavier, que son emploi oblige à quitter notre ville, passe parmi nos correspondants et nous faisons des vœux pour qu'il puisse bientôt nous appartenir de nouveau en qualité de membre titulaire.

Pour combler ces vides, sans cependant faire oublier les membres absents de notre grande famille, vos suffrages ont appelé successivement parmi vos associés correspondants MM. Clovis Michaux, Doyotte, Lefebvre, Adolphe Régnier, Reboulleau, Baltard, Bouchard, Charles Dubois et Pictet.

M. Clovis Michaux, l'un des doyens de la Société philotechnique de Paris, s'est recommandé à vous par plusieurs volumes de poésies dont le premier date de 1827. Depuis cette époque M. Michaux n'a cessé d'honorer les

Muses : il a cédé aux charmes qu'Horace offre à ses traducteurs; et s'il n'a pas toujours surmonté les insurmontables difficultés d'un pareil travail, il y a du moins puisé les qualités qu'on retrouve dans les morceaux de poésie qu'il a publiés plus tard. Soit qu'il se lance dans la satire, soit qu'il touche à la politique, M. Michaux sait toujours rester un homme de cœur, de bon sens et d'esprit.

M. Doyotte, directeur de la Maison ecclésiastique des Hautes-Etudes à Nancy, vous a offert les prémices de ses travaux. Son traité sur la *Notion du surnaturel* dénote un écrivain déjà habile, auquel ne sont pas étrangères les bonnes traditions de la langue et de la littérature françaises.

Vous avez accordé le titre de correspondant à M. Lefebvre pour récompenser à la fois le savant qui cherche et celui qui vulgarise. L'habile expérimentateur montre dans ses premières recherches sur les pétroles une grande rectitude de jugement scientifique. Espérons qu'il pourra surmonter les difficultés inhérentes à ce genre de travail et compléter bientôt les résultats déjà obtenus. Dans de nombreux articles insérés dans le Dictionnaire des sciences de MM. Déchanelles et Focillon et dans un ouvrage de physique autographié, M. Lefebvre a fait preuve en outre de la méthode et de la clarté qui caractérisent le talent du professeur bien connu de la jeunesse.

Le 19 juillet, vous avez ouvert vos rangs à l'un des plus grands lettrés et des plus grands érudits de notre siècle. Ce n'est pas à moi, déguisé pour aujourd'hui en critique littéraire et scientifique, qu'il appartient de juger

les titres de M. Adolphe Régnier; mais je puis affirmer son caractère antique et simple, la noblesse de sa conduite et sa franche modestie. L'Europe l'a proclamé le chef des sanscritistes français depuis la mort d'Eugène Burnouf. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, proposé par l'Institut et le Collége de France pour la chaire de sanscrit et plus tard pour celle de grammaire comparée, M. Régnier a publié des travaux dont l'énumération serait trop longue, et parmi lesquels je vous rappellerai deux des plus importants, qu'il vous a envoyés en remerciement de vos suffrages : la *Traduction des OEuvres complètes de Schiller,* et le *Traité sur la formation des mots dans la langue grecque.* L'honneur d'avoir inscrit au nombre de nos correspondants cet éminent homme de lettres, ne le devons-nous pas en partie à ce que le grand sanscritiste a été heureux de trouver en province, dans votre Académie, des savants passionnés comme lui pour la langue et la littérature de l'Inde antique. Et par un concours heureux, presque à la même époque, l'Académie était récompensée des sacrifices qu'elle s'impose pour faciliter à ses Membres cette étude importante, par la distinction que le roi de Danemark envoyait à nos confrères, MM. Leupol et Emile Burnouf; ce souverain témoignait ainsi de tout l'intérêt qu'il porte à la publication du Dictionnaire sanscrit.

M. le docteur Rebouleau, médecin en chef des établissements hospitaliers civils à Constantine, s'est fait connaître à vous par son ouvrage ayant pour titre : *Essai de topographie médicale de la ville de Constantine.* Dans cet excellent travail, plein d'aperçus élevés sur l'hygiène

comparée, le praticien se laisse sans cesse apercevoir à côté du savant.

M. Victor Baltard, fils du célèbre architecte et graveur Louis-Pierre Baltard, avait plus d'un titre à vos suffrages. Ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, membre de l'Institut et directeur général des travaux d'architecture et des beaux-arts de la ville de Paris, M. Baltard s'est autant distingué par le grand nombre de monuments qu'il a fait élever que par les ouvrages artistiques qu'il a publiés. Tout en étudiant et faisant exécuter l'immense entreprise des Halles centrales, en édifiant l'église Saint-Augustin, dont le dôme est, par ses dimensions et sa beauté, le rival de ceux du Panthéon et de l'Hôtel-des-Invalides, notre illustre associé continuait la publication des grands prix d'architecture, commencée par son père : il faisait paraître son superbe ouvrage artistique sur la villa Médicis, dessinait d'après nature les belles et nombreuses planches qui ornent l'ouvrage sur les Normands dans l'Italie méridionale, imprimé par les soins de M. le duc de Luynes.

M. le docteur Bouchard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg, est un esprit instruit : les deux ouvrages par lesquels il a débuté dans la science, sa thèse sur le tissu connectif et les chapitres sur la circulation et le système nerveux, dans le traité d'anatomie qu'il a publié en collaboration avec M. Beaunis, dénotent un travailleur opiniâtre, sachant disposer ses matériaux dans un ordre excellent, et mettant à profit son érudition pour vulgariser en France les idées des anatomistes allemands. Jeune encore, M. Bouchard s'est fait un renom qu'il saura

augmenter dans l'avenir en persistant dans la voie qu'il s'est ouverte.

En admettant parmi vos correspondants M. Charles Dubois, non-seulement vous avez témoigné votre estime à l'écrivain et à l'homme modeste et laborieux qui, forcé par une grave maladie d'abandonner sa chaire au lycée d'Alger, consacre les quelques instants pendant lesquels la douleur l'oublie, à des travaux littéraires dictés par la morale la plus pure et où respire un ardent amour du bien.

Enfin, Messieurs, le savant qui, le dernier, a sollicité d'être inscrit parmi vos associés, n'est pas le moins distingué. M. Pictet, de Genève, de cette famille qui compte des illustrations dans chacune des branches des connaissances humaines, est un antiquaire et surtout un orientaliste des plus réputés de l'Europe : il fait partie de cette phalange d'éminents esprits qui éclairent l'histoire au flambeau de la critique sérieuse et scientifique. L'ouvrage le plus remarquable de M. Pictet, celui dont le mérite est véritablement exceptionnel, c'est son livre intitulé les *Origines indo-européennes*. Dans cette paléontologie linguistique, digne sœur de la paléontologie géologique de François-Jules Pictet, il a réuni d'immenses matériaux qui lui ont permis de reconstituer la langue et la civilisation ariennes. C'est une mine féconde, de laquelle les savants occupés des spécialités les plus diverses pourront tirer des renseignements toujours utiles, souvent précieux et presque difficiles à rencontrer ailleurs. Aussi avez-vous été heureux d'écrire dans vos annales le nom de M. Pictet à côté de celui de M. Adolphe Régnier.

J'ai ajouté, Messieurs, à la suite de ce compte rendu, les titres des mémoires que vous avez entendu lire cette année. Cette liste, dont je vous épargnerai la lecture, vous rappellera que l'Académie de Stanislas ne reste pas en arrière dans le grand mouvement scientifique et littéraire qui caractérise la seconde moitié de notre siècle. La place qu'elle occupe, non-seulement en France, mais à l'étranger, est un encouragement pour nous à redoubler d'efforts, afin de participer chacun dans les limites de nos forces, à remplir de plus en plus le but de son illustre fondateur.

---

**Mémoires lus dans les séances de l'Académie de Stanislas depuis le 7 juin 1867, jusqu'à la séance publique du 28 mai 1868.**

**1867.**

7 juin. — Sur la dispersion de la lumière, par M. *Renard.*

Observations sur le magnétisme des gaz, par M. *Chautard.*

21 id. — Jeanne d'Arc, dans l'histoire et dans la poésie jusqu'à Chapelain, par M. *Duchesne.*

5 juillet. — Notice sur l'architecte Derand, par M. *Morey.*

20 août. — Sur les bourgeons du platane, par M. *Godron.*

De l'âge de pierre en Lorraine, par le même.

15 novem. — Résumé des faits relatifs à l'action d'agents autres que le chloroforme et l'éther, employés comme anésthésiques généraux ou locaux, par M. *E. Simonin.*

29 id. — Sur les anciens Slaves, les Francks, etc., par M. *Charmois.*

L'Atlantide et le Sahara, par M. *Godron.*

6 décem. — Notice sur l'abbé Bexon, collaborateur de Buffon, par M. *Paillart.*

20 id. — Des monnaies esterlings, par M. *Chautard.*

Les sagas islandaises, par M. *Godron.*

**1868.**

3 janvier. — Sur les sesquifluoferrates, par M. *Nicklès.*

17 id. — Les antiquités gauloises en Lorraine, par M. *Morey.*

Sénèque, pièce de vers de M. *Desjardins.*

21 février. — Observations météorologiques de l'année 1867, par M. *Chautard.*

Une mission bouddhique en Amérique au cinquième siècle, par M. *Godron.*

28 id. — Nouveaux procédés d'expérimentation, par M. *Chautard.*

Sur l'île de Naxos, par M. *Benoît.*

6 mars. — Influence des doctrines économiques sur le développement de la richesse publique et privée, par M. *Liégeois*.

27 id. — Sur les polycyanures, par M. *Nicklès*.

Anomalie de l'artère humérale, par M. *Parisot*.

Atlantide de Platon, par M. *de Dumast*.

Un reproche fait à certaines tendances et moyen de les modérer, par le même.

Du grand et du complet, du médiocre et de l'incomplet, par le même.

24 avril. — L'Hercule grec, par M. *Goguel*.

1er mai. — Terminaison des rameaux par sphacèle, par M. *Godron*.

22 mai. — Sur l'île de Naxos (suite), par M. *Benoit*.

---

# UN ÉPISODE

DE

# L'HISTOIRE DU NORD

## AU XVIIe SIÈCLE

1648 — 1660

PAR M. C. DE LA MÉNARDIÈRE

---

DISCOURS DE RÉCEPTION

---

MESSIEURS,

Celui qui viendrait à penser que des hommes peuvent se trouver réunis et ne mettre en commun que des recherches scientifiques et des abstractions, celui-là se ferait une idée fausse de notre nature morale. Les hommes ne peuvent vivre en communauté d'efforts, sans apporter à ceux auxquels ils sont unis quelque chose de leurs sentiments. Et s'il se trouve que ces réunions soient inspirées par une pensée constante, la recherche et l'amour du vrai, une étincelle peut jaillir et une vérité s'emparer des

esprits pour les élever au-dessus d'eux-mêmes et préparer un progrès durable.

Il y a plus encore. Des études continuées et des impressions ressenties en commun, il se forme comme une opinion générale, d'ordinaire bienveillante et tempérée ; et cette opinion ne sera pas renfermée dans le sein de la réunion qui l'a vue naître. Son expression rayonne autour d'elle. A cette résultante des pensées et des travaux de plusieurs, une autorité s'attache et une expansion est accordée, qui ne serait pas reconnue à la pensée et au travail d'un seul.

C'est le secret de l'influence des académies. C'est par cette direction inconsciente qu'elles captivent ceux qui s'appliquent à l'accroissement de leurs connaissances et ceux qui espèrent quelque notoriété pour leurs travaux. C'est ce qui touche d'une reconnaissance si vive les membres que vous admettez dans votre sein, et, d'une émotion naturelle, pourtant profonde, celui qui doit pour la première fois parler devant vous et devant cet auditoire, dont la sympathie est la preuve de la vérité de mes paroles.

Mais d'où vient cette influence elle-même ? Je le dirai d'un mot, mot aujourd'hui d'une application bien rare. Ce qui fait l'honneur et l'autorité des académies, l'équité libérale de leurs jugements, c'est qu'elles ont conservé l'art d'avoir des traditions et

de se souvenir. Art heureux et fécond de savoir d'où l'on vient, de profiter de l'expérience du passé, de connaître les fortes règles qui élèvent les individus et les peuples, de prévoir les fautes qui les précipitent!

Où pourrait-il être entretenu avec plus d'amour qu'au sein d'une académie comme la vôtre, fondée par un prince qui aimait à se dire philosophe; survivante dernière d'une nation « petite en nombre, mais brave et forte » comme dit la loi salique de la nation même des Francs?

Quels souvenirs, en effet, que les vôtres? A quelle histoire de peuple en Europe votre histoire n'a-t-elle pas été mêlée? Il en est une, entre toutes, qui apparaît comme rattachée aux souvenirs de Lorraine par un lien mystérieux et profond.

Toute une période de la vie d'un peuple s'est un jour résumée en un prince brave et bienfaisant. Il fut le dernier roi que la violence étrangère n'imposa pas à la république de Pologne. C'est au milieu de vous qu'il est venu mourir.

Mais si l'on veut comprendre les bouleversements du Nord à la fin du dernier siècle, et les démembrements qui devaient peser d'un si grand poids sur les destinées comme sur la conscience de l'Europe, ce n'est pas aux temps qui suivirent la déchéance de Stanislas qu'il se faut attacher, c'est au lendemain

même du traité de Westphalie. La triomphante politique de la France semblait avoir assuré la paix au centre, à l'ouest et au midi de l'Europe. Tout à coup, des événements se produisirent, dont le sens ne sera connu que plus tard.

Par la magnificence de ses rois et de sa noblesse, par le courage de son peuple, la république de Pologne, gouvernant le plus vaste territoire de l'Europe, paraissait alors ne pas connaître d'ennemis capables de l'ébranler. Cependant, un concours de circonstances étranges va frapper la pensée : attaques aventureuses qui passent comme un météore dévastateur, révoltes de serfs opprimés en d'immenses contrées, convoitises habiles de voisins ambitieux, enthousiasmes et fureurs de toutes les sectes religieuses de l'occident et de l'orient de l'Europe ; en même temps, une faiblesse réelle jusque-là cachée.

Pendant sept ou huit années, tous ces éléments se heurtent, et ces ruines s'amoncèlent dans un choc indescriptible. L'histoire ressemble à ces tableaux que le génie des peintres espagnols a tracés, où l'œil ne saisit rien tout d'abord que la confusion inexprimable des combattants, les éclairs des armes qui s'entrecroisent et se brisent, sans voir qui reçoit ces coups terribles et qui les a portés.

On sent que plusieurs des bataillons les plus illustres engagés au plus fort du combat, reviendront

mutilés, le sang coulant par toutes les blessures, quelquefois frappés à mort ; tandis qu'auprès d'eux quelques guerriers obscurs jusque-là, auront grandi leur destinée ; fiers de leur force désormais connue de tous, des dépouilles conquises sur l'ennemi et sur ceux mêmes dont ils étaient alliés, ils se sont faits chefs et princes à leur tour, et dans les mêlées de l'avenir, c'est sur eux que seront fixés les yeux des combattants.

Ainsi, dans cette mêlée des nations du Nord et de l'Orient, quand un rayon de paix se fera jour, deux peuples nouveaux seront nés qui étaient inconnus jusque-là. La puissance des anciens, de ceux dont les fautes ont préparé ces guerres, aura reçu d'irréparables atteintes. La Suède, qui les a déchaînées, sera la première victime. Une sombre pensée qu'elle avait conçue grandira comme un germe fatal ; et le règne de Sobieski ne pourra suffire à guérir les blessures de la république polonaise, divisée contre elle-même, comme il arrive souvent en de si grands malheurs.

On sentit alors, en Europe, que de ces événements dépendrait en quelque chose l'avenir de l'Occident. Les gazettes déjà nombreuses, les correspondances privées, les lettres échangées entre les souverains circulaient de main en main au sein de la noblesse de France, avidemment recueillies et soigneusement conservées.

C'est ce drame historique que je voudrais retracer ; et, si un grand changement s'est alors accompli, je voudrais à l'aide d'une correspondance, naguère inconnue, en marquer l'instant précis, non pour révéler quelque chose à l'histoire, mais pour ajouter un dernier trait qui fasse vivre et complète le tableau.

Le roi Wladislas-Sigismond de Pologne venait de mourir.

Une princesse française avait partagé son trône électif et précaire. Par sa mère, Catherine de Lorraine, elle était petite-fille du duc de Mayenne. Son père était Charles de Gonzague et de Nevers. Cette famille avait déjà donné le jour à plusieurs femmes célèbres. Celle qui nous occupe était l'aînée des deux illustres filles de ce prince, Marie-Louise de Gonzague et de Nevers, qu'on appelait à la cour de France la princesse Marie, et qui fut la reine Louise de Pologne.

Malgré son esprit et sa rare beauté, les traverses de sa jeunesse l'avaient rendue célèbre et malheureuse. La véridique madame de Motteville rapporte que quand, âgée déjà de trente-quatre ans, Marie de Gonzague fut mariée au roi Wladislas, vieux, infirme et dur : « Tout ce qu'elle vit lui fit peur, et » que, tout effrayée de l'état où elle était, elle pensa » qu'il valait mieux s'en retourner en France. »

Mais bientôt ses grandes qualités parurent : douée d'un cœur ardent et tendre, d'une intelligence su-

périeure et hardie, elle entreprit de transformer le peuple chevaleresque et à demi-barbare qui l'avait accueillie. A cette noblesse, vêtue de fourrures, « qui était parée de diamants, mais n'avait pas de linge, » elle apprit les coutumes de France; et la connaissance des littératures du Midi vint merveilleusement s'unir à une éloquence naturelle en grand honneur dans les diètes émues et passionnées.

Plus tard, quand les malheurs seront venus, à l'heure où toutes les plaies se ravivent, où les inquiétudes, les rancunes stériles et les vengeances s'irritent; heure de détresse, où les peuples s'en prennent à toute nouveauté et à tout pouvoir, cette transformation civilisatrice sera reprochée comme un crime, comme un abandon des vieilles mœurs.

Au temps où nous sommes encore, l'influence et le charme de la reine n'avaient pas subi d'atteintes et elle se retrouva bientôt tout entière dans un grand péril.

Cette date de 1648 est la première date fatale de la Pologne. Le chef d'un peuple vassal de la république s'était insurgé contre elle. C'était le célèbre hetman des Kosakes du Dniéper, Bogdan Chmielnicki. Il marchait un roseau à la main, mais obéi de tribus presque innombrables. Il avait détruit de nobles armées et fait prisonniers les généraux les plus braves. Quand il apprit la mort du roi, il sentit

qu'il n'avait plus devant lui que cette race noble de qui il avait souffert une atroce injure. Dès lors, il marcha, semant partout la mort.

La diète ne songeait qu'à fuir. La reine mourante reprit assez de forces pour fournir l'exemple de son ferme génie. Elle déclara qu'elle ne quitterait la capitale qu'au terme du sanglant interrègne, et que la noblesse en fuite ne l'empêcherait pas de soutenir le choc de hordes en délire.

Et puis elle désigna Jean-Casimir aux suffrages de la diète. C'était un frère du Roi dont la vie singulière avait été partagée entre les aventures et l'Église. Il avait été jésuite, puis cardinal. Son esprit était honnête et éclairé, son caractère passionné et sans force, trop romanesque pour l'Église, trop indécis pour le trône. Si la Reine l'avait choisi, c'est que de ce roi qui, par elle, recevait la couronne, elle savait être tendrement aimée.

La paix eût été le premier bienfait de ce règne; mais des membres de la noblesse, révoltés contre toute transaction, trahirent la parole royale. Ils avaient surpris le camp des insurgés sans défiance pour les massacrer. Ce fut au milieu de femmes brillant de leurs atours étrangers, de seigneurs dans tout l'éclat d'une pompe à la fois guerrière et mondaine, au moment des fêtes et des joies du mariage de Jean-Casimir et de la Reine, que devait retentir le cri terrible des représailles.

La république polonaise comprenait alors un immense territoire. Touchant au golfe de Finlande et à la mer Noire, elle s'étendait de l'Oder et des monts Karpathes jusqu'auprès de Moskou. A peine si le cours du Tanaïs la limitait à l'orient. Toute la partie centrale et méridionale de cet empire était d'une fertilité merveilleuse. On l'appelait *terre de lait et de miel*. Le fleuve entier du Dniéper pendant près de 400 lieues la divise, comme en deux parties égales, de son cours torrentueux embarrassé de cataractes rapides. Les peuples de serfs à demi-sauvages qui l'habitaient n'étaient pas seulement pâtres et soldats. Ils savaient aussi, sur de frêles canots, où montait un seul homme, dépasser les galères à la course, les aborder, et les vaincre, et porter l'épouvante jusque dans la rade de Constantinope et sur toutes les rives de l'Euxin (1).

On sent l'importance et l'avenir d'un tel peuple. Avec lui, la République pouvait se saisir de l'empire de la mer Noire, bien avant que le Tsar Pierre, arrivé au trône sans un pouce de terre sur ces rivages, n'en ait entrevu la grandeur.

Comment surtout n'avoir pas compris la faiblesse

---

(1) Voyage du P. Avril (de la Société de Jésus) en Pologne et en Asie, in-4°, livre IV. — P. Mérimée, *Essai sur les Kosakes* (juin 1854).

du lien qui le rattachait aux nobles du Nord? La religion le faisait flotter entre les patriarches de Bysance et de Moskou avec toute les familles de peuples massés depuis les monts Karpathes jusqu'à l'Oural. De la noblesse à qui leurs tributs étaient adressés, ces peuples ne connaissaient que les collecteurs, juifs presque toujours, intendants avides, plus encore que de coutume, car ils étaient les créanciers du maître. Si quelque extorsion poussait à la révolte, c'était une oppression plus cruelle encore. Et, tant est rapide la pente des égarements humains, pour vaincre toute résistance, on s'en prenait au culte. Les temples grecs étaient profanés et détruits; et les Popes en fuite avivaient au sein des persécutés le ferment des haines religieuses.

Quand des années de guerre eurent révélé la force des peuplades méridionales insurgées, le clergé grec entrevit l'aurore d'un jour nouveau. L'heureux Kosake ne parla plus en sujet suivant ses démêlés avec la République ou vengeant ses injustices. C'est un souverain qui traite de puissance à puissance et veut étendre au loin ses alliances.

L'une d'elles semblait certaine et lui fut refusée longtemps. Le fils de Michel Romanoff, le Tsar Alexis Mikhaïlowitsch, était un prince doué des vertus de la royauté, religieux et humain, animé d'une ambition habile et d'un grand zèle pour la civilisa-

tion et les arts. En vain le patriarche représentait l'avenir immense de la réunion sous un même sceptre de l'Eglise grecque tout entière; combien il était facile de réunir à la Moskovie la plus riche moitié de la république polonaise groupée autour de la métropole antique de Kiow! Il redoutait cette guerre sanglante de serfs insurgés (1).

Mais un jour d'octobre 1653, le fils de Bogdan Chmielnicki, fut blessé à mort dans une ville assiégée. Le père ne songea plus qu'à causer à la république un mal qui fût le témoignage éternel de sa vengeance.

« Rompant tout pacte avec elle et portant aux
» Tsars sa fortune, il n'hésita pas à se déclarer avec
» tout son peuple le vassal de l'empire moskovite;
» il rendit hommage à Alexis comme au suzerain
» de l'Ukraine et des terres russiennes. Deux armées
» moskovites s'avançaient (janvier 1654), l'une sur
» la Russie blanche et Smolensk, l'autre sur les
» terres russiennes et Kiow afin de saisir ces vastes
» proies; et la Pologne, pour prix de ses oppressions
» et de ses témérités vit en quelques jours passer
» sous d'autres lois tout le cours de la Diesna, tout

---

(1) Il eut peur que la guerre servile ne gagnât ses propres terres. Stenka-Radzin et les Kosakes du Don devaient, dès 1670, montrer que les craintes du Tsar n'étaient pas vaines. V. Henri Martin: *La Russie et l'Europe* (juin 1866), p. 60.

» celui du Borysthène depuis le lac Ilmen jusqu'aux
» rives de la mer Noire. Sans que personne le com-
» prît alors, la face du monde était changée. Il y
» avait un grand empire de plus, et il allait peser
» de tout son poids sur l'Europe entière (1). »

En même temps, le farouche hetman rencontrait, en Europe même, un allié ardent et inattendu.

Le Roi Jean-Casimir était né pour être malheureux. Il ne savait rien embrasser d'un puissant et total amour. La Reine Louise occupait son cœur, mais non pas tout entier. Le ménage du vice-chancelier, Radzieiowski, avait été troublé par les molles affections du roi, et, trop fréquente injustice, il se trouva que le vice-chancelier fut banni du royaume et privé de ses biens. Réfugié à Stokholm, il alla réveiller à la cour de la Reine Christine les vieilles haines qui divisaient les deux branches de la maison de Wasa.

Christine assistait avec complaisance à ce réveil; mais son cœur était déjà rempli de bien autres pensées. Au grand étonnement de la diète d'Upsal, le 6 juin 1654, à peine âgée de 28 ans, elle déposa la couronne de Suède, alors une des plus belles de l'Europe. Elle achetait ainsi le libre retour à la foi catholique et les jouissances que l'étonnante activité

---

(1) De Salvandy : *Histoire de Jean Sobieski*, t. I, p. 228.

de son esprit et son amour des arts devaient trouver sous le ciel d'Italie.

L'un de nos vieux jurisconsultes, historien en même temps, Puffendorff, a naïvement retracé les préoccupations du successeur de Christine (1). Malgré sa parenté avec Gustave-Adolphe, l'avènement de Charles-Gustave ressemblait à une usurpation. Les vieilles bandes suédoises de la guerre de Trente-Ans n'avaient pas été dispersées et se consumaient en dissensions. Le roi avait combattu dans leurs rangs, et il se demandait contre qui il entreprendrait la guerre. Des adversaires qui s'offraient à lui, du Danemark, de la Moskovie, de la Pologne, il choisit le plus faible. Pendant que les combattants du schisme grec étaient maîtres au nord de tout le cours de la Dzwina, au midi de celui du Bog et du Dniester, le Suédois trouva facile de se déclarer armé pour une croisade protestante.

La république n'a d'autre alliance que celle des Tatars, dont on n'obtient les secours qu'au prix du pillage des provinces qu'ils occupent.

Après quelques semaines de combats, maître de Warsowie, le Roi de Suède portait ses forces devant Krakowie, la ville des sacres et des royales obsèques. Le Roi et la Reine y étaient réfugiés, et protégés par

(1) *Historia Caroli Gustavi*, 2 vol. in-folio, ornés de cartes et de gravures curieuses. (Bibliothèque de Nancy.)

le Duguesclin héroïque de la Pologne, Czarnieçki. On résista plus d'un mois, puis il fallut succomber et fuir, fuir hors du royaume et jusqu'en Silésie (1).

Le tableau que Bossuet a tracé de ces désastres est présent à toutes les mémoires (2). Qu'admirer davantage ou la force de la peinture ou l'exactitude absolue des détails? Comment oserai-je le citer? Et pourtant comment omettre de le redire?

» Un nouveau conquérant s'élève en Suède; on
» y voit un autre Gustave, non moins fier ni moins
» hardi ou moins belliqueux que celui dont le nom
» fait encore trembler l'Allemagne. Charles-Gustave
» parut à la Pologne surprise et trahie comme un
» lion qui tient sa proie dans ses ongles, tout prêt à
» la mettre en pièces. Qu'est devenue cette redou-
» table cavalerie qu'on voit fondre sur l'ennemi
» avec la vitesse d'un aigle? Où sont ces âmes
» guerrières, ces marteaux d'armes tant vantés, et
» ces arcs qu'on ne vit jamais tendus en vain? Ni
» les chevaux ne sont vites, ni les hommes ne sont
» adroits que pour fuir devant le vainqueur. En
» même temps la Pologne se voit ravagée par le
» rebelle Cosaque, par le Moskovite infidèle, et plus

(1) 17 octobre 1655.

(2) Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, princesse palatine (sœur cadette de la Reine Louise de Pologne), prononcée dans l'église des Carmélites du faubourg St-Jacques, le 9 août 1685.

» encore par le Tartare, qu'elle appelle à son secours
» dans son désespoir. Tout nage dans le sang, et
» on ne tombe que sur des corps morts. La Reine
» n'a plus de retraite, elle a quitté le royaume;
» après de courageux, mais de vains efforts, le Roi
» est contraint de la suivre : réfugiés dans la Silésie,
» où ils manquent des choses les plus nécessaires, il
» ne leur reste qu'à considérer de quel côté allait
» tomber ce grand arbre ébranlé par tant de mains,
» et frappé de tant de coups à sa racine, ou qui en
» enlèverait les rameaux épars. »

Mais, dans ces excès mêmes de l'abaissement, se retrouve l'âme des nations. Le Roi de Suède tentait en vain d'épargner les peuples et la foi catholique qu'ils avaient conservée. Les bandes apprises au pillage pendant la guerre de Trente-Ans ne connaissaient d'autre paie que la dévastation. Le peuple malgré ses oppressions reprit courage. Un monastère abritant quelques religieux et quelques gentilshommes avait donné l'exemple de la résistance. Elle s'organisa bientôt sur tous les points. Alors on vit bien la cause des malheurs passés; l'oppression des classes inférieures avait brisé les forces du pays; et l'on vit aussi où était le salut. Le Roi disait, à la diète de 1656 :

« C'est avec la plus profonde douleur que je m'a-
» perçois que tous les malheurs, toutes les plaies
» qui rongent depuis sept ans le pays sont la suite de

» l'oppression de nos paysans. Aussi dès que la paix
» sera conclue avec la Suède je promets sollennelle-
» ment que j'emploierai tous les moyens possibles
» pour détruire l'esclavage de nos braves et vertueux
» paysans. »

Cependant le 30 juillet de cette année, à la suite d'une bataille terrible qui dura trois jours, où la Reine elle-même pointa le canon sur les escadrons ennemis, où le Roi combattit en soldat, il fallut plier sous le nombre. Le Roi de Suède et son allié l'Electeur de Brandebourg entrèrent une seconde fois vainqueurs à Varsovie.

Mais que fait donc ici ce Brandebourg?

N'est-il pas le successeur de cet Albert de Brandebourg qui, lors de la sécularisation des biens de l'ordre teutonique, les avait reçus en fiefs à titre de duché de Prusse et sous la suzeraineté de la Pologne?

Ces souvenirs ne l'importunent point. En décembre 1655, après avoir laissé s'ouvrir les portes des villes devant lesquelles se présentait Charles-Gustave, il renouvelait entre ses mains le serment vassalitique pour la Prusse ducale. Infidèle au malheur, il s'inféode au victorieux, dont il recevait, à la vérité, d'assez beaux territoires (1).

---

(1) Il recevait, pour prix de son empressement, les palatinats

On pouvait croire la Pologne perdue sans retour. Mais la politique de l'Europe s'était inquiétée. Malgré la vieille alliance avec la Suède, la France désirait le salut de la Pologne et de la Reine Louise de Nevers ; elle négocia avec les Moskovites et les coups d'Alexis furent détournés sur les Suédois eux-mêmes. Pendant que Pierre de Huybert, leur ambassadeur, nouait d'habiles négociations, les Provinces-Unies armèrent contre la Suède. Le Danemark, fatigué de trembler pour lui-même, entra brusquement en campagne. L'habileté du baron de l'Isola, Franc-Comtois, au service de l'Empire, conclut une alliance entre l'Empereur et le Roi Casimir (1). Il parvint à détacher l'Electeur de Brandebourg. Un traité fut conclu à Wehlau, le 19 septembre 1657, par lequel cet ambitieux et habile inconstant recevait quelques nouvelles provinces (2). L'Electeur demeurait affranchi de toute dépendance féodale à l'égard de la république et, désormais souverain de son

---

de Posnanie, de Kalisch et de Siradie, et, par un traité secret conclu à Kœnigsberg en janvier 1656, il se faisait promettre les provinces de la Grande Pologne qui, depuis, lui ont été en effet attribuées. (V. Geffroy : *Histoire des Etats scandinaves*, p. 257 et Salvandy, *op. cit.*, I, p. 237.)

(1) 27 mai 1657.

(2) C'était Draheim, Elbing et quelques cantons de la Prusse ducale.

duché de Prusse, il songeait à se ranger à côté de la noblesse de Pologne.

Charles-Gustave avait déjà réussi à se venger du Danemark, quand là aussi s'interposa la médiation de la France et de l'Angleterre. Les préliminaires du traité de Roskild assurèrent à la Suède les provinces danoises au delà du Sund : la fertile Scanie, le Halland dont les rives sont baignées par la mer du Nord, et le Bléking, où Charles XI fonda les superbes établissements maritimes de Carlscrona; d'autres territoires encore (1).

Tout aussitôt, l'Electeur de Brandebourg songea à la lutte, un moment suspendue, entre la Suède et la Pologne. Il lui fallait la consécration des avantages obtenus de chacun des adversaires en présence, et sa lettre à Charles-Gustave est intéressante et fine. La langue française s'est assouplie aux habiletés diplomatiques les plus déliées. Elle a acquis l'art de parler avec courtoisie, même pour menacer et contraindre (2).

---

(1) « L'île de Bornholm, le district de Drontheim et le nord de la Norwège. En compensation, la Suède reconnaissait les droits du Danemark sur les péages du Sund. » Geffroy, *op. cit.*, p. 258.

(2) Nous empruntons le texte des deux lettres qui suivent au *Registre de correspondance de* Henry de la Trémoille, duc de Thouars, *pendant les années 1648 à 1672.* Notre sa-

Sérénissime, très puissant Roy,
Monsieur mon très honoré cousin et frère,

« J'espérois que Vostre Majesté, en mettant fin à » la guerre de Dannemarc, feroit commancer les » traittés auec la Pologne, et qu'elle les authorise- » roit par sa présence; mais ayant sçeu que V. M. » auoit passé en Suède, je n'ay pas voulu manquer » de me seruir de cette occasion, pour la visiter par » cette lettre et pour la supplier humblement et » amiablement de se souvenir de ses promesses, et » de faire avancer les traittés de paix auec la Polo- » gne, sans autre retardement. Vostre Majesté me » l'a fait espérer, et me l'a promis sy souvent, qu'en » ayant entièrement asseuré tous les intéressés, je » me promets qu'elle dégagera la parolle que je leur » ay donnée, et d'autant que ma conservation et ma » seureté dépandent entièrement de la prompte » conclusion de ces traittés. V. M. ne peut point » douter que je n'y contribue tout ce qui sera de » mon pouuoir, et que je ne conserve tousjours » pour V. M. et pour la couronne de Suède une très

---

vant confrère, à la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, M. Imbert, de Thouars, en publiant cette corespondance, a rendu un service important à ceux qui sont encore charmés par les souvenirs de la société française au XVII[e] siècle. —V. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXI, p. 86 et suivantes.

» sincère amitié. Je sçay aussy que c'est la l'inten-
» tion du Roy et de la couronne de Pologne.

Je demeure,
de Votre Majesté,
le très-humble frère et serviteur
FRÉDÉRIC GUILLAUME, Electeur.
De Cologne sur la Sprée. »
Ce 10 mars 1658.

Charles-Gustave entendait aussi bien qu'homme du monde, l'art de lire les lettres d'un allié devenu son adversaire. Avant ses expéditions en Pologne, il en était venu à ne plus recevoir aucune des lettres de Jean-Casimir; tantôt deux *etc.* seulement suivaient ses titres, au lieu de trois, convenus dans les traités, et c'était une offense à son titre royal; tantôt le nom de *Seigneur* n'était pas écrit deux fois (*Domino, Domino*...), tantôt son amitié devait être plus que très-honorable (*colendissimam*) (1). Il comprit toute la pensée de l'habile Electeur. — Sa réponse, à la fois hautaine et spirituelle, ménage une puis sance nouvelle pour des alliances futures.

Sérénissime prince Electeur,
Très cher cousin et frère,

« Vos lettres du 10 mars m'ont esté bien rendues.
» J'y voy que non seulement vous me voulés faire

(1) V. Salvandy, *op. cit.*, p. 233-234.

» connestre la passion que vous aués pour l'avance-
» ment de la paix de Pologne, mais aussy que vous
» m'y asseurés que je trouveray la mesme affection
» et la mesme sincérité dans l'intention du Roy de
» Pologne ; aussy bien qu'en la peine que vous pro-
» mettés de prendre pour l'avancement de cette
» sainte œuvre, et en l'amitié que vous dites vouloir
» conseruer constamment pour moy et pour ma
» couronne. C'est pourquoy je n'ay pas voulu man-
» quer d'y faire responce, et de vous dire, comme
» vostre bon amy et cousin, que vous sçavés qu'il y
» a longtemps que j'ay nommé des commissaires
» pour la paix de Pologne, et que je leur ay donné
» instruction suffisante et plein pouuoir, tant deuant
» que depuis la conclusion du traitté auec le Roy
» de Dannemarc, et ordre exprès de trauaillier
» incessament à l'auancement de cette bonne
» œuure, de sorte qu'il n'a pas tenu à moy, ny aux
» miens, qui ont tousjours esté prests, et suffisam-
» ments instruits, que jusques icy la paix avec la
» Pologne et avec ses alliés n'ait esté conclüe. Mais
» la responce hautaine et insolente que les Polonois
» ont faite à l'Ambassadeur de Londres, au sujet de
» ce traitté, m'a fait juger qu'ils ont tout autre
» dessein que de faire la paix. De sorte que je me
» trouve obligé de plaindre ceux qui s'amusent à ce
» que les Polonois en disent, pendant que dans le
» cœur ils n'ont point d'autre intention que d'oppri-
» mer et de ruiner les autres, et tandis que leurs

» conseils ne tendent qu'à la desolation des Estats » voisins. Au reste, vous vous pouués asseurer qu'en » mon absance il n'a esté rien negligé de ce qui a » peû seruir à l'avancement de la paix, puisque mes » commissaires, qui estoient amplement instruits et » munis de pouuoirs suffisans, pouuoient faire la » mesme chose, et mesme plus que ce que j'eüsse » pû faire en personne ; ainsy que cela se voit dans » les déclarations que j'ay faites sur ce sujet, et que » l'on peut juger par la nature mesme de toutes les » négotiations. C'est pourquoy vous pouuez auec » plus de raison vous adresser au Roy de Pologne, » et lui représenter, *comme vous touchés très prude-* » *ment en vostre lettre, l'interest que vous auez à ce* » *que la paix se fasse au plus tost*. Au reste, vous » pouués asseurer que c'est auec d'autant plus de » joye que j'ay veu la protestation que vous faites » de la continuation de vostre amitié enuers ma » personne et enuers ma couronne, que depuis quel- » que temps l'on fait courir le bruit du contraire, » et que l'on m'a voulu faire croire que vous aués » pris des résolutions fort préjudiciables au bien de » mes affaires. Mais j'ay tousjours crû qu'estant » conuaincu en vostre conscience de la sincérité de » mes intentions, et qu'estant entièrement persuadé » de l'affection que j'ay pour la conseruation de » vostre personne et de vos Estats, vous seriés » incapable de prester l'oreille et d'ajouster foy à » ce que l'on vous voudroit dire et faire accroire au

» contraire, et encore moins de changer l'amitié
» dont vous m'aués si souvant donné de si grandes
» assurances ; mais bien que vous auriés sujet d'em-
» ploier toutes sortes de moyens à ce que, par des
» propositions d'une paix raisonnable et aduanta-
» geuse, je puisse estre déliuré d'un si grand nom-
» bre d'ennemis, qui se déclarent contre moy de
» tous costés. Vous sçavez que je vous ay plusieurs
» fois assuré de la constance de mon amitié par
» escript, ce qui me fait croire que de vostre costé
» vous aurés la mesme inclination à la cultiver et
» à esloigner tout ce qui la pourroit ou altérer ou
» destruire. Enfin, je ne doute point que Dieu ne
» continue de bénir mes desseins, qu'il ne confonde
» les conseils de mes ennemis, et qu'il ne dispose
» les cœurs de mes voisins à la paix, et à un accom-
» modement raisonnable. C'est ce que je souhaite
» de tout mon cœur, afin que la paix estant restablie
» dans le voisinage, mes sujets puissent aussy jouir
» du repos que je tasche de leur procurer; le bon
» Dieu vous conserue longues années, et vous donne
» en bonne santé toute prospérité.

» De vostre dilection,

» Le bon amy, frère et cousin,

« CHARLES-GUSTAVE.

» De Gottenbourg,
» Ce 10 avril 1658. »

Qui croirait qu'au lendemain d'une telle lettre, à

peu près sans prétexte, Charles-Gustave fondait de nouveau sur le Danemark? Il allait y rencontrer à la fois : le roi Frédéric de Danemark et le patriotisme de son peuple ; les Polonais de Czarnieçki ; les soldats de l'Electeur de Brandebourg ; les paysans norwégiens insurgés ; l'intervention armée de la France ; de la république d'Angleterre et de celle des Provinces-Unies disputant les clefs de la Baltique à cet avantureux et redoutable vainqueur.

On écrivait alors en France : « On laisse encore » en doute, par les lettres de Hollande, la défaite du » roi de Suède. Comme ses armes n'ont pas la jus» tice pour but, les gens de bien n'en souhaitent pas » le progrès (1). »

Et, peu de temps après, pour parler comme Bossuet, « Dieu tonne du plus haut des cieux ; le » redouté capitaine tombe au plus beau temps de sa » vie (2). »

Le grand ministre qui s'était illustré en donnant à la France l'Alsace et les trois Evêchés, au milieu même des troubles de la Fronde ; qui avait fondé la paix de Westphalie sur le principe éternel de l'équilibre des Etats ; qui venait de faire signer le traité des Pyrénées ; entreprit la réconciliation des couronnes du Nord.

---

(1) Lettre du duc de la Trémoille (du 3 décembre 1658). V. *op. cit.*, p. 91.

(2) 23 février 1660. — Charles-Gustave était né en 1622.

Le traité d'Oliwa (1) reconnut les agrandissements de territoire et l'indépendance désormais souveraine des Electeurs de Brandebourg. A l'Orient, les terres russiennes et l'Ukraine restaient acquises au Tsar. Quelques districts étaient rendus au Danemark, et la république de Pologne désormais limitée au nord par le cours de la Dzwina, cédait à la Suède la province de Livonie et ses droits à l'Esthonie, alors occupée par les Moskovites, ombre fugitive de cet empire de la Baltique, que l'ambition de Charles-Gustave avait rêvé.

Ces combinaisons habiles ne pouvaient que voiler la grandeur des changements qui s'étaient accomplis.

Deux nations ont pris naissance, dont le nom figurait à peine dans les traités de Westphalie. Le noyau d'une puissance nouvelle s'était formé par l'habileté de l'Electeur. Les Tsars s'étaient subitement avancés sur l'Europe de plus de 100 lieues de profondeur sur une hauteur de plus de 300 lieues. Ils avaient le pied sur l'Esthonie et la Baltique, et, maîtres du cours entier du Dniéper, ils touchaient à la mer Noire.

Ceux qui avaient amené ces conflits sanglants

---

(1) Signé le 3 mai 1660, dans le célèbre monastère d'Oliwa, près de Dantzig.

en furent les premières victimes. L'hetman des kosakes, dont la révolte avait tout entraîné après elle, avait conçu de grands projets dans sa rude pensée. Il songeait à un Etat indépendant uni à la Pologne par un lien d'étroite fédération. Sa soumission à la Moskovie n'avait été qu'une menace ; mais les maîtres nouveaux étaient empressés et habiles à river le joug qu'il s'était donné, et, si de nouveaux démembrements de la république polonaise doivent résulter plus tard de cette mutilation première, la nation kosaque avait été premièrement asservie (1).

Cependant, c'est en Suède qu'il faut chercher le

---

(1) On ne pourrait entreprendre de juger en peu de mots le caractère et la vie de Bogdan Chmielnicki. L'insurrection qu'il a commandée, malgré son cri de guerre « mort aux Liakhs », ne se proposait ni la mort du Roi, ni la chute de la république de Pologne. Elle ne devint une jacquerie terrible que quand, dans la Russie rouge, la Litvanie, la Russie blanche, au sein même de la Posnanie, berceau de la Pologne, les paysans anabaptistes et ariens, sociniens, catholiques latins eux-mêmes se joignirent à elle (*Vide* Salvandy, *op. cit.*, p. 185 à 191, et Henri Martin, *op. cit.*, p. 60). — Deux fois maître de porter un coup mortel à la Pologne, il l'avait généreusement épargnée. Le sentiment d'une origine et d'un avenir commun l'avait arrêté.

Son plan aussi n'était pas sans grandeur. Au XVII^e siècle, il n'y a pas d'Empire Russe. *La Russie*, c'est-à-dire la Russie rouge ou Kiowie, la Russie noire ou *Palatinat de Russie* avec Lemberg pour capitale, la *Russie blanche* ou canton de Smo-

funeste génie de cette histoire et de ce temps. Capitaine habile, oublieux du sang des peuples, il ne sut que promener ses victoires sans rien fonder, et mourir vaincu (1). Ces possessions de Livonie et d'Esthonie que la Suède semblait tenir du traité d'Oliwa lui étaient déjà disputées par les Moskovites les armes à la main. Le long effacement de son pays sera le châtiment de son injuste gloire, et bientôt une puissance, subitement agrandie et demeurée sans contre-poids, lui aura ravi le sceptre du Nord.

Quant à la malheureuse république dont les démembrements sont ainsi disputés, peut-être ressaisira-t-elle le gouvernement des vastes provinces qui

---

lensk, font partie intégrante de la république polonaise. Lors de la séparation de 1654, le clergé Ruthène de rite grec, malgré ses griefs, vota en masse contre la séparation, c'est-à-dire contre la Moskowie alors encore étrangère à l'Europe. (H. Martin, *op. cit.*, p. 427.)

Celui qui ne connaîtrait d'autre Russie que l'empire créé par Pierre le Grand et les partages de 1772 et 1793, ne pourrait comprendre ni l'histoire du Nord des deux derniers siècles ni les événements qui s'accomplissent de nos jours en Serbie, en Hongrie, en Bohême, en Gallicie ....

(1) Quelques historiens se sont mépris sur le rôle de Charles-Gustave. Il n'était ni sincère ni juste. La tolérance religieuse, à l'égard des réformés, était une tradition en Pologne. Elle faisait partie des célèbres *Pacta conventa* qu'Henri de Valois avait été contraint de jurer avec une résignation si mal dissimulée; et quand, en 1624 et en 1628, les ministres avaient

lui restent encore ? Il lui faudrait reprendre les traditions de tolérance qui avaient fait sa gloire ; tenir les promesses de 1656, affranchir et assurer la destinée des classes non-libres de la nation. Il faudrait, enfin, abdiquant les préjugés d'autrefois, demander à la monarchie le secours d'un gouvernement durable.

Charles-Gustave l'avait, en effet, moins ébranlée par ses victoires que par les tentatives de sa politique. Dès 1656, il promettait à l'Electeur de Brandebourg une part de la Pologne démembrée. Il débattait, au sein de ses diètes suédoises de Gottembourg, des plans de partage entre l'Electeur, le Tsar, l'Autriche et la Suède, et cette idée, qui devait être exécutée contre lui, semble dès lors chaque jour

---

été bannis de Bohême et de Moravie, ils trouvèrent un asile en Pologne. — Ils y étaient encore lors de l'invasion, et il s'en rencontra pour répandre le panégyrique du Roi de Suède.

Cependant Charles-Gustave était soutenu par Cromwell. Il est curieux de voir l'Electeur de Brandebourg, quand il eut rompu avec la Suède, se justifier auprès du Protecteur de la République d'Angleterre. Le 28 décembre 1658, il lui écrivit que les Suédois avaient désolé la religion protestante en Pologne. En réalité, la conduite des ministres pendant l'invasion avait attiré sur eux des représailles, et l'intérêt du Danemark, des Provinces-Unies et de l'Electeur était, avant tout, de dépouiller Charles-Gustave des conquêtes qu'il avait faites.

V. *Præstantium et eruditorum virorum epistolæ*, publiée en 1684; p. 897, et le dictionnaire de Bayle, art. Comenius.

grandir. Le 4 juin 1661, le roi Jean-Casimir disait aux nobles assemblés : « Dieu veuille que je sois un » faux prophète, mais je vous le dis, si vous ne re- » médiez pas au mal, si vous ne réformez pas vos » élections prétendues libres, si vous ne renoncez » pas à vos priviléges personnels, la république de- » viendra la proie des nations étrangères : les Mosko- » vites s'efforceront de détacher les terres russiennes » et le grand-duché de Litvanie jusqu'au Bug, jus- » qu'à la Wistule peut-être. — L'expectante Maison » de Brandebourg voudra s'emparer de la grande Po- » logne et de la Prusse polonaise. — L'Autriche, plus » loyale que ces deux puissances, voyant les autres » se partager nos dépouilles, sera obligée de faire » comme elles, elle se jettera sur Krakowie et les » palatinats voisins. Chacune de ces puissances pré- » fèrera envahir une portion de la république que » de la posséder tout entière avec vos libertés d'au- » jourd'hui (1). »

C'eût été miracle que les grands changements devenus nécessaires pussent s'établir au lendemain de si grands malheurs. La Reine Louise y dépensa toute l'activité de son âme. Elle tentait d'unir les destinées de son pays à celles de la France, et de faire obtenir la couronne de Pologne au fils de Condé quand elle

---

(1) V. *Encyclopédie moderne*, publiée par F. Didot, V° *Pologne*, art. de M. Léonard Chodsko. — V. aussi *Nouvelle Biographie universelle*, V° Jean-Casimir.

fut surprise par la mort (1). Sa pensée fidèle se reporta vers le temps où l'amour de Cinq-Mars avait enchanté sa jeunesse. Embrassant d'un dernier regard les troubles de sa vie et les grands desseins restés inachevés, « *Ergo moriendum* », murmura-t-elle comme lui.

Jean-Casimir ne sut plus dès lors ni régner, ni déposer la couronne. On la lui reprit pour ainsi dire, afin de mettre un terme à ses longues défaillances. La libéralité de Louis XIV lui conféra les abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin de Nevers, et il put retrouver la France pour y mourir.

Quelques années encore, et un autre prince exilé gouvernait loin de son pays ces provinces lorraines, et l'on savait « de quel côté devait tomber ce grand » arbre de la république de Pologne, et qui s'en » partagerait les rameaux épars. »

---

(1) Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien; il avait épousé la fille aînée de la princesse palatine, Anne de Gonzague, sœur de la Reine de Pologne; mais ce serait abaisser la pensée de la Reine Louise que de croire à une ambition de famille. — C'est un épisode des relations de la France et de la Pologne qui mériterait d'être raconté comme l'ont été l'élection de Henri de Valois, par M. le marquis de Noaille, et celle de Conti, par M. Marius Topin. L'antagonisme de la France et de l'Autriche et l'ambassade du baron de l'Isola, en feraient le principal intérêt. Comp. De Salvandy, *op. cit.*, t. I, p. 270 et suiv.

Quand les palatins du seizième siècle suivaient, au galop de leurs chevaux, le roi Henri de Valois, qui les fuyait à toute bride, on dit qu'ils le voyaient quelquefois gravissant les versants opposés des montagnes ou de l'autre côté d'une rivière, et qu'alors, courant toujours, les bras étendus, ils lui criaient : « *Cur fugis serenissima Majestas?* » mot touchant et profond qui demeure, jusqu'à la fin, le mot de cette dramatique et navrante histoire.

Ne reste-t-elle pas tout entière pour montrer ce que valent pour les peuples la tolérance religieuse, l'égalité civile, la liberté unie à la communauté des sentiments et des espérances?

Personne n'a plus que vous, Messieurs, été fidèle à ces grandes pensées dans les deux périodes de votre histoire; et, à cause de cela même, tous ceux qui apprennent à connaître votre pays croient y retrouver chaque jour davantage les qualités qui, dans d'autres contrées, avaient conquis leur âme.

Oui, beaucoup sont venus, parmi vous, dont le cœur n'était pas sans tristesse. L'imprévu, dont la part est si grande dans l'arrangement de la vie, les avait amenés comme malgré eux; c'étaient de nouvelles tâches à accomplir loin de ceux qui avaient été témoins de leurs premiers travaux, de nouveaux projets à poursuivre loin du pays de leurs espérances premières.

Nulle part, ils n'auraient trouvé le baume plus près de la blessure. Un spectacle les frappera qu'aucune autre province ne leur eût présenté d'une manière plus complète. Une activité mesurée, mais constante, appliquée à l'économie publique comme aux choses de l'esprit ; une élégance et une culture de langage qui font involontairement songer à des habitudes qu'on croyait disparues ; au-dessus de tout cela, une idée spontanée et native de tous les grands devoirs envers le pays, qu'on les acquitte simplement, à la manière antique, sur les champs de bataille, ou qu'on s'adonne à la méditation des intérêts généraux et au maintien des libertés publiques, ce qui est aussi l'une des formes élevées et pures du patriotisme. Dès lors, ils se ressentiront moins de leur isolement. Ils croiront n'être plus étrangers, et ils retrouveront une force plus contenue et plus sûre d'elle-même, qui tiendra presque la place des espérances d'autrefois.

---

# FRANÇOIS GUINET

## JURISCONSULTE LORRAIN

( 1604 — 1681 )

PAR M. A. VAUGEOIS

Professeur à la Faculté de Droit de Nancy.

---

DISCOURS DE RÉCEPTION

---

MESSIEURS,

Parmi les sentiments qui ont éclaté dans l'accueil dont votre savante cité honorait naguère les Membres de sa Faculté de Droit reconstituée, il en est un surtout qu'ils ne pouvaient manquer d'apprécier bien haut, et dont, pour ma part, j'ai été vivement frappé. C'est le reconnaissant souvenir qu'en dépit du temps et de la transformation des lois, vous aviez conservé des travaux et des succès des jurisconsultes nos prédécesseurs. Deux études pleines d'intéressantes révélations avaient récemment fait connaître la création et l'organisation intérieure

de votre ancienne Université (1). Puis, dans une occasion solennelle, la voix regrettée d'un magistrat que d'éminentes fonctions enlevaient à votre Cour souveraine, nous adressait, au nom de la vieille alliance du Palais et de l'Ecole, de nobles paroles de bienvenue, et vous laissait pour adieu le tableau des vicissitudes et des gloires de la Faculté de Droit de Pont-à-Mousson et de Nancy (2). Enfin, peu de temps après, les mêmes recherches, patientes et heureuses, qui avaient su faire revivre sous vos yeux l'Université de Pont-à-Mousson dans son ensemble, jetaient plus spécialement une nouvelle et vive lumière sur les conditions de son enseignement juridique (3). Tout nous invitait donc à rechercher avec empressement les occasions de nous initier plus intimement à des traditions si chères au pays. Et qui,

---

(1) M. Maggiolo, docteur ès lettres, inspecteur d'Académie à Nancy; Mémoires: 1° *sur l'érection de l'Université de Pont-à-Mousson*, lu à la Sorbonne en 1863 (Congrès des Sociétés savantes); 2° *sur l'Université de Pont-à-Mousson*, lu à la Sorbonne en 1864.

(2) M. Neveu-Lemaire, procureur général à Nancy, aujourd'hui premier Président de la Cour impériale de Dijon, était déjà nommé à ce dernier siége lorsqu'il prononça, le 3 novembre 1864, devant la Cour de Nancy, le discours de rentrée sur *L'Enseignement du Droit en Lorraine.*

(3) M. Maggiolo. *Mémoire sur l'Université de Pont-à-Mousson,* où l'on traite de la condition des professeurs à la Faculté de Droit, de 1572 à 1766; lu à la Sorbonne en 1865.

mieux que vous, Messieurs, pouvait nous guider? Depuis un siècle, sans parler des relations qui l'unissent à tout ce que la France et le monde savant comptent de plus illustre, votre Compagnie, si riche en mérites éprouvés dans toutes les branches des connaissances humaines, même les moins explorées, n'est-elle pas particulièrement la gardienne fidèle et l'instigatrice ardente de l'esprit scientifique en Lorraine? Ne semblerait-il pas que, ce précieux dépôt, le roi Stanislas ait tenu à le lui confier, par une intuition en quelque sorte providentielle, presque à la veille d'un avenir pour longtemps plein de troubles et d'orages, afin qu'après la tempête, le besoin des paisibles et profondes études reprenant son empire, pût trouver en vous de sûrs intermédiaires pour renouer les efforts du présent aux féconds labeurs du passé?

Aussi, Messieurs, ne tardâmes-nous pas à demander place dans vos rangs. Pour moi, n'ayant d'autre recommandation à votre choix que mes fonctions même, à peine inaugurées, je ne l'ai pas sollicité sans crainte, et je ne crois pas qu'un candidat ait jamais dû attendre plus de votre bienveillance. Vous me l'avez généreusement témoignée, Messieurs, et j'ai pu connaître à vos suffrages qu'en fait de mérites, si vous étiez en droit de demander beaucoup à vos nouveaux collaborateurs, vous étiez aussi disposés à leur tenir compte de tous, même des moindres.

Il m'a semblé que je ne pourrais mieux vous en exprimer ma gratitude et répondre à ce que vous devez attendre aujourd'hui de mon zèle, qu'en attirant, à mon tour, vos regards sur cet antique foyer d'études juridiques dont vous êtes si légitimement fiers, et dont la mémoire est un héritage que la nouvelle Ecole a été heureuse de recueillir. Quels élèves l'enseignement de Pont-à-Mousson formait; quelles éclatantes lumières il a données au Barreau, à la Magistrature, aux Conseils du Souverain, vous le savez (4). Pour ne citer qu'un nom parmi les plus considérables, Henrion de Pansey, qui dut aux vastes et solides travaux de sa jeunesse une précoce renommée, n'a-t-il pas trouvé dans l'un de nos vénérés confrères un juge merveilleusement préparé (5) et que la vérité me ferait un devoir de

---

(4) Voir 1° le Rapport de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique, précédant le décret qui a rétabli la Faculté de Droit de Nancy, le 9 janvier 1864; 2° le Discours de M. Neveu-Lemaire, p. 61 *et passim;* 3° l'intéressante Notice consacrée à l'*Histoire de la Faculté de Droit de Pont-à-Mousson*, par M. Henri Lepage, *Annuaire de la Meurthe*, 1865, p. 33 à 40.

(5) M. Paillart, premier Président honoraire à la Cour impériale de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas. *Etude sur Henrion de Pansey,* insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* vol. de 1856. Deux autres jurisconsultes, élèves de l'ancienne Faculté lorraine, ont été l'objet d'études biographiques fort intéressantes dues à la plume de M. Paillart. (Eloge de M. Zangiacomi prononcé en 1854 devant l'Académie de Sta-

louer davantage, s'il m'était permis d'oublier que je dois, sans doute, à sa trop indulgente appréciation ma présence au milieu de vous. Il est temps, Messieurs, de vous parler des maîtres de tels disciples. C'est d'une de nos gloires de famille les plus pures, de François Guinet, que je me propose de vous entretenir.

Indépendamment de l'origine lorraine de Guinet, l'illustration même dont cette noble existence est restée entourée ne pouvait manquer de m'attirer tout d'abord. Dom Calmet, énumérant les principaux parmi les « savants hommes qu'on vit fleurir » dans l'Université de Pont-à-Mousson, » place en tête de la liste des jurisconsultes, même avant Grégoire de Toulouse et l'Ecossais Barclay, « les Guinet » père et fils, » c'est-à-dire François Guinet et Nicolas, son père (6). Et, après avoir signalé les illustrations politiques et scientifiques du règne du duc Charles IV, le plus récent et si exact historien de la Lorraine ajoute : « Quelques-uns de ces écrivains » étaient en même temps des jurisconsultes habiles; » mais la réputation d'aucun d'eux n'égala celle de » François Guinet (7). »

S'il est vrai de dire que les conditions matérielles

---

nislas. — J. Prugnon, étude publiée en 1866. Voy. les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, vol. de 1854 et 1865).

(6) D. Calmet, t. IV. *Préface de la Bibliothèque lorraine*, p. XII.

(7) M. Digot, t. V, p. 419.

et morales, au milieu desquelles sont appelées à se développer les facultés d'un homme supérieur exercent souvent une influence décisive sur sa destinée, il me semble qu'on peut trouver dans les circonstances qui virent éclore ce beau talent quelques-unes des causes de la notoriété qu'il sut si promptement conquérir. Tout en effet se réunit, et les traditions de famille, et les événements, pour servir à souhait ses rares aptitudes.

Les commencements de l'Université de Pont-à-Mousson, Messieurs, furent troublés par des dissentiments intérieurs dont il faut chercher le principe et dans l'époque où elle prit naissance, et dans les conditions particulières de son institution. Créée par le duc Charles III, et surtout par le cardinal de Lorraine dans la seconde moitié de ce seizième siècle, qui avait vu s'engager le combat entre le catholicisme et l'esprit d'examen, elle fut le résultat d'une grande idée. La raison humaine a des hardiesses légitimes, comme elle a aussi des écarts insensés. Mais tel est le libre instinct de notre esprit qu'il puise dans la compression des forces nouvelles pour la résistance. Où la violence ne démontre pas, la liberté et la science persuadent. Le cardinal de Lorraine le savait, bien que l'histoire des luttes religieuses qui désolèrent alors la France, atteste qu'il ne l'avait pas toujours compris (8). Quoi qu'il en soit, ce

(8) Voy. M. Neveu-Lemaire, loc. cit. p. 9, note. — Et Lavallée, *Hist. de France*, t. II, p. 358-360.

fut pour livrer combat aux dissidents sur le terrain de la controverse, que le cardinal, après avoir essayé vainement de réformer dans le même but l'Université de Paris, fonda l'Université de Pont-à-Mousson, obtenant du pape Grégoire XIII, le 5 septembre 1572, pour jeter les bases de l'institution nouvelle, l'établissement d'un collége de Jésuites, auquel devait être exclusivement réservé l'enseignement de la théologie et de la philosophie. Ce ne fut qu'en 1582, par la nomination de Grégoire de Toulouse comme doyen, et la collation définitive d'un titre de professeur à Barclay, dont la situation n'avait été jusques-là que provisoire, que la Faculté de Droit fut constituée (9). Elle ne l'était pas plus tôt, qu'une ardente hostilité éclatait entre ses membres et leurs collègues de la Compagnie de Jésus. La lutte dura vingt-deux ans avec une énergie particulière, et devait se renouveler plus tard, toujours sous des prétextes dont la variété et souvent même la futilité cachaient, non point une mesquine ambition de part et d'autre, mais bien une cause permanente et plus profonde de dissentiment (A).

C'est le temps, en effet, Messieurs, où se manifestait, dans toute son ardeur, l'antagonisme entre les

---

(9) Voy. M. Maggiolo, *Mémoire* de 1864, p. 3 à 8. — M. Neveu-Lemaire, p. 8 à 11 et 17. — M. Lepage, *Annuaire* de 1865, p. 41. t. IV. — D. Calmet, *Biblioth. lorr.*, col. 443 et 444.

prétentions politiques du Saint-Siége et l'indépendance du pouvoir séculier. Or, l'attachement très-sincère des professeurs de Droit de Pont-à-Mousson au catholicisme, se conciliait sans peine avec la ferme défense des droits de l'autorité civile, qu'avaient embrassée partout les jurisconsultes, depuis qu'à la lumière du génie romain, retrouvée par les efforts de l'Ecole de Bologne et surtout de l'Ecole française du seizième siècle, se créait peu à peu le Droit moderne. On le vit bien, lorsque, en 1585, le pape Sixte-Quint ayant donné gain de cause aux Jésuites dans la question du Rectorat, qu'ils entendaient conserver à perpétuité, le doyen Grégoire de Toulouse et ses collègues refusèrent même d'entendre la lecture de la bulle contraire à un précédent règlement du duc Charles III (règlement de 1582), la déclarant *subreptice*, bien qu'elle eût été entérinée par le duc, et, avec l'agrément de celui-ci, se retirèrent provisoirement à Saint-Mihiel (10), Barclay, quelques années après son départ de Pont-à-Mousson, devait donner une preuve éclatante de ses convictions en faveur du pouvoir séculier, en

---

(10) Voy. D. Calmet, *Biblioth. lorr.*, col. 444 et 445. L'affaire se termina cependant en 1587 à l'avantage des Jésuites, le duc ayant décidément admis la bulle pontificale sauf la concession qu'il fit à la Faculté de Droit, d'un chancelier particulier (Dom Calmet, *loc. cit.*, et M. Maggiolo, *Mémoire* de 1864).

écrivant son livre sur la puissance du Pape (11). Rapprocher les jurisconsultes, ainsi qu'on l'avait fait à Pont-à-Mousson des théologiens, défenseurs du Saint-Siége, les associer tous ensemble à une même œuvre, c'était, à cette époque, et quel que fût l'accord des uns et des autres sur le but à atteindre, tenter une alliance qui portait en elle le germe de discordes inévitables.

Elles s'étaient assoupies, et pour longtemps, Messieurs, à la suite d'un règlement sur les préséances, établi par le duc en 1604. L'Université obtenait, en même temps, d'exceptionnels succès. Les auditeurs affluaient de toutes parts, désertant en sa faveur l'Université de Paris elle-même (B). Une ère de féconds travaux venait de s'ouvrir. Nul mieux que François Guinet ne devait la mettre à profit.

En 1601, Nicolas Guinet, son père, né dans le comté de Charolais, et depuis vingt ans professeur d'éloquence et de philosophie au collége de Navarre, à Paris, était appelé à Pont-à-Mousson par le cardinal Charles de Lorraine, fils du duc Charles III, et à qui le duc avait confié d'une manière spéciale l'administration de l'Université. Le cardinal avait été à Paris l'élève de Guinet qui s'y était fait une

(11) *De Potestate Papæ. An quatenus in Reges et principes sæculares jus et imperium habeat.* — Pont-à-Mousson, 1610. — Traduit en français et publié également à Pont-à-Mousson en 1611. (Voy M. Neveu-Lemaire, p. 22, note 2.)

grande réputation. Ne pouvant occuper à Pont-à-Mousson une chaire du même ordre que celle qu'il venait de quitter, parce qu'elles étaient attribuées aux Jésuites, Nicolas Guinet fut nommé « institutaire et lecteur ordinaire des Institutes de Droit (12) » sitôt qu'il eut pris le grade de docteur, et honoré, soit en même temps, soit peu après, du titre de conseiller d'Etat. S'il faut en croire Dom Calmet, « les leçons savantes qu'il fit ne le cédaient point à celles des autres professeurs qui enseignaient le Droit depuis longtemps, et n'avaient jamais fait d'autres études. » Il a écrit, du reste, un petit traité *sur l'autorité du simple pacte*, qui est la reproduction de son enseignement sur cette matière, et qui atteste, en même temps qu'une valeur très-réelle de jurisconsulte, la connaissance approfondie des ouvrages des maîtres les plus illustres. Nicolas Guinet mourut le 23 septembre 1632. Six ans auparavant, il avait donné sa démission de professeur et vu monter dans sa chaire le plus distingué de ses disciples, son propre fils, François Guinet, dont j'ai hâte, Messieurs, de vous entretenir avec plus de détail (C).

Né à Pont-à-Mousson le 4 mars 1604, il signala sa jeunesse par les plus rapides succès. A l'âge d'environ dix-huit ans, il obtenait, aux applaudissements

---

(12) C'est le titre que lui donnent les anciens registres de la Faculté de Pont-à-Mousson. (Voy. M. Lepage, p. 42, au haut.)

de toute l'Université, le titre de docteur en Droit civil et canonique ; puis bientôt après, allait se faire inscrire au barreau du Parlement de Paris (13). Se proposait-il d'y trouver une carrière, ou bien entendait-il y faire seulement un stage en s'initiant à l'étude de la jurisprudence française ? Je ne sais. Ce qui est certain, c'est que le séjour de François Guinet à Paris fut de courte durée. Les causes de son retour ne nous sont révélées par aucun document positif; mais il était en quelque sorte naturellement commandé par les circonstances. Les succès universitaires de François Guinet, probablement aussi les projets de son père, qui comptait alors plus de quarante années d'un laborieux professorat, le destinaient d'avance à l'enseignement du Droit. François Guinet revint donc, suppléa d'abord et probablement sans titre officiel Nicolas Guinet dans sa chaire (D), puis obtint celle-ci le 10 novembre 1626, après la retraite de son père (14). Il avait alors vingt-deux ans. Son enseignement, auquel assistèrent plus d'une fois les princes lorrains, ne tarda pas à attirer sur lui l'attention la plus générale et la plus flatteuse. Il avait été, du reste, nommé presque à son retour de Paris, conseiller d'Etat du duc

---

(13) Eloge de François Guinet, écrit en latin et rapporté par D. Calmet, t. IV. *Biblioth. lorr.*, col. 461.

(14) M. Lepage, p. 42.

François II, qui le tenait en haute estime et se plaisait à répéter le mot favori du jeune maître : « Périsse le monde, plutôt que le Droit. »

Ce fut sans doute le désir d'exprimer dignement cette noble passion du Droit qui inspira à François Guinet son premier ouvrage : un discours *sur le zèle des bons princes et la négligence des mauvais relativement à l'étude de la jurisprudence*. Il le publiait en 1627 et l'édita de nouveau en 1628 à la suite d'un autre opuscule intitulé *Justinianus magnus*. L'auteur inconnu d'un éloge écrit en latin après la mort de Guinet s'exprime sur ces deux écrits en des termes qui m'ont fait regretter de n'en avoir point retrouvé la trace. L'un faisait connaître la vie de Justinien, et réfutait, paraît-il, beaucoup de récits mensongers publiés sur ce prince. L'autre était une étude sur les sources les plus reculées de l'histoire du Droit. Tous deux joignaient, dit-on, à la fidélité de l'historien, le mérite d'un style infiniment clair et plein de charme (15).

C'est également à cette époque de la vie de François Guinet qu'il faut rapporter sans doute la composition d'une *Introduction à l'étude de la jurisprudence*, dans laquelle l'auteur donnait sur les professeurs de l'Université de Pont-à-Mousson, et

---

(15) Voyez l'*Eloge de Fr. Guinet*. — D. Calmet, *loc. cit.*, col. 464. — Nous lui avons emprunté la plupart des détails qui précèdent.

particulièrement sur Nicolas Guinet, son père, des détails qu'on aimerait à retrouver aujourd'hui (16).

François Guinet ne garda pas longtemps sa chaire. Cruellement éprouvé dans ses affections par la mort de sa femme (17), puis de sa fille qui succomba à la peste de 1632, en même temps que l'invasion française chassait de Pont-à-Mousson les étudiants et les professeurs, Guinet s'arma de résignation devant ses propres malheurs et ceux de son pays, et ramené par les événements aux premières aspirations de sa jeunesse, il quitta l'Université et vint à Nancy pour s'y consacrer exclusivement à la profession d'avocat. Appartenant, par les circonstances, au barreau du parlement de Metz (18), que Louis XIII avait créé en 1634 et dont la juridiction s'étendit deux ans après, au moins provisoirement, sur toute la Lorraine (19), Guinet trouva cependant, à Nancy même, un théâtre digne de son talent. C'était le tribunal des assises de la chevalerie Lorraine, qui se réunissait tous les trois mois pour statuer en appel sur les décisions des tribunaux ordinaires (20) Guinet put assister au déclin et à la ruine de cette juri-

---

(16) D. Calmet, *loc. cit.* col. 459.

(17) Elle se nommait Catherine Pacquotte. Voy. l'*Eloge de Guinet* déjà cité; D. Calmet, col. 461.

(18) *Eloge de Guinet*, D. Calmet, col. 461.

(19) M. Digot, t. V., p. 206 et 258.

(20) *Eloge de Guinet*. D. Calmet, col. 461.

diction. Elle était alors en butte aux plus vives attaques : « Les procès des assises, dit Florentin le » Thierriat, sont plus vieux que leurs procureurs, » leurs juges et leurs parties. Le bœuf ou la vache, » et le maistre même sont plutôt morts, le meuble » usé et la maison périe, que le procès jugé. Les » grands du pays, naiz à de plus grandes choses, et » les petits exercés à des moindres, ne savent pas » la forme des procédures et ne s'y veulent employer; toutefois ne trouvent pas bon que d'autres » en usent (21). » Et, de fait, les juges des assises, qui revendiquaient avec tant d'énergie leurs prérogatives menacées, songeaient peu, s'il faut s'en rapporter aux témoignages les plus éclairés, à remplir les devoirs qu'elles leur imposaient (22). Gardons-nous, toutefois, Messieurs, d'accuser les hommes, là où il faut surtout accuser les institutions et les faits. Les critiques de Florentin le Thierriat contre les assises de Lorraine, vous les retrouveriez, et presque

---

(21). Florentin le Thierriat. Voy. M. Beaupré : *Essai historique sur la rédaction officielle des principales coutumes et sur les assemblées d'Etats de la Lorraine ducale et du Barrois.* Nancy. 1845, p. 123. J'ai dû à la bienveillance de M. le baron de Dumast et de M. le conseiller Beaupré, et à leur profonde connaissance des antiquités lorraines d'utiles renseignements pour la direction de mes recherches. Je suis heureux d'en consigner ici le souvenir.

(22) Voy. M. Beaupré, *loc. cit.*, p. 122 et 123.

en des termes identiques, chez les jurisconsultes qui, en France, battaient en brèche, comme notre vieux Loyseau, les juridictions féodales (E). Mais peut-être n'y trouveriez-vous pas, en faveur de ces justices, la défense habile et convaincue que François Guinet entreprit, dans les derniers moments de sa vie, d'opposer aux reproches dont le tribunal des assises de Lorraine, alors depuis longtemps supprimé, avait été l'objet. « Quoiqu'on ne donnât » point d'écriture, ni point de griefs à l'assise, dit- » il, néanmoins on faisait des *factum* et des remon- » trances imprimées que l'on distribuait à Messieurs » de l'ancienne chevalerie. On les sollicitait même » tant qu'on voulait ; quelque grands seigneurs qu'ils » fussent et quelque pauvres que fussent les parties, » ils les recevaient toujours et les écoutaient, et les » avocats avec beaucoup d'honnêteté. Et comme ces » Messieurs avaient..... leurs avocats pour leurs » affaires particulières, s'il se présentait quelque » question difficile à juger, ils les consultaient vo- » lontiers, et s'en instruisaient avec sincérité ; et on » ne trouvait parmi ces grands seigneurs aucun » soupçon de corruption (23). » La bonne opinion de Guinet sur les assises ne se ressent-elle pas un

---

(23) *Mémoire de Guinet sur les anciennes juridictions de Lorraine*, cité par M. Digot, t. V, p. 89 et suiv. — Voy. aussi D. Calmet, *loc. cit.* col. 459, et notre note complémentaire (P) ci-après.

peu des rapports que sa grande réputation avait créés entre lui et les premières Maisons de la Lorraine ? Comme avocat, il avait sauvé par ses plaidoiries et par ses conseils plus d'une grande situation compromise, et j'imagine que ses lumières l'avaient aussi rendu plus d'une fois l'oracle officieux de ces juges de la chevalerie dans les décisions embarrassantes auxquelles il fait allusion. Toutefois, Guinet a donné assez de preuves de l'élévation, et, je vais le montrer bientôt, de l'indépendance de sa pensée, pour que son opinion, en faveur des assises, soit précieuse à recueillir (F). La vérité est que ce tribunal succombait infiniment moins sous l'animadversion des justiciables, que sous l'empire des nécessités qui appelaient partout en Europe l'avénement de juridictions nouvelles. En Lorraine comme en France, et plus tard qu'en France à cause de la popularité qu'avait conservée la Chevalerie comme institution politique, l'étude de plus en plus approfondie du Droit livrait décidément aux jurisconsultes les fonctions de la magistrature. Depuis l'année 1662, ce fut devant la Cour Souveraine, définitivement constituée par le duc Charles IV, que François Guinet dut exercer sa profession.

Il en eut toutes les gloires comme il en pratiqua toutes les nobles vertus. Dès le 1er décembre 1635 la ville de Nancy l'avait nommé son avocat (24).

---

(24) M. Lepage : *Archives de Nancy*, t. 1er, p. 333. On

En 1656 il était chargé de nombreux procès pour le chapitre de Saint-Dié (G). Esprit aussi clair que pénétrant, Guinet avait le don si rare de découvrir, du premier coup, dans les questions de droit les plus délicates, et de mettre en lumière avec une concision qui en doublait la force, l'argument décisif. Pas une ligne, pas un mot des mémoires qu'il écrivait pour les affaires dont il était chargé, qui ne fût lu et médité par le juge (25). De telles qualités, Messieurs, eussent donné une singulière valeur aux écrits plus particulièrement scientifiques que l'on eût pu devoir à la plume de Guinet. Nicolas Guinet s'était renfermé, à cet égard, dans une sobriété de production peut-être un peu affectée. Elle fut également systématique chez son fils ; mais il faut ajouter pourtant que les intérêts de la nombreuse clientèle à laquelle il était profondément dévoué absorbèrent en réalité tous les instants de celui-ci (H).

Je me trompe, Messieurs, et je vous donnerais de François Guinet une bien imparfaite idée, si vous pouviez conclure de mes paroles que le soin de sa réputation au palais, si éclatante qu'elle ait pu être,

---

trouve dans le même ouvrage, t. 2, p. 242 la mention d'un don de jets d'argent et d'une bourse à François Guinet, avocat de la ville, en reconnaissance des signalés services qu'il lui aurait rendus.

(25) *Eloge de Guinet*. D. Calmet, t. IV. *Biblioth. lorr.*, col. 461.

suffisait à satisfaire les aspirations de cette généreuse nature. Aux dons les plus précieux de l'intelligence, Guinet joignait entre toutes cette grande qualité du cœur, l'instinct du dévouement. S'il la devait aux sentiments chrétiens qui inspirèrent toute sa vie, il y avait su trouver surtout l'adoucissement le plus efficace aux chagrins qui l'avaient frappé sans l'abattre. Etre tout à tous, « *ut nulli deesset* », comme dit son panégyriste (26), tel était son but constant, et peut-être l'exercice du barreau n'eut-il jamais pour lui de charme plus attrayant que celui-là. Aussi, Messieurs, quelle exquise bienveillance dans ses rapports avec ses jeunes confrères ! Nul mieux que lui n'a compris ce délicat patronage qui est resté comme une des plus glorieuses traditions de la profession. Bien avant Bréyé (27) on peut considérer Guinet comme le fondateur, en Lorraine, de ces conférences du stage, où plus d'un jeune talent se révèle, et où les expériences les plus consommées ne se retrempent pas elles-mêmes sans profit (I).

Etranger à toute idée d'ambition, adversaire déclaré d'ailleurs de la vénalité des offices (J), Guinet refusa constamment les plus hautes fonctions judiciaires. Telle était cependant l'immense autorité qui s'attachait à son nom que la confiance du souverain

---

(26) *Eloge de Guinet*, D. Calmet, *loc. cit.*, col. 461.
(27) Voy. M. Neveu-Lemaire, p. 61 en note.

ne pouvait manquer, dans les circonstances difficiles que traversait alors la Lorraine, de demander un utile secours, soit à ses lumières, soit même à sa coopération dans les affaires de l'Etat.

En 1634, lorsqu'après l'abdication momentanément imposée par la France au duc Charles IV, Richelieu ne voyait pas de moyen plus sûr de réunir la Lorraine à la France que le mariage de la princesse Claude avec un prince français, et soutenait, à l'appui de ses projets que la loi salique n'avait pas été appliquée en Lorraine, c'est François Guinet qui, avec Sébastien d'Ailly, se charge de démontrer, au contraire (28), qu'en Lorraine comme en France, la loi salique excluait les femmes du trône. Ce fut sans doute à son mémoire que Guinet dut les lettres d'anoblissement qui lui furent en effet conférées cette même année 1634 (29).

En 1667 c'est encore François Guinet qui, sur l'invitation du duc Charles IV, compose un écrit resté moins populaire, mais dont la légalité pourtant me semble puiser sa justification dans une telle approbation et un tel concours; je veux dire la déclaration connue sous le nom de *Paix de famille*, qui n'était autre chose que l'attribution d'une partie de la Lorraine au prince de Vaudémont, fils naturel

---

(28) Voy. M. Digot, t. V, p. 229 et D. Calmet. *Biblioth. lorr.*, col. 459.

(29) D. Calmet, t. IV. *Biblioth. lorr.*, col. 460.

du duc, aux dépens, mais avec l'assentiment de Nicolas-François le présomptif héritier (30). Enfin, plusieurs missions auprès du roi de France, mais sur lesquelles les détails nous manquent, furent remplies par Guinet de la manière la plus honorable (31).

Professeur, homme d'Etat, avocat, Guinet avait égalé et surpassé les réputations les plus considérables de son temps; lorsque l'occasion lui fut offerte au déclin de sa vie de se révéler sous un nouveau jour, et d'affirmer avec plus de supériorité que jamais la rare puissance de son esprit. Quelque hommage que j'aie dû rendre à ses précédents travaux, c'est comme publiciste que devançant avec assurance les idées de ses contemporains, il mérite peut-être le plus particulièrement de fixer l'attention.

La législation civile se conformait, dans la plupart des états de l'Europe, aux prohibitions du droit canonique relativement au prêt à intérêt. Mais il n'en était pas de même en Lorraine. La coutume l'avait admis et les ordonnances des ducs se bornaient à en prévenir les abus (32). Même, dans le domaine de la conscience, les ministres de l'Eglise paraissaient abandonner la doctrine de Rome et des conciles.

---

(30) M. Digot, t. V, p. 389 et 390.

(31) *Eloge de Guinet*, D. Calmet, *loc. cit.*, col. 462.

(32) Voy. M. Liégeois. *Essai sur l'histoire de la législation de l'usure*. 1863, p. 100.

Tout au moins, en fait, montraient-ils une grande tolérance (K). L'évêque de Toul, M. de Fieux, résolut de ramener le clergé et les fidèles de son diocèse à la pratique rigoureuse des prescriptions canoniques. Il publia dans ce but le 25 avril 1679 une lettre pastorale suivie d'une instruction succincte sur la matière de l'usure (33). Cette instruction, rédigée par demandes et par réponses, définissait l'usure, suivant les termes du concile d'Agde, tout ce qui est pris au-dessus de ce qu'on a prêté, et déduisant les motifs depuis longtemps invoqués par l'Eglise, se prononçait d'une manière absolue contre l'intérêt conventionnel. Elle autorisait seulement l'intérêt perçu à raison du dommage éprouvé ou du profit manqué par suite du prêt, et par là même, l'intérêt dû à raison du retard dans le paiement; enfin les in-

---

(33) Sous ce titre : *De l'usure ou du prêt usuraire de l'argent par obligation*, seconde édition, se trouvent à la bibliothèque de la ville de Nancy, réunis en un petit volume (petit in-8°) : 1° la lettre pastorale et l'instruction de M. de Fieux (1679); 2° l'ordonnance (1703) de M. de Bissy portant condamnation du mémoire de Guinet; 3° et 4° les deux éditions dudit mémoire, l'une de 1680 (Ville-sur-Yllon), l'autre de 1703; 5° un second exemplaire de l'ordonnance de M. de Bissy; enfin 6° un extrait manuscrit des registres de la Cour souveraine de Lorraine et de Barrois contenant le réquisitoire du Procureur général Bourcier suivi de l'arrêt de la Cour du 15 octobre 1703 qui annule l'ordonnance de M. de Bissy.

térêts ou arrérages des rentes constituées. Quant à la coutume, le langage de M. de Fieux se ressent des luttes que les défenseurs du Droit canonique avaient engagées contre elle : « Nous conjurons les » pasteurs, les confesseurs et les prédicateurs de se » défaire du préjugé de la coutume, et de se per- » suader que si jamais elle a été un conseil assuré » pour mal faire..... c'est dans le crédit et le cours » qu'elle a donné au prêt usuraire de l'argent par » obligation. »

Ce n'était point en Lorraine, Messieurs, que l'évêque de Toul avait pris ses inspirations. Dans un réquisitoire mémorable, le procureur général Bourcier, appréciant vingt-quatre ans plus tard, l'attitude de M. de Fieux, la caractérisait en ces termes : « Elevé dans le sein de la Sorbonne, il était rempli » de ses principes et les enseignait à son peuple. » Il n'était pas bien informé de la constitution du » local ni du motif des ordonnances, et ne songeait » qu'à établir une doctrine qu'il avait puisée dans » son école de théologie » (34). Quoi qu'il en soit, les consciences s'émurent ; en exposant dogmatiquement les motifs de ses prohibitions, l'évêque avait

---

(34) *Réquisitoire de M. de Bourcier*, p. 2. — Jean-Léonard de Bourcier, né à Vézelise en 1646, mort en 1726. Voir sur cet éminent magistrat, D. Calmet, t. IV, *Biblioth. Lorr.*, col. 143 et suiv. — Et M. Neveu-Lemaire, *loc. cit.* p. 46 note 3.

donné à celles-ci plus d'autorité. En tous cas, on lui savait gré de n'avoir pas fait entendre « une voix menaçante », mais « une voix d'invitation et » d'avertissement qui marquait la douceur et la » charité pastorale de son cœur » (35). Enfin, son argumentation très-nette mettait, une fois de plus, en lumière des raisons qui, en Lorraine, et peut-être nulle part n'avaient encore trouvé de réponse péremptoire.

Elles ne l'attendirent pas longtemps. En 1680 fut imprimé à Ville-sur-Yllon un *Factum ou propositions succinctement recueillies des questions qui se forment aujourd'hui sur la matière de l'usure ;* qui n'était autre chose que la réfutation du mandement de l'évêque de Toul. Le mémoire ne portait pas le nom de son auteur, mais personne n'ignorait qu'il était l'œuvre de François Guinet : « Un homme du » barreau, qui en était depuis longtemps l'oracle », dit M. de Bourcier, « Me Guinet, avocat à la Cour, » blanchi dans l'exercice de toutes les vertus chré- » tiennes comme dans celui de cette profession, » jette sur le papier quelques réflexions sur cette » matière, qui ne furent qu'un médiocre essai de sa » savante plume. Comme il était aussi modeste que » profond, il les rédigea en forme de factum, sous

---

(35) *Réquisitoire de M. de Bourcier*, p. 2 et 3. Voy. la lettre pastorale de M. de Fieux.

» le nom de trois personnages de différentes profes-» sions, qui, rapportant chacun les opinions tirées » des principes de leur science, demandent avis sur » cette matière sans rien décider » (36). M. de Bourcier, pour mieux protéger la mémoire, alors sous le coup des censures ecclésiastiques, le fait, en vérité, trop inoffensif. S'il ne fut qu'un « médiocre essai » de la plume de Guinet, j'estime, et je ne suis pas le premier à lui rendre cet hommage, qu'il eût fait honneur aux plus illustres (37). On ne sait ce qui frappe le plus dans ce petit écrit, ou la pensée toujours originale et juste, ou le raisonnement serré, à l'allure vive et souvent pleine de malice. Le secret de ce style ne s'est peut-être retrouvé que de nos jours dans la parole et sous la plume de ce vigoureux orateur qu'une illustration sans égale, conquise au barreau comme celle de Guinet, porta jusqu'aux plus hauts sommets de la magistrature, pour y déployer ce talent et cette verve incomparables qui ne connurent jamais non plus, même aux portes du tombeau, les fatigues de l'âge (L).

Ainsi, je n'affirmerais pas, Messieurs, que le rapprochement des trois personnages mis en scène par l'auteur ait été un pur effet de sa modestie, très-

---

(36) *Réquisitoire de M. de Bourcier*, p. 3.

(37) M. Liégeois. *Essai sur l'histoire de la législation de l'usure*, p. 102.

réelle d'ailleurs. Assurément, si l'on en croit les premiers mots du titre, il ne se propose autre chose que de préparer, sur l'usure, les éléments « d'une consultation forte et sérieuse », mais lisons la suite : consultation « que l'on ne peut mieux faire qu'après » avoir entendu les parties qui ont qualité pour parler » sur ce sujet, et qui peuvent raisonnablement être » écoutées; et ces parties sont le Théologien sco- » lastique et canoniste tout ensemble, le Juriscon- » sulte et le Conseiller d'Etat, par l'avis desquels les » princes ont accoutumé de faire leurs ordonnances. » On ne pouvait faire entendre, d'une manière plus fine et plus ferme à la fois, que les décisions canoniques n'étaient plus seules à inspirer les lois des Etats.

Sans formuler aucune solution, Guinet termine son écrit en demandant humblement « de Messieurs » qui auront les trois qualités de Théologien, de » Jurisconsulte et d'homme d'Etat », une conclusion, ajoutant « qu'en tous cas, s'il y a partage, il y » aura de la probabilité sur laquelle on peut prendre » partie (38). » J'avoue, qu'ici encore, je ne saurais me fier aux apparences, et je vais jusqu'à penser qu'elles n'abusèrent pas davantage M. de Bourcier lui-même, bien qu'il ait abrité précisément le mémoire sous cette réserve de son auteur (39). Si

---

(38) Mémoire ou *Factum* de Guinet, p. 1 à 16.
(39) Réquisitoire de M. de Bourcier, p. 7 et 8.

Guinet ne conclut pas, chaque page, presque chaque mot de son mémoire conclut pour lui. Le Théologien expose à peine un seul de ses arguments sans le compromettre du même coup. Convient-il, par exemple, qu'on a trouvé l'invention de tirer rente de l'argent en le prêtant à constitution suivant les décisions des papes Martin V et Calixte III, mais que cette manière de prêter étant une vente cela doit rassurer les consciences? Guinet lui fait ajoûter (et à titre d'argument, toujours)! « que ces papes ont » eu égard à l'utilité des ecclésiastiques, parce que » le revenu des bénéfices, des hôpitaux, des cha- » pitres, des fondations pieuses, consistait en cette » manière de rente (40). » En faveur de la légitimité de l'intérêt, rien de plus heureux, au contraire, que la discussion du Jurisconsulte et du Conseiller d'Etat, même sur le terrain des raisons purement canoniques. Le Théologien allègue-t-il que l'usure est un crime capital comme l'adultère, l'empoisonnement, l'assassinat? Le Jurisconsulte « demeure » d'accord que l'usure est un crime, mais non pas » si contraire à la nature que ceux-là... En effet, » l'Ecriture dit : « Tu ne fénèreras pas (c'est-à-dire » (prêteras à rente) à ton frère, mais tu fénèreras à » l'étranger (Deuter. 13). L'usure n'est donc pas » comme l'adultère ou le larcin, car l'Ecriture ne

(40) Mémoire de Guinet, p. 5.

» dit pas : Tu ne déroberas pas à ton frère, ni tu ne
» commettras pas d'adultère avec lui, mais bien
» avec l'étranger (41). »

Les idées économiques de Guinet sont au niveau de la science moderne, et il les émet avec une rare netteté d'expression. Si le Théologien prétend « que
» l'argent ne porte aucun fruit, qu'étant stéril de
» soi, il est contre nature de le faire engender d'autre
» argent », le Jurisconsulte répond : « Pour ce qui
» est de la stérilité de l'argent, il ne s'agit pas ici de
» la stérilité de l'espèce, il s'agit des fruits civils qui
» s'acquièrent avec l'argent et l'industrie ; la vigne,
» de soi, ni le champ, ne rapportent rien naturel-
» lement que des ronces, et c'est par le labeur du
» fermier qu'il est fertil, néanmoins le propriétaire
» en tire le fruit pour partie, quoy qu'il ne fasse
» aucun travail (42). » Personne ne doit profiter du bien d'autrui, dit encore le Théologien. « Or, les
» deniers prêtés appartiennent à celui qui les em-
» prunte, il ne faut donc pas que le créancier tire
» profit d'une chose qui n'est plus à lui ! (43) »
Ecoutez maintenant le Jurisconsulte : « Il se faut....
» entendre, et savoir par quelles raisons les lois ci-
» viles ont été faites par de bons esprits, qui ont eu

---

(41) Mémoire de Guinet, p. 6.
(42) *Op. cit.*, p. 7.
(43) *Op. cit.* p. 1.

» la pratique de la justice et la connaissance des » choses du monde, et ce n'est pas pour faire profit » d'un simple office de mutuation, mais pour..... » *la compensation de l'intérêt du créancier avec le* » *profit que le débiteur fait de son argent ou de la* » *chose à lui vendue*, et en toute manière que la pri- » vation de son argent peut lui causer, *personne ne* » *se privant de son argent qu'il n'en souffre*..... n'eût- » il que la commodité de s'en servir en mille ren- » contres. Et souvent l'on peut raisonnablement » craindre de tomber dans la nécessité et dans la » misère d'un fâcheux accident ou malheur, dont on » se libérerait si on avait gardé son argent, et cela » est estimable, outre la révolution continuelle des » affaires, tantôt au changement du prix des espè- » ces, tantôt en l'insolvabilité des débiteurs, tantôt » aux grands frais que l'on est contraint de faire » pour sauver sa dette.... » (44). « Qui voudrait ou » se damner, ou prêter son argent gratis? » s'écrie à son tour le Conseiller d'Etat (45). Or, que l'intérêt conventionnel se légitime au moyen de ce qu'il représente le *loyer* de l'argent, et une *prime d'assurance*, n'est-ce pas, Messieurs, de nos jours encore, la doctrine des meilleurs esprits (46).

---

(44) *Op. cit.* p. 11.

(45) *Op. cit.* p. 12. — Voy. aussi notre note complémentaire (M) ci-après.

(46) Voy. M. Caillemer. *Des Intérêts*, p. 16. — Et notre note complémentaire (N) ci-après.

Elle convainquit M. de Fieux tout le premier. « Il fut touché de ces raisons et des remontrances » qui lui furent faites dans toute la province, et l'on » assure qu'il retira lui-même tout ce qu'il put » trouver d'exemplaires de sa lettre pastorale et de » son instruction, et laissa jusqu'à sa mort les choses » dans cet état où il les avait trouvées (46). » Le nouvel évêque, M. de Bissy ne songea pas tout d'abord à renouveler les défenses de son prédécesseur. Mais, après le traité de Ryswick, qui, en 1697, avait soustrait la Lorraine et le Barrois à la domination française, le duc Léopold ayant publié son Code, certains articles relatifs à la juridiction ecclésiastique furent déférés par l'évêque de Toul au Saint-Siége. Une lutte s'engagea entre M. de Bissy et le gouvernement de Léopold, énergiquement soutenu par la Cour souveraine, qui avait à la tête de son parquet le rédacteur même du Code, le procureur général Léonard de Bourcier (47). Ce fut alors que le Mémoire de Guinet sur le prêt à intérêt, qui avait été réimprimé, fut de nouveau condamné par l'Evêque. Le mandement, publié à Paris, porte la date du 23 septembre 1703, c'est-à-dire, par une coïncidence singulière, du lendemain même du jour où la Cour de Rome censurait, de son côté, les passages du Code Léopold que M. de Bissy avait signalés comme

(46) *Réquisitoire de M. de Bourcier*, p. 3.
(47) Voy. M. Digot, t. VI, p. 33.

contraires aux droits de l'autorité ecclésiastique. Léopold s'inclina, en apparence du moins, devant la décision du Souverain-Pontife, et peut-être (tel est, du moins, le sentiment de l'histoire) eût-il dû s'y soumettre sans arrière pensée, ayant, en effet, empiété sur les droits de l'Eglise (48) ; mais la nouvelle condamnation infligée bien mal à propos au Mémoire de Guinet fournissait au Procureur général Bourcier l'occasion d'une trop belle revanche pour qu'il ne s'empressât pas de la saisir. Le 15 octobre 1703, il déposa sur le bureau de la Cour le mandement de M. de Bissy, s'opposant à son exécution et à sa publication, et prononça dans ce sens un réquisitoire où, tout en reprenant les idées de Guinet et en y ajoutant d'excellentes raisons empruntées soit à l'histoire, soit à la science du droit, il s'attachait avec un soin particulier et une fermeté de langage, qui va parfois jusqu'à la rudesse (O), à relever ce que la mesure prise par le prélat avait de contradictoire avec sa tolérance antérieure. La Cour souveraine accueillit les remontrances du Procureur général, et par un arrêt du même jour, 15 octobre 1703, annula le mandement.

François Guinet était dans sa 76e année lorsqu'il composa son mémoire sur le prêt à intérêt. Ce ne fut pas son dernier écrit. Sa défense du tribunal des

---

(48) Voy. M. Digot, t. VI, p. 35.

assises est en effet postérieure (P). Cette existence si bien remplie touchait cependant à son terme. Tourmenté depuis longtemps par la goutte il en avait supporté les atteintes avec une admirable résignation, rendant grâces à Dieu de ce que la maladie lui avait laissé, en même temps que la vigueur tout entière de son esprit, la liberté de la main qui sut tracer les pages remarquables dont je mettais il y a un instant un rapide extrait sous vos yeux (49). La mort ne surprit pas Guinet, il la vit venir sans se départir un instant de la constance et de la sérénité qui étaient le fond de son caractère, et qui se réflétaient dans ses traits (Q). Son médecin, qu'il n'avait point fait appeler, lui ayant fait observer qu'il s'était peut-être un peu hâté, au contraire, de s'adresser au prêtre : « Il est des choses, répondit Guinet, qui » veulent être faites avant toutes les autres. D'ail- » leurs les ordonnances des ducs vous défendent, à » vous, médecins, de visiter plus de trois fois un ma- » lade avant qu'il ait reçu la Sainte-Eucharistie. » Il s'éteignit doucement le 13 septembre 1681, alors âgé de 77 ans (50).

En vous retraçant, Messieurs, la vie de cet homme éminent (R), peut-être n'ai-je pas été très-scrupuleusement fidèle à la pensée qui m'avait d'abord et

---

(49) *Eloge de Guinet.* D. Calmet, t. IV. *Biblioth. lorr.*, col. 466.

(50) *Op. cit.*, col. 469.

si naturellement attiré vers les souvenirs de Pont-à-Mousson. S'il est vrai que l'enseignement de François Guinet dura trop peu pour ce qu'il promettait, la Faculté de Droit compta des maîtres dont l'existence tout entière consacrée à la méditation et à l'exposition des grands problèmes du Droit n'eût assurément pas moins mérité que celle de Guinet de fixer votre attention, et de déterminer les préférences d'un de ceux que les événements et votre amour éclairé de la science ont faits les continuateurs de leur œuvre. Espérons, Messieurs, qu'une voix plus digne que la mienne tentera, quelque jour, de les rendre tout entiers à votre souvenir. Ce qui, parmi eux, donne une physionomie particulière à François Guinet, c'est encore moins l'éclat que l'étendue et la diversité de ses mérites. Dans ses savantes plaidoiries et dans les solides consultations dont il éclaira presque tous les grands procès de son temps, il put, à côté de l'enseignement qui avait été pour lui un précieux noviciat et qui renouvelait alors les bases de la science, faire vivre celle-ci d'une manière plus saisissante. On peut dire qu'il la popularisa sous tous ses aspects pratiques. Et puis quelle différence, Messieurs, entre l'existence de Guinet et la vie agitée des jurisconsultes qui l'avaient précédé à Pont-à-Mousson ? Mêlé aux affaires politiques de son pays et aux préoccupations sociales et économiques, qui, grâce aux conquêtes du Droit civil s'emparaient de tous les esprits élevés, il y

de Nancy le 12. m[illegible]

Messieurs

ie receu hier soir vos l

de ce mois, qui sont dix io

ie ne scay d'ou il vient,

ie bailleray vos Letres a

mes collegues, et i'envoiray

a mr. d'Hordal: il ne se

diffiulté. que vous avés.

vôtre Grand prevost est bien d.

composer, puis qu'il s'en r

avis de gens capables, de so de du

ie suffit que de demeurerez

e fait

e travailleray pour l'aff

oiviller ainsi que nous

és, et que nous avons conv

cal-

t la

des

et

ra-

du

A Messieurs

Messieurs les Doy[ens]
Chanoines et Chapitre
l'Insigne Eglise

A. D

laissa la trace d'une de ces intelligences claires, calmes et fécondes, dont la vigueur ne connaît point la défaillance, mais dont la sagesse sait se préserver des irritations stériles, pour marcher sans secousse et d'un pas assuré, et entraîner avec elles les générations contemporaines dans la voie de la raison et du progrès.

---

# NOTES COMPLÉMENTAIRES.

## A.

La querelle du Rectorat fut la plus sérieuse de celles qui s'élevèrent entre les Jésuites et les professeurs de la Faculté de Droit. La prétention des Jésuites, de conserver le Rectorat à perpétuité ne pouvait pas être admise (du moins jusqu'au règlement de 1587), si l'on examine de près, et le droit, et les faits; mais il ne s'ensuit pas qu'elle fût absolument insoutenable. Il ne faut pas, en effet, mettre en avant contre elle cette raison, que la bulle d'institution donnée par le pape Grégoire XIII se référait aux usages des Universités de Paris et de Bologne, où le Rectorat était électif. La bulle en effet (voy. D. Calmet, t. IV de l'édition de 1728, *Preuves de l'hist. de Lorraine*, page DCLXXXVIII et suiv.) n'implique cette référence qu'en ce qui concerne l'organisation et l'administration intérieure de chacune des Facultés. Après avoir constitué le collége des Jésuites, très-distinct de l'Université elle-même (§§ 1, 2, 3), ce document s'exprime ainsi : « Statuimus in ipso quoque

» oppido universitatem studii generalis, sub invocatione » per Carolum Cardinalem et Legatum ac Carolum ducem » præfatos eligendâ, in quinque Facultatibus præfatis, » quarum duæ, Theologiæ scilicet et Philosophiæ, pres- » byteris dictæ Societatis, *juxta eorum statuta;* reliquæ » tres earum *Decanis, Doctoribus et Professoribus diri-* » *gendæ ad instar Bononiensis et Parisiensis Universita-* » *tum, et juxtà illarum consuetudines* et statuta » ... (§ 4) Quant à la nomination du Recteur de l'Université la bulle donnait positivement au cardinal de Lorraine la mission de le choisir ou d'en déléguer à d'autres le choix, subordonné à son approbation (§ 9). Au reste, loin d'entendre que le Recteur serait nécessairement pris dans la Compagnie de Jésus, le Souverain Pontife suppose textuellement qu'il pourra être séculier; car il donne au cardinal de Lorraine ou à ses délégués le droit de juridiction « in omnes et » singulos dictæ Universitatis *Rectorem* et Magistros, Doc- » tores, Lectores, Præceptores et Scholares ac Procura- » tores, Bidellos, Nuntios et Officiales, personas supposi- » tas, *tam sæculares quam quorumvis ordinum regulares* » ..... præterquam ipsius Societatis personas » (§ 8). Or le cardinal de Lorraine mourut en 1574, après avoir nommé pour premier Recteur le Provincial des Jésuites, le P. Hayus, mais sans avoir rien réglé pour l'avenir. Les Jésuites se donnèrent le Rectorat perpétuel dans un règlement rédigé en 1580 par le P. Mathieu, et approuvé par le Duc. A peine investi de ses fonctions le premier doyen de la Faculté de Droit, Grégoire de Toulouse protesta, et ses réclamations aboutirent en 1582 à un nouveau règle-

ment, également approuvé par le Duc, et qui consacrait l'indépendance respective et absolue de chacune des Facultés. Il fut établi « que le Doyen des Facultés de Droit » canon et civil en serait le chef absolu ; qu'il conférerait » les grades dans les Facultés, et que le Recteur des Jé- » suites (recteur *du collége*) et son chancelier auraient » les mêmes pouvoirs dans les Facultés des Arts et de » Théologie seulement » (D. Calmet, t. IV, *Bibliothèque lorraine*, col. 444). En même temps la Faculté de Droit mettait en avant avec énergie le principe de l'élection du Recteur par toutes les Facultés, comme à Paris et à Bologne. — La Compagnie de Jésus porta l'affaire à Rome. Quelle était en réalité la question ? La bulle, on l'a vu, n'attribuait nullement le Rectorat aux Jésuites. Mais on pouvait se demander si le Duc, qui avait, en sollicitant à Rome la bulle d'institution, et en l'acceptant dans sa teneur laissé implicitement au Souverain Pontife le soin de régler ce qui concernait la nomination du Recteur, pouvait se dispenser, après la mort du cardinal investi de cette mission par le pape, et décédé sans y avoir pourvu pour l'avenir, de recourir à une nouvelle décision pontificale ; ce qui, naturellement, permettrait à la Compagnie de Jésus de produire à titre de candidature ses prétentions au Rectorat devant la Cour de Rome. Ainsi présentée, la thèse des RR. Pères, bien qu'elle n'eût pas, à Rome même, l'approbation du général de leur ordre (voy. M. Maggiolo, *Mém.* de 1864, p. 18), était du moins concevable, pourvu qu'il fût admis que le Duc avait, non pas comme marque de déférence, mais bien comme *condition*

de la création de l'Université, abandonné au pape le soin de statuer sur l'attribution du Rectorat. Mais jusqu'à quel point, en fait, cette intention de la part du Duc pouvait-elle être alléguée ? Rien ne la révèle d'une manière nette dans la bulle. Peu importe d'ailleurs ; car dans tous les cas, une pareille aliénation, par le Duc, de son indépendance en matière d'administration purement temporelle n'avait, en droit, absolument rien de sérieux. Le duc Charles III pouvait donc très-légitimement, en révoquant le règlement de 1580, rédigé sous l'influence du P. Mathieu, le remplacer par le règlement de 1582 qui donnait à chaque Faculté le droit de s'administrer elle-même par son Doyen. Nous avons dit que la lutte se termina pourtant par le triomphe de la Compagnie de Jésus après la bulle du pape Sixte-Quint en 1585. Mais encore fallut-il pour cela, et la Faculté de Droit eut-elle grandement raison d'attendre pour se soumettre, un dernier règlement du Duc, en date du 10 février 1587. (Voy. sur ces derniers faits, D. Calmet, t. IV, *Biblioth. lorr.*, col. 443 et suivantes, et M. Maggiolo, *Mém.* de 1864, p. 18 à 22.)

## B.

Tandis que l'Université de Paris, et spécialement la Faculté de Droit étaient dans un état de désorganisation déplorable (Voy. M. Maggiolo, *Mém.* de 1864, p. 7 et 8), la réputation de l'Université de Pont-à-Mousson lui attirait des élèves de toutes nationalités, comme on peut le vérifier encore aujourd'hui par ses registres (Voy. M. Lepage, *Annuaire* de 1865, p. 33 et suiv.). Quant aux étudiants

français, un arrêt du parlement de Paris du 20 mars 1603 leur ordonna de quitter Pont-à-Mousson et de rentrer en France ; et l'exécution de l'arrêt ne fut assurée que lorsqu'il eut été confirmé par le roi. (Voy. M. Neveu-Lemaire, p. 26, note 2, et l'*Histoire manuscrite de l'Université de Pont-à-Mousson, depuis sa création jusqu'en 1650*, par le P. Abram. Liv. IV, 2e cahier, *in fine* (Biblioth. de Nancy, cabinet lorrain.)

## C.

Le traité du simple Pacte (*Pacti nudi vindiciæ*) de Nicolas Guinet, ainsi qu'une *Præfatio ad Justinianeos* éditée à Pont-à-Mousson en 1604, qui tous deux figurent sur le catalogue de la Bibliothèque publique de Nancy, sont, à ma connaissance du moins, les seuls écrits de Nicolas Guinet qui nous soient parvenus. Il avait également composé : 1° des commentaires sur les Décrétales, dont François Guinet faisait mention dans son *Introductio ad Jurisprudentiam* (D. Calmet, t. IV, col. 458) ; 2° un panégyrique du duc Charles III, prononcé à l'Université après la mort de ce prince, en 1608 (D. Calmet, *op. cit.*, col. 457). M. Neveu-Lemaire attribue aussi à Nicolas Guinet un *Hymne à la très-illustre, très-ancienne et très-vertueuse maison de Lorraine* (Pont-à-Mousson, 1588), et un *Discours poétique sur la diversité du naturel des femmes, avec la louange et le choix de la bonne* (Pont-à-Mousson, 1588). Dom Calmet ne mentionne point ces deux derniers ouvrages, et je ferai remarquer en outre qu'en 1588, Nicolas Guinet n'habitait point encore la Lorraine puisqu'il

y fut appelé en 1601 seulement. Peut-être y a-t-il lieu de n'attribuer que sous toutes réserves à Nicolas Guinet les deux ouvrages dont il vient d'être parlé. — Quoi qu'il en soit, l'œuvre principale de Nicolas Guinet est son *Traité du simple pacte*, dédié au prince Louis de Phalsbourg (1), et qui a de la valeur. La comparaison des *Pactes nus* et des *Contrats* en Droit romain y est présentée avec infiniment de clarté et de méthode. Familier avec la glose et les travaux des professeurs de Bologne, Nicolas Guinet expose également et discute avec soin les opinions de Cujas, de Govea, de Duaren, d'Hotman, de Leconte, etc., et aussi celles de ses collègues, de Barclay surtout, qu'il appelle *noster Coruncanius* (2). Cet ouvrage fut publié en 1629 seulement, époque à laquelle Nicolas Guinet était déjà remplacé dans sa chaire par son fils François. En tête du volume on peut lire une épigraphe en vers latins composée par ce dernier, et qui me porterait à penser, à raison de l'enthousiasme qu'elle exprime, que le livre fut édité sur son conseil.

La préface, assez longue, nous donne de curieux détails sur la prospérité de l'Université de Pont-à-Mousson, attestée par l'origine lointaine de ses disciples (*ex extrêmâ Russia confluentes*), — et aussi sur les opinions de Nicolas

(1) *Pacti nudi vindiciæ seu nomocanonica prælectio in Tit. de Pactis, apud Gregorium, autore Nicolao Guineto, J. V. Professore in Academia Ponti-Mussanâ (opus omnibus juris studiosis et Professoribus necessarium).*

(2) *Tiberius Coruncanius* fut le premier jurisconsulte qui enseigna le droit à Rome.

Guinet et de ses collègues en fait de publications juridiques. Il s'était proposé, dit-il, de donner un traité complet de droit canonique, mais il en a été empèché et diffère encore. Il publie tard, mais s'autorise pour cela d'exemples notables. Ainsi Giphanius, professeur en Bavière, trouvait inutile toute publication nouvelle, contrairement à l'avis de Fachinaeus, autre professeur du même pays. Ainsi encore, à Pont-à-Mousson même, Barclay s'abstient d'écrire ou ne le fait qu'autant que cela est absolument nécessaire à sa réputation après qu'il a quitté la Lorraine, tandis que Grégoire de Toulouse met au jour force ouvrages dont Nicolas Guinet déclare n'estimer qu'un seul, le *Syntagma juris*. Il est, quant à lui, pour les petits traités, pour les dissertations : « Modica opuscula suam habent gratiam...... » præsertim si accuratà disquisitione arcana legum sensa » enucleentur. » Il y a, certes, de bonnes raisons à donner de ce sentiment; mais il y a façon de les donner. Quant à Guinet, il se compare sans le moindre embarras à ce guerrier du siége de Thèbes, Amphiaraüs, qui, au milieu de ses brillants compagnons d'armes, cherche moins l'éclat que la solidité du triomphe : « Nullo fulgore se ostentat; » neque enim optimus videri, sed esse volebat......... Ego » sum Amphiaraüs. » Sa conclusion est plus heureuse, et c'est la seule qui convienne au débat : « Quotquot muneri » docendi à Principibus præficimur, totidem duces ad » crassas ignorantiæ et injustitiæ Thebas expugnandas » mittimur; eodem vincendi conatu pugnamus, sed more » diverso congrediendi, aut etiam fine non eodem proposito. » — Le portrait de Nicolas Guinet est au Musée

lorrain de Nancy. C'est probablement à tort que l'on a fait figurer des armes à la gauche de la légende du portrait. Je n'ai trouvé nulle part la preuve que Nicolas Guinet ait été anobli.

## D.

Que François Guinet ait commencé par suppléer officieusement son père dans sa chaire de Pont-à-Mousson, c'est ce qui m'a paru résulter du rapprochement de deux circonstances, savoir : 1° que Guinet ne fut pas investi de la chaire de son père avant l'année 1626, époque à partir de laquelle celui-ci cessa complétement d'enseigner ; 2° et que, d'un autre côté, suivant l'éloge reproduit par D. Calmet, François Guinet... « ad suos reversus cathedram » legum conscendit, publicèque per aliquot annos docuit, » parente cum filio, filio cum parente alternis horis eam» dem ascendentibus et descendentibus. » (D. Calmet, t. IV, col. 461) (1).

## E.

« Ce grand nombre de justices ôte le moyen au peuple » d'avoir justice ; car qui est le pauvre paysan qui, plai» dant de ses brebis et de ses vaches, n'aime mieux les

(1) Cet éloge de Guinet avait été communiqué à D. Calmet par M. Abram, écolâtre de Saint-Dié, petit-neveu du P. Abram, auteur de *l'Histoire manuscrite de l'Université de Pont-à-Mousson*. (Voy. D. Calmet, *Bibl. lorr.* Voy. Abram.)

» abandonner à celui qui les retient injustement, qu'être » contraint de passer par cinq ou six justices avant que » d'avoir arrêt? Et s'il se résout de plaider jusqu'au bout, » y a-t-il brebis ou vaches qui puissent tant vivre? Même » que le maître mourra avant que son procès soit jugé » en dernier ressort » (Loyseau, *Traité de l'abus des justices*). Loyseau, qui a vécu de 1566 à 1627, était contemporain de Florentin le Thierriat. Ce dernier, en effet, qui fut pendu pour avoir fait quelques satires contre un prince de la maison de Lorraine (D. Calmet, t. IV, col. 941), vivait sous les ducs Henry II, mort en 1624; et François II son frère, qui, après avoir abdiqué en 1625 au profit du duc Charles IV son fils, mourut en 1632. (D. Calmet, t. IV, col. 941, 384 et suiv.) — Voir, sur les plaintes excitées en France par l'état de la procédure et de l'organisation judiciaire du seizième au dix-septième siècle, M. Raymond Bordeaux, *Philosophie de la procédure civile, ou Mémoire sur la réformation de la justice*, couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1853, publié en 1857. — Chap. X.

## F.

On peut, ce nous semble, opposer avec confiance le témoignage de François Guinet à celui du P. Donat, relevé par D. Calmet au t. VI, col. 177, de son *Histoire de Lorraine*. D. Calmet s'exprime ainsi : « On dit que ce » qui porta le duc Charles à établir la Cour souveraine

» de Lorraine, pour juger définitivement les principales » affaires du pays à l'exclusion de la haute noblesse, » qui tenait auparavant ses assises, et y jugeait souve- » rainement, fut qu'il apprit qu'un jour un paysan ayant » une affaire contre un gentilhomme, ne put jamais trou- » ver d'avocat qui osât entreprendre sa défense. » Indépendamment de ce que le fait, à le supposer vrai, n'est peut-être pas très-concluant, il me semble qu'il ne saurait prévaloir contre les assertions de Guinet, appuyées de l'estime que le tribunal des assises avait su s'attirer de la part de princes restés populaires comme le duc Henry II (D. Calmet, t. VI, col. 176). On est donc, à mon avis, dans le vrai, lorsque, indépendamment des ressentiments du duc Charles IV, légitimes ou non, on attribue surtout aux progrès de la science du Droit, qui exigeaient de plus en plus des études spéciales, la substitution de la Cour souveraine à la juridiction de la Chevalerie.

## G.

J'ai dû aux obligeantes recherches de M. Louis Benoit, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy, la communication d'une lettre écrite de la main de François Guinet, et relative aux procès qu'il soutenait pour le Chapitre de Saint-Dié (Voy. le *fac-simile*). Cette lettre, datée de 1656, c'est-à-dire de 23 ans après la démission donnée par Guinet de ses fonctions de professeur à Pont-à-Mousson, paraît attester par la mention qui y est faite de « M. d'Hordal » (si toutefois il s'agit, comme je le crois,

de Jean Hordal, troisième du nom, professeur à la Faculté de Droit de Pont-à-Mousson depuis 1640, et doyen en 1663; voy. M. Lepage, *Annuaire* de 1865, p. 43) que Guinet était resté en relation avec l'Université. Peut-être même les mots : « Messieurs mes collègues » que nous lisons dans la même lettre, désignent-ils les autres professeurs de la Faculté de Droit, à laquelle on pourrait conjecturer ainsi que François Guinet était demeuré attaché par les liens d'une sorte d'honorariat. Ce qui confirmerait cette idée, c'est l'existence d'un portrait de Guinet, dont nous aurons à parler un peu plus loin, et qui le représente sous le costume de professeur de Droit, à un âge très-avancé; or il avait vingt-neuf ans seulement lorsqu'il se démit de sa chaire.

Indépendamment de la lettre dont j'ai cru devoir reproduire le *fac-simile*, M. Louis Benoit a bien voulu me communiquer un écrit de procédure, également rédigé par Guinet à la date du 15 avril 1667. Ce sont des conclusions d'audience dans lesquelles on peut reconnaître la netteté de pensée et la concision de style que signale le panégyrique recueilli par D. Calmet.

## H

« Quæri hic posset an doctissimus vir aliqua volumina » ediderit; at responsio in promptu est; *neque voluit* » augere immensas abyssos voluminum bibliothecæ Justinianæ, neque in continuis forensium strepituum dis-

» tractionibus potuit ; verum subtili compendio alographo » in pluribus opusculis juris amfractuum aditus et exitus » sibi familiares et cuique obvios fecerat ; nonnulla deindè » varia, grata et docta opuscula scripsit, plura meditatus » erat si vixisset... » (Eloge de Guinet, D. Calmet, t. IV, *Biblioth. lorr.* col. 464).

Comme son père, on le voit, François Guinet préférait les monographies aux grands traités. Je reviendrai du reste plus bas (note P) sur ses ouvrages.

## I.

« Neque vero avarus erat et tenax scientiarum vel etiam annosæ et probatæ experientiæ seu labore seu usu perpetuo conquisitarum ; quod enim sine fictione didicerat, hoc sine invidia aliis infundere eructare et tradere semper præsto erat, ingenuis præcipuè adolescentibus causidicorum munere initiatis, quos ad se veluti ad patrem accedentes sic erudiebat ut primo suggereret eos ex se causæ statum aperire, suosque sensus depromere ; pius deindè et prudens didascalus omnino laudaret conceptum opus, subindè tamen moneret quid emendandum, quid addendum, quid antiquis legibus obsoletis è novis corrigendum, aut immutandum, aut alias advertendum esset, ac tandem ad continuum et indefessum laborem hortaretur et animaret, quia in scientiarum, sicut et in pietatis exercitio, qui negligenter præsumit, cum retrogradi necesse est. » (Eloge de Guinet ; D. Calmet, t. IV, *Bibliothèque lorraine*, col 463.)

J

Le panégyriste de Guinet atteste, comme le tenant de la bouche même de celui-ci que, indépendamment de son attachement à la profession d'avocat, il donnait pour raison de son refus des fonctions judiciaires élevées qui lui étaient offertes : « quod indecorum debitæ integritati judicaret » *pecunias ad publica munia oblinenda seu acceptenda* » *impendere, quæ gratis collata, in Reipublicæ utilitatem* » *utilius cederent.* » (Eloge ; D. Calmet, t. IV, col 462).— François Guinet fut seulement maître des requêtes et conseiller intime du duc François II, qui se proposait, s'il eût continué à régner, de l'élever au rang de ministre (Voy. l'Eloge précité).

K.

« Nous estimons qu'il est de notre devoir de vous ouvrir » les yeux (aux fidèles du diocèse) sur un mal qui, pour » être commun parmi vous, et faussement excusé par » l'ignorance, ne laisse pas d'être d'une pernicieuse con- » séquence devant Dieu. Et ce mal est le prêt qui se fait » de l'argent par obligation, en exigeant et percevant les » intérêts de ce que l'on a prêté.

» Nous ne pouvons assez admirer comment il s'est pu » faire que parmi tant de pasteurs assez éclairés, et entre » tant de prédicateurs qui annoncent la parole de Dieu avec

» beaucoup de réputation en cette province, aucun d'eux » n'ait fait éclater son zèle sur un point de morale aussi » important qu'est celui-ci. Nous pensons même (quoi- » qu'on nous dise le contraire) qu'il est impossible que les » Eglises de Lorraine aient vieilli dans cette ignorance, et » nous sommes plus portés à croire qu'une pratique aussi » détestable qu'est celle-là s'est établie plutôt par l'attache- » ment que les peuples ont pour le bien que par la négli- » gence des pasteurs à les instruire. » (Lettre pastorale de M. de Fieux, p. 1.)

L.

M. le Procureur général Dupin est mort le 11 novembre 1865, âgé de 82 ans. On se souvient des conclusions extrêmement remarquables qu'il prononça lors des célèbres arrêts de la Cour de cassation des 16 janvier 1858 (nature du droit de la femme commune exerçant ses reprises), 24 avril 1862 (erreur dans la personne en matière de mariage), et enfin 27 novembre 1863 (non-cumul de la réserve et du disponible par le donataire en avancement d'hoirie qui renonce à la succession.) Voir la notice consacrée à M. Dupin par M. Bertin, dans le *Droit* du 13 novembre 1865 et numéros suivants.

M.

Le côté politique de la question n'est pas traité avec

moins de force par le conseiller d'Etat que le côté à la fois théologique et juridique par le jurisconsulte. On le verra dans un instant (note N). Il est difficile d'imaginer qu'on eût pu, chez tout autre que François Guinet, trouver réunies à un tel degré les qualités de théologien, de jurisconsulte et d'homme d'Etat qu'il exige à la fin de son mémoire pour constituer un juge compétent sur la question de l'intérêt. François Guinet était un théologien consommé. Tous ses travaux, ses plaidoiries même attestaient la connaissance la plus approfondie des Pères de l'Eglise ; saint Augustin, saint Thomas, etc. ; de l'ancien et du nouveau Testament ; des décisions des conciles. Parmi les auteurs sacrés, il faisait des œuvres de saint Bernard sa lecture de prédilection. (Eloge de Guinet. D. Calmet, t. IV col. 462 et 465.)

## N.

La science économique moderne, on le sait, a singulièrement élargi la question des intérêts conventionnels. Nous n'en sommes plus à discuter leur légitimité ; l'Eglise elle-même, bien qu'il y ait eu des dissidents jusqu'en 1830, l'a consacrée, ou du moins a permis de la professer provisoirement sans être inquiété (Voy. M. Caillemer, p. 66 et 67). Ce provisoire peut passer pour définitif, et on doit considérer comme abandonnées par l'Eglise des prohibitions qui n'avaient d'ailleurs d'autre origine qu'une entente exagérée du devoir de charité. — La question qui se discute aujourd'hui avec ardeur sur le terrain de l'écono-

mie politique et de la législation, c'est celle de la liberté absolue de l'intérêt. M. Caillemer, aujourd'hui professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, a consacré au soutien de cette doctrine de remarquables pages à titre d'Introduction philosophique et historique à son livre sur les Intérêts (Caen, 1861); et la même thèse a été défendue avec force dans son *Essai sur l'Histoire et la législation de l'usure*, par M. Liégeois (actuellement professeur à la Faculté de Droit de Nancy (Paris, 1863). François Guinet eût-il admis la liberté du crédit en présence des raisons aujourd'hui mises en avant par les économistes? Je ne sais. Il ne séparait pas, quant à lui, et ne paraît pas même avoir pensé qu'on pût séparer la légitimité de l'intérêt de sa limitation légale, et il reprochait précisément à la doctrine canonique de favoriser l'usure en donnant pour mesure unique à la légitimité de l'intérêt le *damnum emergens* et le *lucrum cessans* à apprécier en fait: « Ce n'est » pas, dit-il, que les lois civiles qui règlent les usures, » c'est-à-dire le profit de l'argent selon la nature des con- » trats autorisent l'infamie; au contraire, elles y sont plus » sévères que les canonistes car elles tiennent les créan- » ciers en certaines bornes, au lieu que les canonistes n'en » donnent aucune; car si en prestant cent écus, ie perd » un profit ou que ie reçoive un dommage d'autant, ils m'ac- » cordent cent pour cent pour indemnité par droit naturel. » — Pour mon compte, les motifs déduits par Guinet pour justifier la fixation d'un taux légal de l'intérêt conventionnel, m'ont paru aussi concluants que sa légitimation de l'intérêt en principe.

De ce que l'intérêt conventionnel représente le *loyer* de la chose et une *prime d'assurance* pour les risques, c'est-à-dire deux éléments essentiellement variables avec les circonstances, la doctrine moderne conclut qu'une fixation légale est illogique (M. Caillemer, *loc. cit.*). Au point de vue purement rationnel, j'en conviens, et la vérité, spéculativement parlant, serait peut-être dans le système proposé par M. Marin-Darbel, qui limite l'intérêt conventionnel au bénéfice loyalement probable ou possible, ce qui, entraînant une appréciation de fait pour chaque espèce, revient au système canonique. Mais M. Caillemer a parfaitement objecté à cette doctrine que si elle était appelée à triompher, la justice serait assiégée « par la foule des » emprunteurs venant déposer leurs plaintes et soutenir » que l'intérêt exigé a dépassé tous les produits présuma- » bles, et des juridictions spéciales suffiraient à peine à » des procès sans cesse renaissants » (*Op. cit.*, p. 23). François Guinet ne s'exprimait pas autrement à propos des ordonnances du duc de Lorraine Charles III. «... Il a » prudemment fait en cette fixation ; non pas pour faire » naistre de l'argent *in mutuo vi mutui* précisément, mais » pour donner un juste réglement au *lucrum cessans* et » *damnum emergens*, ne voulant pas laisser aux créanciers » la liberté de demander une excessive indemnité, ce qu'ils » pouvaient faire par l'indétermination des canonistes, ni » aux autres un scrupule, en examinant s'ils avaient plus » ou moins de profit cessant ou de dommage naissant.... » — Les Ecclésiastiques et les plus réformés et doctes Re- » ligieux, les Cours souveraines et tous autres Juges l'ont

» ainsi exécuté et ordonné; toutes les familles ont leurs » biens et leur repos en cette ordonnance qui a retranché » une infinité de procès... » (*Mémoire de Guinet*, p. 13 et 14. — Voy. aussi le réquisitoire de M. de Bourcier, p. 12 à 16). — Cela étant, c'est-à-dire l'appréciation du *damnum emergens* et du *lucrum cessans* dans chaque hypothèse étant chose pratiquement impossible, quel parti reste-t-il à prendre? M. Caillemer propose la liberté du crédit sauf à réduire les intérêts conventionnels en cas de lésion (p. 24 et 25). Mais, sans considérer ce qu'il peut y avoir de très-rigoureux à exiger une lésion importante pour rescinder un contrat portant sur une valeur de consommation aussi nécessaire que l'argent, n'est-ce pas retomber, bien qu'à un moindre degré sans doute, dans les inconvénients du système qui laisse au juge l'appréciation du *damnum emergens* et du *lucrum cessans* pour fixer, dans chaque circonstance, le taux de l'intérêt?

Pourquoi donc proscrire si énergiquement la fixation d'un taux légal, soit en matière civile, soit en matière commerciale, quand on peut, même avec le taux légal, obtenir à très-peu de chose près un résultat identique à celui qui ressortirait d'une fixation, en fait, du taux de l'intérêt conventionnel pour chaque cas échéant? Cette réflexion, c'est le beau travail de M. Caillemer lui-même qui la fait naître. Pour les intérêts légaux et les intérêts moratoires, notre savant collègue admet que la détermination n'en saurait être abandonnée au juge dans les diverses hypothèses qui se présentent. « Pour cela il faudrait, dit-il, que le magis» trat abandonnât l'étude des lois positives pour la médi-

» tation des sciences économiques. Ce ne serait plus le » juge des anciens jours, vivant seul et retiré dans la pré- » paration de l'œuvre de la justice ; ce serait l'homme pu- » blic se mêlant aux commotions de chaque jour pour les » suivre et en étudier les effets, se passionnant pour ou » contre les événements, et perdant tout à la fois la science » et la tranquillité de l'âme, ces deux conditions insépara- » bles d'une bonne administration et d'une bonne réparti- » tion de la justice sociale. Il vaut peut-être mieux laisser » au législateur le soin d'opérer cette fixation. Placé sur » un théâtre plus élevé, moins accessible aux influences » extérieures, l'homme chargé de formuler la loi pourrait, » en appréciant les circonstances et les événements, indi- » quer le chiffre qui devra servir de guide aux magistrats. » Mais, comme cette détermination, nous l'avons dit, doit » tenir compte de la privation qu'éprouve le prêteur, et » des risques que le recouvrement doit subir, la loi n'aura » pas alors ce caractère dn permanence et de fixité que » nous sommes habitués à attacher à tout ce qui émane du » pouvoir législatif. Chaque année, plus souvent même, » cette fixation pourra changer. Ne voyons-nous pas cha- » que jour des faits analogues se produire lorsqu'il s'agit » de déterminer l'intérêt attaché aux bons du trésor pu- » blic ? » (*Op. cit.* p. 27 et 28.)

Ce que M. Caillemer propose « avec une extrême ré- serve » pour les intérêts légaux et moratoires, à savoir la fixation légale du taux, avec des variations aussi fréquentes qu'il serait nécessaire (1), c'est, pour mon compte et pour les mêmes raisons, ce qui me paraîtrait la vraie solution

(1) Voy. aussi M. Liégois, *Essai sur l'Histoire et la législation de*

législative aussi bien pour l'intérêt conventionnel que pour l'intérêt légal et moratoire. Tout autre solution me semble, sinon rationnellement inexacte, du moins socialement impraticable ; et quant à la légitimité de celle-ci au point de vue législatif, je laisse, en terminant cette note, la parole au Procureur général Bourcier : « Si le souverain domaine » que le prince exerce sur les biens de ses sujets le met en » droit (disons aujourd'hui si l'étendue de la puissance légis- » lative permet) de transférer par la voie de la prescription » la propriété des biens d'un particulier à un autre contre le » droit naturel par lequel le temps ne peut jamais devenir un » titre translatif de propriété, et ce par la seule considéra- » tion du bien public qui exige que les domaines des choses » ne soient pas incertains, et qu'il y ait une fin aux procès, » le même Prince (disons aujourd'hui le même pouvoir » législatif) ne peut-il pas, par le même principe, attribuer » au créancier un profit médiocre du prêt sur les biens de » son débiteur, pour éviter les embarras et les procès qui » seraient autrement inévitables pour parvenir à la liqui- » dation du dommage qu'il aura souffert, ou du gain qu'il » aura perdu ? » (*Réquisitoire*, p. 16.)

## O.

Le réquisitoire de M. de Bourcier est quelquefois trop

---

*l'usure*, p. 229, qui propose la détermination annuelle par décret impérial ; ou encore l'adoption, comme taux légal d'une année, du taux existant au 1er janvier pour l'escompte des effets négociés par la banque de France. — Voy. encore la déposition de M. Pellat, dans l'enquête sur le taux de l'intérêt (*Revue Crit.*, t. XXXIII, p. 98).

empreint de la passion, inséparable d'ailleurs, des luttes qu'il avait à soutenir contre Rome à propos du Code Léopold. Ainsi, par exemple, quand il présente le mémoire de Guinet « comme une feuille volante qui ne décide rien, qui n'af- » firme rien, » M. de Bourcier exagère, et sciemment, il me semble ; je l'ai déjà remarqué. Le mémoire de Guinet n'avait pas besoin de cet excès de justification. Mais, où le Procureur général s'exprime avec autant de vérité et de bon sens que d'énergie, c'est quand il fait ressortir l'inconséquence des mesures prises par l'Evêque, et quand il revendique les droits de l'autorité civile. « Il est bien sur- » prenant que M. l'Evêque de Toul entreprenne de cen- » surer, après 23 ans seulement, un ouvrage que son » prédécesseur et lui ont vu depuis si longtemps dans leur » diocèse. Si cet écrit est mauvais et vitieux, et s'il con- » tient tant de propositions fausses, téméraires, scanda- » leuses, tendantes à l'hérésie, etc., pourquoi ces deux » grands prélats ne l'ont-ils pas condamné depuis si long- » temps ?...... il est impossible que ce qui a paru tout » au moins indifférent, il y a 23 ans, puisse devenir mau- » vais présentement, et que ce que l'on juge essentielle- » ment mauvais présentement ait été indifférent il y a 23 » ans ; les principes de la religion sont immuables ; tout » ce qui les choque est mauvais en tout temps ; les années » ne peuvent empirer ni méliorer un livre de cette qua- » lité ; il faut donc conclure que le silence de M. l'Evêque » est un titre qu'il a fourni lui-même, qui détruit son » mandement et qui justifie l'écrit qu'il condamne aujour- » d'hui. » (*Réquisitoire*, p. 5 et 6.)

...... « Le respect que nous avons pour l'autorité
» dont M. l'Evêque est revêtu nous inspirera toujours des
» sentiments de la plus parfaite soumission pour ce qu'il
» trouvera à propos de faire pour la conduite spirituelle
» de son diocèse ; mais comme la puissance souveraine
» du prince dérive de la même source que la juridiction
» épiscopale, nous nous efforcerons de conserver les droits
» de l'une sans manquer à ce que nous devons à l'autre.
» Nous aurons toujours devant les yeux les bornes sacrées
» que la main de Dieu a plantées entre ces deux puissan-
» ces, dont l'une a pour objet le soin des âmes, et l'autre
» la défense et administration des corps et des biens. Le
» mandement de M. l'Evêque blesse manifestement la loi
» de ce partage, qui ne défend pas moins aux ministres
» des choses sacrées de porter la main sur le sceptre,
» qu'aux princes de la porter sur l'arche (p. 11 et 12).

## P.

J'ai cité dans le cours de ce travail, en fait d'ouvrages de François Guinet : 1° son *Oratio de bonorum principum in colendâ jurisprudentiâ studio, malorum vero in ejusdem incuriâ ;* 2° le *Justinianus magnus ;* 3° l'*Introductio ad jurisprudentiam ;* 4° le *Mémoire sur la loi salique en Lorraine* ; — écrits dont je n'ai pu retrouver la trace. Le *Justinianus magnus* faisait partie de la Bibliothèque lorraine de M. Noël (Voyez le catalogue qui appartient à la Bibliothèque de Nancy, table générale) ; 5° le *Factum* sur

l'usure (à la Bibliothèque de Nancy. — La Bibliothèque de M. Noël en contenait un exemplaire) ; 6e enfin le *Mémoire de Guinet sur les Assises*. Ce mémoire paraît être indiqué par M. Digot comme rapporté par D. Calmet, t. VI, p. 176 et 177, et il est indiqué formellement par M. Neveu-Lemaire comme rapporté par D. Calmet, t. V, p. CCXLVI et suiv. — Ces deux indications, qui toutes les deux se réfèrent évidemment à la dernière édition de D. Calmet, sont inexactes. Le passage auquel renvoie M. Digot ne contient que l'histoire présentée par D. Calmet, du remplacement du tribunal des Assises par la Cour souveraine de Lorraine et de Barrois ; — le passage désigné par M. Neveu-Lemaire appartient à une dissertation de D. Calmet sur la noblesse de Lorraine qui commence à la page CCXXV et qui comprend, en effet, aux pages CCXLVI et suivantes un chapitre V, intitulé : *Des assises*. Mais le mémoire de François Guinet ne s'y trouve pas. La vérité est que ce mémoire est rapporté par D. Calmet, dern. édition, t. 3, p. CCXXI et suivantes. Il a pour titre : *Mémoire sur l'état des duchés de Lorraine et de Bar*, et il date de l'année 1680. — D. Calmet le cite encore sous ce titre au t. IV, col. 458), ce qui ne l'empêche pas de mentionner au même endroit, *comme un ouvrage de Guinet, distinct de celui-ci*, un mémoire pour montrer de quelle manière se rendait la justice en Lorraine en 1633. Or ces deux prétendus écrits de Guinet sont, en réalité, bien que présentés par D. Calmet sous deux titres différents, le seul et uniqne mémoire de 1680 rapporté au t. 3, p. CCXXI et suivantes de la dernière édition du savant bénédictin, et

cité en extrait par M. Digot (t, 5, p. 89 et suivantes). A côté du mémoire de 1680, il faut encore mentionner d'après D. Calmet (t. IV, col. 459) un « manuscrit du même » Guinet, intitulé : *Les promenades de Champigneulle* en » juillet 1678. C'est un Dialogue dans lequel on introduit » un conseiller de la Cour souveraine qui fait voir les in- » convénients des assises, puis un maître des requêtes qui » parle en faveur des mêmes assises, et enfin on introduit » un secrétaire d'Etat qui parle en faveur de la noblesse et » montre qu'il est de l'intérêt du prince de ne la pas mé- » contenter. »

Nous devons encore ajouter à la liste des écrits de François Guinet : 7° *Caroli IV, ducis Lotharingiæ auspiciis astræa revocata ;* 8° un manuscrit intitulé *De Gerardo Alsatio* « où il prétend montrer en 1679 que les ducs de Lorraine descendaient de Guillaume de Bouillon (D. Calmet, t. IV, col. 458). — J'ignore ce que sont devenus ces deux ouvrages. D. Calmet n'avait pas même vu le second. — 9° Je relève encore dans la *Bibliothèque lorraine* de D. Calmet la mention *a*) d'un recueil de plaidoyers suivis des arrêts intervenus, qui se trouvait en la possession de M. Fallois, avocat à la Cour ; *b*) d'un imprimé composé en 1636 ou 37 pour les Doyen, Chanoines et Chapitre de la Primatiale de Nancy contre M. le duc d'Atrie, Scipion. Dajacet de Aquaviva, demandeur au possessoire au prieuré de Varangéville, que D. Calmet croit être l'ouvrage de Guinet ; *c*) d'un *Factum* imprimé pour M. Drouöt, prieur de Lay, contre M. le comte de Furstemberg et dom Antoine Milet, religieux bénédictin pourvu dudit prieuré de

Lay vers l'an 1667, *Factum* que D. Calmet croit aussi être l'œuvre de Guinet ; *d*) enfin D. Calmet dit avoir vu dans les archives du pays un grand nombre d'écrits de la main de Guinet, qui sont des réponses aux consultations qu'on lui faisait de tous côtés. Aucun indice ne m'a révélé que ces écrits aient été conservés. — 10° Enfin il existe aux archives de Nancy un recueil d'ordonnances des ducs de Lorraine (qui en contient notamment un certain nombre sur l'usure), et qui porte au dos de la couverture le titre suivant : *Ecrits, ordonnances et déclarations, Guinet*. Ce *Code*, comme le désigne le frontispice, est l'œuvre d'un sieur *Georges Habillon, escuyer, licentié en droit, avocat ès-siéges de la ville et cité, université et prévosté dud. Pont*. Il date de 1627. Ce même frontispice porte une inscription manuscrite ainsi conçue : « *Dono dedit Franciscus Guinet 1631 fratri abbati Sanctæ Mariæ majoris Mussipont.* » Cette inscription, si on la rapproche du *fac-simile* d'une lettre de François Guinet, que nous publions, parait être de la même main. En tous cas, c'est probablement de ce que ce Recueil a appartenu à François Guinet, puis au P. Nicolas Guinet, son frère, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, que lui est venu le nom de *Code Guinet*, sous lequel il est connu.

## Q

L'éloge recueilli par D. Calmet s'exprime ainsi : « Erat » Franciscus noster serenâ semper facie venerabilis, admo-

» dum jucundæ conversationis, leporem suis inducens familiaribus colloquiis, appositâ, historiarum diversarum que rerum jucundâ narratione quibus audientium animos mirificè mulcebat, et dùm jàm lectulo vi morborum detinebatur..... — Summâ semper et rarâ prudentiâ usus est... » De bellorum eventibus, de magnatum dissidiis et de supremæ rei curiosâ indagine altum et stupendum semper » in ipso fuit silentium ubique et ergâ omnes ; muntiorum » rumorem, discendi puriginem et sibi in (il faut probablement lire : « et ») familiaribus liberè et severè damnabat » et coercebat ; si alii colloquia super his miscere velle viderentur, ea in aliam rem mox inflectebat jucundâ aliquâ » apostrophe quia (Il faut probablement lire : « quâ ») curiosi indagatores lepidè eludebantur simul et gratiosè recreabantur. »

Il existe à Nancy deux portraits de François Guinet ; l'un qui se trouve à l'hôpital Saint-Julien dans la salle des séances de la commission administrative, présente, ne fût-ce que par le ton général et le fini de la peinture, tous les caractères de l'authenticité. Guinet y est représenté en costume de ville, à l'âge d'environ 40 à 50 ans. L'ensemble de sa physionomie, très-accentuée, annonce la fermeté et la sérénité d'âme autant que son regard profond et vif accuse la puissance de l'esprit. Au bas du portrait est cette légende : « D. Franciscus Guinet, æternâ memoriâ dignus, « hujus domûs hospitalis administrator et restaurator, obiit « 13° die Septembris anno 1681. »

L'autre portrait figure au Musée lorrain, à côté du portrait de Nicolas Guinet le père. Il représente François Gui-

net à un âge beaucoup plus avancé, et en costume de professeur à Pont-à-Mousson. J'ai déjà expliqué que depuis fort longtemps, Guinet n'appartenait pourtant plus, au moins à titre actif, à la Faculté de Droit. Il n'y a d'ailleurs, même en tenant compte de la différence d'âge, qu'une ressemblance très-imparfaite entre la physionomie du portrait du Musée lorrain et celle du portrait de l'hôpital Saint-Julien. Enfin, quant au mérite de la peinture, le portrait de Saint-Julien a encore de beaucoup l'avantage. Le portrait du Musée lorrain porte en tête, à gauche, les armes de François Guinet, qui avait été anobli, comme je l'ai dit, en 1634. Il portait d'argent à un dragon issant de gueule coupé soutenu d'argent à trois traits d'argent et de sable. — L'aile droite de la façade du Palais de l'Académie à Nancy, porte deux médaillons sculptés, dont l'un est celui de François Guinet.

## R.

Guinet ne laissait pas de descendants. Il avait eu d'un premier mariage une fille, qu'il avait perdue âgée de 6 ou 7 ans, lors de la peste de 1632 (Voy. plus haut, p. 5). Il épousa en secondes noces, le 3 mai 1639, Françoise Gennetaire (Voy. M. Lepage, archives de Nancy, t. 3, p. 353, et D. Calmet, t. IV, col. 464). L'éloge recueilli par D. Calmet contient d'intéressants détails sur la vie des deux époux, remplie, en dehors des occupations de Guinet, par le soin qu'ils donnaient aux pratiques de la religion,

non moins qu'aux œuvres de la charité la plus éclairée et la plus généreuse. Administrateur de l'hôpital Saint-Julien de Nancy, Guinet se consacrait à ces fonctions avec un dévouement absolu. Il institua les pauvres de cet hôpital héritiers de toute sa fortune, moins quelques legs au profit de personnes qui lui étaient chères, et particulièrement celui de sa bibliothèque qu'il laissa à son frère, le P. Nicolas Guinet, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson. — François Guinet voulut être inhumé dans le cimetière commun de sa paroisse (ou de toute autre dans laquelle il mourrait) ; et de la manière la plus humble, « pauperrimorum et mise» rabilium personarum more », dit son panégyriste. « Nul» lus majorem honorem debet concupiscere, écrivait-il » dans son testament, quàm christianè mori et inter pau» peres inhumari ; quorum muneris est nos in æterna ad» mittere tabernacula, hoc singulariter recommendo domi» nis executoribus mei testamenti » (D. Calmet, t. IV, col 468). Suivant son désir, il fut enterré dans le cimetière commun de la paroisse Notre-Dame, qui était la sienne, et, ainsi qu'il l'avait également prescrit, devant la Croix. Il avait composé lui-même l'inscription suivante pour être gravée sur la simple pierre qu'il voulait pour tombeau : « Franciscus Guinetus peccator, hic expecto misericordiam » Dei hominis pro me crucifixi » ; et plus bas : « Tantus » labor non sit cassus. »

François Guinet était l'ainé de quatorze enfants issus du mariage de Nicolas Guinet, le père, avec Anne Warin. (D. Calmet, t. IV, col. 460.)

Le P. Nicolas Guinet, dont j'ai parlé tout à l'heure, Pré-

montré de l'étroite observance de Lorraine, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson en 1663, et vicaire général de sa congrégation pendant près de 20 ans, mort en 1695, est l'objet d'une notice dans la *Bibliothèque lorraine*, de D. Calmet, t. IV, col. 469. C'était à ce qu'il paraît, un très-bon jurisconsulte, et il le prouva dans la conduite des nombreux procès que son ordre eut à soutenir et que François Guinet plaida constamment. Un autre frère de François Guinet fut aussi dignitaire chez les Prémontrés (D. Calmet, t. IV, col. 463.), mais il n'est point connu.

ACADÉMIE DE STANISLAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 1868.

# RÉPONSE AUX DEUX RÉCIPIENDAIRES

## (MM. VAUGEOIS ET DE LA MÉNARDIÈRE.)

PAR

**M. DE DUMAST,**

Président.

## I.

MESSIEURS,

Ce ne sera pas une date sans quelque importance dans les fastes de notre Académie, que le 28 mai 1868, jour où, pour la première fois, elle aura rendu visible l'admission dans ses rangs, sinon encore du Doyen de notre nouvelle Ecole de Droit (vous savez trop quels douloureux motifs expliquent un pareil retard) *, — au moins de deux des professeurs ses collègues, qui font déjà briller comme jadis l'institution renaissante.

(*) La mort du fils de M. le doyen Jalabert.

Une école si longtemps regrettée, — la plus récemment restituée des trois Facultés que le Gouvernement impérial nous a rendues de l'ancienne Université de Lorraine, — n'avait encore, jusqu'à présent, réapparu que dans l'enceinte du palais de l'Enseignement. — Sa rentrée en scène est complète, Messieurs, à partir de la solennité d'aujourd'hui, où quelques-uns des maîtres de la science du Droit, se montrant enfin au public hors des murs où se trouve placée la chaire de leurs leçons, — seront venus occuper ici des fauteuils décernés par notre libre élection, et, dans le royal salon destiné par Stanislas à son Académie, prendre la parole devant un auditoire simplement imprégné de cette haute *civilisation générale* dans l'atmosphère de laquelle respirent à l'aise tous les genres de mérite.

## II.

Elle avait laissé de grands souvenirs, l'Université de Lorraine, jadis fréquentée par des étudiants nombreux, accourus quelquefois de cinq cents lieues. Célèbre était surtout la Faculté de Droit, dont elle eut justement un Doyen pour son dernier Recteur. — Solide école, d'où sortirent non-seulement les auteurs du code Léopold, si en avance sur leur siècle, mais tant d'hommes qui devaient plus tard remplir un rôle dans le grand renouvel-

lement de la législation civile française. — Rien donc d'étonnant à ce qu'un orateur actuel pût aimer à s'emparer de la première occasion offerte, pour mettre en relief quelques traits d'une pareille histoire.

## III.

### *A M. Vaugeois* (1).

Vous l'avez fait, Monsieur, vous qui déjà, par un enseignement triennal remarqué, et par votre manière si judicieuse d'apprécier dans un *compte-rendu* les forces diverses de nos jeunes juristes, vous êtes accrédité, et pour ainsi dire confirmé, dans la possession de la chaire où vous avaient fait parvenir vos épreuves de concours, vos leçons à Grenoble, et surtout votre beau travail sur la *Distinction des Biens*.

Vous venez de nous présenter l'éloge de François Guinet. Personne ne vous en eût conseillé, de préférence, un autre. — Pour une première exhibition publique, il eût été difficile, ce semble, de choisir plus heureux sujet de tableau, que la figure de celui d'entre vos doctes prédécesseurs, qui sut le mieux joindre aux mérites du jurisconsulte ceux du littérateur, du moraliste et de l'homme d'Etat.

---

(1) Professeur de Code Napoléon à la Faculté de Nancy.

Quant à la question spéciale dont ceci vous a conduit à parler (celle de la légitimité des intérêts du prêt), — quoique le débat proprement dit en soit resté relativement assez calme, puisqu'il ne prit jamais le caractère sanglant que revêtirent tant d'autres querelles, — cette controverse a fait écrire force pages. — Et non sans cause, car un pareil litige remuait les profondeurs de la conscience humaine.

## IV.

Chez les nations, il est vrai, de l'Antiquité, presque personne n'avait mis en doute que l'homme qui voulait pouvoir disposer pour lui des choses d'autrui — *fongibles* ou *non fongibles*, peu importe (1), — et jouir de la faculté de les employer

---

(1) Pour les personnes étrangères à l'ancienne langue des affaires, expliquons ici les deux mots *fongible* et *non fongible*, qui ont joué un si grand rôle. — Par un extrême raffinement d'analyse, la jurisprudence romaine avait ainsi divisé les choses. Elle appelait *fongibles* les objets qui, par la consommation, ou se détruisaient (comme les vivres), ou cessaient au moins comme les écus), de pouvoir être reconnus dans leur individualité. Etaient qualifiés *non fongibles* ceux dont on pouvait faire usage sans les détruire ou les changer; exemple, un champ, une maison. — Or, selon la loi romaine, il n'y avait que ces derniers qui fussent réputés pouvoir devenir l'objet d'un véritable prêt (d'un COMMODAT). Les autres, par une

comme siennes, — ne se rendît, par là-même, et proportionnellement à la durée de cette jouissance, débiteur d'un loyer, d'un droit d'usage (d'une *usura*, comme parle la langue latine). Sans quoi la propriété des biens eût semblé n'être qu'illusoire, et ne constituer pour leur véritable maître qu'un avantage honorifique.

Mais, comme il était arrivé que sous un long régime de conquêtes et de servitude, les violences du *plus fort*, introduisant leur empire, avaient fait grossièrement abus de ce genre de contrat, — l'idée du *prêt avec redevance*, quelle que fût en soi la profonde équité d'un tel pacte, ne se présentait plus guère à l'esprit des masses que comme l'une des formes du principe oppressif, et même que comme l'une de ses vexations les plus criantes. — Si étrange que cela puisse être, on le comprend, pour peu qu'on se rappelle à quel point les *fœneratores* romains, dévorant la substance des familles, avaient fini par pratiquer, sur les emprunteurs pauvres, une sorte de lent assassinat.

Quand donc, sous l'action de plusieurs causes,

---

fiction juridique, passaient pour n'être pas prêtés, mais CÉDÉS, — à charge, il est vrai, d'une future CESSION réciproque. — Or, de ces deux prétendus dons MUTUELS, découlait le nom spécial du contrat de prêt d'argent : le *mutuum*. — Tant de métaphysique dans une chose si simple, avait été souvent jugé ressembler à une bien docte subtilité.

mais surtout de l'avénement du christianisme, l'ordre social antique (qui se réduisait trop souvent à l'exploitation de l'homme par l'homme) fit place à un ordre de choses meilleur, — une réaction des plus vives dut se manifester. — Elle fut radicale et sans limites aucunes; mais après tout, elle est concevable, au point de vue d'une époque où les rôles de prêteur et d'usurier s'étaient si bien confondus, qu'il n'existait pas même de mot pour les distinguer l'un d'avec l'autre.

Toutefois, tant que l'édifice des lois romaines garda quelque reste de solidité, les codes résistèrent à cette révolution absolue; ils y résistèrent par la voix même des empereurs chrétiens. — Mais vint le triomphe définitif et complet des Barbares; la dévastation répétée des campagnes; le pillage des villes, grandes ou petites, et leur destruction presque totale; la coupure ou l'écroulement des ponts; l'abandon de la plupart des routes; le découragement des travailleurs; la ruine générale du commerce; en un mot, la misère et le dénuement sous toutes les formes. — Alors, comme la face de l'Occident ne présentait plus guère que *table rase,* il ne dut pas sembler étrange de songer à bâtir sur ce terrein désolé, qu'avaient balayé tant de ravages, *une Jérusalem nouvelle.* On admit, sans trop s'en effaroucher, la colossale pensée de donner pour règle aux affaires de l'Europe entière la maxime du PRÊT DE CHARITÉ : la gratuité fondamentale de tout argent fourni par un homme à son prochain.

## V.

Pareil système était-il absolument inconnu? — Ce serait trop dire.

Il avait été essayé une fois : — à savoir, jadis, aux bords du Jourdain. — Là, encore, non pas dans sa plénitude logique (car envers les étrangers on ne l'observa point), mais uniquement d'Israélite à Israélite, c'est-à-dire entre des hommes réputés frères *tout à fait*, comme descendus en effet d'un même chef de clan. Le phénomène, d'ailleurs, avait eu lieu au sein d'une nation théocratique, tellement exceptionnelle que ses institutions rendaient même impossible à ses citoyens de devenir véritables propriétaires. — Car, nous le savons tous, elle avait, dans son socialisme sacré, remplacé le droit de *propriété*, admis chez la généralité des peuples, par un simple droit de *jouissance* jubilaire, *concédée en attendant nouveau partage* : — titre de possession dont la durée avait pour *maximum* cinquante ans (1).

Mais quoi! ce régime, si étonnant à nos yeux, n'était-il pas précisément un *idéal* pour le dixième siècle! — un mirage d'oasis, qui devait lui apparaî-

---

(1) Les historiens discutent sur le plus ou moins de fidélité d'observance qui eut lieu en pratique; mais peu importe : la législation de Moïse est formelle. (*Levitic.* cap. XXV.)

tre en beau, à l'horizon des déserts de l'indigence universelle !

L'Europe, qui s'était revêtue d'un noble et nouveau nom (la *Chrétienté*), venait alors, — au moins dans l'imagination des peuples, — de se transformer en une république sémi-céleste, où tout devait désormais tendre à se régler d'après le modèle d'une famille faisant ménage sous le même toit ; sans conserver grand souci des lois du *tien* et du *mien*, choses réputées dorénavant de peu d'importance.

Or, comme le clergé catholique avait depuis longtemps, et avec courage, embrassé la cause des faibles contre les forts, — il se trouva naturellement appelé à prendre la tête de cet énergique mouvement d'opinion. Arbitre qu'il se trouvait être de tous les pouvoirs d'alors, il fit rendre des lois dans ce sens ; il en prêcha la mise en pratique. Et quoique une telle organisation, tout à fait spéciale et neuve, exigeât, chez les laïcs, en masse, des conditions d'isolement, de repos, de pieux détachement, d'humble frugalité, etc., que l'expérience fait reconnaître pour incompatibles à la longue avec les données terrestres, — il est beau, de la part de l'Eglise, d'avoir regardé comme possible ce système surprenant; d'en avoir présenté des exemples, bien que passagers ; — oui, Monsieur, d'en avoir PRESQUE RÉALISÉ la magnifique conception.

Presque réalisé, disons-nous; car, pour un mo-

ment, bien peu s'en est fallu. N'oublions pas qu'une telle législation, malgré ce qu'elle a de gigantesque, était parvenue à se faire inscrire dans tous les codes du moyen-âge.

## VI.

Non pas pourtant que jamais, — hormis dans des choses d'une portée très-restreinte, — cet imposant mécanisme ait jamais fonctionné beaucoup (si ce n'est en apparence).

Dès que la moindre sécurité, reparue après les cataclysmes, fit renaître quelque part un peu de trafic; dès que le moindre réveil eut lieu pour l'industrie, — laquelle, par suite de l'amoindrissement du joug des serfs, avait cessé d'être la besogne d'un *ergastulum* domestique, pour devenir le labeur d'efforts libres et collectifs; — une impérieuse nécessité se manisfesta : celle de trouver des capitaux pour former un fond de roulement.

Or comment s'en procurer (s'en procurer de suffisants) par la simple association fraternelle des ouvriers effectifs de l'atelier ? Comment se refuser la ressource de recourir à l'emprunt des épargnes ? — Et comment obtenir de se les faire confier, ces épargnes, sans en promettre aux prêteurs un profit déterminé ?

Aussi fallut-il bientôt, fermant les yeux, et laissant s'opérer en *fait* ce qu'on interdisait en *droit*,

tolérer mille combinaisons usuraires, — viciées précisément par leur prohibition, laquelle rendait impraticables la surveillance et la concurrence. — Il fallut souffrir la création de bureaux dits de lombards ; il fallut, s'adressant enfin aux banquiers juifs (sauf à revenir sur mainte promesse faite, et à leur manquer vingt fois de parole), accepter les taux et les termes par eux fixés, et passer par toutes leurs lois. Exigences d'autant plus dures qu'ils ne faisaient en cela que rendre extorsions pour extorsions, puisque de tels prêteurs, constamment menacés de banqueroutes ou même de supplices, étaient réduits à tenter de compenser, par l'exagération de la rente, le manque absolu de sécurité de leur capital. — Ce serait une histoire trop longue à faire, que celle des mille déguisements, revêtus par un besoin qui cherchait son issue, et des mille barrières par où l'on voulut vainement s'opposer au cours de la force des choses.

Elle se laissa voir, surtout, cette invincible force des choses, là où surgissaient des mouvements énergiques de travail et d'échange ; là où les peuples, sortant enfin tout de bon de leur abattement, se montraient à la fois intelligents et laborieux.

Et là-dedans, la diversité des climats, des langues, des institutions, n'empêchait point les similitudes. Tout tenait au degré de l'élucidation ; tout dépendait d'avoir — ou de n'avoir pas — les yeux dessillés, sur un ordre de vérités que la majorité du public méconnaissait encore.

Un peu plus tôt ou plus tard pour chacun, le jour devait venir, Monsieur, où l'on découvrirait qu'il n'y avait nulle raison suffisante (même devant le for intérieur le plus sévère) pour continuer de dire au propriétaire d'argent : « tu ne tireras aucun » revenu de ton numéraire pendant le temps que » tu l'auras mis entre les mains d'autrui ; » car on commençait à s'apercevoir que le pauvre pouvait très-bien prêter au riche, tout comme le riche au pauvre; que les droits de LOYER, quelle que fût la somme, étaient réciproques; et qu'ainsi, disparaissait l'alternative qu'on avait cru voir inévitablement renfermée dans le *mutuum* : OU AUMÔNE OU RAPINE.

## VII.

Or, ce que le spectacle du grand négoce des Indes enseigna là-dessus aux moralistes portugais, — l'aspect des grandes foires de Saint-Nicolas-de-Port l'avait de bonne heure révélé aux moralistes lorrains. Les uns avaient trouvé matière à réfléchir, en voyant de simples servantes lusitaines apporter leur petite bourse aux armateurs des navires, engagés sur la trace de Gama, pour les aider, par de tels prêts, à rendre profitable la route du cap de Bonne-Espérance. Les autres n'avaient pas médité sans fruit sur la multiplicité des affaires de banque et d'escompte auxquelles prenaient part tant de petites gens, dans ce large rendez-vous commercial des

deux moitiés de l'Europe. Peuple loyal et probe, religieux même, voire chaudement catholique, — mais peuple à esprit clair et positif, — les Lorrains adoptèrent, d'instinct, le principe d'un sage revenu de l'argent. — Et leurs souverains, hommes si grands et si désintéressés, — et leurs hauts magistrats ou leurs jurisconsultes supérieurs, hommes si à l'abri de tout reproche, — les soutinrent dans cette voie.

Ainsi, Monsieur, la doctrine des jésuites de Lisbonne, contre laquelle Port-Royal a tellement tonné, — et celle du professeur de Pont-à-Mousson, qu'un prélat fut lent à comprendre, — ces doctrines venaient d'une source commune; c'est à savoir, tout bonnement, de l'attentive observation des faits. — Que les théoriciens crussent voir là le triomphe ou de la finesse ou de la cupidité, on se l'explique; mais le temps a fait justice de leur méprise. Dans les jésuites portugais, comme dans le professeur Guinet ou le procureur général Bourcier, il faut voir d'honnêtes, de très-honnêtes gens, — qui seulement possédaient plus que Pascal le sens des réalités.

## VIII.

Le sens des réalités! — N'en être pas doué, c'est une fâcheuse part de destinée, qui compense bien des dons heureux.

Telle est la seule aptitude, peut-être, qu'au milieu de tant d'autres, ait paru ne posséder QU'A UN FAIBLE DEGRÉ l'infortunée nation dont viennent de nous être rémémorées les souffrances.

*A M. de la Ménardière* (1).

Vous nous les avez résumées avec talent, à l'occasion de deux documents diplomatiques récemment mis en lumière, — vous, Monsieur, qui savez trouver du temps pour mener de front, avec l'étude approfondie des matières de droit, celle des sujets d'histoire et même d'archéologie.

Il y a plus de dix ans, et lorsque les voûtes de la salle des Facultés de Poitiers retentissaient encore de vos succès, — à la suite, par exemple, des considérations par vous présentées soit sur le paiement des *Dettes de succession*, soit sur le rôle de la *Litis-contestatio* et sur les effets de sa marche à travers les siècles romains et le moyen-âge ; — déjà, vous annonçant comme l'un des ouvriers sérieux de la bande des Antiquaires de l'Ouest, vous creusiez votre sillon historique par une intéressante notice sur le garde des sceaux Marilhac, auteur du code de 1629. — Vertueux personnage qui fut, comme la

---

(1) M. Camille Arnaud de la Ménardière, titulaire aussi d'une chaire de Droit civil à la Faculté de Nancy.

Pologne, une des grandes victimes des circonstances de son temps, Marilhac (bien qu'il ait été, lui aussi, la dupe des *habiles*) n'avait pas autant donné prise que le firent les Polonais, par leurs imprudences, aux coups de la mauvaise fortune.

Comment s'est-elle préparée, la décadence, la chute, de ce peuple célèbre?

## IX.

D'ordinaire, c'est bien à la légère que l'on en assigne les origines. Des trois causes qui la produisirent, on a coutume de n'en signaler qu'une; on fait abstraction des deux autres. On ne cesse, en effet, de parler des libertés que la Pologne pratiquait *trop ;* et presque jamais on ne parle de celles, hélas! que ni ses citoyens, ni ses vassaux, ne possédaient *assez*.

Or il résulte, cependant, de l'examen de ses annales (et vous n'êtes pas, Monsieur, sans vous en être aperçu), que, dans les événements qui minèrent et ruinèrent ce grand peuple, une part POUR LE MOINS AUSSI FORTE revient à l'*oppression* que ses lois exercèrent, qu'à *l'anarchie* qu'elles lui firent subir. — Certes, un rôle immense appartient à des séries de faits significatifs, QU'ON A PRIS L'HABITUDE D'OUBLIER. Derrière les premiers troubles vraiment dangereux, apparaissent, pour l'observateur, de fréquentes plaintes méconnues ; avant les actes de sé-

dition majeurs, les actes ou de *pressurement financier* ou d'*intolérance religieuse*. A l'horizon s'accumule de loin un orage de maux effrayants, par suite du trop peu de garanties accordé, soit aux familles *travailleuses*, — accablées et sucées alors par la friponnerie de maints intendants des seigneurs, — soit aux familles *dissidentes*, — vexées ou torturées pour leur foi.

Sans doute quand arrivèrent à se montrer les grandes crises de la maladie, elles furent augmentées par le libre jeu de prérogatives outrées, qui rendaient difficiles les remèdes; — mais le vrai *cancer* qui rongea, qui fit périr, cette majestueuse nation, — ce ne fut pas tant la jouissance, même exagérée, de la liberté *politique*, — que la privation (introduite surtout à partir d'une certaine époque) de deux conditions vitales des sociétés modernes : la liberté *civile* et la liberté *de conscience*.

## X.

Malgré la séparation finale du monde antique en deux moitiés quasi-naturelles, et malgré les attractions rivales que dès lors exercèrent les deux grands centres de l'empire des Césars (Rome et Constantinople), — ce double courant d'influences, même quand il en vint à se traduire par un schisme, n'empêcha pas les immenses pays sarmates d'accepter souvent une autorité temporelle commune. — Sous

Casimir-le-Grand, surnommé à si bon droit le *Roi des paysans*, on voyait, sur trente millions de sujets de la Couronne, dix millions de dissidents paisibles. La royale république jouissait de toute sa vitalité, bien qu'alors les rites n'y fussent point homogènes, et notamment, que de vastes provinces (celles surtout par où son action s'étendait jusque vers la Mer Noire) continuassent d'adorer Dieu selon les formes orientales que leur avaient léguées leurs pères.

Ce n'est qu'à partir du moment où, *le désir d'unité* s'accroissant, on crut bien faire de porter, contre les non-conformistes, des lois de contrainte et de terreur, que deux éléments comprimés (l'élément grec, d'une part, et l'élément germanico-scandinave de l'autre) se liguèrent pour repousser la domination du tiers-principe, devenu persécuteur. — Dès lors se déclare, avec d'inquiétants pronostics, la fatale maladie interne que les meilleurs médecins ne parviendront plus qu'à pallier. — Sitôt que le cri de délivrance, poussé par un vieillard demi-sauvage, — frêle mais terrible interprète des populations dépouillées ou meurtries, — donne à la nation cosaque le signal de la révolte et à la nation suédoise le désir de l'intervention; dès lors, disons-nous, commence un ensemble de phénomènes funestes, dont l'enchaînement ne s'arrêtera plus guère, — parce que les réparations seront longtemps ou refusées ou imparfaitement exécutées. — Par intervalles encore, on retrouvera bien l'apparence de l'éclat.

Oui, l'héroïsme d'un homme extraordinaire (Sobieski), la sagesse d'un homme loyal (Stanislas), pourra bien encore suspendre le cours des désastres, faire même croire que le mal a cessé...; mais, au fond, rien n'en triomphera. On a trop tardé à se montrer juste : on subira l'injustice à son tour. Aux Cosaques, diminués de rôle par la mort de Bogdan, se seront substitués leurs coréligionnaires et protecteurs, les Moscovites ; aux Suédois, affaiblis ou même ralliés, auront succédé les Brandebourgeois, plus tenaces, plus adroits, plus implacables. L'œuvre hostile se poursuivra. — Et finalement, des ambitions conquérantes, mettant à profit les armes morales qu'on avait eu le malheur de leur fournir ; — que dis-je? les faisant valoir à titre de REVANCHE, quand tout *motif*, tout *prétexte* même de plainte, avait cessé (1) ; — fouleront un jour, étendue saignante sous leurs pieds, la robuste et sublime guerrière qui, trop fière de la rectitude de ses convictions, avait dédaigné de tenir compte de celles d'autrui.

## XI.

Détournons nos yeux, Monsieur, d'un si affligeant spectacle, et portons-les avec consolation sur la

---

(1) On sait que la dernière Constitution du royaume de Pologne, fruit des meilleures lumières du siècle dernier, avait comblé toutes les lacunes et redressé tous les torts. Décrétée cent ans plus tôt, elle aurait tout sauvé.

Lorraine, — qui servit de port de refuge à l'un des courageux, mais impuissants pilotes du superbe vaisseau désemparé.

Mise en rapports avec la Pologne dès l'année 1200, quand la princesse Ludomille s'en venait épouser, sur nos bords, le fils de Mathieu premier, le duc Ferri de Bitche, — la Lorraine s'était liée en maintes occasions aux braves et chevaleresques Sarmates (1). Et de tels nœuds n'avaient pu surtout que se resserrer, depuis que l'œuvre commune de la délivrance du Danube, envahi par les Musulmans, avait fraternellement réuni, pour cette gigantesque tâche, deux grands hommes, les héros de leur siècle; d'une part, le vainqueur de Khotchim (2), la juste idole de son pays, le prodigieux Sobieski, — de l'autre, le seul prétendant trouvé digne de balancer avec lui les suffrages pour la couronne de Pologne : le vainqueur de Mohatch et de Bude, le récupérateur de la Hongrie, le généralissime de la quatorzième et dernière croisade, le magnanime duc de Lorraine Charles V.

Quand donc, après le départ de l'antique et bien-aimée dynastie des Alérions, les palais de cette vertueuse famille (à Nancy, à Commercy, à Lunéville)

(1) Il y avait, par exemple, des Polonais dans le combat du duc Antoine contre les Rustauds, à Cherviller.

(2) Ordinairement on écrit *Choczim*; de même que Mohatch, *Mohacz*.

s'ouvrirent pour recevoir Stanislas comme leur habitant et leur maître, — ils lui offrirent le plus naturel des asiles, la plus sympathique des hospitalités.

## XII.

A tout prendre, plus inégales en territoire qu'en éclat, les deux nations *quasi-paladines*, la royale république nobiliaire de Pologne et la ducale république de Lorraine — s'étaient ressemblées par bien des côtés : — par le brillant et l'aventureux ; — par une bravoure inouie ; — par je ne sais quelle manière généreuse de se porter vite en avant pour la défense des intérêts européens ; — par cette doctrine aussi, vingt fois proclamée dans les Assises de Nancy comme dans les Diètes de Varsovie, « qu'aux lois seules obéissance est due, et que l'empire des règles légales l'emporte sur celui du Prince (1). »

Mais certaines choses, néanmoins, différenciaient fortement ces deux groupes couronnés.

Chez l'un, la caste des gentilshommes avait trop négligé de rendre profitable aux classes inférieures les privilèges dont elle était investie ; en sorte que de sourdes haines qui s'élevaient dans les cœurs à raison des abus, avaient pu souvent remonter jusqu'à elle.

---

(1) On se rappelle la magnifique inscription sculptée sur la porte de l'hôtel de ville de Vézelise : *Lex omni imperio major.*

Chez l'autre, le corps de l'Ancienne Chevalerie, se mettant au service des petits et des pauvres, leur avait fait, de ses propres droits, un bouclier. — Aussi ne devint-elle jamais l'objet des aversions populaires, et ne vit-elle par conséquent point l'élément roturier lui faire défection, dans les dangers de la patrie.

La Lorraine, douée d'une activité normale, non intermittente, non fiévreuse, s'était montrée, tout à la fois, modérée dans ses allures et constante à ne point s'arrêter dans sa marche. Malgré son zèle efficace pour la cause de l'ordre, elle s'était fait remarquer par sa perpétuelle tendance aux perfectionnements, voire même aux judicieuses innovations. A travers toute sa sagesse, perçait, comme caractère frappant, le génie des INITIATIVES.

La Pologne, au contraire, — plus remuante mais moins progressiste, s'était laissé séduire davantage par les attraits d'un poëtique *statu quo* millénaire ; par les mérites apparents du système dit INVARIABLE.

Toutes deux luttèrent héroïquement contre l'Etranger, et toutes deux succombèrent avec dignité. Mais la fin de l'un des deux peuples fut cruelle, déchirante, lamentablement douloureuse : la fin de l'autre, — après d'affreuses angoisses aussi, après certaines victoires de l'iniquité, — devint douce, acceptable, accompagnée d'honneurs et de bonheurs, et couronnée seulement du diadême d'une radieuse mélancolie. — Pourquoi de si profondes dissemblances entre leurs destinées terminales?

Ah ! c'est qu'hélas, des deux nations émules et amies, la *grande* avait eu le malheur de combattre (quoique par les motifs du monde les plus purs) sous un étendard qui fait la perte de tous ses défenseurs : sous l'étendard de l'immobilité ; — tandis que la *petite*, sans jamais cesser de protéger un juste degré de permanence, mais de permanence élastique, s'était constituée, depuis des siècles, le porte-drapeau du Progrès.

## XIII.

Du reste, Monsieur, le bon Stanislas, en venant régner à Nancy, sut y marier ses propres apports, les belles traditions des Leszczinski (1), avec l'héritage local qu'il recueillait ; avec les magnifiques traditions de la haute Maison souveraine qu'il avait à remplacer.

Autant que le lui permirent les guides obligés dont l'avait environné le cabinet de Versailles, il ne refusa point de s'imprégner de l'esprit de ses sujets nouveaux. — Et Bon-Secours, où il repose à côté de Catherine Opalinska, à l'ombre des drapeaux enlevés au Croissant par l'épée mosellane, dans cette croisade

---

(1) Lèche-tchinski. Ne sachant ou ne pouvant pas articuler ce nom, trop difficile, — les bouches lorraines et françaises l'ont transformé en *Lexinski*, qui devient un mot prononçable.

suprême où les Lorrains avaient eu pour allié Sobieski, — offre bien la réunion des souvenirs touchants et grandioses de deux nobles peuples éteints, dont l'un avait jadis été la fleur des Celtes... et l'autre la fleur des Slaves.

## XIV.

Parmi les institutions ou fondées ou amplifiées ici par ce dernier monarque de l'Austrasie, la plus notable, sans contredit, c'est l'Académie à laquelle nous avons cru juste de donner son nom, — et où vous venez, Messieurs les Récipiendaires, d'inaugurer votre entrée par de gracieux remerciements.

A l'envi, vous vous êtes félicités d'en faire désormais partie — Eh bien (pourquoi, par une modestie mal placée, craindrions-nous de le dire?), vous n'avez pas tort en cela : — les affectueuses relations de ses membres sont de celles auxquelles on peut, raisonnablement, et sans *phrases*, attacher quelque prix. — Ceux-là le savent, surtout, qui depuis cinquante ans lui appartiennent; ceux qui ont pu, la suivant de l'œil dans ses fortunes diverses, observer de près ses honorables et pacifiques errements.

Seul échantillon survivant de tout ce qui florissait autrefois dans l'ex-capitale où nous sommes, l'Académie de Stanislas, — que S. M. régnante a élevée par décret au rang d'établissement d'utilité publique, — est demeurée remarquable à plus d'un

titre. Scrupuleuse dans ses choix, sérieuse dans ses études; constamment calme dans ses séances, où ne s'élevèrent jamais de discussions ni âpres ni téméraires; — entourée de preuves de considération qui lui arrivent des plus diverses contrées de l'Europe; — c'est une compagnie non-seulement estimable, mais estimée; non-seulement sage, mais connue pour telle. — Entre les académies non parisiennes, elle avait jadis été la seule qui comptât pour associés des hommes de la taille de Fontenelle ou de Montesquieu; elle reste aussi celle qui possède parmi ses *correspondants* le plus de membres de l'Institut de France.

On a eu lieu d'admirer, même, jusqu'où pouvait s'étendre la puissance de pareils antécédents et l'effet d'une notoriété si grande, par l'exception, sans égale, qu'à raison d'anniversaires historiques majeurs, consentit naguère à voter en votre honneur la première classe de ce corps éminent. La mémoire d'une telle marque de distinction, qui attache un fleuron de plus à la couronne du riche écusson de Nancy, devra être conservée ici comme un souvenir de gloire et de concorde.

De GLOIRE, car semblable chose ne s'était encore faite pour aucune ville;

De CONCORDE, car cette douce récompense, dont on nous a jugés dignes, n'a été qu'un hommage rendu à l'antique renommée de cette Société, fille de Stanislas le bienfaisant, bienfaisante elle-même, chez

qui sont réputées se concilier, mieux que partout ailleurs, — sous les auspices d'un modeste savoir et d'une saine intelligence, — les plus harmonieuses nuances de l'arc-en-ciel de la paix française : *passé*, *présent* et *avenir*.

---

# MÉMOIRES

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

---

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

---

## LA VÉNUS DE MILO

**Par M. MOREY.**

---

Avant la découverte de la Vénus de Milo, dans le courant de février 1820, l'île de Milo (ΜΗΛΟΣ) n'avait d'autre renommée, à part la beauté de sa rade et ses nombreuses eaux thermales, que celle de son antique fidélité envers Lacédémone, dont elle était une colonie. Aujourd'hui, grâce à sa Vénus, qui est une des merveilles de notre Musée national, et au grand nombre de fragments trouvés en 1814 dans un des théâtres de Milo, cette île passe à juste titre pour une de celles où l'art sculptural des Grecs atteignit à sa plus grande perfection.

Au commencement de l'année 1838, le brick de guerre la *Surprise* nous ayant conduits, M. Raoul-Rochette et moi, dans cette île, nous eûmes hâte de visiter l'endroit où l'on avait découvert la déesse,

qui n'avait pas excité, lors de son arrivée à Paris, moins d'étonnement et d'admiration dans l'âme de ses spectateurs, que n'en avait causé Vénus elle-même, quand, au sortir de l'onde, elle apparut pour la première fois aux regards des dieux.

Cette statue, qu'on doit en grande partie au zèle et à l'intelligence de feu M. le vicomte de Marcellus, qui, dans son enthousiasme, la nomma Vénus *Anadyomène* (sortant de l'onde), puisqu'il venait en quelque sorte de l'arracher à la mer, et Vénus *Victrix* (victorieuse), parce qu'à son jugement elle l'emportait sur toutes ses rivales, est connue aujourd'hui sous le nom de Vénus de Milo.

On sait que le premier qui attira l'attention sur cette merveille de l'art, est notre célèbre marin Dumont d'Urville qui, lorsqu'on la découvrit, était enseigne de vaisseau sur la gabarre la *Chevrette*, mouillée à cette époque dans le port de Milo : aussi, ce fait, un des plus mémorables de sa vie, a-t-il été gravé sur son tombeau.

M. Brest, agent consulaire français, témoin oculaire de la découverte, nous raconta ce qui suit (1) :

Un des habitants de l'île, du nom de Yorgos (Georges), propriétaire d'un petit champ, ayant coupé un gros arbre pour en avoir le bois, et voulant encore en avoir la racine, fit à cet effet un trou pro-

(1) M. Brest est un des anciens descendants des croisés français, fixés dans les îles de la Grèce.

fond au pourtour. Pendant qu'il creusait, il se produisit un enfoncement subit, et la racine de l'arbre disparut sous terre. L'homme, effrayé d'un tel événement, et plus encore à l'aspect d'une statue qui se montrait comme un fantôme, à travers une demi-obscurité, accourut chez M. Brest. Tout ému encore de ce qui venait de lui arriver, il raconta l'aventure. Notre agent consulaire s'empressa de se rendre avec lui à l'endroit désigné, et lui acheta la statue, ainsi que les trois hermès qu'elle avait à ses pieds. Peu de temps après, il fit transporter le tout dans sa maison.

Le bruit de la beauté de ce chef-d'œuvre se répandit bientôt de tous côtés; divers agents vinrent en offrir des prix considérables, et les prétentions de part et d'autre devinrent telles que M. Brest et ses fils furent obligés de garder à vue leur trésor. Lorsqu'il fallut embarquer la statue, une sorte de bataille s'étant livrée entre des marins de différentes nations, nous dit M. Brest, pendant le trajet de mon habitation à la mer, la précieuse relique fut enlevée avec tant de précipitation, traînée avec si peu de soin sur le rocher au moyen de cordes, qu'il en résulta malheureusement les égratignures et les épaufrures qu'on remarque sur les épaules, ainsi que les cassures des draperies.

Seize années s'étaient écoulées depuis cet événement, sans que M. Brest eût jamais entendu parler une fois de la statue et des hermès, qui lui avaient donné tant de préoccupation et d'ennui.

Aujourd'hui, qu'un laps de temps plus considérable encore s'est passé depuis la découverte, on se demande comme dans l'origine : Etait-ce une statue isolée? faisait-elle partie d'un groupe? Etait-ce une nymphe, une Sapho ou une Vénus *Victrix?* ou bien encore tenait-elle un arc dans l'une de ses mains? M. Quatremère de Quincy penche pour un groupe (Mars et Vénus) comme ceux qu'on voit dans le Musée du Capitole ou dans la galerie de Florence, groupe où la figure de la déesse a une grande analogie avec notre Vénus. Mais, comme le fait judicieusement observer M. le comte de Clarac, les regards de cette dernière, dont le corps est presque de face et la tête peu tournée, ne sont pas dirigés de manière à pouvoir rencontrer ceux de la figure avec laquelle on l'aurait groupée, à moins qu'on ne place celle-ci, non à côté de la déesse, mais en avant, supposition qu'on ne peut admettre. Une autre raison qui fait qu'on répugne à l'idée d'un groupe, c'est qu'il ne reste aucune trace du point d'attache. M. le comte de Clarac en conclut donc que cette statue était isolée : il croit aussi reconnaître en elle une des deux Vénus faites par Praxitèle pour la ville de Cos ; mais cette opinion n'est fondée que sur l'arbitraire (1).

(1) Ce serait seulement une copie, d'après l'inscription suivante, gravée sur le socle :

Peut-être qu'un examen plus approfondi de la *cella*, dans laquelle fut trouvée la statue, apporterait une plus grande lumière dans la question : c'est ce que nous allons tâcher de faire. M. le vicomte de Marcellus considère cette *cella* comme une ancienne église chrétienne, et dit qu'il est démontré que la statue, chargée de vêtements, de colliers d'or et de pendants d'oreilles, avait représenté la *Panagia* (Sainte Vierge) p. 151; que, dans la restauration de la statue, on a tenté d'ajouter aux épaules les deux bras et une main tenant une pomme, mais qu'il est facile de reconnaître que ces bras informes n'avaient pas appartenus à la statue et ne peuvent être regardés que comme un grossier essai de réparation, attribué aux chrétiens du huitième siècle. M. le comte de Clarac pense, au contraire, reconnaître par la qualité du marbre et par certaines veines,

---

ΑΝΔΡΟΣ .·. ΗΝΙΔΟ ·.·
ΟΧΕΥΣΑΠΟΜΑΙΑΝΔΡΟΥ
ΕΠΟΙΗΣΕΝ

traduite par.... André, fils de Ménélas, d'Antioche, près du Méandre a fait. On pense que le nom est *Alexandre*. Il serait possible qu'on pût le retrouver en entier sur une statue drapée, que nous avons dessinée lors de notre séjour à Santorin, et que la beauté de ses formes et le genre du travail peuvent faire croire du même artiste. Cette statue, et la partie supérieure d'une autre, en marbre blanc, ont été trouvées dans l'île de l'Argentière, et font partie, m'a-t-on assuré, du Musée de Munich.

que la main qui tient une pomme appartient à la statue, ce qui résoudrait immédiatement la question en faveur de Vénus *Victrix*; mais rien n'est moins certain, et le champ reste libre aux conjectures.

D'abord, la *cella* que M. le vicomte de Marcellus a prise pour une église, sans doute parce qu'il ne l'a pas assez examinée, vu la difficulté qu'il y avait alors d'y pénétrer, est en grande partie taillée dans le rocher; et il est à croire, d'après la forme du terrain, qu'elle l'était entièrement avant qu'on ouvrît la brèche pour sortir la statue. Sa largeur est d'environ quatre à cinq mètres; ses murs d'enceinte en ont quatre de hauteur; son plafond est à double pente, comme ceux des tombeaux étrusques; un stuc blanc recouvre les murs et le plafond, avec filets d'encadrement de diverses couleurs, toutes choses qui prouvent jusqu'à l'évidence que cette construction date des temps les plus anciens de la Grèce.

Remarquons, en outre, que ce petit édifice est construit sur la pente d'une montagne, qui s'élève assez rapidement par derrière et descend en avant du côté du golfe; que la porte de la ville est à côté, et que le mur d'enceinte (qu'on peut attribuer au plus tôt à l'époque romaine) passe au-dessus, ce qui peut faire croire que l'intérieur de ce monument a été caché à tous les regards ou qu'il avait été abandonné depuis bien des siècles; qu'enfin, à peu de distance, il existe un grand nombre de salles égale-

ment taillées dans le rocher, avec *colombarium*, ce qui indique que ce sont d'anciens tombeaux. Il y a donc tout lieu de croire que notre édicule était dans l'origine un tombeau. Quoi qu'il en soit, il est, je pense, suffisamment démontré qu'il ne fut jamais une église chrétienne. Quant aux colliers et aux boucles d'oreilles, etc., en or et en pierres précieuses, qui ont pu faire supposer à M. le vicomte de Marcellus que c'était une *Panagia*, on sait par de nombreux exemples que ce genre d'ornement a été souvent pratiqué chez les anciens : une grande quantité de statues, soit grecques, soit romaines, portent encore des traces de semblables ornements, restes précieux pour les habitants de ces contrées, où la dépouille des morts fournit à l'entretien des vivants.

Ce qui peut aussi faire croire que notre statue fut cachée à tous les regards depuis l'époque la plus reculée jusqu'au moment où on la découvrit, c'est qu'elle est trop merveilleusement belle pour ne pas avoir appelé l'attention des maîtres du monde, et ne pas avoir été enlevée, comme tant d'autres, par les empereurs romains, afin d'en orner leurs temples et leurs palais, à moins qu'on ne suppose que les habitants de l'île aient muré la porte de la *cella*, voulant ainsi soustraire leur divinité protectrice à la cupidité des vainqueurs. En tout cas, il y a lieu de croire certainement que la statue a été faite pour l'emplacement où elle a été trouvée; et si des fragments épars ont été recueillis, on ne doit attribuer

cette mutilation qu'aux tremblements de terre toujours fort communs à Milo. Aux pieds de la statue, on a trouvé aussi, comme nous le disions en commençant, trois hermès en marbre blanc : l'un, plus petit, représente *Mercure;* les deux autres, qu'à certaines traces on pourrait regarder comme ayant servi à la décoration d'une barrière ou d'une table, sont un *Hercule jeune* et un *Bacchus indien.* Parmi d'autres fragments, on remarque encore un reste d'inscription en caractères des beaux siècles de la Grèce. Ces mots peuvent jeter quelque lumière sur la personnalité mythologique de la statue.

Voici cette inscription :

. ΑΚΧΕΟΣΑΤΙΟΥΥΠΟΓΥ . . . . . . . . . . . . ΑΣ
ΤΑΝΤΕΕΞΕΔΡΑΝΚΑΙΤΟ . . . . . .
ΕΡΜΑΙΗΡΑΚΛΕΙ . . .

que M. le comte de Clarac, y voyant des fautes, corrige ainsi :

ΒΑΚΧΕΟΣ ΑΤΙΟΥ ΥΠΟΓ ΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣΑΣ
ΤΑΝ ΤΕ ΕΞΕΔΡΑΝ ΚΑΙ ΤΟΝ ΠΡΟΝΑΟΝ
ΕΡΜΑΙ ΗΡΑΚΛΕΙ

et qu'il traduit par :

*Bacchus, fils d'Atius, après avoir été sous-gymnasiarque (a fait rétablir ou consacrer) l'exèdre et le pronaos, en l'honneur de Mercure et d'Hercule.*

La partie de la draperie de la statue, par derrière,

est seulement dégrossie, et prouve qu'elle a été faite pour être placée dans une niche ou contre un mur.

D'autres débris, trouvés dans la *cella*, consistent en une portion du bras gauche ayant le biceps renflé, ce qui indique que l'avant-bras était relevé, et en une portion de main dont il ne reste que trois doigts, tenant une pomme ou quelque chose d'analogue (1).

Enfin, sur la partie du socle de la statue, où est gravée l'inscription que nous venons de citer, on remarque une entaille oblongue destinée à recevoir, sans aucun doute, le plus petit des trois hermès (*Mercure*).

Ceci posé, voyons maintenant quelle divinité cette statue représentait dans l'antiquité grecque. Nous l'avons dit précédemment, si le fragment de main trouvé lui appartient, et que cette main tienne une véritable pomme, il faut reconnaître que c'est une Vénus *Victrix*, car cette pomme est le trophée de sa victoire. Mais ni la pose de la figure, ni la disposition du bras, ne peuvent justifier une telle supposition, qui, d'ailleurs, serait en désaccord absolu avec le sujet des hermès et de l'inscription.

Une autre opinion (en admettant que l'édicule fût un temple placé à l'entrée de la ville) serait en faveur

(1) Pline nous apprend que l'île de Milo était considérée comme la plus ronde de celles de l'archipel, et qu'elle avait pris pour emblème sur ses médailles, un fruit : pomme, grenade ou melon.

d'une Hygie, tenant de sa main droite une coupe où boit un serpent enlacé autour du bras gauche. La pose de la figure et la disposition des bras se prêtent parfaitement à ce sujet, par lequel s'explique, jusqu'à un certain point, ce qu'on a pris jusqu'alors pour une pomme. Ajoutons que le Mercure serait une allégorie au commerce et à la richesse que les eaux thermales procuraient à l'île (1), et que l'Hercule et le Bacchus représenteraient la force et la joie résultant de la bonne santé rétablie par l'usage des eaux. Mais, en présence d'une telle opinion, on se demande encore si cette divinité était dans un temple véritable. D'ailleurs un hermès, placé près d'une statue, sert toujours de support ; et que serait-il ici de plus qu'un ornement accessoire, inutile, nuisible à l'ensemble? Que signifierait l'inscription? On le voit, cette idée n'est pas encore complètement satisfaisante.

---

(1) L'île de Milo produit quelquefois des objets moins naturels, mais non moins précieux pour la science. En voici un exemple : J'étais à peine dans cette ile, que je fus mandé en toute hâte par le médecin cantonal, pour dessiner un sujet soi-disant très-remarquable... . Ce sujet était un enfant mort, étendu sur une table, et n'ayant qu'un œil, au-dessous duquel se voyait un nez en forme de membrane, descendant jusqu'à la bouche; le reste du corps de l'enfant était bien conformé. Le père et la mère étaient jeunes et beaux, et un premier enfant, qu'ils avaient déjà eu, était semblable à ce dernier. La race des Cyclopes voudrait-elle donc reparaître sur la terre?

Un troisième sentiment, qui paraît plus vraisemblable, c'est de supposer que la statue est l'emblème, la personnification de l'île de Milo, peut-être même de l'ancienne Grèce, traçant sur une table ou bouclier les qualités d'un grand personnage, à l'instar de la Renommée de *Brescia* (1), dont la pose a une grande analogie avec celle de la statue qui nous occupe. Un tel sujet s'accorde parfaitement aussi avec la *cella*, qui semble avoir été dans l'origine un tombeau; l'hermès (le Mercure) servirait en ce cas de support à la table ou au bouclier, dont l'inscription citée pourrait bien être un des fragments; les autres hermès seraient les vertus personnifiées du défunt; ils serviraient de pieds à la table sur laquelle était placée, devant la statue, l'urne renfermant les cendres du mort.

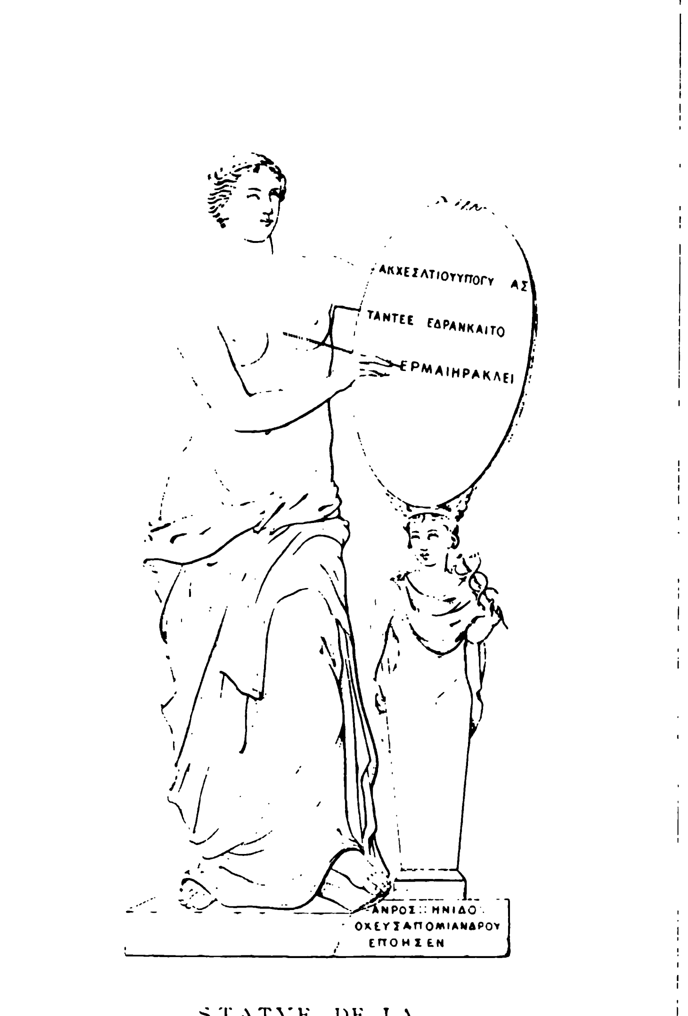
Ces observations conduiront peut-être un jour à connaître la vérité, et permettront de compléter les parties manquantes de la statue, dont on a tenté jusqu'ici, mais en vain, la restauration.

---

(1) MM. Millingen, Kott, Muller, Welckler, etc., ont pensé que la statue avait le pied gauche appuyé sur un casque et soutenait, des deux bras tendus en avant, le bouclier de Mars, tel que nous le montrent plusieurs monnaies impériales de Corinthe, ainsi que les Vénus de Capoue et de *la Villa Albani*.

## HYMNE A LA VÉNUS DE MILO.

Déesse, plus admirable aux yeux des hommes que Vénus ne le fut jamais aux regards des dieux, qui donc es-tu? Quel artiste a pu te faire si noble et si belle? Es-tu Vénus *Victrix?* Vénus *Anadyomène?* une Muse? ou la compagne du dieu de la guerre, l'entourant de tes bras amoureux?... Tu es tout cela à la fois, et plus encore; car, si j'en crois mon âme, tu es la Grèce antique, la Grèce d'Homère, de Phydias et d'Apelles, traçant sur une table d'airain ta merveilleuse histoire. Tu es l'emblême de la grâce, de la poésie et des beaux-arts; le *palladium* sacré sous l'égide duquel fleurissent les nations; ta patrie est désormais la France, cette fille bien-aimée de la Grèce immortelle : la France seule est digne de te posséder, ô déesse, et de brûler à tes pieds l'encens dû à ton adorable beauté!




STATVE DE LA

VENVS DE MILO RESTAVRÉE.

# OBSERVATIONS

## SUR LES ORGANES DE LA VÉGÉTATION

DU

# HEDERA HELIX L.

Par D. A. GODRON.

---

Les plantes les plus communes sont celles qui fixent le moins l'attention des botanistes; on croit les connaître complétement, parce qu'on les voit, pour ainsi dire, tous les jours. Cela est vrai, surtout pour les espèces, uniques de leur genre en Europe, et qui sont rarement l'objet de recherches différentielles avec d'autres espèces congénères exotiques, qu'on étudie sur des échantillons incomplets renfermés dans les herbiers.

Ces observations peuvent s'appliquer au *Hedera Helix L.*, qui croît abondamment dans toute l'Europe, jusqu'au 60e degré de latitude nord, dans une partie de l'Asie et dans l'Afrique septentrionale.

Les différents états de cette plante ont cependant été assez bien décrits par les anciens et notamment par C. Bauhin (1); mais Linné (2) fait observer,

---

(1) *C. Bauhini Pinax*, in-4°, 1671, p. 305.
(2) *C. Linnæi Flora lapponica*, in-8°, 1737, p. 59.

avec beaucoup de raison, que les variations indiquées par cet auteur ne sont que des différences d'âge; il les signale à son tour aux diverses époques de la vie du végétal, et le désigne sous les noms d'*infantia, pueritia* et *virilis œtas*. Les successeurs de Bauhin et de Linné me semblent avoir peu ajouté à ce qu'ils ont dit sur les organes de la végétation du lierre.

On sait que la tige et les rameaux non florifères tantôt rampent sur la terre et leurs crampons transformés en radicelles les fixent au sol; tantôt, au contraire, ils grimpent et s'accrochent au tronc des arbres ou sur les rochers et les murailles qu'ils tapissent. Il y a donc ici deux sortes de racines, les unes aériennes accomodées à une fonction spéciale et des racines souterraines.

Les rameaux florifères se comportent tout autrement; ils ne rampent pas et sont dépourvus de crampons. Ils naissent du tronc et des vieilles branches de la plante, ce qui est cause qu'il n'y a de fleurs que sur les individus d'un certain âge. Sur les lierres déjà très-vieux, ils dominent par leur nombre; c'est alors le *Hedera arborea* de C. Bauhin (*non Sw.*). C'est le contraire qui a lieu dans la première période de l'existence de cette plante, qui constitue alors le *Hedera humi repens* et le *Hedera major sterilis* de C. Bauhin. Ces rameaux florifères n'atteignent pas une aussi grande longueur que les rameaux rampants et dépassent

rarement $0^m,40$. Lorsque la plante s'étend sur le sol, les rameaux florifères s'élèvent verticalement et, lorsque la plante est grimpante, ils se dirigent à l'opposé du support; mais ils finissent par s'incliner et deviennent plus ou moins pendants. Enfin, tant qu'ils sont jeunes, ils sont verts et ne se colorent pas en brun-violet comme les rameaux rampants ou grimpants. Il y a donc dans le lierre deux sortes de rameaux.

Personne n'ignore qu'il existe aussi dans cette plante deux formes de feuilles : celles des rameaux rampants ne sont pas les mêmes que celles des rameaux florifères. Les premières sont fortement en cœur à la base, habituellement anguleuse, 3-5-lobées; jeunes, elles sont teintées de brun-violet en dessous et sur leur pétiole, et sont souvent comme marbrées en dessus.

Les feuilles des rameaux florifères sont entières, ovales ou lancéolées, ou subrhomboïdales, acuminées au sommet, en coin ou arrondies à la base; elles se montrent assez souvent un peu inéquilatères. Elles sont enfin d'un vert luisant en dessus et pâles en dessous.

Une autre différence, mais qui n'est pas aussi absolue, se trouve dans le mode de nervation. Les feuilles des rameaux rampants sont franchement palmatinerviées; cinq nervures principales et deux nervures submarginales partent en divergeant du sommet du pétiole. De plus, les premières nervures

secondaires sont habituellement opposées, du moins celles qui émanent des trois nervures centrales principales, puis les autres subdivisions sont bifurquées.

Les feuilles des rameaux florifères ont une tendance à devenir penninerviées, surtout lorsque ces feuilles sont étroites. Dans ce dernier cas, les deux nervures submarginales se détachent un peu plus bas que les deux nervures principales inférieures, et cela est plus visible encore pour les deux nervures principales intermédiaires; celles-ci naissent même assez souvent à des hauteurs différentes et deviennent ainsi alternes entre elles. Les nervures secondaires qui partent de la nervure médiane offrent aussi assez fréquemment cette alternance. Mais, je dois ajouter que, lorsque ces feuilles sont plus larges que longues, ce qui arrive quelquefois, les nervures reprennent entièrement ou à peu près leur disposition palmée (1).

Non-seulement les feuilles sont différentes de forme et quelquefois de nervation sur les deux genres de rameaux, mais ce qui aurait dû frapper les yeux de tous les observateurs, ce qui a dû être vu et constaté, même par les horticulteurs, et ce

(1) Il est à remarquer que dans les *Hedera arborea Sw.* et *Hedera capitata Sw.*, qui n'ont pas de rameaux rampants et dont toutes les feuilles sont entières et bien plus longues que larges, ces organes sont franchement penninerviés.

que néanmoins je ne trouve signalé dans aucun des auteurs que j'ai pu consulter, c'est que les feuilles ont une disposition spirale très-différente sur les rameaux rampants et sur les rameaux florifères.

Celles des rameaux rampants sont alternes distiques, ce qui permet à ces rameaux de s'appliquer exactement aux corps et de s'y fixer, sans gêner en aucune façon le développement de leurs organes appendiculaires. C'est, du reste, la disposition qu'on observe déjà sur la jeune tige après la germination. Toutefois les cotylédons, qui sont foliacés, pétiolés, à limbe ovale obtus entier et muni de nervures visibles à l'œil nu, ne sont pas dans le même plan que les feuilles distiques qui suivent; le plan de celles-ci croise le plan des feuilles cotylédonnaires à angle droit. Les feuilles des rameaux florifères sont, au contraire, disposées régulièrement en quinconce.

On comprend que cette différence dans la disposition spirale des feuilles, en entraîne nécessairement une aussi dans le mode de ramification.

Une conséquence du même fait, qui semble également probable au premier abord, c'est que les bourgeons des deux sortes de rameaux doivent présenter le même arrangement que les feuilles dans leurs organes appendiculaires encore rudimentaires. Cela est complétement vrai pour leurs bourgeons terminaux. Dans leurs bourgeons axillaires, il y a sans doute des différences saillantes, mais il y a aussi une disposition commune en ce qui concerne

le premier cycle; il me semble utile de la signaler.

Dans l'un et l'autre genre de rameaux, les pétioles des feuilles-mères embrassent par leur base élargie les trois quarts de la circonférence du rameau, et le bourgeon qui naît à leur aisselle est stipité. Ce stipe ou podoze (1) est long de 2 à 3 millimètres dans le bourgeon complétement développé et par sa face postérieure il adhère au rameau d'où il semble sortir obliquement; il est un peu déprimé d'avant en arrière, mais surtout en arrière. C'est de ce côté et très-bas, immédiatement au-dessus de la partie soudée que se voit le premier organe appendiculaire du bourgeon; c'est une écaille bifide au sommet, munie de deux nervures principales et qui, par sa base, embrasse toute la circonférence du bourgeon. Si on enlève cette écaille, on aperçoit deux petits bourgeons, aussi écartés angulairement l'un de l'autre, qu'ils le sont de la première feuille qui naît ensuite dans l'ordre de la spire et qui est placée directement au-dessus de la feuille-mère. Cette écaille est donc formée de deux écailles soudées latéralement par leur base et produisant chacune un petit bourgeon à son aisselle.

Quelquefois l'un des lobes terminaux de cette écaille double produit une petite feuille pétiolée, à limbe réniforme et inéquilatère. C'est le lobe de droite (en regardant en face le bourgeon) qui nous

---

(1) De ποῦς, ποδός, et de οζος, οζου.

offre cette transformation en feuille, et le petit bourgeon du même côté est un peu plus développé que l'autre. Plus rarement, j'en ai vu trois exemples, les deux lobes de l'écaille bifide se développent en deux petites feuilles inéquilatères et la plus petite est à gauche; de plus, les deux côtés les plus petits de ces deux feuilles se regardent (1). Dès lors il nous semble que l'écaille de droite est le premier appendice de la spire du bourgeon, l'écaille de gauche en est le second, et enfin l'écaille ou la feuille qui suit et qui est placée exactement au-dessus de la feuille-mère forme le troisième, et ces trois appendices constituent le premier cycle dont l'angle de divergence = 1/3. Or cette disposition est la même pour les bourgeons des deux ordres de rameaux; mais après ce premier cycle la disposition spirale devient différente. En effet, les appendices ou feuilles qui suivent les trois premiers sont disposés d'après le mode distique dans les bourgeons des rameaux rampants et d'après l'arrangement quin-

(1) Nous trouvons donc dans ces faits intéressants une nouvelle preuve que la compression non-seulement empêche le développement complet de la partie comprimée, mais aussi entraîne souvent la soudure de deux ou de plusieurs organes. J'ai la conviction et j'ai déjà réuni un certain nombre de faits à l'appui de cette idée que la compression joue un grand rôle dans les soudures des organes végétaux, qu'elles aient lieu normalement ou accidentellement.

concial dans les bourgeons des rameaux florifères.

Le tròisième appendice des bourgeons des branches rampantes, qui est toujours une feuille, étant au-dessus de la feuille-mère et alternant avec les feuilles suivantes, il doit en résulter que celles-ci sont dans le même plan que celles de l'axe précédent, et c'est, en effet, ce qui existe.

Nos horticulteurs ont profité de l'existence de deux sortes de rameaux et de feuilles, pour produire une forme de lierre d'un assez bel effet et qu'au premier coup d'œil on prendrait pour une espèce distincte. En bouturant de jeunes rameaux à feuilles entières, non encore fleuris, ils ont obtenu un arbuste compact, à branches dressées et qui fleurit abondamment. Ils le vendent sous le nom de *Hedera arborea*, qu'il ne faut pas confondre avec la plante des Antilles décrite par Swartz. Ces boutures exigent plus de soins et reprennent plus difficilement que celles qu'on fait avec des rameaux rampants. Celles-ci, placées à l'ombre, dans un sol un peu humide, prennent très-rapidement racines, sans doute en raison de leur tendance bien connue à produire de nombreux crampons.

Ainsi, tous les organes de la végétation du lierre se présentent sous deux formes et constituent de véritables exemples de *dimorphisme* dans le règne végétal.

---

# THÉORIE

DE

# LA DISPERSION DE LA LUMIÈRE

Par N.-A. RENARD.

---

§ 1$^{er}$. Le phénomène de la dispersion de la lumière dépend, comme on sait, de l'inégalité des indices de réfraction des rayons de différentes couleurs, et par suite d'une inégalité dans la vitesse de propagation de ces rayons dans un même milieu transparent. En effet, si l'on représente par $n$ l'indice de réfraction de l'un de ces rayons, par $\omega_0$ sa vitesse de propagation dans le vide ou dans l'éther libre, par $\omega$ sa vitesse dans le milieu considéré, on a $n = \frac{\omega_0}{\omega}$. Or, l'expérience a démontré que la valeur

de $\omega_0$ est la même pour tous les rayons lumineux, ou du moins que s'il existe une différence de vitesse dans le vide pour les rayons extrêmes, rouges et violets, cette différence est moindre que la cent millième partie de la vitesse elle-même, c'est-à-dire qu'elle est complétement négligeable. Cela résulte de l'observation des étoiles changeantes, et en particulier de l'étoile Algol, par Arago. Cette étoile, de la constellation de Persée, passe en trois heures et demie de la deuxième à la quatrième grandeur, sans trace de coloration. Or, si les rayons rouges se propageaient dans le vide avec une vitesse plus grande que les rayons violets, une étoile blanche devrait disparaître ou même diminuer d'intensité, en passant graduellement du blanc au violet, et devrait reparaître en passant par le rouge. Rien de pareil ne se manifeste. Donc il faut que la valeur de $\omega$ varie d'un rayon à un autre dans les corps transparents. Cauchy attribuait cette variation, et par conséquent la dispersion, aux termes négligés dans les équations différentielles du mouvement des molécules éthérées, soumises à leurs actions mutuelles, et principalement aux termes du quatrième ordre, comme on peut le voir dans ses *Nouveaux exercices de Mathématiques*, imprimés à Prague. Il obtient, en effet, de la sorte, des formules dont la forme concorde avec l'expérience. « Mais, dit avec raison M. Briot, dans » ses *Essais sur la Théorie mathématique de la Lu-* » *mière*, imprimés en 1864, l'hypothèse de Cauchy

» paraît présenter une difficulté insurmontable ; car, » si ces termes du quatrième ordre avaient, dans le » milieu éthéré qui pénètre un corps transparent » isotrope, comme un morceau de verre, une im- » portance capable de produire l'inégalité de vitesse » observée, ces mêmes termes auraient aussi dans » l'éther libre une influence pareille. Or, le phéno- » mène de la dispersion n'existe pas dans le vide, » c'est-à-dire dans l'éther libre. » En conséquence, il cherche l'explication du phénomène dans l'influence des molécules pondérables. Cette influence peut se manifester de deux manières, soit directement par l'action qu'elles exercent sur l'éther en vibration, soit indirectement par les inégalités périodiques qu'elles produisent dans la distribution de l'éther avant la vibration. Après avoir soumis, sans succès, la première de ces hypothèses au calcul, M. Briot s'est adressé à la seconde, et il est arrivé à son but par une analyse savante, mais un peu longue.

A ce travail remarquable, M. de Colnet d'Huart, professeur à l'Athénée de Luxembourg, fait une objection qui ne paraît pas sans fondement. M. Briot suppose, dans ses calculs du moins, que les molécules pondérables restent immobiles pendant que l'éther vibre. Or, c'est là une hypothèse qui est en contradiction avec l'expérience ; car, si les vibrations lumineuses ont assez d'action pour produire des combinaisons chimiques, elles ne peuvent être sans effet pour déplacer ces molécules. Partant, le savant physicien

cherche une autre explication. Il croit la trouver dans le mouvement rotatoire qui accompagne toujours les vibrations transversales. Pour lui, le mouvement vibratoire de l'éther, arrivant à la surface d'un corps transparent ou diathermane, se transmet à travers ce corps, non par l'intermédiaire des molécules du fluide éthéré, interposé dans le corps, mais par les vibrations des molécules mêmes du corps. A cette théorie, je ferai la même objection que celle qui est adressée par M. Briot à la théorie de Cauchy. Si la rotation des molécules, dans un milieu isotrope pondérable produit le phénomène de la dispersion, pourquoi ne le produit-elle pas dans le milieu éthéré libre? Car, ce milieu, qui n'est dit impondérable que parce qu'il échappe à nos moyens d'observation, ne l'est pas en réalité, et me paraît devoir être comparé aux autres milieux.

J'ai cru pouvoir résoudre toutes ces difficultés, que l'on rencontre dans la théorie de Cauchy, dans celle de M. Briot, et dans celle de M. Colnet d'Huart, en attribuant, comme M. Briot en a eu l'idée d'abord, le phénomène de la dispersion à l'action directe des molécules pondérables sur celles de l'éther en vibration, mais, en ne supposant pas comme lui ces molécules pondérables complétement immobiles. Dans certains phénomènes, tels que ceux que l'on désigne sous le nom de chaleur de conductibilité, les mouvements des molécules éthérées me paraissent se communiquer grandement aux molécules des milieux

pondérables. Dans d'autres, comme cela a lieu lors du passage de la lumière dans les corps transparents, ou du passage de la chaleur dans les corps diathermanes, cette communication est, non complétement nulle, mais beaucoup moins sensible, et semble se borner à un léger déplacement des molécules qui, une fois effectué, reste à très-peu près le même pendant la durée du mouvement. C'est en partant de ces idées générales qu'on peut arriver, et cela d'une manière qui me paraît simple et satisfaisante, à l'explication du phénomène de la dispersion. J'ai lieu d'espérer qu'elles conduiront aussi à celle de plusieurs autres phénomènes de chaleur, de lumière et d'électricité (1).

§ 2. Je supposerai connues, telles que Cauchy les a établies dans ses exercices d'analyse et de physique mathématique, les équations différentielles des mouvements infiniment petits de deux systèmes homogènes de molécules qui se pénètrent mutuellement, dans le cas où ces équations deviennent indépendantes de la direction des axes coordonnés. A part quelques changements de notations, ces équations sont :

---

(1) Depuis la présentation de ce travail à l'Académie de Stanislas et à l'Institut (Comptes rendus, 25 février 1867), j'ai pu m'occuper du phénomène de la double réfraction dans les cristaux à un axe et dans les cristaux à deux axes, et jusqu'ici mes prévisions se sont réalisées (17 août 1867).

$$\left.\begin{aligned}
\frac{d^2\xi}{dt^2} &= E\xi + E_1\xi_1 + \frac{d}{dx}\left(F\varepsilon + F_1\varepsilon_1\right)\\
\frac{d^2\eta}{dt^2} &= E\eta + E_1\eta_1 + \frac{d}{dy}\left(F\varepsilon + F_1\varepsilon_1\right)\\
\frac{d^2\zeta}{dt^2} &= E\zeta + E_1\zeta_1 + \frac{d}{dz}\left(F\varepsilon + F_1\varepsilon_1\right)
\end{aligned}\right\} \qquad (1)$$

$$\left.\begin{aligned}
\frac{d^2\xi_1}{dt^2} &= {}_1E\xi + E_2\xi_1 + \frac{d}{dx}\left({}_1F\varepsilon + F_2\varepsilon_1\right)\\
\frac{d^2\eta_1}{dt^2} &= {}_1E\eta + E_2\eta_1 + \frac{d}{dy}\left({}_1F\varepsilon + F_2\varepsilon_1\right)\\
\frac{d^2\zeta_1}{dt^2} &= {}_1E\zeta + E_2\zeta_1 + \frac{d}{dz}\left({}_1F\varepsilon + F_2\varepsilon_1\right)
\end{aligned}\right\} \qquad (2)$$

$(\xi, \eta, \zeta)$, $(\xi_1, \eta_1, \zeta_1)$ sont les composantes parallèles aux axes coordonnés des déplacements infiniment petits d'une molécule quelconque M et $M_1$ de chacun des deux systèmes; $\varepsilon$ et $\varepsilon_1$ sont les dilatations de volume de ces mêmes systèmes, lesquelles ont pour expressions :

$$\left.\begin{aligned}
\varepsilon &= \frac{d\xi}{dx} + \frac{d\eta}{dy} + \frac{d\zeta}{dz}\\
\varepsilon_1 &= \frac{d\xi_1}{dx} + \frac{d\eta_1}{dy} + \frac{d\zeta_1}{dz}
\end{aligned}\right\} \qquad (3)$$

Enfin si l'on représente les caractéristiques $\frac{d}{dx}$, $\frac{d}{dy}$, $\frac{d}{dz}$, par $u$, $v$, $w$, et si l'on pose :

(4) $$\Delta^2 = \frac{d^2}{dx^2} + \frac{d^2}{dy^2} + \frac{d^2}{dz^2} = u^2 + v^2 + w^2$$

(5) $$\begin{cases} G = \Sigma m\varphi(r)\left(e^{uh + vu + wl} - 1\right) - \Sigma m_1\varphi_1(r) \\ H = \Sigma m \frac{\varphi'(r)}{r}\Big(e^{uh + vk + wl} - 1 - \\ \quad - (uh + vk + wl) - \frac{(uh + vk + wl)^2}{2}\Big) \\ \quad - \Sigma m_1 \frac{\varphi_1'(r)}{r} \cdot \frac{(uh + vk + wl)^2}{2} \end{cases}$$

(6) $$\begin{cases} G_1 = \Sigma m_1\varphi_1(r)\, e^{uh + vk + wl} \\ H_1 = \Sigma m_1 \frac{\varphi_1'(r)}{r}\, e^{uh + vk + wl} \end{cases}$$

(7) $$\begin{cases} {}_1G = \Sigma m\varphi_1(r)\, e^{uh + vk + wl} \\ {}_1H = \Sigma m \frac{\varphi_1'(r)}{r}\, e^{uh + vk + wl} \end{cases}$$

(8) $$\begin{cases} G_2 = \Sigma m_1\varphi_2(r)\left(e^{uh + vk + wl} - 1\right) - \Sigma m\varphi_1(r) \\ H_2 = \Sigma m_1 \frac{\varphi_2'(r)}{r}\Big(e^{uh + vk + wl} - 1 - \\ \quad - (uh + vk + wl) - \frac{(uh + vk + wl)^2}{2}\Big) \\ \quad - \Sigma m \frac{\varphi_1'(r)}{r} \cdot \frac{(uh + vk + wl)^2}{2} \end{cases}$$

Cauchy a démontré que : *Pour que les équations des mouvements infiniment petits de deux systèmes homogènes de molécules qui se pénètrent mutuellement prennent la forme des équations* (1) *et* (2), *c'est-à-dire, une forme indépendante de la direction des axes coordonnés, il faut et il suffit que les fonctions de $u$, $v$, $w$ représentées par $G$, $G_1$, ${}_1G$, ${}_2G$, $H$, $H_1$ et que les sommes des termes du second degré ou d'un degré supérieur renfermées dans chacune des fonctious $H_1$ et ${}_1H$ se réduisent à des fonctions de $\Delta^2 = u^2 + v^2 + w^2$.* Supposons que $G$, $G_1$, ${}_1G$, $G_2$, $H$, $H_1$, ${}_1H$, $H_2$ remplissent ces conditions; les valeurs des caractéristiques $E$, $F$, $E_1$, $F_1$, ${}_1E$, ${}_1F$, $E_2$, $F_2$ qui figurent dans les équations (1) et (2), sont liées à celles des précédentes par les relations :

$$\left.\begin{aligned}
E &= G + \frac{1}{\Delta}\frac{dH}{d\Delta}, & F &= \frac{1}{\Delta}\cdot\frac{d\left(\frac{1}{\Delta}\frac{dH}{d\Delta}\right)}{d\Delta} \\
E_1 &= G_1 + \frac{1}{\Delta}\frac{dH_1}{d\Delta}, & F_1 &= \frac{1}{\Delta}\cdot\frac{d\left(\frac{1}{\Delta}\frac{dH_1}{d\Delta}\right)}{d\Delta} \\
{}_1E &= {}_1G + \frac{1}{\Delta}\frac{d{}_1H}{d\Delta}, & {}_1F &= \frac{1}{\Delta}\cdot\frac{d\left(\frac{1}{\Delta}\frac{d{}_1H}{d\Delta}\right)}{d\Delta} \\
F_2 &= G_2 + \frac{1}{\Delta}\frac{dH_2}{d\Delta}, & F_2 &= \frac{1}{\Delta}\cdot\frac{d\left(\frac{1}{\Delta}\frac{dH_2}{d\Delta}\right)}{d\Delta}
\end{aligned}\right\} \quad (9)$$

D'après cela, si nous effectuons les développements des expressions (5), (6), (7) et (8) en ayant égard au théorème que nous venons de rappeler, et si nous posons pour abréger :

$$(10)\quad \left\{ \begin{aligned} &\frac{1}{2}\Sigma m h^2 \varphi(r) = \frac{1}{2}\Sigma m k^2 \varphi(r) = \ldots = \mathrm{g}, \\ &\qquad \frac{1}{1.2.3.4}\Sigma m h^4 \varphi(r) = \ldots = \mathrm{g}', \\ &\qquad \frac{1}{1.2\ldots 6}\Sigma m h^6 \varphi(r) = \ldots = \mathrm{g}'', \ldots \\ &\qquad \frac{1}{1.2.3.4}\Sigma m h^4 \frac{\varphi'(r)}{r} = \ldots = \frac{\mathrm{h}}{4}, \\ &\qquad \frac{1}{1.2\ldots 6}\Sigma m h^6 \frac{\varphi'(r)}{r} = \ldots = \frac{\mathrm{h}'}{6}, \\ &\qquad \frac{1}{1.2.3\ldots 8}\Sigma m h^8 \frac{\varphi'(r)}{r} = \ldots = \frac{\mathrm{h}''}{8}, \ldots \end{aligned} \right.$$

$$(11)\quad \left\{ \begin{aligned} &\Sigma m \varphi_1(r) = \alpha\,,\ \frac{1}{2}\Sigma m h^2 \varphi_1(r) = \ldots = {}_1\mathrm{g}, \\ &\qquad \frac{1}{1.2.3.4}\Sigma m h^4 \varphi_1(r) = \ldots = {}_1\mathrm{g}', \\ &\qquad \frac{1}{1.2\ldots 6}\Sigma m h^6 \varphi_1(r) = \ldots = {}_1\mathrm{g}'' \ldots \\ &\Sigma m \frac{\varphi_1'(r)}{r} = \beta\,,\ \frac{1}{2}\Sigma m h^2 \frac{\varphi_1'(r)}{r} = \frac{{}_1\mathrm{h}}{2}, \\ &\qquad \frac{1}{1.2.3.4}\Sigma m h^4 \frac{\varphi_1'(r)}{r} = \ldots = \frac{{}_1\mathrm{h}}{4}, \\ &\qquad \frac{1}{1.2\ldots 6}\Sigma m h_6 \frac{\varphi_1'(r)}{r} = \ldots = \frac{{}_1\mathrm{h}'}{6} \ldots \end{aligned} \right.$$

$$
(12)\quad \left\{
\begin{aligned}
&\Sigma m_1 \varphi_1(r) = \alpha_1\,, \quad \frac{1}{1.2}\Sigma m_1 h^2 \varphi_1(r) = \ldots = \mathrm{g}_1\,, \\
&\qquad \frac{1}{1.2.3.4}\Sigma m_1 h^4 \varphi_1(r) = \ldots = \mathrm{g}_1'\,, \\
&\qquad \frac{1}{1.2.3\ldots 6}\Sigma m_1 h^6 \varphi_1(r) = \ldots = \mathrm{g}_1'' \ldots \\
&\Sigma m_1 \frac{\varphi_1'(r)}{r} = \beta_1\,, \quad \frac{1}{2}\Sigma m_1 h^2 \frac{\varphi_1'(r)}{r} = \frac{\mathfrak{h}_1}{2}\,, \\
&\qquad \frac{1}{1.2.3.4}\Sigma m_1 h^4 \frac{\varphi_1'(r)}{r} = \ldots = \frac{\mathrm{h}_1}{4}\,, \\
&\qquad \frac{1}{1.2.3\ldots 6}\Sigma m_1 h^6 \frac{\varphi_1(r)}{r} = \ldots = \frac{\mathrm{h}_1'}{6} \ldots
\end{aligned}
\right.
$$

$$
(13)\quad \left\{
\begin{aligned}
&\qquad \frac{1}{1.2}\Sigma m_1 h^2 \varphi_2(r) = \ldots = \mathrm{g}_2\,, \\
&\qquad \frac{1}{1.2.3.4}\Sigma m_1 h^4 \varphi_2(r) = \ldots = \mathrm{g}_2'\,, \\
&\qquad \frac{1}{1.2.3\ldots 6}\Sigma m_1 h^6 \varphi_2(r) = \ldots = \mathrm{g}_2'' \ldots \\
&\qquad \frac{1}{1.2.3.4}\Sigma m_1 h^4 \frac{\varphi_2'(r)}{r} = \ldots = \frac{\mathrm{h}_2}{4}\,, \\
&\qquad \frac{1}{1.2.3\ldots 6}\Sigma m_1 h^6 \frac{\varphi_2'(r)}{r} = \ldots = \frac{\mathrm{h}_2'}{6}\,, \\
&\ldots \quad \frac{1}{1.2.3\ldots 8}\Sigma m_1 h^8 \frac{\varphi_2'(r)}{r} = \ldots = \frac{\mathrm{h}_2''}{8} \ldots
\end{aligned}
\right.
$$

Nous pourrons écrire ces développements sous la forme :

$$
(14)\quad \left\{
\begin{aligned}
&\mathrm{G} = -\alpha_1 + \mathrm{g}\Delta^2 + \mathrm{g}'\Delta^4 + \mathrm{g}''\Delta^6 + \ldots \\
&\mathrm{H} = -\frac{\mathfrak{h}_1}{2}\Delta^2 + \frac{\mathrm{h}}{4}\Delta^4 + \frac{\mathrm{h}'}{6}\Delta^6 + \frac{\mathrm{h}''}{8}\Delta^8 + \ldots
\end{aligned}
\right.
$$

$$
(15) \begin{cases} G_1 = \alpha_1 + g_1\Delta^2 + g_1'\Delta^4 + g_1''\Delta^6 \ldots \\ H_1 = \beta_1 + \frac{\mathfrak{h}_1}{2}\Delta^2 + \frac{h_1}{4}\Delta^4 + \frac{h_1'}{6}\Delta^6 + \ldots \end{cases}
$$

$$
(16) \begin{cases} {}_1G = \alpha + {}_1g\Delta^2 + {}_1g'\Delta^4 + {}_1g''\Delta^6 + \ldots \\ {}_1H = \beta + \frac{{}_1\mathfrak{h}}{2}\Delta^2 + \frac{{}_1h}{4}\Delta^4 + \frac{{}_1h'}{6}\Delta^6 + \ldots \end{cases}
$$

$$
(17) \begin{cases} G_2 = -\alpha + g_2\Delta^2 + g_2'\Delta^4 + g''_2\Delta^6 \ldots \\ H_2 = -\frac{{}_1\mathfrak{h}}{2}\Delta^2 + \frac{h_2}{4}\Delta^4 + \frac{h_2'}{6}\Delta^6 + \frac{h_2''}{8}\Delta^8 + \ldots \end{cases}
$$

Par suite les relations (9) donneront pour E, F, $E_1$, $F_1$, ${}_1E$, ${}_1F$, $E_2$, $F_2$ :

$$
(18) \begin{cases} E = -(\alpha_1 + \mathfrak{h}_1) + (g + h)\Delta^2 + (g' + h')\Delta^4 + (g'' + h'')\Delta^6 + \ldots \\ F = 2h + 4h'\Delta^2 + 6h''\Delta^4 + \ldots \end{cases}
$$

$$
(19) \begin{cases} E_1 = (\alpha_1 + \mathfrak{h}_1) + (g_1 + h_1)\Delta^2 + (g_1' + h_1')\Delta^4 + \ldots \\ F_1 = 2h_1 + 4h_1'\Delta^2 + 6h_1''\Delta^4 + \ldots \end{cases}
$$

$$
(20) \begin{cases} {}_1E = (\alpha + {}_1\mathfrak{h}) + ({}_1g + {}_1h)\Delta^2 + ({}_1g' + {}_1h')\Delta^4 + \ldots \\ {}_1F = 2{}_1h + 4{}_1h'\Delta^2 + 6{}_1h''\Delta^4 + \ldots \end{cases}
$$

$$(21)\left\{\begin{aligned} \mathrm{E}_2 &= -(\alpha_2+\mathfrak{h}_2)+(g_2+h_2)\Delta^2+(g_2'+h_2')\Delta^4+\dots \\ \mathrm{F}_2 &= 2h_2+4h_2'\Delta^2+6h_2''\Delta^4+\dots \end{aligned}\right.$$

et alors les équations (1) et (2) deviendront :

$$(22)\left|\begin{aligned}
\frac{d^2\xi}{dt^2} &= \left(\begin{aligned} &-(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\xi+(g+h)\Delta^2\xi+(g'+h')\Delta^4\xi+\dots \\ &\quad+\frac{d}{dx}\left(2h\varepsilon+4h'\Delta^2\varepsilon+6h''\Delta^4\varepsilon+\dots\right) \\ &+(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\xi_1+(g_1+h_1)\Delta^2\xi_1+(g_1'+h_1')\Delta^4\xi_1+\dots \\ &\quad+\frac{d}{dx}\left(2h_1\varepsilon_1+4h_1'\Delta^2\varepsilon_1+6h_1''\Delta^4\varepsilon_1+\dots\right) \end{aligned}\right) \\
\frac{d^2\eta}{dt^2} &= \left(\begin{aligned} &-(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\eta+(g+h)\Delta^2\eta+(g'+h')\Delta^4\eta+\dots \\ &\quad+\frac{d}{dy}\left(2h\varepsilon+4h'\Delta^2\varepsilon+6h''\Delta^4\varepsilon+\dots\right) \\ &+(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\eta_1+(g_1+h_1)\Delta^2\eta_1+(g_1'+h_1')\Delta^4\eta_1+\dots \\ &\quad+\frac{d}{dy}\left(2h_1\varepsilon_1+4h_1'\Delta^2\varepsilon_1+6h_1''\Delta^4\varepsilon_1+\dots\right) \end{aligned}\right) \\
\frac{d^2\zeta}{dt^2} &= \left(\begin{aligned} &-(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\zeta+(g+h)\Delta^2\zeta+(g'+h')\Delta^4\zeta+\dots \\ &\quad+\frac{d}{dz}\left(2h\varepsilon+4h'\Delta^2\varepsilon+6h''\Delta^4\varepsilon+\dots\right) \\ &+(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\zeta_1+(g_1+h_1)\Delta^2\zeta_1+(g_1'+h_1')\Delta^4\zeta_1+\dots \\ &\quad+\frac{d}{dz}\left(2h_1\varepsilon_1+4h_1'\Delta^2\varepsilon_1+6h_1''\Delta^4\varepsilon_1+\dots\right) \end{aligned}\right)
\end{aligned}\right.$$

$$
(23)\left\{
\begin{aligned}
\frac{d^2\xi_1}{dt^2} &= \left\{
\begin{aligned}
&\Big[(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\xi + (g + {}_1h)\Delta^2\xi + ({}_1g' + {}_1h')\Delta^4\xi + \ldots \\
&\quad + \frac{d}{dx}\left(2{}_1h\varepsilon + 4{}_1h'\Delta^2\varepsilon + 6{}_1h''\Delta^4\varepsilon + \ldots\right)\Big] \\
&\Big[-(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\xi_1 + (g_1 + h_2)\Delta^2\xi_1 + (g_2' + h_2')\Delta^4\xi_1 + \ldots \\
&\quad + \frac{d}{dx}\left(2h_2\varepsilon_1 + 4h_2'\Delta^2\varepsilon_1 + 6h_2''\Delta^4\varepsilon_1 + \ldots\right)\Big]
\end{aligned}\right. \\
\frac{d^2\eta_1}{dt^2} &= \left\{
\begin{aligned}
&\Big[(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\eta + ({}_1g + {}_1h)\Delta^2\eta + ({}_1g' + {}_1h')\Delta^4\eta + \ldots \\
&\quad + \frac{d}{dy}\left(2{}_1h\varepsilon + 4{}_1h'\Delta^2\varepsilon + 6{}_1h''\Delta^4\varepsilon + \ldots\right)\Big] \\
&\Big[-(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\eta_1 + (g_2 + h_2)\Delta^2\eta_1 + (g_2' + h_2')\Delta^4\eta_1 + \ldots \\
&\quad + \frac{d}{dy}\left(2h_2\varepsilon_1 + 4h_2'\Delta^2\varepsilon_1 + 6h_2''\Delta^4\varepsilon_1 + \ldots\right)\Big]
\end{aligned}\right. \\
\frac{d^2\zeta_1}{dt^2} &= \left\{
\begin{aligned}
&\Big[(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\zeta + ({}_1g + {}_1h)\Delta^2\zeta + ({}_1g' + {}_1h')\Delta^4\zeta + \ldots \\
&\quad + \frac{d}{dz}\left(2{}_1h\varepsilon + 4{}_1h'\Delta^2\varepsilon + 6{}_1h''\Delta^4\varepsilon + \ldots\right)\Big] \\
&\Big[-(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\zeta_1 + (g_2 + h_2)\Delta^2\zeta_1 + (g_2' + h_2')\Delta^4\zeta_1 + \ldots \\
&\quad + \frac{d}{dz}\left(2h_2\varepsilon_1 + 4h_2'\Delta^2\varepsilon_1 + 6h_2''\Delta^4\varepsilon_1 + \ldots\right)\Big]
\end{aligned}\right.
\end{aligned}\right.
$$

Si nous différentions la première des équations (22) ou (23) par rapport à $x$, la seconde par rapport à $y$, la troisième par rapport à $z$, et si nous ajoutons les résultats, nous obtiendrons, en vertu des relations (3) :

$$
(24)\left\{
\begin{aligned}
\frac{d^2\varepsilon}{dt^2} &= \left\{
\begin{aligned}
&-(\alpha_1 + \mathfrak{h}_1)\varepsilon + (g + 3h)\Delta^2\varepsilon + (g' + 5h')\Delta^4\varepsilon + \ldots \\
&+(\alpha_1 + \mathfrak{h}_1)\varepsilon_1 + (g_1 + 3h_1)\Delta^2\varepsilon_1 + (g_1' + 5h_1')\Delta^4\varepsilon_1 + \ldots
\end{aligned}\right. \\
\frac{d^2\varepsilon_1}{dt^2} &= \left\{
\begin{aligned}
&(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\varepsilon + ({}_1g + 3{}_1h)\Delta^2\varepsilon + ({}_1g' + 5{}_1h')\Delta^4\varepsilon_1 + \ldots \\
&-(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\varepsilon_1 + (g_2 + 3h_2)\Delta^2\varepsilon_1 + (g_2' + 5h_2')\Delta^4\varepsilon_1 + \ldots
\end{aligned}\right.
\end{aligned}\right.
$$

Ces relations sont propres à faire connaître les dilatations $\varepsilon$ et $\varepsilon_1$ en un point quelconque $(x, y, z)$ de chacun des deux milieux.

Une remarque importante à faire, c'est que, dans les équations (22), (23) et (24), les coefficients sont, les uns constants, les autres périodiques, c'est-à-dire qu'ils reprennent périodiquement les mêmes valeurs, quand on fait croître ou décroître les coordonnés en proportion arithmétique. Mais, ainsi que l'a démontré Cauchy, on peut, sans erreur sensible, remplacer ces derniers par leurs valeurs moyennes, quand les produits de ces coefficients par les rapports des trois proportions arithmétiques correspondantes aux trois coordonnés, sont très-petits.

§ 3. Considérons maintenant le cas où la propagation du mouvement se fait par ondes planes dans les deux systèmes homogènes, c'est-à-dire, où le mouvement vibratoire est le même pour tous les points d'un plan représenté par l'équation :

$$ax + by + cz = \rho \qquad (1)$$

Ce plan est parallèle à un plan fixe représenté par l'équation :

$$ax + by + cz = 0 \qquad (2)$$

et la distance $\rho$ de ce plan varie à chaque instant; *a, b, c* sont les cosinus des angles que fait sa normale avec les axes coordonnés, en sorte qu'il existe entre ces coefficients la relation

$$a^2 + b^2 + c^2 = 1 \qquad (3)$$

De l'équation (1) nous déduirons :

$$\frac{d\xi}{dx} = \frac{d\xi}{d\rho} \cdot \frac{d\rho}{dx} = a\frac{d\xi}{d\rho} \quad , \quad \frac{d^2\xi}{dx^2} = a^2\frac{d^2\xi}{d\rho^2} \quad \ldots$$

$$\frac{d\xi}{dy} = b\frac{d\xi}{d\rho} \quad , \quad \frac{d^2\xi}{dy^2} = b^2\frac{d^2\xi}{d\rho^2} \quad \ldots$$

. . . . . . . . . . . . . . .

et par suite, en ayant égard à la relation (3) :

$$\Delta^2 = \frac{d^2}{dx^2} + \frac{d^2}{dy^2} + \frac{d^2}{dz^2} = \frac{d^2}{d\rho^2}$$

$$\Delta^4 = \frac{d^4}{d\rho^4} \quad , \quad \Delta^6 = \frac{d^6}{d\rho^6} \quad \ldots$$

Il en résulte que les équations du paragraphe précédent prendront la forme :

$$
(4)\left\{
\begin{aligned}
\frac{d^2\xi}{dt^2} &= \left\{
\begin{aligned}
&-(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\xi+(\mathrm{g}+\mathrm{h})\frac{d^2\xi}{d\rho^2}+(\mathrm{g}'+\mathrm{h}')\frac{d^4\xi}{d\rho^4}+\ldots\\
&\quad + a\left(2\mathrm{h}\frac{d\varepsilon}{d\rho}+4\mathrm{h}'\frac{d^3\varepsilon}{d\rho^3}+\ldots\right)\\
&+(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\xi_1+(\mathrm{g}_1+\mathrm{h}_1)\frac{d^2\xi}{d\rho^2}+(\mathrm{g}_1{}'+\mathrm{h}_1{}')\frac{d^4\xi}{d\rho^4}+\ldots\\
&\quad + a\left(2\mathrm{h}_1\frac{d\varepsilon'}{d\rho}+4\mathrm{h}_1{}'\frac{d^3\varepsilon_1}{d\rho^3}+\ldots\right)
\end{aligned}\right.\\
\frac{d^2\eta}{dt^2} &= \left\{
\begin{aligned}
&-(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\eta+(\mathrm{g}+\mathrm{h})\frac{d^2\eta}{d\rho^2}+(\mathrm{g}'+\mathrm{h}')\frac{d^4\eta}{d\rho^4}+\ldots\\
&\quad + b\left(2\mathrm{h}\frac{d\varepsilon}{d\rho}+4\mathrm{h}'\frac{d^3\varepsilon}{d\rho^3}+\ldots\right)\\
&+(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\eta_1+(\mathrm{g}_1+\mathrm{h}_1)\frac{d^2\eta_1}{d\rho^2}+(\mathrm{g}_1{}'+\mathrm{h}_1{}')\frac{d^4\eta_1}{d\rho^4}+\ldots\\
&\quad + b\left(2\mathrm{h}_1\frac{d\varepsilon_1}{d\rho}+4\mathrm{h}_1{}'\frac{d^3\varepsilon_1}{d\rho^3}+\ldots\right)
\end{aligned}\right.\\
\frac{d^2\zeta}{dt^2} &= \left\{
\begin{aligned}
&-(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\zeta+(\mathrm{g}+\mathrm{h})\frac{d^2\zeta}{d\rho^2}+(\mathrm{g}'+\mathrm{h}')\frac{d^4\zeta}{d\rho^4}+\ldots\\
&\quad + c\left(2\mathrm{h}\frac{d\varepsilon}{d\rho}+4\mathrm{h}'\frac{d^3\varepsilon}{d\rho^3}+\ldots\right)\\
&+(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)\zeta_1+(\mathrm{g}_1+\mathrm{h}_1)\frac{d^2\zeta_1}{d\rho^2}+(\mathrm{g}_1{}'+\mathrm{h}_1{}')\frac{d^4\zeta_1}{d\rho^4}+\ldots\\
&\quad + c\left(2\mathrm{h}_1\frac{d\varepsilon_1}{d\rho}+4\mathrm{h}_1{}'\frac{d^3\varepsilon_1}{d\rho^3}+\ldots\right)
\end{aligned}\right.
\end{aligned}\right.
$$

$$(5)\left\{\begin{aligned}
\frac{d^2\xi_1}{dt^2} &= \left\{\begin{aligned}
&(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\xi + ({}_1g + {}_1h)\frac{d^2\xi}{d\rho^2} + ({}_1g' + {}_1h')\frac{d^4\xi}{d\rho^4} + \dots \\
&\quad + a\left(2{}_1h\frac{d\varepsilon}{d\rho} + 4{}_1h'\frac{d^3\varepsilon}{d\rho^3} + \dots\right) \\
&- (\alpha + {}_1\mathfrak{h})\xi_1 + (g_2 + h_2)\frac{d^2\xi_1}{d\rho^2} + (g_2' + h_2')\frac{d^4\xi_1}{d\rho^4} + \dots \\
&\quad + a\left(2h_2\frac{d\varepsilon_1}{d\rho} + 4h_2'\frac{d^3\varepsilon_1}{d\rho^3} + \dots\right)
\end{aligned}\right. \\
\frac{d^2\eta_1}{dt^2} &= \left\{\begin{aligned}
&(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\eta + ({}_1g + {}_1h)\frac{d^2\eta}{d\rho^2} + ({}_1g' + {}_1h'\frac{d^4\eta}{d\rho^4} + \dots \\
&\quad + b\left(2{}_1h\frac{d\varepsilon}{d\rho} + 4{}_1h'\frac{d^3\varepsilon}{d\rho^3} + \dots\right) \\
&- (\alpha + {}_1\mathfrak{h})\eta_1 + (g_2 + h_2)\frac{d^2\eta_1}{d\rho^2} + (g_2' + h'_2\frac{d^4\eta_1}{d\rho^4} + \dots \\
&\quad + b\left(2h_2\frac{d\varepsilon_1}{d\rho} + 4h'_2\frac{d^3\varepsilon_1}{d\rho^3} + \dots\right)
\end{aligned}\right. \\
\frac{d^2\zeta_1}{d^2t} &= \left\{\begin{aligned}
&(\alpha + {}_1\mathfrak{h})\zeta + ({}_1g + {}_1h)\frac{d^2\zeta}{d\rho^2} + ({}_1g' + {}_1h')\frac{d^4\zeta}{d\rho^4} + \dots \\
&\quad + c\left(2{}_1h\frac{d\varepsilon}{d\rho} + 4{}_1h'\frac{d^3\varepsilon}{d\rho^3} + \dots\right) \\
&- (\alpha_1 + \mathfrak{h}_1)\zeta_1 + (g_2 + h_2)\frac{d^2\zeta_1}{d\rho^2} + ({}_1g' + {}_1h'\frac{d^4\zeta_1}{d\rho^4} + \dots \\
&\quad + c\left(2h_2\frac{d\varepsilon_1}{d\rho} + 4h'_1\frac{d^3\varepsilon_1}{d\rho^3} + \dots\right)
\end{aligned}\right.
\end{aligned}\right.$$

$$\frac{d^2\varepsilon}{dt^2} = \left\{\begin{aligned}
&- (\alpha_1 + \mathfrak{h}_1)\varepsilon + (g + 3h)\frac{d^2\varepsilon}{d\rho^2} + (g' + 3h')\frac{d^4\varepsilon}{d\rho^4} + \dots \\
&+ (\alpha_1 + \mathfrak{h}_1)\varepsilon_1 + (g_1 + 3h_1)\frac{d^2\varepsilon_1}{d\rho^2} + (g_1' + 3h_1')\frac{d^4\varepsilon_1}{d\rho^4} + \dots
\end{aligned}\right\} (6)$$

$$\frac{d^2\varepsilon_1}{dt^2} = \left\{ \begin{array}{l} (\alpha + \mathfrak{b})\varepsilon + (g + h)\frac{d^2\varepsilon}{d\rho^2} + (g' + h')\frac{d^4\varepsilon}{d\rho^4} + \ldots \\ -(\alpha + \mathfrak{b})\varepsilon_1 + (g_1 + h_1)\frac{d^2\varepsilon_1}{d\rho^2} + (g_1' + h_1')\frac{d^4\varepsilon_1}{d\rho^4} + \ldots \end{array} \right\} \quad (7)$$

Soient w et $w_1$ les déplacements d'une molécule quelconque de l'un et de l'autre système, mesurés parallèlement à une droite faisant avec les axes coordonnés des angles qui ont pour cosinus $A, B, C$. On aura :

$$\xi = Aw \quad , \quad \eta = Bw \quad , \quad \zeta = Cw \quad (8)$$

$$\xi_1 = Aw_1 \quad , \quad \eta_1 = Bw_1 \quad , \quad \zeta_1 = Cw_1 \quad (9)$$

et par suite :

$$\left. \begin{array}{l} w = A\xi + B\eta + C\zeta \\ w_1 = A\xi_1 + B\eta_1 + C\zeta_1 \end{array} \right\} \quad (10)$$

Des équations (4) et (5), combinées avec ces dernières formules, on déduira les suivantes :

$$(11) \left\{ \frac{d^2w}{dt^2} = \left\{ \begin{array}{l} -(\alpha_1 + \mathfrak{b}_1)w + (g + h)\frac{d^2w}{d\rho^2} + (g' + h')\frac{d^4w}{d\rho^4} + \ldots \\ \quad + (Aa + Bb + Cc)\left(2h\frac{d\varepsilon}{d\rho} + 4h'\frac{d^3\varepsilon}{d\rho^3} + \ldots\right) \\ + (\alpha_1 + \mathfrak{b}_1)w_1 + (g_1 + h_1)\frac{d^2w_1}{d\rho^2} + (g_1' + h_1')\frac{d^4w_1}{d\rho^4} + \ldots \\ \quad + (Aa + Bb + Cc)\left(2h_1\frac{d\varepsilon_1}{d\rho} + 4h_1'\frac{d^3\varepsilon_1}{d\rho^5} + \ldots\right) \end{array} \right. \right.$$

$$
(12)\quad \frac{d^2 w_1}{dt^2} = \left\{ \begin{aligned} &(\alpha + {}_1\mathfrak{h})w + ({}_1g + {}_1h)\frac{d^2 w}{d\rho^2} + ({}_1g' + {}_1h')\frac{d^4 w}{d\rho^4} + \ldots \\ &\quad + (Aa + Bb + Cc)\left(2{}_1h\frac{d\varepsilon}{d\rho} + 4{}_1h'\frac{d^3\varepsilon}{d\rho^3} + \ldots\right) \\ &- (\alpha + {}_1\mathfrak{h})w_1 + (g_2 + h_2)\frac{d^2 w_1}{d\rho^2} + (g_2' + h_2')\frac{d^4 w_1}{d\rho^4} + \ldots \\ &\quad + (Aa + Bb + Cc)\left(2h_2\frac{d\varepsilon_1}{d\rho} + 4h_2'\frac{d^3\varepsilon_1}{d\rho^3} + \ldots\right) \end{aligned} \right.
$$

Quant aux dilatations $\varepsilon$ et $\varepsilon_1$, qui correspondent à un déplacement w et $w_1$, elles auront pour expressions :

$$
\varepsilon = \frac{d\xi}{dx} + \frac{d\eta}{dy} + \frac{d\zeta}{dz} = a\frac{d\xi}{d\rho} + b\frac{d\eta}{d\rho} + c\frac{d\zeta}{d\rho} = \frac{d}{d\rho}(a\xi + b\eta + c\zeta)
$$

$$
\varepsilon_1 = \frac{d}{d\rho}(a\xi_1 + b\eta_1 + c\zeta_1)
$$

ou en vertu des relations (8) et (9) :

$$
\left.\begin{aligned} \varepsilon &= (Aa + Bb + Cc)\frac{dw}{d\rho} \\ \varepsilon_1 &= (Aa + Bb + Cc)\frac{dw_1}{d\rho} \end{aligned}\right\} \quad (13)
$$

Si on suppose que le déplacement ait lieu normalement au plan d'onde, en sorte que l'on ait :

$$
A = a \quad , \quad B = b \quad , \quad C = c
$$

les formules (13) donneront :

$$
\varepsilon = \frac{dw}{d\rho} \quad , \quad \varepsilon_1 = \frac{dw_1}{d\rho} \qquad (14)
$$

et les équations (11) et (12) deviendront :

$$\left.\begin{aligned}
\frac{d^2 w}{dt^2} &= \left\{\begin{aligned} &-(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)w+(g+5h)\frac{d^2w}{d\rho^2}+(g'+5h')\frac{d^4w}{d\rho^4}+\ldots \\ &+(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)w_1+(g_1+5h_1)\frac{d^2w_1}{d\rho^2}+(g_1'+5h_1')\frac{d^4w_1}{d\rho^4}+\ldots \end{aligned}\right\} \\
\frac{d^2 w_1}{dt^2} &= \left\{\begin{aligned} &(\alpha+{}_1\mathfrak{h})w+(g_1+5_1h)\frac{d^2w}{d\rho^2}+(g_1'+5_1h')\frac{d^4w}{d\rho^4}+\ldots \\ &-(\alpha+{}_1\mathfrak{h})w_1+(g_2+5h_2)\frac{d^2w_1}{d\rho^2}+(g_2'+5h_2')\frac{d^4w_1}{d\rho^4}+\ldots \end{aligned}\right\}
\end{aligned}\right\} (15)$$

Si l'on suppose, au contraire, que le déplacement ait lieu dans le plan d'onde, en sorte que l'on ait :

$$Aa + Bb + Cc = 0$$

les valeurs des dilatations $\varepsilon$ et $\varepsilon_1$ seront nulles, et les équations (11) et (12) deviendront :

$$\left.\begin{aligned}
\frac{d^2 w}{dt^2} &= \left\{\begin{aligned} &-(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)w+(g+h)\frac{d^2w}{d\rho^2}+(g'+h')\frac{d^4w}{d\rho_4}+\ldots \\ &+(\alpha_1+\mathfrak{h}_1)w_1+(g_1+h_1)\frac{d^2w_1}{d\rho^2}+(g_1'+h_1')\frac{d^4w_1}{d\rho^4}+\ldots \end{aligned}\right\} \\
\frac{d^2 w_1}{dt^2} &= \left\{\begin{aligned} &(\alpha+{}_1\mathfrak{h})w+({}_1g+{}_1h)\frac{d^2w}{d\rho^2}+{}_1g'+{}_1h')\frac{d^4w}{d\rho^4}+\ldots \\ &-(\alpha+{}_1\mathfrak{h})w_1+(g_2+h_2)\frac{d^2w_1}{d\rho^2}+(g_2'+h_2')\frac{d^4w_1}{d\rho^4}+\ldots \end{aligned}\right\}
\end{aligned}\right\} (16)$$

Imaginons que, dans le second milieu homogène, les déplacements des molécules ne varient pas avec le temps, en sorte qu'une fois effectués sous l'in-

fluence du mouvement vibratoire du premier milieu, ils restent très-sensiblement les mêmes pendant la durée de ce mouvement. Ce cas, ainsi que nous l'avons déjà observé précédemment, paraît se présenter lors du passage de la lumière dans les corps transparents, de la chaleur dans les corps diathermanes, et très-probablement aussi de l'électricité dans les corps diélectriques. Dans ces circonstances, en effet, le mouvement de l'éther ne paraît se communiquer que très-imparfaitement aux molécules des milieux qui le transmettent. Cela étant, nous devrons faire $\frac{d^2\varepsilon_1}{dt^2} = 0$ dans l'équation (7) et $\frac{d^2 w_1}{dt^2} = 0$ dans l'équation (12), et alors les équations (6) et (11) nous feront connaître la dilatation et le mouvement du premier milieu dans le second, à partir du moment où celui-ci aura pris une position d'équilibre, ce qui a généralement lieu quelques instants après l'origine du mouvement. De l'équation (7), après y avoir fait $\frac{d^2\varepsilon_1}{dt^2} = 0$, nous déduirons :

$$\varepsilon_1 = \varepsilon + \frac{1}{\alpha + {}_1\mathfrak{b}} \left\{ \begin{array}{l} ({}_1g + 3{}_1h)\frac{d^2\varepsilon}{d\rho^2} + ({}_1g' + 5{}_1h')\frac{d^4\varepsilon}{d\rho^4} + \ldots \\ (g_2 + 3h_2)\frac{d^2\varepsilon_1}{d\rho^2} + (g_2' + 5h_2')\frac{d^4\varepsilon_1}{d\rho^4} + \ldots \end{array} \right\},$$

Puis en différentiant cette dernière expression par rapport à $\rho$ et négligeant les termes qui renferment

les dérivés de $\varepsilon$ et $\varepsilon_1$, supérieures à la quatrième, nous en tirerons :

$$\frac{d^2\varepsilon_1}{d\rho^2} = \frac{d^2\varepsilon}{d\rho^2} + \frac{1}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}} \left\{ \begin{array}{l} ({}_1g + 3{}_1h)\dfrac{d^4\varepsilon}{d\rho^4} + \dots \\ + (g_2 + 3h_2)\dfrac{d^4\varepsilon_1}{d\rho^4} + \dots \end{array} \right\}$$

$$\frac{d^4\varepsilon_1}{d\rho^4} = \frac{d^4\varepsilon}{d\rho^4} + \dots$$

Éliminant ensuite de l'équation (6), à l'aide de ces relations, les quantités $\varepsilon_1$, $\frac{d^2\varepsilon_1}{d\rho^2}$, $\frac{d^4\varepsilon_1}{d\rho^4}$, nous la transformerons dans la suivante :

$$\frac{d^2\varepsilon}{dt^2} = a_1\frac{d^2\varepsilon}{d\rho^2} + a_2\frac{d^4\varepsilon}{d\rho^4} + \dots \tag{17}$$

en posant pour abréger :

$$(18) \left\{ \begin{array}{l} a_1 = g + 3h + g_1 + 3h_1 + \dfrac{\alpha_1 + \mathfrak{h}_1}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}} ({}_1g + 3{}_1h + g_2 + 3h_2) \\ a_2 = g' + 5h' + g_1' + 5h_1' + \dfrac{\alpha_1 + \mathfrak{h}_1}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}({}_1g' + 5{}_1h' + g_2' + 5h_2') \\ + \dfrac{{}_1g + 3{}_1h + g_2 + 3h_2}{(\alpha + {}_1\mathfrak{h})^2}\Big((g_1 + 3h_1)(\alpha + {}_1\mathfrak{h}) + (g_2 + 3h_2)(\alpha_1 + \mathfrak{h}_1)\Big) \end{array} \right.$$

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

S'il est vrai, comme j'en ai déjà émis l'idée ailleurs, que l'électricité soit due aux vibrations longitudinales de l'éther, et que le mot *tension de*

*l'électricité positive ou négative*, employé dans les idées de Laplace et de Fourier, puisse être remplacé par le mot *contraction ou dilatation cubique*, l'équation (17) devra conduire à l'explication de plusieurs phénomènes électriques, tels que ceux des courants. Je m'en occuperai dans un autre travail ; mon but n'est pas d'en parler ici.

Par un calcul analogue à celui que nous venons de faire, nous déduirons des équations (11) et (12) :

$$\frac{d^2 w}{dt^2} = b_1 \frac{d^4 w}{d\rho^2} + b_2 \frac{d^4 w}{d\rho^4} + \ldots$$

$$+ (Aa + Bb + Cc)\left(c_1 \frac{d\varepsilon}{d\rho} + c_3 \frac{d^3 \varepsilon}{d\rho^3} + \ldots\right) \quad (19)$$

en posant pour abréger :

$$b_1 = g + h + g_1 + h_1 + \frac{\alpha_1 + \mathfrak{h}_1}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}({}_1g + {}_1h + g_2 + h_2)$$

$$b_2 = g' + h' + g_1' + h_1' + \frac{g_1 + h_1}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}({}_1g + {}_1h + g_2 + h_2)$$

$$+ \frac{\alpha_1 + \mathfrak{h}_1}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}\left({}_1g' + {}_1h' + g_2' + h_2' + \frac{g_2 + h_2}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}({}_1g + {}_1h + g_2 + h_2)\right)$$

$$c_1 = 2h + 2h_1 + (2{}_1h + 2h_2)\frac{\alpha_1 + \mathfrak{h}_1}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}$$

$$c_3 = 4h' + 4h_1' + \frac{g_1 + h_1}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}(2{}_1h + 2h_2) + \frac{2h_1}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}({}_1g + 3{}_1h + g_2 + 3h_2)$$

$$+ \frac{\alpha_1 + \mathfrak{h}_1}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}\left(4{}_1h' + 4h_2' + \frac{g_2 + h_2}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}(2{}_1h + 2h_2) + \frac{2h_2}{\alpha + {}_1\mathfrak{h}}({}_1g + 3{}_1h + g_2 + 3h_2)\right)$$

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Dans le cas des vibrations longitudinales, l'équation (19) se réduit à la suivante :

$$\frac{d^2w}{dt^2} = (b_1 + c_1)\frac{d^2w}{d\rho^2} + (b_2 + c_2)\frac{d^4w}{d\rho^4} + \dots \quad (20)$$

et dans le cas des vibrations transversales, à cette autre :

$$\frac{d^2w}{dt^2} = b_1\frac{d^2w}{d\rho^2} + b_2\frac{d^4w}{d\rho^4} + \dots \quad (21)$$

Cette dernière équation va nous conduire à la théorie de la dispersion. Elle est de même forme que celle de Cauchy ; mais elle est à l'abri du reproche que M. Briot a adressé à celle-ci. Car le coefficient $b_2$ contient, non-seulement des termes qui proviennent de l'action des molécules éthérées les unes sur les autres, mais aussi des termes qui proviennent des actions des molécules pondérables, tant sur elles-mêmes que sur les molécules d'éther.

§ 4°. On satisfait aux équations (4) et (5) du paragraphe précédent, au moyen d'intégrales simples de la forme :

$$\left.\begin{aligned} \xi &= ae^{K\rho - St}\cos(k\rho - st + \lambda) \\ \eta &= be^{K\rho - St}\cos(k\rho - st + \mu) \\ \zeta &= ce^{K\rho - St}\cos(k\rho - st + \nu) \end{aligned}\right\} \quad (1)$$

$$\left.\begin{aligned}
\xi_1 &= a_1 e^{K\rho - St} \cos(k\rho - st + \lambda_1) \\
\eta_1 &= b_1 e^{K\rho - St} \cos(k\rho - st + \mu_1) \\
\zeta_1 &= c_1 e^{K\rho - St} \cos(k\rho - st + \nu_1)
\end{aligned}\right\} \quad (2)$$

et par suite aux équations (11) et (12) du même paragraphe, à l'aide de ces autres intégrales, qu'on déduit des précédentes,

$$\left.\begin{aligned}
w &= He^{K\rho - St} \cos(k\rho - st + \psi) \\
w_1 &= H\,e^{K\rho - St} \cos(k\rho - st + \psi_1)
\end{aligned}\right\} \quad (3)$$

et dans lesquelles $H$ et $\psi$, $H_1$ et $\psi_1$ sont déterminées par les relations :

$$\begin{aligned}
aA\cos\lambda + bB\cos\mu + cC\cos\nu &= H\cos\psi \\
aA\sin\lambda + bB\sin\mu + cC\sin\nu &= H\sin\psi \\
a_1A\cos\lambda_1 + b_1B\cos\mu_1 + c_1C\cos\nu_1 &= H_1\cos\psi_1 \\
aA\sin\lambda_1 + b_1B\sin\mu_1 + c_1C\sin\nu_1 &= H_1\sin\psi_1
\end{aligned}$$

Le mouvement représenté par les équations (3) est ce que Cauchy désigne sous le nom de *Mouvement simple par ondes planes*. Ces équations nous montrent que le déplacement d'une molécule s'évanouit pour chaque système : 1° à un instant donné pour

toutes les molécules situées dans des plans équidistants, parallèles au plan invariable :

$$\rho = 0 \text{ ou } ax + by + cz = 0$$

et séparés les uns des autres par des intervalles dont le double

$$l = \frac{2\pi}{k} \qquad (4)$$

est l'*épaisseur* d'une onde plane ou la *longueur d'une ondulation;* 2° Pour une molécule donnée, à des instants séparés les uns des autres par des intervalles de temps dont le double

$$\tau = \frac{2\pi}{s} \qquad (5)$$

est *la durée d'une vibration moléculaire.* Les mêmes équations nous montrent aussi que, si les valeurs de w et $w_1$ sont nulles, c'est-à-dire que si l'on a :

$$\cos(k\rho - st + \psi) = 0$$

elles le seront encore si l'on donne à $\rho$ et à $t$ des accroissements $\Delta\rho$ et $\Delta t$, tels que l'on ait :

$$k\Delta\rho - s\Delta t = 0$$

$$\text{ou } \frac{\Delta\rho}{\Delta t} = \frac{s}{k} = \frac{l}{\tau} = \omega \qquad (6)$$

ω représentant la *vitesse de propagation* des ondes planes ou des plans qui les terminent. L'exponentielle $e^{K\rho - St}$ représente le *module* du mouvement simple, et le binome $K\rho - St$ en représente *l'argument*. Quant à *l'amplitude* des vibrations moléculaires, mesurée parallèlement à un axe fixe, elle sera $2He^{K\rho - St}$ pour le premier système, et $2H_1e^{K\rho - St}$ pour le second. Dans le mouvement simple, représenté par les équations (1), (2) et (3), cette amplitude varie avec la distance et avec le temps. Pour ce que nous avons en vue, en ce moment, il suffit de considérer un *mouvement simple permanent*, c'est-à-dire de supposer $K = o$, $S = o$, vu qu'il n'y a à considérer que des intervalles de temps et d'espace assez limités.

Reprenons donc la première des équations (3) en l'écrivant sous la forme :

$$w = H\cos(k\rho - st + \psi) \qquad (7)$$

Par la substitution de cette valeur dans l'équation (21) du paragraphe précédent, nous obtiendrons :

$$s^2 = b_1k^2 - b_2k^4 + \dots$$

d'où

$$\frac{s^2}{k^2} = b_1 - b_2k^2 + \dots$$

ou

$$\omega^2 = b_1 - \frac{4\pi^2 b_2}{l^2} \qquad (8)$$

De cette formule résulte le théorème suivant, énoncé mais non démontré par Fresnel : *Les ondes de différentes espèces éprouvent, en se propageant dans un même milieu, des retards d'autant plus grands, que les ondes sont plus courtes*. C'est à l'aide de ce théorème qu'on démontre, comme on sait, dans les traités élémentaires de physique, la dispersion de la lumière.

§ 5. En reproduisant à peu près les mêmes calculs que ceux de M. Briot, dans ses *Essais sur la Théorie de la Lumière*, ou, après lui, de M. de Colnet d'Huart dans ses *Leçons sur la Théorie mathématique du Mouvement de Translation ou du Mouvement de Rotation des Atômes*, on peut donner, de la manière suivante, à la formule (8) la forme que lui a donnée Cauchy : soit $\omega$ la vitesse de propagation, $\lambda$ la longueur d'onde dans l'éther libre, $n$ l'indice de réfraction au passage de l'éther dans le milieu considéré. On a :

$$n = \frac{\omega_0}{\omega} = \frac{\lambda}{l} \qquad (1)$$

d'où

$$\omega = \frac{\omega_0}{n} \quad , \quad l = \frac{\lambda}{n}$$

et par conséquent :

$$\frac{1}{n^2} = \frac{b_2}{\omega_0{}^2} - \frac{4\pi^2 b_2}{\omega_0{}^2} \cdot \frac{n^2}{\lambda^2}$$

Posons pour abréger :

$$\frac{b_1}{\omega_{o2}} = \frac{1}{n_1^2} \quad , \quad \frac{4\pi^2 b_2}{\omega_o^2} = \frac{\lambda^2_1}{4n_1^4}$$

l'équation précédente deviendra :

$$\left(\frac{n_1}{n}\right)^2 = 1 - \frac{1}{4}\left(\frac{n}{n_1}\right)^2\left(\frac{\lambda_1}{\lambda}\right)^2 \qquad (2)$$

on en déduit :

$$\frac{n_1}{n} = \sqrt{\frac{1}{2}\left(1 \pm \sqrt{1 - \left(\frac{\lambda_1}{\lambda}\right)^2}\right)}$$

ou, en prenant seulement le signe + devant le radical, parce que l'indice de réfraction diminue quand la longueur d'onde $\lambda$ augmente, et faisant subir à cette formule une transformation connue :

$$\frac{n_1}{n} = \frac{1}{2}\sqrt{1 + \frac{\lambda_1}{\lambda}} + \frac{1}{2}\sqrt{1 - \frac{\lambda_1}{\lambda}}$$

ou enfin :

$$n = \frac{2n_1}{\sqrt{1 + \frac{\lambda_1}{\lambda}} + \sqrt{1 - \frac{\lambda_1}{\lambda}}} \qquad (3)$$

L'exactitude de cette formule a été vérifiée par M. Christoffel, de Berlin, sur un certain nombre de substances [1]. Les différences qui existent, entre les

(1) *Monatsberichte der Akademie der Wissenschaften*, in Berlin. October. 1861. Un extrait a été publié par M. Verdet, dans les *Annales de Chimie et de Physique*. 1862.

indices calculés et les indices observés, sont assez faibles pour qu'on puisse les attribuer à l'incertitude qui règne encore sur les longueurs d'onde. On pourra en juger par les deux tableaux suivants, dans lesquels le millième de millimètre a été pris pour unité. Les deux constantes, $n_1$ et $\lambda_1$, ont été calculées à l'aide des indices observés pour les raies B et C du spectre.

| RAYONS. | INDICES OBSERVÉS. | INDICES CALCULÉS. | DIFFÉRENCES. |
|---|---|---|---|
| | *Ether sulfurique* (Dale et Glastone). | | |
| | $n_1 = 1{,}3482$ | $\lambda_1 = 0{,}1316$. | |
| B | 1,3545 | | |
| C | 1,3554 | 1,3551 | + 3 |
| D | 1,3566 | 1,3568 | — 2 |
| E | 1,3590 | 1,3590 | 0 |
| F | 1,3606 | 1,3610 | — 4 |
| G | 1,3645 | | |
| H | 1,3683 | 1,3678 | + 5 |
| | *Flint jaune de Guinard* (Dutirou). | | |
| | $n_1 = 1{,}7489$ | $\lambda_1 = 0{,}2077$. | |
| B | 1,7697 | | |
| C | 1,7718 | 1,7718 | 0 |
| D | 1,7777 | 1,7778 | — 1 |
| E | 1,7852 | 1,7855 | — 3 |
| F | 1,7924 | 1,7927 | — 3 |
| G | 1,8062 | | |
| H | 1,8186 | 1,8184 | + 2 |

§ 6. Si, dans la formule (2) le rapport $\frac{\lambda_1}{\lambda}$ est très-petit, la valeur de $\frac{n_1}{n}$ différera peu de l'unité et l'on aura la formule approchée :

$$\left(\frac{n_1}{n}\right)^2 = 1 - \frac{1}{4}\left(\frac{\lambda_1}{\lambda}\right)^2 \qquad (1)$$

ou :

$$\frac{n}{n_1} = \left[1 - \left(\frac{\lambda_1}{2\lambda}\right)^2\right]^{-\frac{1}{2}} = 1 + \frac{1}{8}\left(\frac{\lambda_1}{\lambda}\right) + \dots$$

ou enfin :

$$n = n_1 + \frac{n_1 \lambda_1^2}{8} \cdot \frac{1}{\lambda^2} + \dots$$

Cette formule a la forme

$$n = \alpha_0 + \alpha_2 \frac{1}{\lambda^2} \qquad (2)$$

de celle qui fut donnée par Cauchy, et qu'on peut déduire de la relation

$$\omega^2 = b_1 - \frac{4\pi^2 b_2}{l^2}$$

de la manière suivante. On a :

$$l = \lambda \cdot \frac{\omega}{\omega_0}$$

et par conséquent

$$\omega^2 = b_1 - \frac{4\pi^2 b_2 \omega_0^2}{\lambda^2 \omega^2}$$

d'où

$$\frac{1}{\omega} = b_1^{-\frac{1}{2}}\left(1 - \frac{4\pi^2 b_2 \omega_0^2}{b_1 \lambda^2 \omega^2}\right)^{-\frac{1}{2}} = b_1^{-\frac{1}{2}}\left(1 + \frac{4\pi^2 b_2 \omega_0^2}{2b_1 \lambda^2 \omega^2} + \dots\right)$$

$$\frac{\omega_0}{\omega} = \alpha_0 + \alpha_2 \frac{1}{\lambda^2}$$

ou

$$n = \alpha_0 + \alpha_2 \frac{1}{\lambda^2}$$

Soient $n_b$, $n_c$, $n_d$, ... $n_h$ et $\lambda_b$, $\lambda_c$, ... $\lambda_h$ les valeurs des indices de réfraction et des longueurs d'onde pour les rayons principaux B, C, D, .... H. Leur substitution dans l'équation (2) donnera :

$$n_b = \alpha_0 + \alpha_2 \frac{1}{\lambda_b^2}, \quad n = \alpha_0 + \alpha_2 \frac{1}{\lambda_c^2}, \dots \quad n_h = \alpha_0 + \alpha_2 \frac{1}{\lambda_h^2}$$

et par suite :

$$\frac{n_h - n_g}{\frac{1}{\lambda_h^2} - \frac{1}{\lambda_g^2}} = \frac{n_g - n_f}{\frac{1}{\lambda_g^2} - \frac{1}{\lambda_f^2}} = \dots = \frac{n_c - n_b}{\frac{1}{\lambda_c^2} - \frac{1}{\lambda_b^2}}$$

formules que l'on peut vérifier. Des calculs de ce genre ont été effectués par le Dr Beer, dans son *Introduction à la Haute optique;* en partant des nombres donnés par Frauenhofer, il a obtenu des

résultats suffisamment d'accord avec l'expérience.

Avant que Cauchy n'eût publié ses beaux travaux sur la théorie de la dispersion, un savant anglais, M. Baden-Powell, après avoir déterminé les indices de réfraction des raies du spectre, avait cherché à représenter par une formule empirique la relation qui existe entre ces indices et les longueurs d'ondes correspondantes aux mêmes rayons. Cette formule est la suivante :

$$n = C\frac{\sin\frac{D}{\lambda}}{\frac{D}{\lambda}}$$

C et D étant deux constantes qui dépendent de la nature du milieu ; $n$ et $\lambda$ ayant la même signification que plus haut. Elle se réduit à celle de Cauchy, comme l'a fait remarquer M. Tovey. En effet, $\frac{D}{\lambda}$ est une petite fraction ; en développant le sinus en série, on a :

$$n = C\left(1 - \frac{1}{1.2.3}\cdot\frac{D^2}{\lambda^2}\right)$$

Or, en posant $\alpha_0 = C$, $\alpha_1 = -\frac{CD^2}{1.2.3}$ on fait coïncider cette relation avec la relation (2).

# LA GUIRLANDE PRÉCIEUSE,

**Par M. Ph. Ed. FOUCAUX.**

---

## INTRODUCTION.

Ce n'est pas par une valeur littéraire de premier ordre que se recommande *La Guirlande de perles des demandes et des réponses*, imprimée ici pour la première fois en Europe. Ce n'est pas non plus par une originalité complète, car, parmi les sentences dialoguées dont elle se compose, il s'en trouve qui sont empruntées à des recueils plus anciens (1). Mais l'ouvrage offre de l'intérêt parce que c'est un des livres que les Brahmanes et les Bouddhistes ont également adoptés. Nous en avons une traduction tibétaine, dont il sera parlé tout à l'heure.

*La Guirlande des demandes et des réponses* est une espèce de catéchisme qui, s'il ne parlait pas souvent de la transmigration, pourrait convenir à tout le monde; et l'on comprend bien que la morale qui en fait le fond, soit acceptée par les Brahmanes et les Bouddhistes. Mais, au milieu de ces sentences qui ne touchent qu'à la morale, il s'en trouve une qu'un philosophe *vêdantiste* n'a pu présenter d'une manière absolue, surtout si c'était un des chefs de l'école, par exemple, Çankara Âtchârya, lequel serait précisément, d'après l'édition de Bombay, l'auteur du petit livre qui nous occupe.

---

(1) Voyez n°s 17, 21 et 46.

Nous trouvons en effet, au n° 5 : D. « Quelle est la semence » de l'arbre de la délivrance? — R. La science complète accom- » pagnée des œuvres. » Or, ceci est en contradiction avec les propres paroles de Çankara, qu'on lit dans l'Introduction qu'il a mise en tête de son commentaire sur la *Tchândôgya Oupanichat* (1) : « Les actions sont enjointes seulement à celui qui est » ignorant, et non à celui qui a la conscience de la non-dua- » lité (2). En conséquence, on a dit : Tous ceux qui sont atta- » chés aux cérémonies émigrent dans les régions réservées à » la vertu ; celui qui se repose en Brahma atteint l'immortalité. »

Il est vrai que, pour les ignorants, qui ne peuvent arriver immédiatement à la contemplation de l'Être suprême, Çankara admet les actions, comme un degré pour y parvenir dans un temps plus ou moins éloigné ; mais ce n'est là qu'une concession à la faiblesse des intelligences. D'ailleurs, ceci ne serait pas plus d'accord avec le commencement du petit livre qu'on lui attribue : « Cette guirlande sans tache comprend toute » science et donne la délivrance et le calme » ; qu'il ne le serait avec la fin : « Cette guirlande fait briller dans les assemblées » des *Sages* mêmes ». Il ne s'agit donc pas des simples et des ignorants.

Il paraît difficile, d'après ce qui précède, de croire que le célèbre Çankara soit l'auteur de la *Guirlande des demandes et des réponses*. Ce petit livre semble plutôt une compilation faite par quelque érudit hindou, qui aura mis en tête de son opuscule un nom illustre pour lui donner plus d'autorité. Ces substitutions de noms d'auteur se présentent à chaque instant dans l'Inde ; et, pour n'en citer qu'un des plus connus, on peut dire

---

(1) Edit. de la *Biblioth. Indica*, texte p. 6 ; trad. anglaise, p. 3.

(2) C'est-à-dire celui qui croit que l'univers n'est qu'une émanation de Dieu et ne fait qu'un avec lui.

*

que si tous les livres attribués au célèbre Vyâsa étaient de lui, il aurait eu certes une rude besogne, rien que pour les écrire de sa main ; car le *Mahâbhârata* et les *Pourânas* contiennent déjà, à eux seuls, deux millions de lignes environ.

En mettant la *Guirlande des demandes et des réponses* sous l'invocation de Çiva, l'auteur, quel qu'il soit, est d'accord avec Çankara ; « car on sait que l'attachement de ce philosophe aux » rites du Çivaïsme fut porté au point qu'on fit de lui, après sa » mort, une incarnation de Çiva (1). »

Le nom de ce dieu est remplacé, dans l'invocation de la traduction tibétaine, par celui de *Mandjousri* (2), quoique le nom de Çiva, en tête d'un livre bouddique composé en sanskrit, n'eût d'ailleurs rien eu de surprenant ; l'alliance du Bouddhisme et du Çivaïsme, au Kachemir et au Népâl, à une époque relativement moderne, étant un fait bien connu (3).

La version tibétaine de la *Praçnôttaramâlikâ* se trouve dans le *Tandjour*, c'est-à-dire dans la seconde partie de la grande collection bouddhique imprimée pour la première fois au Tibet vers le milieu du siècle dernier. Cette version a été publiée en 1858, avec une traduction allemande et des notes, par M. Anton Schiefner, membre de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg.

En cherchant, dans la préface qui précède sa traduction, à retrouver, d'après le nom tibétain attribué à l'auteur du livre, le nom sanskrit original, M. Schiefner donne celui de Amôghô-

---

(1) Voy. dans le *Journal asiatique*, janvier 1866, p. 30 — : *Version commentée de l'Atmabôdha de Sankara Atchârya*, par M. F. Nève.

(2) L'un des saints les plus révérés du bouddhisme, appelé aussi Mandjougôcha. Voy. *Lotus de la bonne Loi*, trad. par Eug. Burnouf, p. 498 et suiv.

(3) V. *Introd. à l'Hist. du Bouddhisme indien*, par Eug. Burnouf, p. 546-554.

daya, qui correspondrait exactement à l'énoncé tibétain. Mais ce nom étant jusqu'ici complétement inconnu dans l'histoire de l'Inde ancienne, le traducteur allemand se demande s'il n'est pas une variante de l'un de ceux-ci : Amôghabhoûti, Amôghasiddha, Amôghavadjra, Amôgharâdja, tous connus dans l'histoire du Bouddhisme (1).

Nous avons donné d'abord le texte sanskrit en séparant chaque demande suivie de la réponse, avec un numéro d'ordre, comme l'a fait l'édition de Bombay. Pour qu'on retrouve ce texte sous sa véritable forme, c'est-à-dire en stances, il est répété tout entier à la suite de la traduction.

Quant à Çankara-Âtcharya, fût-il le véritable auteur de la *Praçnôttaramâlikâ*, il ne faudrait pas s'étonner de voir un autre nom que le sien mis en tête du livre par le poëte bouddhiste. Çankara fut l'un des plus redoutables adversaires des disciples du Bouddha; et l'adoption de l'un de ses ouvrages par ces derniers, même en l'attribuant à un autre, serait encore un exemple remarquable de l'oubli des injures, parfaitement d'accord, d'ailleurs, avec les préceptes du Bouddhisme.

La seule édition indienne de la *Praçnôttaramâlikâ* qui nous soit connue, est celle qui a été lithographiée à Bombay l'an 1782 de l'ère Saka (1860). Cette édition forme un petit cahier oblong de 19 pages, de la grandeur d'un in-8° ordinaire. En regard de la première page est un frontispice représentant le dieu Çiva

---

(1) Ceci était écrit avant que j'eusse reçu de Calcutta un manuscrit sanskrit de la *Praçnôttaramâlâ*, que je dois à l'obligeance du savant Râdjendralâl mittra. Ce manuscrit, copié sur le n° 2628 du *Catalogue des manuscrits sanskrits du Fort William*, publié en 1838 par J. Prinsep, attribue la composition de l'ouvrage au Gourou *Asitapaṭa* qui probablement appartenait à la secte des Djaïnas. Cela vient à l'appui de l'opinion que j'ai émise plus haut, p. 4. V. aussi p. 22, notes 1 et 2.

assis sur un tapis de peau de tigre et appuyé sur un coussin pareil. Il a, au milieu du front, un troisième œil dont les coins sont perpendiculaires, et quatre mains, l'une desquelles tient une petite hache et une autre le trident, son emblême. Les deux autres mains sont réunies sur sa poitrine couverte de colliers de perles; son corps est entouré, comme d'une ceinture, par un serpent, symbole de l'éternité; devant lui sont trois personnages, sans doute, Çankara et deux de ses disciples.

Nous avons reproduit fidèlement le texte sanskrit, qui se trouve répété deux fois dans l'édition de Bombay; la première fois seul, la seconde avec une paraphrase Mahratte mise en regard, sous le nom de *Prâkrit* « langue vulgaire ». Nous avons laissé de côté cette paraphrase, qui eût offert peu d'intérêt à des lecteurs Européens.

## ॥ प्रश्नोत्तररत्नमालिका ॥

॥ श्रीगणेशाय नमः ॥

प्रणिपत्य महादेवं प्रश्नोत्तररत्नपद्धतिं वक्ष्ये
नागनरामरवन्द्यं सर्वज्ञं मोक्षदं शान्तम् ।
कः खलु नालङ्क्रियते दृष्टादृष्टार्थसाधनपटीयान्
अमुया कण्ठस्थितया प्रश्नोत्तररत्नमालिकया ॥

प्रश्नः ॥ भगवन् किमुपादेयं ।

उत्तरं ॥ गुरुवचनं ॥ १ ॥

प्र॰ ॥ हेयमपि च किं ।

उ॰ ॥ अकार्यं ॥ २ ॥

प्र० ॥ को गुरुः ।

उ० ॥ अधिगततत्त्वः सत्त्वहिताय्योद्यतः सततम् ॥ ३ ॥

प्र० ॥ त्वरितं किं कर्त्तव्यं विदुषा ।

उ ॥ संसारसंततिच्छेदः ॥ ४ ॥

प्र० ॥ किं मोक्षतरोर्वीजं ।

उ० ॥ सम्यक्ज्ञानं क्रियासहितं ॥ ५ ॥

प्र० ॥ किं पथ्यतरं ।

उ० ॥ धर्मः ॥ ६ ॥

प्र० ॥ कः शुचिरिह ।

उ० ॥ यस्य मानसं शुद्धं ॥ ७ ॥

प्र० ॥ कः पण्डितः ।

उ० ॥ विवेकी ॥ ८ ॥

प्र० ॥ किं विषं ।

उ० ॥ अवधीरिता गुरवः ॥ ९ ॥

प्र॰ ॥ संसारे किं सारं ।

उ॰ ॥ बहुशोऽपि विचन्त्यमानमिदमेव

मनुजेषु दृष्टतत्वं स्वपरहितायोद्यतं जन्म ॥ १० ॥

प्र॰ ॥ मदिरेव मोहजनकः कः ।

उ॰ ॥ स्नेहः ॥ ११ ॥

प्र॰ ॥ के च दस्यवः ।

उ॰ विषयाः ॥ १२ ॥

प्र॰ ॥ का भववल्ली ।

उ॰ ॥ तृष्णा ॥ १३ ॥

प्र॰ ॥ को वैरी ।

उ॰ ॥ यस्त्वनुद्योगः ॥ १४ ॥

प्र॰ ॥ कस्माद् भयमिह ।

उ॰ ॥ मरणात् ॥ १५ ॥

प्र॰ ॥ अन्धादपि को विशिष्यते ।

उ॰ ॥ रागी ॥ १६ ॥

प्र॰ ॥ कः शूरः ।

उ॰ ॥ यो ललनालोचनवाणैर् न विव्यथितः ॥ १७ ॥

प्र॰ ॥ पातुं कर्णाञ्जलिभिः किममृतमिव युज्यते ।

उ॰ ॥ सदुपदेशः ॥ १८ ॥

प्र॰ ॥ किं गुरुताया मूलं ।

उ॰ ॥ यदेतदप्रार्थनं नाम ॥ १९ ॥

प्र॰ ॥ किं गहनं ।

उ॰ ॥ स्त्रीचरितं ॥ २० ॥

प्र॰ ॥ कश्चतुरः ।

उ॰ ॥ यो न खण्डितस् तेन ॥ २१ ॥

प्र॰ ॥ किं दारिद्र्यं ।

उ॰ ॥ असंतोषः ॥ २२ ॥

प्र॰ ॥ किं लघुतामूलकं ।

उ॰ ॥ याच्ञा ॥ २३ ॥

प्र॰ ॥ किं जीवितं ।

उ॰ ॥ अनवद्यं ॥ २४ ॥

प्र॰ ॥ किं जाड्यं ।

उ॰ ॥ पाठतोऽप्यनभ्यासः ॥ २५ ॥

प्र॰ ॥ का जागर्ति ।

उ॰ ॥ विवेकी ॥ २६ ॥

प्र॰ ॥ का निद्रा ।

उ॰ ॥ मूढता जन्तोः ॥ २७ ॥

प्र॰ ॥ नलिनीदलगतजलवत् तरलं किं ।

उ॰ ॥ यौवनं धनमथायुः ॥ २८ ॥

प्र॰ ॥ के शशधरकरनिकरानुकारिणः ।

उ॰ ॥ सज्जना एव ॥ २९ ॥

प्र॰ ॥ को नरकः ।

उ॰ ॥ परवशता ॥ ३० ॥

प्र॰ ॥ किं सौख्यं ।

उ॰ ॥ सर्वसंगविरतिर्या ॥ ३१ ॥

प्र॰ ॥ किं साध्यं ।

उ॰ ॥ भूतहितं ॥ ३२ ॥

प्र॰ ॥ किं प्रेयः प्राणिनां ।

उ॰ ॥ असवः ॥ ३३ ॥

प्र॰ ॥ किं दानं ।

उ॰ ॥ अनाकाङ्क्षं ॥ ३४ ॥

प्र॰ ॥ किं मित्रं ।

उ॰ ॥ यत् निवारयति पापात् ॥ ३५ ॥

प्र॰ ॥ कोऽलङ्कारः ।

उ॰ ॥ शीलं ॥ ३६ ॥

प्र॰ ॥ किं वाचां मण्डनं ।

प्र॰ ॥ सत्यं ॥ ३७ ॥

प्र॰ ॥ किमनर्थफलं ।

उ॰ ॥ मानसमसंयतं ॥ ३८ ॥

प्र॰ ॥ का सुखावहा ।

उ॰ ॥ मैत्री ॥ ३९ ॥

प्र॰ ॥ सर्वव्यसनविनाशे को दक्षः ।

उ॰ ॥ सर्वथा परित्यागी ॥ ४० ॥

प्र॰ ॥ काऽन्धः ।

उ॰ ॥ योऽकार्यरतः ॥ ४१ ॥

प्र॰ ॥ को बधिरः ।

उ॰ ॥ यः शृणोति न हितानि ॥ ४२ ॥

प्र॰ ॥ को मूकः ।

उ॰ ॥ यः काले प्रियाणि वक्तुं न जानाति ॥ ४३ ॥

प्र० ॥ किं मरणं ।

उ० ॥ मूर्खत्वं ॥ ४४ ॥

प्र० किं चाऽनर्घ्यं ।

उ० ॥ यदवसरे दत्तं ॥ ४५ ॥

प्र० ॥ आमरणात् किं शल्यं ।

उ० ॥ प्रच्छन्नं यत्कृतमकार्यं ॥ ४६ ॥

प्र० ॥ कुत्र विधेयो यत्नो ।

उ० ॥ विद्याभ्यासे सदौषधे दाने ॥ ४७ ॥

प्र० ॥ अवधीरणा क्व कार्या ।

उ० ॥ खलपरयोषित्परधनेषु ॥ ४८ ॥

प्र० ॥ काऽहर्निशमनुचिन्त्या ।

उ० ॥ संसारासारता न तु प्रमदा ॥ ४९ ॥

प्र० ॥ का प्रेयसी विधेया ॥

उ० ॥ करुणा दाक्षिण्यमथ मैत्री ॥ ५० ॥

प्र॰ ॥ कण्ठगतैरप्यसुभिः कस्यात्मा नोपसर्प्यते ज्ञातु ।

उ॰ ॥ मूर्खस्य विषादस्य च गर्वस्य तथा कृतघ्नस्य ॥ ५१ ॥

प्र॰ ॥ कः पूज्यः ।

उ॰ ॥ सद्वृत्तः ॥ ५२ ॥

प्र॰ ॥ कमधममाचक्षते ।

उ॰ ॥ चलितवृत्तं ॥ ५३ ॥

प्र॰ ॥ केन जितं जगदेतत् ।

उ॰ ॥ सत्यतितिक्षावता पुंसा ॥ ५४ ॥

प्र॰ ॥ कस्मै नमः सुरैरपि सुतरां क्रियते ।

उ॰ ॥ दयाप्रधानाय ॥ ५५ ॥

प्र॰ ॥ कस्मादुद्विजितव्यं ।

उ॰ ॥ संसारारण्यतः सुधिया ॥ ५६ ॥

प्र॰ ॥ कस्य वशे प्राणिगणः ।

उ॰ ॥ सत्यप्रियभाषिणो विनीतस्य ॥ ५७ ॥

प्र॰ ॥ क्व स्थातव्यं ।

उ॰ ॥ न्याय्ये पथि दृष्टादृष्टलाभाय ॥ ५८ ॥

प्र॰ ॥ विद्युद्विलसितचपलं किं ।

उ॰ ॥ दुर्जनसंगतिर्युवतयश्च ॥ ५९ ॥

प्र॰ ॥ कुलशीलनिष्प्रकंपाः के कलिकालेऽपि ।

उ॰ ॥ सत्पुरुषाः ॥ ६० ॥

प्र॰ ॥ किं शोच्यं ।

उ॰ ॥ कार्पण्यं ॥ ६१ ॥

प्र॰ ॥ सति विभवे किं प्रशस्यं ।

उ॰ ॥ औदार्यं न तु गतवित्तस्य तथा प्रभविष्णोर्यत्सहिष्णुत्वं ॥ ६२ ॥

प्र॰ ॥ चिन्तामणिरिव दुर्लभमिह किं ।

उ॰ ॥ कथयामि ननु चतुर्भद्रं ॥ ६३ ॥

प्र० ॥ किं तद्दू वदन्ति भूयो विधुतमनसो विशेषेण ।

उ० ॥ दानं प्रियवाक्सहितं । ज्ञानमगर्वं । क्षमान्वितं शौर्यं । वित्तं त्यागसमेतं । दुर्लभमेतद्दू चतुर्भद्रं ॥ ६७ ॥

---

इति कण्ठगता विमलप्रश्नोत्तररत्नमालिका येषां ते मुक्ताभरणा अपि विभान्ति विद्वत्समाजेषु ॥

रचिता शंकरगुरुणा विमला विमलेन रत्नमालेयं प्रश्नोत्तररत्नमयी कण्ठगता कं न भूषयति ॥

इति श्रीशंकराचार्यविरचिता प्रश्नोत्तररत्नमालिका संपूर्णा ॥ ॥

---

# LA GUIRLANDE PRÉCIEUSE

## Des demandes et des réponses.

---

### ADORATION AU VÉNÉRABLE GANÈÇA (1).

**Après m'être prosterné devant Mahâdêva (Çiva) (2) digne d'être loué par les dieux, les hommes et les Nâgas (3), connaissant tout, donnant la délivrance, calme, je dirai cette suite de demandes et de réponses. Quel est-il, l'homme habile à faire arriver au but du visible et de l'invisible, qui n'est pas orné par cette guirlande de perles de demandes et de réponses, posée à son cou !**

---

(1) Le manuscrit de Calcutta a ici, au lieu du nom de Ganêça, celui de Pârçwanâtha, qui doit appartenir à un personnage révéré parmi les Djaïnas, car le dictionnaire de Wilson, où l'on ne trouve pas le composé Pârçwanâtha, « Protecteur de Pârçwa », donne le nom de Pârçwa comme celui d'un pontife de la secte des Djaïnas (1).

(2) Le manuscrit de Calcutta remplace Mahâdêva par « Le meilleur entre les premiers des Djinas ».

(3) Êtres fabuleux, espèce de serpents à figure humaine, habitants la région infernale appelée Pâtâla.

(1) *Párçwanát'a* peut signifier aussi « *protecteur immédiat, protecteur universel* » de l'adj. *párçwa*, et de *nát'a*. V. le *Dict. Burnouf et Leupol.*

*Demande*. — O Bhagavat, qu'est-ce qu'il faut comprendre?

*Réponse*. — La parole du précepteur spirituel (gourou). ‖ 1 ‖

*D*. Et qu'est-ce qu'il faut éviter?

*R*. Ce qui ne doit pas être fait. ‖ 2 ‖

*D*. Qui est un précepteur spirituel (gourou)?

*R*. Celui qui, ayant compris l'essence des choses, cherche toujours à être utile aux créatures. ‖ 3 ‖

*D*. Qu'est-ce qui doit être, au plus vite, fait par le sage (1)?

*R*. L'interruption de la continuité des transmigrations. ‖ 4 ‖

*D*. Quelle est la semence de l'arbre (2) de la délivrance?

*R*. La science complète accompagnée des œuvres. ‖ 5 ‖

*D*. Qu'est-ce qu'il y a de plus profitable?

*R*. La vertu. ‖ 6 ‖

---

(1) La version tibétaine dit : « *appris* par le sage ». Ce serait alors en sanskrit : *véditavyam*.

(2) La version tibétaine dit : Quel est le champ de la semence de la délivrance »? Ce qui doit être une erreur de lecture : *jing* « champ » au lieu de *ching* « arbre ».

*D.* Qui est pur ici-bas?
*R.* Celui dont l'esprit est pur. ‖ 7 ‖

*D.* Qui est savant?
*R.* Celui qui est doué de discernement. ‖ 8 ‖

*D.* Qui est un poison?
*R.* Celui qui jette le blâme sur les précepteurs (spirituels). ‖ 9 ‖

*D.* Dans le monde de la transmigration qu'est-ce qui est l'essence?
*R.* C'est cette naissance même parmi les hommes, sur laquelle il faut bien méditer, et qui, ayant la vue de la vérité, s'efforce d'être utile à soi et aux autres (1). ‖ 10 ‖

---

(1) Cette réponse semble se rapporter à l'opinion toute bouddhique que la condition humaine est la seule où l'on puisse devenir un Bouddha, et, en cette qualité, être utile à soi et aux autres. Les Brâhmanes, qui croient aussi que la naissance parmi les hommes conduit plus directement à la délivrance finale, admettent cependant que les êtres qui sont au-dessus de l'humanité peuvent très-bien, sans revenir à la condition humaine, se livrer aux études sacrées, qui les conduiront à être absorbés en Brahma.

Le texte tibétain fait deux demandes et deux réponses du n° 10 :

*Demande.* — « Dans le monde de la transmigration qu'est-ce qui est l'essence?...

*Réponse.* — La considération attentive du vrai sens. »

*D.* — « Quel est celui qui a obtenu l'essence humaine?

*R.* — Celui qui s'efforce d'être utile à soi et aux autres. »

*D.* Qu'est-ce qui, comme une liqueur enivrante, produit le trouble ?
*R.* L'affection (la tendresse). ॥ 11 ॥

*D.* Qui sont les voleurs (1) ?
*R.* Les objets des sens. ॥ 12 ॥

*D.* Quelle est la liane de l'existence ?
*R.* Le désir (2). ॥ 13 ॥

*D.* Qui est un ennemi ?
*R.* L'absence d'efforts. ॥ 14 ॥

*D.* De quoi a-t-on peur ici-bas ?
*R.* De la mort (Comp. n° 33). ॥ 15 ॥

*D.* Qui est plus aveugle qu'un aveugle même ?
*R.* Le passionné. ॥ 16 ॥

*D.* Qui est un héros ?

---

(1) Les objets des sens sont appelés des voleurs, parce qu'ils enlèvent à l'ascète, qui veut se livrer à la contemplation, une partie de son attention ou même son attention tout entière.

Le texte sanskrit appelle ici les voleurs « Dasyous », nom qui revient à chaque instant dans le *Rig-Véda*, en parlant des tribus ennemies, toujours prêtes à troubler les sacrifices et à s'emparer des biens des peuplades aryennes dont elles ne partageaient pas les croyances.

(2) La perfection, suivant les bouddhistes et les brâhmanes, c'est d'être détaché de tout. La délivrance finale ne peut s'obtenir que par ce moyen ; tout désir est donc un lien qui vous retient dans le cercle de la transmigration. (Comp. n° 31.)

*R.* Celui qui n'est pas blessé par les flèches du regard d'une belle femme (1). ‖ 17 ‖

*D.* Qu'est-ce qu'il est bon de boire (pour ainsi dire), par les ouvertures des oreilles, comme du nectar?
*R.* Un bon conseil. ‖ 18 ‖

*D.* Quelle est la racine de la considération?
*R.* C'est l'abstention de toute demande (Comp. n° 23). ‖ 19 ‖

*D.* Qu'est-ce qui est inextricable?
*R.* La conduite des femmes. ‖ 20 ‖

*D.* Qui est habile?
*R.* Celui qui n'est pas troublé par cette conduite (2). ‖ 21 ‖

*D.* Qu'est-ce que la pauvreté?
*R.* L'insatiabilité (3). ‖ 22 ‖

*D.* Quelle est la racine du mépris (4)?
*R.* La mendicité (Comp. n° 19). ‖ 23 ‖

---

(1) Comp. *Bhartrihari*, II, 76.

(2) La version tibétaine n'a pas cette demande et cette réponse.

(3) Comp. *Bhartrihari*, III, 54.

(4) Ce n° 23, qui est la contre-partie du n° 19, serait mieux placé immédiatement après lui.

*D.* Qu'est-ce que la vie (1)?
*R.* Celle qui est irréprochable. ‖ 24 ‖

*D.* Qu'est-ce que la stupidité?
*R.* L'absence d'effort, même pour l'instruction. ‖ 25 ‖

*D.* Qui est éveillé?
*R.* Celui qui discerne. ‖ 26 ‖

*D.* Qu'est-ce qui est un (vrai) sommeil?
*R.* La folie d'un homme (2). ‖ 27 ‖

*D.* Qu'est-ce qui est instable comme la goutte d'eau tombée sur une feuille de lotus?
*R.* La jeunesse, la fortune, la vie. ‖ 28 ‖

*D.* Quels sont ceux qui imitent les rayons de la lune (par leur douceur)?
*R.* Les gens de bien. ‖ 29 ‖

*D.* Qu'est-ce qui est un enfer?
*R.* La dépendance d'un autre. ‖ 30 ‖

*D.* Qu'est-ce que le bonheur?
*R.* C'est l'absence de tout attachement (3). ‖ 31 ‖

---

(1) Le tibétain ajoute : « utile. »

(2) La paraphrase tibétaine des nos 26 et 27 est plus nette : « Qu'est-ce qui n'est pas endormi? — Celui qui, sans être troublé, sait discerner le vrai sens. »

« Qu'est-ce qui est endormi? — L'homme qui est tout troublé. »

(3) Comparez *Bhartrihâri*, III, 69.

*D.* Qu'est-ce qu'il faut pratiquer?
*R.* La bienfaisance envers les êtres. ‖ 32 ‖

*D.* Qu'est-ce qui est le plus cher aux créatures?
*R.* Le souffle vital (Comp. n° 15). ‖ 33 ‖

*D.* Qu'est-ce qui est un don (véritable)?
*R.* Celui pour lequel on n'attend pas de retour. ‖ 34 ‖

*D.* Qui est un ami?
*R.* Celui qui détourne du mal. ‖ 35 ‖

*D.* Qu'est-ce qui est un ornement?
*R.* La bonne conduite. ‖ 36 ‖

*D.* Quel est l'ornement des discours?
*R.* La vérité. ‖ 37 ‖

*D.* Qui produit des fruits inutiles?
*R.* L'esprit indiscipliné. ‖ 38 ‖

*D.* Qu'est-ce qui amène le plaisir?
*R.* L'amitié. ‖ 39 ‖

*D.* Qui est habile à détruire toute infortune?
*R.* Celui qui, en toute occasion, est prêt à donner. ‖ 40 ‖

*D.* Qui est aveugle (Comp. n° 15)?
*R.* Celui qui se plaît à ce qu'il ne faut pas faire. ‖ 41 ‖

*D.* Qui est sourd?
*R.* Celui qui n'écoute pas les bons conseils. ‖ 42 ‖

*D*. Qui est muet?

*R*. Celui qui, en temps (opportun), ne sait pas dire des choses agréables. ‖ 43 ‖

*D*. Qu'est-ce qui est comme la mort?

*R*. La stupidité. ‖ 44 ‖

*D*. Qu'est-ce qui est inappréciable?

*R*. Ce qui est donné à propos. ‖ 45 ‖

*D*. Qu'est-ce qui, jusqu'à la mort, est une flèche dans le cœur?

*R*. Ce qu'on a fait en secret et qui ne devait pas être fait. ‖ 46 ‖

*D*. A quoi doit-on appliquer ses efforts?

*R*. A la recherche de la science, à (trouver) de bons remèdes, à l'aumône. ‖ 47 ‖

*D*. Où doit-on montrer de l'éloignement?

*R*. Pour les méchants, les femmes des autres et les richesses des autres. ‖ 48 ‖

*D*. Quelle doit être la pensée du jour et de la nuit?

*R*. La vanité de la transmigration et non l'enivrement (du monde) (Comp. n° 4.). ‖ 49 ‖

*D*. Quelle est la meilleure devise?

*R*. Compassion, douceur, bienveillance. ‖ 50 ‖

*D*. Quel est celui dont l'esprit n'est jamais avec les paroles, quoiqu'elles sortent de son propre gosier?

*R*. Le fou, le faible, l'orgueilleux et l'ingrat. ‖ 51 ‖

*D.* Qui doit être honoré?
*R.* Celui qui se conduit bien. ‖ 52 ‖

*D.* Qu'est-ce qui est déclaré ce qu'il y a de plus bas?
*R.* Une conduite mobile. ‖ 53 ‖

*D.* Par qui ce monde est-il conquis?
*R.* Par l'homme véridique et patient (Comp. n° 57). ‖ 54 ‖

*D.* A qui de grands honneurs sont-ils rendus par les dieux eux-mêmes?
*R.* A celui qui se distingue par la miséricorde. ‖ 55 ‖

*D.* De quoi doit-on être affligé?
*R.* Le sage doit l'être de se trouver dans la forêt de la transmigration. ‖ 56 ‖

*D.* Au pouvoir de qui est la foule des êtres animés?
*R.* (Au pouvoir) de l'homme plein de douceur qui dit des paroles agréables et véridiques (Comp. n° 54). ‖ 57 ‖

*D.* Où faut-il se tenir?
*R.* Dans la route de la justice, pour obtenir le visible et l'invisible (1). ‖ 58 ‖

*D.* Qu'est-ce qui est mobile comme la flamme de l'éclair?

---

(1) C'est-à-dire ce qui appartient à ce monde et à l'autre monde.

*R.* L'association des méchants et les jeunes femmes. ‖ 59 ‖

*D.* Quels sont ceux qui sont inébranlables comme une grande montagne, même au temps des querelles?

*R.* Les hommes de bien. ‖ 60 ‖

*D.* Qu'est-ce qu'il faut plaindre?

*R.* L'indigence. ‖ 61 ‖

*D.* Quand l'adversité est venue, qu'est-ce qu'il faut louer?

*R.* La dignité, mais pas autant que la patience du puissant à l'égard de celui qui a perdu sa fortune. ‖ 62 ‖

*D.* Qu'est-ce qui, comme la pierre Tchintamani (1) est difficile à obtenir ici bas?

*R.* Je dis que c'est la réunion de quatre choses excellentes. ‖ 63 ‖

*D.* Quelles sont ces quatre choses par excellence, désignées par ceux dont l'esprit n'est pas troublé?

*R.* L'aumône, accompagnée de bonnes paroles; la science sans orgueil; l'héroïsme accompa-

---

(1) Talisman qui procure tout ce qu'on désire.

gné de patience; la richesse accompagnée de libéralité (1). ‖ 64 ‖

Cette guirlande sans tache, de demandes et de réponses, ceux au cou desquels elle est attachée, brillent dans les assemblées des sages, même quand ils ont déposé leurs ornements.

Cette précieuse guirlande sans tache, de demandes et de réponses, composée par le gourou sans tache, Çankara (2), quel est celui qu'elle ne pare pas si elle est attachée à son cou?

Ainsi est achevée la précieuse guirlande des demandes et des réponses, composée par le vénérable maître Çankara Âtchârya.

---

(1) Cette phrase se trouve mot pour mot dans l'*Hitôpadêça*, édit. Lassen, I, 154.

La version tibétaine ne fait qu'une demande et une réponse des nos 63 et 64, et dit : « Quels sont, ici-bas, les quatre hommes excellents difficiles à trouver? » En lisant *skyes bou* « homme » au lieu de *nor bou* « pierre précieuse (mani) ». Elle finit par : « l'esprit accompagné du *yôga* (union avec l'Être suprême) », ce qui indique que le traducteur tibétain avait sous les yeux, ou a lu : *tchittam yôgasamêtam* au lieu de : *vittam tyâgasamêtam*.

(2) Le manuscrit de Calcutta met ici le nom de *Asitapata* au lieu de : *Çankara*. V. p. 6, la note 1 et le passage auquel elle se rapporte.

# MÉTÉOROLOGIE.

## LOI DE M. LIANDIER.

MÉMOIRE LU A L'ACADÉMIE DE STANISLAS, LE 29 MARS 1867

PAR M. LE D^r SIMONIN, PÈRE.

Dès la plus haute antiquité, la prévision du temps a été sans succès, pour les savants un sujet de recherches et d'observations. Grâce à la télégraphie électrique, on est arrivé de nos jours à prévoir avec assez de certitude les tempêtes et les ouragans qui doivent se produire sur les côtes maritimes, mais cette prévision n'est possible que pour une époque très-rapprochée du moment des observations.

En 1866, M. Liandier, astronome distingué, a publié dans le *Cosmos* (1), une loi au moyen de laquelle, on peut prévoir 14 à 15 jours à l'avance,

(1) *Cosmos*, 1866, 2ᵉ série, page 420.

le degré de la pression atmosphérique. M. Liandier s'exprime ainsi :

« Dans quelques notices que j'ai eu l'honneur » précédemment de soumettre à la haute expérience » de l'Académie, je disais que l'observation des » ondes, permettait de prédire les variations de la » colonne barométrique, 24 et 48 heures à l'avance. » Aujourd'hui, je suis heureux de signaler à l'Aca- » démie que ces observations permettent de prédire » ces variations de pression une demi-lunaison à » l'avance, et j'ai tout lieu de croire que la loi des » grands mouvements de l'atmosphère est fondée » sur ce fait. Le jour que j'observe, un maximum » d'ondes au Sud (je suppose), je regarde à quelle » heure la lune passe au méridien de Paris, j'ad- » mets que ce soit à six heures du soir, alors je » cherche à quelle époque elle passera au même » méridien et à six heures du matin, et c'est préci- » sément ce jour que la colonne barométrique bais- » sera. Maintenant, si le maximum était dans la » partie Nord de la rose des vents, inutile de dire » que c'est le contraire qui a lieu. D'après cette loi, » que je crois bien fondée, il semble que la météo- » rologie est entièrement liée à l'astronomie. »

Désireux de vérifier l'exactitude de la loi établie par M. Liandier, à dater du 22 avril 1866, jusqu'au 15 décembre suivant, j'ai observé et noté la direction des vents et la hauteur du baromètre, à chaque passage de la lune au méridien, à 6 heures.

Voici les résultats de ces observations :

1° 22 avril, passage de la lune au méridien, à 6 heures 53 minutes du soir, vent Nord-Est; baromètre 756$^{mm}$.

2° 8 mai, 6 h. 28′ du matin, vent Nord-Est; baromètre 751$^{mm}$.

3° 21 mai, 6 h. 24′ du soir, vent Nord-Est; baromètre 756$^{mm}$.

4° 6 juin, 6 h. 2′ du matin, vent Nord-Ouest; baromètre 754$^{mm}$.

5° 20 juin, 6 h. 34′ du soir, vent Sud; baromètre 753$^{mm}$.

6° 6 juillet, 6 h. 31′ du matin, vent Ouest; baromètre 755$^{mm}$.

7° 20 juillet, 6 h. 41′ du soir, vent Ouest; baromètre 749$^{mm}$.

8° 4 août, 6 h. 14′ du matin, vent Ouest; baromètre 746$^{mm}$.

9° 18 août, 6 h. 5′ du soir, vent Ouest; baromètre 750$^{mm}$.

10° 2 septembre, 6 h. 3′ du matin, vent Sud-Ouest, baromètre 745$^{mm}$.

11° 17 septembre, 6 h. 20′ du soir, vent Sud : baromètre 743$^{mm}$.

12° 2 octobre, 6 h. 49′ du matin, vent Nord-Est; baromètre 749$^{mm}$.

13° 17 octobre, 6 h. 38′ du soir, vent Nord-Est; baromètre 744$^{mm}$.

14° 31 octobre, 6 h. 31′ du matin, vent Ouest; baromètre 752mm.

15° 15 novembre, 6 h. 7′ du soir, vent Ouest; baromètre 752mm.

16° 29 novembre, 6 h. 5′ du matin, vent Est; baromètre 753mm.

17° 15 décembre, 6 h. 26′ du soir, vent Ouest; baromètre 742mm.

Ces observations confirment en partie la théorie de M. Liandier, je dis en partie, car 3 fois sur 17, il y a exception à la règle, comme on peut le voir en comparant les nos 8 et 9, 12 et 13, 16 et 17.

L'année pendant laquelle mes observations ont été faites, a été elle-même exceptionnelle par la continuité du souffle des vents d'Ouest, Sud-Ouest et Sud, qui ont amené des pluies presque quotidiennes, et il serait possible que des observations d'une plus longue durée, présentassent des exceptions moins nombreuses que celles qui ont été notées. La théorie de M. Liandier deviendrait alors une loi par laquelle on pourrait prévoir une demie-lunaison à l'avance l'élévation ou l'abaissement du baromètre, et les météores qui, souvent accompagnent ou suivent de près ce dernier.

# LA ROSE DE NOEL,

Par M. H. GOMONT.

---

Il est une fleur dédaignée,
Et pour la foule sans attrait.
Humble, et doucement inclinée,
Elle entr'ouvre, comme à regret,
Une corolle blanche et pâle
Que nuance un faible incarnat.
Aucun parfum ne s'en exhale;
Son charme est nul pour l'odorat.

Lorsque le dernier mois d'automne
Ramène les jours gris et froids,
Et que la bise tourbillonne
Et fait murmurer les grands bois;
Quand le sol, trempé par les pluies,
Ou bien durci par les frimats,
Se couvre de feuilles jaunies
Volant en essaims sous nos pas;

Cette fleur, que le ciel avare
Priva de grâce et de beauté,
Est la seule fleur dont se pare
Le jardin triste et dévasté;

C'est la seule qui se présente
Aux yeux du promeneur pensif,
Alors qu'il suit sa marche errante
Dans le parterre, et le massif.

Que dit-elle à l'esprit du sage,
Cette humble rose de l'hiver,
Avec son modeste feuillage,
Avec son calice entr'ouvert?
Elle lui dit, qu'à la vieillesse
Il faut de tranquilles plaisirs,
Le simple éclat de la sagesse,
Et point d'ambitieux désirs.

---

# JULIUS VINDEX [1],

PAR M. H. GOMONT.

---

Eveillés par l'éclat de la naissante aurore,
Et par l'air pur et vif que souffle le matin,
Les soldats de Vindex, tout engourdis encore,
Attendent le signal de se mettre en chemin.
Quelques-uns ont quitté la couche froide et dure,
Qui n'avait pour abri que la voûte des cieux,
Ou l'épaisse forêt à la sombre verdure.
Ils cherchent vainement à rallumer les feux

---

(1) Julius Vindex, Aquitain d'origine, et Propréteur de la Gaule séquanaise, s'insurgea contre Néron en même temps que Galba, auquel il offrit l'Empire. Il était déjà à la tête de troupes nombreuses, quand le gouverneur de la Germanie, Virginius Rufus, marcha à sa rencontre. Un combat s'engagea entre les deux armées, Vindex se tua, et Rufus resta vainqueur. Suivant les uns, Rufus était venu sans intention hostile; au moment où les deux chefs allaient s'entendre, un conflit avait éclaté entre les Gaulois et les Romains; une bataille s'en était suivie, et Vindex désespéré de cette méprise fatale, se donna la mort. Suivant les autres, Rufus avait marché contre Vindex pour le combattre, dans le cas où il n'aurait pu le ramener au devoir; et celui-ci se voyant défait, mit fin à ses

Depuis longtemps éteints par l'humide rosée,
Afin de réchauffer leurs membres douloureux.
D'autres, assis, muets, et la tête posée
Sur leur main immobile, interrogent des yeux
Le point du firmament que blanchit la lumière.
Ils fouillent du regard ces horizons confus
Où les Alpes déjà, sur la voûte plus claire,
Dessinent vaguement leurs pics âpres et nus.

Ce sont tous des Gaulois au belliqueux visage,
Aux longs et blonds cheveux, à l'œil limpide et gris
Où luisent les éclairs d'une valeur sauvage.
Aventureux guerriers, en ce lieu réunis
Sur un mot de leur chef, ils vont, toujours fidèles
Aux exemples légués par leurs rudes aïeux,
Franchir de ces grands monts les cimes éternelles,
Et retomber sur Rome en flots tumultueux.

---

jours. Nous avons adopté cette seconde version. Du reste, en ce qui concerne les mouvements des deux armées et le théâtre de la lutte, nous avons usé du privilége qu'ont les faiseurs de vers de ne point trop s'asservir à l'histoire. On nous le pardonnera d'autant plus qu'il s'agit d'un fait secondaire, et sur lequel les auteurs ne donnent pas des détails bien précis et bien authentiques Dans Pline le jeune, on trouve sur Virginius Rufus le distique suivant :

*Hic situs est Rufus pulso qui Vindice quondam*
*Imperium asseruit non sibi ses patriæ.*

Livre IX, lettre XIX.

L'aigle brille pourtant au sein de leurs cohortes ;
Celui qui les commande est lui-même un préteur,
Et de Rome, dit-il, ne doit forcer les portes
Que pour la délivrer d'un cruel oppresseur.

Mais déjà les voici rassemblés ; la trompette
A sonné la Diane et son appel guerrier ;
Le fantassin, debout, à s'ébranler s'apprête,
En selle, le front haut, se tient le cavalier.
Sur eux, le chef promène un regard d'assurance
Et d'orgueilleux espoir, quand soudain, un vieillard
Apparaît ; d'un pas lent, dans la plaine il s'avance,
Marche vers les Gaulois ; du bras et du regard
Il arrête l'armée ; et, la main étendue
Vers le ciel maintenant, lumineux, azuré,
Et vers ces hauts sommets qui sortent de la nue,
Il parle ainsi, levant son visage inspiré :

Et tous, l'œil à la fois et craintif et farouche,
L'écoutent, attendant leur arrêt de sa bouche ;

« Comme les pics neigeux, couronne de ces monts
Perdus dans la brune lointaine,
Réfléchissent le jour, et ses premiers rayons,
Lorsque l'obscurité règne encor dans la plaine ;

Comme l'aigle qui prend un essor glorieux
Au-dessus de ces pics sublimes,
Aperçoit le soleil développant ses feux
Avant que de la neige il colore les cimes ;

Ainsi l'âme du barde, en ses transports divins,
Voit les événements, en réfléchit l'image
Lorsque, mystère encor pour les autres humains,
Du futur au présent s'accomplit leur passage.

Celui dont vous brisez la statue et les fers,
Qui de Rome et du monde a profané l'empire,
Il tombe en ce moment; les dieux et l'univers
L'abandonnent enfin, et la terre respire (1).

Il tombe de son trône au seul bruit de vos pas,
Et fuit comme le cerf sans engager la lutte ;
Mais vous, vous ses vainqueurs, hélas ! ne devez pas
Recueillir sa dépouille, et contempler sa chute.

Rome esclave est encore une divinité ;
Même pour l'affranchir, imprudent qui l'affronte !
Guerriers, votre secours blesse sa majesté,
Et sa vengeance éclate, inévitable et prompte.

Tu vas mourir, Vindex, immolé par ton bras,
Toi qui les as guidés vers la ville éternelle.
Mourir ! non ; le Gaulois ignore le trépas (2),
La vie incessamment pour lui se renouvelle.

---

(1) « Après avoir supporté un tel prince pendant un peu moins de quatorze ans, l'univers l'abandonna enfin ; les Gaulois donnant les premiers le signal de la révolte... »

*Suètone.*

(2) César et Lucain attestent la croyance des Gaulois à la métempsycose.

Et vous!.. mais quoi; plus rien: un lourd et noir ban-
S'épaissit sur mon front, et ferme ma paupière. [deau
Je sens un froid pareil à celui du tombeau;
Le souffle m'abandonne et me rend à la terre. »

Il dit; et son regard, son génie, et sa voix,
Tout s'éteint aussitôt. Lui, presque un dieu naguère,
Dès que la vision l'affranchit de ses lois, [lumière;
N'est plus qu'un veillard faible, à l'œil mort, sans
Du prophète inspiré vaine ombre, vains débris,
Mais débris qu'on vénère, et de qui le silence
Retient encor l'oreille, et frappe les esprits
Comme plein de mystère, et de vague éloquence.

Chez les impétueux et farouches Gaulois,
Tout sentiment est vif, mais de courte durée.
Peuple au cœur héroïque, et mobile à la fois,
Ils ressemblent au ciel de leur âpre contrée,

---

« Non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios, atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. »

*Cesar, Bello Gallico, lib. VI.*

« ............... Vobis auctoribus, umbræ
Non tacitas Erebi sedes ditisque profundi
Pallida regna petunt; regit idem Spiritus artus
Orbe alio; longæ canitis si cognita vitæ
Mors media est. Certe populi quos despicit arctos
Felices errore suo, quos ille timorum
Maximus haud urget lethi metus. »

*Lucain, lib. I.*

Où l'on voit si souvent, dans l'espace d'un jour,
Les nuages voiler l'éclat de la lumière,
Puis le brillant soleil dominer à son tour.
Déjà, dans ces esprits si consternés naguère,
S'éteint le souvenir, ou du moins la terreur
De la prédiction qui frappa leur oreille.
Ainsi, dès qu'apparaît la première lueur,
Le rayon, messager de l'aurore vermeille,
S'effacent sans retour, dans l'âme de l'enfant,
De son nocturne effroi l'image et la mémoire.
Les soldats de Vindex, pleins d'ardeur maintenant,
Redemandent la guerre, et rêvent la victoire;
Ou, bravant l'avenir et les décrets du sort,
Et du barde divin la sinistre parole,
A défaut de triomphe, ils acceptent la mort,
La mort au sein de Rome, au pied du Capitole.

Le Rhône aux flots d'azur regarde avec dédain
Ses frères indolents, dont l'onde paresseuse
Consent à se frayer un paisible chemin
Entre les monts, les bois, les villes, comme heureuse
D'arriver lentement au terme de son cours.
Lui, traverse la plaine, et perce les montagnes,
Et parcourt les cités en se hâtant toujours.
Il méprise la rive aux fertiles campagnes
Dont les charmes devraient enchaîner son élan,
S'indigne de l'obstacle où sa vague se brise,
Et souvent dans son sein l'emporte en triomphant.
L'étranger qui l'admire, et, frappé de surprise,

Le regarde s'enfuir vers l'horizon lointain,
Cherche par quelle loi ce fleuve, pur, limpide,
Se précipite ainsi comme un coursier sans frein,
Et quel démon l'entraîne ou bien quel dieu le guide.

Non moins impatients que le Rhône aux flots bleus
Dont ils ont su franchir la mouvante barrière,
Les Gaulois vont bientôt passer sous d'autres cieux.
A chaque nouveau pas qu'ils font dans la carrière,
Ils sentent leur espoir et leur force grandir.
Rien n'arrête leur course; et derrière eux, les villes,
Les collines, les lacs, les forêts, semblent fuir.
Ils troublent de leurs pas les retraites tranquilles,
Les paisibles vallons, où depuis bien longtemps
N'avait pas retenti le tumulte des armes.
Ils répandent, parmi les riches habitants
Des brillantes cités, la crainte et les alarmes.
Le laboureur lui-même, et l'homme des hameaux
Qui trouve au moins la paix dans son imprévoyance,
Et ne s'occupe pas, en ses humbles travaux,
Du destin des États et de leur décadence,
S'inquiète ; rempli d'un vague étonnement,
Il se demande où vont ces hordes menaçantes,
Pourquoi de ces guerriers le sombre empressement,
Et ces mille clameurs sans cesse renaissantes.

Un nuage poudreux s'élève à l'horizon ;
Il s'approche, et paraît de plus en plus s'étendre.
Déjà, sortant du sein de ce noir tourbillon,
De longs hennissements, des voix se font entendre.

Parfois, lorsque le vent en repousse les flots,
Et laisse le soleil y verser sa lumière,
On voit des casques luire, et de longs javelots
Dresser comme un rempart leur ligne meurtrière.
C'est Rufus! c'est Rufus! et les soldats romains!
Vindex retient l'élan de ses bandes fougueuses
Qui s'avancent déjà pour en venir aux mains;
D'autre part, déposant leurs aigles orgueilleuses,
Les troupes de Rufus s'arrêtent. Cependant
Les deux chefs à l'écart entrent en conférence.
Les mots sont peu nombreux ; toutefois, on comprend
Que ce court entretien est comme la balance
Où vont, sous l'œil des dieux, se peser les destins
De l'une et l'autre armée, et peut-être du monde;
Et partout, dans les rangs rapprochés ou lointains,
Le silence est complet, l'émotion profonde :
La nature, elle aussi, semble attendre et se tait;
Le vent retient son souffle, et la noire poussière,
Qui sur la foule en marche à longs flots s'élevait,
S'arrête, et lentement retombe sur la terre.

Romains et Gaulois, tous, le regard indécis,
Sont là, se mesurant, mais sans montrer de haine.
Que sont-ils, des amis, ou bien des ennemis?
La question pour eux est encore incertaine.
Une froide concorde, un frivole serment,
Œuvre de l'intérêt et de la politique,
Va-t-il les réunir avant un court moment?
Ou bien cette rancune, héréditaire, antique,

Qui divisa jadis leurs barbares aïeux,
Dans le cœur des enfants, de meurtre encore avides,
Va-t-elle s'éveiller? Aveugles, furieux,
Vont-ils recommencer leurs guerres homicides?
Formidable secret, qu'il vont bientôt savoir!
Un ordre de leurs chefs, avant peu, va leur dire
Ce qu'il faudra qu'il soient; s'ils auront pour devoir
De marcher de concert, ou de s'entre-détruire.

La conférence est close, et le doute a cessé.
Ils seront ennemis; les chefs ont prononcé.

En nos siècles nouveaux, nous est-il donc possible
De nous représenter les luttes des vieux temps?
Aujourd'hui que la mort, vient frapper, invisible,
Prompte comme la foudre, et que les combattants
Ignorent ceux auxquels ils ôtent l'existence,
Ou ceux-là par lesquels eux-mêmes sont atteints;
Aujourd'hui qu'on les voit accomplir sans vengeance,
Et froidement, la loi qui force les humains,
Princes et conquérants de toute la nature,
A se ravir le jour, ce don du créateur;
Comment pouvoir se faire une juste peinture
De ces chocs, où mêlant et heurtant leur fureur,
Leurs armes, et leurs corps, les hommes d'un autre
Pour un lambeau de sol ou bien d'autorité, [âge.
S'immolaient de leurs mains, et, le cœur plein de
Ensanglantaient cent fois leur fer ensanglanté. [rage,

Avec autant de fougue et d'aveugle colère
Qu'en montrèrent jamais, dans leurs âpres combats,
Ceux-là qui n'employaient pour l'œuvre de la guerre
Que le glaive tranchant, et la force du bras,
Les Gaulois, les Romains, dans une horrible étreinte,
Se joignent, confondant leurs armes et leurs coups.
Ni pitié, ni pardon, ni faiblesse, ni plainte.
De vaincre ou de périr également jaloux,
Ils sont égaux en nombre, en force, en discipline.
Chacun des deux partis, avec même succès
S'acharnant contre l'autre, avance sa ruine,
Et s'épuise lui-même à force de hauts faits.
Cette rivalité, cette haine indomptable,
Qui poussait les aïeux à s'égorger jadis,
Se réveille en effet, encor plus implacable
Après plus de cent ans, dans l'âme de leurs fils.
Nul doute que les dieux n'échauffent leur courage,
Que Mars et Teutatès, planant du haut des cieux,
Une dernière fois n'animent au carnage
Ces deux peuples, unis trop longtemps à leurs yeux.
Cependant, au-dessus de cette masse humaine,
Chaos inextricable, aux mille mouvements,
Qui tourbillonne, et flotte en tous sens dans la plaine,
Se forme une vapeur dont les plis ondoyants
Dérobent du combat la fortune douteuse ;
Puis, un murmure sourd, de confuses rumeurs
Bruissent comme les voix de la mer orageuse,
Tandis que, par moment, de plus vives clameurs
Dans l'espace des cieux subitement jaillissent,

Et vont mourir au loin ; on entend d'une part,
*Rome et la liberté !* de l'autre, retentissent
En réponse à ces cris, les cris, *Rome et César !*

Tant que l'astre du jour répandit sa lumière,
Souriant dans le ciel avec sérénité,
La bataille, aù milieu d'une épaisse poussière,
Rugit et s'agita comme un monstre indompté ;
Et tour à tour on vit la victoire incertaine
Pencher vers les Romains, pencher vers les Gaulois,
Et le sang à longs flots rougir la vaste arène
Où deux peuples rivaux expiraient à la fois.
Mais, à l'heure douteuse, où, sa course accomplie,
Le soleil éteignait ses obliques rayons,
Rufus, en invoquant les dieux et la patrie,
Parcourut la mêlée, et, chez ses légions
Il alluma le feu d'une audace nouvelle.
Un généreux coursier, dès qu'il sent l'aiguillon,
Fût-il mourant déjà, tressaille, et plein de zèle,
Rassemble sa vigueur pour franchir d'un seul bond
La barrière impuissante, et sur le sol qui tremble
Retomber triomphant. Tels, à l'ordre, à la voix
De leur chef redouté, les Romains tous ensemble
S'élancent. Étonnés, accablés par leur poids,
Les soldats de Vindex, dont la valeur chancelle,
Plient, succombent enfin. Quand la lutte eut cessé,
La mort put s'applaudir ; sa moisson était belle ;
Et même son espoir se trouvait dépassé.

Les survivants étaient peu nombreux. Nulle ivresse,
Compagne de succès, n'enflammait leurs esprits.
Sur eux semblait peser une lourde tristesse,
Et de se voir debout, ils paraissaient surpris.
Du druide inspiré la sombre prophétie
Était réalisée, et, frappé par devant,
Vindex parmi les siens gisait pâle et sans vie.
Nul ne fut son vainqueur. Son âme, librement,
Auprès de Teutatès se rendit avec gloire,
Tandis que le Romain, pâle triomphateur,
Envoyait les lauriers, signe de la victoire,
A Néron qui déjà n'était plus empereur.

---

# DE LA CONSTATATION MÉDICO-LÉGALE

# DES TACHES DE SANG

## PAR LA FORMATION DES CRISTAUX D'HÉMINE

Par M. BLONDLOT.

De toutes les questions soumises aux médecins légistes, l'une des plus difficiles, sans contredit, est la constatation des taches de sang. Pourtant, les moyens ne manquent pas; car, pour atteindre ce but, il n'est aucun des éléments caractéristiques du sang qui n'ait été mis à contribution. Ces éléments peuvent être rapportés à trois principaux, savoir : 1° l'albumine et la fibrine en dissolution dans le sang; 2° les globules tenus en suspension dans ce fluide; 3° la matière colorante. De là trois modes différents d'investigation. Je ne m'arrêterai sur les deux premiers, qui sont connus, que pour en démontrer l'insuffisance; et relativement au troisième, je m'attacherai principalement à faire ressortir les avantages d'une méthode nouvelle, fort accréditée en Allemagne, mais qui a été jusqu'ici repoussée chez nous par une injuste prévention.

1° *Constatation de l'albumine et de la fibrine.* — On sait que si l'on fait macérer, dans une petite quantité d'eau distillée, une tache de sang déposée sur un tissu ou sur tout autre objet, l'albumine se dissout peu à peu, et le liquide filtré a acquis la propriété de se troubler par la chaleur, par l'acide azotique, l'eau chlorée et quelques autres réactifs. De plus, si la tache était suffisamment épaisse, il reste sur le tissu une trace de substance blanche, filandreuse, élastique, qui n'est autre chose que la fibrine. Du reste, cette fibrine, comme aussi le précipité albumineux, présente les caractères communs aux matières protéiques, savoir : elle se dissout dans la potasse caustique, se colore en rouge quand on la touche avec une dissolution d'azotite et d'azotate de mercure; enfin, chauffée au fond d'un petit tube avec de la potasse, elle dégage de l'ammoniaque. Sans aucun doute, ces réactions ont une certaine importance, et, réunies à quelques autres que nous indiquerons plus loin, elles ont suffi jusqu'à présent pour faire reconnaître les taches de sang. Cependant, leur signification est loin d'être absolue, puisque d'autres matières organiques que le sang peuvent aussi les produire. D'ailleurs, il n'arrive pas toujours, tant s'en faut, que les taches soumises à la vérification des experts soient assez prononcées pour que l'albumine et, à plus forte raison, la fibrine puissent être mises ainsi en évidence d'une manière assez nette pour lever tous les doutes.

2° *Recherche des globules.* — Ces globules sont de deux sortes, les rouges et les blancs. Les premiers sont lenticulaires chez l'homme et la plupart des autres mammifères, ovoïdes chez les oiseaux, les reptiles et les poissons. Leur dimension varie dans les animaux supérieurs de 1/126 à 1/209 de millimètre; aussi ne peut-on les observer qu'avec un microscope offrant un grossissement d'environ 350 diamètres. Pour peu que l'on ait l'habitude de manier cet instrument, il n'est pas difficile de reconnaître les globules en question dans le sang frais; mais, s'il a été desséché, ce qui a lieu presque toujours dans le cas d'expertise légale, ces corpuscules s'altèrent, se déforment, et, selon la densité du fluide employé à les délayer, s'affaissent ou se gonflent, de manière à être le plus souvent méconnaissables, même pour l'œil le plus exercé. Quand aux globules blancs du sang, ils sont très-peu nombreux comparativement aux rouges; ils sont aussi plus gros et plus réguliers dans leur forme. Cependant, comme ils s'altèrent moins facilement, plusieurs auteurs leur donnent la préférence dans les recherches dont il s'agit; mais, ainsi qu'on l'a fait observer judicieusement, leur ressemblance avec les globules du pus et du mucus ne permet de leur accorder, en pareille matière, qu'une valeur très-restreinte. En définitive, de l'aveu de presque tous les micrographes, il arrive rarement que les globules du sang se présentent, dans les recherches médico-légales, avec une régularité

suffisante pour qu'on puisse en faire un élément de conviction.

3° *Recherches relatives à la matière colorante.* — Si l'on suspend dans une petite quantité d'eau distillée introduite au fond d'un tube, un morceau d'étoffe ou de tout autre objet taché de sang, on ne tarde pas à voir la matière colorante se détacher sous forme de stries rougeâtres qui descendent lentement au fond du liquide, en même temps que la tache se décolore plus ou moins complétement. Si l'on retire l'objet qui supportait la tache, le liquide prend par l'agitation une teinte uniforme, d'un rouge plus ou moins foncé, et présente les caractères suivants : l'ammoniaque ne lui fait éprouver aucun changement, contrairement à ce qui a lieu pour la plupart des couleurs rouges d'origine végétale. Si le liquide, qui tient en dissolution l'albumine en même temps que la matière colorante du sang, vient à être porté à une température voisine de l'ébulition, il change immédiatement de couleur, devient grisâtre, et dépose des flocons. Si alors on sépare ce liquide des flocons et qu'on y ajoute une faible dissolution de potasse, il devient vert par transparence et rouge par réflexion. Toutefois, il faut le reconnaître, ces réactions ne sont pas tellement nettes qu'elles suffisent pour caractériser le sang, surtout lorsqu'on opère sur des taches peu épaisses et de peu d'étendue.

De tout ce qui précède, il résulte que, prise iso-

lément, aucune des méthodes mentionnées ci-dessus ne produit des résultats suffisamment démonstratifs, et que les caractères divers qu'elles mettent en évidence, n'ont de valeur réelle que par leur réunion. Or, il est rare qu'on puisse les grouper en assez grand nombre pour arriver à la certitude. Il était donc à désirer que l'on inventât quelque méthode nouvelle suffisamment rigoureuse pour se passer de contrôle. Depuis quelques années déjà, ce vœu paraît s'être réalisé en Allemagne, par la découverte de ce qu'on appelle les *cristaux du sang*. Mais, tandis que, de l'autre côté du Rhin, cette méthode compte des partisans nombreux parmi les savants les plus distingués, elle n'a été jusqu'ici accueillie en France qu'avec une sorte de prévention (1).

(1) Qu'il me soit permis de reproduire ici l'opinion de l'un de nos toxicologistes les plus distingués, M. le professeur Roussin, qui, dans un mémoire récent sur les taches de sang, s'exprime ainsi : « Nous ne dirons rien de plusieurs réactions chimiques imaginées pour faire découvrir les taches de sang. Elles ont toutes été successivement abandonnées par ceux qui s'occupent de toxicologie d'une manière spéciale. Nous n'exceptons pas de cette juste proscription ces cristaux dits *cristaux du sang*, dont quelques chimistes et physiologistes ont observé la formation dans plusieurs circonstances, avec certains échantillons de sang. Outre que la composition de ces corpuscules cristallins microscopiques est encore problématique, et que leur forme n'a rien de précis ni de constant, il est acquis aujour-

Habituellement chargé, dans le ressort de la Cour impériale de Nancy, des expertises concernant la chimie légale, j'ai cru de mon devoir d'élucider cette question; mais, avant de produire les faits que j'ai été à même de constater, il convient de placer ici une courte notice historique.

Les chimistes allemands distinguent deux espèces de cristaux du sang, qu'il est essentiel de ne pas confondre. Ceux qu'ils désignent sous le nom d'*hémato-globuline* ou d'*hémato-cristalline* s'obtiennent en traitant le sang défibriné par son volume d'eau, ajoutant un volume d'alcool pour quatre volumes de liquide et maintenant le tout au-dessous de zéro pendant vingt-quatre heures. Il en résulte une bouillie de cristaux, qu'on exprime dans du papier buvard et qu'on dessèche à une température qui n'excède pas 100 degrés. Ce qu'ils présentent de plus

---

d'hui qu'ils ne se produisent pas dans tous les cas, surtout avec le sang humain; que l'apparition de ces cristaux est plutôt un accident, un cas presque fortuit d'une réaction délicate, d'une évaporation heureuse, qu'un fait constant, facile à obtenir et à reproduire dans toute occasion. Ce mode d'investigation manque donc des qualités indispensables à tout procédé scientifique, la rigueur et la constance. Bien que, dans certaines circonstances, il puisse apporter sans doute d'utiles renseignements, il serait plus qu'imprudent, à notre avis, de l'appliquer exclusivement à la recherche des taches de sang. (*Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég.*, janvier 1865.)

remarquable, c'est de différer par leur forme dans les diverses espèces zoologiques. Du reste, ce produit, quel qu'il soit, n'intéresse jusqu'ici que la chimie et la physiologie, et aucune application, que je sache, n'en a été faite à la médecine légale. Mais il n'en est pas de même des autres cristaux du sang, que les chimistes allemands désignent sous le nom d'*hémine*, et que l'on obtient en chauffant simplement du sang avec du chlorure de sodium et de l'acide acétique, sur le porte-objet du microscope.

C'est Treichmann qui a découvert l'*hémine*, que l'on a désignée d'abord sous le nom de cristaux de Treichmann. Ce fut ensuite le docteur Ern. Brucke, professeur de physiologie à l'Université de Vienne, qui en a fait l'application à la recherche médico-légale des taches de sang. Enfin, c'est le professeur Erdmann qui a simplifié le procédé. Voici comment il recommande d'opérer (1) :

« La tache de sang ou l'extrait aqueux convenablement évaporé de cette tache est placé, avec une trace de sel marin, sur le porte-objet du microscope, puis recouvert d'un verre mince et additionné d'une goutte d'acide acétique concentrée. On place le porte-objet de façon à voir la substance solide à travers le microscope. Quand on s'est assuré qu'il n'y a rien de cristallin, on chauffe modérément le

(1) Erdmann, *Journal de pharmacie et de chimie*, t XLI, p. 33.

porte-objet, soit avec un bec de gaz, soit avec une lampe à alcool, en évitant avec soin tout échauffement de nature à produire un mouvement brusque dans le sein de la matière en expérience. Toutefois, il ne faut pas évaporer à siccité; au contraire, dès que la partie solide n'est plus recouverte du liquide, on remplace celui-ci par une nouvelle goutte d'acide acétique, et, à partir de ce moment, on consulte de temps à autre le microscope, après avoir laissé refroidir le porte-objet. S'il s'est déposé des cristaux d'hémine, on les trouve tout près du point où était le sang. — Comme critérium, on peut opérer sur une parcelle de sang desséché à peine visible à la loupe. Un microscope d'un grossissement linéaire de 240 à 250 fois suffit amplement pour poursuivre le phénomène, depuis l'action exercée par l'acide acétique jusqu'à la formation des cristaux d'hémine. Le sang se décolore d'abord sur la circonférence et devient de plus en plus limpide, et, dans cet espace transparent, s'agite un monde de lamelles rhomboïdales qui, suivant leur épaisseur, sont jaunes, rouges ou brunes et plus ou moins transparentes. »

Je dois d'abord déclarer que cette description est conforme, quant à l'essentiel, à ce que j'ai observé moi-même. Toutefois, les expériences nombreuses que j'ai exécutées m'ont mis à même de constater certaines particularités que je vais exposer avec quelques détails. De ces particularités, les unes n'ont d'autre but que de faciliter l'application de la mé-

thode dont il s'agit; tandis que d'autres ont assez d'importance pour que, faute d'y avoir égard, on s'expose à n'obtenir aucun résultat : je ferai voir enfin les cas où, quoi qu'on fasse, la nouvelle méthode, après toutes les autres, devient à son tour absolument impuissante.

Si la tache de sang sur laquelle on doit opérer, est petite, mais bien prononcée, il est préférable de l'enlever avec des ciseaux et d'appliquer le tissu sur le porte-objet du microscope, ou bien d'en détacher quelques fils, que l'on traite de même directement. Si elle était placée sur du bois, on enlèverait, avec un instrument tranchant, une parcelle de ce dernier pour la déposer sur le verre. Si enfin elle se trouvait sur une lame de métal, ou sur tout autre corps dur, on la ratisserait légèrement et la poudre obtenue serait soumise à l'épreuve.

Si, au contraire, la tache à examiner était étendue, mais superficielle et peu prononcée, il serait plus convenable de la faire macérer dans un peu d'eau distillée, et d'agir ensuite sur l'extrait obtenu par l'évaporation du liquide. Toutefois, cette évaporation doit se faire avec certaines précautions. J'ai, en effet, constaté qu'on ne doit pas chauffer le liquide aqueux au delà de 60 degrés; car, s'il atteint la température à laquelle l'albumine se coagule, on a pour résidu une matière grisâtre, avec laquelle il est impossible d'obtenir aucun cristal d'hémine. Si, au contraire, l'évaporation s'est effectuée au-dessous

de 60 degrés, l'extrait est d'un beau rouge de carmin et produit beaucoup d'hémine. Ce fait pourra paraître d'autant plus étrange que, si l'on agit sur du sang cuit, on obtient facilement des cristaux d'hémine nombreux et parfaitement caractérisés. C'est ainsi, par exemple, qu'il m'est arrivé d'en produire avec des parcelles de boudin qui avait subi une double cuisson, la première dans l'eau bouillante et la seconde à feu nu. La différence des deux résultats tient évidemment à ce que, dans le premier cas, est intervenue une quantité d'eau beaucoup plus considérable qu'il n'y en a normalement dans le sang. Ce qui semble prouver qu'il en est bien ainsi, c'est que si l'on vient à traiter une tache de sang par de l'alcool ammoniacal, non-seulement elle disparaît du tissu plus facilement que dans l'eau, mais que le liquide plus ou moins coloré qui en provient, peut être évaporé impunément à la température de l'ébullition. On obtient de cette manière une poudre d'un beau rouge, qui fournit d'abondants cristaux d'hémine d'une forme très-régulière. De nombreuses expériences m'ont même démontré que l'alcool ammoniacal est bien préférable à l'eau, dans la plupart des cas, mais surtout lorsque le sang est mélangé à certaines matières étrangères qui pourraient se dissoudre dans ce dernier liquide et qui sont insolubles dans l'alcool ammoniacal.

La difficulté la plus grande que l'on rencontre dans l'emploi de la méthode dont il s'agit, consiste

quelquefois à amener les cristaux dans le champ du microscope, qui n'embrasse, comme l'on sait, qu'un espace très-restreint. Or, il n'arrive pas toujours que les cristaux d'hémine se trouvent, comme dit l'auteur cité précédemment, près des points où le sang a été déposé. Quelque précaution que l'on prenne, le liquide, qui doit être chauffé jusqu'à ce qu'il se dégage quelques petites bulles, entraîne souvent les cristaux à la périphérie du porte-objet. Il faut donc, dans certains cas, les chercher dans tous les points, en faisant mouvoir lentement le porte-objet. Ce n'est quelquefois qu'après une longue persévérance que l'on finit par découvrir les cristaux cherchés.

Il s'en faut, en effet, beaucoup que les cristaux d'hémine soient toujours aussi abondants qu'on pourrait le croire en s'en rapportant à la notice que nous avons reproduite d'après le professeur Erdmann. Sans doute, le procédé est d'une grande sensibilité ; mais cet auteur l'exagère singulièrement quand il dit qu'avec une tache de sang à peine perceptible à la loupe, on voit s'agiter, dans le champ du microscope, tout un monde de cristaux. Lorsque la tache de sang sur laquelle on opère est un peu considérable soit en épaisseur, soit en étendue, elle fournit réellement des cristaux tellement nombreux qu'ils semblent comme entassés les uns sur les autres, mais en restant distincts et sans adhérences réciproques. Si, au contraire, la tache de sang est

faible, ils sont généralement isolés çà et là et plus ou moins éparpillés au milieu des matières étrangères qui les accompagnent. Il n'est pas rare d'en rencontrer de superposés l'un sur l'autre en forme de croix.

La forme des cristaux d'hémine est toujours essentiellement identique et tellement bien caractérisée que, lorsqu'on les a bien vus une fois, on les reconnaît désormais sans hésitation. Les légères modifications qu'ils sont susceptibles de présenter ne leur ôtent même rien de leur authenticité. Ces modifications peuvent porter, comme nous l'avons dit, sur l'intensité de la coloration, qui varie du jaune clair au brun rougeâtre. Elles portent aussi sur les dimensions. Il en est, en effet, de beaucoup plus gros les uns que les autres, sans que jusqu'ici il m'ait été possible de saisir à quelle particularité cette différence peut tenir. Souvent, dans une même expérience, on en voit de plusieurs tailles, les uns à côté des autres. Quelquefois, un certain nombre de cristaux constituent des losanges réguliers, comme si la lame rhomboïdale s'était divisée en deux par une section parallèle à ses petits côtés. Dans tous les cas, ils sont remarquables par la netteté des lignes, qui ne permet de les confondre avec aucune autre substance.

Les cristaux d'hémine ne varient pas, quel que soit l'animal dont le sang provient. J'ai examiné ceux que produit le sang de l'homme, du chien,

du cochon, du cheval, du bœuf, du veau, du lapin, du cochon d'Inde, du canard, de la poule, etc., et je les ai trouvés tous absolument semblables. J'ai aussi soumis à l'expérience le sang de plusieurs animaux à sang froid, tels que la grenouille et plusieurs espèces de poissons, et je n'y ai constaté aucune différence dans les cristaux, à cela près qu'ils étaient relativement moins abondants et un peu moins colorés que ceux qui provenaient des animaux à sang chaud.

Un point essentiel, mais aussi parfaitement établi, c'est que, de toutes les substances connues, le sang est la seule qui puisse donner naissance aux cristaux en question. J'ai essayé moi-même un grand nombre de substances diverses, et aucune n'a rien produit qui en approchât tant soit peu.

On a reproché aux cristaux du sang d'avoir une composition problématique. Ce reproche ne serait pas fondé, si l'on s'en rapporte aux recherches récentes d'un savant chimiste allemand, Hoppe-Seyler, qui, par un procédé particulier, est parvenu à obtenir une quantité d'hémine suffisante pour l'analyser. Il les considère comme le résultat de la combinaison de l'acide chlorhydrique avec l'hématine, ou matière colorante du sang, et leur assigne la formule $C^{96}H^{51}Fe^{8}, HCl + 18aq$. Au surplus, lors même qu'on ignorerait leur véritable constitution, ils n'auraient pas moins de valeur, en chimie légale, que certaines réactions chimiques qui, tout empiriques qu'elles

soient, n'en possèdent pas moins, en toxicologie, une valeur incontestée. Qui sait, par exemple, ce qui se produit quand diverses matières oxydantes, agissant en présence de l'acide sulfurique, développent cette magnifique couleur violette qui caractérise si bien la strychnine?

De tout ce qui précède, il résulte que la méthode nouvelle pour constater la présence du sang constitue, selon moi, une des plus belles découvertes dont la médecine légale se soit enrichie dans les temps modernes. Toutefois, les investigations auxquelles je me suis livré m'ont démontré qu'elle n'est pas absolument applicable à tous les cas, et que certaines circonstances accidentelles peuvent quelquefois la mettre complétement en défaut. Or, ce sont ces circonstances, en quelque sorte exceptionnelles, qu'il s'agit maintenant de faire connaître.

Déjà, nous avons vu précédemment que la chaleur portée au point de coaguler l'albumine, anéantit inévitablement dans le sang la faculté de produire des cristaux d'hémine, lorsqu'il a été ainsi chauffé en présence d'une certaine quantité d'eau. L'alcool pur agit de même, tandis que l'alcool additionné d'une faible proportion d'ammoniaque (environ un vingtième) ne produit rien de semblable. C'est pourquoi je ne saurais trop recommander d'employer l'alcool ammoniacal préférablement à l'eau lorsqu'on voudra obtenir, d'une tache, un extrait propre à être soumis aux épreuves dont il s'agit. Quoi qu'il en

soit, il résulte de cette remarque que des tissus ou autres objets tachés de sang pourraient ne plus produire de cristaux, s'il avaient été soumis à l'action de l'eau bouillante, alors même que ce liquide n'aurait pas enlevé les taches.

Un fait très-important, que j'ai vérifié par un grand nombre d'expériences et que je m'étonne de ne pas trouver mentionné dans les auteurs allemands qui se sont occupés de ce sujet, c'est que tous les acides, en général, à l'exception de l'acide acétique, empêchent plus ou moins complétement la formation des cristaux d'hémine. C'est pourquoi, dans les expériences dont il s'agit, il ne faut employer que l'acide acétique bien exempt d'acides minéraux. Le plus sûr est de faire usage d'acide cristallisable, un peu étendu d'eau.

Il est quelques acides qui, bien que faibles, agissent ici d'une manière plus prononcée que les autres. Tel est, notamment, l'acide tannique et ses analogues. C'est pourquoi il peut arriver que du sang déposé sur certains bois riches en ce principe, tels que le chêne, le noyer, etc., finisse par ne plus produire que peu ou point de cristaux. Cela paraît avoir surtout lieu quand le sang s'est desséché lentement ou qu'il a été mouillé à plusieurs reprises. Certaines matières tinctoriales, dont les étoffes sont imprégnées et dans lesquelles il entre du tannin, paraissent quelquefois agir de même.

Le sang qui se décompose par la putréfaction n'en

conserve pas moins, pendant un certain temps, la propriété de produire des cristaux d'hémine. Bien des fois j'ai vérifié ce fait sur du sang qui, conservé à l'air depuis plusieurs mois, exhalait une odeur infecte et était envahi par les larves. Toutefois, il arrive un moment où cette propriété se perd. C'est ainsi que je n'ai jamais pu obtenir de cristaux avec du sang resté à l'air, à l'état liquide, au delà de quatre à cinq mois.

Quant au sang desséché, il paraît conserver un peu plus longtemps la propriété de produire des cristaux ; mais, au bout d'un certain temps, cette propriété finit aussi par s'anéantir, soit que le sang soit desséché sur des étoffes, soit qu'il soit desséché sur des lames de verre ou sur des métaux inoxydables. Il est à remarquer que le sang desséché sur le fer ou l'acier conserve, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus longtemps la faculté de donner naissance aux cristaux que le métal est mieux préservé de la rouille.

Enfin, bien que la matière colorante du sang soit évidemment le principe aux dépens duquel se forment les cristaux dont nous nous occupons, lorsque cette matière reste seule sur les tissus, il peut arriver qu'elle ne produise plus de cristaux, soit qu'elle ait subi une modification insaisissable, soit que les autres éléments du sang qui ont disparu contribuent aussi à leur production. C'est ce qui a lieu quelquefois avec les taches qui, ayant été incomplétement

lavées, restent plus ou moins rouges et conservent les apparences du sang.

On voit donc qu'il existe un certain nombre de circonstances où, de même que toutes les autres, la nouvelle méthode devient, à son tour, impuissante, et que, malgré son importance, on ne saurait lui accorder une valeur absolue.

En résumé, des faits et considérations exposés dans tout ce qui précède, on peut conclure : 1° que, de tous les procédés mis en usage pour reconnaître les taches de sang, celui qui repose sur la production des cristaux d'hémine est, sans contredit, le plus sûr, le plus constant et, à beaucoup près, le plus sensible ; 2° qu'il ne présente aucune difficulté d'exécution et exige seulement quelques précautions qui, étant connues, sont faciles à réaliser ; 3° qu'il peut cependant se présenter quelques circonstances, pour ainsi dire, exceptionnelles, où ce mode d'investigation cesse aussi, après tous les autres, de fournir des résultats ; de sorte que, en définitive, si la production des cristaux d'hémine prouve toujours la présence du sang, leur défaut ne prouve pas nécessairement son absence.

---

*

# NOTICE SUR LA VIE ET LES OEUVRES

DU

# R. P. FRANÇOIS DERAND[1]

ARCHITECTE LORRAIN

Par M. P. MOREY

---

Les anciens auteurs qui ont parlé du R. P. Derand (2), nous apprennent qu'il est d'origine lorraine, né dans le diocèse de Metz, l'an 1588; qu'il entra dans la Compagnie de Jésus en 1611, et y fit sa profession des quatre vœux; qu'il enseigna pendant quelque temps les mathématiques et s'appliqua beaucoup à l'architecture spéculative et pratique.

---

(1) La nouvelle *Biographie générale* du docteur Hoefer prétend qu'on doit écrire Derrand et non Derand; c'est à tort selon nous, attendu que l'œuvre de cet architecte sur la coupe des pierres, publiée du vivant même de l'auteur, porte Derand.

(2) Piganiol de la Fosse, *Description de Paris*, T. 5, p. 372; T. 7, p. 296, édition de 1742. Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, p. 323.

La construction de l'église Saint-Paul et Saint-Louis de Paris, qu'on doit à la libéralité de Louis XIII, lui donna de la célébrité comme architecte.

Le P. Derand et le Frère Martel-Ange Lionnais (1), travaillèrent à l'envi au dessin de l'église de la Maison professe des Jésuites de Paris. Le dernier, qui était très-habile architecte, s'était proposé dans son projet d'imiter l'église dite de Jésus à Rome, construite par le célèbre Barozzio de Vignole. Le père Derand, au contraire, présenta un plan qui était tout entier de sa composition et qui fut adopté. Son église, fondée le 16 mars 1627, fut terminée en 1641. Derand en dirigea et surveilla lui-même l'exécution (2).

Cette église est bâtie en forme de croix latine. Un grand dôme à pans, avec lanterne, s'élève au milieu

---

(1) Le frère Martel-Ange bâtit en 1630 l'église du Noviciat des Jésuites à Paris, autrefois rue du Pot-de-Fer. Les belles proportions de cet édifice firent regretter particulièrement aux bons Pères qu'il n'eût pas été chargé, tâche beaucoup plus importante, d'élever celle de la Maison professe.

(2) On ignore sur quoi se fonde Chévrier quand il dit, dans ses Mémoires des grands hommes (p. 174, T. 2), que le P. Derand n'est pas le premier auteur du dessin de l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, à moins qu'il ne fasse allusion à l'église de Jésus à Rome, bâtie par Vignole, avec laquelle cette église a quelque analogie. Dulaure a commis aussi une erreur en attribuant cette église au Frère Martel-Ange.

de la croisée; sur les côtés sont plusieurs chapelles au-dessus desquelles règne une galerie voûtée avec balustrade de pierre, exemple de tribunes que Bruant pratiqua dans la chapelle de l'hôtel des Invalides. Le fond de l'église se termine par un hémicycle, avec pilastre dans le centre : et les chapelles sont décorées de corps d'architecture ayant de nombreuses colonnes en marbre. Les voûtes des bas-côtés sont en pendentifs, et celles de la grande nef, en arêtes avec arcs doubleaux. La frise de l'ordre intérieur est ornée de rinceaux avec des têtes d'anges et des cartouches. Les quatre évangélistes, sculptés en pied, décorent les pendentifs du dôme. La sculpture est, en général, substituée à la peinture qu'on voit dans la plupart des églises du même temps.

Le portail, très-riche de sculptures, est formé de trois ordres d'architecture superposés; les deux inférieurs sont corinthiens, et le troisième est composite, avec frontons, portes et niches dans le style Gréco-Romain, très-suivi et très-prisé alors. A part ces ordres, les principaux motifs décoratifs de la façade, qui est la partie la plus saillante de cet édifice et qui fut construite aux frais du cardinal de Richelieu, consistent en bas-reliefs, consoles, cartouches, guirlandes et vases, d'L couronnés avec palmes; du monogramme du Christ, emblême sacré de la Compagnie de Jésus; de niches, renfermant la statue de saint Ignace de Loyola, fondateur de l'ordre, et celle de saint François-Xavier, l'apôtre des Indes.

Dans l'ordre supérieur était la statue de saint Louis, placée dans une niche surmontée de l'écusson des armes de France. Malheureusement, la sculpture décorative, au dire des auteurs du temps, était peu soignée : et comme la révolution, dans les excès de sa brutalité aveugle, en a détruit une partie, on ne peut aujourd'hui s'en rendre compte que par ce qui reste et par la monographie qu'en a publiée le P. Derand lui-même, et qui est conservée à la bibliothèque impériale, section des estampes (1).

L'intérieur de l'édifice était de la plus grande richesse ; outre son ordre corinthien avec arcades et tribunes, ainsi que son dôme et ses voûtes en pénétrations, avec divers compartiments de panneaux et arcs doubleaux ornés de sculpture, on remarquait les tombeaux des Condé, le maître-autel, les anges d'argent massif qui portaient dans des urnes les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV (2), la chaire à prêcher tout en fer à jour, un grand nombre de tableaux à l'huile, tous chefs-d'œuvre qu'on devait aux Jacques Sarrasin, Courtois, Germain Pilon, François le Lorrain, Carrache, etc., et qui faisaient à eux seuls de cette église, si riche d'ailleurs par son

---

(1) *Monuments anciens et modernes*, par Jules Gailhabaud, T. 1er.

(2) Ce dernier avait coûté 600,000 livres.

trésor, une des plus intéressantes de l'ancien Paris (1).

Une particularité, mentionnée par certain auteur (2), consiste en ce que l'une des colonnes de la façade n'est pas d'aplomb. Serait-ce pour obvier à un effet d'optique, ou pour donner plus de solidité à la construction, que Derand aurait employé ce moyen, dont on trouve de nombreux exemples parmi les édifices des plus beaux temps de la Grèce (3)?

---

(1) Parmi les personnages illustres qui ont eu leur sépulture dans l'intérieur de l'église Saint-Paul, on cite encore le maréchal de Biron, le duc de Noailles, François et Hardouin Mansard, architectes célèbres, Jean Nicot, l'importateur du tabac en France, etc. Le fameux Rabelais fut enterré dans le cimetière voisin, ainsi que l'inconnu désigné sous le nom de l'homme au masque de fer.

(2) Roland le Virloys. *Dict. d'archit. civile,* etc.

(3) En 1837, pendant que nous relevions le temple de Minerve à Athènes, nous remarquâmes que la corniche horizontale du dessous du tympan d'un des frontons était sensiblement surhaussée. Cette particularité aurait peut-être encore passé inaperçue, si dans notre jeunesse nous n'avions observé, au fronton qui est à l'entrée de la chapelle funéraire des princes de Lorraine à Nancy, qu'une même corniche qui, après vérification, fut trouvée parfaitement droite, semblait affaissée dans le centre: effet résultant des corniches rampantes du dessus; et nous en conclûmes que si les Grecs avaient donné cette surélévation, c'était afin d'obvier au défaut d'optique.

Au temple de Thésée, le même principe a été signalé par

Si l'on en croit la tradition, notre architecte n'était pas dénûé de tout amour propre, puisqu'il se flatta, dit-on, de faire tomber, par le parallèle de son travail avec l'œuvre du sieur de Brosse, la célébrité dont jouissait le portail de Saint-Gervais et Saint-Protais de Paris, lequel cependant l'emporte de beaucoup sur le sien en finesse et en pureté. Quoi qu'il en soit, son église des Jésuites a été trop louée ou trop blâmée, selon les temps. Il était d'une époque où l'on s'attachait à l'imitation de l'architecture Italienne; et en cela il s'est montré à la hauteur de la plupart des maîtres de cette nation : son édifice n'est inférieur ni en grandeur ni en beauté à ceux du même temps; il a de plus cet avantage, c'est qu'il ne manque pas de quelque originalité.

On doit encore considérer qu'il travaillait pour un ordre religieux où l'on semble avoir pris comme règle de mettre dans les édifices la plus grande richesse, en prenant pour type l'église de la Maison professe de Rome, construite en 1568 par Vignole et Jacques de la Porte, avec force surcharges de consoles renversées, tables, crossettes, frontons coupés, que le P. Pellegrini s'est plu à exagérer dans

---

nous, non-seulement sur les petits côtés, mais encore sur les grands et jusqu'aux degrés de la base de l'édifice. Quant aux axes des colonnes, on savait depuis fort longtemps qu'ils sont hors d'aplomb et tendent vers le centre, afin de donner plus de stabilité à la construction.

son église de Milan, ainsi que le P. Andrea Pozzo dans son traité de perspective (années 1693 et 1700). A part ces défauts de détails, qui donnent à tous ces édifices un caractère particulier, le plus grave était, chez les Jésuites, de faire leurs façades principales en plaquage, ne se reliant que très-imparfaitement avec le vaisseau de l'église et des façades latérales, lourdes et laides, qui d'ordinaire étaient heureusement noyées dans les bâtiments du Couvent.

Le dôme, élevé sur pendentifs, de l'église du P. Derand, est la partie la plus remarquable de l'édifice, avec la belle tribune en pierre de l'orgue et la façade qui donne sur la place; c'est là que s'est portée le plus l'attention de l'artiste (1). Toute la menuiserie est très-riche de sculptures et de moulures, mais ces dernières ont un caractère de puissance et de force que comporte peu la matière.

---

(1) L'église et le couvent des PP. Jésuites furent donnés en 1767, trois ans après leur suppression en France, aux chanoines réguliers de l'ordre du Val-des-Ecoliers, qui y restèrent jusqu'à la révolution de 89. L'église (qui sert aujourd'hui de paroisse) fut transformée ensuite en dépôt des bibliothèques des monastères de Paris; on y entassa pêle-mêle environ un million deux cent mille volumes, dont on vendit les trois quarts à raison de quinze centimes le demi-kilogramme. Cette destination, toute fâcheuse qu'elle était, eut cet avantage néanmoins de préserver l'édifice des dégradations et des profanations auxquelles beaucoup d'autres se trouvèrent exposés.

(Henry de Clairefontaine, p. 171. *Les églises de Paris.*)

C'est particulièrement dans ces dernières années que cet édifice a été le plus critiqué : cela tient d'abord aux principes mathématiques plus qu'artistiques émis par quelques auteurs modernes, et ensuite aux opinions d'une école qui n'admet, à tort, d'autre type architectural, pour les édifices religieux, que le style ogival, comme si les églises de Saint-Pierre de Rome, Sainte-Sophie de Constantinople, les cathédrales de Pise, de Montréal, les basiliques Saint-Paul, Saint-Jean-de-Latran et tant d'autres ne protestaient pas contre ces idées du jour. « Non, le christianisme n'a jamais été exclusif en » fait d'art, a dit avec raison un de nos célèbres » archéologues (1) ; on lui ferait tort, on méconnaî» trait tout-à-fait son esprit, si l'on croyait qu'il ait » besoin d'une forme d'art particulière, pour expri» mer son culte. Ce qui est éclatant dans l'histoire » du christianisme, ce qui est le signe de sa divinité » et la garantie de sa durée, c'est que partout il » marche avec l'esprit humain : et ce serait résister » aux desseins mêmes de la Providence qui, en » créant l'homme libre et intelligent, n'a pas voulu » que son génie restât éternellement stationnaire » et captif. » Pour bien juger une œuvre architecturale, il est donc important de mettre de côté tout système préconçu, et de se transporter par la pensée à

(1) Raoul-Rochette.

l'époque où il a été conçu et exécuté, afin d'en connaître l'esprit et les convenances ; et en cela on peut dire de Derand qu'il était de son temps, que dans tout son édifice règne une harmonie parfaite, qualité bien rare de nos jours, et que si son génie d'artiste n'a pas été à la hauteur de quelques-uns de ses contemporains, il n'en fut pas moins bon architecte, quoique son principal mérite fût d'être excellent constructeur et grand mathématicien.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis l'achèvement de son église, dans laquelle il eut tant d'occasions d'exercer son talent d'appareilleur, à cause des différentes formes de voûtes construites en pierre de taille de petit appareil, lorsqu'il fit paraître un traité sur la coupe des pierres, ayant pour titre : *L'architecture des voûtes ou l'art des traits et coupe des voûtes, traité très-utile, voire nécessaire à tous architectes, maîtres maçons, appareilleurs, tailleurs de pierre et généralement à tous ceux qui se meslent de l'architecture, mesme militaire ; par le R. P. Derand de la Compagnie de Jésus.* MDCXLIII (1).

Pour bien apprécier le mérite de cet ouvrage, il est essentiel de jeter un coup d'œil rétrospectif sur

---

(1) La première édition de ce livre in-folio, contient 453 pages, non compris la dédicace, la préface, etc. Dans le texte il y a 126 planches gravées sur acier; la 2e et la 3e éditions sont moins volumineuses, le texte ayant été réimprimé ; la 3e a paru en 1755.

ce qu'était cette science, quand notre auteur fit paraître son traité.

Les édifices des anciens Grecs et Romains qui servirent de modèles aux artistes, n'offrent malheureusement que peu d'exemples d'appareil. Cette science ne consistait alors qu'à dresser les joints des grandes pierres de leurs édifices, avec une perfection qui fait supposer qu'on les frottait les unes sur les autres (1). Dans les âges reculés cependant, les Romains appareillaient des arcs par claveaux, comme on le voit encore à l'égout connu sous le nom de *Cloaqua maxima*, à Rome, construit par Tarquin l'ancien. Quelques plates bandes furent également appareillées par eux de la même manière : on en

(1) Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est un tenon carré en bois de cèdre qui a été trouvé dans l'axe de deux tronçons de colonnes du Parthénon d'Athènes ; il est fait de telle sorte que les deux morceaux dont il était composé se pénétraient l'un dans l'autre en forme de cône tronqué, ce qui permettait de tourner facilement le tronçon supérieur sur l'inférieur sans le déranger de son axe. Si ce moyen a été quelquefois employé, il n'a pas été général ; car on retrouve, sur les joints des colonnes des propylées, des traces de lettres peintes et de couleurs qui n'auraient pas résisté au frottement, s'il avait eu lieu. Les traces de couleurs sur le bord des joints d'un de ces chapiteaux, prouvent encore que la peinture décorative des édifices était faite avant que les marbres fussent mis en place.

Dans la traduction de Vitruve par Perrault, est une machine qu'il imagina pour frotter et user les joints des pierres.

voit des exemples aux restes du forum de César et aux boutiques des bains de Paul-Emile, dans le forum de Trajan. Là s'arrêtait leur science ; car on ne peut regarder comme telle, les voûtes de maçonnerie de blocage avec décharges en briques, par exemple au panthéon d'Agrippa ou à d'autres édifices en pierre de taille, les clavaux formant encorbellement les uns sur les autres, ainsi que les Grecs l'avaient déjà pratiqué, à la trésorerie d'Atrée à Mycènes, à une porte de Phigalie, etc.

Jusqu'au XIIe siècle, l'appareil conserve les traditions transmises par les constructeurs du Bas-Empire, et ne consiste généralement qu'en arcs de cercles extradossés, quelquefois seulement en combinaisons géométriques, comme on le remarque dans quelques édifices des bords de la Loire, du Poitou et de la Mayenne. Cependant le dôme sur pendentifs de l'église Sainte-Sophie de Constantinople est un exemple précieux de voûte; mais nous ignorons si cette voûte, la première du genre, est appareillée à sa base; on sait seulement que la partie supérieure du dôme a été faite au moyen de briques très-légères noyées dans la maçonnerie.

Jusqu'au XVIe siècle, l'appareil ne consistait encore que dans l'exécution de voûtes d'arêtes avec nervures saillantes en pierre de taille; la poussée en est savamment contrebutée. On s'efforçait de laisser à chaque partie de la construction sa liberté de mouvement, afin d'éviter les déchirements; les joints

sont laissés apparents et concourent par leur grosseur à la décoration des monuments. On rencontre aussi, à cette époque, de nombreux exemples d'encorbellements et quelques escaliers en colimaçon; mais tout cela n'est encore que l'enfance du trait.

Il était réservé à Philibert de Lorme, architecte français, de frayer le premier le chemin de cette science inconnue des anciens, et de la présenter par règles et par principes : malheureusement, il ne s'est pas toujours expliqué clairement, et il n'a donné du reste qu'un petit nombre d'exemples. Plusieurs auteurs parurent ensuite, dit Daviller, « mais » leurs ouvrages sont encore incomplets et con- » fus (1), le meilleur de tous est celui du P. Fran- » çois Derand, qui en a fait un ample volume avec » tous les éclaircissements nécessaires par discours » et par figures. » En effet, grâce à son profond savoir en mathématiques, il exposa une méthode simple, facile, et augmenta considérablement le nombre des exemples. Il eut encore le mérite de les

---

(1) Mathurin Jousse s'est rendu plus intelligible aux ouvriers, et il paraît qu'il était consommé dans la pratique. Quant à Gérad Desarques, dont Abraham Bosse a mis les écrits au jour, il semble qu'il ait voulu, étant bon géomètre, cacher la connaissance de ce qu'il enseigna, par sa manière trop générale et par l'affectation des termes dont il se sert, termes qui ne sont point en usage parmi les ouvriers.

(Daviller, p. 242. *Cours d'architecture.*)

exposer sans confusion, à l'inverse de ses prédécesseurs : aussi, à partir de ce moment, l'appareil ne fut plus le secret de quelques constructeurs, qui mettaient à rançon ceux qui voulaient s'initier dans cette science, ignorée encore peu de temps auparavant, et dont les premiers exemples frappaient toutes les imaginations. Quelle surprise n'a pas produite l'appareil si simple cependant du dôme de Sainte-Marie-des-Fleurs-de-Florence, par Brunelleschi (1) ! Ou bien encore la première trompe exécutée au château d'Annet, pour supporter le cabinet du roi Henri II, construite tout en pierre de taille avec dôme au-dessus ! Et ces escaliers merveilleux suspendus en l'air, et tant d'autres monuments non moins étonnants ! *Sujets*, dit le P. Derand, dans sa préface, *si forts et généreux qu'ils n'entreprennent rien moins que de forcer la nature, et de faire que, non-seulement les corps les plus lourds et pesants*

---

(1) On convoqua tous les architectes de l'Europe afin de les consulter sur l'exécution d'un travail aussi difficile. Quelques-uns allèrent jusqu'à proposer d'emplir de terre tout l'intérieur du Dôme jusqu'à la sommité, comme on le ferait pour la voûte d'un four ! A Brunelleschi était réservé l'honneur de faire cette voûte par le simple appareil de zônes annulaires, ce qui ne demande aucun cintre, chaque anneau pouvant se soutenir et se construire séparément ; mais pour en arriver là, il ne fallut rien moins que des milliers d'années d'expérience et le génie d'un grand architecte.

*soient en l'air, à l'aide seul de leurs coupes et figures, mais mesme qu'ils portent et soutiennent des masses capables de faire par le poids, crouler et gémir sous le faix les murs les plus solides, s'ils n'étaient d'ailleurs puissamment contrebutés par les avant-corps et arcs boutants qui les environnent.*

L'œuvre de Derand se divise en cinq chapitres :

Le premier contient les traits des descentes avec ceux des passages entre deux voûtes; des larmiers; des arrière-voussures et des lunettes.

Le second, le trait des portes.

Le troisième, celui des trompes.

Le quatrième, celui des maîtresses voûtes.

Enfin, le cinquième, les vis et les escaliers.

Il a joint à son travail une exposition des termes et des instruments nécessaires à l'art du trait, puis la manière de tracer facilement, au moyen de procédés graphiques, les diverses courbes et les épaisseurs à donner aux murs et aux arcs boutants qui supportent les voûtes.

Les épures qui accompagnent le texte, sont gravées avec précision et sont ornées d'un grand nombre de cartouches, culs de lampes et sujets variés, qu'il fit sculpter dans son église : ils sont d'une composition gracieuse et d'une grande pureté de dessin. Ce genre d'ornements, à part l'agrément qu'il donne au livre, a le mérite de faire que les élèves dessi-

nent à la plume, exercice très-usité autrefois, et trop négligé aujourd'hui (1).

Le traité du P. Derand sur la coupe des pierres, outre les avantages déjà cités, ouvrit encore une route nouvelle à la décoration des édifices, par la possibilité de faire sûrement et facilement des encorbellements, des arrière-voussures, des escaliers suspendus de toutes sortes et de toutes dimensions, en n'employant que de petits matériaux, choses d'autant plus précieuses, qu'il était alors plus difficile de les mettre en place, faute d'engins, et de les transporter sur des routes qui, pour la plupart, étaient peu praticables.

Les principes émis dans ce traité furent encore appliqués au bois et au fer, ce qui amena d'élégantes et légères constructions.

Malheureusement, on abusa bientôt de l'art du trait; l'obligation de faire un chef-d'œuvre pour être reçu *maître*, y contribua encore : aussi, trouva-t-on, plus tard, que l'architecture y perdait de sa pureté; puis les règlements de voirie aidant, on ne fit plus de ces tourelles en saillie, de ces magnifiques balcons, de ces arrière-voussures, etc., que nous admirons dans les vieilles constructions et qui donnent tant de pittoresque à quelques villes anciennes.

---

(1) Sébastien Leclerc, graveur Lorrain, a, lui aussi, enrichi son traité de géométrie d'un grand nombre de dessins très-appréciés.

Derand eut encore le mérite de mettre son style et sa manière d'enseigner à la portée de tous (ce qui rendit un service éminent aux appareilleurs peu versés d'ordinaire dans les mathématiques), de faire, comme il le dit lui-même : « cette charité aux » ouvriers curieux d'apprendre et que désormais ils » ne soient plus obligés de recourir, aux dépens de » leurs bourses, voire de leur conscience, à ceux » qui, parmi eux, font les sçavants et qui ne veulent » jamais leur enseigner le peu qu'ils sçavent, si ce » n'est dans les cabarets et cela même par pièces et » par lambeaux, afin de les obliger de retourner à » telles écoles. »

Son traité, plusieurs fois réimprimé, fut le seul suivi jusqu'au moment où parut celui de J. B. De la Rue (1), que l'on considère avec raison comme une édition corrigée de l'œuvre de Derand, et qui a l'avantage de commencer par des opérations simples et faciles.

Le P. Derand mourut à Agde en 1644, âgé de cinquante-six ans. Il était entré dans la Compagnie de Jésus à l'âge de 23 ans. De trente-neuf à cinquante-trois, il dirigea les travaux de son église, et c'est seulement un an avant sa mort qu'il fit paraître.

---

(1) L'architecte G. Boffrand fut chargé par l'Académie d'examiner le livre de De la Rue, et en fit un rapport à la Compagnie dans le mois de février 1727.

son Traité sur la coupe des pierres, à la fin duquel il dit, en s'adressant aux lecteurs « qu'ils supplieront » avec lui le grand Dieu du ciel, de qui toutes les » sciences prennent leur origine, qu'il bénisse ses » travaux et que, les faisant réussir à sa gloire, il les » rende ensuite fructueux à tous ceux qui les liront » pour en profiter ou à quelque autre fin bonne et » louable. »

Jamais prière ne fut mieux exaucée.

---




Groupe en pierre trouvé dans la forêt de Hommert (Meurthe).
conservé au Musée Lorrain.

Fig. B

0,11

Anneau en bronze, trouvé à Moncourt.
dans le voisinage de la vallée de la Seille.



Fig. C

Anneau en terre cuite,
trouvé à Bezange-la-Petite

Lith. L. Christophe Nancy

DE QUELQUES

# ANTIQUITÉS GAULOISES EN LORRAINE

## Particulièrement du briquetage de la Seille

Par M. P. MOREY.

---

*Exposé général.* — L'histoire des Médiomatrici, comme celle des Leuci, des Rauraci, des Tribocci, etc., qui formèrent dans la suite les duchés de Bar et de Lorraine, l'archevêché de Trèves, les évêchés de Metz, Toul et Verdun, ne nous est guère connue que par ce que nous en apprend l'illustre capitaine qui dompta ces tribus. On sait par lui que, très-belliqueuses et fort habiles à diriger le chariot de guerre, à lancer le dard gaulois, elles étaient aussi simples dans leurs mœurs que peu avancées dans les arts de la civilisation.

Si l'on en croit la chronique de Metz, plusieurs villes de ces contrées dateraient des temps fabuleux: c'est ainsi que cette dernière aurait été fondée 1816 ans avant Jésus-Christ; qu'une colonie, ayant à sa tête Tullus et Verdunus, aurait créé Toul et Verdun;

que Serpane (Scarpone) sur la Moselle, devrait son origine aux deux frères troyens, Serpanus et Luperdus, comme l'ont dit au temps de Clovis, les auteurs gaulois, d'après les livres des anciens Druides.

Ce qui est certain, c'est que la Gaule fut le théâtre de deux grandes invasions; que l'une d'elles, qui eut lieu vers le VII[e] siècle avant notre ère, était dirigée par Hésus, que ses sujets reconnaissants placèrent plus tard au nombre des dieux, et qui paraît avoir été le véritable créateur de la religion Druidique.

Il n'y a donc que les monuments encore existants qui puissent nous instruire sur l'antiquité des populations de ces contrées, et nous montrer le degré de civilisation de ces anciennes peuplades dont le pays offrait à l'œil d'immenses forêts, un sol tout sillonné de ravins ou couvert d'eaux stagnantes, des repaires d'animaux féroces, tels que l'ours, le bubale, ou l'Urus de César (*Bos primi genius*) lesquels disputaient à l'homme l'espace et la pâture.

Les pointes de javelots en silex trouvées dans les grottes de Toul et à la surface du sol des environs de Nancy et de Morville, dans la vallée de la Seille (1),

---

(1) Des fragments de vases trouvés dans ces grottes sont en terre cuite de couleurs noire et rouge sans vernis; quelques-uns ont été pétris à la main, dont il reste les traces, et d'autres ont été faits au tour.

les anneaux, les bracelets de bronze, semblables à ceux des stations dites lacustres de la Suisse, nous montrent la haute antiquité des peuples qui ont habité ces contrées ; et il est certain, comme nous le verrons plus loin, que les nombreuses terres cuites qu'on trouve dans la vallée de la Seille (1), leur sont contemporaines.

Cette vallée, qui est excessivement humide et fangeuse et en partie composée d'un marais sans fond, fut, d'après les indices qui restent, une des plus

---

Les flèches, de petites dimensions, en silex blond, sont très-finement taillées sur les bords, les faces sont formées du délit de ces pierres.

Le 22 août 1867, en creusant les fondations de la nouvelle église Saint-Epvre de Nancy, les ouvriers ont trouvé sous une couche de lias feuilleté (ardoises), d'une épaisseur de 1$^{m}$60 et à 3$^{m}$30 au-dessous du sol naturel, un morceau de bois de 0$^{m}$13 de longueur sur 0$^{m}$05 moyenne de largeur et 0$^{m}$008 d'épaisseur, dont les fibres sont bien conservées à l'extérieur, tandis que l'intérieur est transformé en charbon d'un beau noir brillant (lignite). Ce morceau de bois, aujourd'hui déposé au Musée d'Histoire naturelle de la ville, semble avoir été fendu et façonné par la main de l'homme. Quoique toutes les apparences, vu la haute antiquité de ce fragment, soient contraires à cette opinion, nous avons cru cependant devoir en faire ici mention.

(1) La rivière de Seille (*Salia*) tire son nom des sources salées qui sont communes dans le pays qu'elle traverse. Elle prend sa source dans l'étang de Lindre et va se perdre dans la Moselle près de Metz.

habitées, sans doute à cause des sources d'eau salée qu'on y rencontre et peut-être encore à cause des lacs, au centre desquels nos ancêtres semblent de préférence avoir établi leurs demeures, afin de se mettre à l'abri des invasions, de se garantir des bêtes sauvages et d'avoir dans une pêche facile des ressources pour leur nourriture.

*Briquetage de la Seille.* — Quoi qu'il en soit, il est à considérer que nos villes les plus anciennes ont eu pour berceau une île naturelle ou artificielle, par exemple : *Marsallum* (Marsal), *Bodesis-Vicus* (Vic), ainsi que Burthecourt; Salone et *Decem-pagi*, aujourd'hui Tarquimpol, toutes assises sur un sol artificiel composé de briques de différentes formes et dimensions, dont la prodigieuse quantité fit penser jusqu'au commencement du siècle dernier, qu'elles ne pouvaient être que le résultat d'un ou de plusieurs incendies des herbes qui couvraient les marais de ces contrées.

Le premier observateur qui attira l'attention publique sur cet immense travail, le plus considérable que l'on connaisse en ce genre, ce fut M. d'Artezi de la Sauvagère, officier au régiment de Champagne, ingénieur du Roi, employé en cette qualité à Marsal, et qui, sur le désir témoigné par Lancelot et l'Académie des Belles-Lettres, publia le résultat de ses recherches en 1740 (1).

---

(1) Il y a 127 ans que l'abbé de Senones, Dom Calmet,

« Tous ces morceaux de terre cuite, dit-il, qu'on
» trouve en fouillant une certaine profondeur en
» terre, dans Marsal et aux environs, n'ont point été
» moulés; on leur a donné avec les mains telle figure
» qu'on a voulu, les uns sont en cylindre, d'autres
» en espèces de cône, ou de parallélipipède, ou de
» quelque figure informe; on en voit plusieurs où
» l'empreinte de la main a parfaitement marqué le
» moule des doigts ou du bout des doigts; on en
» remarque aussi quelques-uns dont la terre a été
» entortillée autour de brins de bois. Les plus gros
» morceaux ont environ 10 ou 12 pouces de pour-
» tour sur 7 jusqu'à 11 pouces de longueur, les
» autres morceaux, d'une moindre grosseur, sont de
» toutes sortes de dimensions; il y en a qui sont
» infiniment petits, etc. (p. 5 et 6). »

L'épaisseur de ce briquetage, qu'il suppose avoir été fait pour consolider le sol afin d'asseoir les ouvrages que l'on avait dessein d'y construire, a depuis 1 mètre jusqu'à 2m25 d'épaisseur : quelquefois il se rencontre deux briquetages séparés par un marais, et généralement on trouve un marais supérieur formé de détritus de végétaux qui a de 2m25 à

---

écrivait à M. d'Artezi de la Sauvagère : « On doit vous savoir
» d'autant plus de gré, que la matière est toute neuve, et n'a
» jamais été traitée par aucun écrivain; la chose est singulière
» et si extraordinaire, qu'il a fallu toute votre industrie, votre
» sagacité, pour la faire sortir du fond de ces marais. »

2m45 d'épaisseur ; on a même creusé jusqu'à la profondeur de plus de 7 mètres, dans le couvent des religieuses de Marsal, avant d'arriver au briquetage sur la superficie duquel on a vu une suite de fourneaux en maçonnerie pour fondre le cuivre, ce qu'il déduit des parcelles de ce métal qu'il a recueillies dans leur voisinage.

On a trouvé aussi, à côté de ces fourneaux, un vase antique de terre rouge vernissée en dedans et en dehors, au fond duquel est écrit, en très-beau caractère romain, CASSIVS. F (p. 12). Ces découvertes portent l'auteur à penser que le briquetage est romain. Les nombreux sondages qu'il a fait exécuter l'ont conduit encore à reconnaître un cube de terre cuite de 144,000 toises pour Marsal et de 82,499 toises cubes pour Moyenvic, total 226,499 toises cubes, sans compter ce qui se voit à Burthecourt, à Salone, à Tarquimpol, etc. (1).

Dans un savant mémoire, publié plus tard par Dupré, directeur de la saline de Moyenvic, sur le même sujet, cet archéologue compare la forme des morceaux de terre cuite à des os de phalanges, portant l'empreinte de sillons de l'épiderme des

---

(1) La colline désignée à Rome sous le nom de *Monte-Testaccio* (du latin *testa*), d'une circonférence de plus de 150 mètres et d'une assez grande élévation, est formée entièrement de débris de poterie; on a creusé dans son sein des grottes dans lesquelles on conserve du vin.

mains, de brins de paille, de roseaux et d'enveloppes de grains.

« Ces morceaux de terre cuite, dit-il, ont été jetés » pêle-mêle et en avançant sans ordre ou arrange- » ment, comme pour les fondations à pierre perdue; » l'opération a été successive; deux et quelquefois » trois couches se trouvent superposées, en alter- » nant avec des terres noires, formées de débris de » végétaux. »

Des sondages entrepris par lui à Vic, en 1820, ont fait rencontrer le briquetage à 5 et 6m50 de profondeur; il pense qu'un travail aussi considérable est l'œuvre de plusieurs générations qui avaient à conquérir un terrain solide sur les marais, afin de se grouper autour des sources salées à mesure que la population augmentait. Il repousse l'idée de toute participation des Romains, et voit dans ce travail l'œuvre de nos rois de la première et de la seconde race.

Divers objets, récemment extraits du briquetage et du sol voisin, ne laissent plus de doute sur sa haute antiquité, entre autres, un grand nombre de squelettes humains, dont les pieds étaient tournés vers l'Orient, et qui portaient au col des *tocques* en bronze; à leurs jambes et à leurs bras des anneaux de même métal, indiquent leur origine Gauloise. — L'inscription trouvée à Marsal (*Vicus-Marcelli*) sur le briquetage même, nous montre qu'il existait déjà tel que nous le voyons, l'an 44 de notre ère, et la

route ou voie romaine qui le traverse, composée d'un *statumen* de grosses pierres rangées en écailles de poissons avec empierrement (*rudus*) d'une largeur de 6 à 7 mètres, vient encore à l'appui de cette opinion. Ceci du reste, a été exposé par M. de Saulcy, avec beaucoup de lucidité, dans un mémoire qui fait partie du recueil de l'Académie des Inscriptions (t. XVI), et dans lequel, après avoir énuméré le nombre des briques ou morceaux de terre cuite contenus dans les radiers de Marsal et de Moyenvic, il estime qu'une troupe de 4,000 hommes capables d'exécuter sans interruption un semblable travail de huit heures consécutives, aurait employé 25 ans et demi à en préparer tous les éléments, et que dans cette appréciation du temps, il n'est nullement question de celui qu'il a fallu dépenser pour l'extraction et le battage de l'argile, l'exploitation, le chargement du bois, la cuisson, etc. Il aurait pu ajouter qu'en supposant comme terme moyen, que la quantité de terre cuite fabriquée par annuité ait été de cent mètres cubes, son origine remonterait à la période de pierre, qu'on devrait appeler avec plus de raison celle de brique, dans ces contrées.

Ce qu'on a peine à comprendre, c'est qu'ayant des pierres en abondance sous la main, on se soit donné tant de peine, et qu'on ait usé tant de bois afin d'y suppléer. Dupré, croit en apercevoir la raison dans sa mauvaise qualité : c'est une erreur. S'il veut faire allusion à la pierre argileuse bleue, le voisinage de

ce terrain en fournit dont la roche est d'excellente qualité. Il existait donc une autre raison que celle d'affermir le sol par une telle fabrication; et cette cause semble être expliquée par un passage de Pline. Cet auteur nous apprend, en effet, qu'avant la conquête des Gaules par les Romains, la fabrication du sel consistait à jeter de l'eau salée sur des brasiers : « *Galliæ Germaniæque opifices ardentibus lignis aquam infundunt* (Pline, l. 31, c. 7). »

On ne peut entendre par brasier un feu ordinaire, qui se serait éteint immédiatement en y jetant de l'eau salée, et qui, en résumé, à supposer le contraire, n'aurait donné qu'un résidu de charbons, de cendres et de sel. De grands vases auraient obvié à cet inconvénient, en produisant le sel par évaporation; mais la difficulté de s'en procurer un assez bon nombre donna l'idée de fabriquer des quantités de morceaux de terre cuite, de toutes formes et de toutes dimensions, qu'on faisait rougir au feu, ce qui constitue, selon nous, les foyers dont parle Pline, et sur lesquels on versait l'eau salée. Par ce moyen, les cristaux qu'on obtenait étaient purs et de belle qualité jusqu'au moment où les briques, alternativement chauffées et refroidies, s'altéraient et mêlaient leurs aspérités aux cristaux de sel. Cette altération assez subite, explique la grande quantité de terre cuite que l'on jetait au rebut et qui forma plus tard un sol salubre, jusqu'au moment où son poids trop considérable le fit disparaître sous la vase dans cer-

tains endroits, tandis que dans d'autres, au contraire, il offrit assez de résistance pour qu'on osât y construire sans crainte, sous Louis XIV, les remparts bastionnés d'une ville de troisième ordre (Marsal), qui existe encore de nos jours.

Il est à croire que ce moyen de se procurer du sel, dans la Gaule, dura jusqu'à l'invasion romaine, et que les fours trouvés et décrits par M. de la Sauvagère datent de cette époque et sont d'anciens fours à sel et non à cuivre, comme il l'a avancé, se fondant sur quelques parcelles de ce métal trouvées dans le voisinage, métal qui provenait plutôt des chaudières que contenaient ces fours. D'ailleurs, les mines de cuivre les plus voisines sont dans les Vosges; il n'y avait donc pas de raison pour qu'on établît une fonderie de cuivre dans cet endroit éloigné où, du reste, il devait être difficile de se procurer le combustible, vu la grande consommation qui s'en faisait pour la cuisson de la terre et la fabrication du sel.

Le sel, objet de première nécessité pour l'homme, et la fertilité du sol des bords de la Seille durent contribuer à faire de cette contrée un centre de population et de commerce.

Le grand nombre de médailles gauloises d'or et d'argent, les bracelets de bronze ciselés, attestent la richesse et le degré de civilisation des anciens habitants de ce pays. Les villes étaient considérables, si l'on en juge d'après l'étendue des briquetages sur lesquels elles étaient fondées. Malheureusement, on

connaît jusqu'ici peu d'objets ayant appartenu à cette antique génération, lesquels, ainsi que tout ce qui tient à nos ancêtres, n'en offrent que plus d'intérêt, outre que ces recherches sont du domaine de notre histoire primitive, si vaguement connue encore : il n'est guère de provinces, en France, qui soient aussi dépourvues que la Lorraine de documents historiques relatifs à ses premiers habitants.

*Statues d'Hercule vainqueur.* — Deux religions étaient répandues dans la Gaule, quand César en fit la conquête : d'abord le polythéisme, qui offrait quelque ressemblance avec le culte des Romains et des Grecs (1) ; puis le druidisme, plus récent et d'abord exclusivement propre aux Kimris. Ces derniers, dit Tacite, estimaient qu'il ne convenait pas à la grandeur des dieux du ciel de les renfermer dans une enceinte de murailles, ni de les représenter sous une forme humaine ; un arbre, une pierre, une fontaine ou un lac, recevaient le tribut de leur vénération.

C'est donc à la première de ces religions, au

---

(1) Le polythéisme Gaulois offrait une ressemblance avec le culte des Romains et se confondit rapidement avec ce dernier ; les divinités Gauloises prirent les noms des dieux latins qui étaient sensés leur correspondre ; et l'assimiliation fut d'autant plus facile que les Gaulois, au rapport de César, *reconnaissaient les dieux des autres peuples et avaient de ces dieux à peu près les mêmes idées que le reste du monde* (Digot, p. 66).

polythéisme Gaulois, qu'appartiennent quelques statues d'Isis trouvées dans la première Belgique, ainsi que d'autres représentant un guerrier nu et barbu, à cheval, terrassant un homme également nu et barbu, ayant les jambes terminées par des serpents.

Le savant archéologue M. Bretagne en a donné une notice très remarquable (1), dans laquelle il s'appuie d'un passage d'Ammien Marcellin pour voir dans ce groupe Hercule vainqueur des géants. « Les » Gaulois, dit Ammien, affirment à tout le monde, » ce que du reste nous avons vu nous-mêmes sculpté » sur leurs monuments, qu'Hercule, fils d'Amphy- » trion, accourut pour délivrer la terre de Gergon » et de Tauriscus, deux cruels tyrans, dont l'un » dévastait l'Espagne et l'autre la Gaule (2). »

Nous pensons qu'on peut admettre cette hypothèse, et si l'on fait observer que nulle part, chez les Grecs et les Romains, Hercule n'est représenté à cheval, nous répondrons que les Gals, au dire de

---

(1) *Hercule vainqueur des Géants dans le Nord-Est de la Gaule* (Nancy, 1862).

(2) *Regionum autem incolæ id magis omnibus adseverant, quod etiam nos legimus in monumentis eorum incisum, Amphytrionis filium Herculem ad Gergonio et Taurisci sævium tyrannorum perniciem festinasse, quorum alter Hispanias, alter Gallias infestabat* (Livre XV, chap. 9, *De origine Gallorum*).

César, aimaient passionnément les chevaux, étaient d'excellents cavaliers et devaient accorder à leurs dieux un semblable mérite.

M. Bretagne pense que ces groupes, au nombre de cinq connus, datent du premier au troisième siècle de notre ère : ce qu'on ne peut admettre, quand on considère le caractère de la sculpture, qui n'a rien de romain, ainsi que le taillage grossier, dont les imperfections proviennent sans doute du défaut d'instruments nécessaires.

Une petite draperie, une massue et une bride, composent tout l'accoutrement des personnages du groupe trouvé dans la forêt d'Hommert (canton de Sarrebourg), sur le territoire des Tribocei (fig. A). Ce groupe, par le caractère puissant de sa structure, figurerait très-bien au milieu de figures étrusques ou de celles de l'école d'Egines. D'autres groupes, trouvés sur la Moselle, à Higny et à Spire (Bavière rhénane), sont d'une exécution barbare. Celui de Grand (Vosges) paraît plus moderne, mais cependant antérieur à l'invasion romaine chez les Gals, où ces derniers apprirent bientôt de leurs vainqueurs les arts et l'industrie. Le cinquième groupe, trouvé dans la Meuse à Sinon, est de l'époque gallo-romaine, comme l'indiquent le style de la sculpture, la cotte d'armes et les cothurnes du personnage à cheval. Le culte rendu à cette divinité fut donc conservé sous la domination romaine, et ses attri-

buts semblent avoir été dévolus plus tard au grand saint de l'Angleterre.

Ces statues, plus petites que nature, sont en pierre du pays où elles ont été trouvées : ce qui prouve qu'elles en sont originaires. De là on doit encore conclure que cet ancien peuple employait la pierre et savait la tailler, ce que d'ailleurs nous savions déjà par les bassins et les rainures des portes (1) des *oppidum*, ou lieux fortifiés gaulois, comme on en voit des traces sur le sommet de la montagne de Sainte-Odile et sur le Grand-Jumeau près d'Etival, dans le département des Vosges. Ceci démontrerait donc encore que si, au lieu de pierre dont à cette époque on connaissait l'usage, on a employé de la terre cuite pour le briquetage de la Seille, c'est qu'il existait une autre raison que celle d'établir un sol solide en même temps que salubre.

*Mallers.* — Les grandes dimensions des pierres levées qu'on rencontre dans les Vosges, sur le sommet des montagnes qui étaient des *mallers* ou lieux d'assemblée religieuse des Celtes, pierres désignées sous les noms de men-hirs, dolmens, crom-lecks, nous montrent encore que ces peuples anciens possédaient la science des machines, sans lesquelles il eût été impossible de manier et d'élever d'aussi

---

(1) Les rainures étaient destinées à recevoir des poutres qui, engagées ainsi par les deux extrémités, fermaient le camp de la manière la plus solide (Gravier, *Hist. de Saint-Dié*, p. 12).

lourds fardeaux ; par exemple, la pierre qui existait encore en 1786 sur la montagne du Jumeau, dont nous avons précédemment parlé. Cette pierre formait une table de 8 mètres de longueur sur 5 de largeur, placée sur deux piliers élevés : on en a tiré plus de cinquante voitures de moellons qui ont servi à la construction de l'église de Nompatelize (1).

*Habitations gauloises.* — Grand nombre de dards de flèches, en silex blond, et de haches en pierre ont été trouvés dans les grottes ou sur le sol de nos contrées. Quelques-unes de ces pierres, polies et taillées, atteignent le comble de la perfection et sont des épaves bien précieuses de cette civilisation reculée. Malheureusement, jusqu'ici on n'a découvert que de faibles traces de demeures gauloises ; ces restes consistent en puits ou mardels taillés dans le rocher ou creusés dans la terre : on pense que ce sont les bases d'habitations de formes coniques construites en branchages et enduites de terre glaise. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, dont nous voyons, du reste, des preuves dans les bas-reliefs romains, c'est qu'on a trouvé dans le fond de ces puits une forte couche de terre glaise, des traces de branchages tendant au centre du puits, mêlés avec quelques débris de poterie grossière d'une

---

(1) Gravier, *Hist. de Saint-Dié*, p. 11.

terre grise, sans ornement et sans vernis. Une portion de cercle d'un vase trouvé par M. de la Sauvagère, a donné un diamètre de 0m,38 dont 0m,31 pour l'ouverture seule, cette grande portion et la forme aplatie du fragment rappellent, selon lui, le *dolium* qui servait à conserver les grains (p. 55). La cause du petit nombre d'habitations gauloises qui sont parvenues jusqu'à nous, provient, sans doute, de leur faible construction de bois et de terre, étant d'ailleurs placées au centre des rivières et des marais qui ont encore contribué à hâter leur destruction; puis toutes les villes n'étaient pas construites sur briquetage comme celles de la Seille, mais seulement sur pilotis et planchers en bois, comme celles des lacs de la Suisse, de l'Irlande, de la Suède, etc. Hérodote raconte, au sujet de cet antique usage, que les Pélasges Pæoniens, alliés aux Troyens contre les Hélènes, construisaient leurs maisons sur des pieux bien élevés enfoncés dans le lac ; plus tard, Venise fondée par les Vénètes offre cet exemple, ainsi qu'un grand nombre de villages de l'Océanie.

*Anneaux et bracelets.* — Les objets gaulois qu'on rencontre en plus grand nombre, sont des anneaux ou bracelets en bronze trouvés aux cols, aux jambes et aux bras des squelettes dans des tombeaux gaulois, et qui semblent contemporains aux habitations lacustres de la Suisse, période pendant laquelle a commencé l'introduction des métaux en Gaule (1).

(1) L'analyse de ce métal a fait connaître que ses éléments

L'usage de ces ornements de forme demi-cylindrique, renflée dans le milieu avec discontinuité et bourrelets aux extrémités, n'est pas assez connu pour qu'on néglige de chercher à quel emploi ils étaient destinés.

Leur diamètre, qui est exactement de même dimension que les membres auxquels ils adhéraient, devait les rendre d'autant plus incommodes qu'il eût été impossible de les enlever sans les briser, ce qui peut faire supposer qu'on les adaptait dans la jeunesse, avant que les membres eussent pris tout leur développement.

Etait-ce une simple parure? un signe distinctif de noblesse? Ou bien, comme les Cattes, au rapport de Tacite, les plus courageux portaient-ils de tels anneaux jusqu'à l'accomplissement d'un vœu? Usage qui, dans le moyen-âge, fut adopté pour l'expiation d'un crime (1). Nous ne le pensons pas, et nous

---

constituants étaient dans la proportion de neuf parties de cuivre et une d'étain.

Verrès et Cicéron nous disent que le bronze de Corinthe, reconnaissable à son odeur, était réputé d'une valeur telle qu'elle balançait le prix de l'or. L'*aurichalcum*, alliage de cuivre et d'or, était très-estimé dans l'antiquité, à cause de sa grande dureté.

(1) Dans le X<sup>e</sup> siècle, les parricides étaient soumis à la loi des Bohémiens : on leur chargeait les bras et le ventre d'anneaux de fer. Ces misérables traînaient leur infamie d'église en église,

voyons simplement dans ces anneaux un objet nécessaire à l'habillement, des attaches pour les chlamydes et le manteau. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, à part les statues et les bas-reliefs antiques, ce sont ces lignes, ces dessins, qui, tracés sur la surface apparente des bracelets, représentent des cordons ou lacets parfaitement appropriés à leur destination.

Un de ces bracelets, trouvé à Moncourt, dans les environs de la vallée de la Seille (1), a ceci de particulier, qu'il est presque tout à fait semblable à d'autres trouvés dans les stations lacustres de la Suisse, auxquels on accorde la plus haute antiquité (fig. B).

De gros anneaux en terre cuite, qu'on prend d'ordinaire pour des grains de collier, comme celui qui fut trouvé récemment sur le territoire de Bezange-la-Petite, semblent également avoir servi de fibules ou d'agraffes : le trou, assez gros, ayant la forme évasée sur les côtés, vient à l'appui de cette opinion. Fig. C.

---

en attendant que les fers tombassent d'eux-mêmes. Heureux le monastère où ce miracle s'accomplissait! (Gravier, *Hist. de Saint-Dié*, p. 70.)

(1) La longueur de l'axe ellipsoïdal est de 8 centimètres, son poids en tout est de 320 grammes; M. de Ring, dans ses explorations des tombelles de l'Alsace, a rencontré plusieurs de ces anneaux.

*Sarcophages et urnes cinéraires.* — Quelques sarcophages de pierre paraissent être contemporains ; et leur couvercle, taillé grossièrement, est orné de raies en zig-zag comme sur certains bracelets de bronze : mais ce moyen d'enterrer les morts et l'ancienneté de ces restes pouvant être contestés, nous n'en ferons pas ici mention.

A l'époque gallo-romaine, lorsque les corps furent soumis à l'incinération, les urnes en pierre prirent la forme de petits édicules avec toit à double pente, légèrement convexe, représentant l'ogive(1). Notre province peut donc à bon droit être considérée comme une des plus anciennes de France où l'on ait

---

(1) Sur les sommets des Vosges, près de Saverne, on trouve des restes d'enceintes et de débris qui remontent à une époque reculée ; et particulièrement, entre Saverne et Dabo, de nombreux cimetières ont été découverts qui renferment de petites tombes comme celles qui sont ici décrites. « L'arc aigu (dit M. le » colonel de Morlet, dans son intéressante *Notice* sur ces monu» ments (Strasbourg, 1863), dont on retrouve l'image exacte » dans les monuments funèbres de l'Asie Mineure, ne serait-il » pas l'indice d'une tradition antérieure à l'invasion celtique, » qui se serait conservée chez une tribu campée au sommet » des Vosges ?

» Ces tombeaux, dit-il encore, n'ont rien de germanique ; ils » sont Gaulois de l'époque romaine. Leur caractère spécial » consiste dans la petite ouverture que l'on voit toujours à leur » base, et dans l'arc aigu qui termine généralement leur » sommet. »

employé l'arc en tiers-point, qu'on retrouve encore dans les plus anciennes constructions de la Grèce, comme nous l'avons vu, à Egine, sur des tombeaux taillés dans le tuf; exemples précieux pour l'histoire de l'ogive appliquée aux monuments.

*Médailles.* — Pour compléter nos recherches sur les antiquités gauloises, dans nos contrées, il nous resterait encore bien à parler des médailles d'or et d'argent qu'on y a découvertes, en très-grand nombre, puisque la petite ville de Solimariaca (Soulosse) a fourni à elle seule les trois quarts de celles à légendes qu'on a trouvées jusqu'à présent (1); mais ce sujet ayant été traité d'une manière très-remarquable, nous nous abstiendrons, aimant mieux d'ailleurs nous taire, comme dit Cicéron, que de nous prononcer témérairement sur ce que nous ne connaissons pas assez.

---

(1) Digot, p. 35.

# DE LA VULGARISATION

de quelques

# PHÉNOMÈNES DE PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

Par M. J. CHAUTARD.

---

En se livrant à l'étude des sciences expérimentales et particulièrement de la physique, on se trouve bientôt en présence de plusieurs obstacles inhérents, les uns à la conduite même des opérations, les autres aux appareils dont on invoque le secours. A ces difficultés viennent s'en joindre de nouvelles et de plus sérieuses encore lorsque, dans un cours, il s'agit de rendre un auditoire nombreux témoin de résultats qui ne peuvent, en général, être constatés que de près et qui exigent, pour réussir, le calme et le silence du cabinet.

## I. — *Magnétisme et diamagnétisme des gaz.*

Ces considérations qui s'appliquent sinon à la totalité, du moins à la majeure partie des phénomènes de physique, concernent d'une manière plus spéciale peut-être les actions magnétiques ou diamagnétiques exercées par les gaz. Tous les physiciens savent avec quelle sagacité cette question a été traitée et résolue par MM. Plucker, Faraday et Becquerel. Aussi, si je

me permets de revenir sur un point parfaitement acquis à la science aujourd'hui, c'est qu'il n'est pas encore entré dans l'enseignement classique, et qu'il n'existe pas, à son égard, d'expériences pouvant être montrées au public d'un amphithéâtre. Mon but serait de combler cette lacune.

Faraday renfermait les gaz soumis à l'expérience dans des ampoules de verre à parois très-minces disposées aux extrémités d'une tige horizontale mobile, soutenue par son centre de gravité au moyen d'un fil de cocon de soie.

M. Becquerel a pu obtenir des résultats plus sensibles peut-être, en profitant de la propriété que possède le charbon de condenser dans ses pores les corps gazeux, en plus ou moins grande quantité selon leur nature. C'est ainsi que le carbone absorbe 90 fois son volume d'ammoniaque, 65 fois son volume d'acide sulfureux, 10 fois environ son volume d'oxygène, etc. M. Becquerel, dans les essais qu'il fit sur ce sujet, prenait un petit cylindre de charbon de 3 à 4 centimètres de longueur et cherchait la différence d'action exercée par l'aimant, d'abord sur le charbon pur, puis sur ce corps lorsqu'il avait absorbé un certain gaz. Des nombreuses expériences de ce savant, il est résulté que l'oxygène est, de tous les fluides gazeux, le corps qui présente les propriétés magnétiques les plus développées.

Quoi qu'il en soit, ces sortes d'expériences présentent toujours une certaine difficulté d'exécution, et

d'un autre côté les phénomènes ne sont jamais assez accentués pour frapper les personnes peu au courant de ces études délicates.

L'emploi de bulles de savon, produites à l'extrémité de tuyaux de pipe, m'a fort bien réussi et m'a permis, avec l'*oxygène*, d'obtenir une attraction énergique, que l'on pouvait convertir en un mouvement oscillatoire considérable, par des aimantations et des désaimantations successives de l'électro-aimant.

Je me sers du gros électro-aimant de Ruhmkorff, disposé pour les expériences de Faraday et amorcé avec une pile de 25 à 30 éléments Bunsen; la dissolution de savon est mélangée d'une certaine quantité de glycérine (les proportions sont les mêmes que pour les expériences de Plateau), qui donne plus de stabilité aux bulles; le tube de terre de pipe est fixé dans une pince à une hauteur convenable pour que la bulle, formée à l'une de ses extrémités, se trouve au-dessus des pôles de l'aimant et à une distance de 2 à 3 millimètres; l'extrémité opposée du même tube reçoit un bout de tuyau de caoutchouc communiquant avec une vessie remplie d'oxygène; enfin, l'expérience étant préparée et en voie d'exécution, comme nous venons de l'indiquer, on lance sur la bulle un flot de rayons émanant de la lanterne à gaz oxy-hydrique. On constitue de cette manière une sorte de pendule magnétique à gaz, dont les mouvements, dans une salle de 300 personnes, peuvent

être aussi visibles que ceux du petit pendule ordinaire à balle de fer.

Une autre expérience qui m'a également parfaitement réussi, et qui n'a pas, ce me semble, été indiquée, est relative au diamagnétisme des vapeurs de magnésium, ou plutôt du nuage blanc de magnésie provenant du magnésium en combustion. C'est une fort jolie expérience de cours, et d'une exécution facile ; on fait brûler le métal au-dessus des extrémités polaires de l'électro-aimant ; aussitôt que le courant passe, on voit la colonne de fumée se diviser latéralement et prendre une forme d'U bien caractérisé. Le mouvement de ce nuage blanc est rendu visible de loin par des alternatives dans le passage du courant.

Je dois à l'obligeance de mon collègue, M. Nicklès, d'avoir pu faire quelques essais sur un certain nombre de corps, dont plusieurs ont été découverts par lui et qui tous ont été préparés avec beaucoup de soin dans son laboratoire et obtenus sous forme de très-beaux cristaux.

Voici la liste de ces substances avec l'indication du genre d'effets dont ils ont été l'objet :

Corps diamagnétiques.

Bromure de cadmium.
— de baryum.
— de bismuth et d'ammonium.
— même sel, mais d'une formule un peu différente.

Iodure d'antimoine et de potassium.
Chlorure double de bismuth et d'ammonium.
Borax.
Oxyde de zinc hydraté.
Erythrite.
Codéine.
Urée.
Sulfométhylate de potasse.

Corps magnétiques.

Alun de fer ammoniacal.
Alun de chrome.
Sulfate de nickel.
Lactate de cuivre.
— de manganèse.
Sesqui-chlorure de chrome.
Cyanure ferrico-potassique.
Oxyde d'antimoine.
Alloxane.

Corps ne donnant rien d'appréciable.

Alizarine.
Silicium.
Cyanure double de platine et de magnésium.
Fluorure de potassium.

II. — *Projection des phénomènes de dichroïsme.*

On connaît les effets de dichroïsme que présentent les cristaux de cyanure double de platine et de ma-

gnésium. De près ces phénomènes sont faciles à saisir, mais à une certaine distance ils deviennent inappréciables, d'autant plus que le produit étant rare et d'un prix élevé, il est difficile de s'en procurer des fragments un peu volumineux.

Je prépare une dissolution de ce sel et j'en répands quelques gouttes sur une lame de verre, en ayant soin de l'étaler le plus possible ; la liqueur en s'évaporant laisse une couche solide présentant de magnifiques reflets, *verts* par réflexion et *rose-carmin* par transmission. En plaçant la lame de verre, légèrement inclinée, sur le trajet d'un rayon de lumière solaire ou électrique, on obtient deux faisceaux, l'un refléchi, coloré en vert, l'autre transmis, teint en rouge, qui tous les deux vont peindre une image sur des écrans convenablement placés. Il suffit de quelques centigrammes de sel pour préparer plusieurs lames de verre ; on donne plus d'homogénéité au dépôt en introduisant dans la dissolution une petite quantité de gomme.

### III. — *Combinaison des mouvants vibratoires.*

Dans l'expérience bien connue des verges de Wheatstone, les lignes de vibration, dues à la persistance des impressions lumineuses sur la rétine, peuvent être examinées de deux manières, soit à l'aide d'une petite perle métallique fixée au sommet de la verge, soit à l'aide d'un petit miroir adapté à la même

place et qui permet de projeter sur un écran, une image brillante répétant en grand la courbe décrite par la tige elle-même. Ces deux méthodes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Dans le premier cas, l'observateur doit être tout près de la perle métallique pour saisir la forme du tracé lumineux ; dans le second cas, il faut avoir à son aide, ou la lumière solaire, ou la lumière électrique, ou tout au moins celle de Drummond ; or la première fait souvent défaut, la seconde exige une manipulation longue et coûteuse, la troisième seule est plus accessible, mais encore faut-il, pour régulariser l'emploi de ces différentes sources lumineuses, un appareil spécial de projection.

On peut obvier à ces divers inconvénients, et rendre cependant le phénomène visible à un public assez nombreux, en se plaçant dans les conditions primitives et pour ainsi dire rudimentaires de l'expérience qui a servi de point de départ. On termine la verge par un petit porte-crayon dans lequel on engage un fragment de charbon incandescent, auquel le mouvement donne un très-vif éclat. (Le charbon aromatique qui constitue les clous fumants et que tous les laboratoires possèdent sous forme de baguettes à couper le verre, convient très-bien). En se tenant dans une demi-obscurité, l'appareil décrit dans l'espace des méandres lumineux analogues à ces rubans de feu qu'on obtient en agitant rapidement une baguette dont l'extrémité est enflammée.

On reproduit ainsi toutes les courbes correspon-

dantes aux divers intervalles musicaux, selon les dimensions relatives, en largeur et en épaisseur, que présentent les verges vibrantes.

Il n'est pas nécessaire de recourir à un matériel bien compliqué pour répéter ces curieuses expériences; de simples aiguilles à tricoter, bien trempées et un peu longues, constituent d'excellents appareils. On les maintient dans un étau par l'une de leurs extrémités, tandis que l'autre est munie d'une sorte de pinceau, formé de 3 ou 4 brins de fils de fer, entre lesquels le petit morceau de charbon est engagé.

Si pendant que la tige vibre dans un seul plan, vertical je suppose, on suit la trace du charbon incandescent à l'aide d'un miroir tournant, l'image prend la forme d'un sillon lumineux à replis d'autant plus pressés que les vibrations sont plus rapides; si donc on examine simultanément les figures formées par deux tiges vibrantes, rendant deux sons à l'octave, on jugera de suite, par le nombre de dentelures correspondant à chacun de ces sons, dans quel rapport se trouvent les vibrations.

Une disposition, fondée sur le même phénomène optique, convient très-bien pour rendre appréciable le résultat d'une célèbre expérience de M. Foucault, la permanence de position du plan vibratoire d'une tige soumise en même temps à un mouvement de rotation autour de son axe.

---

# L'ATLANTIDE ET LE SAHARA

Fragment détaché d'un cours fait à la Faculté des Sciences de Nancy, en 1867,

Par D.-A. GODRON.

---

On a beaucoup écrit et discuté sur l'Atlantide et cependant l'on se demande encore si cette grande terre a réellement existé. Toute l'antiquité y a cru et le nom d'Océan Atlantique, que nous trouvons déjà dans Hérodote (1), a été conservé jusqu'à nous. Indiquons tout d'abord l'origine de cette antique tradition. C'est surtout Platon qui nous l'a fait connaître; il y attachait de l'importance puisqu'il en parle assez longuement, et à deux reprises, dans le Timée et dans le Critias. Il la tenait de son aïeul, qui l'avait puisée dans les manuscrits de Solon, auquel il était attaché par les liens de l'amitié et qui lui témoignait une confiance sans bornes. Solon l'avait recueillie lui-même, pendant son séjour en Egypte, de la bouche d'un vieux prêtre de Saïs et se proposait de faire de cette tradition le sujet d'une épopée nationale.

---

(1) *Herodoti halicarnisei historiarum lib.* 1, 202.

L'Atlantide, plus grande que la Lybie et l'Asie (1), était située en face des colonnes d'Hercule et l'on passait facilement de cette grande terre aux îles voisines; car la mer, qui l'entourait, était alors navigable. Lorsque les dieux se partagèrent la terre, l'Atlantide échut à Neptune; ses descendants y régnèrent et élevèrent ce pays à un haut degré de civilisation et de puissance. Mais plus tard l'ambition de ses rois amena la conquête de la Lybie jusqu'aux frontières de l'Egypte et de l'Europe occidentale jusqu'à la Tyrrhénie. Les peuples voisins menacés par ces envahisseurs, se liguèrent contre eux et les Athéniens eurent la gloire de refouler dans leur Atlantide ces conquérants. Cette guerre, dont l'ambition des richesses avait été le mobile, amena chez les Atlantes l'abandon de la vie simple et des vertus qui distinguaient leurs ancêtres; tous les vices furent en honneur chez eux et excitèrent bientôt la colère des dieux. En un seul jour et en une nuit fatale des tremblements de terre et d'effroyables inondations dévastèrent l'Atlantide; cette grande terre s'affaissa sur elle-même et disparut sous les flots. Aussi, depuis ce temps, cette mer est-elle devenue inaccessible; elle a cessé d'être navigable par la quantité de limon que le continent abîmé a laissé à sa place. Ces terribles événements se produisirent avant le déluge de Deucaillon, qui fit périr tous les Grecs

(1) Sans doute l'Asie mineure.

civilisés de la plaine ; les pâtres ignorants et sauvages des montagnes de la Grèce échappèrent seuls à cette grande catastrophe et repeuplèrent le pays. C'est pour ce motif que les Grecs perdirent le souvenir de la gloire de leurs ancêtres et de l'existence de l'Atlantide. Mais les prêtres égyptiens de Saïs conservèrent dans leurs archives le récit de ces événements et le souvenir de l'immense service que les Athéniens leur avaient rendu par leur valeur et leurs victoires sur les Atlantes.

Comme on le voit, la fable se mêle à ce récit, et Platon, dans son beau langage, a peut-être encore embelli la tradition conservée par les prêtres de Saïs. Mais des faits réels ont pu servir de fondement à une croyance si généralement acceptée par toute l'antiquité.

Trois théories principales ont été émises pour l'expliquer. Suivant les uns une illusion d'optique a fait croire à l'existence de l'Atlantide; puis les navigateurs ne la retrouvant plus, on a conclu à sa submersion : c'est l'opinion émise, il y a quelques années par mon collègue, M. Nicklès (1). Suivant d'autres auteurs l'Atlantide n'est pas autre chose que le continent de l'Amérique. Enfin on a admis que cette grande terre a réellement existé au milieu de l'Océan Atlantique et que sa disparition a dû

(1) J. Nicklès, *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1864, p. 308.

coïncider avec les soulèvements qui ont mis à sec le fond de la mer Saharienne, par un de ces mouvements de bascule, dont la géologie nous offre tant d'exemples. Il convient de discuter chacune de ces théories par lesquelles on a tenté d'expliquer les récits du Critias et du Timée.

I. — Les illusions d'optique ne sont pas très-rares ; elles paraissent plus fréquentes encore sur mer que sur terre. Les réfractions atmosphériques, les phénomènes de suspension et de mirage auxquels elles donnent naissance, se montrent spécialement au lever du soleil et par certains vents (1). Ils ont toujours pour objet une chose réelle, dont ils modifient la forme, la distance, la position et la direction. Du reste, un simple nuage, qui se montre à l'horizon, a souvent, à raison de la forme arrêtée de ses contours, fait croire aux navigateurs à l'existence de terres qui n'ont pu être retrouvées et qui, pendant longtemps ont été indiquées sur nos cartes, où quelques-unes figurent peut-être encore. En aurait-il été de même de l'Atlantide ?

Dans ces dernières années des savants Portugais ont fait l'ascension du Pic de Ténériffe pour y obser-

---

(1) On peut consulter le travail de Biot intitulé : *Recherches sur les réfractions extraordinaires*, 1810 et Alex. de Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau continent*, Paris, 1820, in-8°, t. 3, p. 290 à 306.

ver, comme de simples touristes, le lever du soleil. Au moment où cet astre semblait sortir du sein des flots, ils aperçurent à l'horizon une terre immense, qui dessinait ses formes d'une manière assez nette pour qu'ils y aient reconnu la chaîne des Alpaches (Allegany's), qui parcourt l'Amérique septentrionale depuis la Georgie jusqu'à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent (1). Ils ne pouvaient confondre cette terre avec aucune des îles de l'Archipel des Canaries, dont le panorama se développait à leurs pieds. Cette apparition du Continent américain était évidemment une illusion. Les Alpaches étant éloignées du lieu de l'observation d'au moins 5900 kilomètres et le pic de Ténériffe étant élevé d'environ 3800 m. (2), le rayon visuel, à raison de la convexité de la terre, ne s'étend pas du sommet de ce

(1) *Courrier des sciences et de l'industrie*, t. 3, p. 28 (3 juillet 1864).

(2) Les principales mensurations du pic de Ténériffe ont donné les résultats suivants :

Borda, en 1772, d'après sa dernière mesure trigonométrique évalua la hauteur de cette montagne au-dessus du niveau de la mer à 1904 toises.

Cordier, en 1803, l'estime à 1901 toises $\frac{2}{10}$.

Le capitaine Vidal à 1940 toises.

Coupevent et Dumoulin, ces deux compagnons de D'Urville dans son voyage au Pôle Sud et dans l'Océanie, ont trouvé 1900 toises.

Léop. de Buch indique le chiffre de 1895 toises.

volcan à 50 lieues de distance (1), en tenant compte des réfractions ; on n'y aperçoit pas la côte d'Afrique au cap Bojador, éloignée de 56 lieues (2). A cette raison si péremptoire, j'en ajouterai une autre qui ne l'est pas moins, c'est qu'au moment du lever du soleil à Ténériffe, les montagnes des Alpaches sont encore enveloppées dans les ombres de la nuit.

Mais les savants portugais, dont il est ici question, n'ont pas même le mérite de la priorité pour cette découverte impossible. Elle appartient à l'historien espagnol Viera, qui publia son ouvrage sur les Canaries en 1772 (3) ; il affirme que le jeu des réfractions terrestres peut rendre visibles aux habitants des Canaries les îles du Cap vert et les montagnes des Alpaches. Du reste, en parcourant ce que les auteurs espagnols et portugais rapportent sur l'existence de l'île fabuleuse (4) de San-Borondon ou

---

(1) De Fleurieu (*Voyage de Marchand*, t. 1, p 408 et 427, t. 2, p. 10 et 78), assure que le pic de Ténériffe n'est visible qu'à la distance de 35 à 36 lieues. De son côté Alex. de Humboldt estime que le sommet doit être visible à 43 lieues si on a égard à la réfraction (*Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau continent*, éd. in-8°, t. 1, p 201).

(2) Alex. de Humboldt fait observer que la distance angulaire de Ténériffe au cap Bojadar est de 2°49' et que le rayon visuel du haut du pic est de 1°57'22".

(3) Viera, *Noticias de la historia general de las islas Canarias*, 1772, t. I, p. 105.

(4) Tout imaginaire qu'était cette île elle a été cédée par le

Brandon, on voit que c'est surtout le vent humide de l'Ouest-Sud-Ouest qui, dans l'Archipel des Canaries, produit les phénomènes de mirage (1).

Nous faisons donc une très-large part dans cette question aux effets des réfractions atmosphériques. Si le récit de Platon a eu pour origine première un phénomène de mirage, il est remarquable, qu'à une époque aussi éloignée de nous, alors que la géologie n'existait pas comme science, cette idée de l'effondrement d'un continent ait pu surgir dans l'esprit des philosophes grecs, si quelque catastrophe de cette nature observée antérieurement et conservée dans la mémoire des hommes, n'avait été le canevas du récit de Platon. Mais, si l'on veut, néanmoins n'y voir qu'une fable, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pas existé dans l'Océan Atlantique, entre l'ancien et le nouveau monde, un grand continent qui a disparu avant ou depuis l'origine de la période géologique actuelle. C'est là une autre face de la question ; nous la discuterons plus loin.

---

Portugal au royaume de Castille, par le traité de paix du 4 juin 1519.

(1) Alex. de Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau continent*, éd. in-8°, t. I, p. 304. — Selon ces auteurs espagnols et portugais c'est de cette île fabuleuse que proviendraient les bamboux, les fruits et les troncs d'arbres jetés de temps en temps par les courants sur les rivages des îles Canaries et qui éclairèrent Colomb sur l'existence de terres situées à l'Ouest.

II. — Examinons la seconde hypothèse, savoir si l'Amérique ne serait pas l'Atlantide de Platon. Cette idée a été émise depuis longtemps; elle a été combattue par Bochart (1) et par Dom Calmet (2). Mais elle a été reproduite en 1844 (3) par M. de Paravey qui n'indique pas les motifs sur lesquels il l'établit et en 1862, par M. José Perez (4). Pour l'admettre M. J. Perez s'appuie principalement sur des données philologiques. Il fait observer que dans la langue des Aztèques le mot *atl* veut dire eau; que *Atlan* était une ville de l'isthme de Panama et que les dix rois de l'Atlantide de Platon sont peut-être ceux de l'empire de Xilalba (Amérique centrale) (5), gouverné

(1) Bochart, *Geographiæ sacræ pars prior Phaleg;* Cadomi, 1646, in-f°, cap. 38, p. 716.

(2) D. Calmet, *Commentaire littéral sur tous les livres de l'ancien et du nouveau testament;* Paris, 1724, in-f°, t. 2, p. xlij.

(3) De Paravey, *l'Amérique sous le nom du pays de Fou-Sang* dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, 3e sér. t. 9 (1844), p. 108.

(4) José Perez, *Mémoire sur les relations des anciens Américains avec les peuples de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique,* dans la *Revue orientale et américaine*, t. 8 (1862), p. 179.

(5) Nous ferons remarquer que dans l'empire de Xilalba il y avait non pas dix rois, mais douze chefs d'autant de grandes provinces et un roi suprême dominant les autres (Brasseur de Bourbourg, *Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale*, etc , Paris, 1857, g. in-8°, t, 1, p. 112).

par un même nombre de souverains. *Thule* était le nom des indigènes du Darien et rappelle l'*ultima Thule*. Enfin le nom de *Beni-Xono*, qui désigne une tribu du Zapotecapan (1), lui paraît une dénomination évidemment sémitique. Il voit de la ressemblance d'une part entre certains mots de l'ancienne langue irlandaise et de l'idiome des Basques et de l'autre avec ceux de plusieurs langues américaines. Il invoque également la ressemblance de certains usages, de quelques doctrines religieuses entre les peuples de l'ancien et du nouveau continent. Or, ces faits, en les supposant tous bien établis, prouveraient seulement qu'il y a eu, à une époque plus ou moins reculée, des communications entre les habitants de ces deux grandes contrées de la terre, ce qu'admet, du reste, M. José Perez, et ce qui paraît incontestable aujourd'hui (2). Mais ils ne démontrent en aucune façon que l'Atlantide et l'Amérique soient une seule et même chose.

On sait aussi que les anciens plaçaient l'Atlantide

---

(1) Brasseur de Bourbourg, *ibidem*, t. 3, p. 42.

(2) Cette vérité historique résulte en effet des travaux de De Guignes (*Recherches sur les navigations des Chinois du côté de l'Amérique*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, t. 28 (1761), p. 503 à 525, de M. de Paravey (*Opus cit.*), de M. G. d'Eichthal (*Des origines asiatico-bouddhiques de la civilisation américaine*, dans la *Revue archéologique*, nouv. sér., t. 9), et des travaux de M. José Perez lui-même.

à quelques journées seulement de navigation des colonnes d'Hercule. Diodore de Sicile le dit positivement (1); elle ne peut pas dès lors être l'Amérique.

Nous ferons, de plus, observer que, si l'on admet la première partie du récit de Platon, c'est-à-dire l'existence de l'Atlantide, il faut aussi admettre la seconde, la disparition de cette grande île. C'est donc au fond de l'Océan Atlantique qu'il faudrait la chercher et non pas en Amérique.

III. — L'Atlantide a-t-elle réellement existé? Plusieurs auteurs modernes, à l'exemple de toute l'antiquité, ont admis le récit de Platon comme constatant un fait réel ou au moins possible.

Le Père Kircher (2) émet son opinion en ces termes : *Porro si vera sunt quæ veteres de eâ referunt, ejus (insulæ atlanticæ) sanè situm alium non esse dixerim, quam qui Canariis, Azoribus et Flandricis, cæterisque in Oceano atlantico superstitibus insulis comprehenditur, cujus recencitæ insulæ uti ingentibus et altissimis montibus constant, itâ verosimile quoque est, altiores Atlanticæ insulæ durioresque partes fuisse; reliquis interjectis minorum montium, vallium, planitierumque profundioribus locis, motu*

(1) *Diodori Siculi historiarum lib.* 5, cap. 5.

(2) *Athanasii Kircheri Mundus subterraneus;* Amstelodami, 1678, in-f°, t. 1, p. 81.

*terræ absorptis, atque in eorum locum Oceano succinturiato.* Pour compléter ses idées le Père Kircher ajoute à ce texte une carte de l'Atlantide avec ses montagnes et ses fleuves; il la place à égale distance du détroit de Gadès et de l'Amérique.

Voltaire (1), si nous pouvons invoquer son opinion sur une question scientifique, s'exprime ainsi : « L'engloutissement de l'Atlantide peut être regar- » dée avec au moins autant de raison comme un » point historique que comme une fable ; le peu de » profondeur de la mer atlantique jusqu'aux Cana- » ries (2) pourrait bien être une preuve de ce grand » événement et les îles Canaries pourraient bien être » les restes de l'Atlantide. »

Buffon (3) formule ainsi ses idées sur cette question : « Il y a des îles, dit-il, qui ne sont précisément » que des pointes de montagnes, comme l'île de » Saint-Hélène, de l'Ascension, la plupart des Ca- » naries et des Açores. »

« Je ne vois rien, dit à son tour le savant géogra- » phe Mentelle (4), qui physiquement s'oppose à ce

(1) Voltaire, *Œuvres complètes,* Imp. de la société littéraire typographique, 1784, in-8°, t. 38, p. 450.

(2) Comme nous le verrons plus loin, cette mer est aujourd'hui profonde et elle l'était déjà du temps de Voltaire.

(3) Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière,* éd. de l'imprimerie royale, in-4°, 1749, t. 1, p 313.

(4) Mentelle, *Géographie ancienne* dans l'*Encyclopédie méthodique,* Paris, 1787, in-4°, t. 1, p. 259.

» qu'il ait autrefois existé entre l'Afrique et une » partie de l'Europe et l'Amérique une très-grande » étendue de terre, dont Madère, les Canaries, les » Açores, peut-être même les îles du Cap vert, sont » les restes encore subsistants. »

Bory de Saint-Vincent (1) a longuement traité cette question et s'efforce de démontrer que les archipels atlantiques sont les restes de l'Atlantide. Il va plus loin et, à l'exemple du Père Kircher, il nous donne aussi une carte conjecturale de cet ancien continent.

Beudant (2), enfin, touche avec réserve à cette question et émet les quelques mots suivants : « Nous » ne saurions nier positivement l'existence de l'At- » lantide ensevelie sous les eaux, suivant les tradi- » tions égyptiennes, en un jour et en une nuit. »

S'il a existé dans une haute antiquité un continent quelconque entouré par la mer occidentale, comme la nommaient aussi les auteurs anciens, un événement géologique aussi considérable que sa submersion n'a pas dû se produire sans laisser des traces d'un si grand bouleversement. Ce sont ces traces qu'il nous faut tout d'abord rechercher.

Nous trouvons, à une certaine distance de la côte

---

(1) Bory de Saint-Vincent, *Essais sur les îles Fortunées et l'antique Atlantide*, Paris, an XI, in-4°, chap. 6 et 7.

(2) Beudant, *Cours élémentaire d'histoire naturelle*, Géologie, 1re édit. in-12, p. 19.

occidentale d'Afrique, plusieurs archipels dont toutes les îles sont entièrement volcaniques. Ce sont : les Açores, Madère, les Canaries et les îles du Cap vert, qui témoignent d'une manière non douteuse que cette mer a été bouleversée par les feux souterrains et il n'y aurait rien d'étonnant que, dans la suite des temps, la situation des lieux ait plusieurs fois changé.

Toutes les recherches modernes qui, s'appuyant sur les textes que l'antiquité nous a laissés relativement à ces îles et à la mer qui les environne, ont eu pour but d'établir une concordance entre ces textes et la situation actuelle de ces archipels, n'ont présenté que confusion et interprétations diverses. Malgré les travaux de d'Anville (1), de Gosselin (2), de Bory de Saint-Vincent (3), de Léopold de Buch (4), on ne peut retrouver avec certitude, en s'aidant des distances indiquées dans les périples et des détails topographiques qu'on y rencontre, les îles vues et fréquentées par les navigateurs anciens. On ne sait

---

(1) D'Anville, *Géographie ancienne abrégée*, t. 1, p. 117.

(2) Gosselin, *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens, pour servir de base à l'histoire de la géographie ancienne*, 1813, 4 vol. grand in-4°.

(3) Bory de Saint-Vincent, *Essais sur les îles Fortunées et l'antique Atlantide*, in-4°, Paris, an XI, p. 381 à 388.

(4) *Physical Beschreibung der Canarischen Inseln* von Léop. von Buch, Berlin, 1825.

où placer définitivement l'île de Cerné qui, pendant plusieurs siècles, fut le point de relâche des vaisseaux carthaginois (1); il en est de même du Char des dieux, de l'île des Gorilles, etc., ces principales stations, sur lesquelles Hannon, dans son périple, s'étend avec plus de complaisance, ni les îles *Pluvialia*, *Capraria*, *Junonia major* et *minor* de Pline, ni des Purpuraires explorées, quelques années avant l'ère chrétienne, par les ordres de Juba, roi de Mauritanie. Dès 1528, Bordone (2) avoue déjà que, de son temps, on était loin d'être d'accord avec les écrivains de l'antiquité sur le nombre (3) et la position de ces îles.

L'état des lieux aurait-il changé depuis les anciennes explorations de cette mer? Si l'on considère l'état actuel de toutes les îles atlantiques, depuis les Açôres jusqu'aux îles du Cap vert, on est frappé de tous les bouleversements qui ont remué profondé-

---

(1) Dans son périple (traduit par Bougainville dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, t. 26, p. 10), Hannon affirme que Cerné est à une aussi grande distance des Colonnes d'Hercule, que celles-ci le sont de Carthage. Or cette distance conduit au sud du cap Bojador et on ne trouve aujourd'hui dans cette position que des écueils très-rapprochés de la côte d'Afrique.

(2) Bordone, *Isolario*, Venise, 1528.

(3) Les anciens en indiquent tantôt 2, tantôt 3, 6, 7 et même 10.

ment leur sol et en ont fait un véritable chaos; les immenses crevasses qui les sillonnent, les éboulements de montagnes, les grandes *calderas* ou cratères qu'on y observe, notamment celui de la Grande Canarie, mais surtout celui de Palma, goufre gigantesque, qui ne mesure pas moins de deux lieues de diamètre et 5,000 pieds de profondeur (1), prouvent combien ont été puissantes les forces souterraines qui, à plusieurs époques, ont soulevé et déchiré ces masses volcaniques (2). Or toutes ces commotions du sol peuvent parfaitement rendre compte de la disparition de certaines îles, de l'émersion d'îles nouvelles, et expliquer ainsi pourquoi les documents anciens ne concordent plus avec l'état de choses actuel. L'idée que toutes les îles encore existantes sont les restes d'une ancienne chaîne de montagnes n'a plus rien d'improbable. « Quant à la question de » savoir, dit Alex. de Humboldt, si l'archipel des

---

(1) Barker-Webb et Berthelot, *Histoire naturelle des îles Canaries*, Paris, 1839, in-4°, t. 2, part. 1re, p. 105 et 121.

(2) Depuis la conquête des Canaries par les Bethencourt, ces îles ont été plus d'une fois affligées par des tremblements de terre et des éruptions volcaniques, notamment en 1492, 1528, 1585, de 1704 à 1706, de 1730 à 1735, époque à laquelle deux montagnes de Lancerotte s'affaissèrent avec fracas (Viera, *Noticias de la historia general de las islas Canarias*, t. 2, p. 404, et G. Glas, *History of Canary Islands*, p. 200), nous ajouterons les éruptions de 1798.

» Canaries et les îles adjacentes sont les débris d'une » chaîne de montagnes déchirée et submergée dans » une des grandes catastrophes qu'a éprouvées le » globe, je ne prétends pas émettre ici aucune opinion » en faveur de l'existence de l'Atlantide..... Mais les » observations qui ont été faites sur l'agroupement » des volcans en Amérique, prouve que l'ancien état » de choses représenté par la carte conjecturale de » l'Atlantide de Bory de Saint-Vincent, n'est aucu- » nement contraire aux lois reconnues de la nature » et que rien ne s'oppose à admettre que les cimes » de Porto-Santo, de Madère et des îles Fortunées, » peuvent avoir formé jadis, soit un système parti- » culier de montagnes primitives, soit l'extrémité » occidentale de la chaîne de l'Atlas » (1).

Le savant M. Berthelot, encore actuellement consul de France à Santa-Crux de Ténériffe, qui habite depuis de longues années les Canaries, qui les a explorées avec tant de soin au point de vue géologique, est plus explicite encore. « Si nous » ramenons nos pensées, dit-il, vers cette époque » de tourmente géologique, où des formations puis- » santes s'élevèrent du sein des mers, nous ne pou- » vons croire que l'île (Ténériffe) offrît primitive- » ment la bizarre configuration qu'elle présente » aujourd'hui. Ses côtes coupées à pic, ses caps

(1) De Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau Continent*, éd. in-8°, t. 1, p. 327.

» déchirés, les masses démembrées de ses montagnes, ses cratères éteints viennent nous signaler les réactions les plus terribles qui, en séparant de l'Atlas la longue chaîne des monts Canariens, la partagèrent en plusieurs îles que l'action volcanique bouleversa de nouveau (1). » Plus loin il ajoute (2) : « L'action des forces volcaniques, qui a rompu l'ancien système de montagnes et l'a séparé par fragments, ne s'est pas restreinte aux îles Canaries, elle s'étend sur un plus large espace, et l'on peut en observer les effets depuis les Açores jusqu'aux îles du Cap-Vert. Cette action puissante, en isolant ces divers archipels, a donné lieu au bassin que M. de Humbolt a appelé *la vallée longitudinale de l'Atlantique.* »

Nous ajouterons que quelques petites îles ou écueils sont çà et là disséminés entre ces archipels et constituent des témoins qui semblent indiquer leur ancienne continuité. Tels sont l'île de Porto-Santo, les Désertes, les Salvages, le Steergrood et les Vigies éparses.

Enfin l'action des feux volcaniques n'a pas cessé dans les îles Atlantiques ; les tremblements de terre s'y manifestent encore, et le 26 mai 1867, des commotions souterraines violentes eurent lieu aux

---

(1) Barker-Webb et Berthelot, *Histoire naturelle des îles Canaries*, t. II, part. 1, p 87.

(2) Barker-Webb et Berthelot, *ibidem*, t. II., part. 1, p. 97.

Açores, et le 1er et le 2 juin suivants une bouche volcanique, lançant des pierres et épanchant d'énormes masses de laves, s'éleva à la surface de la mer à 9 milles nord-ouest de Serreta, entre Tercera et Gracioza (1), mais a disparu depuis.

D'autres faits, que nous pourrions appeler historiques, viennent à l'appui de cette manière de voir et nous indiquent que la mer Canarienne n'était pas aux époques anciennes ce qu'elle est aujourd'hui. Les Grecs savaient les difficultés qui, de leur temps, entravaient la navigation dans la mer Occidentale au-delà des Colonnes d'Hercule; l'encombrement de cette mer par la vase et les algues marines, son peu de profondeur leur étaient connus. Nous trouvons à cet égard des témoignages concordants. Hérodote (2), qui vivait un demi-siècle avant Platon, affirme avoir appris des Carthaginois que le persan Sataspes, qui voulait faire le tour de l'Afrique, fut arrêté par des varechs amassés dans le voisinage des côtes occidentales de la Lybie. Aristote (3) connaissait aussi ces difficultés de la navigation dans cette mer, et les signale dans ses *Meteorologica*. Dans le traité *De mirabilibus auscultationibus* (4),

---

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. 65 (1867), p. 29

(2) *Herodoti halicarnisei historiarum lib.* IV, 43.

(3) *Aristotelis Meteorologica*, § II, *cap.* 1.

(4) Traduction latine de Beckmann, Gottingue, 1786, § 136.

attribué pendant longtemps, mais à tort, au philosophe de Stagyre, on trouve le passage suivant, dont je donne la traduction : « Des vaisseaux Phé-
» niciens furent poussés par des vents d'Est, le
» quatrième jour après leur départ de Gadès, dans
» les parages où ils trouvèrent la mer couverte de
» joncs et de varechs. Ces herbes, qui sont submer-
» gées au moment de la marée, sont mises à décou-
» vert lorsqu'elle se retire. » Le grec Scylax (1), qui paraît avoir vécu du temps de la guerre du Péloponèse, visita la même mer jusqu'à l'île de Cerné et fut aussi arrêté dans sa navigation par cette mer herbeuse. Dans la description poétique des mêmes parages, qu'a donnée au quatrième siècle de notre ère Festus Avienus (2), description tracée, selon la déclaration expresse de l'auteur, avec le secours des périples phéniciens, il est aussi fait mention de tous ces obstacles. Or, ces faits méritent d'autant plus d'attention qu'ils sont déjà indiqués par Platon.

On se demande si cette mer obstruée d'herbes, dont il est si souvent question dans les auteurs anciens, ne serait pas la mer des Sargasses (*mar de Zargasso* des navigateurs portugais), qui, bien des

(1) Le périple de Scylax est inséré dans les *Geographi græci minores* d'Hudson, 1698.

(2) *Festi Avieni ora maritima*, Madrid, 1634, in-4°, vers. 109, 122, 388 et 408.

siècles après, étonna les compagnons de Christophe Colomb, lorsqu'ils se virent continuellement entourés de varechs, depuis le 16 septembre 1492 jusqu'au 8 octobre de la même année. Il y a 375 ans que le grand navigateur génois traversa ces bancs de *Fucus* ; ils n'ont pas changé de place. Ils se trouvent à 100 milles (1) à l'ouest du méridien de l'île Corvo, l'une des Açores, entre le 19e et le 34e degré de latitude, s'étendant au loin vers la mer des Antilles qu'ils n'atteignent pas, couvrant ainsi une surface sept fois plus grande que celle de la France (2). Si cette mer des Sargasses occupait la même position dans les temps anciens, ce n'est pas elle qui aurait entravé la navigation des Grecs et des Carthaginois le long de la côte d'Afrique. Ces bancs herbeux sont, du reste, formés par le *Sargassum vulgare Ag.*, Thalassiophyte flottante, et qui paraît l'être dès son jeune âge, d'après les observations de Meyen ; le remou des courants, qui règnent dans cette zone de l'Atlantique, les entoure et les accumule dans ces parages. Ces prairies flottantes, comme les nomme Christophe Colomb, aujourd'hui très-éloignées à l'ouest, s'étendaient-elles anciennement jusqu'à la

---

(1) Rennel, *Investigation of the Currents of the Atlantic Ocean*, 1832, p. 84 et De Humboldt, *Cosmos*, Paris, 1848, in-8°, t. II, p. 336.

(2) De Humboldt, *Tableaux de la nature*, trad. 1851, in-18, t. I, p. 78, et *Cosmos*, trad. in-8°, t. II, p. 336 et 346.

côte africaine? Mais cela supposerait que le courant assez rapide, qui se dirige du Nord au Sud et vient battre aujourd'hui cette côte, n'existait pas alors, ou suivait une autre direction, puisqu'il eût balayé et dispersé ces amas d'algues flottantes; il faudrait admettre, ce que nous cherchons du reste à établir, que cette mer a subi de grands bouleversements. Si nous nous en rapportons au récit de l'auteur des *Mirabilibus auscultationibus*, que nous avons reproduit plus haut, les herbes mêlées de limon qui l'avaient envahie disparaissaient sous les eaux à la marée haute; c'étaient donc des algues littorales, adhérentes au sol par leur base, peut-être aussi des Zostéracées et autres plantes marines, qui ne végètent qu'à une faible profondeur. Cette mer était donc anciennement formée de hauts-fonds, comme le constatent les écrivains de l'antiquité, et le système des courants dans cette région de l'Atlantique devait être différent de ce qu'il est de nos jours.

Or cette mer, si peu profonde à l'époque des périples grecs et carthaginois, a complétement changé sous ce rapport. Nos cartes marines indiquent, même près de terre, le long de la côte africaine, des profondeurs assez grandes pour rendre la navigation facile; à Ténériffe, aux attérages de Santa-Crux, de l'Orotava et de Garachico, la sonde ne découvre pas le fond (1). La mer des Sargasses elle-même a

(1) *Voyage de l'Isis*, t. I, p. 287, et *Voyage de Marchand*, t. I, p. 542.

une profondeur assez grande, qui varie toutefois de 128 m. (au sud-ouest des Canaries) à plus de 6000 m. (vers les Antilles) (1).

L'affaissement qui a séparé les Açores, Madère, les Canaries et les îles du Cap-Vert de la chaîne de montagnes qui les reliait primitivement, a donc continué à se produire depuis les temps historiques et a substitué, à une mer rendue difficile par son peu de profondeur, une mer où la navigation n'éprouve plus de semblables obstacles.

Mais on se demande si cette ancienne chaîne de montagnes, qui a disparu sous les flots de l'Océan Atlantique, ne s'étendait pas plus au Nord que l'archipel des Açores? Deux faits semblent conduire à une conclusion affirmative.

D'une part, Alex. de Humboldt (2) a constaté que près de la Corogne, à la pointe nord-ouest de l'Espagne, s'élèvent des cimes granitiques qui se prolongent jusqu'au cap Ortégal. Ce granit présente les mêmes caractères que celui de la Bretagne et de Cornouailles, et renferme également de la mine d'étain disséminée dans sa masse. Alex. de Humbold ajoute que ce sont peut-être les débris d'une chaîne de montagnes détruite et submergée dans les flots.

---

(1) Cap. Leps, *Bulletin de la Société de Géographie*, septembre 1865, p. 292 et suiv.

(2) Alex. de Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau-Continent*, t. I, p. 91 et 119.

D'une autre part, les recherches d'Edwards Forbes (1), sur l'origine probable des espèces végétales et animales, que nourrit le sol des îles Britanniques, viennent étayer l'hypothèse du savant voyageur prussien.

Tous les géologues sont aujourd'hui d'accord pour admettre que l'Angleterre fut autrefois unie au continent, et que la Manche n'existait pas. La séparation est même géologiquement assez récente et s'est opérée par des dépressions successives. Les preuves en sont positives : non-seulement les mêmes couches terrestres existent des deux côtés du détroit, elles sont concordantes, ce qui démontre leur ancienne continuité, mais les dépôts diluviens qui couvrent la surface du sol sur les deux rives de la Manche et du Pas-de-Calais sont identiques, et par conséquent antérieurs à la formation du détroit. De plus, on a retrouvé, sur plusieurs points des côtes méridionales de l'Angleterre, et même au milieu du Pas-de-Calais, des forêts submergées dont les souches et les racines sont encore implantées dans les mêmes terrains quaternaires qu'on rencontre sur les deux rives voisines. Ce sont des forêts de Conifères, formées prin-

---

(1) Ed. Forbes, *On the connexion between the distribution of the existing Fauna and Flora of the British isles, and the geological changes which have affected their area specially during the epoch of the Northern drift*, 1846, London, in-8°.

cipalement par notre *Pinus sylvestris* actuel (1). Ce n'est pas tout : sur les côtes du département du Calvados, de la Manche, d'Ile-et-Vilaine, ce mouvement d'affaissement a continué ou s'est reproduit depuis les temps historiques. Il est établi par d'anciens documents que, longtemps après la conquête de César, il existait deux immenses forêts, celle de Koquelonde et celle de Scissy, dont la première s'étendait plus au nord que la côte actuelle de Bretagne, et la seconde plus à l'ouest que la côte de la Manche ; qu'elles ont été submergées depuis en totalité ou en partie. On retrouve encore sur bien des points de ces anciennes côtes envahies par la mer, pendant les marées les plus basses de l'année, de nombreuses souches d'arbres implantées dans le sol et même des restes d'habitations. Il résulte de ces observations que le mont Saint-Michel, le plateau des Minquiers, le groupe des îles Chaussey et peut-être même Jersey faisaient partie de ces forêts et en formaient les points culminants. Ce qui paraît aussi bien démontré, c'est que deux routes romaines, l'une allant de Cherbourg à Rennes, l'autre d'Avranches à Courseult, se croisaient sur le territoire qui est

---

(1) On peut consulter à ce sujet Austen (*Quaterly journal of the geological Society*, t. VI (1850), p. 97), qui a publié des recherches intéressantes sur les variations de niveau des terrains quaternaires de la Manche, et donné une carte où ces faits sont détaillés.

devenu la baie du mont Saint-Michel. Les historiens de cette célèbre abbaye affirment positivement que, peu après sa fondation, la mer envahit la forêt et sépara du continent le rocher sur lequel elle est établie. C'est en 709 qu'eut lieu ce phénomène géologique (1).

Cette ancienne connexion de la France et de l'Angleterre nous explique pourquoi la Faune actuelle des îles Britanniques est la même que celle de la France et de l'Allemagne (2). Il en est de même de la masse des espèces végétales qui peuplent l'Angleterre et qui se sont étendues sur le sol britannique, comme on constate aujourd'hui qu'elles sont répandues d'une province de France à l'autre.

Edw. Forbes explique également la présence de plantes arctiques au sommet des hautes montagnes de l'Ecosse, du Cumberland et du pays de Galles, par une succession de phénomènes aujourd'hui bien démontrés, qui se sont produits pendant la période quaternaire. Son opinion sur la patrie primitive de ces végétaux et sur leur mode de transport en Angle-

---

(1) Il faut consulter le mémoire communiqué par M. Quénault à l'Association scientifique, dans la session de Cherbourg ; nous lui avons emprunté ces détails si intéressants.

(2) Le loup n'existe plus dans les îles Britanniques ; il y a été exterminé et il en est de même du sanglier.

terre, est partagée par MM. Alph. de Candolle (1) et Ch. Martins (2).

Mais le fait qui nous intéresse le plus dans les recherches d'Edw. Forbes, c'est l'existence dans les montagnes du sud-ouest et de l'ouest de l'Irlande d'une douzaine de plantes méridionales. Ces espèces sont les *Saxifraga umbrosa L., elegans Mack., Geum L., hirsuta L., hirta Don, affinis Don,* les *Erica Mackai Hook.* et *mediterranea L.*, le *Daboecia polifolia Don,* l'*Arbutus Unedo L.* MM. David Moore et Alexander Goodman Moore ajoutent à ces espèces les *Trichomanes radicans Sw.* et *Asplenium acutum Bory*. Or, ces végétaux se retrouvent dans le sud-ouest de la France, dans les Asturies, en Portugal, à Madère, aux Açores, aux Canaries, isolément ou simultanément dans ces diverses localités. Selon Forbes, ce sont les restes de la plus ancienne colonie végétale des îles Britanniques que, grâce à la douceur de son climat, l'Irlande a pu conserver (3). L'é-

---

(1) Alph. De Candolle, *Géographie botanique raisonnée*, Paris, 1855, in-8°, t. II, p. 1312 et suivantes.

(2) Ch. Martins, *Du Spitzberg au Sahara*, Paris, 1866, in-8°, p. 198.

(3) L'existence de la plupart de ces plantes, en Irlande, avait été déjà signalée dès 1726 par Molyneux. Tout récemment, MM. David Moore et Alexander Goodman Moore ont de nouveau fixé l'attention des savants sur ce point intéressant de géographie botanique (*On the Climate, Flora, and Crops of Ireland*

loignement de leur point de départ continental, le vaste golfe qui les sépare de la mère-patrie, ne permettent pas de supposer que leurs graines aient été transportées par les courants sur les montagnes de l'Irlande, sans que ces graines aient perdu leur faculté germinative et, du reste, les courants qui longent les côtes de la péninsule Ibérique, se dirigent vers le Sud. Tout nous indique donc un ordre de choses bien différent de celui d'aujourd'hui. Pour le retrouver, Edw. Forbes remonte la série des formations géologiques et nous transporte à l'époque où les derniers terrains tertiaires se déposaient au fond d'une mer qui couvrait le sud de l'Europe et le nord de l'Afrique. L'existence de cette mer est prouvée par de nombreuses coquilles fossiles identiques à celles que nous retrouvons sur une foule de points depuis les îles de la Grèce jusqu'au midi de la France.

---

dans *The international horticultural Exhibition, and botanical Congress, held in London*, in-8°, 1866). Le peu de différence entre les moyennes de température de l'été et de l'hiver, un ciel souvent voilé par les vapeurs, une grande abondance d'eau et surtout l'influence du Gulf-Stream permettent à ces plantes de vivre dans l'ouest et le sud-ouest de l'Irlande, tandis qu'elles ne peuvent résister au climat des autres parties des îles Britanniques. Ces circonstances favorables expliquent aussi très-bien pourquoi le *Myrtus communis L.*, le *Laurus nobilis L.*, l'*Erica arborea L.*, le *Camellia japonica L.*, des *Eucalyptus* et des Protéacées transplantés sur cette côte y supportent les hivers en plein air et y fleurissent sans abri.

Lorsque ces terres nouvellement formées s'élevèrent au-dessus de la mer, elles dessinaient, Edw. Forbes l'admet positivement, un vaste continent qui comprenait l'Irlande, l'Espagne, une partie du nord de l'Afrique, les Açores, Madère et les Canaries. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que l'Irlande eût conservé quelques espèces de cet ancien continent, de même que les archipels Atlantiques auraient de leur côté conservé des espèces qui se retrouvent en Irlande, en Espagne et sur les côtes de l'Afrique septentrionale. Une observation faite cette année (1867) par M. Balansa prouve que la végétation des Canaries s'étend sur la côte occidentale du Maroc (1).

Une grande partie de ce continent a depuis disparu sous les eaux, et les îles et archipels que nous venons de nommer seraient aujourd'hui les témoins de son ancienne existence. Qu'on ne s'étonne pas de ces effondrements immenses ; ce sont là des faits qui se sont montrés à toutes les époques de l'histoire géologique de notre planète.

Mais, comme le prouvent les affaissements et les soulèvements graduels qui se montrent encore de nos jours sur différents points du globe, c'est par une espèce de mouvement de bascule que s'opèrent ces oscillations de la croûte terrestre, et les soulèvements coïncident avec les affaissements. Les géo-

---

(1) *Bulletin de la Société botanique de France,* dans sa Revue bibliographique, 1867, p. 94.

logues sont aujourd'hui d'accord pour considérer cette loi géologique comme constante ; car un soulèvement suppose un vide sous les terrains circonvoisins, qu'un affaissement doit combler.

Ce continent qui, selon Edw. Forbes, a existé dans l'Atlantique, en disparaissant depuis sous les flots, du moins en grande partie, a dû être contrebalancé par des soulèvements correspondants. C'est, en effet, ce que l'on constate.

Vers le Nord, les plaines de la Hollande et de l'Allemagne septentrionale, dont le sol est constitué par les formations marines relativement récentes, ont été émergées à la même époque géologique.

Au Sud, nous constatons des faits semblables et sur une plus grande échelle encore. Le Sahara, si peu élevé au-dessus du niveau de l'Océan, comme l'a constaté M. Fournel (1) par des mesures barométriques, fut autrefois, personne n'en doute aujourd'hui, le bassin d'une ancienne mer, d'une seconde Méditerranée depuis longtemps mise à sec. Ce désert de sable, avec ses dunes, présente encore de nos jours l'aspect des flots, lorsqu'on le contemple du haut des contre-forts méridionaux de l'Atlas. « *La mer, la mer* », tel fut le cri qui échappa aux légions romaines, lorsque le consul L. Cornelius Balbus franchit l'Atlas pour aller conquérir à travers le dé-

---

(1) Fournel, *Annales des mines*, 4e série, t. IX (1846), p. 550.

sert le pays des Garamantes; et dix-neuf siècles après, ce cri était répété par les régiments français du duc d'Aumale, lorsque, pour la première fois, du haut du col de Sfa sur le Gjébel-Gaous, ils contemplèrent l'immense plaine saharienne. Mais ce n'est pas seulement cette apparence trompeuse qui avait conduit les anciens à considérer le Sahara comme une mer desséchée. Ils nous ont laissé à cet égard des données précises qui justifient cette opinion. Le roi Juba, l'un des plus savants géographes du siècle d'Auguste, a composé des livres, connus des Romains sous le nom de *Scripti lybici*, dont Pline (1), Solin (2) et Pomponius Mela nous ont conservé des fragments. Nous trouvons dans le livre de ce dernier l'un de ces passages des écrits du roi de Mauritanie. Il se rapporte trop directement à la question que nous traitons, pour que je ne le cite pas textuellement : *Interius* (par rapport à la Numidie), *et longe satis à littore* (*si fidem res capit*, ajoute Mela), *mirum admodum, spinæ piscium, muricum ostreorumque fragmenta, saxa attrita, uti solent, fluctibus et non differentia marinis, infixæ cautibus anchoræ* (*3*). »

Le Sahara présente, en effet, tous les caractères du bassin d'une ancienne mer. Sa végétation, là où

(1) *Plinii secundi historiæ naturalis lib.* VI, cap. 32 et 36.

(2) *Solini polyhistoriæ lib.* LXX.

(3) Pomponius Mela, *De situ orbis*, cap. 6.

la mobilité du sol ne la rend pas impossible, est formée de plantes littorales et les Salsolées y dominent. Cette flore du désert présente la plus grande analogie avec celle des marais salants du Languedoc et des côtes de l'Algérie. Pour ces végétaux le sel marin est une condition d'existence, à laquelle nulle autre ne saurait suppléer (1) ; ils sont plus sensibles à la présence d'une certaine quantité de cette matière minérale dans la composition du sol qu'aux influences météorologiques si puissantes sur les autres végétaux.

Les sources salées sont nombreuses dans le Sahara et tous les lacs ou schotts y sont saumâtres. Leur niveau est plus bas que celui de la Méditerranée (2). On y trouve çà et là, à quelques mètres au-dessous du sol, d'immenses bancs de sel gemme ou même des montagnes où les couches de ce sel affleurent. Ces dépôts étaient déjà connus d'Hérodote (3), et MM. Fournel (4), Carrette (5) et le général Dau-

---

(1) Ch. Martins, *Du Spitzberg au Sahara*, Paris, in-8°, 1866, p. 559.

(2) Ch. Martins, *Du Spitzberg au Sahara*, Paris, 1866, in-8°, p. 552.

(3) *Herodoti halicarnisei historiarum lib.* IV, § 183 et 185.

(4) Fournel, *Annales des mines*, 4e série, t. IX (1846), p. 548 et suivantes.

(5) Carrette, *Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale*, 1844, in-8°, p. 338.

mas (1) ont confirmé, en ce qui concerne le Sahara algérien, ces indications du père de l'histoire.

Mais pour établir un rapport de causalité entre la submersion d'une grande partie du continent atlantique, dont la géologie nous révèle l'existence et l'exhaussement du bassin de la mer saharienne, il faut établir que ce dernier phénomène géologique est relativement récent. Or, sous ce rapport, l'exploration faite, il y a trois ans, par MM. Desor, Ch. Martins et Escher de la Linth (2), ne peut laisser aucun doute. Nos savants voyageurs ne pouvaient oublier de vérifier un fait de cette importance. Ils trouvèrent d'abord sous les dunes du Souf, au puits de Bouchana, un grès stratifié marin postérieur aux derniers terrains tertiaires et contenant des fragments de coquilles du *Cardium edule* (3) ; puis les deux valves de ce Mollusque se présentèrent en grand nombre près du lac salé de Melrhir, accompagnées de débris du *Buccinium gibberosulum* et du *Balanus miser ;* or toutes ces espèces vivent encore de nos jours dans la Méditerranée. Il n'est

---

(1) Daumas, *Le Sahara algérien,* Paris, 1845, in-8°, p. 299 et 300.

(2) M. Grab, dans les *Annales des voyages* (février 1867, p. 178), nous a donné une très-bonne analyse des résultats de cette exploration scientifique.

(3) E. Desor, *Aus Sahara und Atlas, Briefe an Liebig,* Wiesbaden, 1865, p. 47.

donc pas douteux que la mer recouvrait le Sahara dès la période quaternaire.

Comment s'expliquer que dans la mer saharienne qui avait à l'ouest une très-large communication avec l'Océan atlantique, on trouve des coquilles qui vivent actuellement dans la Méditerranée? C'est qu'un détroit réunissait ces deux mers et ce détroit s'ouvrait au fond du golfe de Gabès, la petite Syrte des anciens. La dépression du sol, une série de lacs salés (1) et la nature du terrain tracent d'une manière évidente la direction de ce détroit, qui formait la limite orientale de la chaîne de l'Atlas.

Un assez grand nombre de faits concordants viennent donc nous révéler l'existence ancienne, dans l'Océan Atlantique, d'un continent qui se développait dans cette mer et qui vraisemblablement était uni au massif de l'Atlas alors isolé du reste de l'Afrique. C'est la conclusion à laquelle nous conduisent toutes les considérations que nous avons exposées dans ce travail.

Mais pourquoi cet ancien continent ne serait-il pas l'Atlantide de Platon indiquée précisément dans les mêmes parages? Cela est possible, très-probable

(1) Ce sont les lacs indiqués de nos jours sous les noms de Gafs'a, Sbikha, Schot't el H'achichina, Schot't el Enoudia, Schot't el R'arsa, et les lacs Melr'ir', le plus grand de tous, ceux de Felr'ir, de Sebkha, de Nsir'a, de Ouadrir', de Dzioua, de Chegga, etc.

même; mais nous ne pensons pas qu'on puisse, dans l'état actuel de nos connaissances, établir cette assimilation d'une manière positive. Il faudrait avant tout résoudre un problème difficile, démontrer qu'avant l'époque de la submersion de ce continent et du dessèchement de la mer saharienne, l'homme existait déjà. A cette condition seule, on le comprend, l'homme a pu conserver le souvenir de ce grand phénomène géologique et le transmettre à la postérité par l'organe du divin philosophe athénien. Mais nous ne possédons pas encore cette démonstration. L'assertion de Juba, que des ancres ont été rencontrées dans le Sahara, semblerait nous la fournir; mais comme ce signe caractéristique de navigation dans ces parages aujourd'hui si remarquables par leur extrême aridité, n'a pas été constaté depuis, nous accepterons le doute exprimé par Pomponius Mela, mais exclusivement sur ce point, et nous croyons prudent d'ajouter avec lui : *Si fidem res capit.*

---

# L'ABBÉ BEXON

## ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

**Par M. PAILLART.**

---

A côté d'un souvenir toujours brillant de notre histoire littéraire, je voudrais aujourd'hui réveiller un modeste souvenir lorrain, et placer, à grande distance de la statue que la faveur royale, interprète cette fois de l'admiration contemporaine, a dressée à Buffon vivant, la simple esquisse d'un de ses collaborateurs, un Lorrain des Vosges, l'abbé Bexon. Cette collaboration ne fut pas simplement matérielle et secondaire ; elle fut aussi intelligente ; on ne doit point, dans les appréciations de l'œuvre commune, prendre un artiste pour un ouvrier. Je rappellerai bien d'autres travaux presque oubliés, dont le mérite appartient exclusivement à l'abbé Bexon. Nos tendances actuelles, on le sait, se portent volontiers du côté de la critique : on y apporte un tact, une sagacité qui donnent presque sa vie propre à ce genre de travail, mais lui font prendre quelquefois un esprit de dénigrement et pour ainsi dire des

habitudes de dissection qui tendraient facilement, ce semble, à rabattre au même niveau, sans profit pour personne, tous les épis dont se composent les belles moissons de l'intelligence humaine, ou à briser un gros diamant pour en monter les parcelles, tant est vif dans quelques hommes, même au point de vue intellectuel, l'amour du partage et du morcellement! Tel n'est pas notre projet. La grandeur artificielle et aujourd'hui quelque peu surannée de Buffon restera intacte ; l'abbé Bexon revivra devant vous avec les mérites qui lui sont propres. Il est utile que les jugements et les procédés de Buffon à son égard soient mieux connus : on sera peut-être conduit à penser que, chez le public, l'enthousiasme pour le maître a diminué la part que celui-ci, dans sa bienveillante impartialité, avait faite à son auxiliaire. C'est là une donnée qui convient aux tendances contemporaines : et d'ailleurs elle peut avoir, pour notre province, un intérêt tout particulier ; mais, pour être bien comprise, elle a besoin d'être éclairée par quelques considérations générales.

Le grand cycle littéraire qui commence à Henri IV pour finir avec Louis XIV venait de se clore : notre langue cherchait des formes plus simples : nos pensées changeaient de direction. La nature et ses lois, le monde extérieur et les objets matériels attiraient davantage les regards et prenaient dans les études une plus grande place. A côté des chefs-

d'œuvre qu'une seule tête peut concevoir, qu'une seule main doit écrire, qui sont le fruit d'une pensée unique, comme Dieu lui-même, on aspirait à placer des monuments, travail de plusieurs, qui peuvent offrir un bel ensemble, mais auxquels manque l'unité et dont la grandeur, même colossale, est constamment fragile. Sous le règne de Louis XV, en présence de la censure inactive ou surprise et comme toujours inutile, la France enfantait péniblement l'Encyclopédie, sous la triple impulsion du courant général des idées, du travail collectif et d'une spéculation nouvelle encore dans le monde des lettres. Nous en avons gardé l'esprit : le texte, à l'exception de la préface, est à peu près oublié de tous. La science dépouillée d'abord de ses voiles cabalistiques, plus tard de ses enveloppes mystérieuses, dégagée enfin des formes pédantesques de l'ancien temps, mais dédaignant les parures frivoles qu'une époque récente avait essayé de lui prêter, inaugurait une ère nouvelle où elle devait être connue, aimée, admirée pour elle-même dans toute sa dignité, dans tout l'éclat d'une peinture exacte et fidèle. L'histoire naturelle trouvait un peintre, en attendant des historiens et des professeurs. Buffon, « le plus littéraire des naturalistes », selon l'expression d'un critique (1), et on serait tenté d'ajouter, le plus aristocrate des

(1) G. Planche, *Nouveaux portraits littéraires*. I, 228.

écrivains, voulait l'annoblir pour la faire mieux connaître; elle acceptait de sa main les manchettes et l'habit brodé pour se produire dans le grand monde, auxiliaire utile et compromettant. Buffon emplissait la terre de sa renommée et faisait retentir au loin le bruit de ses travaux dont les publications successives, qui se continuèrent après sa mort, occupèrent pendant plus de trente ans l'admiration publique sans la fatiguer. Ce qu'il aimait surtout dans la nature, c'était sa grandeur et sa majesté (1). Quelques années plus tard, Bernardin de Saint-Pierre, dans son vol moins élevé et parfois peut-être plus hardi, devait nous en faire goûter la grâce et les harmonies, en y mêlant davantage les impressions intimes, les associations d'idées (d'où devait sortir une poésie nouvelle), les rêveries du cœur, le côté moral de l'humanité, en attendant que la science pure fût exposée, professée dans toute son exactitude, sans apprêt comme sans charlatanisme, avec sa valeur propre, avec des formes élégantes et lucides à la fois et dans le langage qui lui appartient. La destinée des savants est d'être amoindris et dépassés

(1) On avait écrit sur le piédestal de sa statue : *Majestati naturæ par ingenium.* — Réminiscence agrandie et embellie d'une phrase de Pétrarque sur Cicéron : ..... *Solum populus romanus par ingenio suo habuit.* Pétrarque, par M. Mézières, 359. Et Cérutti, dans un quatrain, dépasse cet éloge : *En peignant la nature, il semble la créer.*

par les progrès mêmes de la science et chez ceux qui n'ont pas dédaigné de bien écrire, les mérites du style sont comme une forme, une empreinte qui survit aux découvertes nouvelles et aux changements qu'elles apportent dans l'appréciation des réalités. Ainsi que tous les observateurs, Buffon a frayé le chemin à d'autres observateurs, non pas assurément plus habiles et plus sagaces, mais instruits par les efforts mêmes de leurs devanciers, et surtout mieux armés. Il lui restera dans l'avenir la gloire de l'écrivain; l'immortalité n'appartient qu'à la pensée. La science marche; les instruments et les méthodes se perfectionnent, les calculs deviennent plus exacts, les expériences plus précises. Une longue pratique nous éclaire, tandis que l'expérience morale est perdue. Le fonds du cœur humain subsiste, malgré la transformation des mœurs et des habitudes, la diversité des croyances et des opinions : les siècles modernes le connaissent-ils beaucoup mieux que ne l'a connu l'antiquité? D'Aristote à Pline, de Pline à Buffon, de Buffon à Humboldt et à Cuvier, quelle distance! quelle supériorité pour les derniers venus! de Théophraste à La Bruyère, à part les détails et les usages, l'intervalle est assez peu de chose. Les tragiques grecs ne semblent-ils pas souvent les contemporains de Racine? Il n'y a de modifié que le costume et les couleurs. Buffon se plaçait en maître sur le terrain peu connu et faiblement exploré qui avait tenté sa vocation. Homme de style

avant tout, et l'on a cité bien souvent son mot à ce sujet (1), homme d'imagination, homme d'observation et de science, il entreprit un immense travail dont à lui seul appartient le plan et l'ensemble. Quant à l'exécution et aux détails, tout en se faisant la part du lion, il les répartit entre des collaborateurs choisis et ce choix seul était déjà un titre littéraire. Vivants, il a satisfait envers eux aux devoirs de la reconnaissance : il a pu, d'un trait de plume, léguer leurs noms à la postérité. Toujours généreux dans le salaire, il se montre constamment juste et désintéressé dans l'éloge ; et cependant la part de l'abbé Bexon serait bien plus grande qu'on ne le croit généralement, s'il fallait s'en rapporter au témoignage de son frère (2) et d'un ami, dont nous vous parlerons plus tard, s'il fallait surtout accepter sans examen une notice biographique écrite par sa mère (3) et qui a trouvé place dans une publication intéressante faite par M. Nadault de Buffon. Cette garantie met hors de discussion l'authenticité de la notice elle-même : mais il y aurait selon nous quelques réserves à faire : nous y avons remarqué, à côté de détails un peu enfantins peut-être, tels qu'une mère inconsolable se complaît à les recueillir, quel-

(1) « Le style, c'est tout l'homme. » (*Disc. à l'Académie.*)

(2) Le *Conservateur*, par François de Neufchâteau, an VII.

(3) *Buffon, sa famille, ses collaborateurs et ses familiers*.... Paris, Renouard, 1863.

ques lacunes dans les faits, une certaine apparence d'exagération dans les éloges et à la fin une protestation véhémente qui ferait supposer des attaques calomnieuses dont nous n'avons trouvé absolument aucune trace. D'autres documents, des autographes mêmes de l'abbé Bexon ont éclairé notre marche et nous aideront à vous le faire connaître.

Bexon (Gabriel-Léopold-Charles-Amé), né à Remiremont le 10 mars 1747, mort à Paris le 15 février 1784, était le deuxième des neuf enfants (1) d'Amé Bexon, avocat à la Cour et procureur fiscal. La famille, originaire de Gérardmer, est à peu près éteinte ou du moins étrangère aux souvenirs de ses compatriotes. Une autre branche a fourni des militaires distingués. Doué d'une intelligence supérieure et d'une grande aptitude au travail, appelé de bonne heure à lutter contre la pauvreté, il commença ses études à Remiremont sous les yeux et sous la direction de sa mère et vint les continuer au séminaire de Toul. Il en fut, dit-on, expulsé pour un grand crime : pour une révolte grammaticale. En cherchant bien, on trouverait peut-être sur les registres du séminaire quelque note du genre de celle qu'on a voulu infliger à Voltaire au détriment de

(1) D'après le relevé des actes de baptême. — L'ouvrage cité plus haut dit que la mère de l'abbé Bexon a donné le jour à treize enfants, page 333, note.

Crébillon à qui elle appartient : *Puer egregius, sed insignis nebulo*. Les Bexon, un peu bossus, à titre héréditaire, avaient à l'occasion l'esprit caustique et malin qui accompagne volontiers cette irrégularité dont ils riaient les premiers, en gens bien élevés, pour narguer d'avance et désarmer la sottise d'autrui. Quoi qu'il en soit, le jeune séminariste fut, dit-on, éloigné de l'établissement, comme atteint et convaincu d'avoir en dépit de la tradition et malgré l'autorité, suivi l'ortographe de Voltaire. L'un de ses camarades, qui resta son plus fidèle ami, François de Neufchâteau, avait, selon la légende, commis le même crime et il subit le même châtiment. Les deux amis continuèrent leurs études dans une direction différente : l'un pour aborder le mouvement des affaires, sans déserter le culte des muses, et l'attention publique a longtemps suivi sa marche; l'autre pour entrer dans les ordres. Bexon obtint avec honneur le diplôme de docteur en théologie à la Faculté de Besançon et revint à Toul recevoir le sous-diaconat. Sa jeunesse donnait les plus belles espérances. François de Neufchâteau, dans son poème des Vosges, lui a consacré une tirade que je cite textuellement et dont on aurait peine à faire de la prose passable : c'est un témoignage d'affection ; ce n'est pas un rayon de gloire ; on peut y trouver une réminiscence de Virgile, comme on reconnaît dans un herbier la fleur qui a perdu ses couleurs et son parfum.

Pourrais-je t'oublier, homme aimable et profond,
Ami de mon enfance, élève de Buffon,
Qui fus digne, sous lui, de peindre la nature,
Qui voulus, avec moi, chanter l'agriculture;
Aux arts, à tes amis, à ta mère enlevé
Et de la gloire, hélas! avant le temps, privé?
C'était toi, cher Bexon!... O destin déplorable!
Pour les Vosges surtout ô perte irréparable!
Il eût peint son pays; il l'aurait fait aimer!

Et, ailleurs, en consacrant par une dédicace en vers les deux volumes du *Conservateur* à ses mânes, à celles de Dupaty et de Thouret, association d'ailleurs assez singulière, François de Neufchâteau dit encore, à propos de son ami :

Bexon, de Pline digne élève.

A l'époque dont nous parlons, le goût de l'histoire naturelle pouvait exister en lui; mais la vocation n'était pas encore venue. L'abbé Bexon composa une oraison funèbre de la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont. Les prétentions jalouses des Cordeliers l'empêchèrent de la prononcer dans leur église. Elle fut imprimée par les soins des amis de la princesse (1). Le style en est soigné; souvent il s'élève et le lecteur y saisit l'imitation visible du grand modèle : il y a de beaux passages. C'est en

---

(1) Nancy. — Bouton, 1773, petit in-4° de 54 pages.

somme une œuvre remarquable pour un auteur si jeune, et le cœur maternel a pu, sans illusion, rêver les succès de la chaire dont sa santé, toujours frêle, ne lui permettait pas l'accès. Il avait commencé aussi un travail sur les preuves de la religion (1).

Vers la même époque, il publiait le *Système de la fertilisation*, réimprimé en 1797 sous ce titre : *De la fertilisation des terres*, en même temps qu'un petit *Traité des rivières par rapport à l'agriculture*. A ces premières publications se mêle le nom de son frère cadet, alors avocat, devenu plus tard magistrat et publiciste, avec lequel il fut toujours tendrement uni, et dont la carrière longue et agitée contraste d'une manière si frappante avec la paisible et courte existence de son aîné. Il fit imprimer aussi un livre assez important, le *Catéchisme d'agriculture* (2), faisant partie d'une bibliothèque des gens de la campagne. Il n'a pas mis son nom en tête de ce livre, mais on l'a toujours considéré comme en étant l'auteur, et toute espèce d'incertitude, s'il pouvait en exister, disparaîtrait aujourd'hui devant le brouillon autographe d'une lettre d'hommage adressée à l'archevêque de Toulouse, en lui proposant d'adapter son travail aux divers climats de la France (3).

---

(1) *Vie de mon fils* (dans le livre cité plus haut, pages 364 et 365).

(2) Paris. — Valade, 1773, in-12, 370 pages.

(3) L'auteur entre, avec quelque abus des adjectifs, dans

Le bon accueil fait à ces publications prouverait surabondamment que les abus constatés, les améliorations possibles, les essais à faire, le choix des méthodes, occupaient dès ce temps, tout aussi bien que dans le nôtre, les esprits profonds et sérieux.

Dans le *Catéchisme d'agriculture*, les choses sont présentées avec toute la simplicité que comporte le titre : c'est un enfant qui interroge : c'est le père qui répond. La théorie, sans prêcher la routine, professe dans ce livre un grand respect pour la pratique et la pensée morale se mêle souvent aux instructions familières du métier. Il pourrait servir encore, en le mettant au niveau des connaissances acquises, en lui donnant un léger vernis de science :

---

l'explication du but qu'il s'est proposé et de la direction qu'il a suivie. On voit qu'il était en rapport avec beaucoup de monde, notamment avec Mirabeau, l'*ami des hommes*. Il reconnaît qu'il y a nécessité, si on veut étendre l'usage de son Catéchisme et en développer les salutaires influences, de l'approprier aux provinces : « Nulle entreprise de ce genre, écrit-il au prélat, ne » serait plus vraiment patriotique. Puisse l'exécution en commencer sous les ordres de V. G. Je le lui offre. Ce Catéchisme » d'agriculture serait surtout intéressant pour la grande et belle » province du Languedoc. J'offre à MM. les États (*sic*) de l'exé» cuter. Rien n'égalerait l'empressement, le goût et les soins » que je mettrais à cette occupation, sans demander d'autre » récompense que la facilité même de faire le bien que je pro» pose. Je ne dissimulerai pas, Monseigneur, avec quelle passion » je désirerais un bonheur qui m'approcherait de vous. »

notre époque y trouverait des avertissements et des leçons : il y a un chapitre (1) sur la nécessité des forêts et leur conservation qui, pour être vieux d'un siècle, en est d'autant plus à l'ordre du jour et bien des gens, sur cette question comme en beaucoup de choses plus graves, auraient besoin d'être renvoyés, tout simplement, à leur Catéchisme.

L'abbé Bexon préparait en même temps un travail qui a servi de guide et de flambeau à plusieurs auteurs, une *Histoire de Lorraine*, annoncée à l'avance, attendue impatiemment dans le monde littéraire, et dont malheureusement il n'a publié que le 1er volume, imprimé à Nancy en 1777, avec l'épigraphe *Patriæ* et une épître dédicatoire à la reine Marie-Antoinette, petite-fille, comme on sait, du dernier souverain de Lorraine. La comtesse de Grammont, dame du palais et le marquis de Talaru, premier maître-d'hôtel de la maison de la reine, qui s'intéressaient vivement à l'écrivain, avaient obtenu pour lui ce témoignage de bienveillance et de faveur.

L'introduction se compose de trois discours : La conquête des Gaules par les Romains. — Les Francs. — La formation du royaume d'Austrasie. Le récit historique, qui commence à Gérard d'Alsace, s'arrête au duc Antoine. Le volume se termine par des notions biographiques sommaires, souvent incomplètes

---

(1) Pages 326 et suivantes.

qui vont de Léon X à Madame de Graffigny et au chevalier de Solignac, donnant à Jeanne d'Arc une simple notice en passant : il est vrai qu'elle occupe deux pages dans le volume. Dans l'article sur Claude Gelée, dit le Lorrain, on peut remarquer un sentiment bien compris, non sans quelque prétention, des choses de l'art et des travaux de l'artiste. Le *Mercure de France* (1) trouva le style inégal, mais correct et parfois plein d'énergie. Nous serions disposé à n'admettre ni l'éloge, ni la critique : c'est un style simple, un peu froid, s'échauffant à de rares intervalles : c'est, pour nous servir de l'expression consacrée par les traités de rhétorique, le style tempéré, et toujours exempt de déclamation. Il nous dépeint les anciens ducs de Lorraine, et trouve pour eux cette phrase : « Ils ont été en général les meil- » leurs et les premiers hommes de leur pays. » Ailleurs, à l'occasion de Charles IV : « Ces généreux » sujets adoraient tout dans leur souverain et ne » croyaient pas même aux faits dont ils étaient la » victime (*sic*). » Le souffle de tolérance et de liberté qui régnait à cette époque où l'on cherchait à tout comprendre sans rien approfondir se fait sentir à chaque page.

Le 2e volume, qui n'a pas été publié, et qui, selon toute apparence, n'a pas même été écrit (2) devait

(1) Août 1777, p. 89 à 100.

(2) Sa mère a écrit cependant : « Mon fils, acheva ensuite » l'*Histoire de Lorraine* (p. 365). »

terminer le récit historique. L'auteur qui vivait de ses travaux, les variait selon les occasions et les besoins : son instruction et son intelligence se prêtaient aux occupations les plus diverses. Il avait, dès le commencement, promis un troisième volume qui devait être spécialement consacré à l'histoire naturelle du pays. Le *Conservateur*, publié en l'an VII par François de Neufchâteau, recueil aujourd'hui fort rare de pièces oubliées ou inédites, en même temps qu'il nous faisait connaître vingt-cinq lettres curieuses de Buffon à son collaborateur, a donné l'hospitalité à deux fragments qui avaient leur place marquée dans ce troisième volume. L'un est une observation particulière sur la Myriade, insecte non décrit jusqu'alors, espèce de psylle ou puceron aquatique ; l'autre qui occupe trente-quatre pages, se compose de matériaux pour l'histoire naturelle des salines de Lorraine et l'on y trouve des détails pleins d'intérêt (1).

---

(1) L'auteur conclut ainsi :

« Je termine par le désir exprimé de voir un sage ministre,
» ami des hommes..... abattre l'hydre qui dévore les présents
» que la Providence nous a faits..... »

Et il a ajouté en note :

Ceci était écrit en 1775 : Pensez-vous qu'en 1776 j'assurerai....? ..... Si..... Pourquoi? Cela doit être vrai peut-être en 1787 ou du moins en 2440 (C'est le titre d'un livre de fantaisie publié par Mercier).

L'auteur avait eu dès son enfance un vif penchant pour l'histoire naturelle (1). » Cette étude solide, » avait-il écrit, que les siècles des sciences frivoles » n'ont point connue, s'introduit à peine parmi » nous..... Le livre de la nature seul s'est ouvert » devant moi, et que n'en ai-je su rendre la sublime » et douce énergie ! Un goût inné, des études rela- » tives étaient des dispositions à ces travaux et, dans » une carrière où je marche seul et le premier, on » me pardonnera de porter moins de talent que de » courage. » Je transcris ce passage parce qu'il nous révèle la vocation de l'auteur pour l'histoire naturelle : c'est comme un trait de lumière jeté sur cette période de sa vie, une perspective de sa renommée, peut-être un hommage indirect, une sorte d'appel au grand maître qui daigna l'admettre dans l'empire dont il avait pris possession et livrer à ses mains le soin de quelques détails, en attendant une participation plus étendue.

C'est vers ce temps en effet que le jeune Bexon commençait à se frayer, par sa persévérance, un chemin à travers les obstacles, à se faire une position dans le monde par les charmes de son esprit. En 1772 (et cette date, si elle est rigoureusement exacte, prouverait qu'il menait de front plusieurs tentatives, plusieurs entreprises), en 1772, ainsi que

(1) *Hist. de Lorraine*. Préface IX.

le raconte le manuscrit d'un ami de la famille Buffon (1) publié récemment, un petit « abbé bossu » et contrefait, mais d'une figure ouverte, avec des » yeux remplis d'expression, se présentait à l'hôtel » de M. de Buffon : la porte fut refusée ; il revint... » et il réussit enfin à se faire présenter à Buffon. Il » avait un air empressé.... et il portait à son cou un » large rabat, sur les épaules un petit manteau, et » sous son bras une longue boite soigneusement » fermée qui renfermait des échantillons de miné- » raux. »

Plus tard, il fut admis à la collaboration ; mais l'épreuve, le stage, le noviciat, comme on voudra l'appeler, paraît avoir été long. Ce n'est que plusieurs années après qu'on le voit établi pleinement dans la confiance de Buffon. Alors naît, se continue et se développe entre eux une correspondance, amicale d'abord, puis intime, qui non-seulement associait l'abbé Bexon, dans une large mesure (2), aux

---

(1) *Correspondance inédite de Buffon.* Hachette, 1860, t. II. Notes et éclaircissements, 375.

Ce recueil curieux et peu connu m'a fourni beaucoup de renseignements. — On y trouve même, ce qui n'est pas de notre sujet, un document sur la politique prussienne.

*Buffon, sa famille, ses collaborateurs et ses familiers,* 331. — *Histoire des travaux et des idées de Buffon,* par Flourens (Hachette).

(2) V. *Passim,* le recueil des lettres...... « Je vous aime

travaux du maître, mais lui confiait des intérêts privés, la surveillance d'un fils destiné (1) à une existence orageuse et à une fin tragique, le mêlait aux affaires de la famille, aux confidences même de la vanité (2). Buffon s'intéressait vivement à la position gênée de son collaborateur (3), ayant auprès de lui sa vieille mère réservée à la douleur prochaine de lui survivre et sa sœur Hélène, jolie et spirituelle, qui charmait cet intérieur sérieux et qui trouvait place dans les correspondances (4).

---

» d'autant mieux que je vous connais davantage. » (*8 août 1779.*)

(1)...... « Vous ne pouvez me faire un plus grand plaisir que » de voir souvent mon fils : je voudrais bien qu'il profitât de » vos leçons et de vos sages conseils. » (*9 juillet 1780.*)

(2)..... « Je viens de recevoir une lettre de M. Lebrun, avec » son ode sur la campagne d'Italie du prince de Condé : il y a » de très-belles choses et de magnifiques images : mais en tout » cette ode n'est pas aussi sublime que celle qu'il m'a adressée : » on y remarque néanmoins le pinceau du génie dans plusieurs » endroits. » (*14 février 1778.*) V. aussi *Lettre du 25 février 1778.*

(3) « Vous travaillez tant et si bien, mon cher abbé, que je » dois, par tous les moyens, vous en témoigner ma reconnais- » sance... (il le prie d'accepter 600 livres) je serais charmé que » cette petite augmentation pût vous faire jouir plus longtemps » de la présence de votre chère maman et de votre très-aimable » sœur. » (*3 mars 1778.*)

(4)..... « Je vous prie, ma charmante enfant, de faire la » paix avec le méchant abbé, qui me gronde de ce que je ne » lui écris pas. » (*1er octobre 1778*). V. aussi *26 mars 1782.*

Quelle a été la part de Bexon dans le grand ouvrage sur l'histoire naturelle? A-t-il été simplement un rédacteur habile, un préparateur intelligent, et la main du maître a-t-elle si bien remanié tous ses travaux que sa renommée n'en puisse être au moins partagée?

« L'abbé Bexon (dit Buffon dans l'avertissement
» placé en tête d'un volume de l'*Histoire des Oiseaux*)
» non-seulement m'a fourni toutes les nomencla-
» tures et la plupart des descriptions, mais il a fait
» de savantes recherches sur chaque article, et il
» les a souvent accompagnées de réflexions solides
» et d'idées ingénieuses que j'ai employées de son
» aveu et dont je me fais un devoir et un plaisir de
» lui témoigner publiquement ma juste reconnais-
» sance (1). »

Voyez, Messieurs, si pour le public d'alors, pour le monde sérieux et réfléchi, pour le monde élégant et curieux, aux yeux de la science et de la mode qui accueillaient également avec une admiration sympathique les œuvres signées d'un nom illustre entre tous, Bexon n'a dû être qu'un collaborateur en sous-

(1) Après Daubenton, l'abbé Bexon et Gueneau de Montbeillard prêtèrent souvent leur concours à Buffon. Ils observaient pour lui : quelquefois même ils prenaient la plume; mais avec quelque habileté qu'ils imitassent la main du maître, ils l'exagèrent sans l'égaler. (Demogeot, *Hist. de la litt. française*, 526.

ordre. Nous savons aujourd'hui qu'en écrivant de sa plume magistrale cet avis élogieux, Buffon tenait beaucoup à ce que son auxiliaire fût pleinement satisfait, à ce que la moindre plainte ou réclamation fût évitée. Il lui communique l'avertissement et il lui écrit (1) : « Je vous envoie ci-joint l'avertis-
» sement qui doit être mis à la tête (*sic*) de mon
» VII° volume des oiseaux; je crois que vous serez
» content de la manière dont je parle de vous.
» Cependant, voyez, mon cher Monsieur, si vous
» désirez encore quelque chose de plus. M. Gueneau
» de Montbeillard a vu cet avertissement et c'est
» pour cette raison qu'il ne faudrait y rien changer.
» Cependant dites-moi naturellement si vous êtes
» aussi content que je le désire. »

Après tout il y avait une bonne raison pour n'y changer rien. C'est qu'une large part était faite à la collaboration de Gueneau de Montbeillard, qu'une sorte d'engagement semblait pris avec lui. Celui-ci passait pour avoir fait la plus grande partie de l'*Histoire des Oiseaux* (2). « Je le regarde, écrivait
» Buffon (3) comme l'homme du monde dont la

---

(1) 20 janvier 1780.

(2) En première ligne (parmi les auxiliaires de Buffon) il faut nommer...... Daubenton, ...... Gueneau de Montbeillard ......... et l'abbé Bexon qui prit une part considérable à l'*Histoire des Oiseaux*. (Gœury, *Mélanges*, 112.)

(3) *Correspondance* ...... I, 443.

» façon de voir, de juger et d'écrire a plus (*sic*) de » rapport avec la mienne; je l'ai engagé, dis-je, à » se charger de la grande partie des Oiseaux. »

Et cependant, Messieurs, sans se prévaloir même du témoignage de la mère (1), si l'on veut suivre pas à pas la Correspondance, on acquiert la certitude que Bexon a concouru à tout le travail des oiseaux, que plusieurs articles, notamment celui du Cygne, un peu trop vanté peut-être et tant de fois cité, lui appartiennent presque en propre. Il décrit avec complaisance cette royauté, non pas sans quelque contradiction dans les termes : son enthousiasme va jusqu'à la flatterie, sans danger pour elle, il est vrai, et sans intérêt pour lui-même. Je remarque en outre des lettres relatives aux Fauvettes (2), aux Calaos, aux Perroquets, au Grèbe, au Cormoran que Buffon renvoie avec des corrections : il dit enfin, à propos du Cygne (3) : « Vous avez bien le temps de peigner » votre beau Cygne : » et ailleurs : « Je vous assure, » mon cher abbé, que quoique je n'aie pas, à beau- » coup près, comme vous, la grande fatigue de ce » travail, il me pèse néanmoins beaucoup et que je

---

(1) Mon fils a écrit sept volumes in-4° de l'*Histoire des Oiseaux*..... il a soutenu la réputation de la vieillesse de M. de Buffon. (*Buffon, sa famille,* etc..... pages 366 et 367.)

(2) 5 décembre 1777 et *passim*. — 1778. 5 et 14 février, 27 avril. — 1779, 8 août.

(3) 24 décembre 1779.

» désire autant que vous d'en être quitte et de ne » plus travailler sur des plumes; » et deux ans plus tard, à propos de l'impression : « C'est tou» jours l'article du Cygne qui presse. » Cet article parut enfin, et Rivarol l'a jugé ainsi : « Il y a vrai» ment du talent, d'habiles artifices d'élocution, de » la limpidité et de la mesure dans le style et une » mélancolie d'expression qui, se mêlant à la splen» deur des images, en tempère heureusement l'é» clat. »

Bexon n'a pas travaillé seulement à l'Histoire des oiseaux il concourut à la partie supplémentaire de l'*Histoire des quadrupèdes*, et un ami de la famille Buffon pense que le maître a mis peu du sien dans ces deux volumes.

De plus, il n'est presque pas une partie du grand ouvrage où il n'ait apporté tout au moins le tribut de ses observations : « J'ai maintenant sur les mi» néraux, lui écrit Buffon, deux volumes et demi » dont je suis assez content, mais sur lesquels vous » pouvez me faire d'utiles observations. »

On jugera, d'après ce court résumé, ce que fut la collaboration de Bexon. Le maître l'en remerciait sans cesse, et lui recommandait avec le plus pressant intérêt le soin de sa santé (1).

Buffon ne négligeait aucun moyen de louer, d'encourager, de récompenser son collaborateur. C'est

(1) Voir la *Correspondance* et les notes qui suivent.

ainsi qu'il l'aida à obtenir le titre de chantre de la Sainte-Chapelle, en s'appuyant sur l'auguste patronage qui s'était intéressé à la publication de l'*Histoire de Lorraine*. La nomination ne semblait, à vrai dire, que la confirmation de l'élection faite par le Chapitre.

Ce fut le plus grand événement de la vie de l'abbé Bexon. Il en trouva l'avis sous sa serviette à un dîner chez Buffon, et reçut de lui les félicitations les plus chaleureuses (1).

Le brevet de collation est du 13 janvier 1791, et l'installation du 25 (2).

La place de chantre de la Sainte-Chapelle était la seconde dignité du Chapitre. Le titulaire portait la crosse et la mitre et recevait annuellement 8000 #.

Il ne lui fut pas donné de jouir longtemps de ce riche bénéfice.

Cette promotion amena le bien-être dans la famille; mais en même temps les soucis et les travaux pour le nouveau titulaire.

Le Chapitre de la Sainte-Chapelle, il faut le reconnaître, par son indiscipline et par ses scandales faisait payer cher cette grandeur aux dignitaires que lui imposait la volonté royale, tout en cherchant à sauver les formes établies par les statuts de fondation. Il en avait retenu et gardé bien des choses de-

(1) *Correspondance*. — 21 mai 1778.

(2) *Archives de l'Empire.*

puis ses priviléges réglementaires jusqu'à ses traditions chorales. Il existait aussi des réminiscences surannées et parfois même des cérémonies d'exorcisme qui ne s'accordaient pas avec les idées du siècle et les tendances de l'abbé Bexon (1). Les affaires comme les esprits étaient en désordre. En acceptant le mandat du Chapitre pour les gérer, le chantre refusa une indemnité de 500 fr. qui lui était proposée. Malgré ce désintéressement, malgré la douceur de son caractère, les difficultés et les orages prirent dès lors trop de place dans cette existence jusqu'alors paisible, plutôt occupée qu'agitée par le besoin de vivre et par le travail. L'histoire de la Sainte-Chapelle, fondée par saint Louis et toujours entourée de faveurs et d'exemptions, est assez longue, parfois peu édifiante. Boileau nous a fait simplement rire à ses dépens. De tant d'épisodes divers, la postérité n'a bien connu que celui du Lutrin et la malice de la satire a peut-être sauvé les chanoines des méchancetés de l'histoire. Quand l'abbé Bexon fut appelé à veiller à la fois, par sa dignité, sur la discipline, par la délégation spéciale du Chapitre sur l'administration temporelle des biens, les abus étaient nombreux, les réclamations incessantes. Il eut plus d'une résistance à vaincre,

---

(1) *Buffon, sa famille*, etc., page 337. — *Mémoires de Bachaumont.*

plus d'un procès à soutenir. Tantôt c'est un manque d'assiduité ou un défaut de résidence; tantôt ce sont de véritables questions litigieuses pour lesquelles l'expérience et les conseils d'un frère dévoué ont dû venir à son aide. Il n'a point, il est vrai, de rivalités à démêler avec son trésorier : son orgueil ne prétend pas à s'étaler dans une stalle du chœur; mais il a d'autres intérêts plus sacrés à défendre : c'est peut-être la Mollesse qui a tué la Discorde. Dans l'intérieur, il faut vaincre les mauvaises habitudes, ramener les chanoines à la pratique des devoirs, à l'observation des convenances. Au dehors, il faut négocier avec l'archevêché, le ministère, le lieutenant de police, ou bien réclamer contre les abus qui s'introduisent au préjudice du Chapitre dans la collation des chapellenies perpétuelles, et faire de la diplomatie avec les Supérieurs (1). Il importe de se concilier les bonnes grâces du Roi par une démarche qui doit « réhabiliter la Sainte-Cha-» pelle dans la considération qu'elle a eue autrefois » et ménager à ses députés l'avantage de porter eux-» mêmes leur hommage aux pieds du Roi. » Et cela par un don patriotique (le mot y est) de 10,000 # payables au moyen d'un retranchement annuel de 200 # sur les *gros fruits* de chaque chanoine. Le don ne fut point accepté soit à cause de la lenteur,

(1) Autographes.

quelque peu dérisoire, des moyens de libération, soit par suite de la défaveur que le Chapitre s'était attirée, soit par tout autre motif. Il avait pour but « de donner l'exemple aux grands Corps de l'État » de contribuer à la construction de douze vaisseaux dont le Gouvernement voulait renforcer notre marine dans la guerre, qui devait cesser quelques mois plus tard. La situation des esprits au Chapitre et dans la haute administration n'était pas, à beaucoup près, satisfaisante : nous avons pu, Messieurs, soit par des extraits qu'une main amie a empruntés pour nous aux archives de l'Empire, soit en consultant des brouillons de remontrances et de lettres retrouvés après plus de quatre-vingts ans dans une vente d'autographes, apprécier la rude tâche imposée à l'abbé Bexon. Plusieurs de ces documents vous offriront, je l'espère, quelque intérêt : voici, par exemple, le texte inédit d'une remontrance adressée au chapitre le 2 juillet 1781.

*2 juillet 1781.*

Messieurs,

Il est écrit que lorsque les Israélites assemblés pour relever le temple de Jérusalem, eurent entendu la lecture de la loi, ils pleurèrent et gémirent sur l'oubli où ils avaient mis cette loi sainte, et sur toutes les transgressions qu'ils avaient commises contre elle. Hélas, Messieurs, pourquoi ces sentiments ne sont-ils pas ici les nôtres? Le temple que nous habitons est-il moins

saint que cet antique temple de Jérusalem? Les fonctions que nous y remplissons sont-elles moins sacrées que celles des prêtres de l'ancienne loi? Et la loi de grâce sous laquelle nous vivons, et qu'ici la bouche d'un saint roi nous adresse en ces sages règlements pour la décence et la majesté du culte dans le sanctuaire élevé par ses pieuses mains; cette loi, dis-je, qui n'est dans ces principes que celle même de Jésus-Christ; est-elle donc pour nous moins vénérable et moins sacrée que ne l'étoit pour les juifs celle du législateur d'Horeb et de Sinaï? Etrange sujet de s'étonner et de gémir, de trouver dans un peuple fameux par la dureté de son cœur, de quoi convaincre l'insensibilité du nôtre! Compterai-je ici toutes les atteinte données à nos Saintes Règles, par la négligence, l'ignorance, l'inadvertance? Non, hélas! j'y trouverais de quoi me confondre moi-même! mais j'élèverai fortement la voix contre un abus sur lequel le coupable même, dans son âme, me reprocheroit mon silence; je veux parler de cette extrême indécence, de cette insupportable licence de causer, de s'entretenir hautement, librement, pendant l'office divin : on les distingue aisément ces mots nécessaires, mais toujours rares et courts, que le service oblige de demander ou de dire; on les distingue d'avec ces colloques soutenus, ces dialogues prolongés, repris, recommencés, dont l'air d'aisance, dirai-je de gaieté, de pétulance même, décèlent le sujet profane : Quoi, Messieurs, sous nos yeux sont des enfants dans lesquels nous reprendrions, nous réprimerions sévèrement de pareilles fautes, et c'est de nous qu'ils en recevront le scandaleux exemple! Quoi, dans ce sanctuaire où la foi nous montre les anges prosternés et anéantis devant la majesté divine, mortels téméraires, ou plutôt insensés, nous aurons moins de respect que nous n'en porterions dans les palais des

rois? Non, Messieurs, nous vous en conjurons que cet abus cesse : vous n'ignorez pas que la loi a contre lui des rigueurs; mais sans les invoquer encore, c'est de la piété, c'est de la raison, c'est de vous-mêmes que nous espérons de gagner de le voir totalement corrigé, plein d'espérance de toujours tout obtenir de vous, Messieurs, en nous adressant à votre religion, à votre honnêteté et à vos cœurs.

Ces remontrances, comme tant d'autres, furent inutiles et l'on peut s'expliquer ainsi le ton plus incisif qui se fait remarquer dans un autre discours que nous citons également.

Messieurs,

Dois-je m'excuser de la monotonie des remontrances que le devoir m'oblige de vous répéter ici, ou ne dois-je pas plutôt en accuser l'éternelle répétition des mêmes fautes? On profite bien peu, hélas, à reprendre la négligence, à exciter la tiédeur, à réprimer la légèreté; défauts toujours renaissants, et toujours ramenés par la malheureuse habitude. Ce n'est pas qu'au milieu de ces sujets de peine, l'Eglise n'en ait aussi de joie : elle voit de fidèles serviteurs aimer leurs devoirs, et s'en acquitter avec exactitude; elle les voit se porter avec zèle à toutes leurs fonctions, et les remplir avec décence. Vous m'entendez, bons et dignes ministres de l'Eglise : Dieu vous réserve votre récompense et vous l'avez déjà dans vos cœurs. Mais à côté de ces modèles consolants de piété et de sagesse, que je vois d'affligeants contrastes! et sans parler de plaies trop profondes, et dont on ne peut que gémir en silence, que n'aperçois-je pas

autour de moi? ici c'est une inattention que rien ne peut fixer, et qui à tout moment apporte dans l'office divin la confusion et le trouble. Là sont des conversations, des causeries, aussi sottes qu'indécentes, et portées à un excès véritablement insupportable ; plus loin, c'est l'abus, toujours renaissant, de se retirer, plutôt s'enfuir, pendant une partie des offices, dans ce chauffoir destiné à toute autre chose qu'à y tenir des propos, et souvent, grand Dieu, quels propos! ailleurs c'est une irrespectueuse négligence, que l'on tremblerait de montrer devant une majesté mortelle, et à laquelle on ne craint pas de se livrer devant la majesté divine! Souvent, en effet, à peine daigne-t-on en passant saluer l'autel; on vient, on sort, on traverse le chœur, la soutane indécemment troussée; on a vu le célébrant à l'autel prendre avec aisance la prise de tabac que lui présentait un diacre! petits objets, dira-t-on peut-être; oui, mais qui sont la sauvegarde des grands; fautes légères, je le veux, mais pour lesquelles cependant le Saint-Esprit a prononcé l'anathème dont il accuse celui qui ne s'acquitte qu'avec tiédeur et négligence des fonctions du culte divin : *maledictus qui facit opus Domini negligenter.*

Nous citerons pour clore l'incident, les réquisitions en forme prises par le chantre, le 8 septembre 1782 (1).

---

(1) V. le *fac-simile.*

*Registres du Chapitre de la Sainte-Chapelle,* 11 septembre 1782. « Le chantre ayant représenté qu'en plusieurs solennités, » la musique avait manqué par l'absence de plusieurs voix, la

re.

e Solemnités, par
e prendre les

r à celui qui se
e de la Messe, le
empêchement

ui est celui de
prévenir le
Musiciens

besoin est, à
r seront inscrites

. Chantre

Nous avons aussi de lui le discours adressé le 17 juin 1782 à M. le comte et à M^me^ la comtesse du Nord, à l'occasion de leur visite solennelle à la Sainte-Chapelle : nous le donnons dans une note (1) : en fait de compliments de ce genre, il

» compagnie a arrêté qu'il ne serait pas accordé de vacances à » ceux des chapelains et clercs qui se sont absentés sans cause » légitime. » (*Archives de l'Empire.*)

(1) Lundi, 17 juin 1782. M. le comte et M^me^ la comtesse du Nord se rendent à la Sainte-Chapelle avec le marquis Basalenski, ambassadeur de Russie, conduits par M. D'Ormesson et MM. du Parlement en robe rouge. Ils sont reçus par le Chapitre : en l'absence du trésorier, le chantre prononce le discours suivant :

« M. le comte et M^me^ la comtesse, après avoir vu le plus » chéri de nos rois vous venez aujourd'hui visiter les mânes » du plus saint. Cet antique monument renferme les trophées » sacrés remportés par ses pieuses mains et son esprit immortel » applaudit en ce moment aux augustes princes qui promettent » au Nord d'accroître la splendeur dont Pierre et Catherine » l'ont fait briller. Quels vœux formerons-nous donc dans un » jour aussi solennel : c'est ici le temple du Dieu de paix : nous » ne demandons pas pour vous la gloire cruelle des conquêtes : » il en est une plus belle pour des princes qui, pour régner » sur tous les cœurs, n'ont désormais qu'à se montrer. »

M. le comte répondit obligeamment : — M^me^ la comtesse promit de se souvenir *avec plaisir et reconnaissance* de la visite. Ils furent reconduits par le Chapitre et les personnages les accompagnant à l'arrivée, M. le chantre ayant la droite.

*Extrait des registres de la Sainte-Chapelle. — Archives de l'Empire.*

(Renseignement donné par M. Damange, avocat à Paris.)

peut se rencontrer encore des choses inédites : il n'y a plus rien de neuf.

Au milieu de tant d'occupations et de préoccupations, l'abbé Bexon se livrait avec beaucoup d'activité et de régularité à ses travaux d'histoire naturelle. Ses relations avec Buffon continuaient sur le pied d'une véritable intimité : c'est lui qui fit connaître à l'illustre malade les eaux de Contrexéville (1).

A cette époque Bexon écrivit, pour un recueil biographique, plusieurs notices dont l'une sur Guillaume Dubois, dit Crestin, poëte vanté par Marot et chroniqueur du Roi, qui vécut sous les trois règnes de Louis XI, de Charles VIII et de François Ier qui fut, plus de trois siècles avant Bexon, chantre de la Sainte-Chapelle en même temps que trésorier de Vincennes, et dont Rabelais a jeté quelque part le souvenir avec le sobriquet de Rominagrobis (2).

Plusieurs fois la santé de Bexon, qui se fatiguait au

---

(1) Lettre du 23 juin 1782.

(2) *Pantagruel*, liv. III, ch. 21.

Voir aussi Pasquier : *Recherches sur la France*, liv. VII, ch. 12 : l'article est plus étendu que la notice de l'abbé, et on peut y remarquer cette phrase : « Jamais homme ne fit plus » honneur pour les places de son temps, que lui en son vieil » âge ...... Jamais homme ne satisfit moins après sa mort » à l'opinion qu'on avait conçue de lui en son vivant. »

travail et que venaient assiéger des soucis jusqu'alors ignorés, avait donné des inquiétudes dont l'expression revient fréquemment dans les lettres du maître, avec les témoignages d'une vive sympathie (1), avec les conseils et les recommandations d'une amitié désintéressée. Assidu néanmoins à toutes les réunions générales ou partielles, mensuelles ou hebdomadaires (il n'en a pas manqué une seule durant trois années), il assistait encore la veille de sa mort à une assemblée générale du Chapitre. Il mourut le 15 février 1784, « dans la fleur épanouie d'une renommée (2) », qui ne devait pas durer et que nous essayons de faire revivre devant vous. Victime de la science, il fut, selon le récit de sa mère, emporté en quinze heures, suffoqué par les vapeurs exhalées à l'ouverture d'une caisse de minéraux. Cette circonstance a pu donner lieu aux bruits mystérieux d'empoisonnement qui se répandirent alors dans sa ville natale, où il avait conservé toutes

(1) « ... Surtout ne vous pressez pas, moncher abbé; ménagez vos petites entrailles et ne vous excédez sur rien, pas même sur le désir de m'obliger. » (*5 février 1778.*)

« Je ne cesserai de craindre pour votre santé que quand je vous verrai moins ardent pour le travail; et qu'importe que les oiseaux soient achevés cette année aussi bien que plus tard! cela m'est bien égal....... » (*5 août 1779.*)

(2) Expression de l'empereur Julien, rappelée par M. de Broglie.

ses relations de famille et des amitiés nombreuses.

Il ne fut pas remplacé et il a été le dernier chantre de la Sainte-Chapelle.

Le *Mercure de France* de mai 1784 consacra un article nécrologique, dans les termes les plus favorables, à la mémoire de l'abbé Bexon. En lui, l'homme de lettres n'était réputé qu'un auxiliaire; et pour le biographe, écho des jugements et des impressions du temps, peu soucieux de l'Histoire de Lorraine et des choses de l'agriculture, il était surtout, pour ainsi parler, un préparateur habile. Vous jugerez, Messieurs, s'il ne serait pas juste de placer plus haut sa valeur littéraire, que le travail les conseils du maître et le temps trop court hélas! ont sans cesse augmentée.

Il fréquentait volontiers le monde, s'y montrant aimable et empressé : quelques traces de cette personnalité curieuse se retrouvent dans les mémoires du temps, dans ceux de Mme Roland (1), par exem-

---

(1) « Je fis connaissance chez elle (Mme Trude) de deux personnes que je veux citer : l'une était l'abbé Bexon, petit bossu plein d'esprit, grand ami de François de Neufchâteau et de MM. de Morvilliers, auteur d'une Histoire de Lorraine qui n'a pas eu grand succès, dont Buffon employait la plume comme celle de quelques autres pour préparer des matériaux et des esquisses auxquels il mettait ensuite sa touche et son coloris. Bexon, appuyé par Buffon, son protecteur et par quelques femmes de qualité dont il avait connu les parents à Remiremont,

ple, et dans sa correspondance avec Mme Canet : « J'ai dîné chez Mme Trude, en grande assemblée » avec l'abbé Bexon, il est aussi aimable en compa- » gnie, aussi facile en conversation qu'il est habile » et savant la plume à la main dans son cabinet. » Nous étions voisins et dans notre enthousiasme » commun pour le bon Jean-Jacques, nous avons » fait, sans changer de place, un petit voyage à » Clarens » (1). Ces plaisanteries, ces mots légers qui s'égarent dans une lettre ou voltigent au souffle des conversations ne peuvent peser sur la mémoire de personne.

Erudit, homme du monde, écrivain distingué, poëte même (2) et poëte excellent si l'on s'en rapporte au témoignage d'une mère, doué dès l'enfance d'une grande ardeur au travail et de merveilleuses facilités pour tout apprendre, l'abbé Bexon avait

---

lieu de son origine et d'un Chapitre de nobles chanoinesses, devint grand-chantre de la Sainte-Chapelle de Paris. Il avait avec lui sa mère et sa sœur qui fourniraient à un épisode si j'avais le goût d'en faire qui ne se lient pas nécessairement au sujet. » (*Mémoires*, p. 210.)

(1) Lettre du 6 mars 1778.

(2) «..... Mgr l'évêque de Toul.... l'employa à mettre en vers français plusieurs psaumes de David dont je possède encore une partie. Il avait le talent de la poésie sans avoir la passion de faire des vers : le peu qu'il en a fait pourrait entrer en comparaison avec ceux des meilleurs poëtes. » — Page 357 (ouvrage cité).

l'esprit étendu et flexible, les mœurs douces, les habitudes faciles, et avec de la timidité dans le caractère, quelque irrésolution dans les projets. Sa famille, nous l'avons dit, était dépourvue de fortune; Il sentit de bonne heure la nécessité du travail, puis le désir du succès, disons mieux et plus honorablement, le besoin du succès, non pas simplement pour la vanité de l'auteur, mais pour la dignité de l'homme et le bien-être de la famille. On trouve dans ce qu'il a laissé de belles paroles, et à l'occasion des paroles courageuses; on n'y trouve pas un mot suspect. Placé avec avantage, comme plusieurs de ses confrères, dont malheureusement les souvenirs ne sont pas restés toujours irréprochables au point de vue de leur état, lancé dans le monde des lettres et dans le monde des salons qui se rapprochaient par des aspirations communes, il a ressenti toutes les influences d'un temps où la vie était douce et même trop facile; époque d'intelligence, d'activité, de libres recherches, qui s'attachait à tous les problèmes, répondait à toutes les questions et traitait avec l'esprit les difficultés sérieuses du jour sans prévoir les complications du lendemain, jamais il n'a failli à ses devoirs, ni manqué aux convenances de sa position. Il ne s'est jamais laissé entraîner en pays ennemi, et ce n'est pas un sujet de reproche que de s'être tenu dans un rang honorable sur la frontière. Là se trouvent, quelquefois en mauvaise compagnie, il faut bien en convenir,

les esprits conciliants et tempérés qui, dans le combat, reçoivent bravement des deux côtés de rudes blessures et que tout le monde accepte ou choisit quand la paix est faite.

La courte existence de l'abbé Bexon a été bien remplie : il a disparu avant la tempête, et cette mort prématurée a devancé les grandes épreuves. L'homme était simple et bon ; les vertus de famille ont tenu chez lui une grande place : l'intérêt est dans les détails. Rien dans l'ensemble ne commande l'attention et la figure manque de relief, mais elle attache et plaît singulièrement. Il fut d'abord, sans chercher l'éclat, savant pour son propre compte ; puis quand il a mis sa science et sa plume au service d'un grand maître, celui-ci a éclairé cette vie obscure d'un rayon de sa propre gloire, en lui faisant, à la face du public, une part assez belle dans les travaux communs. Nul bruit, pas même un discret éloge de la part de ses confrères, n'est venu troubler le repos de sa tombe. Plus tard, elle a été profanée et on ne sait pas où reposent ses restes.

Nous possédons tant de grands hommes, nous laissons si facilement éclore avant l'heure tant de statues dont la postérité pourra se trouver embarrassée qu'il reste peu de place pour les hommes utiles. Une destinée modeste ne comporte ni la pompe des éloges, ni la splendeur des monuments. Que notre admiration soit emportée çà et là sur la trace des hommes supérieurs, qu'elle les suive au

milieu même des ruines que plus d'une fois ils ont faites, des désastres matériels et des révolutions morales qu'ils ont causées, c'est presque une loi de notre nature; c'est à la fois la force et la faiblesse de l'humanité : nous jugeons volontiers les hommes à la grandeur de leur ombre, et les ombres s'allongent au déclin du soleil; mais le temps vient en aide aux bonnes renommées; la réflexion et l'expérience inspirent des sentiments plus calmes, et les esprits sages finissent par ramener à eux l'opinion publique : elle apprécie bien mieux alors le mérite des efforts cachés et compatit aux douleurs secrètes. De jour en jour, on prendra plus d'intérêt au récit de ces existences où l'honnête et l'utile ont occupé de bonne heure une place qu'ils ont gardée jusqu'à la fin, à l'histoire de ceux qui, sans poursuivre la fortune et sans troubler le monde, ont conservé l'honneur du caractère, en cherchant le salaire du travail et sont restés fidèles à la simplicité de leurs premières habitudes. Il vaut mieux glorifier ces petites vocations que d'amnistier de grandes fautes et si l'éloquence doit y perdre, la moralité publique en pourra profiter un jour.

---

# A SÉNÈQUE

Par M. Albert DESJARDINS.

---

Disciple du Portique et maître de Néron,
Sénèque, aujourd'hui même en prononçant ton nom
On rappelle à la fois et la philosophie
Qui nous apprit le mieux à régler notre vie,
Avant que l'univers fût devenu chrétien,
Et les derniers efforts des quelques gens de bien
Qui firent tressaillir les vils tyrans de Rome,
En défendant contre eux la dignité de l'homme.
Quand tes leçons à l'homme enseignaient son devoir,
Leur exemple venait lui montrer son pouvoir.

Tu ne fus pas heureux quand l'habile Agrippine,
Du fils de Claudius méditant la ruine,
Voulant rendre le sien digne d'être empereur,
Te rappela d'exil et te fit précepteur.
Tu ne pourrais pas être admis parmi les sages,
Si l'on avait perdu tes éloquents ouvrages
Et que sur ton élève il fallût te juger.
Est-il des cœurs pervers que rien ne peut changer?

Ou bien, l'esprit nourri des plus fortes maximes,
Le mieux fait pour goûter des préceptes sublimes,
Doit-il perdre, une fois sur le faîte monté,
Le don qu'il tient de Dieu lui-même, la bonté,
Et celui qu'il reçut des hommes, la sagesse?

Toi-même il t'entraîna jusques à la bassesse.
Pour Néron parricide il fut un défenseur,
Qui pensa du forfait diminuer l'horreur
En chargeant lâchement d'un crime imaginaire
Le nom d'une victime, hélas! et d'une mère.
Tes amis faisaient mieux pourtant. Dans le sénat
Ils voyaient applaudir à chaque assassinat;
Eux seuls, ils protégeaient ou pleuraient la victime;
Car on se fait complice en approuvant le crime :
Qui ne peut l'empêcher doit au moins le flétrir.
N'avais-tu pas, comme eux, la force de mourir?
As-tu fait seul rougir l'école où tu fus maître?
Tu n'eus que trop souvent lieu de faire paraître
Quel pouvoir sur ton âme avait pris la vertu.
C'était, même en exil, être trop abattu
Que consoler Polybe à la mort de son frère.
Quand la faveur sur toi fit briller sa lumière,
Comme un simple mortel tu compris le bonheur;
Il te fallut parfums et concert enchanteur,
Jardins délicieux, esclaves innombrables,
Mets dignes de couvrir les plus fameuses tables;
Ta femme aurait rendu tout son sexe jaloux ;
A peine une province eût payé ses bijoux.

Voilà ce qu'il fallait sauver, coûte que coûte.
Sages de tous les temps, je ne mets pas en doute
L'ardeur de votre foi, la force de vos cœurs;
Avec soin cependant évitez les grandeurs,
Si vous ne voulez pas donner par votre vie
Un démenti honteux à la philosophie.
D'abord vous êtes loin de ces périls si doux,
Et vous les défiez de triompher de vous.
Mais votre accueil pour eux est plein de complaisance;
Souvent vous les cherchez avec impatience;
Vos honneurs et vos biens s'augmentent tous les jours;
On vous reproche alors d'oublier vos discours;
De vous, de la sagesse on se prend à sourire,
Et l'on ne vous croit pas, quand on vous entend dire
Que vous ne songiez point faire votre portrait
En nous donnant celui du sage trait pour trait,
Ou que vous possédiez et grandeurs et richesses,
Sans être possédés de ces viles maîtresses.

Dans ta vie, après tout, qu'importent les erreurs,
Sénèque? Tes écrits nous rendent-ils meilleurs?
Cherchons la vérité sans nous rappeler Rome;
Elle ne change point par les fautes d'un homme,
Et savoir l'exprimer, l'ayant su découvrir,
C'est le plus grand service à rendre à l'avenir.

Tu nous a révélé le prix de l'âme humaine.
L'âme seule est à l'homme et seule vaut la peine
Qu'il arrache au repos les jours, les longues nuits.
Que de maux, cependant, de fatigues, d'ennuis,

Pour obtenir des biens mensongers, éphémères,
Richesses, faveur, gloire ou faisceaux consulaires!
Acquis par le travail, ils dépendent du sort,
Qui, pour nous les ravir, n'attend pas notre mort.
Tout homme arrive enfin à son heure suprême,
Sans s'être un seul moment interrogé soi-même,
Et, sorti de la nuit pour entrer au berceau,
Il retrouve la nuit aux portes du tombeau.
Le sage veut savoir quelle est son origine;
Il trouve dans son âme une essence divine;
Cette essence ici-bas ne lui demande rien
Que de chercher le vrai, que de faire le bien.
Le bien n'est plus le bien, s'il n'est fait pour lui-même;
La vertu qui profite est un vil stratagème.
Lorsque l'on fait un acte honnête et courageux
Pour capter la faveur, pour attirer les yeux,
Qu'on cherche des témoins pour montrer sa constance,
Qu'on attend d'un bienfait la prompte récompense,
On prouve de l'adresse et non de la vertu :
Dans une île déserte on serait abattu.
Si l'intérêt changeait, plus d'honneur, de courage.
Nul bienfait pour celui qui n'a pas d'héritage.
Les actes bien souvent sont obscurs et trompeurs,
L'œil ne pénètre pas dans l'ombre de nos cœurs :
C'est là qu'est la vertu. Force acquise et secrète,
Qui se forme d'abord en sa sainte retraite,
Qui s'exerce plus tard en ces rudes combats
Où tous sont exposés, dont tous ne sortent pas,
Qui devient comme une autre et meilleure nature,
Toujours calme, toujours inébranlable et pure,

Que les dangers vaincus n'osent plus approcher,
Que l'ennemi contemple et ne saurait toucher.
Cette pure vertu peut manquer de matière,
Le sort jaloux lui peut refuser la lumière :
Elle existe ; à quoi bon les témoins et les faits ?
Elle est par elle-même et non par ses effets.

Mais la vertu jamais ne demeure stérile ;
Nous n'avons qu'un devoir, mais il en produit mille.
Homme, pour être bon il faut rendre en ton cœur
Un hommage sans fin à ton puissant auteur.
Ici-bas que vois-tu ? Des semblables, des frères,
Depuis les fils lointains des races étrangères
Jusqu'au fier citoyen avec toi triomphant,
Jusqu'au doux compagnon de ton berceau d'enfant.
Tu dois beaucoup à ceux auxquels le sang te lie ;
Citoyen, tu dois plus encore à ta patrie ;
Homme, tu dois encor plus à l'humanité.
L'esclave est sans amis, sans parents, sans cité.
N'as-tu pas de devoirs envers lui ? C'est un homme ;
Présente lui la main, ô citoyen de Rome.
Lui-même, qui se tait en pliant sous ta loi,
Il peut à la vertu parvenir comme toi.
Elle est permise à tous. Quand le ciel est sans voiles,
Le plus humble ruisseau reflète les étoiles.
Nulle âme n'est chez nous placée en si bas lieu
Qu'elle ne puisse offrir un pur reflet de Dieu.

Heureux qui recueillait les paroles du sage !
Il fallait pour les suivre un trop rare courage.

Tu ne peux de la vie écarter la douleur;
Sénèque, pourquoi donc en bannir la douceur?
La bonté, d'après toi, n'est qu'un devoir austère;
A qui sur son chemin rencontre la misère,
Imposant le secours, tu défends la pitié;
Tu proscris la tendresse et parles d'amitié.
Méconnais-tu notre âme ou si tu la mutiles?
C'est le cœur qui nous rend nos devoirs plus faciles.
Tu viens nous demander de redoubler d'efforts,
Quand tu nous a ravis ce qui nous faisait forts.

Encor si tu donnais à l'âme en défaillance
Une force empruntée à la Toute-Puissance!
Si tu nous promettais, en un monde meilleur,
Après tant de travaux, le calme, le bonheur!
Mais il n'est pas de force au-dessus de la nôtre;
Au delà de la vie on n'en connaît pas d'autre.
Qu'est-ce que Dieu pour toi? Tu ne sais : Le Destin,
La Nature, une force, une cause, une fin,
Ou l'Être un qui contient et qui donne la vie?
Nul ne devine Dieu, pas même le génie.
Tu venais à la fin de ces temps ténébreux
Où les yeux seuls du corps apercevaient les cieux.
L'âme cherchait en vain le vrai Dieu sur la terre.
Il fallait que d'en haut nous revînt la lumière.
Quand, de son aile immense embrassant l'univers,
La nuit semble confondre et les cieux et les mers,
L'œil inquiet d'abord erre au milieu de l'ombre;
Une faible lueur paraît sur le flot sombre,

Elle annonce un pêcheur qui travaille la nuit,
Allant chercher sa vie où le flot le conduit :
Au gré du moindre vent la lumière s'agite,
Comme à la moindre crainte un faible cœur palpite ;
L'effort le plus léger l'éteindrait aussitôt,
Un cadavre de plus roulerait sous le flot.
Le feu paraît, se cache et reparaît encore ;
Mais qui pourrait jamais le prendre pour l'aurore ?
Attendez, attendez, et vous verrez le jour,
Le vrai jour, qui nous vient de l'éternel amour,
Créé d'un mot avant les familles humaines ;
Qui donne en même temps la chaleur à nos veines,
La force à notre cœur, la lumière à nos yeux,
L'une pour rendre sage, et l'autre, vertueux ;
Qui, dans les cercles d'or où sa course l'entraîne,
Loin de cet univers dont la splendeur est vaine,
Au milieu des soleils par milliers répandus,
Rayons du Tout-Puissant dans l'azur étendus,
Offre à l'âme du saint, pur rayon elle-même,
Le partage assuré de la splendeur suprême.

---

# ÉTUDE

SUR

# LES BOURGEONS DES PLATANES

Par D.-A. GODRON.

Si en été on cherche à découvrir les bourgeons du platane à l'aisselle de ses feuilles, on ne les aperçoit pas : ils sont logés dans une cavité conique que présente la base du pétiole; celle-ci les enveloppe et les emboîte hermétiquement; ils ne deviennent libres que par la chute des feuilles. Ce fait est connu depuis longtemps. Mais on s'est peu occupé de la conformation de ces bourgeons et de l'inflorescence qui s'y trouve en miniature, bien avant qu'ils aient développés leurs feuilles. Or l'examen de ces bourgeons m'a révélé quelques faits qui, sans avoir une haute importance morphologique, m'ont paru assez curieux pour ne pas être passés sous silence.

Il existe dans le Platane deux formes de bourgeons qu'on distingue facilement après la chute des feuilles. Les uns sont ovoïdes-globuleux et sont généralement placés sur des rameaux plus ou moins raccourcis et

plus ou moins tortueux; ce sont des bourgeons qui produisent à la fois des feuilles et des fleurs. Les autres sont bien plus grêles et de forme conique; ils sont portés par des rameaux allongés, droits, effilés; ces bourgeons ne produisent que des feuilles.

Si nous examinons les premiers, au mois de février, époque à laquelle ils commencent à se gonfler, on constate que leur écaille extérieure, qui est glabre, ochracée et luisante, les enveloppe complétement; si on fait une section circulaire à sa base, elle se détache comme une coiffe fermée même au sommet. Au-dessous de cette première coiffe nous en trouvons une seconde, puis une troisième qui, comme la première forment tout d'abord au bourgeon deux enveloppes imperforées. Ces deux coiffes internes sont plus minces, plus molles, plus extensibles et sont couvertes extérieurement de poils articulés d'un blanc-jaunâtre qui, plus tard, deviennent fauves. Mais au fur et à mesure que le bourgeon se gonfle, à la fin de mars sous le climat de Nancy, la première écaille se rompt longitudinalement sur une ou sur deux faces et se détache bientôt circulairement de sa base. La seconde et la troisième plus flexibles résistent plus longtemps, mais finissent par se rompre irrégulièrement et plus ou moins profondément au sommet, continuant à envelopper plus ou moins longtemps l'axe comme par un manchon.

Ces trois écailles en capuchon nous offrent encore à noter que chacune d'elle peut présenter inté-

rieurement à sa base un bourgeon plus ou moins développé. Ces bourgeons secondaires sont complétement libres, ce qui s'explique. Ces coiffes représentent des feuilles, puisque de leur aisselle naissent des bourgeons; mais quelle partie de la feuille? Nous verrons plus loin que ce sont des stipules; le pétiole faisant défaut, ces bourgeons secondaires ne sont pas recouverts.

Ces trois coiffes enlevées, on aperçoit une petite feuille rudimentaire, puis plus intérieurement une nouvelle coiffe membraneuse et velue, parfaitement semblable aux deux précédentes et par conséquent de même nature; dans le bourgeon jeune elle est entière et enveloppe le reste du bourgeon; mais dès la fin de mars elle se rompt irrégulièrement au sommet et plus ou moins, mais latéralement sur la face opposée à la feuille. Plus tard cette gaîne stipulaire développe quelquefois sa partie supérieure en forme de limbe irrégulièrement sinué. Ses rapports, avec cette feuille qui semble la précéder, ne permettent pas de douter qu'elle ne représente ses stipules; car elle est fixée à la partie interne et la plus inférieure du pétiole auquel elle n'adhère, il est vrai, que par une insertion linéaire, du moins habituellement; car je l'ai vue plusieurs fois par exception soudée au pétiole dans une étendue plus ou moins grande. Du reste, lorsque l'axe s'allonge, la feuille et la coiffe qui semble s'insérer au-dessus d'elle ne se séparent pas et sont insérées à la même hauteur sur l'axe. Plu-

sieurs petites feuilles, ordinairement 2 ou 3, et même souvent 4, munies aussi de cette coiffe stipulaire, succèdent dans le bourgeon à la première et la coiffe stipulaire supérieure enveloppe l'inflorescence qui est déjà relativement très-développée dans le bourgeon et fait de très-bonne heure saillie à travers son sommet déchiré.

Si l'on rompt à la base de leur pétiole les trois ou quatre petites feuilles renfermées dans le bourgeon on aperçoit déjà incarcéré dans cette base un petit bourgeon secondaire.

L'inflorescence se compose de chatons globuleux, ordinairement au nombre de deux, quelquefois d'un seul, mais qui peuvent aussi se multiplier jusqu'à cinq. Dans le bouton ils semblent agglomérés, mais en réalité ils sont organiquement placés les uns au-dessus des autres, ce qui devient nettement visible lorsque l'axe de l'inflorescence s'allonge plus tard; les chatons sont alors éloignés les uns des autres; si on en excepte le supérieur, tous les autres sont sessiles et accolés latéralement à l'axe de l'inflorescence. En s'allongeant l'inflorescence ne peut conserver sa direction dressée; les chatons en grossissant l'entraînent par leur poids; elle devient pendante et le moindre souffle de vent l'agite, ce qui doit singulièrement favoriser la dispersion du pollen; sa base ou le point de l'axe qui la porte s'empâte alors, se dévie un peu sur le côté, de sorte qu'on pourrait croire l'inflorescence latérale, tandis qu'elle est organi-

quement terminale : la feuille supérieure du court rameau qui porte l'inflorescence, au moment où celle-ci devient pendante, semble lui être opposée au sommet de l'axe et plus tard cette feuille usurpe sa direction primitive et semble terminale.

Les chatons mâles sont de beaucoup les plus nombreux; mais une partie d'entre eux sont stériles. Lorsque les chatons femelles sont associés dans une même inflorescence aux chatons mâles, ceux-ci occupent la partie inférieure de l'inflorescence, disposition favorable à la fécondation, puisqu'elle permet au pollen de tomber par son propre poids sur les chatons femelles hérissés de stigmates saillants.

Les chatons mâles tombent après l'anthèse et il en est de même de l'inflorescence, lorsqu'elle est exclusivement composée de fleurs mâles ou stériles, mais elle laisse à sa place une petite saillie oblique qui n'est pas autre chose que la terminaison du rameau qui est ainsi déterminé.

Quant aux inflorescences qui portent des chatons femelles, dont les fleurs ont été fécondées, ils restent suspendus à l'arbre ; mais, pendant l'hiver, le tissu cellulaire du pédoncule commun se détruit et les faisceaux fibro-vasculaires se séparent les uns des autres sous forme de filaments, et il est facile de constater alors que chacun des chatons a ses faisceaux particuliers; car ces chatons se séparent les uns des autres et restent suspendus quelque temps encore à la portion vasculaire du pédoncule commun

qui est propre à chacun d'eux. Ces liens qui les retiennent à l'arbre finissent par se rompre et ils tombent sur le sol. Mais la base du pédoncule commun qui s'est empâtée et a durci persiste sous forme d'une petite saillie oblique, qui continue à marquer le point d'attache de l'inflorescence qui a disparu.

Les rameaux qui portent les inflorescences sont généralement courts et développent leurs bourgeons l'année suivante. Celui qui renferme dans sa cavité le pétiole de la feuille supérieure, en opérant son évolution en rameau secondaire prend bientôt la direction du mérithalle qui l'a produit, dévie plus encore la trace persistante de l'inflorescence détruite et produit ainsi un nouvel exemple d'usurpation d'un axe primaire par un axe secondaire.

Sur les platanes âgés les bourgeons floraux dominent de beaucoup par leur nombre les bourgeons non florifères; ceux-ci sont même assez rares, si ce n'est sur les rameaux adventifs; mais sur les jeunes platanes ils sont prépondérants.

Il nous reste à décrire ces bourgeons non florifères. Ces derniers bien que différant de ceux que nous venons de décrire, par leur forme extérieure, présentent une conformation disposée sur le même plan. Les trois écailles en capuchon s'emboîtent aussi les unes sur les autres et portent souvent un bourgeon à leur aisselle; puis viennent les feuilles rudimentaires avec leurs coiffes stipulaires qui enveloppent les parties plus intérieures du bourgeon,

jusqu'à ce que, par l'accroissement successif de ces feuilles, elles se rompent au sommet pour leur livrer passage; mais habituellement elles ne se déchirent pas longitudinalement comme dans les bourgeons florifères, où par le développement précoce des chatons elles sont fortement distendues. Les coiffes percées au sommet continuent à former une sorte de gaîne ou de manchon autour de l'axe. Cet organe stipulaire se développe plus tard, devient herbacé, oblique et lobé; il se dessèche vers le mois d'août et tombe.

L'axe de ces bourgeons se développe beaucoup et donne naissance à des rameaux allongés, portant des feuilles plus espacées et surtout bien plus nombreuses que dans les bourgeons florifères. Cet accroissement du rameau se fait d'une manière continue jusqu'au mois d'août, où la végétation semble s'arrêter. Le dernier ou les deux derniers mérithalles développés sont grêles et courts, se dessèchent bientôt, se désarticulent à la hauteur d'une feuille et tombent, en laissant une cicatrice très-visible, de sorte que le rameau semble terminé par une feuille, qui avec son bourgeon axillaire inclu prend la direction de l'axe qui la porte. Aussi, au printemps suivant ce bourgeon, bien qu'il soit organiquement latéral et constitue un axe de végétation secondaire, semble, en se développant, continuer régulièrement le rameau.

Il résulte des considérations précédentes que les

bourgeons des platanes offrent à noter les faits suivants :

1° Leurs stipules offrent une forme spéciale et pourraient être nommées *stipules en coiffe* ou *stipules calyptranes ;*

2° La feuille supérieure des rameaux semble usurper la direction de l'axe qui la porte ;

3° Le bourgeon latéral supérieur des axes fleuris ou feuillés se substitue à l'axe qui le porte et semble le continuer ;

4° Tous les axes, sans exception, sont déterminés.

---

# RÉSUMÉ MÉTÉOROLOGIQUE

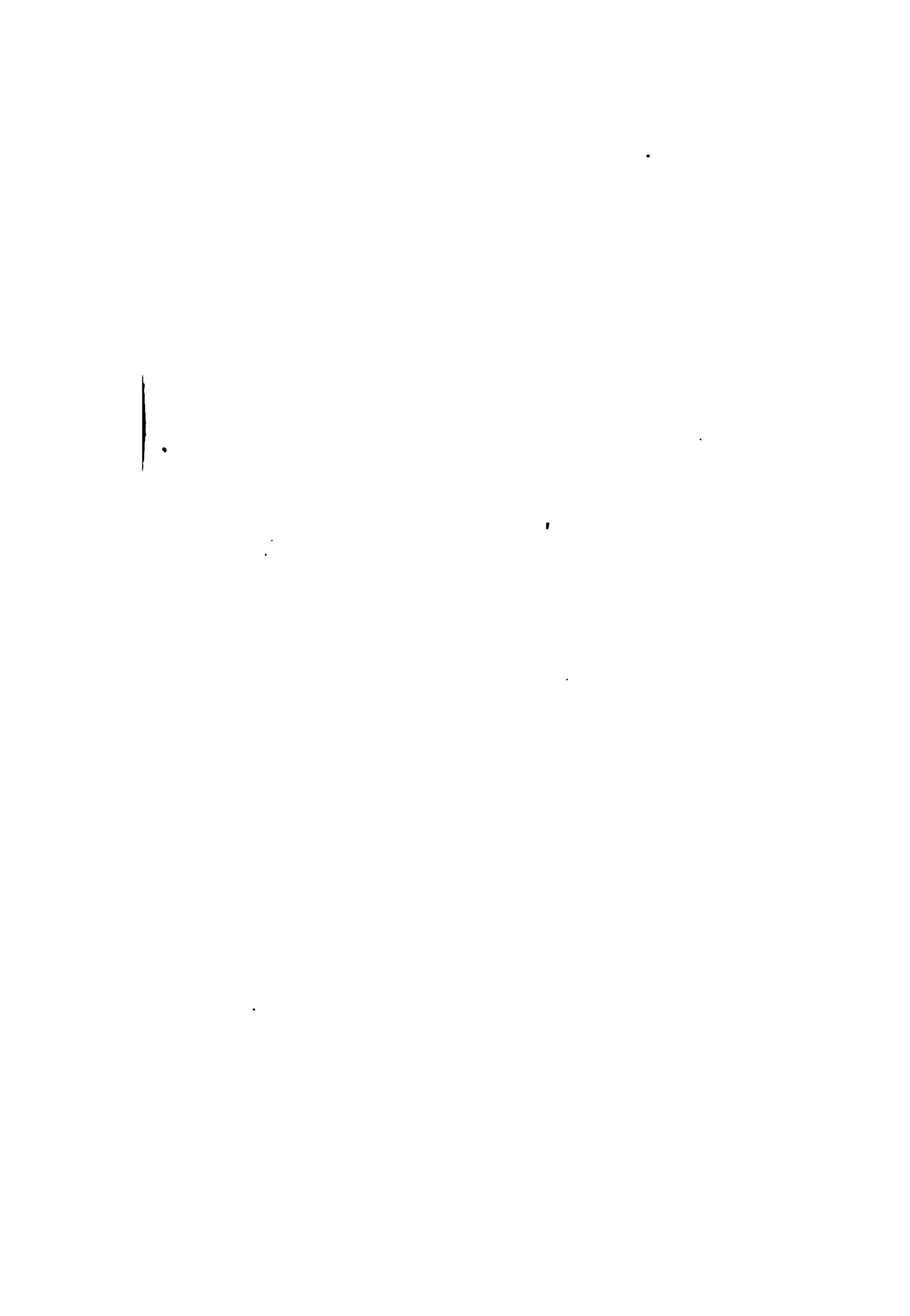
**De l'année 1867,**

**Par M. J. CHAUTARD.**

---

## § *1.* — *Hiver 1866-1867.*

C'est le premier janvier que nous avons fait connaissance avec l'hiver. Pour la première fois depuis près de deux ans, la neige reparaissait à Nancy en quantité un peu abondante; elle y persista pendant quinze jours consécutifs. La période la plus froide de la saison eut lieu du 12 au 23 janvier. Le thermomètre descendit le 19 de ce mois à 14°,5 au-dessous de zéro. A part ces quelques jours de froid intense, la température a généralement été peu rigoureuse. Pendant les trois mois d'hiver de décembre, janvier et février, nous comptons, comme en 1866, 19 jours de gelée; mais en mars nous en voyons apparaître 13, 1 en avril, 1 en mai, 1 en juin qui, joints aux 3 gelées de novembre, donnent un total de 38 jours de gelées.



RÉS

Altitude : 221m

| O.-S.-O. | O. | O.-N.-O. |
|---|---|---|
| » | 8 | » |
| 2 | 8 | 5 |
| 6 | 16 | 1 |
| 7 | 1 | 7 |
| 7 | 8 | 4 |
| 9 | 3 | 11 |
| 12 | 14 | 8 |
| 18 | 12 | 5 |
| » | » | » |
| 2 | 6 | 3 |
| 5 | 8 | 5 |
| 10 | 10 | 7 |
| 78 | 94 | 56 |
| 7,9 | 9,5 | 5,7 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Novembre......... | 3 | 6 jours de gelée pour 1866. |
| 19 jours de gelée pour l'hiver météorologique. | Décembre......... | 3 | |
| | Janvier........... | 14 | 32 jours de gelée pour 1867. |
| | Février............ | 2 | |
| | Mars.............. | 13 | |
| | Avril.............. | 1 | |
| | Mai............... | 1 | |
| | Juin.............. | 1 | |
| | Total pour 1866-1867..... | 38 | jours de gelée. |

## § 2. — *Printemps.*

Ainsi qu'on peut en juger par les indications précédentes, le printemps s'est montré excessivement variable. Après de nombreuses oscillations en février et en mars, la température s'élève en avril, pour subir dans le courant de mai plusieurs abaissements, accompagnés de gelée, qui causent les plus graves préjudices aux campagnes. Au résumé, pendant presque tout le printemps, il a régné une humidité froide, persistante et en quelque sorte exceptionnelle.

## § 3. *Eté.*

Juin et juillet ont été généralement chauds. Toutefois, comme il arrive fréquemment à cette époque de l'année, plusieurs orages ont modifié subitement

de temps à autre la température. En août et dans la première moitié de septembre, la chaleur a repris le dessus; le thermomètre a été constamment très-élevé et même plus qu'aux époques correspondantes de 1865. Ces chaleurs tardives ont été accompagnées d'une sécheresse qui a brûlé une partie des regains. Le sol durci et profondément crevassé a rendu très-difficile les travaux des champs.

### § 4. — *Automne.*

A partir de la fin de septembre, la température s'est singulièrement abaissée; quelques gelées même sont survenues et se sont prolongées jusqu'au milieu d'octobre. Dans quelques localités des Vosges, il est tombé de la neige en abondance, si bien qu'il faut remonter aux années 1860, 1833 et 1816 pour retrouver pareil phénomène à cette époque de l'année. Le mois de novembre sans être froid a cependant fourni un certain nombre de jours de gelée.

### § 5. — *Pression barométrique.*

La hauteur moyenne du baromètre a été de 743$^{mm}$,4.

Le maximum de pression s'est fait sentir le 21 février à 8 h. du matin, il était de 758$^{mm}$,4. La température étant + 7° et le vent soufflant du S.-O.

Le minimum a eu lieu le 6 du même mois à 8 h.

du matin, il était de 723,8, la température étant de + 3°, avec un vent très-violent du S.-O.

L'écart des pressions extrêmes est de 34mm,6.

## § 6. — *Température.*

La température moyenne de l'année est de 9°,9 centigrades.

Le maximum + 34° a eu lieu le 14 août à 2 heures. Le baromètre marquait 744,2 et le vent soufflait du Nord-Est.

Le minimum de — 14°,5 a eu lieu dans la nuit du 18 au 19 janvier, sous un vent N.-E. et une pression de 739,5.

L'écart des températures extrêmes est de 48°,5.

Il y a eu :

34 fois de la rosée ;

7 fois du givre ou gelée blanche ;

56 fois de la gelée dure au-dessous de zéro ;

5 fois du verglas.

A Lorquin le nombre des jours de gelée a été plus considérable, M. Marchal nous en signale 117 du 8 octobre 1866 au 25 mai 1867, encore ne comprend-t-il pas dans ce nombre plusieurs gelées blanches survenues en juin et juillet au moment de la coupe des foins.

## § 7. — *Udométrie.*

La quantité d'eau tombée à Nancy en 1867 est de

$843^{mm},4$ (1). Dans ce total nous comprenons l'eau provenant de la fonte de la neige, de la grêle ou du grésil.

M. le docteur Marchal a recueilli à Lorquin $840^{mm}$ d'eau.

Le nombre des jours de pluie est de 162, chiffre peu différent de celui de l'année dernière.

Nous comptons en outre :

54 fois du brouillard ;
7 — de la bruine ;
19 — de la neige ;
3 — de la grêle.

## § 8. — *Vents. — Tempêtes. — Etat du ciel.*

Les vents dominants ont été les vents du S. et du S.-O. Le rapport de leur fréquence en centièmes résultat de 983 observations est indiqué dans le tableau suivant :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| S. | 11 | O.-S.-O. | 7,9 | N.-N.-O. | 4,2 |
| S.-O. | 10 | N.-E. | 6,7 | S.E. | 3,8 |
| O. | 9,5 | N.-O. | 5,8 | E.-N.-E. | 2,3 |
| N. | 9,5 | O.-N.-O. | 5,7 | S.-S.-E. | 2,2 |
| S.-S.-O. | 9,5 | N.-N.-E. | 5 | E.-S.-E. | 1,5 |
| | | E. | 4,4 | | |

Il y a eu 7 tempêtes : 1 en février, 1 en avril, 2 en juin, 1 en juillet et 2 en décembre. Le ciel de

(1) Notre pluviomètre est installé au milieu du jardin de l'Académie à plus de 10 mètres des murs voisins.

nos contrées est rarement d'une pureté parfaite; même pendant les plus beaux jours, on aperçoit souvent de légers nuages à l'horizon.

Le ciel a été :

| | |
|---|---|
| Pur. . . . | 30 fois |
| Presque pur | 57 — |
| Nuageux. . | 102 — |
| Couvert . . | 176 — |

## § 9. — *Orages.*

A Nancy, le nombre des orages n'a pas été considérable, mais il n'en a pas été de même dans les autres parties du département.

Les correspondants de la commission météorologique départementale ont continué à nous adresser de nombreux documents à l'aide desquels seront dressées les cartes d'orage pour 1867 (1).

(1) Les correspondants, dont les indications nous sont parvenues le plus régulièrement, sont MM. le docteur *Marchal*, de Lorquin, qui depuis plus de 20 ans poursuit les observations météorologiques avec un zèle et un soin dignes des plus grands éloges; *Rollin*, maire de Vézelise, conseiller général; *de Guaita*, conseiller général; *Bagré*, conseiller général à Château-Salins; *Joly*, juge de paix à Delme; *Duvivier*, juge de paix à Albestroff; *Urion*, conseiller général; *Fraisse*, pharmacien à Saint-Nicolas; *Grébus*, principal du collége à Toul; *Corrigeux; Broussard; Frustin; Pierson;* Paul *Buquet; Binger*, vice-

Nous signalerons dès maintenant les orages suivants :

| | | |
|---|---|---|
| *Mars* | 29 | Réméréville. |
| *Avril* | 20 | Réméréville, Pont-à-Mousson, Toul, Saint-Nicolas, Vézelise (1). |
| | 24 | Pont-à-Mousson. |
| | 26 | Château-Salins, Pont-à-Mousson, Réméréville. |
| *Mai* | 12 | Réméréville, Saint-Nicolas. |
| | 14 | Pont-à-Mousson. |
| | 15 | Vézelise. |
| | 20 | Réméréville. |
| | 27 | Réméréville, Lorquin, Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas. |
| *Juin* | 1 | Vézelise. |
| | 2 | Saint-Nicolas, Vézelise, Vandœuvre. |
| | 3 | Réméréville. |
| | 6 | id. |

président de la Société centrale d'Agriculture ; *Corrard ; de Schacken ; Müller*, juge de paix à Phalsbourg ; *Benoît ; Vilmette ; Legrand ; Bausson ; Mailland ; Dogat.*

(1) Le 20 avril, vers 4 heures du matin, la foudre tomba sur l'église de la ville de Vézelise et y déclara un commencement d'incendie, circonscrit et maîtrisé en peu de temps. La croix qui surmonte la flèche se détacha et tomba sans causer d'accidents. — Le feu du ciel avait incendié le même monument le 31 mai 1726, vers 2 heures du matin et on ne parvint à éteindre l'incendie qu'à force de *lait* et de *vin*, dit la chronique qui relate ce fait. — (Rapport de M. Rollin, maire de Vézelise.)

*Juin* 7 Delme, Château-Salins, Réméréville, Nancy, Dieuze, Vézelise, Lorquin.

15 Vézelise.

20 id.

21 Lorquin.

22 Réméréville, Albestroff, Lorquin.

23 Toul, Réméréville, Albestroff, Vic, Bainville-aux-Miroirs, Gerbéviller, Baccarat, Saint-Nicolas, Vézelise, Bayon, Pont-à-Mousson, Château-Salins, Villers-en-Haye, Dieulouard, Rosières-en-Haye, Tremblecourt, Lorquin, Nancy.

24 Domêvre, Albestroff, Vézelise, Pont-à-Mousson, Lorquin, Nancy.

25 Phalsbourg, Berthelming, Vézelise, Réméréville, Saint-Nicolas, Sarrebourg, Vic, Bainville-aux-Miroirs, Albestroff, Marainville, Colombey, Nancy.

27 Réméréville, Vézelise, Nancy, Lorquin.

*Juillet* 2 Toul.

4 Lorquin.

12 Réméréville, Atton, Lorquin, Nancy.

14 Nancy, Réméréville, Château-Salins, Albestroff.

15 Lorquin, Château-Salins, Réméréville, Albestroff, Vézelise, Abaucourt, Nancy.

*Juillet* 22 Pont-à-Mousson, Toul, Villers-en-Haye, Autreville, Vézelise.

23 Toul, Lorquin, Nancy, Phalsbourg, Vézelise, Serres, Albestroff, Marimont, Nébing, Montdidier, Vic, Crévic, Saint-Nicolas, Dombasle, Haraucourt, Varangéville, Bainville, Réméréville, Delme, Château-Salins, Aboncourt, Pulney, Courcelles, Villers-en-Haye.

24 Vézelise, Albestroff, Saint-Nicolas, Bainville, Nancy.

25 Bainville, Phalsbourg, Albestroff, Tarquimpol.

*Août* 21 Vézelise, Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas.

23 Saint-Nicolas, Vézelise.

*Septembre* 10 Vézelise, Réméréville, Pont-à-Mousson, Delme, Phalsbourg, Saint-Nicolas, Lorquin.

De tous ces orages, le plus violent et le plus désastreux est celui du 23 juillet. Il s'étendit sur presque tous les points du département, la pluie y fut torrentielle, et la grêle, en beaucoup d'endroits, causa de grands dégâts. A *Vic*, trois incendies furent déterminés par la chute de la foudre, un homme fut tué aux environs (1).

(1) Rapport de M. Bagré.

## § 10. — *Faits cosmiques et météoriques.*

*Etoiles filantes*. Dans notre dernier compte rendu, nous avons mentionné l'apparition de nombreuses étoiles filantes dans la nuit du 13 au 14 novembre 1866; cette année, au dire des astronomes, les mêmes phénomènes devaient se reproduire, d'une façon non moins brillante. Or l'époque est arrivée et tous les observateurs ont pu constater que le phénomène de novembre ne s'est pas produit. La vérité nous engage à enregistrer ce résultat qui ressemblerait fort à une déception, si nous n'avions à tenir compte que des observations faites sur notre hémisphère. M. Wolf, astronome de l'observatoire impérial avait, il est vrai, annoncé que le maximum d'étoiles filantes devait avoir lieu après 6 heures du matin, alors que les observations n'étaient plus possibles, mais ce n'était là qu'une présomption, d'autant plus difficile à admettre qu'elle était combattue par quelques savants des plus autorisés. Or, d'après des avis reçus en décembre, presque simultanément, de la Guadeloupe et des Etats-Unis, et transmis à M. Leverrier, il serait positivement établi que pendant la matinée du 24 novembre, on aurait aperçu dans ces diverses localités des étoiles filantes en masses tellement considérables que suivant les récits des observateurs, les météores auraient apparu par myriades. Il n'est donc pas étonnant qu'en Europe,

on n'ait pu observer cette brillante apparition puisqu'elle a eu lieu quelques heures après que le jour était arrivé pour nous. Un tel résultat confirme donc l'assertion de M. Wolf et ne fait qu'ajouter un nouveau degré d'intérêt à un problème dont la solution occupe depuis si longtemps les astronomes et les météorologistes des divers pays (1).

Un phénomène qui n'a encore été observé que deux fois s'est produit cette année; c'est la disparition simultanée des quatre satellites de Jupiter. Le 21 août, la planète a paru privée de ses lunes pendant près de deux heures; trois ayant disparu en passant sur son disque, la quatrième se trouvant placée dans son ombre.

Le phénomène cosmique le plus important de l'année est, sans contredit, l'éclipse de soleil du 6 mars, partielle seulement pour la France et toute notre région. Elle est arrivée à l'heure que le calcul avait indiquée, ainsi qu'on pouvait s'y attendre. Malheureusement dans la plupart des localités où elle était visible, à Nancy notamment, le temps n'a pas

(1) M. Coulvier-Gravier voyait dans l'observation des étoiles filantes, une méthode naturelle de prédire le temps à courte échéance, d'après l'hypothèse particulière que ces météores seraient déviés de leur marche naturelle, dans les hauteurs de l'atmosphère par les vents supérieurs, et qu'ils indiqueraient des courants dont l'action se produirait postérieurement dans les couches inférieures de l'air.

été favorable et nous n'avons pu saisir ni le commencement, ni la fin du phénomène. L'affaiblissement de la lumière a été fort notable et les rayons qui émanaient de l'astre éclipsé au moment de la plus grande phase présentaient une teinte jaune caractéristique. Il était facile, par suite des nuages répandus dans l'atmosphère, d'observer, à l'œil nu, sans l'intervention de verres noircis, les principales circonstances de l'éclipse, et de 9 heures 1/4 à 10 heures, la clarté a été très-faible. Nous avons projeté le phénomène dans notre amphithéâtre sur un large écran de manière à le rendre visible à la fois pour plusieurs personnes curieuses d'en suivre les différentes phases.

Si en France, l'éclipse du 6 mars n'a été que partielle, il est d'autres points situés au Nord de l'Afrique et au Sud de l'Italie où elle a été annulaire; des observateurs se sont placés dans les localités les plus favorables, afin d'étudier les phénomènes particuliers et la plupart du temps imprévus qui se produisent lors du passage de la lune devant le disque du soleil. Le mauvais temps a rendu la déception à peu près complète partout et nos astronomes ont été privés cette fois encore de faire leurs observations toujours si importantes, pour arriver à définir la constitution physique de l'astre.

C'est bien à tort que certains journaux ont prétendu que cette éclipse devait être la plus belle du siècle. Outre qu'il y a eu et qu'il y aura encore

avant 1900 des éclipses totales de soleil, nous avons eu pendant le XIX$^e$ siècle des éclipses totales visibles de certains points de la France. Le 29 août dernier, le soleil a dû disparaître pour certaines régions de l'Amérique du Sud ; pour le 23 du mois de février 1868, on nous promettait une éclipse visible en France et annulaire pour plusieurs régions de l'Europe que l'état du ciel dans nos contrées n'a pas permis d'observer. — Et enfin le 18 août prochain aura lieu une éclipse totale invisible en France mais totale dans les contrées méridionales de l'Asie.

*Eclipse de lune du 13 septembre.* Dans la nuit du 13 au 14 septembre a eu lieu une éclipse partielle de lune. Commencée à 9 h. 53 m. du soir (méridien de Paris), le phénomène a dû cesser à 3 h. 19 m. Le milieu de l'éclipse s'est produit à minuit 36 m. ; la grandeur de l'ombre présentait alors les 0,9 de diamètre lunaire. Le mauvais état de l'atmosphère a mis obstacle à la plupart des observations.

*Halos solaires.* Un magnifique halo solaire a été aperçu le 25 mai à midi. M. Marchal en signale également l'apparition à Lorquin les 15 et 29 mai, ainsi que le 5 juin. Chaque fois que le phénomène s'est montré, le ciel sans être couvert était légèrement voilé de vapeur d'eau plus ou moins transparente.

Ces phénomènes sont beaucoup plus fréquents qu'on ne le pense généralement. M. Decharme a

communiqué à l'Académie des sciences (1), des détails intéressants sur les halos et les couronnes solaires ou lunaires, observés à Angers du 30 août 1866 au 30 août 1867. Il conclut de ses observations qu'il existe une corrélation entre ces phénomènes et la chute prochaine de la pluie, plus le météore a été brillant, et plus la pluie serait prochaine et abondante.

Un grand nombre de halos échappent aux observations, par suite de la difficulté de les examiner lorsqu'ils sont faibles et quand le ciel est fortement éclairé. Il faut, pour les bien voir, armer l'œil d'un écran opaque, percé d'une petite ouverture ou muni d'une fente étroite en forme d'arc de cercle, ou bien regarder à travers deux petits trous d'épingles, pratiqués dans une feuille de papier épaisse et éloignés l'un de l'autre de la distance des deux yeux, environ 65 millimètres.

En résumé, l'étude des halos peut fournir de précieuses indications comme pronostics du temps. Cette seule considération, indépendamment de l'intérêt purement scientifique qui s'attache à l'observation de ces beaux météores, ajoute M. Decharme, mérite qu'on ne les néglige pas.

---

(1) Séance du 7 octobre.

## § 11. — *Phénomènes divers* (1).

*Janvier*. — Après quelques jours de neige pendant lesquels le thermomètre descendit jusqu'à — 4°, la pluie, longtemps persistante en décembre, reprit le dessus et se continua presque sans interruption du 6 au 11, ce qui occasionna le débordement des rivières.

Le 12, la neige recommença à tomber et fut assez abondante pendant plusieurs jours pour atteindre une épaisseur de 25 à 30 centimètres. Dans la nuit du 19 au 20, le thermomètre accusa 14°,5 au-dessous de zéro; le canal, les étangs et les petits cours d'eau furent gelés.

Du 20 au 25 on charriait des blocs de glace d'une épaisseur de 20 centimètres environ.

Le 23, la température remonte subitement au-dessus de zéro et le dégel s'opère sans interruption.

Les dernières traces de neige ne disparaissent des rues de Nancy que le 26.

A la fin du mois la Meurthe déborde de nouveau sous l'influence de pluies abondantes et de la fonte des neiges.

Le 26, floraison du gui (*Viscum album*) *.

*Février*. — Vers le commencement du mois, à

---

(1) Les indications portant un astérisque sont dues à M. le docteur Marchal de Lorquin.

l'entrée de la nuit, on entend les cris de certains oiseaux aquatiques (courlis, oies sauvages), se dirigeant du Sud au Nord. L'instinct de ces palmipèdes les trompe rarement, aussi croit-on pouvoir inférer de ce fait que le retour des froids rigoureux n'est plus à craindre.

6. Floraison du *Daphne mezereum* *.

10. Les rivières sortent de leur lit.

11. On rencontre quelques violettes *.

12. On voit des pas d'ânes en fleurs *.

14. Foliation de quelques groseillers piquants *.

24. Dans les bois de Maxéville, la sylvie, les épinevinette sont en pleine floraison ; on voit voltiger des papillons.

*Mars.* — De printannière qu'elle était en février, la température devint en mars fort rigoureuse. Il gèle à glace et il tombe de la neige les 1er, 2, 3, 4 et 5. La végétation s'arrête.

*Avril.* — Les pluies à peu près continuelles depuis de longs mois persistent en avril ; il règne une humidité froide qui cause les plus grandes appréhensions aux cultivateurs. Les semailles du printemps s'accomplissent dans de fort mauvaises conditions, les vallées sont couvertes par les eaux des rivières débordées, les sillons des champs sont transformés en véritables ruisseaux, du 8 au 10 les arbres des promenades montrent leurs feuilles.

14. Foliation des maronniers d'Inde du lycée.

15. Floraison des pruniers et des pêchers *.

16. — des cerisiers *.
22. — des poiriers *.
29. — des pommiers *.

Le 25 le seigle montre ses épis *.

*Mai.* — Après deux jours de vent, de pluie et de froid, les 1er et 2 mai, qui rendent de nouveau le feu nécessaire dans les appartements, le temps change subitement le 3, le vent remonte au N.-E. sans que le baromètre subisse une grande variation; mais la température devient pour ainsi dire tropicale, et le ciel se conserve d'une pureté exceptionnelle pendant les 4, 5, 6, 7 et 8 du mois. Des nuages se montrent les jours suivants mais la chaleur continue.

Le 12, une tempête traverse Nancy vers 6 heures du soir pendant qu'un orage éclatait au Sud de la ville et n'y donnait que quelques gouttes d'eau.

Le 14, la température baisse sensiblement.

Le 15, pluie abondante; les campagnes font merveille, les champs de blé, les prairies, les vignobles, offrent le plus magnifique aspect. L'espoir renaît dans les campagnes.

Ces espérances, malheureusement, ne sont pas destinées à se changer en réalité; vers la fin du mois, du 20 au 25, l'hiver reparaît avec toutes ses rigueurs. La gelée de la nuit du 23 au 24 compromet dans plusieurs endroits les plants de primeurs, fraises et haricots. La vigne dont les chaleurs du commencement de mai avaient favorisé extraordi-

nairement la pousse, a été atteinte, elle aussi, par ce froid insolite. De la grêle, mêlée de quelques flocons de neige, est tombée le 24 et le lendemain les toits des maisons ainsi que les campagnes, étaient couvertes d'une épaisse couche de neige.

Cet abaissement de température a beaucoup préoccupé le monde savant. Les uns ont prétendu qu'il était dû à un essain de corpuscules célestes, interposé devant le soleil ; d'autres en ont fait remonter la cause à une débâcle de glaces des mers polaires et à l'appui de cette opinion on a cité le vagabondage d'un énorme bloc de glace dans notre Océan. Cette falaise glacée n'avait pas moins de plusieurs kilomètres carrés, une profondeur en mer estimée à 120 pieds anglais et une hauteur au-dessus de l'eau d'une vingtaine de pieds. Le poids total pouvait en être évalué à au moins 6 mille millions de tonnes, chacune de 1,000 kilogrammes. Telle est la taille de ces montagnes de glace, que par intervalle les rayons solaires détachent des banquises du Nord et nous envoient pour rafraîchir un peu, ou du moins pour interrompre la progression des chaleurs de l'été.

*Juin*. — Enfin l'hiver semble avoir dit son dernier mot, le mois de juin s'ouvre par plusieurs jours d'une assez forte chaleur qui dédommage des rigueurs atmosphériques de la fin du mois précédent. Sauf une courte période de fraîcheur vers le milieu du mois, la température se soutient élevée,

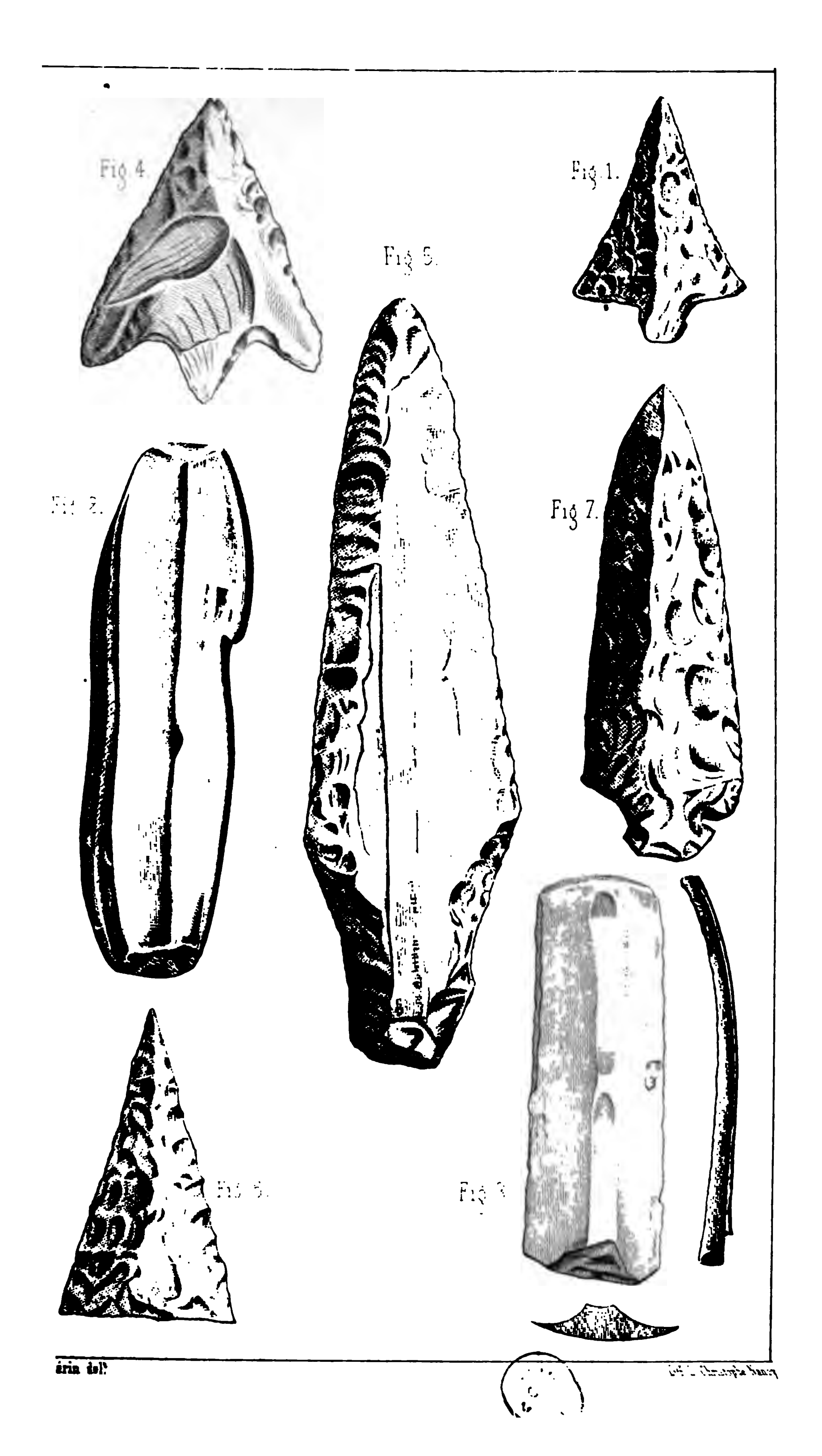
# L'AGE DE PIERRE
## EN LORRAINE

Par D.-A. GODRON.

---

Il y a quelques années, les archéologues scandinaves ont fixé l'attention du monde savant sur des instruments et des armes de pierre, qu'on rencontre dans les tumuli, dans les cavernes, dans le lit des rivières, dans les tourbières et même à la surface du sol. Ils ont mis hors de doute que ces objets sont les produits de l'industrie de l'homme, alors qu'il ignorait encore l'art de composer le bronze et d'extraire le fer de ses minerais. Cette révélation inattendue a donné lieu aux recherches les plus actives et les plus persévérantes, qui tendent déjà à se généraliser. Aussi chaque jour, pour ainsi dire, de nouveaux faits sont observés sur les points les plus éloignés du globe, tout comme en Europe, et viennent confirmer les premières appréciations.

C'est évidemment avec ces faibles moyens d'action que l'homme primitif devait pourvoir à ses besoins domestiques et à sa défense contre les animaux sauvages et contre ses semblables. Cette situation misé-



érin del.



rable de notre espèce à ses débuts ressemble peu à cet âge d'or tant vanté par Hésiode (1) et, c'est avec juste raison qu'on y a substitué le nom plus prosaïque d'âge de pierre. Cette période de l'humanité ne constitue pas une époque limitée dans le temps; car l'âge de pierre existe encore chez certaines peuplades de l'Amérique qui ont jusqu'ici échappé au contact des Européens (2). Il régnait encore exclusivement chez les Polynésiens à l'époque relativement peu éloignée de la découverte des îles disséminées dans l'immense étendue de l'Océan pacifique. Du temps de Christophe Colomb, l'usage des instruments et des armes de pierre était encore général sur le continent américain et chez les peuples les plus civilisés du Nouveau-Monde, les Mexicains, les Muyscas, les Péruviens, l'âge de bronze avait à peine commencé. C'est même encore avec des lances et des flèches armées de pointes aiguës et tranchantes d'obsidienne que les habitants de Tenochtitlan, aujourd'hui Mexico, expulsèrent momentanément de leur cité Fernand Cortez, comme ce célèbre conquistador nous l'apprend lui-même dans sa lettre

---

(1) *Hesiod. opera et dies, vers.* 174.

(2) Je puis citer notamment les petites tribus qui habitent près des sources du Rio Purûs, l'un des tributaires du fleuve des Amazones (Chandless, *Exploration of the river Purûs*, dans *Proceedings of the royal geographical society*, t. 10 (1866), p. 103 à 106.

fameuse à Charles-Quint (1). D'une autre part, les peuples eux-mêmes qui ont connu de bonne heure l'usage des métaux, tels que nos ancêtres les Aryâs de l'Iran, les anciens Chinois, les habitants de l'antique Egypte, ont connu aussi cette époque, où l'homme se servait exclusivement de ces armes et de ces instruments. Les Hébreux eux-mêmes continuaient encore au temps de Moïse et de Josué, et peut-être plus tard, à se servir de couteaux de silex pour l'opération de la circoncision. Deux passages de la Bible, l'un tiré de l'Exode, l'autre du livre de Josué, ne laissent aucun doute à cet égard. Ces passages sont les suivants : *Tulit illicò Sephora acutissimam petram et circumcidit præputium filii sui* (2). Josué, après le passage du Jourdain, reçoit de Dieu l'ordre ainsi formulé dans la Bible : *Fac tibi cultros lapideos et circumcide secundò filios Israel.* Josué obéit : *fecit quod jusserat Dominus et circumcidit filios Israel in colle præputiorum* (3). Les anciens Egyptiens employaient aussi la pierre tranchante pour les incisions; et, chez les Grecs, la mutilation des prêtres de Cybèle s'opérait avec un pareil instrument.

Ces objets de pierre, conservés dans le sol, consti-

---

(1) *Cartas de Cortez;* Mexico, in-4°, 1770.

(2) *Lib. Exodi.* cap. IV, vers 25.

(3) *Lib. Josue,* cap. V, vers. 2 et 3.

tuent des témoins inaltérables, de véritables médailles primitives et viennent caractériser les origines de notre espèce.

Il y a, dès lors, un intérêt véritable à constater quels sont les lieux où l'on rencontre ces instruments et ces armes, puisqu'ils indiquent nécessairement, pour chaque pays, les localités primitivement habitées. Aussi le but de cette notice est-il de récapituler les découvertes de ce genre, bien peu nombreuses encore, qui ont été faites jusqu'ici dans notre ancienne province; d'en faire connaître quelques-unes de nouvelles, de poser ainsi un premier jalon et d'engager nos compatriotes, par leurs recherches dans les parties de notre sol non explorées sous ce rapport, de concourir à y fixer les différents points originairement habités par ces hommes de l'âge de pierre, qui constituent vraisemblablement l'une des origines, et peut-être la principale de notre population lorraine.

La découverte, faite par M. Husson en 1864, de la caverne creusée sous le plateau de la Treiche, fait connaître avec certitude l'une des stations habitées, vraisemblablement avant l'invasion des Celtes. Cette cavité souterraine, profonde de 72 mètres, est située à 6 kilomètres en amont de la ville de Toul, sur la rive gauche de la Moselle, à proximité de cette rivière, qu'elle domine d'une vingtaine de mètres. Comme je crois l'avoir démontré (1), elle a servi de

(1) Godron, *Mémoire sur des ossements humains trouvés*

lieu de sépulture, et c'est là que l'infatigable M. Husson a rencontré de très-beaux échantillons de l'art de tailler la pierre dure. Il les a fait connaître et les a reproduits par la photographie (1). Je rappellerai seulement, parmi les armes en silex pyromaque les mieux caractérisées, une lame en forme de tête de lance admirablement taillée, retouchée à petits coups et un certain nombre de pointes de flèche, formées de la même matière minérale, fabriquées avec non moins d'art, portant des ailettes et une soie (2). Je ferai observer que la vallée de la Moselle à Pierre-la-Treiche est extrêmement rétrécie; dominée par des coteaux assez élevés, presque complétement boisée encore aujourd'hui et d'un aspect sauvage.

Une seconde tête de lance, dont la base manque, analogue à la précédente, a été trouvée depuis dans le lit de la Moselle, près de sa rive droite et un peu en aval de la caverne de la Treiche (3).

---

*dans une caverne des environs de Toul* (dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1864, p. 166 à 181).

(1) Husson, *Origine de l'espèce humaine dans les environs de Toul*, Pont-à-Mousson, 1864, brochure in-8°.

(2) Je donne Fig. 1 le dessin de l'une d'elle, que le Musée d'histoire naturelle de Nancy doit à la générosité de M. Husson.

(3) Husson, *Alluvions des environs de Toul par rapport à l'antiquité de l'espèce humaine* (dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 28 mai 1866.)

Au Sud de la localité précédente, à Crézilles, à Allain-aux-Bœufs, à Bayeux, à Colombey, dans des vallons aujourd'hui déboisés, M. Olry, instituteur, a trouvé, en 1866 et 1867, dans les terres cultivées à proximité des villages, des silex pyromaques taillés et notamment des pointes de flèches assez nombreuses, de même forme que celles de la caverne de la Treiche (1). Elles font partie des collections de M. Husson; quelques-unes sont aussi déposées au Musée lorrain et à notre Musée d'histoire naturelle.

On trouve dans les mêmes lieux d'assez nombreux éclats de silex pyromaque à forme non déterminée, mais tranchants. M. Raoul Guérin en a trouvé également sur le plateau dans lequel est creusé le *Trou des Fées,* à 3 kilomètres en amont de Liverdun.

M. Laprevote possède dans sa collection une hache en serpentine, parfaitement polie, longue de $0^m,150$ sur $0^m,055$. Elle a été trouvée à Dompaire dans un vallon qui débouche dans la vallée du Madon, tributaire de la Moselle.

A Sion-Vaudémont, une hache polie, qui paraît être en trapp altéré à sa surface qui est devenue grisâtre, a été trouvée par M. Guérin; elle a $0^m,14$ de long sur $0^m,05$ de large; ses bords sont coupés obliquement et dans le même sens.

---

(1) Husson, *ibidem*.

Une petite hache parfaitement polie, qui m'a paru être en serpentine, a été recueillie à Rembercourt, dans le vallon si pittoresque du Rupt-de-Mad et a été donnée à M. Husson.

Ces diverses stations, où l'on a découvert ces témoins irrécusables de l'âge de pierre, appartiennent à la vallée de la Moselle et aux vallons tributaires de cette rivière. Toutes sont situées dans des lieux sauvages et couverts autrefois, et même en partie aujourd'hui, d'immenses forêts.

Le bassin de la Meurthe a fourni aussi son contingent en instruments de l'âge de pierre.

Dans les travaux du chemin de fer de Lunéville à Baccarat, des ouvriers ont rencontré, en 1864, entre cette dernière ville et Bertrichamps, un nucleus et deux éclats tranchants, qui présentent l'apparence de l'obsidienne; ils ont été cédés à M. Lebrun, de Lunéville, géologue distingué. J'ai ces objets sous les yeux et je vais les décrire. Le nucleus, de couleur noire et vitreuse, est long de 82 millimètres, épais de 20 à 23 millimètres; il présente tout autour la trace de 10 éclats longitudinaux qui en ont été détachés d'une manière très-nette, ce qui donne à la coupe transversale de cet objet la forme d'un décagone irrégulier (1). L'un des deux éclats que j'ai actuellement entre mes mains, est de même matière

(1) Ce nucleus est représenté Fig. 2 de la planche.

que le nucleus; il a 60 millimètres de long sur 20 de large, sa coupe est trapézoïdale et ses bords sont tranchants (1). M. Lebrun, a bien voulu me donner sur ces objets des renseignements; il ne les a pas vus en place, mais le gîsement, où les ouvriers les ont recueillis, lui a été indiqué par eux. Il a examiné avec soin le terrain et m'en a adressé la coupe, que je reproduis d'après lui :

| | |
|---|---|
| Terre végétale.................. | $1^{m},10$ |
| Sable terreux jaunâtre ........ | $1^{m},25$ |
| Sable quartzeux, à cailloux roulés, mélangés de veine d'argile blanche-verdâtre (couche des sources)...... ....... .... | $1^{m},50$ |
| Argile imperméable; ossements d'animaux récents ....... | »$^{m},80$ |
| Sable à gros cailloux de quarzite gris; ossements d'animaux récents; obsidienne taillée. ... | $2^{m},05$ |
| Total..... | $6^{m},70$ |

Au-dessous on trouve de l'argile imperméable. Ce fait a de l'importance. Car, les instruments d'obsidienne, si communs en Amérique, n'ont été jusqu'ici trouvés en Europe et en Asie que dans

(1) Cette lame est représentée Fig. 3 de la planche.

un petit nombre de localités. On peut citer l'île d'Elbe (1), Corinthe et les îles de Nio, d'Anaphé et d'Amorgos dans les Cyclades (2) ; enfin, M. Victor Place, consul de France à Mossoul, a recueilli, il y a dix ans, des lames extrêmement tranchantes d'obsidienne, dans les fouilles dirigées par lui, sur l'emplacement de Ninive, à Khorsabad (3).

En Amérique les instruments d'obsidienne étaient extrêmement communs avant l'arrivée des Européens et l'on en retrouve dans le sol de nombreux spécimens, ainsi que les nucléus d'où l'on détachait les lames tranchantes dont les anciens indigènes faisaient usage. M. Roulin en a présenté à l'Académie des sciences ; ils proviennent du Mexique et leur forme est semblable à ceux de l'île d'Elbe (4). Les dames de Quito se servent encore aujourd'hui de ces couteaux, tranchants comme des rasoirs, pour

(1) Raffaelo Foresi, *Dell' età della pietra all' isola d'Elba e di altre cose che le fanno accompagnatura*, Firenze, 1865, grand in-8°. Ce travail est résumé par M. Simonin dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXI (1865), p. 303

(2) Fr. Lenormand, *L'âge de pierre en Grèce* (dans la *Revue archéologique*, 1867, p. 16 à 19).

(3) F. de Saulcy, *Histoire de l'art judaïque tirée des textes sacrés et profanes*. Paris, 1858, in-8°, p. 71.

(4) Roulin, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXII (1866), p. 335.

couper les fils de leurs broderies au ras de l'étoffe (1). Enfin on emploie également de nos jours au Mexique de petites lancettes de même matière parfaitement effilées pour pratiquer des saignées (2).

Il existe au Musée d'archéologie lorraine une hache en forme de coin, grossièrement polie et un peu ébréchée à son tranchant, longue de 7 centimètres, large de 4, formée d'un grès très-dur; elle a été trouvée sur le plateau de Dommartemont qui domine Nancy à l'Est; j'ai moi-même recueilli récemment sur ce même plateau, dans les champs labourés, un éclat de silex pyromaque tranchant. Sur les flancs occidental et septentrional du coteau de Malzéville, et à mi-côte, M. Guérin a recueilli des éclats de silex pyromaque et des fragments de poteries très-grossièrement faites et contenant dans la pâte des grains de carbonate de chaux.

M. Charlot, conseiller à la Cour impériale de Nancy, a trouvé à Laneuveville un marteau-hache en basalte analogue à celui de la côte d'Essey. Il pèse 1 kil. 450; sa longueur est de $0^m,18$; l'épaisseur de la tête, qui est carrée, égale $0^m,06$ en tous sens. Le trou servant à l'emmanchure est un peu oblique et ses deux ouvertures mesurent l'une $0^m,030$, l'autre

(1) Boussingault, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXII (1866), p. 336.

(2) De Mortillet, *Matériaux pour l'Histoire de l'homme*, t. III (1867), p. 365.

$0^m,034$. Le tranchant est oblique et parallèle au trou. Il a aussi de la même localité une petite hache en serpentine très-polie, dont la longueur est de $0^m,073$ et sa plus grande largeur $0^m,035$.

M. Lang, directeur des forges de Frouard, a trouvé, sur l'emplacement même où ces usines sont construites, une hache polie en serpentine, dont la tête est cassée obliquement et qui devait mesurer $0^m,16$ quand elle était entière.

M. Guérin a aussi depuis une année exploré le Noirval, au point où ce vallon débouche dans la longue vallée, dite des Fonds de Toul, qui parcourt la forêt de Haye et verse ses eaux dans la Meurthe à Champigneules. Dans ce lieu extrêmement sauvage et complétement boisé, a existé un village qui portait le nom de Saint-Barthelémy et qui a été détruit à une époque très-reculée, mais dont l'église a subsisté jusque vers 1636. Il y a eu là également à une époque qu'on ne peut préciser, mais plus récente que le village, une exploitation et une fonderie de minerai de fer oolithique qui affleure sur le flanc de la vallée, comme le prouvent de nombreuses scories de hauts fourneaux qui couvrent une partie du sol (1). L'administration forestière, en établis-

(1) Des scories semblables ont été trouvées par moi, il y a une trentaine d'années, sur un autre point de la forêt de Haye, au vallon de Montvaux, qui débouche dans la vallée de la Moselle, vers Villers-le-Sec.

sant une route d'exploitation, a recueilli récemment dans le même lieu une statue de Mercure et d'autres débris de l'époque gallo-romaine. Mais, cette station a été bien plus anciennement habitée, puisque M. Guérin vient d'y rencontrer à la surface du sol des fragments de silex pyromaque taillés de main d'homme et notamment une pointe de flèche du même type que celles de Crézilles et de la caverne de la Treiche.

Nous devons au même explorateur la découverte de deux pointes de flèches, également en silex et d'une forme différente des précédentes ; elles sont à ailettes séparées de la soie par une échancrure assez profonde. L'une a été recueillie par lui entre Maxéville et Champigneules sur l'emplacement des hauts-fourneaux qu'on y construit actuellement (1) ; l'autre a été trouvée entre Malzéville et Pixerécourt, sur le flanc du coteau, au-dessus de la fabrique de noir animal. Je laisse à ce jeune et zélé chercheur le soin de décrire ces différents objets et d'autres qu'il a rencontrés dans les environs de Nancy.

M. Guérin a recueilli aussi la moitié d'un marteau de pierre formant un prisme à base carrée, fracturé transversalement par le milieu et présentant une partie du trou arrondi qui servait à fixer le manche. Cette pièce intéressante a été trouvée au Haut-

---

(1) Cette flèche est représentée Fig. 4 de la planche.

d'Armont entre Saint-Nicolas-de-Port et Rosières-aux-Salines, où l'on exploite encore aujourd'hui des carrières de gypse. On se demande s'il n'a pas servi dans les temps anciens à ce genre d'exploitation ?

Le Musée d'archéologie lorraine possède aussi une hache de pierre polie longue de $0^m,14$ sur $0^m,06$ qui a été recueillie par M. Henriot, à Mouacourt, dans le vallon du Sanon tributaire de la Meurthe.

Tels sont les principaux débris de l'âge de pierre qui, à ma connaissance ont été rencontrés dans le bassin de la Meurthe (1). Celui de la Sarre nous a fourni tout récemment un très-beau spécimen de la même époque. M. Hirsch, ingénieur des ponts et chaussées, a trouvé, en 1865, dans le creusement du canal des houillères, à Mittersheim (Meurthe), village situé sur l'un des affluents de la Sarre, tout près du lieu dit *mare des païens*, une belle hache en silex pyromaque polie, mais qui d'abord a été ébauchée par la taille, comme le démontrent plusieurs dépressions conchoïdales que l'usure n'a pas fait

(1) Je ne parle pas de nombreux nuclei de trapp, qu'on assure avoir trouvé, en 1863, à la partie supérieure du vallon de Maxéville, près de Nancy, dans une fissure remplie d'argile rougeâtre de notre calcaire oolithique inférieur. M. Eug Robert, qui a exploré cette fissure et qui a vu ces nuclei les a déclarés apocryphes (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. 57 (1857), p. 426). Je partage complétement son opinion.

disparaître. Malheureusement une fracture oblique a enlevé les deux tiers du tranchant qui, à en juger par la portion conservée, était très-effilé. Elle est déposée au Musée lorrain.

La vallée de la Seille, en raison de ses sources salées, alimentées par un immense banc de sel gemme, a dû certainement attirer de bonne heure des habitants. C'est là que paraissent avoir été faites en Lorraine les premières découvertes d'armes de l'âge de pierre, dont on ait conservé le souvenir et surtout dont on ait recueilli et gardé les produits. Cette trouvaille est antérieure à 1843 et a eu lieu sur le territoire de Morville-lès-Vic, village situé vers les sources de la petite Seille. Depuis longtemps les habitants de cette commune ramassaient dans les champs des silex taillés, dont ils se servaient pour battre le briquet. M. Huzard, alors curé de cette paroisse, en a recueilli quelques-uns, qui sont aujourd'hui déposés en partie dans la collection de l'âge de pierre du Musée d'histoire naturelle de Nancy, partie dans les collections du Grand Séminaire de la même ville. Les objets qui sont au Musée consistent en deux têtes de lance et en quatre pointes de flèches de silex pyromaque blond, mais dont la couche superficielle a blanchi sur une épaisseur d'un quart de millimètre. Des deux têtes de lance l'une est complète, longue de $0^m,112$ sur $0^m,031$ au point le plus large ; elle a été obtenue par éclat de façon à présenter une coupe transversale trapé-

zoïdale ; elle est retouchée à la pointe et sur les bords par une taille fine qui la rend plus tranchante et sa base est rétrécie pour l'emmanchement (1). La seconde mesure 0m,142 de longueur, mais elle a sa pointe cassée obliquement et devait avoir 0m,020 de plus. Elle offre, du reste, les mêmes caractères que la précédente.

Les pointes de flèches ont la forme d'un triangle isocèle allongé ; elles sont minces et la pointe en est très-effilée ; les bords sont tranchants. Elles ont été obtenues par une taille à petits coups très-habile. L'une a conservé une teinte blonde ; les autres ont blanchi à la surface (2). Ces pointes de flèche sont différentes quant à leur forme de celles qui ont été trouvées à la caverne de la Treiche, à Crézilles et au Noirval. Elles n'ont pas de soie et elles devaient s'adapter dans une fente au sommet de la tige de la flèche.

Enfin, le même ecclésiastique, dans une note qu'il a transmise en 1843 à M. Lepage, le savant archiviste du département de la Meurthe, indique encore dans la même commune, au lieu dit *les cachettes*, la découverte d'une sépulture dans laquelle on a trouvé le squelette dans la position accroupie, la tête en haut ; c'est le mode caractéris-

---

(1) Cette tête de lance est représentée Fig. 5 de la planche.

(2) L'une de ces pointes de flèche est représentée Fig. 6 de la planche.

tique des sépultures de l'âge de pierre (1). Malheureusement les détails manquent sur cette découverte intéressante.

M. Guérin possède le tranchant d'une hache polie en grès très-dur, trouvée à Vic. Ce zélé chercheur possède aussi une petite pointe de lance, en silex coloré, admirablement taillée et appointée par usure; au-dessus de sa base elle présente deux échancrures pour la fixer solidement à la hampe. Elle a été recueillie à Tarquimpol (2).

Je dois noter que le silex pyromaque, dont sont formés la plupart de ces instruments, est absolument étranger au sol de la Lorraine; la craie de la Champagne est le terrain le plus voisin de nous, d'où vraisemblablement les premiers habitants du pays recevaient cette substance minérale, soit à l'état brut, soit déjà ouvrée et transformée en outils et en armes. Il y avait donc déjà des relations commerciales avec les contrées voisines. La présence, du reste, dans la caverne de la Treiche (3) de coquilles

(1) C'est encore le mode de sépulture en usage chez les habitants des îles Viti et chez les Esquimaux du Groenland (Lubbock, *L'homme avant l'histoire*, trad. franç. Paris, 1867, in-8°, p. 363 et 417.)

(2) Elle est représentée Fig. 7 de la planche.

(3) Godron, *Mémoire sur des ossements humains trouvés dans une caverne des environs de Toul* (dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1854, p. 175.)

marines percées de trous, pour être suspendues comme ornements, constituent un argument non moins péremptoire en faveur de cette conclusion, puisque ces Mollusques vivent dans l'Océan et dans la Méditerranée. J'ajouterai que j'ai eu entre les mains tous les objets dont il est question dans cette notice.

Si, de faits aussi peu nombreux, on pouvait tirer une conclusion générale, nous croirions volontiers que les peuplades de cette époque s'établissaient chez nous principalement dans les forêts, au bord des ruisseaux et à peu de distance des vallées principales, qui sont les grandes voies de communication naturelles; que ces peuplades vivaient du produit de la chasse et de la pêche et se réfugiaient dans les bois (1) pour être plus facilement à l'abri des attaques de leurs semblables.

---

(1) C'était aussi l'habitude des Celtes, à en juger du moins par l'étymologie de leur nom. César nous apprend qu'ils se donnaient à eux-mêmes le nom de Celtes dans leur propre langue : *Ipsarum linguà Celtæ appellantur* (*Cæsaris de bello gallico lib.* 1, *cap.* 1). Or, suivant Armstrong, ce nom vient des mots gaëliques *ceil,* cacher, *coille,* forêt, *ceiltach,* qui vit dans les bois (*R. A. Armstrong's Gaëlic Dictionary, in two parts,* London, 1825, in-4°). M. Am. Thierry (*Histoire des Gaulois, introduction,* éd. 2, Paris, 1835, in-8°, t. I, p. XXIX) et Viquesnel (*Voyage dans la Turquie d'Europe,* Paris, 1861, t. 1, p. 495) acceptent cette interprétation.

La guerre, on le voit, n'est pas une invention moderne ; mais il est triste de penser que les découvertes scientifiques qui, dans ce siècle, perfectionnent et fécondent journellement les arts de la paix, ont aussi malheureusement pour résultat de donner aux moyens de destruction une puissance qui exerce ses effets homicides sur la plus grande échelle et semble nous ramener vers ces temps de barbarie, où la force brutale dominait le monde et sacrifiait à l'ambition des conquérants des hécatombes humaines.

---

# D'UN REPROCHE
# FAIT A CERTAINES TENDANCES,
ET
# D'UN MOYEN DE LES MODÉRER,

Par M. P. G. DE DUMAST.

---

## I.

Il est devenu général, quelque part que l'on aille, d'entendre tonner contre le rappetissement moral, contre les tendances *dégradées* de notre époque, laquelle, s'il faut en croire d'estimables déclamateurs, n'accorde plus d'importance QU'A LA MATIÈRE, et dont les enfants, nous assure-t-on, ne sont plus capables de se tourner vers d'autres occupations que celles par où l'homme peut se procurer de gros gains.

Il y a certainement *du vrai* dans cet honnête lieu-commun..

Peut-être, cependant, ferait-on bien d'entreprendre, en investigateurs, un « *voyage autour de la question* ». Vus de plus près, vus avec plus de soin, les faits fâcheux qui motivent tant d'anathêmes,

pourraient, ce semble, fournir sujet à d'utiles réflexions. Alors, de ces mêmes faits (dont la couleur générale est, j'en conviens, assez triste), on verrait sortir des conclusions importantes ; conclusions fort simples, qui, moins oratoires, moins théâtrales, seraient mieux fondées et plus pratiques.

Eh oui, nos concitoyens (qui en doute?) poursuivent avec trop d'ardeur le bien-être complet ; ils attachent trop de prix aux jouissances corporelles de la vie, — jouissances dont l'ARGENT (surtout aux époques de civilisation avancée) est le symbole et le principal instrument. — Un tel malheur va sans dire ; il n'a rien de particulier à notre temps ni à notre nation. Les moralistes, de tous les siècles et de tous les pays, l'ont signalé, chacun à leur manière, dans un langage d'une énergie absolument pareille.

Mais ce vice, — inséparable de l'existence du genre humain, — peut, ou être contrarié, ou ne pas l'être. Bien que nulle possibilité n'existe de le détruire, on doit sans cesse le combattre, — pour le gêner, pour l'amoindrir, pour l'empêcher de s'étendre et de dominer. — Parmi les moyens d'agir ainsi (d'agir non sans espérance de succès), il y en a de généraux, il y en a de spéciaux.

II.

Bien entendu qu'au premier rang, en tête des moyens généraux, figure l'action, tant de la religion naturelle que des diverses religions positives : — apostolat dont l'importance se mesure principalement d'après le degré de conviction qu'elles produisent chacune sur les âmes. Mais, nous abstenant d'aborder ici une matière si féconde (que nous laissons traiter aux hommes compétents), nous nous bornons, dans le présent mémoire, à parler des procédés purement humains et terrestres.

Eh bien, en fait d'efforts de ce dernier genre pour diminuer l'excès d'attrait qui appelle nos jeunes compatriotes vers les sentiers au bout desquels brille un éclat métallique, la Société actuelle (la France de 1868 par exemple) fait-elle bien tout ce que lui permettraient les ressources dont elle dispose? — Voilà ce qui mérite d'être examiné.

Etudier les maux dans leur nature et dans leurs causes, afin de se mettre en état d'y opposer les mesures les moins inefficaces, — vaut assurément mieux que de gémir.

III.

Et d'abord, c'est se placer sur un terrein non-seulement romanesque, mais moins louable qu'on

ne se le figure, que de partir de l'utopie d'une patrie imaginaire, dans laquelle la classe douée d'une éducation complète ne se composerait que de mortels uniquement brillants, — soit penseurs, soit écrivains, soit artistes, — qui pussent, tels que des *esprits sans corps* et *sans liens*, se créer chacun une carrière conforme à leurs goûts. — En supposant même que nul de ces individus ne fût moralement appelé à devenir chef d'une famille, personne n'est dispensé de remplir certaines obligations envers la sienne, envers celle où il est né.

Que les secours à donner soient directs ou indirects ; qu'ils tiennent à des devoirs positifs ou à de simples devoirs d'affectueuse convenance : — il peut y avoir maints cas où ce ne soit pas du tout faire bon emploi de son libre-arbitre, que de se créer, sans égard pour autrui, un genre d'existence dans lequel on se mette hors d'état de pouvoir tirer de son travail un salaire honnête et décent. — Le parti, prétendu sublime, qu'on s'empresserait d'adopter dans ce sens, pourrait bien n'être désintéressé qu'en apparence. — Conforme souvent à des instincts d'orgueilleuse fantaisie, il pourrait, quoique fort poétique, être quelquefois fort égoïste.

Plaçons-nous dans le cercle des réalités, et observons ce qu'a reconnu de tout temps le monde civilisé.

Rares, d'abord, ont toujours été les gens assez passionnés en faveur d'une idée, pour vouloir, s'at-

tachant uniquement à l'atteindre, négliger à cette intention tout soin corporel, et passer *ad hoc* leur vie dans la misère.

Mais ensuite, parmi les êtres même assez privilégiés de la nature pour se sentir portés à risquer de ces héroïques folies, la plupart abandonnent, au bout d'un certain temps, le tour de force commencé. Ils y renoncent, soit par nécessité, attendu que leurs sacrifices restaient impuissants et que la voie des plus rudes privations ne les conduisait pas jusqu'au terme, — soit, comme nous venons de le dire, parce que des conseils maternels, des nœuds d'affection légitime, de reconnaissance, de bienfaisance parfois obligatoire, les retenaient à moitié chemin, et leur faisaient abandonner la poursuite du beau fantôme si cher à leur jeunesse.

Il faut donc que les modernes moralistes qui se font juges des divers siècles, s'abstiennent, dans leur misanthropie hâtive, de trop condamner le nôtre, — supposé qu'on puisse leur prouver que ce dernier, malgré tous ses travers, produit un nombre très-considérable d'hommes qui, s'ils désertent à vingt ans les routes de l'esprit et du savoir, ne les désertent pas librement ; — nous entendons par là, qui s'y porteraient volontiers encore, pour peu que cela fût dans les limites du *raisonnable*. En d'autres termes, qui ne refuseraient pas de choisir de préférence ce sentier, dès qu'il conduirait à un degré d'aisance *suffisant*.

IV.

Voyez l'état d'ingénieur.

Il ne promet pas les mêmes profits que peuvent montrer en perspective le commerce ou la banque. Mais comme cependant il en offre, qui ne semblent pas à dédaigner, — et comme on est fondé, quand on l'embrasse, à espérer occasion de joindre aux satisfactions de l'intelligence une rétribution convenable, — cela suffit pour qu'une foule de jeunes gens d'élite adoptent ce métier et s'en contentent.

V.

A part, il est vrai, la profession dont nous parlons, les candidats qui sortent des Ecoles ne rencontrent à peu près rien qui les détourne ou des carrières administratives et judiciaires, ou surtout de la carrière commerciale. — Car combien peu de chances aperçoivent-ils d'unir à la culture des Sciences ou des Lettres une existence tant soit peu confortable! Hors de France, on peut voir de telles probabilités surgir : la France n'en présente guère. — Autant les chaires de haut Enseignement, déjà *cossues* en Angleterre, sont nombreuses et largement rétribuées en Prusse ou en Russie, — autant

les professorats supérieurs sont, chez nous, rares à rencontrer, et médiocrement payés. Quant aux fauteuils de l'Institut, on n'ose pas même en parler à titre de ressources. — Glorifications indigentes, ils ne suffisent seulement pas pour assurer à leurs titulaires ce qu'on appelle strictement *du pain.*

## VI.

Jadis, un tel ordre de choses, soit qu'il fût sage ou non, pouvait se comprendre. Il avait sa raison d'être; il semblait du moins *explicable.* — A présent, il ne se conçoit plus.

Autrefois, quand *l'échelonnement des rangs sociaux* établissait entre certaines classes *une distance profondément marquée,* — on estimait fort (et avec raison) tout ce qui la faisait franchir. Il y avait alors d'énormes avantages à posséder un fauteuil académique, même sans revenus qui en dépendissent.

L'immense privilège dont jouissait, par exemple, le fils d'un cabaretier (1), de pouvoir traiter de *confrère* un duc et pair de France, et recevoir sur le pied d'égalité sa visite, — ce privilège était certes *un paiement.* On ne l'aurait point cédé, alors, pour mille écus par an.

---

(1) Le poète Voiture.

Plus tard, à l'époque où un écrivain (1), invité à dîner avec de grands personnages, pouvait, après que son amphitryon l'avait présenté aux convives comme *un poète;* pouvait, disons-nous, s'écrier, en souriant, que, « *les qualités étant connues*, il passait le premier » ; où il entrait, en effet, avant le reste de la compagnie dans la salle à manger, — et où sa plaisanterie était trouvée de bon goût : — à cette époque, on le voit, le titre de membre de l'Académie française était compté, dans les salons, pour autant (ou plus) que celle de lieutenant-général ou de conseiller d'État (2).

Et d'ailleurs, les titulaires de pareils fauteuils n'étaient pas longtemps sans recevoir de solides bienfaits. Tantôt des princes ou des seigneurs leur créaient d'heureuses positions, telles que la délicate hospitalité dont jouissait Florian chez le duc de Penthièvre ; tantôt une pension royale, un logement au Louvre, quelque avantage matériel d'une sorte ou d'une autre, ne tardait guère, en réparant plus ou moins leur insuffisance de fortune, à compléter leur position, déjà si enviable du côté des honneurs.

---

(1) L'auteur de la *Métromanie.*

(2) Notre enfance a encore vu des restes de cet état de choses. Sous le premier Empire et au début de la Restauration, de vieux *hommes de lettres,* même non célèbres, jouissaient d'une attitude dont la génération actuelle ne se fait plus l'idée.

Il n'en est plus de même. L'ensemble du rôle a baissé.

D'une part, les progrès universels de l'égalité ont fait que les facilités de commerce poli dont se trouvaient investis les académiciens auprès de telle ou telle personne au-dessus d'eux, n'a plus rien qui leur soit particulier ; et de l'autre, l'accroissement, devenu universel, des dépenses ordinaires, a cessé de leur rendre acceptables certaines conditions, intrinsèquement trop exiguës, qui n'étaient alors que de la modestie, et qui sont aujourd'hui de la misère. Il y a des suppléments de ressources que la plus humble appréciation du *réel* les force désormais à regarder comme indispensables. Or, obligés qu'ils sont d'attendre de quelque part ce qui leur manque, convient-il qu'ils demandent à l'intrigue et à la faveur? N'est-il pas temps que cette humble aisance résulte enfin pour eux d'un droit?

## VII.

*Quatre mille huit cents* ou cinq mille francs, c'est, à Paris, le minimum actuel des dépenses obligatoires d'un homme *décemment présentable partout*, dès qu'il a dépassé l'âge où l'on peut encore, en jouvenceau, grimper sous la tuile pour s'y chercher un logement. Si donc la France se propose d'agir noblement, — non pas même avec munificence, mais

avec *décorum*, — elle ne saurait refuser à aucune de ces hautes Intellectualités qui se sont officiellement prouvées par l'obtention du diplôme de *membre titulaire de l'Institut*, les simples *quatre cents francs par mois* sans lesquels ne peut plus vivre, dans notre ruineuse capitale, le plus humble des citoyens sur qui incombe le devoir d'apparaître dans quelques salons.

Ces quatre cents francs mensuels, c'est le *pain* qu'assurerait la France à Homère, à Virgile ou à Descartes. Car il est probable qu'Homère, Virgile ou Descartes arriveraient à être élus membres de l'Institut.

## VIII.

Viennent ensuite les professorats.

Que dans l'ordre secondaire, c'est-à-dire dans la sphère des chaires de lycées ou de collèges, — on soit modestement rétribué (trop modestement peut-être), — passe encore...! attendu qu'au moins là, des bénéfices accessoires peuvent venir augmenter le pécule; — les professeurs ayant liberté de toucher des honoraires particuliers, à titre de répétiteurs.

Mais, pour les hommes de l'Enseignement supérieur, toute possibilité d'avantages subsidiaires disparaît. Et dès lors, cette carrière, au lieu de s'élargir

et de s'embellir vers sa fin, — devient, quant aux ressources, un champ d'une exiguité déplorable.

## IX.

Pour excuse à de tels systèmes de mesquinerie, quelle est la raison qu'on allègue? — La voici :

« C'est un métier peu fatigant, » nous dit-on, « que celui des hauts professorats, — soit du Collége de France, soit des Facultés, soit de la future Ecole polyglotte. Dès lors, pourquoi ces Messieurs se plaindraient-ils de la modicité de leur salaire? »

Pauvre et mauvais échappatoire. Justification qui n'en est pas une.

Et d'abord, est-il sûr qu'il ne faille pas autant de travail pour se bien acquitter d'un enseignement triduel, *quand il est chaque fois à créer,* — que d'un enseignement journalier, *quand tous les éléments de celui-ci sont fixés par l'usage?* — La chose n'est nullement certaine.

Mais laissons cela, et prêtons-nous à la supposition d'une besogne véritablement moindre... Qu'importe? — Il s'agit certes bien du *plus* ou du *moins* de *peine* qu'ont à *prendre* ces Messieurs afin de préparer leurs leçons...! Est-ce donc POUR EUX SEULS que vous les payez? N'est-ce pas aussi *pour le bataillon* dont ils sont *l'élite,* et dans lequel chacun aspire à leur position!

Il fait partie des *us* de ce bas monde, que les fonctions les plus élevées, soient celles qui astreignent le moins leur titulaire à la tâche du travail quotidien. Est-ce une raison pour ne pas les créer? — Ordinairement, un général que l'on fait maréchal, ne se fatigue désormais plus guère. Le plus souvent, son grade lui apporte du REPOS, aussi bien que de la dignité : *otium cum dignitate.* De tels avantages n'ont pourtant rien d'inutile ; car ils sont une récompense accordée à tous ceux qui, virtuellement, et par espérance, ont *dans leur giberne* le bâton de commandement.

Eh bien, il doit en être de certaines chaires éminentes comme il en est du grade de maréchal. Il faut que leur triple dotation (d'*honneur*, d'*argent*, et même de *loisir*) soit assez éclatante pour servir de récompense non-seulement à *qui les obtient,* mais à *quiconque est censé pouvoir un jour les obtenir*, c'est-à-dire à tous les *soldats* de l'armée enseignante.

## X.

Encore un point essentiel. Si l'on veut que ces hauts canonicats universitaires exercent une véritable influence, — il ne suffira pas de les avoir rendus *voyants* et désirables : il conviendra de les rendre SUFFISAMMENT NOMBREUX.

Car à quel but s'agit-il de viser? Quel résultat s'agit-il d'atteindre?

Donner à l'opinion bourgeoise un cours différent, un cours nouveau; produire dans les habitudes un véritable changement. Faire en sorte que, s'apprivoisant avec l'idée de professeurs bien dotés, devenus pour lui des *oiseaux* moins *rares* (1), le citoyen se prête désormais à comprendre que le *savoir*, proprement dit, — le savoir non tourné vers la spéculation, — puisse devenir un *moyen de vivre*, aussi acceptable qu'un autre. — Oui, il faut obtenir qu'enfin le gros propriétaire, le gros rentier, ne détourne plus ses fils d'embrasser la *science* à titre d'*état*, — et surtout, qu'il ne refuse plus pour gendres les prétendants dont l'*apport* conjugal consisterait dans un noble et beau professorat, conquis à la pointe de leur mérite.

## XI.

Au fond, pourquoi s'étonner qu'il n'en soit guère ainsi, jusqu'à présent? — Est-ce donc un soin coupable, chez les parents, que d'aviser au sort futur de leurs enfants? Et n'ont-ils pas pour *devoir*, au contraire, de chercher à leur assurer quelque moyen

(1) *Rara avis in terris.*

certain de vivre? Sont-ils blâmables d'exercer pour ceux-ci une prévoyance... que des jeunes gens pourraient bien ne pas avoir? — Non. Les pères de famille ne sont passibles en ceci d'aucun reproche. Le tort véritable est *à la nation;* à elle, qui ne fait rien (ou presque rien) pour combattre un état de choses dont elle se plaint si haut.

S'imagine-t-on, par hasard, que le Gouvernement remédierait au mal... en s'efforçant de gêner, de contrarier, de ralentir au moins, le progrès du négoce et de l'industrie? — O naïveté *primitive* et vraiment *bucolique!* Non; il ne saurait y songer sans enfantillage. Les actes qu'on risquerait dans ce genre seraient *candides,* — plus que candides; — seraient funestes. Bien loin qu'on doive essayer d'entraver le fleuve des affaires, c'est-à-dire du travail et du commerce, — on est tenu d'en déblayer le lit, d'en favoriser le cours.

— Alors, il n'y a donc rien à tenter, pour empêcher la prédominance de l'élément matériel?

— Oh que si fait! Mais le salut ne saurait venir des systèmes d'où on l'attend.

A quoi bon vouloir, follement, rappetisser des choses qui ont pris une invincible croissance? Ce qu'elles rendent nécessaire de notre part, c'est bien moins de l'*antagonisme* proprement dit, que le soin d'amener, en regard d'elles, une *croissance correspondante.* — Au lieu de chercher à détruire l'importance qu'a de nos jours acquise le trafic, il faut simplement la *compenser* :

## XII.

La COMPENSER, c'est le mot propre; maintenir avec vigilance le juste rapport réciproque entre deux choses dont l'une, si on la néglige plus que l'autre, pouvait tomber, à l'égard de celle-ci, au-dessous de la proportion convenable.

L'être complexe que nous appelons *Ordre social*, se compose de deux moitiés, dont l'une est pour ainsi dire son corps, et l'autre, en quelque façon, son âme. Or, chez nous autres Français, sous l'impulsion d'une foule de causes, sa partie corporelle a grandi : il faut donc, pour conserver balance, que sa partie incorporelle grandisse également. Et notre noble patrie sera certes mal reçue à déplorer les suites du phénomène très-naturel dont elle s'effarouche, si, plus occupée de geindre que d'agir, elle n'entreprend *rien de grand* pour en combattre le danger; — si, dans son découragement, elle ne va seulement pas jusqu'à rivaliser avec ses voisins, quant au soin d'organiser comme eux (ne fût-ce qu'au même degré qu'eux) les rouages d'un vaste majestueux mécanisme intellectuel, destiné à rétablir constamment l'équilibre désiré.

Ouvrez les yeux, répéterons-nous à nos concitoyens; regardez comment s'y prennent les pays d'AVENIR, — ceux dont l'ascendant, subitement ma-

nifesté, a paru causer des *surprises* tout au moins, si ce n'est des inquiétudes. — Ne voyez-vous donc pas quel AMPLE BUDGET ils avaient ouvert aux besoins intellectuels ! quel large et profond chenal ils avaient creusé, pour recevoir et charrier les torrents du savoir moderne ! quelle *part de lion* ils avaient su faire, d'avance, à la fière et nombreuse phalange des représentants des connaissances humaines ! — Devant l'*outillage* du Haut Enseignement, tel que l'ont *remonté* ces peuples, — outillage si richement et si hardiment rajeuni par eux : — le nôtre, maigre et chétif qu'il est, — le nôtre, que reconnaissent *incomplet* ceux mêmes qui ne le qualifient point d'*arriéré*, — subit désormais partout le reproche d'insuffisance. Il passe, maintenant, aux yeux de l'Europe presque entière, pour un de ces outillages du *temps passé*, dont ne peuvent plus se contenter que des peuples restés *enfants*.

## XIII.

L'heure de l'option est venue. Ou il faut se résigner définitivement à déchoir, ou bien il est temps de mettre la main à l'œuvre.

Remanier avec une sage hardiesse notre Enseignement supérieur ; en renforcer le programme, en élargir et en *dorer* le cadre ; doubler, par la variété des sujets d'études, le nombre des hautes

chaires, et, en même temps, doubler (ou que peu s'en faille) le revenu de chacune ; — voilà le système, vigoureux mais nécessaire, devant lequel on a bien tort de tergiverser ; car, loin de rien présenter d'effrayant, il porte en lui les germes de la paix ; — de la paix obtenue par voix de compréhension ; de cette paix qui étouffe les conceptions basses, en les noyant sous des flots de hautes et doctes vérités.

Ah ! les interprètes des penchants de la *Matière* vous semblent prendre trop la parole ? — Eh bien, à l'opposite, dressez, — *nombreuses et richement dotées*, — dressez des tribunes enseignantes, du haut desquelles puissent parler à l'aise les truchements de l'*Intelligence*.

Pour applaudir à cette fière façon d'agir, c'est-à-dire pour trouver bon de voir encourager et soutenir par de solides avantages, *honorifiques* et *pécuniaires*, les vocations *immatérielles*, — la foule n'attend qu'une chose : c'est que le signal d'une direction si nouvelle soit franchement, soit énergiquement donné.

Du moment où il sera bien connu que les carrières ou industrielles ou commerciales et boursières, ou même administratives, *ne sont plus les seules* par où l'on puisse, avec quelque probabilité, arriver non seulement à la *considération*, mais à l'*aisance* ; — du moment où, pour la compétition aux honneurs distingués et aux rétributions nota-

bles, il y aura des chances (de sérieuses chances) en faveur d'un nombre suffisant de professeurs ou d'académiciens, — éminents dans n'importe quel genre de savoir, sans que le susdit savoir ait besoin d'aboutir à des résultats forcément traduisibles en écus; — oui, le jour où l'on verra que sous le régime *des institutions françaises aussi*, il peut y avoir *gloire et profit* à être passé-maître dans *une science quelconque*, fût-elle *non utilitaire;* — le jour, disons-nous, où nos concitoyens verront qu'en France, tout comme ailleurs, les robes à hermine, les rubans à rosette, et les appointements honorablement ronds, peuvent échoir à un professeur de nobles *inutilités,* — à un professeur de zend ou d'assyrien; de pharaonique ou de paléontologie; — ce jour-là, TOUT SERA DIT; l'heureuse révolution *morale* que l'on désire sera commencée. Elle se continuera ensuite le plus doucement du monde.

## XIV.

Certes, en fait d'améliorations sociales, la sagesse humaine ne peut pas *tout,* — beaucoup même s'en faut; — mais, quoi qu'on en dise, elle peut *quelque chose.* — Et tant pis pour les nations chez lesquelles personne ne songerait à essayer de réaliser cette part de *possible.*

Il n'appartient qu'à Dieu, c'est vrai, de *fonder*

les édifices et de les *bénir* ; — toutefois, c'est aux hommes à en opérer la bâtisse. Leur rôle d'architectes secondaires a beau leur sembler modeste : ce n'est pas une tâche dont ils puissent impunément se dispenser.

---

# DU GRAND ET DU COMPLET;

## DU MÉDIOCRE

## ET DE L'INCOMPLET,

Par M. P. G. DE DUMAST.

---

### I.

Les sots, qui forment un public immense, — les sots, *dont le nombre*, comme dit Salomon, *est infini*, — s'imaginent que de vrais inconvénients sont inséparables de la recherche des choses *grandes* et *complètes*. Le GRAND les choque et les désoriente; il les épouvante, comme ferait un fantôme.

Devant pareille faiblesse, on serait d'abord tenté de sourire. — Mais non ; le dédain serait ici hors de place. Car le mal gît (pourquoi ne pas en convenir?) en ce qu'une partie du public, — même du public sémijudicieux, — abasourdie qu'elle est par ces clameurs d'oisons, — se laisse un peu aller à partager les mêmes craintes. On voit maintes gens, non habituellement déraisonnables, accepter, à ce sujet, de fâcheuses défiances, et regarder sinon comme

nécessairement *funeste*, au moins comme très-*suspecte*, toute innovation dont les caractères semblent dépasser le médiocre.

## II.

A quoi tient un pareil préjugé ?

A ce que bien des hommes confondent la grandeur avec l'exagération. — A ce qu'ils tombent dans le travers de se représenter le *grand* comme une variété de l'*outré*.

Pour certaines personnes, l'idée de grandeur implique des notions d'EXCÈS, et l'image qu'ils s'en forment est celle d'un allongement plus ou moins hors de règle, tel qu'on l'observe chez les géants de foire.

Au lieu de cela, le GRAND (chose très-normale) peut et doit rester soumis à la règle des proportions. — Quand il est *motivé* par de justes raisons, il est loin de choquer aucune sorte de convenances ; — il n'est, au contraire, dans les objets, qu'une beauté de plus.

Témoin Saint-Pierre de Rome, où même l'harmonie des mesures atteint un effet si merveilleux, qu'elle va presque jusqu'à en faire trop disparaître la magnifique ampleur.

Témoin, aussi, les pyramides d'Egypte, qui, par l'aspect de leur masse prodigieuse, satisfont l'œil, au

lieu de l'effarer, — et dont les colossales dimensions, loin de causer un ébahissement ridicule, ne produisent qu'un noble sentiment d'admiration sereine.

En cela, du reste, les impressions qu'amène l'Art, pouvaient se présumer d'après celles que fait naître la Nature. Est-ce que jamais, par exemple, des touristes avaient été défavorablement frappés par le *cirque* presque fabuleux de Gavarnie, — malgré son caractère gigantesque?

## III.

Mais, nous objecte-t-on, si le grandiose est SUBLIME, n'est-il pas presque toujours IMPRATICABLE? Et supposé qu'on le tolère dans l'ordre des conceptions, — y a-t-il lieu (sauf des cas infiniment rares) d'y songer dans l'ordre des réalisations?

C'est selon.

Evidemment, de médiocres besoins peuvent, à la rigueur, être satisfaits par des créations médiocres. Tout dépend du résultat qu'il s'agit d'amener.

En aucune hypothèse, cependant, le médiocre ne doit être le mesquin. Il doit toujours avoir son modeste genre de grandeur, lequel consiste au moins dans une sorte de plénitude relative.

Car rien de si gênant, de si compliqué (et même de si coûteux à la longue) que les choses qui, *peti-*

*tement* conçues d'abord, n'ont dévoilé que par degrés leur insuffisance, et rendent plus tard nécessaires de nouvelles dispositions à prendre. — Supposé même que les travaux supplémentaires qui viendraient à être reconnus indispensables, puissent encore sans trop d'embarras être exécutés après coup, — jamais l'œuvre totale n'aurait ce cachet de beauté vraie, naturelle et commode, que lui eût donnée un projet primitif sans lacunes; un projet qui, dès l'origine, aurait été animé de l'esprit *d'ensemble*.

Que si le médiocre ne tombe dans aucun des vices de l'incomplet, sans doute alors il est supportable. Encore pourtant faut-il s'en défier. — Que de fois, en effet, n'a-t-on pas eu à se repentir, du trop peu de *portée en avant* qu'on avait permis à ses vues ! ou du trop peu de *largeur d'angle* qu'on avait donnée à l'ouverture de son compas !

## IV.

Du reste, et abstraction faite de l'inconvénient qu'entraînent les choses ajoutées et surérogatoires, il n'est pas même exact, au départ, de se figurer que le *grand*, par le seul effet de son essence, soit aussi difficile à réduire en pratique que se le figurent les poltrons. Ni le passé ni le présent ne nous le montrent comme une chose placée hors de notre accès.

C'est en un espace de temps non point énorme, mais raisonnable, quelquefois même assez court, qu'ont été réalisés certains ouvrages tout-à-fait majeurs. — On sait et à n'en pas douter, que le plus considérable des travaux matériels humains (la Grande Pyramide) ne demanda, pour sa construction, que trente années. Pareillement, de nos jours, le percement du Mont-Cenis, qui fait disparaître la barrière des Alpes, n'aura pas exigé quatre-vingt-dix mois de travail de forage. Et l'ouverture de l'isthme de Suez, cette œuvre sans égale par ses conséquences, qui va changer l'attitude des peuples du globe terrestre et décupler leurs relations.., elle aura été commencée, conduite et parachevée, sous l'impulsion d'un seul homme, et dans un espace de quinze ans.

## V.

En somme, — si effrayantes que puissent sembler, par leur nature colossale, d'utiles et belles entreprises, — il ne faut guère, pour leur donner réussite, que deux conditions : VOIR et VOULOIR.

Voir *juste*, d'abord ; et puis, vouloir *à propos* et vouloir *fortement*.

Cela peut aussi se traduire par la formule suivante :

« Il suffit de déployer deux choses ; du GÉNIE et du CARACTÈRE. »

# RÉSUMÉ

## DES FAITS RELATIFS A L'ACTION

# D'AGENTS AUTRES

QUE

## L'ÉTHER ET LE CHLOROFORME

**Employés comme anésthésiques généraux ou locaux,**

Par M. Ed. SIMONIN (1).

---

### 1° Anésthésie générale.

L'inhalation de l'opium, l'emploi de la saignée, l'injection d'eau dans les oreilles, le magnétisme, la

---

(1) Cette note fait suite aux mémoires intitulés :
*Résumé* des faits relatifs à l'action de l'éther et du chloroforme, sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience, sur la volonté et sur la sensibilité générale et locale; *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1848. — *Résumé* des faits relatifs à l'action de l'éther et du chloroforme sur la circulation, sur la respiration et sur l'appareil musculaire, *mêmes Mémoires,* 1856. — *Résumé* des faits relatifs à l'action de l'éther et du chloroforme sur les fonctions et sur la contractilité de l'utérus; sur l'appareil digestif, sur la sécrétion des larmes, sur celle de la

diversion morale, l'hypnotisme, ne peuvent être considérés comme des méthodes pratiques d'anésthésiation générale, à raison, soit de l'absence totale de l'action attribuée à plusieurs de ces moyens, soit de l'incertitude relative à l'apparition de cette action quand elle existe, et au temps de sa manifestation, soit de la difficulté de maintenir la persistance des effets produits, soit de leur rapide disparition, soit, enfin, à raison des contre-indications nombreuses qui s'opposent à l'emploi même de ces moyens et du danger, parfois extrême, que certains d'entre eux peuvent faire courir aux malades et en tête desquels il faut placer la syncope.

---

salive, sur la sécrétion bronchique et celle de la muqueuse buccale, sur la sécrétion du lait, sur la sécrétion urinaire, sur l'état de la peau envisagé sous le rapport de sa coloration, de sa chaleur et de ses sécrétions, sur la chaleur générale, sur la voix, sur l'exhalation pulmonaire. — Persistance de l'action des agents anésthésiques ; leur influence sur les faits les plus importants de physiologie pathologique ; *mêmes Mémoires*, 1864. — *Deux remarques physiologiques* propres à faire éviter dans l'emploi des agents anésthésiques la sidération des fonctions circulatoire et respiratoire ; *mêmes Mémoires*, 1864. — *Parallèle* de l'action de l'éther et de l'action du chloroforme, tracé d'après deux cents anésthésiations faites par l'auteur ; motifs pour préférer le chloroforme dans la pratique chirurgicale ; *mêmes Mémoires*, 1866. — *Examen des théories* relatives à l'action de l'éther et du chloroforme ; recherche des causes de mort pendant l'emploi de ces agents ; *mêmes Mémoires*, 1866.

Il n'y a aucune raison de préférer l'amylène à l'éther et au chloroforme.

2° Anésthésie locale.

Comme l'éther et comme le chloroforme dont l'action locale a été déjà indiquée, en 1848, l'éther chlorique chloré appliqué sur la peau ne détermine pas d'anésthésie locale.

Ces divers agents appliqués sur la peau se comportent de la même manière, ils la rubéfient, et peuvent calmer certaines douleurs comme font les vésicatoires.

Ces agents ne peuvent être mis en usage avec utilité quand la peau est enflammée.

L'éther chlorique chloré n'a pas produit sur des nerfs dentaires, mis à nu par la carie, la sédation qui a été observée après l'emploi de l'éther et du chloroforme.

La réfrigération est un moyen anésthésique.

La glace seule et surtout la glace mélangée à une petite quantité de sel détermine une anésthésie locale.

L'anésthésie provoquée par ces agents, au point de vue chirurgical, ne dépasse pas la région cutanée.

L'inflammation de la peau constitue un antagonisme à l'anésthésie. Elle ralentit son apparition et tend à limiter son étendue.

La glace concassée enfermée dans une vessie agit bien moins efficacement que la glace appliquée directement sur la peau.

La glace seule produit moins facilement l'anésthésie que la glace mêlée à du sel.

Le mode le plus convenable pour l'emploi de ce dernier moyen consiste à concasser la glace de telle sorte que les morceaux n'aient pas une grosseur supérieure à celle d'un pois ; à appliquer une couche de cette glace en lui donnant environ 2 centimètres d'épaisseur et de la saupoudrer ensuite avec du sel ordinaire dont la quantité ne doit pas dépasser le tiers de la masse totale. La glace peut, ainsi, former un moule très-exact sur la partie qui doit supporter une opération.

Pour reconnaître à temps l'anésthésie cutanée, il convient de fixer au milieu de la glace concassée un bistouri avec la pointe duquel on peut consulter l'état de la sensibilité de la peau, sans déplacer le mélange réfrigérant et, par conséquent, sans suspendre son action.

Il est inutile de porter l'action du froid loin de la partie qu'il s'agit d'anésthésier. Cette action peut être limitée, parfois, à moins de un centimètre au-delà de cette partie. Il convient donc d'emmailloter les surfaces qu'il est inutile de décaloriser et il faut les soustraire à l'action du froid, au moyen de bandes, de compresses, de charpie, etc., etc.

L'anésthésie peut se produire sans que le sujet

qui l'éprouve ait perdu le sentiment de l'existence de la partie réfrigée.

Le premier effet dé l'application des moyens réfrigérants sur la peau saine est ordinairement une sensation légère de froid à laquelle succède, parfois, une sensation de chaleur remplacée elle-même par celle du froid. Ces perceptions peuvent être assez intenses pour que la circulation générale s'accélère, mais ce résultat est très-exceptionnel.

L'application de la glace détermine sur la peau des taches qui rappellent la couleur de l'ivoire. L'anésthésie cutanée existe toujours lorsque ces taches sont produites, mais elle précède souvent leur apparition, et c'est pour ce motif qu'il convient de rechercher, à l'aide du bistouri laissé dans la glace, et à l'aide des piqûres ordinaires, l'état de la sensibilité locale.

La durée nécessaire de l'application du mélange réfrigérant est indiquée par la durée même des réactions aux piqûres, faites en vue de constater l'état de la sensibilité.

La durée d'application a varié entre 2′ 30″ et 9′. Cette dernière durée a été observée lorsque la peau à éthériser présentait de l'inflammation.

En général, la peau de l'orteil, lorsqu'elle est à l'état normal, est anésthésiée après 4 ou 5 minutes de réfrigération.

La durée de l'anésthésie déterminée au gros orteil est assez longue pour permettre non-seulement l'ar-

rachement de l'ongle sans douleur, mais aussi pour que la cautérisation de sa matrice, faite en vue de la non reproduction de l'ongle, puisse avoir lieu sans douleur pour l'opéré.

L'application du froid dans les conditions dont il vient d'être question ne détermine qu'une réaction insignifiante pour les parties qui ont été le siége de l'anésthésie. Tantôt une sensation d'engourdissement subsiste momentanément, soit à la partie anésthésiée, soit aux parties qui en sont le plus proches. Tantôt la partie anésthésiée devient le siége d'une tuméfaction assez considérable qui diminue rapidement et disparaît après quelques heures.

L'anésthésie cutanée produite par la réfrigération peut être utilisée en vue d'opérations portant uniquement sur la peau et ayant une durée très-courte, puisqu'il n'est pas possible pendant une opération de maintenir à volonté l'anésthésie. Ponctions de la peau, ouvertures d'abcès, incisions superficielles, arrachement d'ongle incarné, telles sont les opérations qui peuvent être faites complètement sans douleur.

On peut encore profiter de cette anésthésie limitée à la peau, pour sauver au malade la douleur d'une partie de l'opération, comme dans la hernie étranglée, après avoir prévenu que dans ce cas la sensibilité sous-cutanée restera intacte. Mais pour ces cas particuliers, après comparaison de faits divers et dans lesquels il y eut tantôt absence totale des

moyens anésthésiques, tantôt emploi de moyens locaux, tantôt enfin usage d'anésthésie générale, je n'hésite pas à indiquer la convenance de recourir à ce dernier mode, c'est-à-dire à l'emploi de l'éther ou du chloroforme.

Le sulfure de carbonate ne possède point une véritable propriété anésthésique locale. Il peut, à petite dose, en excitant la peau, y produire les effets heureux que déterminent le chloroforme, l'éther, l'ammoniaque, un vésicatoire, etc ; il peut être employé pendant un certain temps et, par suite de sa volatilisation extrêmement rapide, décaloriser la peau et devenir un succédané de la glace, comme l'éther peut l'être lui-même, mais avec plus de rapidité et avec une action plus profonde. Il peut permettre de pratiquer sans douleur les opérations qui ont été signalées comme pouvant être exécutées après l'emploi de la glace mêlée au sel ; mais les parties enflammées ne supportent pas l'application du sulfure de carbone aussi bien que celle de la glace, et certaines parties cutanées très-fines ressentent, sous l'influence de l'application du sulfure de carbone, une douleur excessive, qui n'en permet pas l'application sur tous les points de la périphérie cutanée.

---

# MONNAIES AU TYPE ESTERLIN,

Par M. J. CHAUTARD.

## INTRODUCTION.

1. — Le but que je me suis proposé dans ce travail, a été de rassembler et de décrire les monnaies d'imitation anglaise, au type dit *esterlin*, que nous voyons apparaître en fort grand nombre, dans les contrées au nord de la France, pendant le cours du XIII[e] et du XIV[e] siècle.

Rudding et surtout Snelling, auteurs anglais du siècle dernier, ont les premiers publié un certain nombre de monuments monétaires se rapportant au type esterlin; Duby, dans ses *Monnaies des barons et prélats de France*, en cite également quelques exemplaires (1). Mais depuis cent ans, une foule de pièces nouvelles ont vu le jour et sont venues enrichir les cartons des collectionneurs, de

(1) Le nombre de ces pièces décrites dans Snelling est de 37 au type d'Edouard et de 3 seulement au type d'Henri.

Duby de son côté mentionne une quizaine d'esterlins.

nombreux mémoires ont éclairci bien des points contestés, ou ont fait connaître certains détails complétement ignorés autrefois, préparant ainsi, en les rendant nécessaires, quelques travaux d'ensemble sur cette période, l'une des plus riches et des plus imposantes de la numismatique.

Je ne me dissimule pas les difficultés de cette étude, à laquelle je n'avais d'abord mis la main que pour satisfaire ma curiosité d'amateur et je n'aurais jamais songé à la publier sans les encouragements de deux savants distingués, MM. Robert et Renier-Chalon, dont les indications m'ont été fort utiles dans le cours de ces recherches.

2. — *Origine du mot esterlin.* — Il y a diverses opinions touchant l'étymologie du mot esterlin.

Dans l'origine ce mot aurait été simplement *Sterlin*, dérivant d'un château d'Ecosse de ce nom, où cette monnaie aurait été primitivement fabriquée : « *Sunt qui putant monetam argenteam, quam adhùc Sterlinam vocat vulgus, ibi tùm excussam* »; *ibi* désignant le château de Sterlin.

Le sieur de Clérac, dans ses mémoires sur les anciens poids et monnaies de Guienne, dérive ce mot de l'anglais sterlin, qui signifie *bec d'étourneau*, non que cette image fût gravée sur les monnaies, mais par sobriquet à cause de la figure qui ressemblait au bec d'un étourneau que les Anglais nommaient sterling.

L'explication la plus plausible du mot esterlin, ou esterling, est celle qui consiste à y voir le mot saxon *easterling* qui signifie *homme de l'est*, par allusion aux ouvriers néerlandais employés à la fabrication des monnaies et

dont on a pris le nom pour désigner les monnaies elles-mêmes (1).

Quoi qu'il en soit, le mot sterlin, appliqué en Angleterre pour désigner une monnaie ainsi que le poids correspondant, est encore demeuré de nos jours le signe représentatif d'une espèce monétaire, *la livre sterling*, dont la valeur est bien supérieure à celle de la petite pièce que nous entreprenons de décrire. — D'après M. de Salmonet, dans la préface de son *Histoire d'Angleterre*, le poids primitif de l'esterling sous le règne des Edouard I, II et III était de trente-deux grains de blé; il équivalait à quatre deniers ou au tiers de notre gros tournois, tel que l'avait établi Saint Louis (2). Cette monnaie avait encore pour divisions, à la même époque, des doubles esterlins, des demis et des quarts d'esterlins.

3. — Les esterlins copiés sur le continent, peuvent trouver leur origine dans les trois types suivants : le profil couronné d'Etienne de Blois; la tête de face de Henri II Plantagenet; et le buste, de face également, représenté sur les monnaies des Edouards.

---

(1) Dubium autem, an priùs dictum sit *Sterlingus;* indè more Gallico *E* sit præmissum; an verò *E* illud sit ab origine vocis. Posteriùs verisimile facit, quòd annales Anglici referant, artem standi, feriundi auri et argenti, ab iis, qui ab Anglis *esterlings*, Belgis *Osterlingers*, nationibus Daniæ vicinis, cùm multi eorum in Angliam venissent, magna cepisse incrementa; atque istoc in causa esse, cur Angli eorum nomine nummos quos dixi, nuncupârint (*Dictionnaire étymologique de Ménage*, t. II, page 500).

(2) Ducange, *Gloss.* T. III, col. 164. — Bailey, *Dictionarium britanicum*, au mot *Marc.*

1° La tête de profil, que nous offrent les monnaies anglo-saxonnes, fut conservée par les ducs de Normandie pendant quelque temps après leur conquête. Elle se rencontre également, mais plus tard, sur les pièces d'Espagne, par exemple, sur celles de Jacques 1er et de Jacques II, comtes de Barcelone et rois d'Aragon (Pl. I, *fig.* 1 et *fig.* 2). Ces dernières présentent au revers une croix à longues branches traversant la légende et cantonnée de globules. Ce même type faisant retour dans les provinces britanniques, fut adopté, en se perfectionnant, par les rois d'Ecosse Alexandre, Jean et Robert de 1249 à 1329 (Pl. I, *fig.* 4); la tête de profil à gauche, couronnée et ayant un sceptre devant elle; au lieu de besants, on trouve dans chaque canton de la longue croix du revers, une étoile à six pointes, évidée au centre (1).

2° Henri le Plantagenet adopta pour ses esterlins un modèle qui se reconnait aisément et qui eut de fréquents imitateurs, surtout dans les contrées voisines du Rhin : la tête de face, ornée d'une couronne à plusieurs globules entassés l'un sur l'autre, les traits fortement accentués, quelques boucles en forme de croissant ou simplement des globules de chaque côté du visage, en guise de cheveux, une main tenant un sceptre incliné à gauche, tel est l'aspect de l'avers de ces monnaies, dont la légende indique seulement le nom du roi HENRICVS REX (Pl. I, *fig.* 5). Au

---

(1) La pièce représentée Pl. I, *fig.* 3 est une monnaie d'Ecosse antérieure à cette époque; la croix courte et à double branche, la rapproche du type suivant.

revers, la croix est à double traits, ouverte au bout et pommelée, le plus souvent renfermée dans le champ et cantonnée de seize besants, quatre par quatre. L'inscription, difficilement déchiffrable, mentionne, soit le lieu de fabrication, soit le nom du monétaire. Ce type, assez barbare du reste, se soutint jusqu'à Edouard Ier, en 1272, presque dans son intégrité, ou est modifié par Richard et Henri III qui imaginèrent de placer leurs têtes dans un triangle. Au revers, le nombre des globules fut quelquefois réduit à 12, trois dans chaque canton ; à la croix brève, succéda la croix longue à double traits également, pénétrant de ses bras ouverts dans le corps de la légende (Pl. I, *fig.* 6).

3° Edouard Ier fit, quelquefois aussi, renfermer son buste dans un triangle (Pl. I, *fig.* 7) ; mais ce qui caractérise surtout les monnaies de ce prince ainsi que celles de ses deux successeurs, c'est l'épaisse chevelure bouclée qui recouvre les oreilles à droite et à gauche, la couronne tréflée remplacée rarement par un chapel de roses, la croix simple un peu épatée traversant la légende du revers et le cantonnement triglobulaire de chaque angle. Les légendes, entourées d'un grénetis à l'intérieur et à l'extérieur, sont plus lisibles et les caractères d'une forme plus régulière ; on y remarque assez uniformément l'inscription + EDW. R. ANGL. DNS. HYB. se traduisant par : *Edouard, roi d'Angleterre, seigneur d'Hybernie.* Au revers le nom du monétaire disparaît et fait place au nom des villes de fabrication : CIV-ITAS-LON-DON *(Londres)*, CIVI-TAS-CAN-TOR *(Cantorbery)* (Pl. I, *fig.* 8).

Ce type, pour ainsi dire national, s'imposa pendant plus de cent cinquante ans, et servit de modèle à un grand nombre de monnaies de cette époque. La pression qu'il exerça en Angleterre, fut telle, que les barons et les évêques n'en avaient pas d'autres ; le nom du roi était conservé, et ils ne distinguaient leurs monnaies que par quelques caractères peu saillants tirés de leurs armoiries, ne portant ainsi nulle atteinte à l'aspect de la monnaie royale et encore moins au poids et au titre du métal. C'est ainsi que nous voyons Antoine Beack, évêque de Durham, placer une croix ancrée au-dessus de la tête du roi, au lieu de la croix ordinaire ; Louis de Beaumont, évêque de la même ville (1318-1333), mettre en tête de la légende edwardine un petit lion rampant, accosté d'une fleur de lys à droite (1).

4. — On ne saurait fixer la date certaine à laquelle l'esterlin fit son apparition sur le continent. Les rois d'Angleterre possédant en France plusieurs grandes provinces, leurs monnaies et particulièrement les esterlins y

---

(1) Ces détails, peu connus en France, sont extraits des mémoires de Bartlet et de Noble sur les monnaies de Durham et m'ont été communiqués par M. de Longpérier, à l'occasion d'une trouvaille d'esterlins que j'ai eue entre les mains et dont j'ai donné la discription dans le *Bulletin de la Société Archéologique* du Vendomois, année 1862.

A propos d'un esterlin inédit de Richard III, nous trouvons dans le vol. XII du *Numism. Chronicle,* page 171, une description intéressante de plusieurs esterlins épiscopaux frappés sous le règne de ce prince au type edwardin et n'ayant d'autres marques distinctives qu'un différent monétaire, souvent peu apparent. Ces monnaies sortent des ateliers de Durham et d'York.

furent fort usités. Il en est question dans une foule d'écrits dont, d'après Leblanc, les plus anciens remontent à Louis VII. Lors des premières luttes de la France avec l'Angleterre, sous Philippe-Auguste, les tournois et les esterlins étaient tellement répandus qu'ils semblent, à cette époque, caractériser les deux royaumes rivaux. Nous en trouvons la preuve dans Bertrand de Born, troubadour du XII[e] siècle. Le poëte cherchant à semer la discorde et à provoquer aux combats les rois Richard et Philippe, s'écrie :

J'aime à voir la guerre acharnée,
J'aime à voir la trève brisée
Des esterlins et des tournois.

Puis ailleurs :

Dans un an et moins, des deux rois,
Nous verrons esterlins, tournois,
Changés, pillés, mis et donnés (1).

L'excellent aloi des esterlins dut les faire rechercher de préférence aux espèces françaises (2), aussi Saint Louis, après la réforme de ses monnaies et pour donner plus d'autorité à celles-ci défendit-il, par Ordonnance faite au Parlement de la Toussaint de l'an 1262, « que l'on ne fît aucun marché dans son royaume à la monnoye des ester-

---

(1) *Recueil de poésies* publié par M. Raynouard, t. IV, page 264.

(2) Statuts des orfévres de Paris : *nul orfèvre ne peut ouvrer à Paris d'argent, qu'il ne soit aussi bons, comme esterlins, ou meilleurs* (Ducange, t. III, col. 164).

lings, vu le grand cours de celle-ci, à partir de la mi-août de l'année suivante » (1).

Nous ignorons si cette Ordonnance fut prise à la lettre, toujours est-il que l'esterlin reparut sous Philippe le Hardi en si grande quantité, et fut l'objet de si grandes préférences de la part du peuple, que le roi eut pour ainsi dire la main forcée et se trouva obligé de faire exception en faveur de cette monnaie, dans l'Ordonnance de décri qu'il lança contre les pièces étrangères à ses domaines :

« ..... Ordonnons que ceux qui auront *baudekins* ou *valenciennois*, ou autre monnoie blanche ou noire du dehors du royaume, excepté les *sterlings*, et qui ne les auront pas fait percer dans un mois après cette Ordonnance, les perdront et forferont, et ceux qui les auront dénoncés auront le dixième du forfait. Quant aux *sterlings*, ils auront, jusqu'à nouvelle Ordonnance cours dans le royaume pour *quarriau tournois*, et ceux qui voudront leur donner plus de valeur seront punis sévèrement. Toutes monnaies des terres des barons du roi qui seront trouvées avoir cours dans la terre du roi ou d'un autre baron seront forfaites au profit du roi ou de celui dans la terre de qui elles seront trouvées, quoiqu'il ait chez lui le ban et toute la haute justice, à moins qu'elle n'y ait cours par l'usage » (2).

Sous Philippe le Bel, les monnaies françaises, affaiblies successivement, finirent par perdre une grande partie de

---

(1) Leblanc, page 166.

(2) Renier-Chalon, *Monnaies du Hainaut*, page 56. — Saint-Genais, t. I, page 701.

leur crédit, aussi en résulta-t-il des troubles au milieu desquels le peuple se livra aux plus violents excès. Par une Ordonnance du mois d'octobre 1309, le roi crut pouvoir mettre un terme à ces agitations en décriant toutes les monnaies étrangères et nommément les esterlins d'Angleterre et les florins de Florence. Le mécontentement ne fit au contraire qu'augmenter, les révoltes se réitérèrent et de toutes les monnaies voisines qui continuèrent à circuler dans le royaume, le florin et l'esterlin furent plus répandus que jamais, si bien que l'Ordonnance du mois de juin 1313, insérée dans les registres de la Cour des Comptes, laisse aux esterlins, non-seulement un cours de fait, mais les place sur le même pied que les monnaies françaises en leur donnant cours légal, ainsi qu'une évaluation officielle (1). En acceptant la monnaie anglaise, le roi *faux-monnayeur* y trouvait amplement son compte, puisque le titre en était supérieur à celui des espèces sortant de ses ateliers.

5. — La renommée des esterlins, les désignait naturellement à l'attention des imitateurs. Sous peine, en effet, de voir la circulation de leurs monnaies s'arrêter aux limites de leurs domaines, « lesquels, dit Cartier, ne s'étendaient guères au delà du vol d'un oiseau », les barons du moyen-âge se virent dans l'obligation d'adopter un type uniforme, de calquer leurs empreintes sur celles de leurs voisins. La monnaie des grands états, par suite de sa facture élégante et de son bon aloi, étant celle qui avait le plus de

(1) Leblanc, pages 193 et 194.

crédit, fut aussi celle qu'on chercha le plus volontiers à copier.

C'est surtout dans les Pays-Bas qu'abondent, avec une étonnante profusion, les différentes variétés du type esterlin. L'adoption simultanée de ce coin au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, tient à un ensemble de circonstances, qui font des monnaies de cette époque, l'un des sujets archéologiques les plus intéressants à étudier.

6. — Nous citerons en premier lieu, les croisades. Les seigneurs flamands, en prenant la croix et en marchant à la défense du Saint Sépulcre se trouvaient forcés, soit à leur départ pour ces lointaines expéditions, afin de payer leurs équipages de guerre, soit à leur retour, pour solder les frais de la campagne ou pour se racheter en cas de captivité, de convertir en espèces leurs métaux précieux. Ils fabriquèrent des monnaies en prenant soin de leur donner un aspect uniforme, ainsi que la valeur et le type des pièces les plus répandues, obéissant en cela non-seulement à un caprice ou à un besoin du moment, mais indiquant encore par cette ressemblance monétaire, qu'ils ne formaient pour ainsi dire qu'une seule et grande famille et donnant en outre aux générations futures un exemple de prudence et de force, que sont loin de présenter nos unités nationales modernes.

7. — Un peu plus tard, nous trouvons la cause de cet entrainement presque général des provinces belges, vers le type anglais, dans l'industrie des Flamands, qui consistait alors spécialement en fabrication des étoffes de laine. Les draps de Flandre se vendaient au loin et les villes des

Pays-Bas étaient le marché où les denrées du Nord, venues de la Baltique, s'échangeaient contre celles du Midi, venues de Venise et d'Italie par le Rhin. De plus, pour alimenter ses manufactures, la Flandre avait un besoin indispensable des laines d'Angleterre, en sorte que la prospérité matérielle de ce pays dépendait non-seulement du maintien d'une paix que les rivalités d'alors ne rompaient que trop souvent, mais aussi de l'emploi d'un numéraire accepté partout avec confiance et rendant les transactions faciles.

8. — A ces considérations nous pouvons joindre encore les suivantes, tirées des luttes de cette époque.

Autrefois, et cela se présente encore de nos jours, les décisions des hommes d'Etat étaient souvent dictées par le désir de favoriser certaines passions, de satisfaire d'anciennes rancunes, dût-on compromettre de graves intérêts matériels et même déroger aux lois de la morale et du droit des gens. Malgré les liens de vassalité qui l'unissaient à la France, nous voyons en 1297 Guy de Dampierre, comte de Flandre, conclure avec le roi d'Angleterre, Edouard Ier, une alliance contre Philippe le Bel pour se venger de ce dernier qui avait retenu sa fille prisonnière. Edouard ne s'en tint pas à cette union offensive avec le comte de Flandre, il négocia avec un grand nombre de seigneurs de l'empire pour les rattacher à sa cause et ses démarches réussirent auprès de plusieurs d'entre eux. Bientôt après, le duc de Brabant, le comte de Hainaut, le comte de Gueldre, les évêques d'Utrecht et de Liège, l'archevêque de Cologne, entrèrent dans la ligue qui se

formait contre la France. A ce moment on peut dire que les esterlins inondèrent les places et les marchés flamands.

Philippe, pour dissoudre cette ligue, ne se contenta pas d'opposer son or à l'or de l'Angleterre; il leva une armée contre le comte de Flandre, envahit ses états et vint de sa personne en prendre possession. Sous sa bannière marchaient entr'autres Etienne II, comte de Sancerre; Thibaut fils aîné de Ferry III, duc de Lorraine; les comtes de Saint-Paul et d'Artois, le duc de Bourgogne. Les villes flamandes fières de leurs libertés communales et comme pour afficher un air d'indépendance à l'égard de leur comte qui souvent avait osé violer leurs priviléges, firent au roi une réception enthousiaste (1); mais bientôt opprimées par des exactions de toute nature de la part des envahisseurs, elles se livrèrent à de sanglantes révoltes et une nouvelle armée, partie de France, fut taillée en pièces dans le voisinage de Courtrai en 1302. La bataille de Mons-en-Puelle, livrée quelque temps après, rétablit un peu les affaires de Philippe le Bel et consolida l'occupation française, qui ne cessa qu'en 1305, le comté de Flandre ayant été rendu cette année à Robert, fils de Guy de Dampierre.

Ces campagnes n'étaient que le prélude des démêlés qui devaient continuer plus tard et se transformer en un état

(1) Un grand nombre de seigneurs, la reine et toute la cour allèrent en Flandre visiter la nouvelle conquête ; on les reçut avec une pompe sans égale ; ce pays était alors le plus riche de l'Europe. Le jour de l'entrée à Bruges, les femmes des bourgeois montrèrent dans leur toilette tant d'or et de bijoux que la reine se sentit blessée dans sa vanité de femme : « Je croyais, dit-elle, qu'il n'y avait qu'une reine en France ; j'en vois six cents. » (Gabourd, *Hist. de France*, t. VI, page 434).

d'hostilités pour ainsi dire permanent. En 1337, sous Louis I[er] de Dampierre, les villes de Flandre, à l'instigation de Jacques Arteveld, reconnurent pour roi de France Edouard III d'Angleterre et par là donnèrent lieu à la guerre de Cent Ans. Le roi tint ses quartiers d'hiver au château de Louvain et fut fait *vicaire général* de l'empereur avec pouvoir de frapper monnaie d'or et d'argent. Aussi voyons-nous en Flandre et dans toutes les provinces voisines, l'esterlin devenir en quelque sorte monnaie nationale, tandis que d'autres seigneurs de contrées plus éloignées, tout en en faisant usage, ne l'employaient pour ainsi dire que par exception.

9. — Par la Belgique, l'esterlin pénétra en Allemagne et dans le Nord-Est de la France. Les monnaies d'Henri furent plus particulièrement imitées dans les contrées limitrophes du Rhin, en se modifiant de mille manières; et là, où la copie n'en fut pas faite servilement, on rencontre encore l'idéal du portrait aux boucles, qui contribua beaucoup à l'invention des formes sous lesquelles les prélats et les barons faisaient, à cette époque, graver l'avers de leurs monnaies.

Le Luxembourg, la Lorraine et quelques autres provinces de France s'emparèrent de préférence du type edwardin dont on retrouve des traces jusqu'à Sancerre.

Dans le Nord, au contraire, les comtes de Hollande et de Zélande, réunis de bonne heure au Hainaut, suivirent le sort de cette contrée et cessèrent de posséder un monnayage autonome (1).

---

(1) Les comtes de Hainaut héritèrent en 1299 du comté de Hollande,

La mode, on pourrait dire la manie des esterlins était tellement enracinée dans les habitudes de l'époque que nous voyons ce type pénétrer plus loin encore. La tête couronnée, à chevelure bouclée, à la face edwardine du XIVe siècle, s'étendit jusqu'en Suède sous le règne d'Albert de Mecklembourg (1365-1388) sans y prendre pourtant racine. Nous avons représenté (Pl. I, *fig.* 9), pour ne plus y revenir, une monnaie de cette contrée, d'après Lelewel. Le revers offre un caractère différent de celui des esterlins ordinaires, au lieu de la longue croix cantonnée de douze besants, nous trouvons les armes de Suède, qui sont trois couronnes tréflées.

Ce type à la tête de face, couronne trifeuillée, cheveux touffus de chaque côté, se retrouve encore sur les monnaies espagnoles du XIVe siècle (1).

10. — La copie des types à une époque où l'instruction était si peu répandue dans le peuple, porte surtout, et cela pour donner plus facilement le change, sur des pièces d'une faible valeur, d'un usage journalier dans la classe pauvre et ignorante. En outre elle s'adresse à l'aspect général de la pièce plutôt qu'au sens de la légende dont on semble à peine s'inquiéter. C'est ce qui a porté quelques petits dynastes, ainsi que nous aurons fréquemment occasion de le remarquer, à faire de cette imitation une sorte de contre-

---

ce qui explique la disparition, pour un temps assez considérable, de la monnaie de ce pays.

(1) Consulter Lelewel, tableau XXXII, *fig.* 81, ainsi que *Rev. française*, 1852, page 34. — Monnaies du royaume de Marjorque.

façon, contrefaçon légale à leurs yeux, mais qui n'en devenait pas moins frauduleuse en envisageant le but qu'ils s'efforçaient d'atteindre. C'est ainsi qu'ils cherchent à tromper l'œil par le déplacement ou par la suppression de certaines lettres, par l'introduction de caractères étrangers à leur nom ou à leur qualité, modifiant en un mot les légendes de manière à les rendre autant que possible semblables, à première vue, à celles qui se trouvent sur les véritables esterlins d'Edouard, dans le but de faire circuler comme tels les pièces sortant de leurs ateliers.

11. — Certains seigneurs adoptèrent ce genre de fabrication, non-seulement pour se conformer à une nécessité de commerce ou à des habitudes invétérées, mais aussi par appât du gain et par spéculation. Cette remarque s'applique principalement aux esterlins luxembourgeois, connus sous le nom de *lussembournes*, monnaie fort décriée au temps où elle parut et dont l'étude est une des plus curieuses de la numismatique de cette époque. Ces princes contrefont la monnaie anglaise à l'exemple des faux-monnayeurs de métier, c'est-à-dire altèrent l'alliage monétaire, en substituant un métal moins précieux à un autre de meilleur aloi, ou bien diminuent le poids de la monnaie, prélevant ainsi un bénéfice non-seulement sur le fermier de la fabrication, mais encore sur le poids et sur le titre (1).

(1) Il est assez difficile, à cause du frai, d'assigner le poids normal des esterlins, qui en général varie de 1g.25 à 1,40, pour les pièces de bon aloi ; lorsque ce poids est inférieur, ce qui a souvent lieu, et que le type a quelque chose d'équivoque, on peut être sûr qu'il y a eu contrefaçon.

Des altérations de cette nature atteignirent également la monnaie française, surtout les gros et les deniers tournois au type du temple établi par Saint Louis. Elles se continuèrent pendant plusieurs siècles, jusqu'à l'époque où un pouvoir fort, étendant davantage son autorité, contraignit les grands vassaux à diminuer leur fabrication, à fermer leurs monnaieries ou à céder leurs priviléges (1).

(1) « En voyant la prodigieuse activité d'imitation monétaire qui se manifesta dans les temps féodaux il est impossible de ne pas reconnaître avec M. Mantellier (1), qu'il existait sous cette activité, une impulsion industrielle qui fort souvent ne pouvait être du fait encore moins de l'initiative des barons monnayeurs. C'étaient les spéculateurs en métaux précieux et monnayés, les coureurs d'affaires et agioteurs de l'époque qui, d'eux-mêmes, dépistaient les seigneurs possesseurs des droits monétaires, et venaient leur proposer des opérations d'émissions d'espèces aux types de telle ou telle monnaie étrangère qu'il leur était possible de faire siens sans les dénaturer. Cette assimilation à laquelle on arrivait en mêlant aux types de la monnaie imitée des lettres, des emblèmes appartenant au nom ou à l'écu du baron imitateur, quelquefois des signes de fantaisie, constituaient un art, une industrie spéciale; certains graveurs devaient s'y appliquer particulièrement et se tenir à la disposition des financiers et des barons qui s'associaient pour de telles entreprises. Ceux-là se constituaient fermiers du monnayage, fournissaient les fonds, couraient les risques et dirigeaient l'émission; ceux-ci permettaient l'usage de leur nom et la fabrication sur leur terre pour un temps déterminé; leur bénéfice dans l'opération se couvrait du nom de *droit de seigneuriage*. Le pacte conclu, le taux du seigneuriage fixé, on enrôlait des monnayeurs du serment de l'Empire ou du serment de France, et l'œuvre du monnayage commençait. La ligue contre Philippe le Bel dont nous avons parlé plus haut, contribua dans une large mesure à favoriser ces sortes de transactions et à répandre dans plusieurs provinces de France le type esterlin.

(1) *Rev. numism. franç.*, 1865, page 422.

12. — Dans le désir de faire cesser un commerce déloyal dont le résultat était de discréditer les monnaies des uns et des autres, aussi bien que pour faciliter les relations de voisinage, plusieurs seigneurs de Flandre, de Brabant et des provinces environnantes, conclurent à diverses époques des traités pour battre monnaie en commun, à la condition d'adopter des types analogues et de partager les frais ainsi que les bénéfices de la fabrication. Ce sont les monnaies frappées dans ces conditions que l'on appelle *monnaies de Société.*

Nous trouvons un accord de ce genre conclu entre Jean de Luxembourg, et Henri, duc de Bar; entre Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre, et Jean II, duc de Brabant, en 1299; entre Louis de Crécy, comte de Flandre et Jean III, duc de Brabant; entre le comte de Luxembourg et l'archevêque de Trèves;..... Malgré la rareté de ces sortes de monnaies, leur émission ne dut pas rester étrangère à la diffusion de l'empreinte anglaise, et à ce titre, le fait dont il s'agit, mérite d'être signalé ici.

13.— Quoi qu'il en soit, pour bien mettre en relief le vrai caractère des esterlins flamands, et pour dégager de toute suspicion les intentions du plus grand nombre de princes qui les ont émis, il est une remarque sur laquelle je dois spécialement insister; c'est que ces monnaies bien qu'analogues pour le titre, la frappe, l'aspect général avec les esterlins anglais, bien qu'identiques, quant au revers, avec les mêmes pièces, présentent cependant, presque toujours, un type propre qui empêche de les prendre pour des monnaies de contrefaçon. Nous observons notamment

cela dans les esterlins du Hainaut, de Namur, de Cambrai et des provinces flamandes proprement dites (1). Il semble qu'on se soit plus spécialement proposé pour modèle la tête de Henri III plutôt que celle des monnaies d'Edouard. Ainsi ces pièces se distinguent, d'abord par la tête nue, avec une mèche de cheveux retombant en avant, ou bien avec le front couronné de roses; puis par une légende sans équivoque qui permet d'en faire immédiatement l'attribution. Qu'on ait obéi à une mode, qu'on se soit laissé aller à un entraînement de l'époque, ou enfin qu'on ait cédé à des exigences commerciales? ce sont des considérations suffisamment développées par ce qui précède; mais il n'y a pas eu fraude à la façon des imitateurs des monnaies edwardines qui se donnaient bien de la peine pour arriver à une ressemblance aussi complète que possible et qui de plus altéraient leurs monnaies par le poids et par la nature du métal.

Les esterlins belges sont aux monnaies au type edwardin, ce que les tournois au Châtel-Brabançon sont au tournois français; ce que de nos jours, le franc belge ou italien est à la monnaie française, une imitation honnête et loyale mais non un calque servile.

Ces monnaies elles-mêmes ont été l'objet de contrefaçons de la part d'arrière-vassaux, possesseurs ou usurpateurs du droit de monnayage, aussi pensons-nous qu'elles doivent, tout aussi bien que les empreintes edwardines, trouver place dans ce travail.

---

(1) Voir les planches relatives aux monnaies de ces contrées.

14. — Je ne puis terminer ces généralités sans signaler une dernière classe d'esterlins dont l'origine n'est nullement anglaise, bien qu'on ne puisse se défendre d'y voir quelques rapports de module, de poids et souvent même de type avec les pièces britanniques. Il s'agit des esterlins, à un ou à plusieurs lions dans un écusson, qui devancèrent dans les provinces brabançonnes (1) le coin edwardin et qui continuèrent à y être frappés conjointement avec ce dernier type. Au revers, la croix double et ouverte, ou simple et élargie, cantonnée de douze globules, de feuilles de roses, d'étoiles ou de lettres, provoquait ainsi à l'identité de la monnaie, tout en établissant la transition entre le coin d'Henri ou d'Edouard et les monnaies du pays, d'une facture propre et essentiellement locale. Quoi qu'il en soit, cette empreinte a joui d'une grande faveur; presque toutes les provinces et seigneuries belges l'ont imitée servilement et son usage s'est propagé dans les contrées limitrophes. Nous citerons, en passant, un certain nombre d'imitations de ce genre.

15. — Vers la fin du XIV^e^ siècle, époque qui fut pour le Brabant et les Flandres un temps de splendeur et de prospérité industrielles pour ainsi dire sans égal, nous ne rencontrons que fort peu de pièces frappées au type esterlin par les princes du pays. Est-ce parce que les anciennes monnaies existaient en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins des transactions? Est-ce parce que la recon-

(1) Brabant, Liége, Looz et quelques autres.

naissance de la suzeraineté de l'Angleterre donnait aux esterlins véritablement anglais, plein droit de circulation en les faisant accepter de pair avec les monnaies du pays? Ces monnaies, au contraire, affectant d'autres types non encore atteints par la contrefaçon auraient-elles été reçues plus volontiers par les étrangers en raison de leur excellent aloi? Ce sont des suppositions qu'il nous est permis de faire, qui toutes ont leur valeur, mais entre lesquelles la dernière surtout mérite de fixer quelque peu l'attention.

Nous voyons, en effet, les petits sires des Pays-Bas, par suite, probablement, de la défiance répandue sur les pièces d'imitation anglaise, établir une sorte de concurrence entre leurs monnaies. Toutefois cette réaction contre l'emploi d'un type dont la mauvaise foi n'avait que trop abusé, ne s'accomplit que lentement.

Le type esterlin, sans disparaitre complétement, s'altère peu à peu; le poids et le module restent d'abord les mêmes, mais le portrait aux boucles est remplacé par des emblèmes particuliers; tantôt, c'est l'aigle à deux têtes, tantôt des armoiries épiscopales; d'autrefois, le portail brabançon. Au revers, la croix pattée traversant la légende, se maintient avec plus de persistance, tandis que les globules font place à des étoiles, à des feuilles tribolées et autres symboles de ce genre.

Remarquons en outre, que la complication de l'existence simultanée des différents Etats, et diverses circonstances, qui, d'un autre côté, aggloméraient plusieurs couronnes sur les mêmes têtes, durent nécessiter également des changements dans les types. Il importait de distinguer les espèces

récentes plus fortes ou plus faibles, des pièces antérieures qu'on retirait de la circulation; et comme ces émissions d'une monnaie nouvelle se faisaient sans doute à peu près simultanément dans les provinces voisines (ce qui devait être, sous peine de voir exporter tout son numéraire, pour celle qui eût conservé la plus forte), il s'en suit que les pièces au type esterlin durent se modifier peu à peu pour disparaître ensuite presque en même temps de tous les pays qui les avaient primitivement adoptées.

16. — En général on n'attache pas assez d'intérêt à recueillir et à décrire toutes les variétés de monnaies consistant dans des différences de points, des modifications de lettres ou autres détails analogues, etc.; cela est cependant d'une grande utilité, car ce n'est qu'à l'aide de données pareilles que l'on peut se rendre compte des développements de la fabrication sous tel ou tel règne, ou juger du rôle que jouèrent certains types à une époque déterminée. C'est sur de semblables indications que l'on doit s'appuyer précisément dans l'examen que nous nous proposons de faire des monnaies edwardines, fabriquées sur le continent; ce sont des distinctions qui équivalent aux dates qui se retrouvent sur les monnaies postérieures et qui servent à en établir l'âge d'une manière à peu près certaine. Le rapprochement de ces faibles variétés peut aider également, dit Cartier, à renouer la suite insensible, mais persistante de l'altération des types suivant les siècles. Aussi, bien que les pièces sur lesquelles doit rouler notre étude, se ressemblent par ce qu'elles ont d'essentiel, et que beaucoup ne diffèrent que par quelques caractères peu apparents, il

m'a semblé utile d'indiquer même celles qui offraient la plus légère nuance.

17. — Un simple catalogue des monnaies du type esterlin eût pu suffire à la rigueur, mais ce travail très-incomplet n'aurait offert qu'un médiocre intérêt et n'aurait pas toujours répondu au désir des amateurs. Bien que le renvoi aux sources originales ait été indiqué avec soin, autant que possible, j'ai cru devoir accompagner chaque description d'une notice relative, soit à la province, soit à l'atelier monétaire, soit à la pièce elle-même. De cette manière on pourra trouver des renseignements à peu près suffisants sur les circonstances qui ont accompagné l'émission de ces monnaies, sans recourir à des ouvrages quelquefois assez rares, et dans tous les cas toujours coûteux.

J'ai cherché en outre à reproduire de ces monnaies un dessin aussi fidèle que possible, persuadé que la représentation d'un objet en donne une idée plus précise et plus complète que la meilleure description :

*Sparsa et pretiosa coegi.*

---

# I.

## COMTÉ DE FLANDRE (1).

La Flandre, réunion de plusieurs territoires connus du temps des Romains sous les noms de *Pagus Morini, Pagus Nervii, Pagus Menapii*, etc., n'apparaît pour la première fois sous ce nom que vers le VII[e] siècle. Elle fit partie du royaume de Neustrie, dont elle fut détachée, en 863, par Charles-le-Chauve, pour être donnée à Baudoin, dit *Bras-de-Fer*, qui déjà était gouverneur de ce même pays sous le titre de *Grand forestier*.

Les premières preuves écrites de l'existence d'ateliers monétaires en Flandre, ne datent que de 1055, sous Baudoin V. Après avoir suivi, depuis l'origine du comté, diverses phases qu'il ne nous appartient pas d'examiner, les monnaies des comtes de Flandre furent réglées d'une manière générale dans le courant du XIII[e] siècle, par Marguerite de Constantinople et son fils Gui II de Dampierre, qu'elle s'était associé dès 1251.

Le règne de cette princesse est remarquable,

(1) Gaillard, *Monnaies de Flandre jusqu'à l'occupation étrangère*, in-8°, Gand, 1852.

pour la numismatique des provinces flamandes, par l'apparition de la grosse monnaie. Antérieurement à cette époque, on employait probablement les gros tournois dans tous les cas où les deniers du pays étaient insuffisants.

### GUI DE DAMPIERRE.

1280-1305.

Gui de Dampierre frappa des esterlins au type de la tête nue et du front orné de roses. Ces pièces sont très-nombreuses, probablement à cause d'un accord conclu entre le comte et les villes de Gand, Ypres et Douai, en vertu duquel il est stipulé que les esterlins du comte de Flandre, du duc de Brabant et de l'évêque de Liége auraient cours pour trente-deux sous le marc, et que les sizains des mêmes seraient reçus pour six deniers, qu'il serait défendu d'introduire dans le pays d'autres espèces étrangères (1).

Les esterlins frappés par Gui sortent de différents ateliers monétaires.

NAMUR. — Nous citerons d'abord les pièces signées de lui, tout à la fois comme comte de Flandre et marquis de Namur (2).

---

(1) GAILLARD, p. 126.

(2) Nous donnerons plus loin les détails qui concernent le marquisat de Namur.

N° 1. ✠ MARCHIO NAMVRC, tête de face et complètement nue. — ℞. σαο-MES-FIL-DRC, croix longue entrant dans le corps de la légende et cantonnée de douze besants (1). (Pl. II, *fig. 1.*)

Poids, 1 gr. 26.

(Gaillard, *n° 158.* — Ren. Ch., *Monnaies de Namur, n° 56.*)

N° 2. Variété de la même pièce avec un point dans le champ à droite du buste du comte.

Poids, 1 gr. 40.

(Ren. Ch., *id.*, pas de *n°.*)

N° 3. Même type. La tête est accostée de deux sautoirs. Au revers le σ est précédé de deux points et la légende se termine par DRE. (Pl. II, *fig. 2.*)

Poids, 1 gr. 25.

(Ren. Ch., *id., n° 57.*)

N° 4. Variété sans les deux points du revers.

(Ren. Ch., *id.*, pas de *n°.*)

N° 5. Même type. Au revers, le premier canton est occupé par une étoile à cinq raies au lieu des trois besants : σαο-MES-EIL-DRE (*sic*).

(Pl. II, *fig. 3.*)

Poids, 1 gr. 30.

(Ren. Ch., *id., n° 58.*)

---

(1) C'est le revers ordinaire des esterlins ; nous nous dispenserons dorénavant d'entrer dans ce détail lorsque la pièce présentera le type normal.

Nous omettrons également l'indication du métal qui est presque toujours de l'argent d'un titre assez élevé.

N° 6. Même type. Au revers, le troisième canton porte un quatrefeuille évidé. (Pl. II, *fig.* 4.)

Poids, 1 gr. 26.

(GAILLARD, n° *159*. — REN. CH., *id.*, n° *59*.)

DOUAI (1). — Comme la plupart des autres cités de Flandre, Douai, ville fort ancienne, était le siége d'un commerce très-actif que favorisaient les rois d'Angleterre, en accordant à ses marchands des faveurs spéciales. Le comte Gui y fit frapper des esterlins ; voici la description de l'un d'eux :

N° 7. ✠ G'COMES····DAXE, tête de face, couronnée de trois roses. — ℞. MON-ETA-DOV-VA·Y·, type esterlin. (Pl. II, *fig.* 5.)

(*Rev. Franç.*, 1850, p. 366. — GAILLARD, n° *157*. — POEY-D'AVANT, T. III, p. 438. — *Musée Britan.*)

ALOST. — La ville d'Alost doit son origine à un château construit vers le IX° siècle, à l'époque des invasions des Normands. C'était la capitale d'un comté ayant des seigneurs particuliers, issus des comtes de Gand, et qui relevaient de l'empire d'Allemagne. Philippe d'Alsace réunit ce comté à la Flandre. La ville d'Alost appartient actuellement à la Belgique.

(1) Cette ville, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, fut souvent prise et reprise par les Français ; elle ne fit définitivement partie de notre pays qu'en 1713, après le traité d'Utrecht.

Plusieurs esterlins y ont été frappés sous le règne du comte Gui.

N° 8. ✠ ⁝G⁝COMES·FLANDRIE, aigle à deux têtes dans le champ de la pièce. — ℞. ⁝CIV-ITA-SAL-OST, type ordinaire des esterlins.

(Pl. II, *fig. 6.*)

Poids, 1 gr. 27.

(GAILLARD, *n° 154.*)

N° 9. ✠ G·COMES·FLANDRIE, tête de face couronnée de roses. — ℞. Le même que le précédent.

(Pl. II, *fig. 7.*)

(GAILLARD, *n° 156.*)

N° 10. ✠ ⁝G⁝COMES·FLANDRIE (point secret sur L), tête de face sans roses dans les cheveux. — ℞. Le même que le précédent, sauf un point entre l'S et l'A des deux mots.

Poids, 1 gr. 41.

(GAILLARD, *n° 156 bis;* n° 8 du suppl.)

DAMME (1). — Damme, ville de Belgique, fondée seulement à la fin du XII^e siècle, devint rapidement une localité importante. Située au fond du beau port de Zwyn, en communication avec Bruges par un large canal, cette ville occupait une position des plus convenables pour servir d'étape maritime, d'entrepôt pour le commerce de Bruges avec le Midi et le Nord de l'Europe.

---

(1) *Revue belge*, t. VI, p. 387.

Un document conservé dans les archives de la Flandre orientale établit, de la manière la plus certaine, qu'à Damme on a frappé des esterlins pendant l'administration de Gui de Dampierre ; malheureusement ils n'ont pas encore été retrouvés et ne sont pour ainsi dire connus que par une sorte de ricochet.

ATELIER INDÉTERMINÉ. — La dernière pièce de notre planche II, représente un esterlin du même prince, sur lequel le nom du lieu de fabrication n'est pas indiqué et est remplacé par une légende pieuse qu'on rencontre du reste sur plusieurs monnaies analogues de cette époque, notamment sur les esterlins de Ferri IV de Lorraine et sur ceux de Thomas de Bourlemont, évêque de Toul.

N° 11. ✠ G:COMES FLANDRIE, tête de face couronnée de roses. — ℞. SIG··NVM-CRV-CIS, type esterlin ordinaire. (Pl. II, *fig. 8.*)

Poids, 1 gr. 25 et 1 gr. 33.

(GAILLARD, *n° 155.* — *Revue belge,* 1856, p. 279.)

ROBERT DE BÉTHUNE.

1305-1322.

Pendant la captivité de Gui de Dampierre et de son fils aîné, Robert de Béthune, l'un et l'autre détenus prisonniers par le roi de France, Philippe-le-Bel, le comté de Namur fut administré, d'abord par Jean de Namur, second fils de Gui, puis par

Philippe de Thiette, frère consanguin de Robert et de Jean. Ces deux princes, vu les embarras de la situation, frappèrent monnaies durant leur règne, mais on n'en connaît pas au type esterlin. On ne cite que des gros au portail dit *brabançon*.

De retour dans ses états, Robert ne jouit pas d'une longue tranquilité, son règne ne fut qu'une longue suite de troubles et de guerres. Ses monnaies sont assez variées ; il y en a au type du châtel tournois et du châtel brabançon, au type du cavalier armé de Hainaut et enfin au type edwardin, toutes très-servilement copiées. Les ateliers monétaires sont Alost, Gand et Termonde.

ALOST. — N° 12. ✠ R⁝COMES+FLANDRIE. — ℞. MON-ETA-ALO-TE·N, type edwardin.

(Pl. III, *fig. 1.*)

Poids, 1 gr. 39.

(Gaillard, *n° 175.* — *Revue belge*, 1856, p. 280.)

N° 13. ✠ R⁝COMES⁝FLANDRIE. — ℞. MON-ETA-ALO-TEN, type edwardin.

Cette pièce ne diffère de la précédente que par la forme de certaines lettres. (Pl. III, *fig. 2.*)

Poids, 1 gr. 27.

(Gaillard, *n° 174.*)

N° 14. ✠ R:COMES:FLANDRIE. — ℞. MON-ETA-ALO-TEN, type edwardin. (Pl. III, *fig. 3.*)

Poids, 1 gr. 25.

(Gaillard, *n° 176.*)

N° 15. ✠ ꝛ*COMES FLANDRIE, une petite étoile est placée entre les deux premières lettres de la légende, au-dessus de l'ꝛ. — ℞. MON-ETA-ALON-TNO (transposition de lettres pour ALOTEN), type edwardin. (Pl. III, *fig. 4.*)

Poids, 1 gr. 04.

(GAILLARD, *n° 177.*)

N° 16. ✠ ROB':COMES:FLAND, tête de profil à gauche et couronnée ; imitation des esterlins d'Alexandre, de Jean et de Robert, rois d'Ecosse. (Pl. I, *fig. 4.*) — ℞ · MON-ETA-ALO-STEN, type ordinaire. (Pl. III, *fig. 6.*)

(GAILLARD, *n° 179.*)

N° 17. Un autre exemplaire de la même pièce, cité dans la *Revue Belge*, 1856, p. 281, porte une virgule après le D' de FLAND ; son poids est de 1 gr. 38.

GAND (1). — La ville de Gand, dont les franchises municipales sont célèbres au moyen-âge, possèda

(1) *Gand* ne date véritablement dans l'histoire qu'à partir du VII° siècle. Sous les Carlovingiens, on y contruisit une forteresse pour défendre le pays contre les Normands, Baùdoin de Lille créa le premier châtelain de Gand, souche d'une famille dont la puissance fut plus d'une fois funeste au repos public. En 1127 cette cité se fait représenter à la réunion des villes libres qui se consultèrent sur l'admission de Guillaume de Normandie, le nouveau comte imposé à la Flandre par Louis-le-Gros. Ce fut longtemps une des plus riches villes de Flandre.

de bonne heure un atelier monétaire important, dans lequel on fabriqua un grand nombre d'esterlins. Ceux de Gui de Dampierre n'ont pas été retrouvés jusqu'à présent, mais nous en possédons de son fils Robert.

N° 18. ✠ EDLROBERTVS COMES. — R̸· MONETA-TAN-DES, type edwardin. (Pl. III, *fig. 5.*)

Poids, 1 gr. 34.

(GAILLARD, *n° 178.*)

Il semble probable que le mot flamand *EDL* pour *EDEL*, qui signifie *noble*, a été placé avant ceux de *ROBERTUS COMES* pour tromper l'œil en rappelant le commencement des légendes des monnaies d'Edouard (1), supercherie dont nous avons indiqué plus haut la signification et dont nous verrons souvent encore des exemples.

TERMONDE. — Nous possédons un esterlin frappé par Robert de Béthune à Termonde (2), non comme

---

Son importance historique est connue par plusieurs faits accomplis dans ses murs. Sous le premier Empire, elle fut chef-lieu du département de l'Escaut.

(1) Voir Introduction, p. 319, et Pl. I, *fig. 8.*

(2) *Terremonde* ou *Dendermonde*, ville de la Flandre orientale, voisine de Gand, eut longtemps des seigneurs particuliers. Gui, par son mariage avec la fille de Mahaut et du sire de Béthune, réunit cette seigneurie à ses autres domaines. Son fils Robert fut seigneur de Termonde en même temps que comte de Flandre. Les seigneurs de Termonde avaient le droit de

comte de Flandre mais comme seigneur de Termonde. On ne sait trop à quelle époque on doit attribuer la fabrication de cette monnaie ; il est supposable qu'elle a été émise par ce prince, alors administrateur du comté de Flandre pendant la première captivité de Gui (de septembre 1294 à mars 1295), au même titre auquel Jean de Namur et Philippe de Thiette monnayèrent pendant la seconde captivité de ce comte, alors que Robert aussi était détenu dans les prisons de Philippe-le-Bel.

N° 19. MONETA:DETERREMOND', lion debout dans un écu dentelé. — R̸. ·ROB·-F·CŌX-T:F-LAN (*ROBertus Filius comITis FLANdriæ*), type des douze besants. (Pl. III, *fig. 7.*)

(GAILLARD, *n° 181.*)

Sous les successeurs de Robert de Béthune, le monnayage prit un tout autre caractère ; le type esterlin paraît abandonné ; la croix anglaise se maintient toutefois sur les pièces de billon et de cuivre, ainsi qu'on peut en juger par quelques exemplaires dont nous reproduisons la description.

---

frapper monnaies *jus monetam cudendi* (*) ; ils paraissent en avoir peu usé, du moins à en juger par le petit nombre de monnaies qui nous reste.

(*) Selon les feudistes, sept droits constituaient la souveraineté, savoir : *jus condendi leges, institutio magistratuum, arbitrium pacis et belli, resortum, jus monetam cudendi, jus pecuniam imperandi,* enfin *terram à solo deo tenere.*

LOUIS DE NEVERS.

1322-1346.

N° 20. ✠ MONETA : ALOSTE, grand L dans le champ accosté latéralement de trèfles, un de chaque côté; en haut et en bas, de trois globules. — ℞. LVD-COM-FLA-DAX, croix anglaise dans les cantons de laquelle les globules sont remplacés par les lettres G-A-N-D (*Gand*). Il est probable que cette pièce résulte d'un mélange de coins.

(Pl. III, *fig. 8.*)

Poids, 0 gr. 80. (*billon.*)

(Gaillard, n° *191.*)

N° 21. MONETA : GANDENS, type précédent. — ℞. Type précédent, toutefois les lettres des cantons n'existent pas. (Pl. III, *fig. 9.*)

Poids, 0 gr. 75. (*billon*).

(Gaillard, n° *192.*)

LOUIS DE MALE.

1346-1383.

Les coins se multiplient sous Louis de Mâle, deviennent très-ornés et donnent aux monnaies de ce prince un caractère tout à fait remarquable ; vainement chercherait-t-on à y démêler le type anglais. Malgré cela, nous donnerons encore le dessin d'une pièce commune de cette époque, qui par son poids, son diamètre, correspond à peu près aux esterlins.

N° 22. LVDOVIC : DEI : G : COM : Z : D : FLAND', lion assis, la tête couverte d'un riche heaume dans l'intérieur d'un grénetis. — ℞. MONETA-T : Q : VE-NIT : IN-NE : DI', croix anglaise cantonnée des lettres H-L-A-D. (Pl. III, *fig. 10.*)

Poids, 1 gr. (*argent*).

(GAILLARD, *n° 228.*)

## II.

### COMTÉ DE HAINAUT (1).

Si l'on s'en rapporte aux chroniqueurs du XVI[e] et du XVII[e] siècle, le Hainaut aurait eu des comtes particuliers vers le V[e] siècle, mais ils ne devinrent héréditaires qu'en 860, à partir de Rainier dit *au long col*. En 1191, Baudoin V, *le courageux*, réunit le comté de Hainaut au comté de Flandre, du chef de sa femme, Marguerite, sœur du dernier comte décédé sans enfants. Ces deux pays eurent dès lors la même destinée, pendant environ un siècle.

Le monnayage des comtes de Hainaut pourrait à la rigueur commencer au XI[e] siècle ; mais ce n'est qu'à partir de Marguerite II de Constantinople (1244-1280), que l'on retrouve des pièces signées du nom des seigneurs. Quelques détails sont ici nécessaires pour comprendre la communauté de type des monnaies de Flandre, de Hainaut, de Namur et de plusieurs autres petites seigneuries relevant de celles-ci.

Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, avait épousé en premières noces

---

(1) Renier Chalon, *Monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848, in-4°, avec 3 suppléments.

Bouchard, seigneur d'Avesnes, dont elle eut deux fils, Jean et Baudoin. Ce mariage ayant été déclaré nul, parce que Bouchard était engagé dans les ordres sacrés lorsqu'il le contracta, Marguerite se remaria en 1218 avec Gui Ier de Dampierre, dont elle eut trois fils et deux filles. Cette princesse ayant voulu faire déclarer illégitimes ses enfants du premier lit, et inhabiles à succéder, se soumit à l'arbitrage de Saint Louis, qui déclara qu'après la mort de leur mère le Hainaut appartiendra aux d'Avesnes et la Flandre aux Dampierre.

Jean Ier d'Avesnes, l'aîné des enfants du premier lit, mourut en 1257 ; ce fut son fils aîné, connu sous le nom de Jean II d'Avesnes, qui prit à la mort de son aïeule, en 1280, les rênes du comté.

### JEAN D'AVESNES.

1280-1304.

Sous ce prince commença vraisemblablement, dans le Hainaut, la fabrication des esterlins, monnaie qui devait être de *taille, de fors et de foible*, comme les *nouveaux sterlings* d'Angleterre.

Valenciennes possédait à cette époque l'un des plus importants ateliers monétaires du pays, ainsi que l'atteste l'ordonnance de Philippe le Hardi de 1282, qui, parmi toutes les monnaies étrangères, désigne principalement celles de Valenciennes, sans doute comme les plus répandues (1). On frappa des esterlins

(1) Introduction, p 322.

dans cette ville ainsi qu'à Mons et à Maubeuge ; il ne serait pas impossible que Jean II en eût fabriqué encore ailleurs, car l'accord fait, le 24 août 1297, entre le comte Jean et les monnayeurs, obligeait ces derniers « *à foire se monoie, partout u il ploira à* » *lui, conte de Haynnau, en se tiere, en un lieu u* » *en plusieurs* (1). »

Voici la description des esterlins sortis de ces divers ateliers :

VALENCIENNES (2). — N° 23. ✠ I·COMES·HAINONIE, tête de face couronnée de trois roses. — ℞. Type ordinaire avec la légende VAL'-ENC-HEN-ENS' avec un point au-dessus de L et une apostrophe après l'S. (Pl. IV, *fig. 1.*)

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut n° 36.*)

---

(1) Les monnaies du Hainaut sont en général assez faciles à reconnaître parce que la plupart présentent un type particulier, dans lequel, les uns ont cru reconnaître un temple dégénéré, les autres l'initiale du nom du comté. Dans tous les cas, ce type *monogramme* leur donne un caractère d'originalité qui, joint à la beauté de leur exécution, permet de les distinguer entre toutes, en faisant de ces monnaies l'une des suites les plus curieuses et les plus artistiques des Pays-Bas.

(2) La ville de Valenciennes date de l'époque gallo-romaine ; les rois francs y avaient un palais. Elle fut ensuite le chef-lieu d'un comté, de bonne heure réuni au Hainaut. Louis XIV s'en empara sur les Espagnols en 1678 ; aujourd'hui, malgré son importance, elle n'est que simple chef-lieu d'arrondissement du département du Nord.

N° 24. Variété dans laquelle les deux N d'HANO-NIE sont modernes.

(REN. CH., *Hainaut*, 2e suppl.)

N° 25. Même type avec MONS dans la légende de face, et au revers VAL-ENC-NEN-CIS.

Cette pièce est gravée dans Duby, sous le n° 1, pl. LXXXIV ; Renier Châlon la cite tout en la considérant comme douteuse.

N° 26. Variété du n° 23. Les N sont ronds dans le mot HANONIE ; ils le sont également à VAL-ENC-NEN-ENS' pas de point au-dessus de l'H.

Poids, 1 gr. 45, tout à fait exceptionnel pour les esterlins.

(REN. CH., *Hainaut*, 1er suppl.)

N° 27. Autre variété du n° 23. ✠ ⁝I⁝COMES⁝HAIONIE. — R. Le même que le n° 23, pas de point sur H. (Pl. IV, *fig.* 2.)

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *Hainaut*, 1er suppl.)

N° 28. ✠ +I+COMES+HANONIE, tête de face nue et semblable à celle des esterlins de Gui de Dampierre. — R. du n° 26. (Pl. IV, *fig.* 3.)

Poids, 1 gr. 32.

(REN. CH., *Hainaut*, 1er suppl.)

MONS (1). — N° 29. ✠ ⁝MONS⁝COMES⁝HANONIE,

(1) Cette ville, chef-lieu de la province actuelle de Hainaut en Belgique, fut fondée au VIIe siècle par Ste Waudru. Sous Charlemagne elle jouissait déjà d'une certaine importance; le

tête de face couronnée d'un chapel de roses. — ℞. MON-ЄTA-MON-TЄS', type ordinaire.

(Pl. IV, *fig. 5.*)

Poids, 1 gr. 31.

(REN. CH., *Hainaut*, *n° 37.*)

**N° 30. Variété, pas de sautoirs (‡) avant NONS.**

Poids, 0 gr. 90.

(REN. CH., *Hainaut*, 2ᵉ suppl.)

N° 31. Variété avec un point sous l'N de NONS.

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut*, 1ᵉʳ suppl.)

N° 32. ✠ ‡I‡COMЄS‡NAMONЄ, même type. — ℞. Légende et type du n° 29. (Pl. IV, *fig. 6.*)

Poids, 1 gr. 20.

(REN. CH., *Hainaut*, *n° 38.*)

N° 33. Variété avec trois points ⁝ au lieu de croisettes ‡ entre les mots. Au revers, après MON-ЄTA⁝ ainsi qu'après MON-TЄS⁝, se trouvent trois points.

(REN. CH., *Hainaut*, 1ᵉʳ suppl.)

N° 34. Variété avec NANONIЄ, pas de double croisette après l'I, et sans virgule au revers après MON-TЄS. (Pl. IV, *fig. 4.*)

Poids, 1 gr. 25.

(REN. CH., *Hainaut*, *n° 39.*)

---

comte Baudoin la fortifia en 1112. Disputée longtemps aux Espagnols et aux Autrichiens, Mons fut réunie à la France de 1794 à 1815 et devint le chef-lieu du département de Jemmapes.

N° 35. Variété de la précédente avec une virgule après MON-TES'.

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut*, 1er suppl.)

MAUBEUGE (1). — N° 36. ✠ ‡I‡COMES‡HANONIE‡, type à la face ornée de roses. — ℞. MEN-BOD-IEN-SIS, type ordinaire. (Pl. IV, *fig. 7.*)

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut, n° 42.*)

N° 37. Variété, sans sautoirs (‡) à la fin de la légende. Au revers, un point sur l'N· de MEN·BO-DIENSIS.

(REN. CH., *Hainaut*, 2e suppl.)

N° 38. Variété sans les deux croisettes de la fin de la légende, et HAVONIE pour HANONIE. — ℞. Un point au-dessus de la lettre N· (Pl. IV, *fig. 9.*)

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut, n° 41.* — DUBY, pl. LXXXIV, *n° 3.*)

N° 39. Autre variété sans les croisettes de la fin, et une croisette sur l'N+ du revers au lieu d'un point (N·).

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *Hainaut*, 2e suppl.)

---

(1) Fondée au VIIe siècle, cette ville longtemps capitale du Hainaut, fut souvent prise et reprise par les Français sur les Espagnols. Le traité de Nimègue en assura la possession à la France. C'est une place forte de nos frontières, chef-lieu de canton du département du Nord.

N° 40. ✠ IOHS‡COMES‡HANONIE. — ℞. Le même qu'au n° précédent. (Pl. IV, *fig. 8.*)

Poids, 1 gr. 30.

(REN. CH., *Hainaut, n° 40.*)

N° 41. Variété, deux sautoirs après HANONE‡ (*sic*). Un sautoir sur l'H+ du revers.

Poids, 0 gr. 95.

(REN. CH., *Hainaut,* 2ᵉ suppl.)

Nous terminerons cette description des esterlins de Jean II, en mentionnant une pièce au type du lion, si répandu alors dans les provinces limitrophes.

N° 42. ✠ H·+HANONIE, lion dans un écu triangulaire. — ℞. IOH-ANE-SCO-MES, croix anglaise coupant la légende cantonnée de quatre roses quintefeuilles. (Pl. IV, *fig. 9.*)

Poids, 1 gr.

(REN. CH., *Hainaut, n° 20.*)

GUILLAUME LE BON.

1304-1337.

Guillaume, comte d'Ostrevant, succéda en 1304 à son père Jean II d'Avesnes dans les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Il mourut à Valenciennes le 7 juin 1337.

Dans une ordonnance, adressée par le grand bailli du Hainaut en 1312, au magistrat de Mons, concernant les monnaies dont le cours est autorisé dans la prévôté de Mons, nous voyons qu'on y mentionne

« les monnaies de l'Evêque de Cambrai, les monnaies du roi de France, les florins de Florence et les *esterlins* d'Angleterre ».

Parmi les monnaies de Guillaume nous en citerons trois, l'une au type véritablement edwardin, les deux autres au type dénaturé.

N° 43. ✠ GVILLELMVS COMES, tête de face couronnée. — ℞. VAL-ENC-ENS-IS ✠, croix pattée cantonnée de douze globules. (Pl. IV, *fig. 10.*)

Poids, 1 gr. 05.

(Ren. Ch., *Hainaut, n° 46.*)

N° 44. VAL-ENC-HEN-ENS', monogramme du Hainaut dans un carré à contour légèrement recourbé — ℞. G:CO-MES-HAN-ONIE, type esterlin (1). (Pl. IV, *fig. 11.*)

Poids, 1 gr. 30.

(Ren. Ch., *Hainaut, n° 52.* — Lelewel, Pl. II, *n° 65.*)

Enfin Guillaume I^er frappa un esterlin aux 4 lions dont voici la description :

N° 45. ✠ GVILL':COMES: HANONIE, quatre lions dans un épicycloïde à quatre lobes. — ℞. MON-ETA-VAL-ENC', croix coupant la légende, cantonnée de quatre fleurs.

Poids, 1 gr.

(Ren. Ch., *Hainaut, n° 56.*)

---

(1) Le type monogramme avait déjà été adopté par le comte Jean II sur ses monnaies. Voir Renier Chalon, *Monnaies du Hainaut.*

GUILLAUME II.

1337-1345.

M. Renier Chalon attribue à Guillaume II une pièce sur laquelle le type esterlin est plus dégénéré encore, bien qu'elle en conserve toujours quelque trace.

N° 46. ✠MONETA✠NANNONIE, lion dans un cercle, au-dessus un petit aigle à deux têtes commençant la légende. — ℞. GVI-LEL-M'·CO-MES, croix anglaise cantonnée de quatre têtes de lions. (Pl. IV, *fig. 12.*)

Poids, 1 gr. 31.

(REN. CH., *Hainaut*, n° 72.)

## III.

### COMTÉ DE NAMUR (1).

Le territoire du comté de Namur correspond à peu près à la circonscription du *Pagus Lomacensis*. Il était enveloppé par l'évêché de Liége et le duché de Brabant, sauf une petite pointe vers l'ouest qui touchait au Hainaut.

Le premier comte de Namur que l'on connaisse bien est Robert, dont le fils Albert mourut en 998. Ce n'est qu'à partir de Henri l'*Aveugle*, 1139-1196, que l'on retrouve des traces du monnayage de Namur (2). Ce prince mort sans enfants mâles, eut pour successeur Baudoin, dit *le courageux*, comte de Hainaut, que l'Empereur d'Allemagne avait institué héritier du comté de Namur. En 1263, Baudoin de Courtenay, empereur de Constantinople, vendit ses droits à Gui de Dampierre, fils de Marguerite de

(1) Renier Chalon, *Monnaies des comtes de Namur*, Bruxelles, 1860, 1 vol. in-4°.

(2) Ateliers monétaires connus de la province de Namur :

A l'époque mérovingienne : *Namur* et *Dinant*.

Sous les comtes : *Namur, Dinant, Viesville* ou *Vieuville, Bouvignes, Neuville* (partie neuve de la ville de Namur), *Poilvache* ou *Méraude*.

Constantinople et héritier futur du comté de Flandre. Toutefois cette vente ne fut ratifiée que l'année suivante, par le mariage de Gui avec Isabelle, fille de Henri *le Blondel,* comte de Luxembourg, et prétendant au marquisat de Namur, province dont ce dernier s'était emparé, la veille de Noël 1256, « *le maître étant absent, ce lui fut chose aisée* ».

### GUI DE DAMPIERRE.
1263-1297.

C'est sous Gui de Dampierre, ainsi que nous l'avons vu un peu plus haut, que les esterlins apparurent dans les provinces belges.

Au mois de février 1283, Gui donna un octroi à Ubiert Alion, citoyen d'Ast, et à ses compagnons pour fabriquer des monnaies à Namur pendant deux ans. Ces monnaies devaient être égales en poids et en aloi à celles que faisait, depuis un an, le duc de Brabant, et qui valaient, la pièce, trois *brousselois* ou *louvignois* (anciens petits deniers de Bruxelles ou de Louvain). Ces esterlins, comme ceux de Brabant, étaient du reste de même poids et de même aloi que les nouveaux esterlins d'Angleterre.

NAMUR (1). — L'importance de Namur, comme

(1) Au confluent de la Sambre et de la Meuse, Namur était une place forte considérable de l'Empire romain. Au VII^e siècle

ville monétaire, est attestée par le grand nombre de pièces signées de son nom.

N° 47. ✠ G‡ODEFRIDO NAMVR, tête nue de face avec deux touffes de cheveux de chaque côté. — ℞. ‡MO-NET-ANA-MVR, type esterlin aux douze besants. (Pl. V, *fig. 1.*)

Poids, 1 gr. 20.

(Ren. Ch., *Monnaies de Namur, n° 62.*)

N° 48. Même type. La croix qui commence la légende de face est accostée de quatre sautoirs ‡✠‡.

(Pl. V, *fig. 2.*)

Poids, 1 gr. 15.

(Ren. Ch., *id., n° 65.*)

N° 49. Même type. Le G de la légende de face est accosté de quatre sautoirs et la croix est précédée d'une seule croisette +✠‡G‡. (Pl. V, *fig. 3.*)

Poids, 1 gr. 06.

(Ren. Ch., *id., n° 63.*)

N° 50. Même type. La croisette qui précède la croix, à la fin de la légende de face, n'existe pas ✠‡G‡.

(Ren. Ch., *id.*, pas de *n°.*)

---

on lui voit prendre une certaine extension, mais ce n'est qu'au commencement du XV<sup></sup>e que son rôle devint réellement important. Comme presque toutes les villes de Belgique, sa possession fut longtemps disputée aux Impériaux par les Français. Prise une dernière fois en 1793, elle demeura jusqu'en 1814 le chef-lieu du département de Sambre et Meuse.

N° 51. Même type. Reproduction de la face de la pièce précédente. — ℞. Deux croisettes terminent la légende. (Pl. V, *fig. 5.*)

Poids, 1 gr. 15.

(REN. CH., *id.*, *n° 64.*)

N° 52. ✠ MARCHIO‡NAMVRSI, même type. — ℞. Légende et type du N° 47. (Pl. V, *fig. 4.*)

Poids, 1 gr. 26.

(REN. CH., *id.*, *n° 60.*)

N° 53. Légende précédente et même type, sauf une petite croisette sur le buste du comte. — ℞. ‡MO-NEA-NAN-MVR.

Poids, 1 gr. 15.

(REN. CH., *id.*, pas de *n°.*)

N° 54. ✠ MARCHIO NAMVC, type du N° 47. — ℞. MON-ETA-COM-ITIS. (Pl. V, *fig. 6.*)

Poids, 1 gr. 20.

(REN. CH., *id.*, *n° 61.*)

Nous terminerons cette série par la description d'une pièce frappée par Gui, comme souverain de Flandre et de Namur, et qui a quelques rapports avec les esterlins au lion émis à la même époque par les princes de Brabant.

N° 55. MAR-CHION-AMVRC, lion avec le bâton péri en bande, dans un écu triangulaire arrondi à la pointe. — ℞. :G:CO-MES-FLA-DRE, grande croix double coupant la légende et accostée de douze annelets groupés trois par trois. (Pl. V, *fig. 7.*)

Poids, 1 gr. 26.

(REN. CH., *id.*, *n° 53.*)

N° 56. Variété de la même pièce avec deux points après MAR-CHIO:.

(REN. CH., *id.*, pas de n°).

JEAN Ier.

1297-1331

En 1297, Gui se démit de son comté de Namur en faveur de son fils Jean, et mourut en captivité à Paris au mois de mars 1305. Jean tendit à s'affranchir du type anglais, en ce qui concerne du moins l'avers de ses esterlins, pour se rapprocher des empreintes en usage à la même époque chez ses voisins du Hainaut et du Brabant. C'est ainsi que la figure de face est remplacée, soit par l'écu à un ou deux lions, soit par le château à trois tours, dit *brabançon*, soit par le cavalier du Hainaut. Les douze besants du revers, d'abord conservés, sont ensuite remplacés par des trèfles ou d'autres ornements. Il est probable que les esterlins à la tête, frappés en très-grand nombre sous le règne précédent, suffisaient aux besoins du commerce.

Nous donnerons la description des pièces qui se rapprochent le plus des types que nous étudions :

N° 57. ✠ ·I·COMES NAMVRCI, château à trois tours ou au portail brabançon. — ℞. MON-NAM-VRC-SIS, croix anglaise cantonnée de douze globules, type des esterlins de Jean III, duc de Brabant.

(Pl. V, *fig. 8.*)

Poids, 1 gr. 45.

(REN. CH., *Monnaies de Namur*, n° 78.)

N° 58. Pièce de même type, offrant au revers : MONE-VILL-NAN-NMV, *Moneta* (*VILLA NAMUrcensis*).

Poids, 1 gr. 35.

(REN. CH., *id.*, n° *79.*)

N° 59. Pièce de même type, portant au revers la marque de Viesville, faubourg de Namur où se trouvait un atelier important : MONE-VILL-DEN-SIS (1).

Poids, 1 gr. 35.

(REN. CH., *id.*, n° *85.*)

N° 60. MON-ETA·NAM-MVRCX, écu au lion couronné, avec le bâton péri en bande. — ℞. X·COMES·-NAM-VRC, croix à doubles traits anglée de douze besants par trois. (Pl. V, *fig. 10.*)

Poids, 1 gr. 08.

(REN. CH., *id.*, n° *80.*)

N° 61. Variété avec deux points accostant la lettre ·X· au revers.

(REN. CH., *id.*, pas de *n°*).

N° 62. ·XONS·-COME-SNAM, écu au lion couronné comme la précédente. — ℞. MON-ETA-NAM-VRCX, croix pattée simple et cantonnée selon le type esterlin. (Pl. V, *fig. 9.*)

Poids, 0 gr. 65. (*demi-esterlin*)

(REN. CH . *id.*, n° *81.*)

---

(1) Dans beaucoup de villes voisines de Namur, sur les bords de la Meuse, on rencontre des monnaies signées de deux ateliers voisins : *Namur* et *Viesville*, *Mæstricht* et *Vroenhof*, *Liége* et *Avroye*, *Hui* et *Statte* (*).

(*) REN. CH., *Monnaies de Namur*, p. 10.

N° 63. Voici encore une charmante petite monnaie au type du cavalier armé et du module des esterlins, quoique d'un poids un peu plus faible.

✠ :IOHS:COMES:NAM:, cavalier à gauche armé d'une lance terminée en drapeau. — ℞. SIG-NVM-CRV-CIS, croix pattée coupant la légende et cantonnée de feuilles de trèfles. (Pl. V, *fig. 11.*)

Poids, 0 gr. 97.

(Ren. Ch., *id.*, *n°* 84.)

N° 64. ✠ :I·-COMS-NAMV N, écu à deux lions couronnés avec bâton péri en bandes. — ℞. MONETA-VIRNI-SIS, croix anglaise anglée de quatre trèfles. (Pl. V, *fig. 12.*)

Poids, 0 gr. 66. (*fraction d'esterlin*)

(Ren. Ch., *id.*, *n°* 86.)

N° 65. Sur une variété les deux N sont liés par un trait oblique en signe d'abréviation.

**(Ren. Ch., pas de *n°*.)**

## SUCCESSEURS DE JEAN I^er^.

### MARIE D'ARTOIS

RÉGENTE.

Sous Jean II (1331-1335), Gui II (1335-1336), Philippe III (1336-1337), tous les trois fils de Jean I^er^, le monnayage ne semble pas avoir une grande activité. Les monnaies de ces princes sont extrêmement rares et on n'en connaît pas au type esterlin.

Marie d'Artois, dame de Poilvache, veuve de

Jean Ier, vécut jusqu'en 1366 et fit frapper monnaie en son nom pendant la minorité de ses fils. On a d'elle un esterlin sorti de l'atelier de Méraude.

N° 66. ✠ MARIA DOM..... (*MARIA DOMicilla Artesiensis*), type des monnaies edwardines. — ℞. MON-.....-MERA-AVD, croix aux douze besants.

(Pl. VI, *fig. 1.*)

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *Monnaies de Namur*, n° 98.)

POILVACHE ou MÉRAUDE. — On a longtemps cherché quel pouvait être le lieu appelé *Méraude*. C'est M. de la Fontaine qui, le premier, a établi que ce n'était autre chose que Poilvache (1).

Le château de Poilvache ou de Méraude (2), sur la rive droite de la Meuse, à trois lieues en amont de Namur, appartenait, au XIe siècle, à Conrad, comte de Luxembourg. Il passa ensuite à Henri l'Aveugle, qui possédait à la fois les deux comtés de Luxembourg et de Namur. La paix de Dinant, conclue le 26 août 1199, entre Philippe le Noble, comte de Namur, et Thibaut de Bar, comte de Luxembourg, et qui termina les longues contestations qu'avait fait naître le partage de la succession de Henri, attribuait le château de Poilvache au comte de Luxembourg, qui le tenait en fief des comtes de Namur.

(1) *Revue belge*, 1850, p. 354 et suiv.

(2) RENIER CHALON, *Monnaies de Namur*, p. 10.

En 1342, Jean de Bohême vendit, pour la somme de 33,000 florins de Florence, le château et la prévôté de Poilvache à Marie d'Artois, comtesse-douairière de Namur, avec faculté de réméré pendant trois ans. Il semble résulter d'un acte du 13 juillet 1343, que, à cette date, le comte Jean avait déjà usé de cette faculté (1).

Mais il ne conserva pas longtemps sa nouvelle possession. Le samedi, veille de l'Assomption de Notre-Dame, 1344, il faisait acte de déshéritance, en faveur de Marie d'Artois, du château et de la prévôté de Poilvache qu'elle avait achetés, et le 5 septembre suivant, il ordonnait à tous ses vassaux de reconnaître la comtesse de Namur pour leur dame légitime. Cette acquisition était faite encore à charge de réméré pendant deux ans, mais le comte de Luxembourg n'en ayant pas usé, Poilvache demeura définitivement acquis au comté de Namur.

Le château de Poilvache fut détruit par les Français en 1544. Il en reste quelques ruines qui couronnent un rocher escarpé, aux bords de la Meuse. Dans les flancs de la montagne, à l'entrée du ravin, on montre encore les restes d'une ancienne tour que les habitants du voisinage nomment la *tour de la monnaie*. C'est sans doute le lieu où l'on avait placé l'atelier monétaire de Méraude. De cette fabrique proviennent les pièces frappées par les comtes de

---

(1) P. Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, t. VI, p. 153.

Luxembourg et par les comtes de Namur, portant les noms : *MONETA MERAVD*, *EMERAVD*, *ESMERAVD*, *MERAD*..., etc.

La comtesse douairière, Marie d'Artois, y frappa monnaie comme dame de Poilvache, ainsi que le prouve l'esterlin dont nous venons de donner la description. Son fils, Guillaume Ier, qui avait obtenu de sa mère la cession de cette seigneurie, continua à y monnayer; mais on présume qu'après sa mort cet atelier fut fermé. On n'a du moins retrouvé aucune monnaie de ses successeurs, portant le nom de Méraude.

### GUILLAUME Ier.

1337-1391.

Guillaume Ier, quatrième fils de Jean, n'avait que treize ans lorsqu'il succéda à son frère, sous la tutelle de sa mère. Sous son long règne (1337-1391) on battit encore monnaie au vrai type esterlin ; voici la description des deux pièces connues jusqu'à ce jour :

N° 67. ✠ COWILLEELMVSCOMVR, type à la tête couronnée. — R̸. NAM-VRC-ENS-IS ✠, croix pattée aux douze globules. (Pl. VI, *fig. 2*.)

Poids indéterminé.

(Ren. Ch., *Monnaies de Namur, n° 103.*)

La légende qui entoure la tête a été arrangée dans le but de faire ressembler la pièce à un véritable

esterlin anglais d'Edouard III. A l'exemple de son parent, le comte Robert de Flandre, Guillaume fait précéder son nom des deux lettres ED (pour *EDel, nobilis*), et de cette manière les trois premières lettres de la légende deviennent EDW, rappelant ainsi EDWAR. Il la termine par CNMVR, *comes NAMVRci*, disposant les trois dernières lettres de façon à les faire prendre pour MVR, simulant ainsi le *doMinus hIbernie* des pièces edwardines.

On a objecté à M. Renier Châlon, auquel nous empruntons ces réflexions, qu'il était peu probable qu'on eût employé, dans une province toute Wallone le mot *edel*. Rien n'empêche alors de commencer la lecture de la légende par D (*Dominus*), et de rattacher le premier E à la fin du dernier mot, pour avoir NAMVRE*nsis* ou NAMVRCE*nsis*, si on le préfère.

N° 68. Une seconde pièce au même type et un peu fruste présente quelques différences ; la copie paraît être moins servilement faite.

✠ .....DMVS COMES, type edwardin. — ℟. NAMVRC-E...-....., type normal. (Pl, VI, *fig. 3.*)

Poids, 1 gr. 03.

(REN. CH., *id.*, *n° 104.*)

Outre ces monnaies, on en rencontre encore de même module sur lesquelles figure le lion ou l'aigle à deux têtes, et qui se transforment, tantôt en un type propre à la province, tantôt en une imitation des espèces que l'on forgeait en Brabant et en Flandre. Nous les indiquerons sommairement :

N° 69. MONETA NAMVR'ES, lion dans un cercle. — ℟. CRO-MES-NAM-OVR, grande croix pattée anglée de quatre feuilles, type employé dans le Hainaut par Guillaume II.

Poids, 0 gr. 92.

(Ren. Ch., *id.*, *n°* *111*.)

N° 70. Type analogue. MONETA NOVA+V+VIII, la légende commence par un aigle aux ailes éployées. — ℟. GVIL-LELM-VSCO-MES, type précédent. — Atelier de Viesville. (Pl. VI, *fig.* *4*.)

Poids, 0 gr. 79.

(Ren. Ch., *id.*, *n°* *154*.)

Nous pourrions indiquer encore, comme imitation grossière des esterlins, au revers seulement, quelques pièces de billon qui dégénèrent promptement et s'éloignent du type qui nous occupe. Nous nous bornerons à la description suivante :

N° 71. ✠ GVILLELM·COM·NAMC, petit lion péri en bande, au centre des lettres N A M V, disposées en croix. — ℟. MON-ETA-NAM-VRC, type esterlin. (Pl. VI, *fig.* *5*.)

Poids, 0 gr. 80. (*billon*)

(Ren. Ch., *id.*, *n°* *142*.)

Je ne crois pas m'éloigner de mon sujet en citant, pour terminer cette série des monnaies de Guillaume, un *half-groat* exactement copié sur la pièce analogue d'Edouard III, frappée à Calais. (Pl. VI, *fig.* *6*.)

N° 72. ✠ MONETA+NA'A+NAMVRCEN', tête de face des esterlins d'Edouard dans un épicycloïde à

huit lobes. — ℞. ΣΙΘ-ΠVΜ-ΘΝV-ΘΙΣ, croix pattée coupant la légende intérieure et cantonnée de douze besants.

Légende extérieure : ✠ X:REX:BOEM:ET:EP ΠEOD:GWIIII:CO'. (Pl. VI, *fig.* 7.)

Poids, 1 gr. 70.

(Ren. Ch., *id.*, n° 170.)

Cette monnaie porte les noms réunis de Jean, r de Bohême, duc de Luxembourg (1309-1346) d'Adolphe de la Marck, évêque de Liége (131 1345) et de Guillaume de Namur (1337-1391). El dut être émise entre les années 1337 et 1345. C'e une imitation de celle qui fut frappée, vers la mêm époque, par l'empereur Louis de Bavière et le r Edouard III, qui en 1337 passa l'hiver à Louvain.

Les trois princes Jean, Adolphe et Guillaum frappèrent aussi en commun un *blanc au lion* e imitation d'une pièce analogue fabriquée par le r et l'empereur; cette dernière n'a pas été retrouvé jusqu'à ce jour.

Le comté de Namur fut vendu en 1421 par Jea III à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à la condi tion d'en conserver la jouissance sa vie durant ains que le droit d'y frapper monnaie. Sa mort arrivé en 1428, mit fin à l'autonomie du comté.

## IV.

## COMTÉ DE HOLLANDE.

La Hollande (1), lors de la dissolution de l'empire de Charlemagne, dont elle fit un instant partie, se subdivisa en plusieurs états gouvernés par des souverains indépendants; tels furent les comtes de Hollande proprement dits, les ducs de Gueldre, les seigneurs de Frise, les évêques d'Utrecht et autres.

En 1299, à la mort de Jean, fils du comte Florent, le comté de Hollande passa au comte de Hainaut, Jean II d'Avesnes.

Parmi les monnaies frappées au temps de l'autonomie de la Hollande, nous n'en connaissons pas au type esterlin.

Guillaume I^er^ de Hainaut, qui fut Guillaume III de Hollande (1304-1307), frappa, comme souverain de ce dernier pays, une monnaie qui se rapproche sin-

---

(1) Ce nom signifie *Pays creux;* le sol en fut longtemps marécageux et couvert par les eaux une partie de l'année, il ne devint habitable qu'à la suite de travaux d'art considérables. Le nom de Pays-Bas ne lui fut donné que vers le XV^e^ siècle; par extension ce mot désigne quelquefois les provinces environnantes.

gulièrement de celle que nous avons décrite sous le n° 35, des comtes de Hainaut.

N° 73. ✱ MONETA+M+S+GERT, aigle en tête de la légende, lion dans le champ de la pièce. — ℞. GU'CO-OME-S+NO-LAD, croix traversant la légende et cantonnée de quatre feuilles de trèfles.

(Pl. VI, *fig. 8.*)

La première légende est l'abréviation de *MONETA sanctæ GERTrudis* et indique que la pièce a été frappée à Geertruidenberg, petite ville située actuellement dans la province du Brabant septentrional et qui fit jadis partie du comté de Hollande. L'existence d'un atelier monétaire important dans ce bourg, nous est donc ainsi révélée. Comme le château de Geertruidenberg n'a été fondé qu'en 1321, il est probable que cette pièce ne fut frappée qu'après la paix conclue entre Guillaume III et Jean III, duc de Brabant (1). L'aigle et le lion furent introduits sur les monnaies de Hollande par Guillaume II, élu roi et empereur d'Allemagne en 1247. C'est donc par réminiscence que nous voyons ces emblèmes apparaître sur la petite monnaie que nous venons de mentionner.

---

(1) *Revue belge*, 1849, page 245.

# V.

## COMTÉS DE HAINAUT ET DE NAMUR.

### ESTERLINS ÉNIGMATIQUES.

Pendant la période que nous venons d'étudier, on rencontre une assez grande quantité de pièces dont la légende présente des particularités remarquables et dont l'attribution est incertaine. Elles appartiennent à cette innombrable famille d'esterlins de fabrique *Counterfeit Sterlings,* dont l'Angleterre était inondée au commencement du XIV$^{e}$ siècle. Ces pièces, d'après Snelling, n'étaient pas précisément des pièces fausses par leur métal; elles étaient d'argent, mais trop légères. Leur poids varie de 0 gr. 95 à 1 gr. 10, tandis que les bons esterlins, ceux dont les légendes n'ont rien d'énigmatique, pèsent environ 1 gr. 30.

Ces altérations de légendes, nous l'avons déjà dit (1), n'étaient pas produites par l'ignorance du fabricant, elles étaient le résultat d'un calcul pour dérouter les recherches sur la provenance des pièces. Ces groupes de lettres illisibles cachaient probable-

(1) INTRODUCTION, page 328 et suivantes.

ment le nom de quelque petit seigneur, avec qui partageait le monnayeur industriel, et dont il aurait pu, au besoin, invoquer le droit monétaire.

Sur quelques pièces le nom du prince est suffisamment expliqué, et il n'y a d'équivoque que pour le lieu de la fabrication; sur d'autres, les doutes proviennent d'une sorte d'incompatibilité entre la légende du droit et celle du revers; enfin, sur plusieurs, les lettres sont combinées de façon à ne plus présenter de sens discutable.

Nous allons les décrire successivement.

N° 74. ✠ ‡IOħS‡COMES‡ħANONI, tête de face couronnée de roses. — ℞· CIV-ITAS-LON-DON, type ordinaire. (Pl. VII, *fig. 1.*)

Poids, 1 gr. 10.

(REN. CH., *Monnaies du Hainaut, n° 43.*)

Cette pièce est indiquée par M. Renier Chalon à la suite des monnaies de Jean de Hainaut. Ce prince n'a pu évidemment frapper monnaie à Londres; les mots *CIVITAS LONDON* ne doivent être considérés ici que pour donner plus aisément le change avec les anglais; ils ont la même signification que le *TVRONVS CIVIS* sur une foule de gros frappés par des princes étrangers à la France; ils servent pour ainsi dire de passe-port en faisant connaître la valeur de la monnaie.

N° 75. ✠ ‡ I‡COMES‡ħANONIIC, même type. —

℞. PCO-MES-DIA-ERE, type ordinaire.

(Pl. VII, *fig. 2.*)

Poids, 1 gr. 10.

(Ren. Ch., *Monnaies du Hainaut, n° 44.*)

M. de Robiano propose de voir dans cette monnaie l'œuvre d'un faux monnayeur mal habile, qui aurait copié la face d'un esterlin de Jean d'Avesnes et le revers d'un esterlin de Gui de Dampierre, en estropiant la légende *GCO-MES-FLA-DRE* en *PCO-MES-DIA-ERE*. M. Renier Chalon, au contraire, préfère la supposer une monnaie de convention entre Jean d'Avesne et un *P* (*Petrus?*) *COMES DIAERE??* attendu que la pièce est en argent, d'une bonne exécution et n'a rien qui puisse rappeler l'œuvre d'un faussaire maladroit.

L'interprétation pourrait paraître douteuse. Cependant une communication de M. le chevalier Thomsen, de Copenhague, donne quelque probabilité en faveur de la première manière de voir. Il s'agit de la comparaison de cette pièce avec plusieurs autres que voici, gravées dans la *Revue num. belge*, 1842, 1843.

N° 76. ✠ ‡I‡COMES‡HANONIE, même type. — ℞. GCO-MES-FLA-DRE, type ordinaire.

(Pl. VII, *fig. 3.*)

Poids, 1 gr. 10.

(Ren. Ch., *Monn. du Hainaut*, 1er suppl. — *Revue num. belge, 1842, pl. I, n° 1.*)

Ici nul doute sur la signification du revers; il désigne Gui de Dampierre, comte de Flandre.

Voici actuellement un esterlin sur lequel nous retrouvons d'un côté la légende de Jean d'Avesnes, et de l'autre celle de Gui de Dampierre, marquis de Namur.

N° 77. ✠ ‡IOHS‡COMES‡HANOI‡ (*sic*), même type. — ℟. ‡MO-NET-ANA-MVR, type habituel.

(Pl. VII, *fig. 4.*)

Poids, 1 gr. 08.

(Ren. Ch., *Hainaut.*, 2° suppl.)

A côté de ces différentes pièces, nous donnerons encore, d'après M. Renier Chalon (1), la description de quatre esterlins fort curieux dont l'origine est toujours une énigme pour les numismates.

N° 78. ✠ ‡G‡MARACHIO NAMVR‡, tête nue de face. — ℟. MEN-BOD-IEN-SIS. (Pl. VII, *fig. 5.*)

Poids, 1 gr.

(Ren. Ch., *Monnaies du Hainaut*, n° *197.*)

N° 79. Variété. ✠ ‡MARACHIO NAMVR. — ℟. MEN-BOD-IEN-SIS.

Poids, 1 gr. 10.

(Ren. Ch., *id.*, n° *198.*)

N° 80. ✠ ‡G‡MARACHIO‡NAMVR‡, même type. — ℟. MON-ETA-MON-TES. (Pl. VII, *fig. 6.*)

Poids, 0 gr. 95.

(Ren. Ch., *id.*, n° *195.*)

(1) Renier Chalon, *Monnaies du Hainaut*, p. 159.

N° 81. Variété avec ᴍᴀɴᴄᴏɴo (*sic*).

(Ren. Ch., *id.*, n° *196.*)

Sur ces pièces il n'y a pas de virgule après la lettre ꞩ du mot ᴍᴏɴᴛᴇꞩ, comme aux esterlins de Jean d'Avesnes.

« Comment expliquer d'une manière satisfaisante que Gui de Dampierre, dont le nom semble indiqué sur ces pièces, ait pu frapper monnaie à Maubeuge et à Mons. Si de semblables monnaies s'étaient trouvées pour Valenciennes, on aurait supposé, sans doute, qu'elles avaient été émises lorsque cette ville, révoltée contre Jean d'Avesne, s'était placée sous la protection du comte de Flandre, en 1295. Mais Gui ne paraît pas avoir jamais possédé Maubeuge, ni Mons. Il resterait à supposer que ces pièces, aussi bien que les n°ˢ 76 et 77, étaient des monnaies communes ou de convention entre Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, et son neveu Jean, comte de Hainaut. L'état d'hostilité presque continuel qui régna entre ces deux princes, rend cette explication assez difficile à admettre; aussi nous nous bornons à la présenter sans y croire.

» Nous devons ajouter que ces monnaies, bien que d'une excessive rareté, sont d'une authenticité incontestable. Elles faisaient partie d'un énorme dépôt d'esterlins, trouvés il y a quelques années, dans les environs de Charleroi, et acquis en totalité par M. de Coster. Il est donc impossible de soupçonner la supercherie d'un faussaire qui aurait ainsi

voulu exciter la curiosité des amateurs : explication qui eût été très-probable, si l'origine de ces pièces n'avait pas été parfaitement connue (1). »

Nous indiquerons à la suite et sans commentaire quelques pièces sur lesquelles nous trouvons d'un côté le nom de Jean d'Avesnes ou celui de Gui de Dampierre, tandis que le revers est une imitation flagrante des esterlins de Looz gravés à la Pl. XII.

N° 82. ✠ ⁝I⁝COMES⁝HANONIIE, tête ornée de roses. — ℟. COM-ESA-ANO-NVS. (Pl. VII, *fig. 7.*)

Poids, 1 gr. 10.

(Ren. Ch., *Monnaies de Hainaut*, 1er suppl. — *Rev. num. belge*, 1843, Pl. IV, *n° 10.*)

Le revers de cette pièce est imité d'un esterlin d'Arnould VIII, comte de Looz, *ARNONVS* est mis ici pour *ARNOLDVS*.

N° 83. ✠ ⁝I⁝C...S⁝HANONIE⁝, même type. — ℟. MON-ETA-COM-ITSI. (Pl. VII, *fig. 8.*)

Poids, 1 gr. 10.

(Ren. Ch., *id.*, 1er suppl. — *Rev. num. belge*, 1843, Pl. IV, *n° 11.*)

*COMITSI* pour *COMITIS*. Ce revers est l'imitation d'un esterlin de Looz ou bien d'un esterlin de Namur décrit au n° 54.

---

(1) Renier Chalon, *loc. cit.*

N° 84. ✠ G:AHNIODAOMVA, même type. — ℟. COM.-ESA-ANO-NVS, type ordinaire.

(Pl. VII, *fig. 9.*)

Poids, 1 gr. 05.

(Ren. Ch., *Monnaies de Namur, n° 66.*)

Cette pièce est une contrefaçon d'un esterlin de Namur et d'un esterlin de Looz. Elle a été trouvée en Dannemark avec plusieurs autres empreintes du même genre.

Snelling place dans la même catégorie que les précédentes un esterlin dont nous reproduisons le dessin d'après lui.

N° 85. ✠ EDWARAGNL (*sic*) DNSHYB, tête de face avec la couronne tréflée. — ℟. MON-ETA-MON-TES, type edwardin. (Pl. VII, *fig. 10.*)

(Snelling, *pl. III, n° 1.*)

L'avers de cette pièce appartient à un esterlin d'Édouard III, seulement dans le mot *ANGLiæ*, il y a inversion des lettres *G* et *N;* quand au revers il est analogue à celui des pièces de Jean d'Avesnes.

Comme plus haut, on retrouve donc ici un mélange de coins inexplicables. M. Fillon serait disposé à attribuer cet esterlin, ainsi que celui décrit sous le n° 74 (offrant le nom de Jean d'Avesnes d'un côté et de l'autre *CIVITAS LONDON*), à une émission faite à la suite de « transactions commerciales passées entre les bourgeois de Mons et ceux de Londres, conven-

tion sanctionnée par les gouvernements respectifs des deux pays ». Ces monnaies seraient alors parfaitement légales et appartiendraient indistinctement soit à Jean de Hainaut, soit à Edouard d'Angleterre.

Cette attribution pourrait être acceptée s'il était resté traces de ces sortes de conventions monétaires; or, l'histoire n'en dit rien jusqu'ici. Reste donc l'explication qui consiste à les considérer comme ayant été frappées par Édouard III, à l'époque où ce prince, ayant déclaré la guerre à la France, se trouva investi d'un certain pouvoir dans le Hainaut, par suite de ses liens de parenté avec le comte Guillaume II, interprétation qui acquiert quelque degré de probabilité par suite du séjour d'Édouard dans les Flandres, pendant l'hiver de 1337 à 1338 (1).

---

(1) Ren. Chalons, *Rev. belge*, 1861, page 108.

# VI.

## DUCHÉ DE LIMBOURG (1).

Le comté de Limbourg, démembrement de l'ancien duché de Basse-Lorraine, n'apparaît dans l'histoire qu'à partir du XIe siècle (2). Il eut alors des

(1) P. BERTHOLLET, *Histoire de Luxembourg et de Limbourg*, tome I, page 30, et tome IV.

(2) Henri, qui vivait vers l'an 1071, semble en avoir été le premier souverain; après lui vint Henri II, son fils, qui épousa Adèle, héritière du comte d'Arlon. Valéran Ier, fils aîné de Henri, gouverna le comté de 1118 à 1140; il eut pour successeurs Henri III, son fils, Henri IV, son petit-fils, et enfin Valéran II (1221-1226), qui réunit momentanément les deux comtés de Limbourg et de Luxembourg par son mariage avec Ermesinde, héritière de cette dernière province. Les enfants que Valéran eut d'un premier lit lui succédèrent dans le comté de Limbourg, ceux qu'il eut d'Ermesinde continuèrent à régner sur le Luxembourg.

Parmi les enfants du premier mariage nous signalerons Henri V, comte de Limbourg (1226-1244), et Valéran, dit *le Jeune*, seigneur de Poilvache, qui épousa Isabelle, fille d'Ermesinde et de Thibaut de Bar.

Valéran III, fils aîné de Henri, régna de 1244 à 1277. Ce prince n'eut qu'une fille, qui épousa Renauld, comte de Gueldres; Adolphe, second fils de Hneri, succéda à son frère.

seigneurs particuliers qui prirent successivement les titres de comtes et de ducs. Après avoir été longtemps un sujet de contestation entre les comtes de Luxembourg et les ducs de Brabant, cette province, en 1288, passa définitivement sous le sceptre de ces derniers et les deux pays eurent dès lors une destinée commune.

Nous citerons un esterlin de Valéran IV, seigneur de Limbourg (1244-1277), analogue, pour le type, à ceux que nous voyons apparaître en Brabant à la même époque.

N° 86. ✠ W-ALLR-ANV-S, lion de Limbourg dans un écusson triangulaire. — ℟. WA-LR-AN-VS ✠ avec double croix cantonnée des lettres R O D E.

(Pl. VIII, *fig. 1.*)

(VANDER-CHIJS, *monn. de Brabant, pl. IV, n° 4*).

Le mot *RODE*, dont les lettres garnissent les cantons de la croix, indique la ville de Rode ou Rolduc (Herzogen-Rode), ville où les ducs de Limbourg avaient établi leur atelier monétaire.

---

Il transmit le comté de Limbourg à un fils de même nom que lui, Adolphe II. Ce dernier ne jouit pas longtemps en paix de son héritage, le duc de Brabant ayant élevé des prétentions sur le comté de Limbourg, Adolphe lui vendit ses droits. Le duc de Luxembourg, Vinceslas, prétendait de son côté à ce duché, de là une guerre très-meurtrière, à la suite de laquelle, le duc de Luxembourg ayant été vaincu, le Limbourg fut définitivement réuni au Brabant.

# VII.

## DUCHÉ DE BRABANT (1).

L'ancien duché de Brabant comprenait ces portions de territoires connues aujourd'hui sous les noms de Brabant-Hollandais, Brabant-Belge, province d'Anvers. Après avoir successivement fait partie des royaumes d'Austrasie et de Lotharingie, il devint duché proprement dit en 1190, sous Henri I[er] dit *le Guerroyeur*, qui changea son titre en celui de duc de Brabant (2).

---

(1) VAN-DER-CHIJS, *monnaies du duché de Brabant, 1851*.

(2) Pour bien établir les liens de parenté ou de politique qui unirent le Brabant avec les autres pays flamands, nous avons cru devoir donner place ici à quelques détails historiques sur les princes qui se sont succédés depuis Henri I[er] jusqu'à Jean III, c'est-à-dire pendant une période de un siècle et demi environ.

Henri I[er] avait été associé au gouvernement dès 1172 par son père, Godefroy *le Courageux*, sous le titre de comte de Louvain. Ce fut en cette qualité que Henri, en 1183, prit la croix et marcha à la défense des Lieux-Saints avec Gui de Lusignan et Raymond, comte de Tripoli. Il ne succéda à son père qu'en 1190. Après cinquante années d'un règne souvent agité, il mourut à Cologne le 5 septembre 1235.

Il eut pour successeur Henri II, dit le *Magnanime*, qui se

Jusqu'au XIIIe siècle, le monnayage est anonyme en Brabant comme dans les provinces voisines.

---

fit remarquer par ses libéralités en faveur de son peuple, auquel il accorda différentes franchises, dont les flamands se montrèrent toujours si jaloux. Ce prince mourut le 1er février 1248, à l'âge de 59 ans.

Henri III, dit le *Débonnaire*, fils et successeur du précédent, épousa Alix de Bourgogne. Il mourut le 28 février 1261, à Louvain.

Jean Ier, dit le *Victorieux*, né en 1250, succéda au précédent par l'effet de la prédilection de sa mère, Alix, au préjudice de Henri, son frère aîné. Il épousa, en 1269, Marguerite de France, fille de Saint Louis. Il fit valoir, pendant plusieurs années, ses droits sur le duché de Limbourg et en prit possession après avoir vaincu et tué Henri, duc de Luxembourg, son compétiteur, dans un combat décisif, le 5 juin 1288. Il mourut en 1294 des suites d'une blessure reçue dans un tournoi donné à Bar, à l'occasion du mariage du duc de Bar avec Léonore, fille d'Édouard, roi d'Angleterre.

Jean II, dit le *Pacifique*, fils du précédent, n'était âgé que de treize ans lorsque son père mourut. Il épousa Marguerite, fille d'Édouard d'Angleterre. Il gouverna le duché avec calme et sagesse, rendit une ordonnance dite du *bien public*, portant que lui et ses successeurs maintiendraient les villes du Brabant dans leurs libertés et priviléges, s'entoura d'un Conseil souverain pour diriger les affaires de l'État. Longtemps tourmenté de la pierre et de la gravelle, il mourut le 27 octobre 1312, au château de Tervueren et fut enterré à Bruxelles.

Jean III *le Triomphateur* succéda à son père à l'âge de treize ans. A la suite de troubles qui agitèrent sa minorité, Louvain et Bruxelles étendirent leurs priviléges. Il fut en lutte avec le roi

Henri III est le premier qui paraît avoir gravé son initiale sur la monnaie; cet exemple fut suivi par ses divers successeurs sous lesquels apparaissent en même temps les pièces au type esterlin.

La classification des esterlins des ducs de Brabant offre certaines difficultés, à cause de l'identité de noms des ducs Jean Ier, Jean II, Jean III, qui se suc-

---

de France, Philippe VI de Valois, et s'unit avec Edouard III d'Angleterre, qui fut reçu solennellement à Anvers par le duc en 1338. C'est à la suite de ce voyage que fut conclu un traité pour la fabrication des monnaies en commun, ce qui contribua à répandre les monnaies anglaises dans les Pays-Bas (*). Édouard fit frapper à Anvers de grandes sommes d'or et d'argent. Froissard, et après lui Grafton, mentionnent ce fait; mais on ne connaît pas de pièces qu'on puisse affirmer être sorties de cet atelier de circonstance, peut-être le roi fit-il battre monnaie avec les coins anglâis, sans aucune indication du lieu de fabrication (**).

Jean III mourut le 5 décembre 1355, âgé de 59 ans. Ce prince eut de nombreux enfants naturels; sa postérité mâle légitime s'éteignit de son vivant. Jeanne, sa fille, qui avait épousé Venceslas de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV, fut inaugurée duchesse de Brabant en 1356. Elle prit les rênes du gouvernement avec Venceslas son mari; mais ils eurent longtemps à lutter contre les prétentions du comte de Flandre, qui ne renonça à ses droits qu'après la cession d'Anvers. Venceslas mourut en 1383 et sa veuve en 1406, laissant le Brabant à leur nièce Marguerite, comtesse de Flandre et duchesse de Bourgogne.

(*) Introduction, page 327.

(**) Chabouillet, *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. III.

cédèrent, sans interruption, de 1261 à 1365. Ce n'est que par une étude attentive des types qui les caractérisent, qu'on peut arriver à donner à chaque pièce une attribution convenable (1).

Nous établirons d'abord trois groupes distincts parmi ces diverses monnaies : les esterlins aux lions, les esterlins à la tête de face couronnée de roses, les esterlins au portail.

Les esterlins aux lions nous offrent, tantôt un lion, tantôt deux lions, et quelquefois enfin quatre lions, dans un écu triangulaire.

On attribue ordinairement à Jean I$^{er}$ (1261-1294), les esterlins à un lion placé dans un écu triangulaire et portant au revers une croix à doubles bandes terminées en globule, et cantonnée de lettres indiquant l'atelier monétaire. La ressemblance de ces pièces, tant à l'avers qu'au revers, avec les monnaies de Gui, comte de Namur (1263-1297), et de Henri, seigneur, d'Herstal (1255-1285) ; et quant à l'avers seulement, avec la monnaie de Henri, comte de Luxembourg (1288-1309), de Gui, comte de St-Pol (1292-1317), de Jean IV, évêque de Liége (1282-1292), de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut (1224-1280), sont autant de preuves que l'on peut invoquer en faveur de cette opinion. Nous attribuons également au même prince la monnaie d'un type absolument semblable et portant au re-

(1) *Revue belge*, 1846, page 411.

vers une croix à doubles branches, cantonnée de : W H N T (1).

Les esterlins à la tête vue de face appartiennent au même personnage. Ce type apparaît à la même époque chez : les évêques de Cambrai (1273-1306), Gui, comte de Namur (1263-1297), Jean d'Avesnes, comte de Hainaut (1280-1304), Arnould VIII, comte de Looz (1280-1328), Jean de Louvain, seigneur d'Herstal (1285-1309), etc.

Quant aux esterlins à deux lions, ils seraient dus à Jean II (1294-1312). Ce type était en usage chez quelques seigneurs voisins : Arnould VIII, de Looz (1280-1328), Jean Ier, comte de Namur (1297-1331), Gaucher, comte de Porcien (1303-1329).

Les esterlins au portail, vu leur ressemblance avec les doubles gros au portail unanimement attribués à Jean III, devraient être rapportés au règne de ce prince. Il en serait de même des esterlins aux quatre lions, de ceux qui portent au revers une croix fleurdelisée imitée des monnaies françaises, type que l'on rencontre chez Jean II, comte de Namur (1331-1335), Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg (1309-1346), Guillaume II, comte de Hainaut (1337-1345).

Les principaux ateliers monétaires des ducs de Brabant sont : *Louvain, Bruxelles, Anvers* et *Dalem* et *Maëstricht* (2).

---

(1) Lelewel, t. II, p. 292.

(2) *Louvain*, ville du Brabant méridional, doit son origine à

JEAN I^er.

1261-1294.

N° 87. ✠ D VXBRAB BANTI E, lion de Brabant dans un écu triangulaire arrondi. — ℞ · IO✠I-DEI-GRA-TI (*I. DEI GRATIA*); double croix, ouverte aux extrémités et traversant la légende. Les lettres N O

---

Jules César. Le comte Arnould y fit construire, au IX^e siècle, un château qui fut longtemps la résidence des ducs de Brabant. Le duc Jean IV y fonda en 1426 une université demeurée célèbre. Les Français se rendirent maîtres plusieurs fois de cette ville; en 1794, elle fut comprise, comme simple chef-lieu d'arrondissement, dans le département de la Dyle.

*Bruxelles* fût fondée par saint Gers, évêque de Cambrai et d'Arras, au commencement du VII^e siècle. Aggrandie successivement, cette ville acquit de l'importance, devint la capitale des ducs de Brabant et plus tard la résidence des gouverneurs autrichiens. Prise par le maréchal de Saxe, en 1746, puis en 1794 par l'armée du Nord, elle devint, jusqu'en 1814, le chef-lieu du département français de la Dyle.

*Dalem*, petite localité peu importante, mais fort ancienne, du Limbourg belge.

*Anvers*, ancienne capitale des Ambivarites, ne commença à devenir importante que vers le IX^e siècle. Elle joua un rôle considérable lors de l'occupation des Pays-Bas par les Espagnols; de cette époque date la construction de ses beaux édifices. Plusieurs fois assiégée par les troupes françaises, elle se rendit en 1794 et fut, pendant vingt années, le chef-lieu du département des Deux-Nèthes.

*Maëstricht*, voir plus loin, à la suite des monnaies des évêques de Liége.

v ꝟ, dans les cantons de la croix, indiquent la ville de Louvain, comme lieu de fabrication.

(Pl. VIII, *fig.* 2.)

(Van-der-Chijs, *Mon. de Brabant, pl. V, n° 5.*)

N° 88. Même type et même légende au droit. — ℞. Même type, en légende MO-NE-TA-✠ (une croix entre deux roses) ; les lettres B R V X dans les cantons de la croix (*MONETA BRVXELLENSIS*).

(Pl. VIII, *fig.* 3.)

(Id., *id., n° 6.*)

N° 89. Même type et même légende. — ℞. Même type, +MO-EX+O-RAT-XA+ ; les lettres W A N T entre les branches de la croix. (Pl. VIII, *fig.* 4.)

(Id., *id., n° 8.*)

N° 90. Variété offrant le même type et les mêmes légendes, avec les différences suivantes : un point après l'x et après le R de l'inscription de face ; un *c* au lieu d'un *T* dans *BRABANTIE;* le T de WANT est de forme gothique ꞇ ; dans la légende du revers, points groupés, au lieu de croisettes. (Pl. VIII, *fig.* 9.)

(Id., *id., n° 9.*)

Quelques numismates ont avancé l'opinion, peu probable selon moi, que ces pièces pourraient appartenir à Jean de Walincourt (1306-1314) (1). D'abord, dès le commencement du XIV^e^ siècle, la

(1) Voir Ren. Chalon, *Monnaies de Hainaut*, page 137. — *Revue belge*, t. III.

croix à doubles branches disparait généralement du type esterlin ; en second lieu, l'identité de ces monnaies avec celles de Jean de Brabant est tellement bien établie, que nous n'avons aucun motif pour les attribuer à un prince différent ; les lettres w a n t, dont il est vrai la signification reste indéterminée, peuvent fort bien, comme cela a lieu sur d'autres pièces du même personnage, indiquer la ville, bourg ou faubourg, siége de l'atelier monétaire (1).

N° 91. Même type et même légende que le n° 87 au droit. ℞. Même type avec la légende ✠ IO-EIG-NAT-IA●; dans les cantons, les lettres I O H D (*IOHANNES?*) (Pl. VIII, *fi. 5.*)

(Id., *id., n° 14.*)

N° 92. Même type et même légende que la précédente au droit. — ℞. Même empreinte avec la légende :✠:-MO-NE-TA, croix cantonnée des lettres D A L E (*DALEM*). (Pl. VIII, *fig. 6.*)

(Id., *id., n° 12.*)

N° 93. Même type au droit, avec la légende ●✠●-MON-ETA◦. — ℞. Type et légende identiques au n° précédent. (Pl. VIII, *fig. 7.*)

(Id., *id., n° 13.*)

Bien que cette dernière pièce soit anonyme, l'analogie doit la faire attribuer indubitablement à Jean Ier, comme celle qui la précède. Quant aux lettres qui

(1) Lelewel, t. II, page 292.

cantonnent la croix du revers, sur toutes les deux, elles signifient *Dalem*, ville d'où ces pièces ont été émises.

N° 94. Même type, avec la légende ✠ M •O•N• E•T• A. — ℞ · ✠ IO-HAN-ES-DVX, double croix cantonnée des lettres B R V X (*BRVXELLENSIS*).

(Pl. VIII, *fig. 8.*)

(Id., *id., n° 7.*)

Nous arrivons actuellement aux pièces les plus intéressantes du règne, ce sont les esterlins à la tête de face.

N° 95. ✠ ‡I‡DVX‡LIMBVRGIE, tête de face ornée du chapel de roses. — ℞ · DVX-BRA-BAN-TIE, croix anglaise cantonnée de douze besants.

(Pl. VIII, *fig. 10.*)

(Id., *id., n° 15.*)

N° 96. Variété au même type, ✠ ·I·DVX·LIMBVR-GIE·. Le point remplace les croisettes. — ℞ · L'N de la légende a cette forme N.

(*Revue belge*, 1856, page 281.)

N° 97. Variété au même type, avec (:) deux points entre chaque mot.

(*Revue belge, id.*)

N° 98. Variété au même type, citée dans Lelewel, portant LIMBVRCH.

N° 99. Variété au même type, avec une croix sur la poitrine .....DVX:LIMBVRG... — ℞ · Type normal, .....NET-ADA-LEM (*MONETA DALEM*).

N° 100. Même type et même légende que le n° précédent. — ℞. Type normal, ✠ MO-NET-ATR-EE (*MONETA TREVE*).

Ces deux pièces faisaient partie d'un trésor trouvé à Kirkcudbright en 1850, et décrit par M. Hawkins dans le vol. XIII du *Numismatic Chronicle*. Il ne se trouvait qu'un spécimen de chacune de ces pièces, et le revers de la seconde d'entre elles était si peu distinct, qu'il ne serait pas sage d'affirmer positivement qu'on y lisait *TREVE*, ainsi que nous l'avons mis. Ce qui rend cette supposition assez douteuse, c'est que rien n'autorise à croire que les ducs de Brabant aient jamais fait frapper monnaie à Trèves ; ne pourrait-elle point avoir été frappée à Maëstricht, ville où, comme nous le verrons plus loin, ces princes exerçaient un droit monétaire ? Il est à souhaiter qu'un heureux chercheur rencontre une nouvelle pièce analogue, permettant de faire la correction.

Ces divers esterlins, sur lesquels Jean s'intitule duc de Limbourg, n'ont pu être émis que depuis la réunion de ce dernier duché au Brabant, c'est-à-dire dans une période de six ans, entre 1288 et 1294.

N° 101. Même type, ✠ I‡DVX‡BRABANTIE. — ℞. BRV-XEL-LEN-SIS, type normal aux douze besants. (Pl. VIII, *fig. 11.*)

(Van-der-Chijs, *pl. V, n° 16.*)

Cette pièce termine la série des esterlins ordinairement attribués à Jean I^er.

### JEAN II.

1294-1312.

Nous ouvrirons la liste des monnaies de Jean II par une fort jolie empreinte au type edwardin proprement dit.

N° 102. ✠ MONETA:BRVXELLEN', tête de face couronnée. — ℞· ✠ DE-BRA-BAN-TIE, croix anglaise cantonnée des lettres I· D V X remplaçant les besants. (Pl. IX, *fig. 1.*)

(Van-der-Chijs, *suppl., pl. XXXII, n° 6.*)

N° 103. Nous rapprocherons de cette pièce un gros au type edwardin : face couronnée dans un contour à huit lobes, MONETA+BRVXELLENSIS.— ℞· 1re légende BND..., etc. ; 2e légende, SIG-NVM-CRV-CIS, coupée par une croix garnie de douze globules trois par trois.

(Van-der-Chijs, *pl. VIII, n° 19.*)

N° 104. Une variété de ce gros porte MONETA ANDWERN'.

(Id., *id., n° 18.*)

Ces deux monnaies sont analogues à celle que nous avons décrite au n° 72 et qui se trouve représentée pl. VI, fig. 7.

N° 105. ·DVX· LIMB V·BGIE, écusson triangulaire arrondi, aux deux lions, de Brabant à gauche, de

Limbourg à droite. — ℞ · DVX-BRA-BAN-TIE·, croix anglaise cantonnée de trèfles.

(Pl. IX, *fig. 2.*)

(Id., *pl. VI, n° 3.* — Lelewel, *pl. XX, n° 40.*)

N° 106. Même type, DVX LIMB VRGIE. — ℞ · Croix cantonnée de quatre petites roses; un E ordinaire, sans les deux points, à la fin de la légende.

(Pl. IX, *fig. 3.*)

(Van-der-Chijs, *suppl., pl. XXXII, n° 1.*)

N° 107. Variété au même type. — ℞ · Croix cantonnée de quatre petites roses reliées chacune au centre par un trait; N gothique dans *BRABANTIE.*

(Pl. IX, *fig. 4.*)

(Id., *id., id., n° 2.*)

N° 108. Même type, DVX BRAB ANTIE. — ℞ · ✠ MO-NET-ALO-VAN, (*MONETA LOVANIE*), croix cantonnée de trois feuilles en lyre et d'une rose.

(Pl. X, *fig. 5.*)

(Id., *pl. VI, n° 4.*)

N° 109. Même type et même légende au droit. — ℞ · MON-ETA-ANT-WD' (*MONETA ANDVERD*), quatre feuilles en lyre entre les bras de la croix.

(Pl. X, *fig. 6.*)

(Id., *id., n° 5.*)

Pour clore ce règne, nous mentionnerons un esterlin frappé en commun (monnaie d'association), par Arnould, comte de Looz, et par Jean II, de Brabant.

N° 110. ✠ C+ OMES+ +D+LOS S, écu triangulaire aux armes de Brabant à gauche, de Looz à droite. — ℞· DVX·-BRA-BAN-DIE:, croix anglaise cantonnée de quatre trèfles. (Pl. IX, *fig. 7.*)

(Id., *suppl., pl. XXXIII, n° 5.*)

(*Rev. belge*, t. II, 1re série, *pl. V, n° 22, monnaies de Looz.*)

JEAN III.

1312-1355.

Ici, le type s'altère de plus en plus, et ce n'est plus que par réminiscence, pour ainsi dire, que l'on retrouve l'empreinte anglaise.

N° 111. MON ETAN OVAN, écu triangulaire, aux lions de Brabant et de Limbourg, divisé en quatre quartiers. — ℞· ✠ DE-BRA-BAN-TIA, croix pattée, cantonnée des lettres ·I· D V X.

(Pl. IX, *fig. 8.*)

(Van-der-Chijs, *pl. VII, n° 9.*)

N° 112. ✠ ·I·DVX:DE.BRABANTIA, château brabançon. — ℞· MON·ETA-BRV-XEN', croix et globules des esterlins. (Pl. IX, *fig. 9.*)

(Id., *pl. VI, n° 1.*)

N° 113. Variété avec BRABANTA.

N° 114, Autre variété avec BRABANTI.

N° 115. ✠ MONETA+ANDWERP', château brabançon dans un encadrement à quatre lobes. — ℞·

ION-BRA-BAN-DVX, croix anglaise cantonnée de douze annelets. (Pl. IX, *fig. 10.*)

(Id., *pl. VII, n° 11*).

N° 116. ✠ MONETA:ANTWERPIEN, lion de Brabant dans un grenetis circulaire (1). — ℞ · DVX·L-OT·BR-ABAN-·NEMB, croix anglaise ordinaire sans besants. (*LOT* indiquant la filiation du royaume de Lorraine.) (Pl. IX, *fig. 11.*)

(Id., *suppl.*, *pl. XXXIII, n° 7.*)

N° 117. ✠ MONETA‡ANDWERN, château dans un contour quadrilobé. — ℞ · ION'-BRA-BAN-DVX. Croix pattée et évidée, cantonnée de douze annelets trois par trois. (Pl. IX, *fig. 12.*)

Cette pièce, d'une fabrique beaucoup plus récente que les précédentes, est la seule que Van-der-Chijs attribue à Jean III. J'ai cru devoir modifier sa classification, comme je l'ai déjà dit, en me fondant sur la comparaison et l'analogie des types en usage en Brabant et dans les provinces voisines, à la même époque.

---

(1) Imitation des n°s 19, 46, 69, 70 et 73.

## VIII.

### ÉVÊCHÉ DE LIÉGE (1).

Le pays de Liége, primitivement habité par les *Eburones* et les *Condrusi*, puis soumis aux Francs lors de l'invasion de l'empire romain, fut ensuite compris dans le royaume d'Austrasie. Au commencement du X[e] siècle, l'empereur Louis IV constitua aux évêques de Liége une sorte de souveraineté indépendante et leur attribua le droit de battre monnaie, privilége qu'ils conservèrent jusqu'à la fin du siècle dernier.

Les évêques de Liége, suffragants de l'archevêché de Cologne, étaient princes du Saint-Empire et prenaient les titres de duc de Bouillon, de comte de Looz, de Hornes et de marquis de Franchimont (2).

La principauté de Liége, limitée par les duchés

---

(1) P. Barth. Fisen, *Historiarum Ecclesiæ Leodiencis partes duæ*. Liége, 1696, 1 vol. in-folio.

Renesse-Briedbach, *Numismatique de la province de Liége*, Bruxelles, 2 vol. in-8°.

(2) Cette souveraineté se continua jusqu'au traité de Lunéville, époque à laquelle la province fut répartie entre les départements français de l'Ourthe, de la Meuse-inférieure, de Sambre et Meuse. Aujourd'hui, le pays de Liége et sa capitale font partie de la Belgique.

de Brabant, de Namur, de Luxembourg et de Juliers, comptait plusieurs villes importantes, telles que Liége, Huy, Dinant, Vervier, Tongres, dont plusieurs furent le siége de monnaieries connues.

LIÉGE. — La ville de Liége, désignée dans les anciens documents sous les noms de *Leodica, Lezia, Leodicum, Leodium*, ne date que du VII^e siècle. Elle doit son origine à saint Lambert, évêque de Tongres, qui, pour vaquer plus librement à ses exercices de piété, avait fait construire un oratoire en cet endroit. Ce saint évêque y fut martyrisé en 708 ; aussi ce lieu, devenu le centre d'un pèlerinage célèbre, ne tarda pas à s'accroître et, dans la suite, se transforma en une des plus riches et des plus florissantes villes de l'Europe. Le siége épiscopal de Tongres fut transféré à Liége par Everac ou Everard qui, le premier en 961, s'intitula évêque de Liége (1); mais ce changement ne reçut que vers 1080 l'approbation du pape, qui supprima le titre d'évêque de Tongres pour lui substituer celui d'évêque de Liége.

---

(1) C'est ce qui résulte d'un diplôme de l'an 961 pour l'abbaye de Stavelot, et d'un autre pour l'érection de l'évêché de Magdebourg en archevêché, l'an 976, cérémonie à laquelle Everard assista : *Ego Ewerardus Sanctæ Leodicensis Ecclesiæ Episcopus interfui et subscripsi* (*).

(*) P. BERTHOLET, *Histoire de Luxembourg*, t. VI, page 334.

HUI ou HUY ou HOEI. — La petite ville de Hui sur la Meuse, éloignée de Liége d'une vingtaine de kilomètres, possédait autrefois une citadelle ainsi qu'un ou plusieurs ateliers monétaires.

Cette ville, d'une origine fort ancienne, fut, pendant deux siècles, la capitale d'un petit comté érigé par Charlemagne en faveur de Bazin, l'un de ses écuyers. Le dernier seigneur de Hui, Aufroi, se retira du monde en 985, après avoir fait don de son comté à l'église de Saint-Lambert.

Le château de Hui, bien défendu par sa situation, fut souvent la ressource des évêques de Liége, lorsque le sort des armes les réduisait à la fuite ou à la retraite, aussi la tranquillité de cette place fut-elle souvent troublée au moyen-âge. Dans les temps modernes, la ville de Hui a souffert plusieurs siéges et est tombée à différentes reprises au pouvoir des Français ou des Espagnols. Les Hollandais en démolirent les fortifications en 1718 et la rendirent ensuite au prince-évêque de Liége. Elle fut annexée à la France sous le premier Empire. Aujourd'hui, elle appartient à la Belgique.

STATTE. — Ce mot, qui se rencontre sur plusieurs pièces des évêques de Liége, désigne la partie de la ville de Hui, située sur la rive gauche de la Meuse.

Là, devait exister une fabrication monétaire importante, la seule, peut-être, que possédât la ville; ainsi s'explique-t-on que le nom de celle-ci fût quel-

quefois supprimé sur les monnaies, pour être remplacé par celui du faubourg où ces dernières avaient été frappées.

AUROY ou AVROYE est le nom d'un faubourg de Liége, auquel s'applique les mêmes remarques qu'à Statte.

Les monnaies liégeoises offrent une grande diversité de coin (1). Le type esterlin notamment a été imité, dans ses principales variétés, par les prélats qui se sont succédés de 1282 à 1390, c'est-à-dire pendant l'intervalle d'environ un siècle. Ces monnaies sont rares; nous donnerons la description des quelques exemplaires parvenus à notre connaissance (2).

---

(1) BARTHELEMY, *Numismatique ancienne et moderne*. Paris, 2 vol. in-18 avec planches.

(2) Les monnaies des évêques de Liége, décrites par le comte de Renesse, sont accompagnées d'un certain nombre de planches, mais sans développements historiques sur ces monnaies, ou sur les prélats qui les ont émises.

M. Perreau, dans le but de refaire un travail plus complet, a publié dans la *Revue numismatique belge* (1862) un catalogue provisoire des monnaies de Liége.

Enfin la même Revue renferme, sous le titre de *curiosités numismatiques*, une série d'articles fort intéressants de M. Renier Chalon, dans lesquels on trouve la description d'une foule de pièces inédites, dont quelques-unes se rapportent aux évêques de Liége.

### JEAN IV DE FLANDRE.

1282-1292.

Jean de Flandre, fils de Gui de Dampierre, fut élu en 1280 évêque de Metz, puis transféré en 1282 à l'évêché de Liége, qu'il occupa pendant environ dix ans. Nous citerons de ce prélat un esterlin au lion, imité de ceux de Brabant.

N° 118. IOH ANNE EPECE++, lion armé d'un glaive à gauche dans un écusson triangulaire. — R. ·ИE-OOI-EN-EIE, croix anglaise cantonnée des lettres H O V I (*HUY*). (Pl. X, *fig. 1.*)

Poids, 1 gr. 25.

(Renesse, *pl. V, n° 1.*)

### HUGUES DE CHALON.

1296-1301

A la mort de Jean de Flandre, le trône épiscopal fut occupé par Gui, archidiacre de l'église de Liége et frère du comte de Hainaut, Jean d'Avesnes. Le pape Boniface VIII, ayant refuser de sanctionner l'élection de Gui, nomma à sa place Hugues de Châlon, de la famille des ducs de Bourgogne. Ce prince frappa des monnaies d'un titre bien inférieur à celui des espèces qui avaient cours alors (1), aussi

(1) *Monetam cudit adeò permixtam ære, ut Leodiensi denario unico, novi duo æstimarentur. Imò grossus Turonensis antiquus cùm sex Leodiensibus qui polleret, etc.* (*).

(*) *Historia Ecclesiæ Leodiensis, Pars II, Liber II,* page 34.

se trouva-t-il en lutte avec ses sujets de tous les ordres. Le clergé l'excommunia, la noblesse et le peuple prirent les armes, ce qui l'obligea d'engager quelques terres de l'Eglise pour se mettre en état de défense. Pour ce fait et pour la monnaie, il fut cité au tribunal du pape. Celui-ci ne voulant ni l'absoudre, ni le condamner, l'engagea à se démettre du siége de Liége, ce qu'il fit; après quoi le Souverain Pontife lui conféra l'archevêché de Besançon.

Selon l'usage de l'époque, Hugues, pour dissimuler plus aisément l'altération de ses monnaies, emprunta l'effigie de ses voisins. Voici un esterlin au type de la tête de face.

N° 119. MONETA•LESTAT, tête de face couronnée de trois roses. — § · HVG-ONI-SEP-ISC, croix anglaise cantonnée de douze globules.

(Pl. X, *fig. 2.*)

Poids, 1 gr. 28.

(*Rev. belge, 1856, pl. XII, n° 3.*)

L'explication du mot *LESTAT* a été donnée par M. Renier Chalon; il s'agit de *Statte,* faubourg de Hui. M. Bergne, en décrivant cette pièce dans le *Numism. Chronicle,* avait cru devoir attribuer ce nom à la ville de *Leuze* (*Lœtium, Letusa*), qui est bien loin de la principauté de Liége et qui n'avait rien de commun avec les évêques (1).

---

(1) Cette ville de *Leuze* est située dans la province de Hainaut.

Cet esterlin est, à proprement parler, le seul au type anglais que l'on connaisse des évêques de Liége.

THIBAUT DE BAR.

1303-1312.

Après la démission de Hugues, les fonctions épiscopales furent quelque temps remplies par Adolphe de Valdek (1301-1302), qui eut pour successeur Thibaut de Bar, quatrième fils de Thibaut II, comte de Bar, et de Jeanne de Flandre. Moins évêque que soldat, ce prince, souvent en lutte avec ses sujets ou avec ses voisins, eut un règne fort agité. Nous n'avons à mentionner de lui que la pièce suivante :

N° 120. ✠ TEOB··EPS·LEO. Buste mitré de face, à droite une crosse, à gauche une tour; en bas, l'écusson de la famille écartelé avec Looz. — § · IN-NOM-INE-DNI. Croix anglaise cantonnée d'un poisson au 1er et au 3e. (Pl. X, *fig. 3.*)

(Renesse, *pl. VI, n° 2.*)

ADOLPHE DE LA MARCK.

1313-1344.

Le peuple de Liége, enhardi par le succès de ses révoltes sous les règnes précédents, se livra à de nouvelles entreprises contre son nouvel évêque. Celui-ci, d'un caractère faible, ne sut ni prévoir, ni arrêter le mal, aussi son autorité fut-elle souvent

fort compromise. C'est sous ce prélat que prirent naissance les démêlés, dont nous parlerons plus loin, relatifs à la succession du comté de Looz.

Adolphe de la Marck mourut le 3 novembre 1344. Il avait été nommé à l'évêché de Liége par le pape Clément V, à la recommandation de Philippe *le Bel.*

N° 121. ✠ ADOLPHVS··EPS·LEOD, aigle aux ailes éployées tenant dans ses griffes l'écu aux armes des la Marck, traversant la légende. — ℞ · MON-ETA-LEO-DIN, croix anglaise cantonnée de douze globules. (Pl. X, *fig. 4.*)

(Renesse, *pl VII, n° 3.*)

N° 122. Variété au même type. — ℞. LEO-DEN, pour LEO-DIN.

(*Rev. belge, 1867*, page 11.)

N° 123. Autre pièce au même type. La légende de face est terminée par LEO. Celle du revers porte MON-ETA-AVR-OTIN (*AUROY*), nom d'un faubourg de Liége).

(Renesse, *sans figure*).

N° 124. Variété au même type, avec LEOD. — ℞. AVR-OTN, pour AVR-OTIN.

(*Rev. belge, 1867*, page 11.)

## ENGELBERT DE LA MARCK

1345-1364.

Engelbert, neveu et successeur d'Adolphe, était à peine en possession de son siége, que les troubles re-

commencèrent dans ses états, pour se continuer pendant de longues années encore. Les coins qu'il adopta pour ses monnaies se rapprochent de ceux qui furent gravés sous son oncle.

N° 125. ENGELBERTA··EPS:LEO, aigle aux ailes éployées portant l'écu de la famille. — ℞· MONETA-S'PE-TRI, type esterlin, (Pl. X, *fig. 5.*)

Poids, 1 gr. 02.

(*Rev. numism. belge*, 1861, page 262.)

Cette monnaie fait partie de la collection de M. Renier Chalon, et est attribuée par lui au prélat que nous mentionnons.

N° 126. Variété de la même monnaie portant au droit ✠ ENGELBERTA●·EPS:LEO. — ℞· Type précédent.

(*Rev. numism. belge*, 1862, page 215.)

Ces deux pièces ne sont pas indiquées dans l'ouvrage du comte de Renesse. Elles ont été frappées à *Saint-Pierre,* faubourg de Maëstricht, ville où les évêques de Liége, conjointement avec les ducs de Brabant, frappaient monnaie, ainsi que nous l'établirons tout à l'heure.

### ARNOULD DE HORNES.

1378-1390.

Comme preuve de la dégénérescence complète, dans la province de Liége, du type esterlin proprement dit, je terminerai par la description d'une

petite monnaie assez élégante, frappée sous l'épiscopat d'Arnould de Hornes.

N° 127. ✠ ARN·DE·HO·EPI·LEOD. Dans le champ, écusson de Hornes surmonté de quelques ornements. — R̸ · MON-NOV-LEO-DIN.

(Pl. X, *fig. 6.*)

Billon ?

(RENESSE, *pl. IX, n° 1.*)

MAESTRICHT (1). — Le nom de Maëstricht vient de *TRAJECTVM AD MOSAM*, (*Pont sur la Meuse, Pons Mosæ*). C'était, du temps des Romains, une enceinte fortifiée, destinée à couvrir ce passage sur la Meuse.

Lors de l'invasion des Barbares, saint Servais, évêque de Tongres, ne se croyant pas en sûreté dans sa ville épiscopale, établit en 375 son siége à Maëstricht. Cette ville résista quelque temps aux attaques dont elle était l'objet, mais elle finit par tomber au pouvoir des Francs. Les successeurs de Clovis résidèrent souvent à Maëstricht; plus tard, lors du partage de l'empire carlovingien, cette cité passa sous le sceptre des rois de Germanie.

Les évêques de Tongres, ayant transféré leur siége épiscopal de Maëstricht à Liége, continuèrent à jouir d'une certaine juridiction sur la ville qu'ils quittaient et obtinrent plusieurs priviléges, entre autres celui d'y battre monnaie.

---

(1) VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des ducs de Brabant*.
PERREAU, *Monnaies de Maëstricht* (*Rev. belge*, t. II, p. 352).

En 1204, l'empereur Philippe fit donation à Henri Ier, duc de Brabant, de toute la partie de la ville de Maëstricht, qui appartenait à l'Empire. Cette donation rendit la ville propriété indivise, entre les ducs de Brabant et les évêques de Liége. Tout porte à croire qu'à l'origine de leur communauté, ils se partagèrent les revenus de la monnaie et fabriquèrent en commun. Les monnaies de cette époque sont fort rares. En 1283, parut une charte qui régla les droits respectifs des deux souverains dans la ville de Maëstricht, et qui établit aussi ceux relatifs à la monnaie (1).

Les pièces suivantes datent probablement de cette époque, c'est-à-dire des souverainetés de Jean Ier, duc de Brabant, de Jean de Flandre et de Gui de Hainaut, évêques de Liége?

N° 128. ✠ MONE TA·DVX (*MONETA DVCIS*), écu au lion de Brabant. — ℞. ✠ MO-NE-TA, double croix cantonnée des lettres T R I T, abréviation de TRaIecTum (*Maëstricht*). (Pl. X, *fig.* 7.)

(VAN-DER-CHIJS, *pl. V, n° 10*, et *Rev. belge*, t. II, pl. VII, n° 10.)

---

(1) Maëstricht soutint, pendant les deux derniers siècles, nombre de siéges à la suite desquels cette ville échut plusieurs fois à la France. Prise en dernier lieu en 1794, elle fut annexée aux États français, comme chef-lieu du département de la Meuse-Inférieure. En 1815, elle fit partie du royaume des Pays-Bas; puis, plus tard, de celui de Hollande auquel elle appartient encore.

N° 129. Variété de la même pièce. — ℞ · La légende commence par une croix accostée de deux points de chaque côté (:✠:) ; la double croix est cantonnée ainsi T R ЄX T (abréviation du même mot).

(Pl. X, *fig. 8.*)

(VAN-DER-CHIJS, *pl. V, n° 10 bis*, et *Rev. belge*, t. II, pl. VII, n° 10 *bis.*)

Enfin, nous pouvons rapporter à l'époque de Jean III et de Adolphe de la Marck, la monnaie que voici :

N° 130. ✠ MONЄTA+ TRAIЄCTЄN', portail tournois au type brabançon. — ℞ · SIG-NVM-CRV-CIS, croix anglaise cantonnée d'annelets, trois par trois, au 1er, 3e et 4e; de besants ordinaires au 2e canton.

(Pl. X, *fig. 9.*)

(VAN-DER-CHIJS, *pl. VI, n° 2*, et *Rev. belge*, id., n° 9.)

## IX.

### SEIGNEURIE D'HERSTAL (1).

Herstal ou Héristal, ville de Belgique de la province de Liége, était jadis une place forte qui fut la résidence de la famille d'Héristal et des premiers rois de la seconde race. Elle fut ensuite comprise dans le duché de Basse-Lotharingie. En 1235, après la mort de Henri V, comte de Louvain (Henri Ier de Brabant), elle devint l'apanage des fils puînés des ducs de Brabant. Cédée plus tard aux sires d'Oupeye, Herstal passa en 1435 au sire de Croy qui, en 1444, transporta la seigneurie à Marie, épouse de Jean, comte de Nassau. En 1546, ce fief fut réuni aux domaines des princes de Liége, dont il a depuis suivi la destinée.

Les seigneurs d'Herstal de la maison de Louvain ont joui du droit de monnayage (2); on possède fort

---

(1) PERREAU, *Monnaies d'Herstal* (*Rev. numism. belge*, t. I, page 283).

(2) Voici d'après M. Perreau, la suite des seigneurs d'Herstal de la maison de Louvain :

1235. Godefroy, fils puîné de Henri V, comte de Louvain.

1255. Henri, fils aîné de Godefroy, mourut à Perpignan, ainsi que le roi de France, Philippe-le-Hardi.

peu de leurs monnaies. Quelques-unes doivent être attribuées à Henri, les autres à Jean Tristan, dit de Louvain.

### HENRI DE LOUVAIN.

1255-1285.

N° 131. .H. ENRI··· DNS, écu triangulaire au lion rampant entouré de la légende. — ℞· Croix à doubles branches, entourée des mots .DE-HAN-SST-AN. et cantonnée des lettres G H I S.

(Pl. XI, *fig.* 1.)

(*Rev. belge*, t. I, pl. X, n° 1.)

N° 132. Variété de la pièce précédente, avec .H ENRICVS·. Au revers, les cantons de la croix portent les lettres R E T A et de petites croisettes au lieu de points dans la légende du pourtour.

(Pl. XI, *fig.* 2.)

(LELEWEL, pl. III, n° 66, et *Rev. belge*, t. I, pl. X, n° 2.)

Il est difficile de préciser le sens des lettres qui cantonnent la croix au revers de ces deux mon-

---

1285. Jean Tristan, fils du précédent.
1309. Henri II, fils de Jean, mort sans postérité.
1318. Jean, seigneur de Montcornet, frère du précédent. mourut aussi sans postérité.
1324. Béatrix, sœur de Jean, non mariée.
1339. Guillaume V, sire de Hornes et d'Altena, cousin du précédent.

naies; elles paraissent devoir se rapporter au nom des monnayeurs.

N° 133. ꝛꝛꝛ ꝺɛ ꝛo ᴠꝛꝛꝛo, écu au lion. — ℞ · MOꝛ-ꝛꝛꝛ-ꝛᴠᴛ-ᴛꝛꝛ, croix simple cantonnée de douze globules.

(Pl. XI, *fig. 3.*)

(*Rev. belge*, t. I, pl. X, n° 4.)

Cette pièce a été frappée au village de *Russen* ou *Rutten*, près de Tongres, petite localité comprise dans le duché de Brabant, et qui faisait partie de l'apanage du premier sire de Louvain.

### JEAN I^er DE LOUVAIN.

1285-1309.

Toutes ces pièces sont au type de la tête nue, couronnée de roses, et portent au revers la croix simple, cantonnée de douze globules; elles ne diffèrent que par les légendes.

N° 134. ✠ ·IOHES·DE·LOVANIO· — ℞. +MON-ETA-HAS-TEN. (Pl. XI, *fig. 4.*)

(*Rev belge*, t. I, pl. X, n° 6.)

N° 135. Variété portant au revers MON-ETA-HAS-TEN. (Pl. XI, *fig. 5.*)

(*Rev belge*, *1852*, pl. I, n° 9.)

N° 136. Variété offrant LOVANOI, c'est-à-dire les deux dernières lettres transposées.

(Collection de M. de Coster.)

N° 137. IOHANNES:DE:MONTANIO. — ℟. MONS-DE:H-ARS-TEN. (Pl. XI, *fig. 6.*)

Poids, 1 gr. 19.

(*Rev. belge*, t I, pl. X, n° 5.)

N° 138. Autre pièce au même type, mais avec un seul point entre les mots du droit. — ℟. MON-ETH-...TEN.

Poids, 1 gr. 25.

(*Rev. belge*, t. II, 2e série, pl. I, n° 12.)

JEAN II DE MONTCORNET?

1318-1324.

Voici actuellement une pièce d'une gravure fort originale, et qui, par sa ressemblance avec les esterlins d'Édouard, devrait peut-être appartenir à Jean II, seigneur de Montcornet, propriétaire de la seigneurie d'Herstal, à l'époque où le type edwardin fut introduit en Belgique, et imité par plusieurs princes contemporains de Jean.

N° 139. ✠ MONETA HARSTAN..., tête de *lion* de face, avec touffes de cheveux de chaque côté et couronne tréflée. — ℟. ION-DEM-OVA-NIO, type des esterlins.

(Pl. XI, *fig. 7.*)

(*Rev. belge*, t. I, pl. X, n° 9.)

# X.

## SEIGNEURIE DE VORST (1).

M. Renier Chalon a publié, il y a quelques années, une curieuse dissertation sur un esterlin au lion, imité de ceux de Louvain et attribué à un seigneur de Vorst. Nous le mettons ici, faute de place plus convenable à lui assigner :

N° 140. SVE DERVED EVORST, écusson triangulaire au lion rampant. — ℟. SVE-DER-VS+-D... (Les deux dernières lettres qu'on serait tenté de lire NS, semblent plutôt être NO), croix double, cantonnée des lettres N O V A. (Pl. XI, *fig. 8.*)

Poids, 1 gr. 12.

(Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Le nom de *Vorst* qui, en vieux flamand, signifie *bois,* appartient à plusieurs localités, et, si n'était le prénom de *Zwéder,* il serait assez difficile de rechercher l'attribution de cet esterlin. Ce Zwéder tire son origine de la seigneurie de Vorst, dans l'Overyssel, à une demi-lieue nord-ouest de Zwolle.

Le château de Vorst, mentionné dès le XII[e] siècle

---

(1) *Revue numism. belge,* t. II, 4[e] série.

comme un des plus forts et des plus inexpugnables de la contrée, était habité par un de ces farouches barons qui pillaient, détroussaient les malheureux habitants du plat-pays et ne lâchaient leur victime qu'après l'avoir dépouillée entièrement. Jean Arkel, quarante-septième évêque d'Utrecht, voulant mettre fin à ce brigandage, déclara en 1361 la guerre à son orgueilleux vassal qui, vaincu et fait prisonnier, ne put survivre longtemps à sa défaite. Le château fut rasé et les pierres servirent plus tard à élever l'église de Saint-Michel, à Zwolle.

Le Zvéder de Vorst, qui imita l'esterlin de Louvain du duc Jean I[er] de Brabant (1261-1294), ne peut pas être le brigand de 1361. C'est l'un de ses prédécesseurs du même nom, probablement son aïeul, dont plusieurs chartes sont arrivées jusqu'à nous.

L'esterlin de Zwéder est un exemplaire unique de la seule monnaie, jusqu'à présent connue des seigneurs de Vorst. Il y a là toute une mine nouvelle à exploiter, car il est peu probable que ces seigneurs si remuants, si ambitieux, se soient contentés de ce seul monnayage.

Cette curieuse pièce offre une singularité qui, du reste, n'est pas sans exemple ; elle porte des deux côtés le nom du personnage : *Svederus de Vorst*, du côté du lion, et de l'autre, *Svedervs D*... Les deux dernières lettres sont presque illisibles, et on serait tenté d'y voir tout simplement un *n* et un *s* (*Domi-*

*nus*). Cependant, en y regardant de très-près, on finit par soupçonner un *L* et un *o* indiquant, selon toute probabilité, quelque seigneurie possédée par Swéder, et dont le nom lui permettait d'imiter les monnaies de Louvain, en anglant la croix des lettres N O V A?

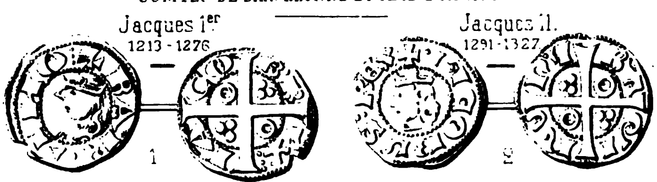
(*La suite de ce travail paraîtra au prochain volume des Mémoires de l'Académie*).



# I
## TYPE AU PROFIL COURONNÉ.

COMTES DE BARCELONNE ET ROIS D'ARAGON.

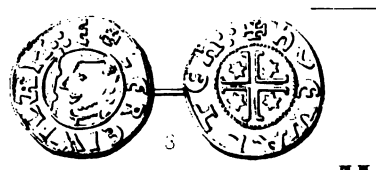
Jacques I[er] 1213 - 1276 — Jacques II. 1291 - 1327



1 — 2

ROIS D'ECOSSE.

Alexandre III. 1249 - 1292



3



4

# II
## TYPE A LA TÊTE DE FACE.

ROIS D'ANGLETERRE.

Henri II Plantagenet. 1154 - 1189 — Henri III. 1216 - 1272



5

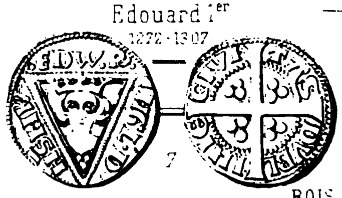


6

# III
## TYPE A LA TÊTE DE FACE ET COURONNE TREFLÉE.

ROIS D'ANGLETERRE

Edouard I[er] 1272 - 1307 — Edouard II ou III. 1307 - 1327 - 1377.



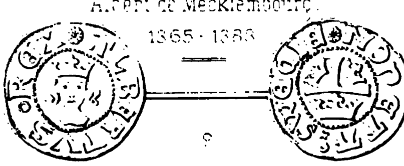
7



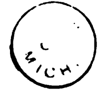
8

ROIS DE SUEDE

Albert de Mecklembourg. 1365 - 1383



9



## COMTÉ DE FLANDRE. PL. II.

GUY DE DAMPIERRE

1280-1305.

1

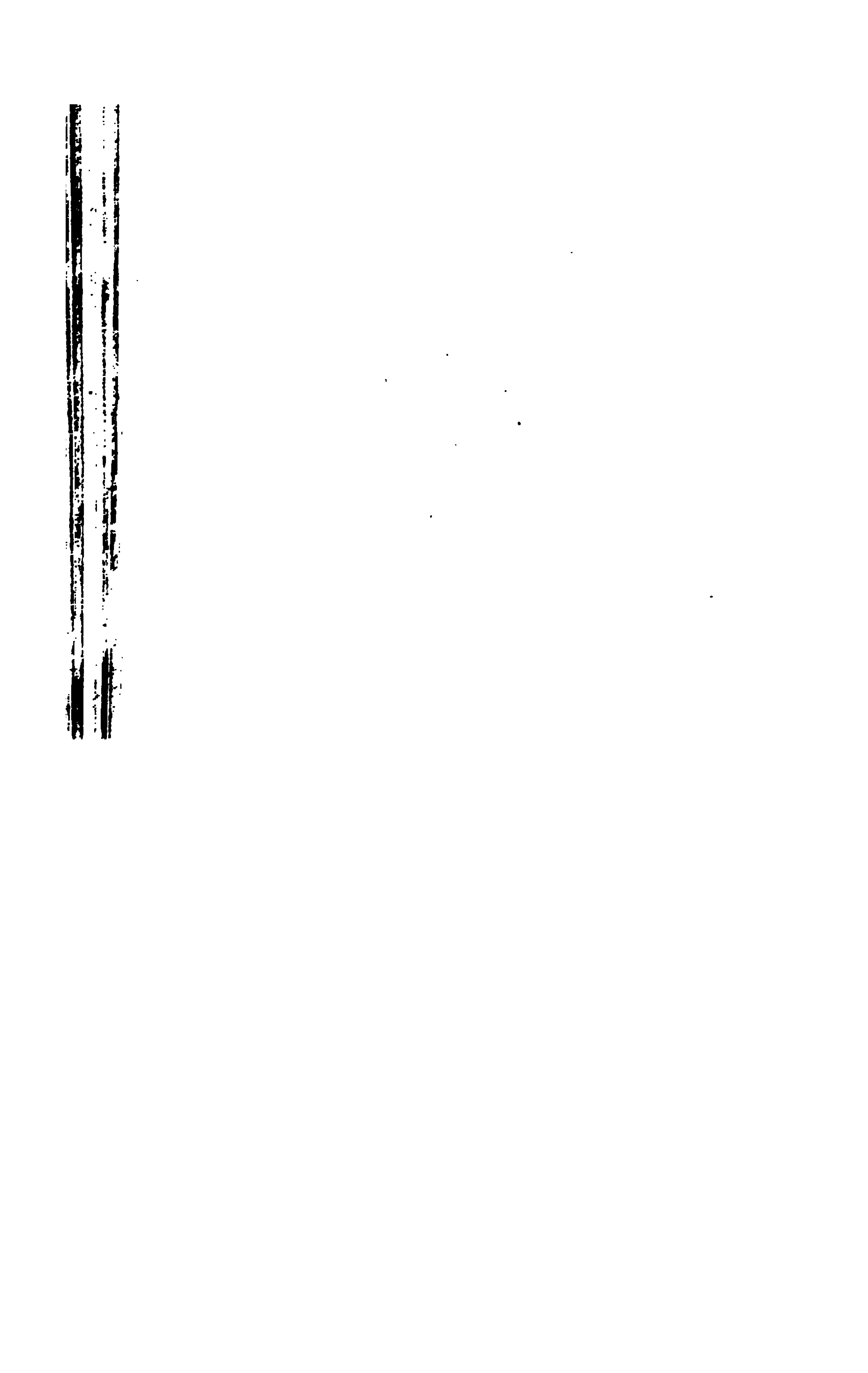
2 3 4

5

6 7

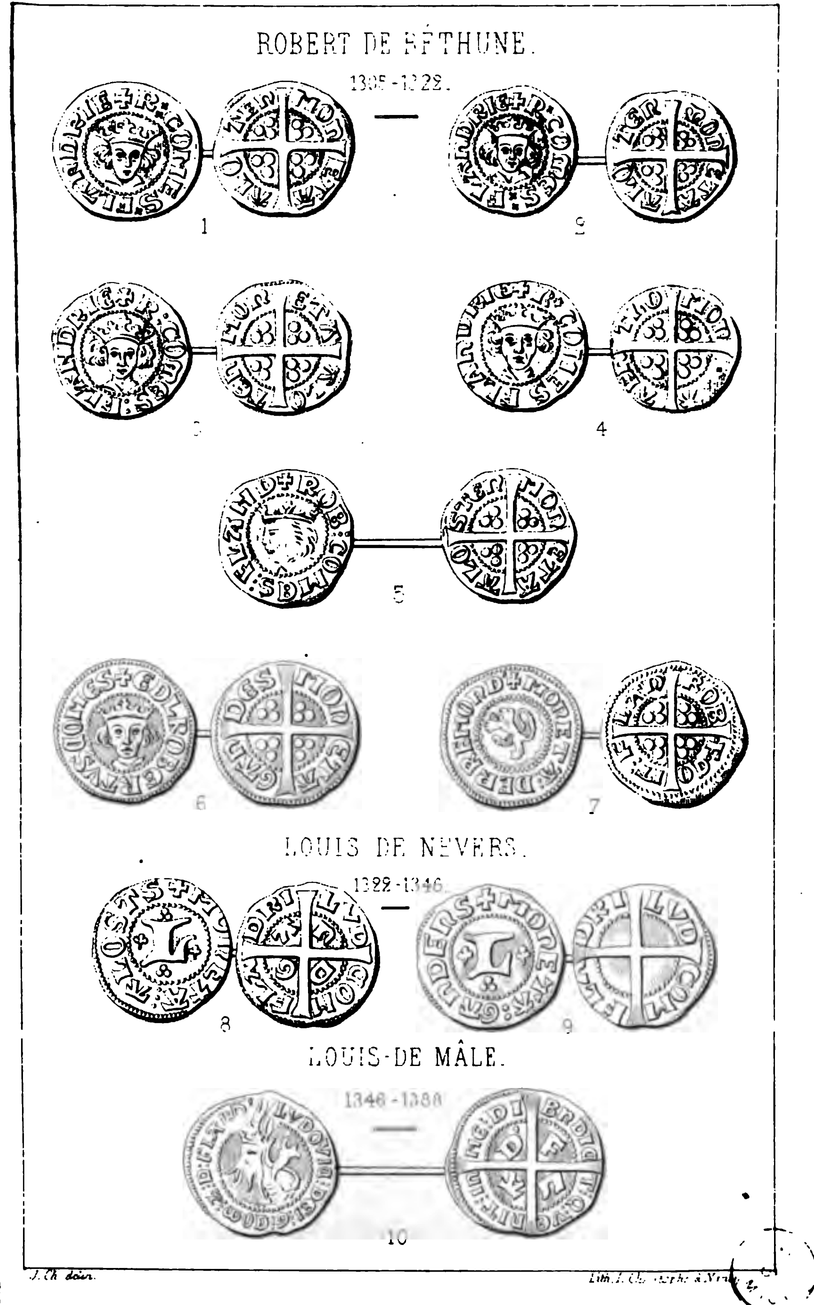
8





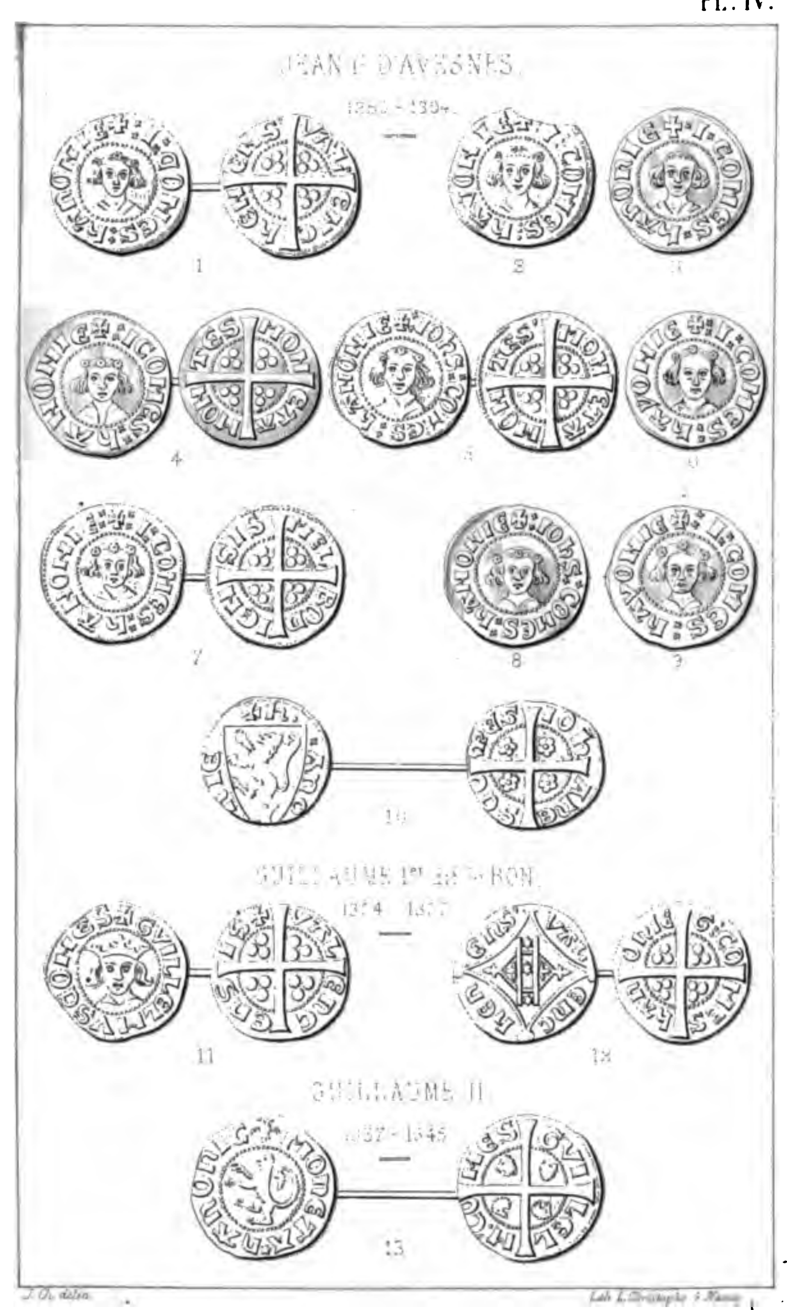
# COMTÉ DE FLANDRE.

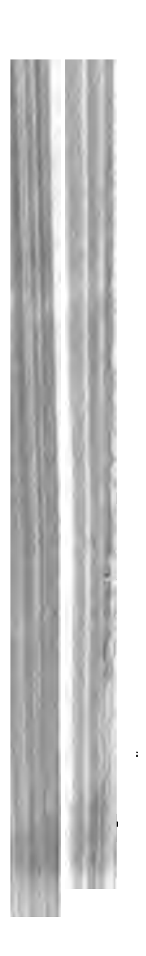
PL. III.



# COMTÉ DE HAINAUT.

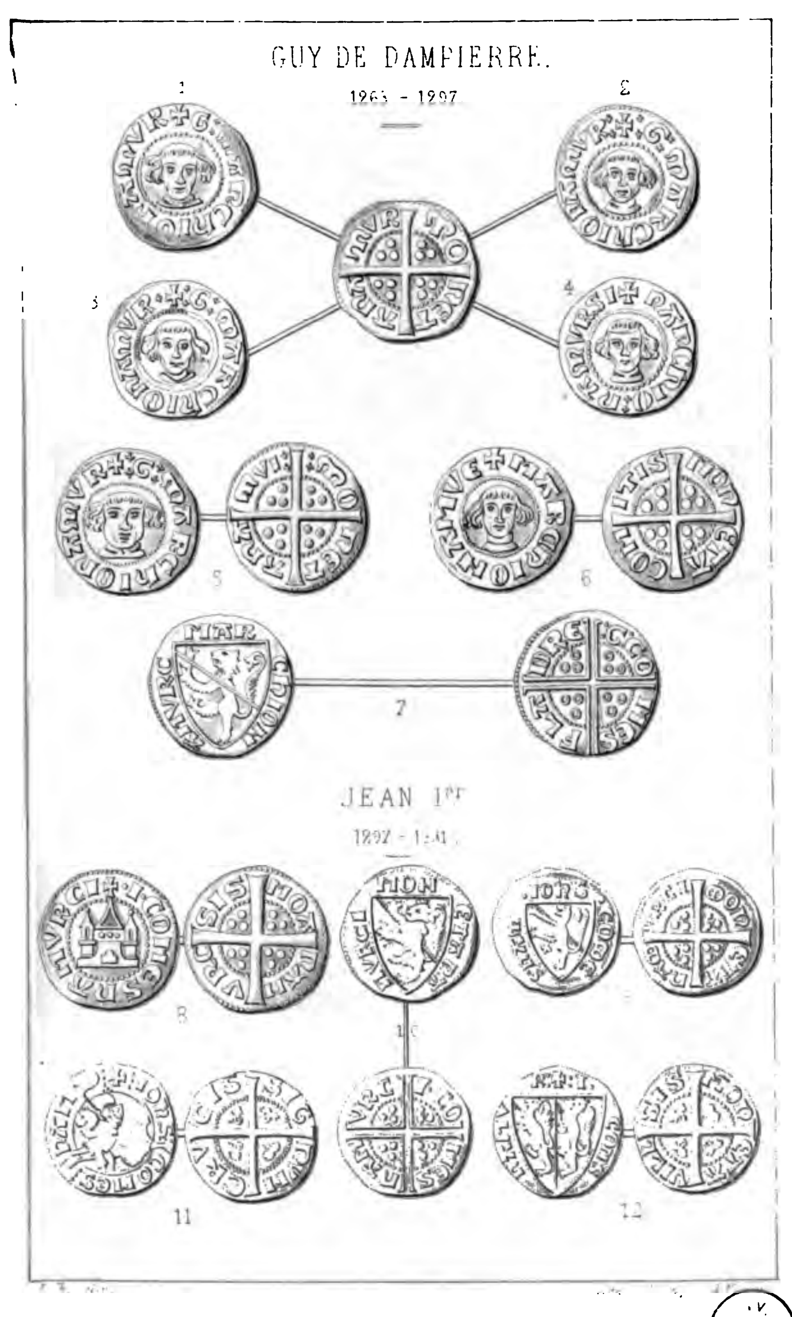
PL. IV.





# COMTE DE NAMUR.

PL. V

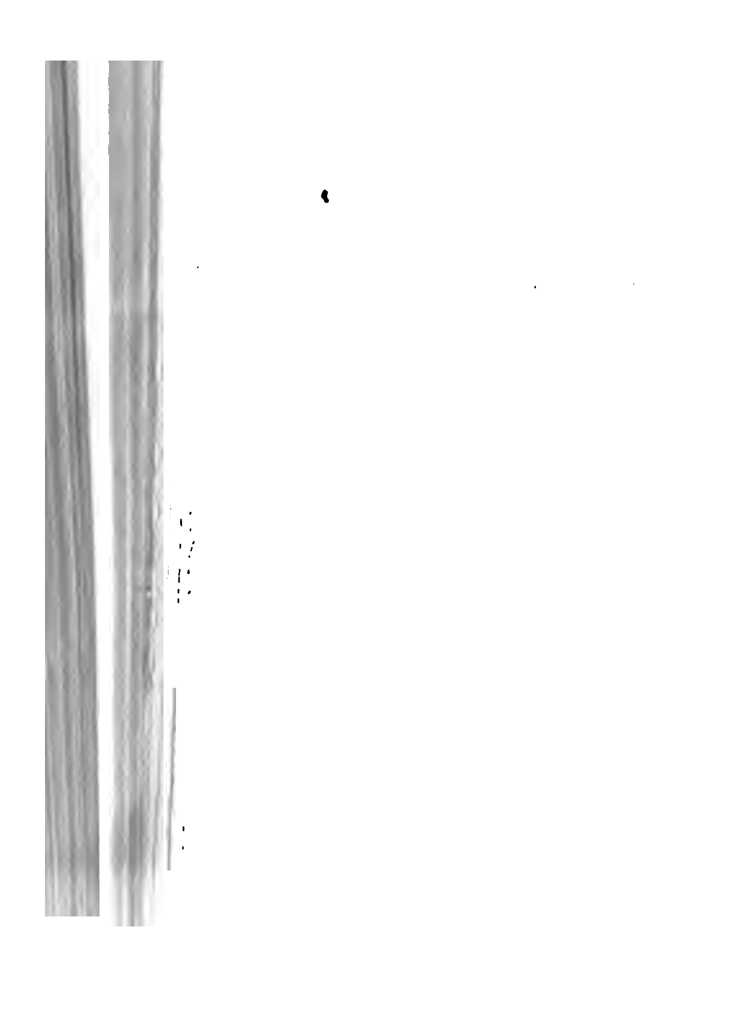




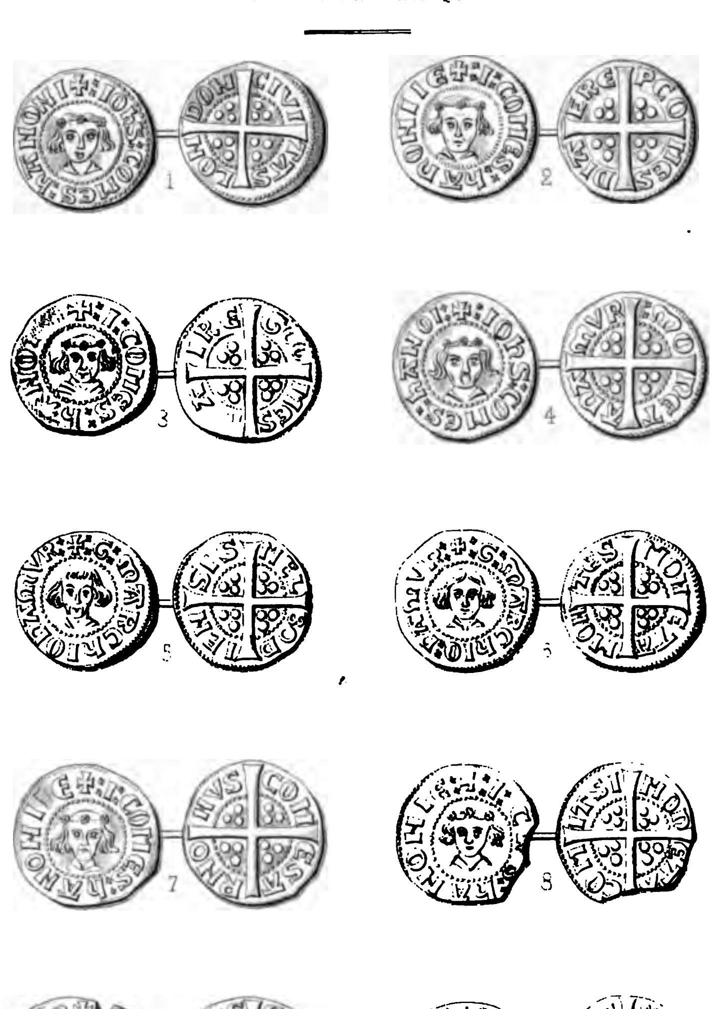
## COMTÉS DE NAMUR ET DE HOLLANDE.

PL. VI.

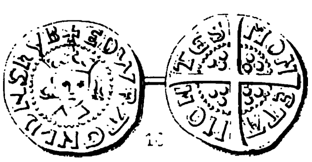




## MONNAIES ÉNIGMATIQUES.

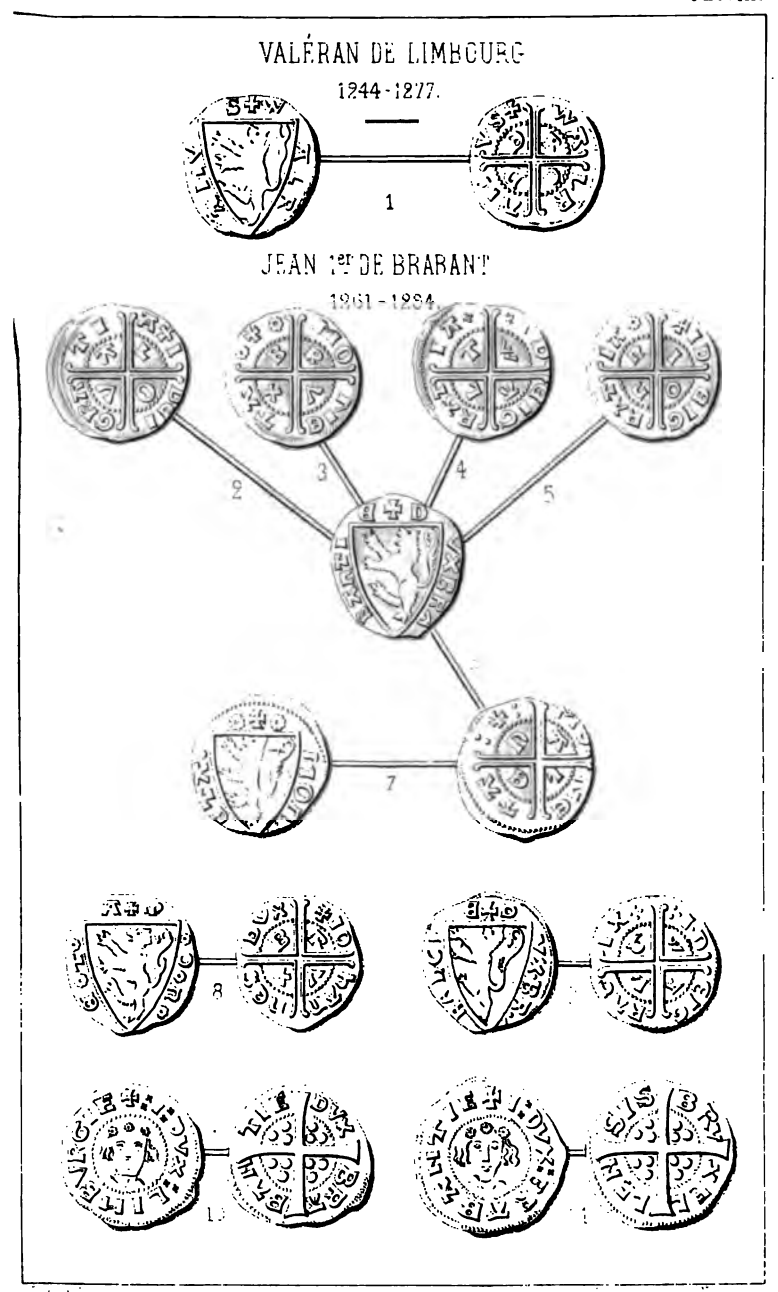


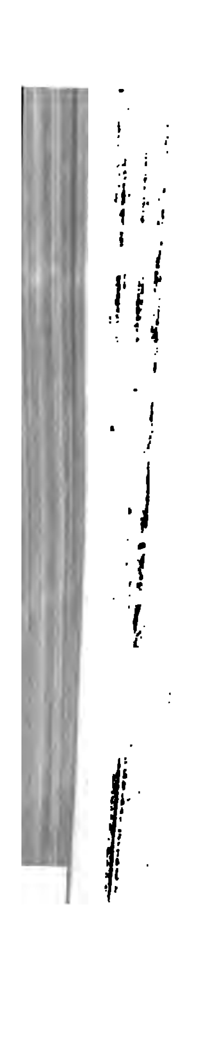









VALÉRAN DE LIMBOURG
1244-1277.
1
JEAN 1er DE BRABANT
1261-1294.
2
3
4
5
7
8



DUCHÉ DE BRABANT.

PL. IX.





Jean IV de Flandre
1282-1292.



Hugues de Chalon
1296-1301

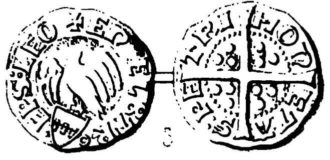


Thibaut de Bar
1303-1312.

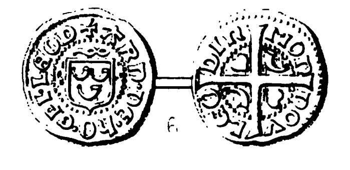
Adolphe de Lamark
1313-1344



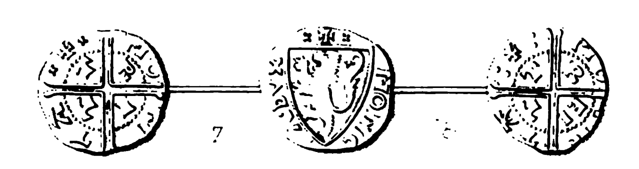
Engelbert de Lamark
1345-1364.

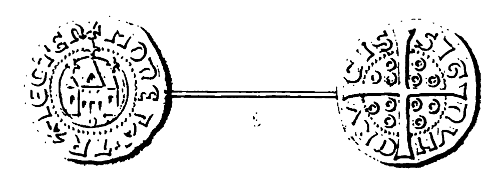


Arnould de Hornes
1378-1390



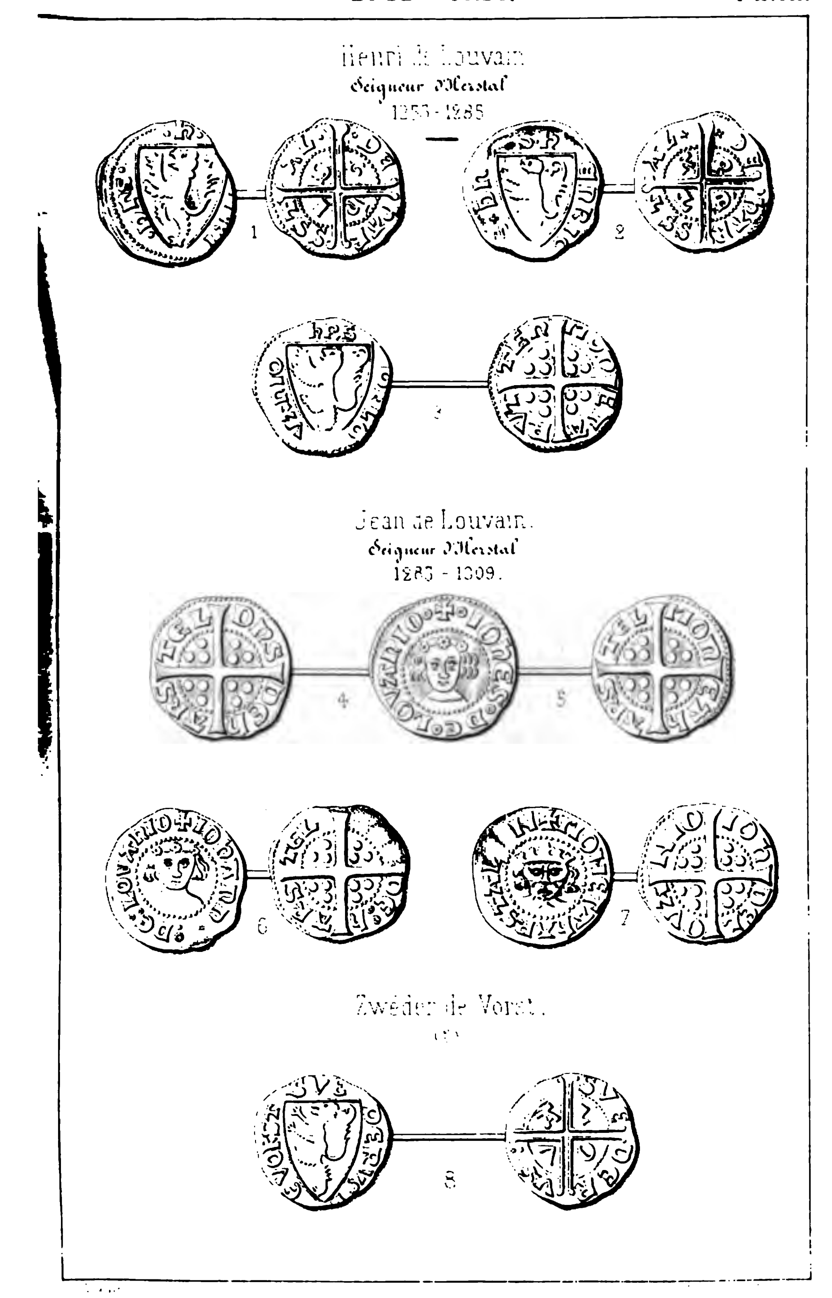
MAESTRICHT










Henri de Louvain
Seigneur d'Herstal
1253 - 1285
1
2
3
Jean de Louvain.
Seigneur d'Herstal
1285 - 1309.
4
5
6
7
Zwéder de Vorst.
8

# PASSAGE

DE

# L'EMPEREUR D'AUTRICHE A NANCY.

---

Le 22 octobre 1867, S. M. François-Joseph, empereur d'Autriche, se rendant pour la première fois à Paris, n'a pas voulu traverser Nancy sans saluer d'une courte visite ce siège de la longue souveraineté de ses ancêtres. Il ne s'y est arrêté qu'une demi-journée, c'est vrai, mais enfin il s'y est arrêté. Il a honoré de sa présence l'ex-capitale de cette petite nation dont le nom célèbre (*Lorraine*) fut pendant près de mille ans, et jusque de notre vivant, le glorieux nom patronymique porté par sa dynastie, — laquelle ne l'a que très-récemment laissé tomber en désuétude pour l'échanger contre un autre (1).

---

(1) Contre le nom de *Habsbourg*, qui n'est, comme on sait, qu'un vocable de ligne féminine, choisi parmi les trente-quatre alliances matrimoniales contractées par les chefs couronnés de la Maison de Lorraine.

A une telle époque de l'année (au milieu de l'automne) l'Académie de Stanislas est en vacances : il n'y avait aucun moyen de convoquer ses membres, trop dispersés. Toutefois, comme elle est, d'après les intentions de son royal Fondateur, le corps chargé en première ligne de la garde des souvenirs du pays, elle ne pouvait faillir à ses devoirs historiques. Le Bureau qui la représentait s'efforça donc de se rassembler. Ayant eu la bonne fortune d'y parvenir, il put rédiger et voter (à l'unanimité), l'adresse ci-après.

Cette adresse, il est allé, au palais du *Gouvernement*, la présenter à l'auguste voyageur. Son président l'a remise aux mains impériales du chef de l'antique Maison de Lorraine.

SIRE,

De toutes les connexions qu'avait préparées la nature des choses, et que le temps a consacrées, on n'en connaît point de plus solide que celle qui a fini par unir à la grande famille des Celtes d'occident le groupe des Celtes orientaux, lequel avait formé longtemps un peuple à part. Mariée qu'elle est depuis un siècle à la France, la Lorraine s'est forte-

ment, et sans retour, attachée à sa nouvelle patrie.

De tels sentiments, Sire, ne l'empêchent pas de se rappeler qu'elle eut l'insigne honneur d'être comptée pour l'une des nations de l'Europe; pour une nation petite de territoire, il est vrai, mais grande de courage et de renommée; nation qni déployait, non sans une juste fierté, le drapeau de son entière indépendance.

Or, quand il arrive aux Lorrains de se reporter historiquement vers les âges de leur glorieux passé, ils ne sauraient oublier, Sire, que la dynastie indigène aux mains de laquelle se trouvait remis leur sceptre, et qui occupa sept cents ans le trône de Nancy, — n'était autre que la lignée même des aïeux de Votre Majesté : — princes d'origine cis-rhénane, qui ne devinrent Danubiens que tard, et qu'à la suite de leurs éclatantes victoires sur les vieux ennemis de la Chrétienté.

Vos ancêtres, Sire, avaient puissamment encouragé, dans leurs états, les travaux de l'esprit. Ils y avaient fondé cette brillante Université lorraine qui attira jadis (quelquefois de cinq cents lieues) tant d'auditeurs à ses leçons, — et qui, brisée plus tard sous le choc

d'événements majeurs, commence, de nos jours, à se reconstituer, par des décrets de Napoléon III.

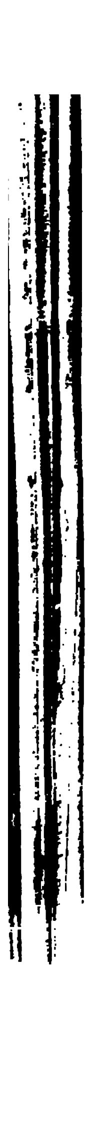
Quant à l'Académie libre qui vient ici présenter ses hommages à Votre Majesté, vous voyez en elle, Sire, la dernière institution survivante, des institutions locales antérieures au régime français. Votre sage aïeul le duc-roi Léopold en avait créé l'embryon; seulement, elle ne cultivait, sous son règne, que les Mathématiques ou les Beaux-Arts. Le roi Stanislas, dont elle s'honore de prendre le nom, la développa grandement, en ajoutant au domaine qu'elle embrassait, le terrein des Belles-Lettres et le cercle entier des Sciences. En outre, quoiqu'il ne fût pas né Lorrain, il la chargea, très-expressément, de recueillir, pour les empêcher de périr, tous les souvenirs de l'ancienne nationalité lorraine. Et voici plus de cent années, Sire, qu'elle remplit avec un soin religieux cette mission d'honneur. Elle ne l'a pas même abandonnée, maintenant, bien qu'une active et remarquable société d'Archéologie vienne désormais lui prêter aide efficace pour cette partie de sa tâche.

Il n'appartient donc à personne plus qu'à nous, Sire, au moment où vous acceptez l'hos-

pitalité de la France, de saluer la présence de Votre Majesté dans la ville, jadis souveraine, qui fut LA CAPITALE DE SES PÈRES, et qui reste en possession de leurs tombeaux. — Les grands faits nationaux, après qu'ils ont disparu de la sphère des réalités, doivent conserver place dans l'histoire. Or à qui, surtout, est confié le dépôt des intérêts de l'Histoire, sinon aux Académies! à ces laborieuses phalanges de l'armée de la Vérité, qui, dans la mesure de leurs forces modestes, sont les persévérantes gardiennes des trésors de l'esprit humain.

Nancy, le 22 octobre 1867.

B[on] de DUMAST, *président;*
P. MOREY, *vice-président;*
E. SIMONIN, *secrétaire perpétuel;*
FORTHOMME, *secrétaire annuel;*
L. LEUPOL, *secrétaire archiviste.*



PROGRAMME DU PRIX BONFILS

---

# PRIX

DE

# CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET DÉCERNÉ PAR

## L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit sous le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou

à l'agriculture, et qu'il renferme des faits nouveaux n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en français, en allemand ou en latin.

Le résultat du concours sera proclamé dans une séance publique.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre de chaque année.

Les mémoires à déposer peuvent être signés de l'auteur, de même que les planches, dessins ou appareils qui les accompagnent.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'auteur s'en assure la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Adresser les documents à *M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à Nancy, 29, rue des Carmes.*

---

La liste des ouvrages offerts à l'Académie de Stanislas en 1867, sera insérée au volume des mémoires de 1868.

---

# TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

## L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

*SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION.*

—

(AOUT 1868.)

### BUREAU.

*Président* : M. MOREY.
*Vice-Président* : M. DUCHESNE.
*Secrétaire perpétuel* : M. Edmond SIMONIN.
*Bibliothécaire-Archiviste* : M. L. BENOIT.
*Secrétaire annuel* : M. CHAUTARD.
*Questeur* : M. LEUPOL.

### I

### MEMBRES HONORAIRES.

1859. 7 JANV. M. le comte de SAINT-MAURIS, ancien Introducteur des Ambassadeurs (Membre titulaire depuis le 7 mars 1856).

(1) L'Académie de STANISLAS fondée à Nancy le 28 décembre 1750, par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

1865. 5 Mai. M. Beaupré, Conseiller honoraire à la Cour impériale (Associé-Correspondant depuis le 28 novembre 1839, membre titulaire depuis le 25 août 1842).

1866. 1er Juin. M. Marchal, Ancien curé de la paroisse Saint-Pierre (Membre titulaire depuis le 19 Décembre 1850).

21 Déc. M. Simonin père, Directeur honoraire de l'École de Médecine et de Pharmacie, Correspondant de l'Académie impériale de Médecine (Membre titulaire depuis le 7 juin 1858).

## II

## MEMBRES TITULAIRES.

1826. 13 Avril. M. le baron P.-G. de Dumast, ancien Sous-Intendant militaire. Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres) (Associé depuis le 5 Juin 1817).

1831. 3 Mars. M. Piroux, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets.

1834. 18 Déc. M. Regneault, Ancien professeur de Mathématiques à l'École impériale forestière.

1840. 5 Mars. M. Godron, Doyen de la Faculté des Sciences.

1843. 19 Janv. M. Edmond Simonin, Directeur de l'École de Médecine (Associé depuis le 4 Février 1841).

1844. 4 Janv. M. Blondlot, Professeur de chimie à l'École de Médecine, Correspondant de l'Académie impériale de Médecine.

1849. 1er Fév. M. le comte de Warren, Homme de lettres (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville (Associé depuis le 2 Mai 1850).

1851. 6 Févr. M. MEAUME, Professeur de Législation et de Jurisprudence à l'Ecole impériale forestière (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1852. 1er Avril. M. GUILLEMIN, Recteur de l'Académie de Nancy (Associé correspondant du 14 septembre 1853 au 24 novembre 1865).

24 Juin. M. PAILLART, Premier Président honoraire de la Cour impériale.

1853. 6 Janv. M. DE METZ-NOBLAT, Homme de lettres.

24 Févr. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Conseiller à la Cour impériale.

17 Nov. M. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 Janvier 1847).

1854 24 Mars. M. Léon PARISOT, Professeur d'Anatomie à l'Ecole de Médecine.

1855. 2 Févr. M. NICKLÈS, Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences.

M. BURNOUF, Directeur de l'Ecole française à Athènes.

M. LACROIX, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres.

27 Avril. M. CHAUTARD, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences.

1856. 18 Janv. M. LEMACHOIS, Homme de lettres.

1857. 22 Janv. M. A. DE MARGERIE, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 10 Juillet 1856).

1858. 24 Déc. M DUCHESNE, Professeur au Lycée impérial (Associé depuis le 14 mai 1858).

1860. 3 Fév. M. Renard, Professeur de Mathématiques à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 déc. 1858).

M. Edouard Cournault, Homme de lettres (Associé depuis le 25 mai 1855).

1862. 7 Fév. M. Leupol, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859).

6 Juin. M. Forthomme, Professeur de physique au Lycée impérial (Associé depuis le 20 avril 1860).

27 Mars. M. Lombard, Professeur de Droit commercial à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janv. 1861).

M. E. Chasles, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres (Associé depuis le 23 janvier 1863).

1864. 5 Févr. M. Poincaré, Professeur de Physiologie à l'Ecole de médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

17 Nov. M. Leclerc, Premier Président de la Cour impériale de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864).

1865. 17 Mars. **M. Jalabert, Doyen de la Faculté de Droit de Nancy.**

1866. 2 Févr. M. Maggiolo, Inspecteur d'Académie, à Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837).

16 Mars. M. Arnault de la Ménardière, professeur de code Napoléon à la Faculté de Droit (Associé depuis le 22 juin 1865).

22 juin. M. Vaugeois, professeur de code Napoléon à la Faculté de Droit (Associé depuis le 16 juin 1865).

1867. 16 Févr. M. E. Lallement, Professeur suppléant à l'Ecole de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866).

1868. 19 Juin. M. Louis Benoit, Bibliothécaire en chef de la ville (Associé depuis le 1er février 1867).

## III

## ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

### DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1806. 8 Fév. M. GUENEAU D'AUMONT, Professeur honoraire de Faculté, à Dijon (Titulaire jusqu'au 14 Décembre 1809).

1821. 1er Févr. M. THIERIET, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'au mois de sept. 1830).

1830. 13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833. 3 Avril. M. PERRON, Chef de Section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avr. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838).

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de Philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840).

18 Juill. M. ROLLET, Ancien Médecin en Chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1840. 18 Juin. M. JOGUET, Proviseur du Lycée à Versailles (Titulaire jusqu'en février 1852).

1842. 2 Mars. M. MAGIN, Recteur de l'Académie de Poitiers (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

10 Nov. M. SCHÜTZ, Homme de Lettres (Titulaire jusqu'au 21 janvier 1865).

1843. 19 Mars. M. Lepage, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847, au 18 novembre 1859).

1844. 22 Févr. M. Levallois, Inspecteur-général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848), à Paris.

1847. 5 Août. M. Caresme, Recteur de l'Académie de Besançon (Titulaire jusqu'en Décembre 1851).

1850. 2 Mai. M. Denys, Avocat à la Cour impériale de Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avril. M. Planchon, Directeur de l'Ecole de pharmacie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 23 Avril 1853).

1855. 16 Fév. M. Saudbreuil, Premier Président à Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. Mézières, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861).

30 Mars. M. Lemoine, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 7 janvier 1856).

1858. 14 Mai. M. Lafon, professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1862. 7 Mars. M. Alexandre, Conseiller à la Cour impériale de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863).

1865. 17 Mars. M. Paringault, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Nancy (Titulaire depuis le 16 juin 1865 au 24 novembre 1865).

M. Desjardins, agrégé près la Faculté de Droit de

Paris (Titulaire depuis le 30 juin 1863 jusqu'au 24 novembre 1865).

1867. 3 Mai. M. Blavier, Inspecteur des lignes télégraphiques, à Caen (Titulaire depuis le 3 mai 1867 jusqu'au 24 avril 1868).

## IV

## ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

### 1°

1825. 1er Déc. M. Veyland, Homme de lettres, à Metz.

1829. 2 Avril. M. Constant Saucerotte, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville; Correspondant de l'Académie impériale de médecine.

1835. 26 Mars. M. Docteur, Homme de lettres, à Bruyères (Vosges).

1837. 20 Avril. M. Henri Hogard, Agent voyer en chef du département des Vosges, à Épinal.

1838. 8 Nov. M. Putegnat, Docteur en Médecine, à Lunéville; Correspondant de l'Académie impériale de Médecine.

1839. 17 Janv. M. Chatelain, Architecte, à Nancy.

14 Nov. M. Clesse, Homme de lettres, à Commercy.

---

(1) La Liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 36 Membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, 100 Membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.
19 Juil. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.
26 Nov. M. JANDEL, Architecte, à Lunéville.
1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien chef d'escadrons au corps d'État-major, à Nancy.
16 Déc. M. Justin BONNAIRE, Avocat à la Cour impériale de Nancy.
1842. 12 Mai. M. ROBERT, Intendant général à Paris.
1843. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.
20 Juin. M. DUMONT, Juge au Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.
1845. 7 Mars. M. IDOUX, Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.
1846. 18 Mai. M. l'abbé CLOUET, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.
M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École impériale forestière, à Nancy.
18 Mai. M. SALMON, Conseiller à la Cour impériale de Metz.
1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.
1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.
5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel (Vosges).
M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy.
M. Alex. GÉNY, Peintre, à Nancy.
1853. 5 Août. M. HENRIOT, Juge de paix, à Bar-le-Duc.
23 Juin. M. DE MARDIGNY, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Metz.
M. le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ, Membre de l'Académie impériale de Metz.

| | |
|---|---|
| 1855. 21 Déc. | M. VUILLAUME, Supérieur du Petit Séminaire de Châtel (Vosges). |
| | M. CHABERT, Membre de l'Académie impériale de Metz. |
| 1856. 19 Déc. | M. SCOUTTETEN, Médecin principal en retraite, à Metz. |
| | M. BÉNARD, aîné, Principal du Collége de Sarrebourg (Meurthe). |
| 1858. 8 Janv. | M. PAULUS, Peintre à Nancy. |
| 14 Mai. | M. Charles COURNAULT, peintre à Malzéville, près Nancy. |
| | M. MÉLIN, architecte, Professeur de travaux graphiques, à Nancy. |
| 10 Déc. | M. Alfred CLAUDEL, à Epinal. |
| | M. BLOCH, Manufacturier à Tomblaine, près Nancy. |
| 25 Avril. | M. PERROT, ancien Principal, à Nancy. |
| 7 Mai. | M. CLARINVAL, Chef d'escadrons d'artillerie. |
| 7 Mai. | M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour impériale de Nancy. |
| 23 Nov. | M. TERQUEM, Administrateur du Musée géologique, à Metz. |
| 1861. 18 Janv. | M. CHAPELLIER, Instituteur à Epinal. |
| 21 Juin. | M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Metz. |
| 1862. 21 Fév. | M. FERVEL, Colonel du génie, chef de service à Marseille. |
| | M. BRETAGNE, Directeur des contributions directes à Nancy. |
| 7 Mars. | M. BERLET, Avocat à la Cour impériale. |

1862. 4 Avril. M. Deblaye, curé à Imling (Meurthe).
4 Juillet. M. Sellier, Peintre d'histoire, à Paris.
1863. 23 Janv. M. Liégeois, Professeur de droit administratif à la Faculté de Droit de Nancy.
1er Mai. M. le Comte Gaston de Ludres, homme de lettres.
M. Clère, sculpteur à Paris.
5 Juin. M. Bonne, avoué à Bar-le-Duc (Meuse).
24 Juill. M. Lambert, Professeur au collége d'Auxerre.
1865. 30 Mars. M. Bonvallot, Conseiller à la Cour impériale de Colmar (Haut-Rhin).
5 Mai. M. Gérardin, Agrégé à la Faculté de droit de Paris.
1866. 16 Fév. M. Jacquemin, Docteur en médecine, Professeur de chimie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg.
1867. 15 Fév. M. Gérardin (Charles), Professeur de Physique au Collége Chaptal, à Paris.
29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville, Garde général des Forêts à Vaucouleurs (Meuse).
21 Juin. M. Doyotte, Directeur de l'Ecole des hautes-études à Nancy.
1868. 3 juillet. M. Servais, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

2°

1813. 1er Juil. M. Gérard, Docteur en Médecine, à Lyon.
5 Déc. M. Moreau de Jonnès, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.
1820. 9 Nov. M. Herpin, Docteur en Médecine, à Paris.

1820. 15 Mars. M. Fée, Directeur du Jardin botanique de Strasbourg.

1823. 17 Avril. M. Monfalcon, Docteur en Médecine, à Lyon.

8 Juil. M. Deshayes, Docteur en Médecine et Naturaliste, à Paris.

1828. 7 Févr. M. Charles Malo, Homme de lettres, à Paris.

5 Avril. M. César Moreau, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard Chodzko, Historien, à Paris.

2 Fév. M. Girardin, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1835. 26 Mars. M. de Saulcy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres); Sénateur, à Paris.

1836. 18 Mai. M. Martin-Saint-Ange, Docteur en Médecine, à Paris.

Mgr. Delalle, Evêque de Rhodez.

24 Nov. M. Person, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1838. 5 Avril. M. Violette, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Lille.

1839. 10 Janv. M. Boileau, Chef d'Escadrons d'artillerie, à Thionville.

1er Avril. Mme Fanny Dénoix des Vergnes, à Beauvais.

29 Août. M. Riant, Aumônier honoraire de Lycée, à Mont-sur-Meurthe.

1840. 6 Févr. Mme Amable Tastu, à Paris.

7 Mai. M. Gindre de Mancy, Littérateur, à Paris.

1840. 20 Août. M. de Caumont, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres), à Caen.

1840. 26 Août. M. **Moigno**, Mathématicien, à Paris.

18 Nov. M. **Miller**, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques **Bresson**, Publiciste, à Paris.

M. **Perrey**, Professeur à la Faculté des Sciences, à Dijon.

16 Déc. M. Raymond **Thomassy**, ancien Élève de l'École des chartes, à Paris.

1842. 17 Mars. M. **Grenier**, Professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de Médecine, à Besançon.

16 Mars. M. **Liouville**, Membre de l'Institut (Académie de Sciences), à Paris.

7 Avril. M. le marquis de **Roys**, Géologue, à Paris.

1843. 14 Nov. M. **Lubanski**, Docteur en médecine à Nice.

4 Juillet. M. **Guillaume**, Docteur en médecine, à Dole (Jura).

M. **Hermite**, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce de **Lambertye**, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

23 Déc. M. **Delezenne**, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Lille.

M. **Serret**, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

M. **Aymar-Bression**, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules **Guérin**, Membre de l'Académie impériale de Médecine, à Paris.

M. **Barthélemy de Beauregard**, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

8 Janv. M. G. BOULANGÉ, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Napoléonville.

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de Sphragistique, à Paris.

16 Déc. M. MOREL, Médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Saint-Yon, à Rouen.

M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Archiviste du département, à Troyes (Aube).

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Metz.

1854. 23 Juin. M. BERVILLE, ancien Président de châmbre à la Cour impériale de Paris.

M. GUILLORY aîné, Président de la Société industrielle, à Angers.

15 Déc. M. Constant DUBOS, Docteur en médecine, à Paris.

M. ARMANDI, Général, Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, Professeur de physique à la Faculté des Sciences, à Grenoble.

M. NICKLÈS, Pharmacien, à Benfeld (Bas-Rhin).

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

1855. 21 Déc. M. GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres), à Paris.

M. BERGMANN, Doyen de la Faculté des Lettres, à Strasbourg.

1855. 21 Déc. M. ROBIN (Edouard), Professeur de Chimie, à Paris.

1857. 10 Juil. M. CAP, Membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

M. CHERBONNEAU, Professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine (Algérie).

18 Juil. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Ausbourg, à Strasbourg.

1859. 7 Janv. M. DE CHERRIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris.

30 Déc. M. FLOQUET, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé près la Faculté de médecine de Paris.

22 Déc. M. l'Abbé LOYSON, à Paris.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, Substitut du Procureur impérial, à Dijon (Côte-d'Or).

24 Mai. M. CARNANDET, Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. Mme Esther SEZZI, à Paris.

1862. 2 Mai. M. JOLY, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

1862. 20 Juin. M. GOGUEL, Directeur du gymnase protestant à Strasbourg.

4 Juillet. M. Frédéric PASSY, Professeur d'Economie politique, à Paris.

862. 14 Août. M. DE LA SAUSSAYE, Membre de l'Institut, Recteur de l'Académie de Lyon.

4 Déc. M. EICHHOFF, Inspecteur honoraire de l'Université, Correspondant de l'Institut, à Paris.

M. FOUCAUX, Professeur de Sanscrit au collége de France, à Paris.

M. ROBERT, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine et Oise).

864. 8 Janv. M. PIERRE, Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de Caen, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

15 Juillet. M. COUDER, Peintre d'histoire; Membre titulaire de l'Institut (Académie des beaux Arts), à Paris.

15 Juill. M. TARBÉ, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles lettres), à Paris.

M. MILLIEN (Achille), Littérateur; Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

18 Nov. M. COCHIN, Membre de l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques), à Paris.

2 Déc. M. MÉNANT, Juge au tribunal de Lisieux (Calvados).

865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la cour impériale d'Aix (Bouches du Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

866. 20 Avril. M. DE ROSNY, professeur à l'Ecole des Langues orientales, à Paris.

1er Juin M. ERNEST DUBOIS, professeur agrégé à la Faculté de droit de Nancy.

1866. 6 juillet. M. SAINT MARC GIRARDIN, membre de l'Académie française.

M. le prince Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française.

25 Oct. M. GALLEAU, Homme de Lettres, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.

5 Avril. M. CHARMOY, Ancien Professeur de Langues orientales, Conseiller d'Etat en Russie, à Aouste (Drôme).

7 Juin. M. MICHAUX (Clovis), Ancien Magistrat à Paris.

5 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de Physique au Lycée de Nancy.

19 Juillet. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

15 Nov. M. V. BALTARD, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de Lettres, à Strasbourg.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg.

7 Août. M. VILLEMAIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Mgr LACROIX, Protonotaire apostolique, Clerc national de France à Rome.

M. le baron de GÉRANDO, Procureur général près la Cour impériale de Metz.

M. Kopp, chimiste à Saverne (Bas-Rhin).

## ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'Etat, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. QUETELET, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

1839. 22 Août. M. Philippe VAN DER MAELEN, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janv. M. VAN-HASSELT, historien, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Direct. du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique,

membre associé de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1847. 23 Déc. M. l'abbé ZANTEDESCHI, Professeur de physique, à l'Université de Padoue.

1850. 5 Déc. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, secrétaire de la Société de physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. REUTER, Direct. du Jardin botanique de Genève.

M. F. FROCHEUR, Conservateur-Adjoint des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

1855. 21 Déc. M. Ulysse CAPITAINE, Secrétaire de l'Institut archéologique de Liége.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la bibliothèque du jardin botanique impérial, à Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. PAQUES, Professeur à l'Athénée royal, à Liége.

1857. 23 Janv. M. HAIDINGER, Président de l'Académie impériale géologique, à Vienne.

1858. 10 Déc. M. Le Baron de KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. NÈVE, Professeur à l'Université de Louvain.

1860. 20 Avril. M. VOLPICELLI, Professeur de Physique, à Rome.

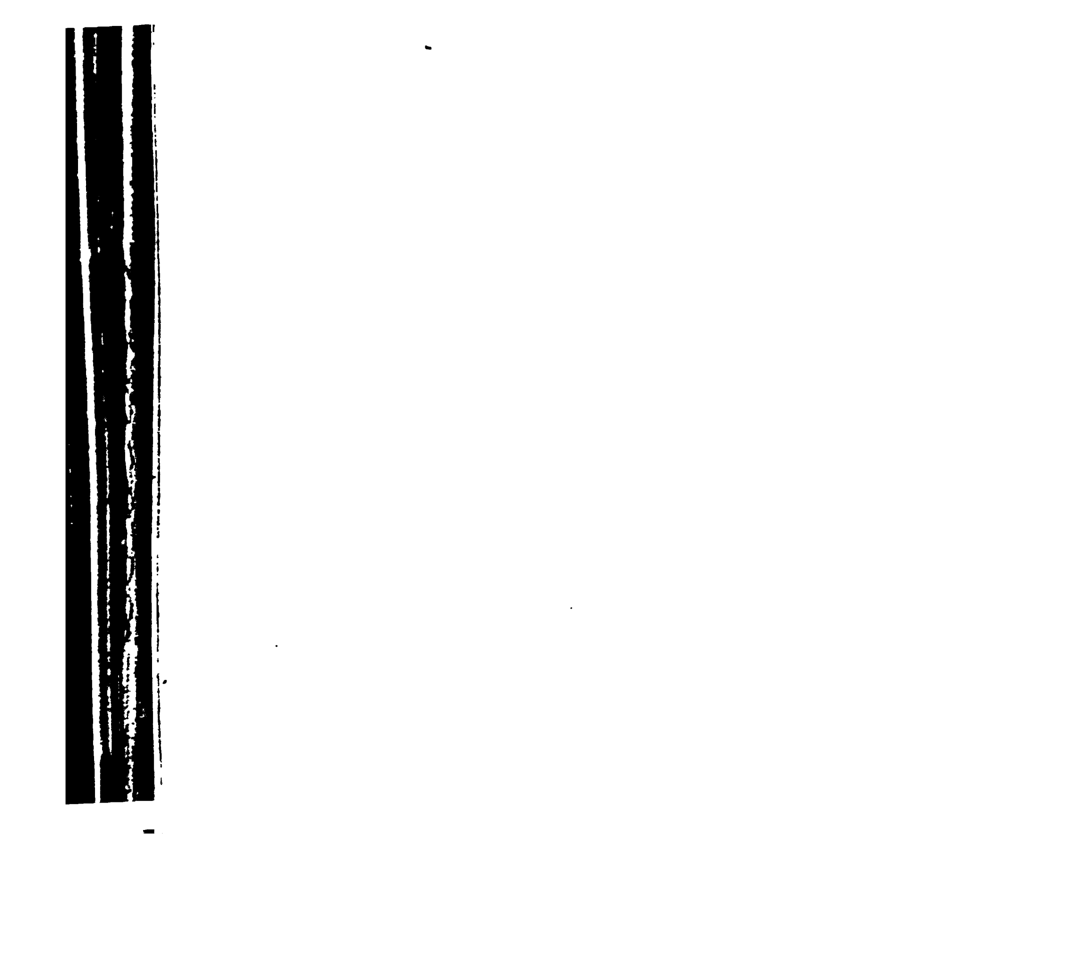
1861. 19 Juillet. M. NAMUR, Docteur en médecine, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

1864. 12 Août. M. COLNET d'HUART, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1866. 16 Mars. M. CHARLES JACKSON, professeur à l'Université de Boston.

1868. 21 Févr. M. Adolphe PICTET, Professeur honoraire à l'Académie de Genève.

---



# ERRATA

## Pour la Guirlande Précieuse, etc.

---

| | | | |
|---|---|---|---|
| Texte n° | 17, | lisez : | *yô lalanâ.* |
| — | 27, | — | *nidrâ.* |
| — | 31, | — | *kim.* |
| — | 41, | — | *kô'ndhah.* |
| — | 44, | — | *mûrkhatvam.* |
| — | 46, | — | *kim.* |
| — | 49, | — | *' harniçam.* |
| — | 51, | — | *kaṇṭha.* |
| — | 58, | — | *nyâyyê.* |

Remplacez la traduction du n° 49, par

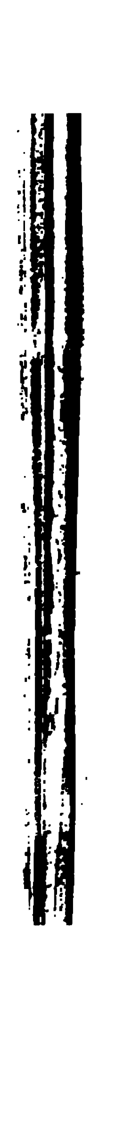
*D.* A quoi faut-il penser nuit et jour?
*R.* A l'inanité du monde et non à une belle femme.

Celle du n° 50 par

*D.* Quelle maîtresse faut-il choisir?
*R.* La compassion, la douceur, l'amitié.

Au n° 62, remplacez *adversité* par *prospérité.*

---



# TABLE DES MATIÈRES.

